

Les enjeux de la Souveraineté Alimentaire

Etude des impacts des politiques et modèles agricoles dominants.

Pour un modèle de production, de transformation et de consommation alimentaire qui respecte l'environnement et les populations.



Syllabus à destination des enseignants du supérieur

Septembre 2014

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : ÉTATS DES LIEUX DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE MONDIAL	
Résumé	5
Canevas pédagogique	9
1 INTRODUCTION	12
1.1 État des lieux de la démographie mondiale	12
1.2 Diversité des modèles agricoles actuels	13
1.3 Boom de la production mondiale de la productivité depuis 50 ans	14
1.4 L'élevage au niveau mondial, qu'en est-il ?	15
2 ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE AU XXe SIECLE – COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ À UN TEL NIVEAU DE PRODUCTION ?	16
2.1 Diversité des modèles agricoles actuels	16
2.2 Retour sur les révolutions mécaniques et les modernisations agricoles	16
2.2.1 Des inégalités agricoles initiales, réelles mais limitées	16
2.2.2 L'explosion des écarts de production agricole au XXe siècle	16
2.2.3 Sélections et hybridations des espèces animales	17
2.2.4 Spécialisation des agricultures (monocultures et élevages intensifs)	18
2.2.5 Conclusion - La révolution agricole contemporaine.....	19
3 IMPACT NÉGATIF DE LA RÉVOLUTION AGRICOLE	20
3.1 Monocultures, disparition de la diversité.....	20
3.2 Disparition de la main-d'œuvre	20
3.3 Perte du patrimoine culturel.....	21
3.4 Disparition des petites exploitations	21
3.5 Impact environnemental.....	21
4 LIMITES – FRACTURE AGRICOLE	23
4.1 Faillite du modèle dans les Pays en voie de développement (PED)	23
4.2 Spécialisation et dépendance alimentaire dans les PED	24
4.2.1 Crise économique	25
4.2.2 Crise écologique	25
4.2.3 Crise nutritionnelle	25
4.3 Conclusion – La fracture agricole	25
4.4 Dans les pays développés	26
4.4.1 En ce qui concerne la biodiversité	26
4.4.2 Déforestation et dégradation des terres et des sols	28
4.4.3 Pollution et surconsommation de l'eau	28
4.4.4 Impact sur le changement climatique	29
4.5 Conclusion	30
5 FOCUS SUR L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE PAYSAN	32
5.1 Définition des concepts et différents points de vue	32
5.1.1 Mais quelle est la valeur des petites exploitations paysannes ?.....	33

5.1.2	Et au niveau de la productivité ?.....	34
5.2	Atouts économiques de l'agriculture et de l'élevage paysan dans les pays en développement.....	35
5.2.1	Ralentissement de l'exode rural et lutte contre le chômage massif.....	35
5.2.2	La capacité de l'agriculture à lutter contre la pauvreté.....	36
5.2.3	L'agriculture familiale favorise l'innovation par l'investissement des revenus de ce même secteur.....	36
5.2.4	Les agricultures paysannes peuvent approvisionner les marchés locaux.....	37
5.2.5	La capacité exportatrice des agricultures paysannes.....	37
5.2.6	L'agriculture paysanne favorise la préservation des ressources naturelles et participe au renouvellement des milieux.....	38
5.2.7	Conclusion.....	38
5.3	L'élevage paysan	39
5.3.1	L'élevage comme moyen de financement	39
5.3.2	L'élevage, une source d'emplois et de relations humaines.....	40
5.3.3	Transmission des connaissances et des pratiques rurales	40
5.3.4	L'élevage pastoral	40
5.4	Avantages de l'association élevage-culture	40
5.5	Pastoralisme et bénéfices.....	42
5.6	Conclusion	43
5.7	Études de cas : élevage paysan au Mali et au Congo	43
5.7.1	Le projet PAFEC au Mali	43
5.7.2	Le projet LUPUVEL au Congo	44
5.7.3	Témoignages.....	46

CHAPITRE 2 : LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, C'EST QUOI ?

Résumé	49
Canevas pédagogique	52
1 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?.....	54
1.1 Historique du concept et définition de Nyéléni	54
1.2 Les piliers de la souveraineté alimentaire.....	56
1.3 Quelques apports supplémentaires parmi d'autres	58
2 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, QU'EST-CE QUE CE N'EST PAS ?	60
2.1 Le droit à l'alimentation.....	60
2.2 La sécurité alimentaire	60
2.3 Le repli sur soi.....	63
3 EXEMPLES DE CAS PRATIQUES : SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET IMPORTATIONS : LE CAS DES OIGNONS AU SÉNÉGAL	65
3.1 Contexte général.....	65
3.2 La solution envisagée : la régulation des stocks	66
3.3 Quelques pistes de solutions.....	67
3.4 Conclusion de Babacar Ndao (appui technique ROPPA).....	68

CHAPITRE 3 : LES APPORTS DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE FACE AUX GRANDS THÈMES DE LA SOCIÉTÉ : ÉCONOMIE, CONSOMMATION, ENVIRONNEMENT, ETC.

Résumé	70
Canevas pédagogique	76
1 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET L'ÉCONOMIE	88
2 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LES RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL.....	90
2.1 Bref historique des liens commerciaux Sud-Nord et règles commerciales actuelles ...	90
2.2 Des voix pour changer les règles du commerce international	96
2.3 Le commerce équitable.....	98
3 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LES (NOUVEAUX) MODES DE CONSOMMATION ..	102
3.1 Consommer <i>bio</i> : en phase avec la souveraineté alimentaire ?	105
3.2 Appellations d'origine géographique	107
3.3 La consommation locale et de saison.....	109
3.3.1 Par où la consommation des familles productrices doit-elle commencer ?.....	110
3.3.2 Consommation via les (nouvelles) formes du commerce local, circuits courts.....	110
3.4 Consommer de la viande : nécessairement contre la souveraineté alimentaire ?	117
3.4.1 Bref panorama de la consommation mondiale de viande	117
3.4.2 Impacts environnementaux de la production animale	119
3.4.3 Apports des produits animaux	119
3.4.4 Il y a élevage et élevage.....	121
4 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE SOCIO-CULTUREL	123
4.1 Conditions sociales, emplois et migrations, en lien avec la souveraineté alimentaire	123
4.2 La souveraineté et le genre	125
4.3 Souveraineté alimentaire et organisations paysannes (OP)	132
4.3.1 Les organisations paysannes, un secteur montant une diversité élevée.....	132
4.3.2 Une convergence d'intérêts et des propositions concrètes pour la souveraineté alimentaire	133
4.3.3 Des combats parallèles mais contribuant à plus de souveraineté alimentaire	134
4.3.4 ... mais aussi des limitations internes.....	135
4.3.5 ...des freins largement induits de l'extérieur.....	136
4.3.6 ... et des divergences.....	137
4.3.7 Et, enfin, des alliés.....	138
5 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET L'ENVIRONNEMENT	139
5.1 Modèle productif lié à la souveraineté alimentaire et environnement	139
5.1.1 Chaînes de distribution des produits alimentaires et environnement	142
5.1.2 Souveraineté alimentaire et aménagement du territoire	143

CHAPITRE 4 : AGRICULTURES EN CRISE, FACTEURS POLITIQUES

Résumé	146
Canevas pédagogiques	162
1 DETTE ET DÉPENDANCES	180

1.1	Sources de la dette.....	180
1.1.1	Les origines	180
1.1.2	Institutions de Bretton Woods.....	181
1.1.3	Autres sources d'endettement.....	183
1.2	Évolution de la dette depuis 1970	187
1.2.1	Crise de la dette	187
1.2.2	Les PED remboursent-ils leurs dettes ?.....	190
1.3	Impact sur la population	190
1.3.1	Les conséquences des politiques du FMI	190
1.3.2	De quelle façon les prêts sont-ils utilisés par les pays du sud ?.....	192
1.3.3	Imposer le libéralisme sous couvert de développement	193
1.3.4	Crise de la dette et souveraineté alimentaire	194
1.4	Conclusion	194
2	L'OMC	204
2.1	Présentation.....	204
2.1.1	Objectif : créer un système commercial solide et prospère	204
2.1.2	Mode de fonctionnement : les cycles de négociations.....	204
2.1.3	Missions.....	205
2.1.4	Principes défendus par l'OMC	207
2.2	OMC et agriculture.....	208
2.2.1	Accord sur l'agriculture.....	210
2.2.2	Objectifs chiffrés pour l'agriculture	213
2.3	OMC - agriculture et Pays en développement.....	214
2.3.1	La mise en œuvre de l'Accord agricole : des résultats mitigés pour les PED	214
2.3.2	Traitement différencié inefficace	216
2.3.3	Enjeux des négociations du cycle de Doha (2001).....	216
2.3.4	La conférence ministérielle de Doha – résultats mitigés pour l'agriculture	217
2.4	Les clivages de la négociation agricole	219
2.4.1	La négociation agricole a d'abord été marquée par un clivage Nord-Sud.....	219
2.4.2	Dans les faits, l'opposition Nord-Sud n'explique pas tout : la protection douanière existe aussi bien au Sud qu'au Nord	220
2.4.3	Le Nord et le Sud sont plus concurrents que complémentaires sur les marchés mondiaux	220
2.4.4	Importance du commerce Sud-Sud et intérêts divergents au Sud.....	221
2.4.5	Synthèse : les trois clivages de la négociation agricole.....	222
2.5	Enjeux actuels : l'agriculture au cœur des négociations de Bali (décembre 2013)	222
3	LA PAC	235
3.1	Historique	235
3.2	Qu'est-ce que la politique agricole commune ?.....	237
3.2.1	Objectifs : art. 39 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE)	237
3.2.2	Principes	238
3.2.3	Mécanismes	238
3.3	Piliers de la PAC.....	240
3.3.1	Premier pilier : aides à la production et organisation des marchés.....	240
3.3.2	Second pilier : développement rural.....	240
3.3.3	Des vases communicants entre piliers.....	241
3.4	Réformes	242

3.4.1	Les premières réformes	242
3.4.2	Des réformes majeures – années 1990.....	243
3.4.3	L’Agenda 2000 : une nouvelle étape dans la réforme de 1992	243
3.4.4	La réforme de juin 2003 : vers une nouvelle PAC.....	245
3.4.5	La PAC après 2013	247
3.5	La PAC et la souveraineté alimentaire.....	250
3.5.1	« Préférence communautaire »	250
3.5.2	Atteintes à la souveraineté alimentaire	251
3.6	Le problème de l’uniformisation des aliments et la perte de la diversité biologique animale et végétale.	252
3.7	Conclusion - enjeux de la réforme de la PAC 2014 pour la souveraineté alimentaire.....	252
4	CRISES ALIMENTAIRES.....	263
4.1	Qu’entend-on par crise alimentaire globale (2008) ?.....	263
4.2	Causes	263
4.2.1	Augmentation de la demande associée à une baisse de l’offre	263
4.2.2	Les agrocarburants (pour plus d’informations, voir le Chapitre 5.2)	265
4.2.3	Augmentation des coûts de l’énergie.....	266
4.2.4	Contraintes pesant sur la production agricole dans les pays en développement.....	266
4.3	Autre facteur à prendre en compte : la spéculation sur les matières premières agricoles	268
4.3.1	Qui spéculé sur les marchés agricoles ?	269
4.3.2	Pourquoi les marchés agricoles ont-ils tant de succès ?	269
4.3.3	Quel est l’impact de la spéculation sur les marchés agricoles ?	270
4.4	Crise alimentaire 2012 – similitudes et différences avec celle de 2008.....	272
4.4.1	Similitudes (par rapport à 2008).....	272
4.4.2	Différences (par rapport à 2008).....	273
4.5	Conséquences.....	273
4.6	Crise alimentaire et souveraineté alimentaire	275
4.6.1	Les produits agricoles ne bénéficient pas aux populations.....	275
4.6.2	La souveraineté alimentaire comme solution	275
4.7	Moyens pour sortir de la crise.....	276
4.7.1	L’aide alimentaire	276
4.7.2	Améliorer le soutien pour le développement de l’agriculture	277
4.7.3	Politiques de coopération Sud-Sud pour le développement agricole	279
5	CRISE DU LAIT.....	291
5.1	Lien entre la PAC et lait – historique	291
5.2	La crise du lait.....	295
5.2.2	Causes.....	297
5.2.3	Propositions de solutions à la crise.....	299

CHAPITRE 5 : MENACES SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Résumé	308
Canevas pédagogiques	327
1 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	347
1.1 Introduction.....	347

1.1.1	Définition.....	347
1.1.2	Effets globaux observés.....	347
1.1.3	Effets régionaux observés.....	348
1.1.4	Les causes de l'évolution du climat	349
1.1.5	Conséquences	353
1.2	Les changements climatiques et l'agriculture	354
1.2.1	État des lieux	354
1.2.2	Enjeux.....	355
1.2.3	Responsabilité du secteur agricole dans la production de GES.....	356
1.2.4	Dépendance et gaspillage énergétique.....	357
1.2.5	Les effets des changements climatiques sur l'agriculture	357
1.3	Lutter contre les changements climatiques.....	358
1.3.1	Pistes à creuser pour diminuer les émissions de l'agriculture	358
1.3.2	Le pouvoir de l'agroécologie et l'agriculture biologique	359
1.3.3	S'adapter au changement climatique.....	360
1.3.4	L'agriculture paysanne fortement menacée	361
1.3.5	L'agriculture paysanne, source d'inspiration.....	361
1.3.6	Les stratégies paysannes d'adaptation aux changements climatiques	362
1.4	Étude de cas.....	362
1.5	Marché du carbone : inclure ou pas l'agriculture ?.....	365
1.6	Les principales revendications politiques pour lutter contre les changements climatiques.....	366
2	BREVETAGE DU VIVANT	369
2.1	Qu'entend-on par brevetage du vivant ?	369
2.1.1	Définition du brevet.....	369
2.1.2	De la propriété industrielle au brevetage du vivant : retour historique.....	369
2.1.3	L'ADPIC, marchandisation des droits de propriété.....	370
2.2	Brevetage du vivant et agriculture	371
2.2.1	Bioprospection et biopiraterie	371
2.2.2	Droit de propriété intellectuelle appliqué aux semences	372
2.3	Controverses sur le brevetage du vivant dans l'agriculture - Biotechnologies : sciences de la vie ou de la mort ?.....	374
2.3.1	Enjeux économiques et éthiques.....	374
2.3.2	Récapitulatif des arguments.....	376
2.4	Semences paysannes et Souveraineté alimentaire.....	377
2.4.1	La souveraineté alimentaire menacée.....	377
2.4.2	Lutter contre le monopole de l'agrobusiness : la revalorisation des semences.	378
3	SPÉCULATION FINANCIÈRE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES	386
3.1	Introduction.....	386
3.1.1	Les marchés agricoles accaparés par les spéculateurs financiers	386
3.1.2	Les marchés à terme manquent leur objectif.....	392
3.1.3	Propositions et alternatives pour lutter contre le fléau de la spéculation excessive	398
3.2	Réguler la spéculation.....	401
3.2.1	Les mesures de transparence	401
3.2.2	Être agréé et s'enregistrer	401
3.2.3	Rapportage.....	402
3.2.4	Outils d'analyse et de régulation pour les autorités.....	402

3.2.5	Les limites de positions	402
3.2.6	Élargir le cadre de régulation du secteur financier	403
3.2.7	S'attaquer aux causes de la volatilité des prix	404
3.3	Conclusion	404
4	ACCAPAREMENT DES TERRES	407
4.1	Introduction.....	407
4.1.1	Quelques chiffres	407
4.1.2	Principales zones touchées	407
4.2	Définition	408
4.3	Les causes de l'accaparement des terres	408
4.3.1	Crise alimentaire : sécuriser l'accès à l'alimentation	408
4.3.2	Crise énergétique : produire des agrocarburants.....	409
4.3.3	Crise financière : recherche de nouveaux placements	410
4.3.4	Modèle agroalimentaire.....	410
4.3.5	Le poids de la viande qui mange le soja	410
4.3.6	Croissance démographique.....	411
4.3.7	Spéculation financière	411
4.4	Les acteurs impliqués	412
4.4.1	Qui est derrière l'accaparement des terres ?	412
4.4.2	La nécessité de réguler les acteurs financiers	412
4.5	Le marché du carbone, une nouvelle menace.....	413
4.6	Cadre juridique.....	413
4.6.1	Le mythe de la terre oubliée	413
4.6.2	À quelles pratiques assiste-t-on le plus souvent ?	414
4.6.3	Les populations locales profitent-elles au moins de la production issue de ces terres ?	414
4.6.4	Droits des peuples, obligations des États.....	414
4.6.5	La responsabilité de tous	415
4.6.6	Des avancées internationales et nationales	415
4.6.7	Et en Belgique ?.....	416
4.7	Sécurité foncière & sécurité alimentaire.....	417
4.8	Caractéristiques des cas identifiés en Afrique de l'Ouest.....	417
4.9	Mobilisation.....	418
4.9.1	Mise en place d'un système de veille et d'alerte	418
4.9.2	Faire appel à l'éthique et la responsabilité sociale du secteur privé	418
4.9.3	Position des instances régionales.....	419
4.9.4	Stratégies des Organisations paysannes.....	419
4.10	Étude de cas : Résistances locales contre l'huile de palme en Sierra Leone.....	425
4.10.1	Le combat des communautés de Malen contre le projet de plantation de palmiers à huile de l'entreprise SOCFIN	425
4.10.2	Résistances des communautés locales de Malen.....	425
4.10.3	Dégradation des conditions de vie des communautés	426
4.10.4	Renforcement de la lutte et droits des communautés	426
4.11	Recommandations.....	427
4.11.1	De manière générale.....	427
4.11.2	En matière d'agrocarburants	427
4.11.3	En matière de politiques agroalimentaires	428
4.11.4	En matière de commerce et investissements	429

4.11.5	En matière de politiques financières	429
4.11.6	En matière de climat.....	430
4.11.7	En matière de coopération internationale.....	430
5	AGROCARBURANTS.....	434
5.1	État des lieux	434
5.2	Les agrocarburants, qu'est-ce que c'est ?.....	434
5.2.1	Définitions	434
5.2.2	Avantages et inconvénients des deux générations d'agrocarburants	435
5.3	Agrocarburants – une solution au défi climatique ?.....	436
5.3.1	Engrais azotés : une augmentation des GES ?.....	437
5.3.2	Changements directs d'utilisation des terres	437
5.3.3	Changements d'affectation des sols indirects (CASI).....	437
5.3.4	Exemples de conséquences des CASI	438
5.4	Agrocarburants – une solution à la crise pétrolière ?.....	438
5.4.1	Une indépendance énergétique.....	438
5.4.2	... non sans impact sur la sécurité alimentaire.	438
5.5	Enjeux	439
5.5.1	Impacts sur la pauvreté.....	439
5.5.2	Carburants de deuxième génération, pauvreté et développement.....	441
5.5.3	Tous les agrocarburants sont-ils à proscrire ?.....	442
5.6	Conclusion	442
6	PRIVATISATION DE L'EAU.....	449
6.1	Introduction.....	449
6.1.1	Caractéristiques générales de l'eau.....	449
6.1.2	L'eau – un statut controversé.....	450

CHAPITRE 6 : RÉSISTANCES ET ALTERNATIVES AU MODÈLE AGRICOLE INDUSTRIEL

Résumé	473
Canevas pédagogique	477
1 INTRODUCTION	478
2 MOUVEMENTS ET RÉSISTANCES PAYSANNES À TRAVERS LE MONDE.....	480
2.1 Exemple de Résistance transnational : La Via Campesina, une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale	481
2.2 Exemples de Résistances européennes	482
2.2.1 Exemple 1 : Naissance d'écovillages	482
2.2.2 Exemple 2 : Crise laitière de 2009 - La « Grève du lait »	483
2.3 État des résistances dans le Sud.....	484
2.3.1 Exemple 1 : Sénégal : mouvements paysans et lutte pour la survie de l'agriculture familiale.....	485
2.3.2 Exemple 2 : Argentine, l'option du soja contre les paysans et les indigènes.	486
2.3.3 Exemple 3 : MVIWATA (en Tanzanie).....	487
2.3.4 Exemple 4 : Faux programme d'aide au développement et de dépendance alimentaire en Afrique : l'AGRA.....	487

3	ALTERNATIVES AU MODÈLE AGRICOLE INDUSTRIEL (Garcia & Strapazzon, 2013)...	489
3.1	Pourquoi miser sur l'agriculture paysanne ? En quoi l'agriculture paysanne serait la plus adaptée ?	489
3.2	L'Agroécologie comme alternative au modèle industrialisé.....	490
3.3	Les réseaux urbains-ruraux comme alternative au diktat mondial	490
3.4	Quelles sont les pistes de changements afin d'atteindre les objectifs de la souveraineté ?	491
3.4.1	Au niveau institutionnel.....	491
3.4.2	Au niveau du producteur	493
3.4.3	Au niveau du consommateur	493
4	CONCLUSION.....	497

BONUS SUR L'AGROÉCOLOGIE

1	BREF HISTORIQUE ET DÉFINITION	500
1.1	Naissance et évolution du concept	500
1.2	Aujourd'hui, l'agroécologie, c'est	501
2	FONDEMENTS, PRINCIPES ET CONCEPTS SOUS-JACENTS	502
2.1	Agroécologie, des aspects technico-productifs et environnementaux... ..	502
2.2	... Mais avec l'humain au centre des préoccupations (aspects socioculturels)...	506
2.3	Et la biodynamie ?	510
3	CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES... ..	511
3.1	L'agroécologie n'est pas l'agriculture du non-faire... ..	511
3.2	... ni le repli sur soi	511
3.3	L'agroécologie n'est pas un synonyme d'agriculture biologique et ne se limite pas aux techniques	511
3.4	L'agroécologie est économiquement rentable ?.....	512
4	L'AGROÉCOLOGIE, UN MOYEN POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.....	515
5	L'AGROÉCOLOGIE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	516
6	DIFFICULTÉS ET DÉFIS DE L'AGROÉCOLOGIE	517
6.1	L'agroécologie au Nord et à grande échelle, c'est possible ?.....	517
6.2	Des écosystèmes à réanimer, une tâche qui prend du temps	518
6.3	Autres difficultés : main d'œuvre, prix des produits, obstacles socioculturels et politiques, etc.	519

INTRODUCTION

Jagros, «Jeunes Agros & Souveraineté alimentaire», est un programme d'éducation au développement, qui rassemble 5 Hautes Ecoles wallonnes section agronomique (Haute Ecole Charlemagne, Haute Ecole Condorcet, Haute Ecole de la Province de Namur, Haute Ecole Louvain en Hainaut, Haute Ecole de la Province de Liège) et 3 ONG (Aide au Développement Gembloux, SOS Faim et Vétérinaire Sans Frontières) depuis 2011. Le but de ce programme est de conscientiser et informer les « *Jeunes AGROS* » sur les potentialités que représentent les agricultures familiales, au Nord comme au Sud, et au droit à la souveraineté alimentaire. Les étudiants des Hautes Écoles en agronomie sont des acteurs clés du monde rural de demain. Conscientisés à ces enjeux, ils seront mieux outillés pour revendiquer des politiques agricoles durables et prometteuses d'avenir et développer des pratiques agricoles et des habitudes de consommation respectueuses des producteurs ainsi que de l'environnement. Ce programme, fruit d'un partenariat efficace, a permis de réaliser différentes activités : séminaire interétablissements, témoignages d'acteurs de pays du Sud, réalisation d'outils pédagogiques à destination des enseignants, réalisation d'un site web www.jagros.be, financement de microprojets étudiants, visites d'exploitations, formation de groupes d'étudiants relais, participation à des événements culturels... Pour les partenaires du projet, la pérennité de ce programme passe aussi par l'implication des enseignants. Or, pour pouvoir traiter de la problématique et aborder les questions de politiques agricoles avec les étudiants, il est essentiel de disposer d'informations pertinentes et actualisées. En 2013, nous avons alors décidé de créer un syllabus détaillé, rassemblant des informations utiles sur la problématique de la souveraineté alimentaire. Réalisé de manière concertée avec l'ensemble des partenaires, ce syllabus devrait permettre aux enseignants de parler de la souveraineté alimentaire de manière autonome au sein de leur cours. Les ONG restent à leur disposition pour venir illustrer, de manière ponctuelle, certaines thématiques plus précises.

▪ La souveraineté alimentaire ?

Il s'agit du droit des populations et des pays de définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles. Ces politiques doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque contexte spécifique et ne pas menacer la souveraineté alimentaire d'autres pays.

▪ Les partenaires du projet :





▪ **Le syllabus, mode d'emploi :**

Ce syllabus est organisé en 6 chapitres et comprend une information complète sur les thèmes suivants :

- État des lieux de l'agriculture et de l'élevage mondial
- La souveraineté alimentaire, c'est quoi ?
- Les apports de la souveraineté alimentaire face aux grands thèmes de société : économie, consommation, environnement, etc.
- Agricultures en crise, facteurs politiques
- Menaces sur la souveraineté alimentaire
- Résistances et Alternatives au modèle agricole industriel

Chaque chapitre comprend un résumé et un canevas pédagogique proposant des animations, jeux et/ou exercices afin de rendre le cours plus ludique. Ce canevas peut être aisément adapté par l'enseignant. De nombreuses références à des documents scientifiques, rapports, publications, etc. y sont faites. Des témoignages, cas concrets, photos, graphiques, cartes... sont proposés afin d'illustrer le cours. Chaque chapitre se clôture par une liste de liens et de références qui permettent à l'enseignant de se renseigner davantage sur la question.

Ce syllabus se veut être une base de travail pour les enseignants dans lequel ils peuvent piocher informations, données, exemples... Mais l'idée est qu'ils restent les seuls maîtres de leur cours. Les ONG sont toutefois à leur disposition pour un complément d'information ou pour illustrer l'un ou l'autre chapitre par la présentation d'un exemple de terrain ou le témoignage d'un de leur partenaire du Sud. Une version plus courte du syllabus (voir document « résumé »), imprimée en couleur avec une mise en page facilitant la lecture, est également disponible. Il reprend uniquement les résumés et les canevas pédagogiques.

Le résumé et le syllabus sont disponibles sur : www.jagros.be

▪ **Contacts**

Pour SOS Faim : Clémentine Rasquin – cra@sosfaim.org - 02/548.06.85

Pour Vétérinaires Sans Frontières : Florence Burette – f.burette@vsf-belgium.org - 02/539.09.89

Pour Aide au Développement Gembloux : Gwenaëlle Ninane - gwenaelle.ninane@ong-adg.be - 081/62.25.75

www.jagros.be

CHAPITRE 1

États des lieux de l'agriculture et de
l'élevage mondial

RÉSUMÉ

- **Introduction**

Au début du XIX^e siècle, nous étions à peine un milliard sur la planète. Aujourd'hui, nous sommes près de 7 milliards ! Quelles sont les raisons de cette croissance démographique soudaine ?

Nous pouvons expliquer cette augmentation de la population notamment par l'apparition de nombreuses révolutions agricoles. En 50 ans, la production agricole mondiale a ainsi été 1,6 fois plus importante que la production totale atteinte en 1950, après 10 000 ans d'histoire agraire. Cela a permis de répondre aux besoins de plus en plus importants d'une population mondiale grandissante.

Néanmoins, même si en un demi-siècle la croissance de la production agricole a été supérieure d'environ 8 % à celle de la population, elle fut trop inégale pour subvenir convenablement aux besoins de toute l'humanité.

On compte aujourd'hui plus d'un milliard de personnes qui disposent de moins de 1 dollar par jour, parmi lesquelles 842,3 millions souffrent de sous-alimentation chronique, faute d'une alimentation suffisante.

- **Évolution de l'agriculture et de l'élevage au XX^e siècle – Comment en est-on arrivé à un tel niveau de production ?**

Au plan technique comme au plan économique, les avancées de la motomécanisation, la sélection, la fertilisation minérale, l'alimentation du bétail, la médecine des plantes et des animaux ont permis une simplification des systèmes de production. Il en a découlé une spécialisation importante des exploitations et des régions agricoles.

Dans les pays développés, un nombre toujours plus réduit d'exploitations familiales a réussi à franchir toutes les étapes de cette révolution agricole. En fin de compte, on retrouve des agriculteurs hyper équipés et les plus productifs du monde. Ils peuvent produire jusqu'à 2 000 tonnes brutes d'équivalent céréales par travailleur et par an (200 ha/travailleur × 10 t/ha).

En céréaliculture par exemple, la puissance des tracteurs et la superficie maximum cultivable par un travailleur ont presque doublé tous les dix ans, pour dépasser aujourd'hui les 200 hectares par travailleur.

Après 50 ans de modernisation, la production agricole mondiale possède une capacité productive qui devrait être plus que suffisante pour nourrir convenablement les 7 milliards d'humains. Pourtant, on constate que ce n'est pas le cas. Quel est le prix à payer pour ce type de révolutions ? Quelles en sont les conséquences ? Et pourquoi n'arrive-t-on pas réellement à nourrir toute l'humanité ?

- **La fracture agricole**

La révolution agricole, entraînant de vastes mutations écologiques, démographiques, économiques et culturelles, triomphe aujourd'hui dans les pays développés. Mais il n'en va pas de même partout !

Dans les pays en voie de développement, la révolution agricole contemporaine dotée de tous ses attributs (en particulier d'une motomécanisation lourde, complexe et très coûteuse) ne s'est répandue que dans quelques régions peu étendues d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Sud, et d'Asie. Elle n'a d'ailleurs pu être adoptée que par de grandes exploitations privées ou publiques, nationales ou étrangères qui disposent des capitaux nécessaires, laissant la grande majorité de la paysannerie sur le côté.

Ainsi, en 50 ans, le rapport de productivité entre les systèmes de culture manuelle les moins performants du monde et les systèmes motomécanisés les plus performants a été multiplié par près de 60. Un écart de plus en plus grand se creuse alors entre les différents types d'agriculture.

De plus, cette masse de paysans à la « culture manuelle » est désormais soumise à une **concurrence mondialisée**. La majorité d'entre eux voient ainsi progressivement leurs revenus agricoles baisser et se retrouvent dans l'incapacité d'investir et de se développer. Autrement dit, **la baisse des prix agricoles va d'abord se traduire par un véritable blocage du développement des paysans les moins bien équipés et les moins bien situés.**

Ceci explique en grande partie que la paysannerie démunie des régions agricoles pauvres fournit la part la plus importante des plus de 800 millions de sous-alimentés du monde d'aujourd'hui.

- **Quelles perspectives pour l'agriculture industrielle ?**

Dans les pays développés, **la révolution agricole se heurte aussi à certaines limites et inconvénients**. Les rendements actuels en grains par hectare, ou en litre de lait par vache et par an, semblent aujourd'hui difficilement dépassables. Les atteintes à l'environnement et à la qualité des produits se multiplient à cause de différents excès (engrais et de produits de traitement, concentration des productions animales, recyclage d'éventuels déchets organiques malsains dans les aliments composés pour le bétail). Par ailleurs, l'hypermécanisation, l'exode rural et le rejet du secteur agricole par les jeunes posent des problèmes en termes d'emploi et d'entretien des territoires.

Avec un peu de recul, on se rend aujourd'hui compte que **le modèle agricole industriel qui semblait si prometteur ne pourra pas résoudre les problèmes de la faim et la pauvreté à travers le monde**. En réalité, la production alimentaire industrielle à grande échelle est même nuisible pour la santé humaine. Elle pollue les sols, l'eau et l'air, contribue au changement climatique, tue la faune et la flore, et réduit la diversité biologique et la fertilité des sols. L'agriculture industrielle a en outre également contraint des millions de petits paysans à l'exil avec des conséquences sociales désastreuses.

- **Une autre agriculture est-elle possible ?**

En réponse à ces excès, des formes d'agriculture alternatives (agriculture écologiquement raisonnée, agriculture biologique, agriculture participant à l'amélioration de l'environnement) se développent ici et là dans les pays moins industrialisés. Elles sont moins spécialisées mais présentent de nombreuses qualités. Elles sont plus économes en ressources non renouvelables et soucieuses de l'environnement, de la qualité des produits et du bon emploi des territoires et des hommes.

Il est donc possible de prendre un chemin différent. Celui d'un développement plus durable qui renverse la tendance actuelle d'une agriculture industrielle et qui respecte les sociétés et communautés existantes.

Face à cette agriculture industrielle mondiale, la petite paysannerie des pays du Sud, elle, s'adapte en permanence. Face aux conditions économiques, écologiques et démographiques changeantes et souvent difficiles, elle combine sans cesse cultures et variétés, élevages et races, outils, anciens ou nouveaux. Ceci afin de conduire de nouveaux systèmes de production d'autant plus appropriés que leurs conditions de production sont peu favorables. Des alternatives sont donc possibles et rentables !

- **Focus sur l'agriculture et l'élevage paysan**

- **L'agriculture paysanne**

Dans les pays en développement, les gouvernements et les bailleurs continuent de porter leurs efforts vers l'essor d'exploitations qu'ils considèrent comme « **modernes** », c'est-à-dire souvent capitalistes (grandes superficies, efficacité, forte maîtrise technique). D'après eux, ce type d'exploitations serait un bon moteur pour le développement économique de la région ou du pays. À terme, il devrait permettre de **réduire la pauvreté**.

Mais les inégalités inhérentes à ce type de développement ne peuvent compenser les bénéfices éventuels apportés par ces grandes exploitations. En effet, dans ce genre de système agricole, les bénéfices issus des gains de productivité fournis par les techniques modernes sont réservés au seul propriétaire terrien, la main-d'œuvre locale étant de facto écartée de ce système de production agricole. Cela accentue donc les inégalités de revenus à l'intérieur de ces sociétés rurales, entre petites exploitations familiales et grandes exploitations industrielles. Il apparaît donc primordial, si l'on veut endiguer la pauvreté rurale, **de repenser les politiques d'aide au développement agricole et de les recentrer sur le soutien aux agricultures paysannes.**

Les spécificités de l'agriculture familiale font qu'elle est à la fois capable d'assurer la sécurité alimentaire des personnes qui en dépendent directement, de fournir des marchés locaux et nationaux en forte croissance, et de rapporter des devises internationales en produisant des cultures d'exportation.

Selon des études, la croissance PIB agricole a en effet, en moyenne, quatre fois plus d'effet sur l'augmentation des dépenses des ménages les plus pauvres que la croissance non agricole.

- **L'élevage paysan**

L'élevage est une forme de capital naturel qui, pendant des millénaires, a façonné les modes de vie et les cultures de nombreuses communautés humaines dans le monde. **De tout temps l'animal a accompagné l'homme et aujourd'hui, l'élevage est fondamental pour 1,3 milliard de personnes.**

L'élevage contribue directement à la disponibilité alimentaire et à l'accès des petits exploitants à l'alimentation. Il permet aux petits paysans de consommer directement leur production, mais également de vendre leurs produits à valeur ajoutée afin d'eux même pouvoir accéder à des aliments de base. De ce fait, l'élevage va représenter une source de revenu, de crédit, d'assurance, de prêt, de don et d'investissement pour les ménages.

Ces relations de complémentarité sont primordiales. Elles sont d'ailleurs régulièrement évoquées par les paysans pour justifier la coexistence si fréquente de l'agriculture et de l'élevage. Et ce, malgré certains problèmes qui peuvent en résulter pour les systèmes de culture et la conduite des animaux.

Aujourd'hui, il est absolument certain que l'évolution des relations agriculture-élevage constitue un point clé pour l'avenir des sociétés rurales !



CANEVAS PÉDAGOGIQUE

Etapas	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
<p>Jeux Quizz sur la faim dans le monde</p> <p>Outil développé par AVSF.</p>	<p>Sensibiliser les participants aux questions de la faim dans le monde.</p> <p>Agriculture et élevage étant intimement liés à l'alimentation et la problématique de la faim dans le monde, c'est un bon moyen pour introduire ce chapitre et le cours en général.</p> <p>Cela permet en outre de combattre quelques idées préconçues...</p>	<p>Facile et rapide à réaliser en classe. On peut éventuellement procéder à un système de vote avec des cartons de couleurs différentes pour que chacun doive exprimer une opinion. On peut alors demander à l'un ou l'autre d'expliquer son choix avant de donner la réponse.</p>	<p>Eventuellement préparer les questions et réponses sur un PowerPoint.</p>	<p>20 min.</p>

QUIZ DE L'ALIMENTATION DANS LE MONDE

(D'APRES LA CAMPAGNE ALIMENTERRE 2007 – CFSI)

- **La Terre peut nourrir 12 milliards de personnes ?**

VRAI. Selon la FAO : nous produisons actuellement assez pour nourrir presque 2 fois la planète. Mais pour combien de temps ? Avec quel système d'agriculture ? Est-ce durable ? Cette question montre que le problème de faim dans le monde n'est pas lié à la quantité mais la répartition de la nourriture !

- **Le nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde a diminué de moitié en 20 ans ?**

FAUX. De 1985 à 1995, le nombre de personnes qui souffraient de la faim a diminué de 873 à 780 millions, mais a ensuite augmenté pour atteindre 854 millions de personnes en 2005. Aujourd'hui, ce nombre est passé à 1 milliard 200 millions (1,2 milliard). Proportionnellement à l'augmentation de la population, le pourcentage de personnes qui souffrent de la faim a baissé jusqu'en 2008, et est en augmentation depuis 2009 pour la première fois depuis plusieurs décennies.

- **Catastrophes naturelles et guerres sont les principales causes de la faim dans le monde ?**

FAUX. Mais à nuancer. Elles sont une des causes, mais de loin pas la première cause. La majorité des personnes qui ont faim souffrent d'une faim « invisible », constante, chronique liée à leur incapacité à accéder à la nourriture. Les contextes politiques nationaux et le contexte politique international sont, selon AVSF, responsables en grande partie des problèmes de faim dans le monde. On peut dire que la faim dans le monde aujourd'hui est structurelle et pas conjoncturelle.

- **Les principales victimes de la faim sont des populations qui vivent dans les villes ?**

FAUX. 3/4 des personnes sous-alimentées sont des paysans et des ruraux. Ce sont ceux qui produisent la nourriture qui meurent de faim ! Cependant, les problèmes rencontrés en milieu rural, notamment de faim, provoquent un exode rural dans de nombreux pays. Cet exode amène donc de plus en plus de populations dans les villes, populations qui viennent accroître le nombre de personnes sous-alimentées en zone urbaine.

- **Le nombre de personnes qui souffrent de suralimentation dépasse le nombre de celles qui souffrent de sous-alimentation dans le monde ?**

VRAI jusqu'en 2008. 854 millions de personnes souffraient de la faim tandis que plus de 1 milliard était suralimenté. Aujourd'hui, le nombre de personnes souffrant de la faim est passé au-delà de 1 milliard et la FAO n'a pas réévalué le nombre de suralimentés.

- **Le prix les produits agricoles a diminué de moitié en 40 ans ?**

VRAI jusqu'en 2005, mais depuis, grosse remontée des prix. Cette remontée des prix est due à divers facteurs, notamment les agrocarburants, et la baisse des stocks mondiaux. Le commerce international est une solution pour éradiquer la faim et la pauvreté dans le monde ?

À DÉBATTRE ! En 1995 a été créée l'Organisation mondiale du commerce, avec pour objectif de « favoriser la liberté des échanges afin que le monde soit plus prospère ».

En 2001, les États membres de l'OMC ont en outre adopté la déclaration de Doha pour le développement qui assure que « le commerce international peut jouer un rôle majeur dans la promotion du développement économique et la réduction de la pauvreté ». Or, plus de 10 ans après la création de l'OMC, un constat s'impose : le libre-échange progresse, la faim aussi (depuis 1995 le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde est en augmentation constante). Si le commerce international peut contribuer au développement des pays du Sud, le libre-échange ne constitue donc pas une solution miracle capable d'éradiquer la faim et la pauvreté dans le monde.

CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE MONDIAL

1 INTRODUCTION

1.1 Etat des lieux de la démographie mondiale

Aujourd'hui la population de la planète dépasse les 7 milliards d'individus !

Au début du XIXe siècle, nous étions pourtant à peine près d'un milliard sur terre. Dès lors comment est-on passé à 2 milliards d'individus en 1925, à 4 milliards en 1975 pour dépasser aujourd'hui les 7 milliards ?

Cette croissance démographique majeure (la population mondiale a augmenté de 250 % en l'espace d'un siècle) s'explique en réalité en grande partie par **l'apparition de nombreuses révolutions des techniques agricoles**. Révolutions qui ont alors permis une forte augmentation de la production et des rendements.

En 50 ans, la production agricole mondiale a ainsi été 1,6 fois plus importante que la production totale atteinte en 1950, après 10 000 ans d'histoire agraire. Elle a permis de survenir aux besoins croissants d'une population mondiale toujours plus grande et plus consommatrice de ressources.

Cependant même si en un demi-siècle la croissance de la production agricole a été supérieure d'environ 8 % à celle de la population, elle fut néanmoins trop inégale pour subvenir convenablement aux besoins de toute l'humanité. On compte **plus d'un milliard de personnes qui disposent de moins de 1 dollar par jour, parmi lesquelles 842,3 millions¹ souffrent de sous-alimentation chronique**, faute d'une alimentation suffisante.

Selon la FAO, les trois quarts de ces pauvres sous-alimentés sont des ruraux. On trouve une très grande majorité de paysans et d'ouvriers agricoles très peu payés. Quant aux autres, beaucoup d'entre eux sont d'ex-ruraux récemment poussés à l'exode par la pauvreté et par la faim vers les villes, augmentant considérablement le nombre de chômeurs.

Par ailleurs, malgré un exode rural de plus de 50 millions de personnes par an, le nombre des pauvres sous-alimentés des campagnes ne diminue pas. Cela s'explique par le fait que chaque année, un nombre au moins égal de nouveaux pauvres sous-alimentés se forme en zones rurales. **Il paraît surprenant qu'après plusieurs décennies de révolutions agricoles contemporaines, la pauvreté et la sous-alimentation rurale soient toujours aussi massivement répandues.**

1 FAOSTAT, The state of food insecurity in the world 2013.

Pauvreté et agriculture, quelques chiffres...

Afrique subsaharienne :

- Agriculture représente 30 % du PIB.
- Pauvreté : 80 % de la population totale, dont environ 70 % sont des ruraux.

Pays en mutation : (Asie du Sud-Est, Moyen-Orient, et Afrique du Nord)

- Agriculture représente 13 % du PIB
- Pauvreté : 60 % de la population totale, dont 80 % sont des ruraux.

Pays urbanisés : (Amérique latine, Europe de l'Est et Asie Centrale)

- Agriculture représente 5 % du PIB.
- Pauvreté : 25 % de la population totale, dont 40 % sont des ruraux.

Source : FAOstat

La production agricole mondiale se retrouve face à plusieurs défis. Dans les années à venir, elle va être confrontée à une croissance démographique importante et à un creusement des inégalités économiques. On estime que pour pouvoir nourrir correctement la population mondiale, il faudra certainement **accroître la production** mais aussi, surtout **lutter** plus efficacement **contre le gaspillage** et, revenir à **une agriculture plus juste et plus durable**. À l'heure où l'agriculture industrielle semble avoir atteint ses limites en matière de rendement, où le nombre de terres cultivables se fait de plus en plus rare, et où le nombre de cultivateurs tend continuellement à diminuer, **il apparaît par conséquent de plus en plus indispensable de se questionner sur l'avenir des modèles agricoles.**

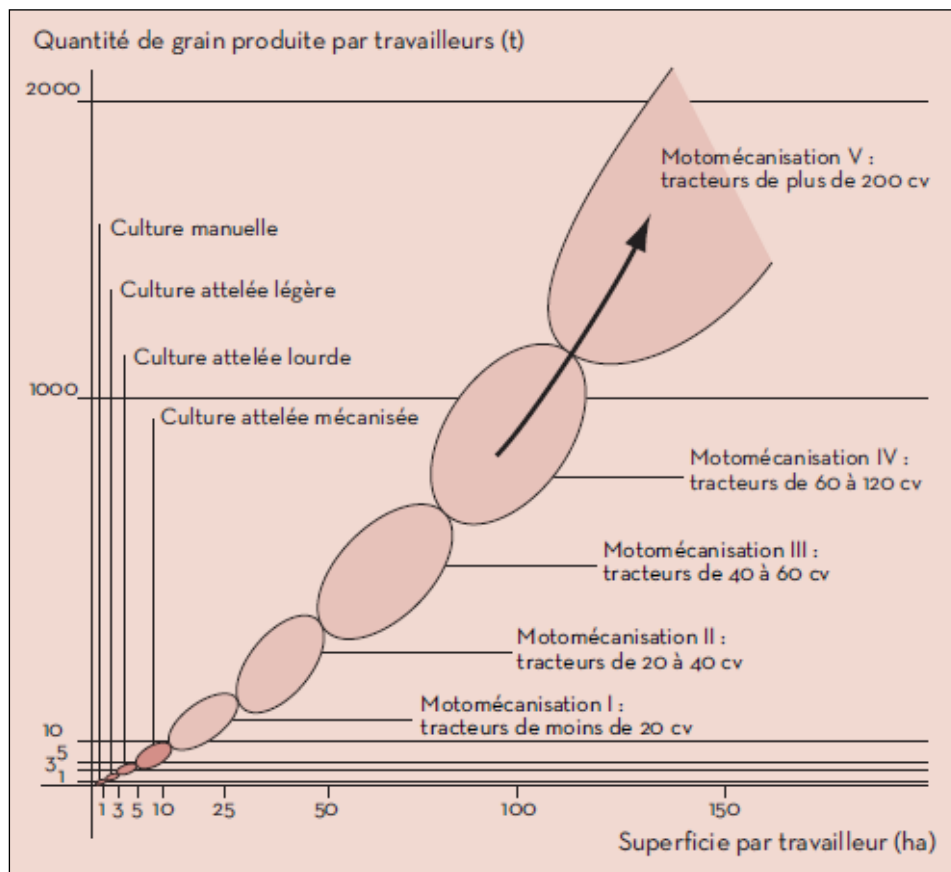
1.2 Diversité des modèles agricoles actuels

Penchons-nous tout d'abord sur la grande diversité des **modèles agricoles mondiaux et l'écart de productivité** important qu'il peut y avoir entre ces différents systèmes :

- **Systèmes de culture manuelle :** la productivité nette maximale est de l'ordre de 1 tonne d'équivalent-céréales par travailleur.
- **Systèmes à jachère et culture attelée légère (araire, bât, etc.) :** la productivité nette maximale est de l'ordre de 2 tonnes/travailleur.
- **Systèmes à jachère et culture attelée lourde (charrue, charrette, etc.) :** la productivité nette maximale est de l'ordre de 3,5 tonnes/ travailleur.
- **Systèmes de culture irriguée à deux récoltes par an avec traction animale :** la productivité nette est également de l'ordre de 3,5 tonnes/travailleur.
- **Systèmes sans jachère avec culture attelée lourde :** la productivité nette est de l'ordre de 5 tonnes/travailleur.

- **Systèmes sans jachère avec culture attelée mécanisée** : la productivité nette de l'ordre de 10 tonnes/travailleur.
- **Systèmes de culture motomécanisée (motomécanisation I)** : la productivité nette maximum dépasse 30 tonnes/travailleur.

Nous constatons donc bien qu'en fonction du modèle agricole utilisé, les paysans ne jouent pas tous dans la même catégorie. Si cela semble évident en théorie, nous verrons au cours des différents chapitres de ce cours que la pratique nous montre souvent une tendance à ne pas considérer cette différence !



Marcel

Mazoyer : Des agricultures manuelles à la mécanisation lourde : des écarts de productivité considérable

1.3 Boom de la production mondiale de la productivité depuis 50 ans

Comme dit précédemment, l'augmentation de la population mondiale s'explique entre autres par un gigantesque bond en avant de la production vivrière. Pour résumer, celui-ci peut s'expliquer par quelques points :

- La généralisation dans les pays développés de la **révolution agricole contemporaine** (motorisation, mécanisation à grande échelle, sélection, utilisation de produits chimiques, spécialisation), et de son extension dans quelques secteurs limités des pays en développement.

- **L'extension des superficies irriguées**, qui sont passées de quelque 80 millions d'hectares en 1950 à environ 270 millions d'hectares aujourd'hui.
- **L'augmentation des superficies de terres arables et de cultures permanentes**, qui sont passées dans le même temps de quelque 1,3 milliard d'hectares à plus de 1,5 milliard d'hectares.
- **Le développement** dans les régions les plus densément peuplées du monde et dépourvues de nouvelles terres à défricher ou à irriguer et de **formes d'agricultures mixtes** (combinant cultures, arboriculture, élevages et, parfois, pisciculture) à biomasse utile très élevée.

1.4 L'élevage au niveau mondial, qu'en est-il ?

Selon le rapport de la FAO, **l'élevage représente 40 % de la production agricole mondiale et contribue aux moyens d'existences (revenus et subsistance) d'environ un milliard de personnes à travers le monde².**

On observe chaque année dans le monde une croissance rapide de la production et de la consommation de produits animaux. Si les systèmes d'élevage traditionnels contribuent aux moyens d'existence de 70 % des populations rurales pauvres, ce sont de plus en plus souvent de grandes entreprises, dotées de technologies sophistiquées et opérant à l'échelle internationale, qui répondent à la croissance rapide des marchés de la viande, du lait et des œufs. La production animale mobilise aujourd'hui un tiers des terres cultivables consacrées à la production fourragère, et se dispute avec les autres secteurs les ressources foncières et hydriques, l'énergie et la main-d'œuvre³.

Soulignons que l'élevage paysan de type familial représente la majorité des activités de l'élevage mondial. Il occupe une place importante dans les satisfactions des besoins de la majorité des paysans dans les pays en développement. Selon le FIDA⁴ (2010) environ 450 millions de petits éleveurs fournissent à 2 milliards de personnes leur moyen d'existence.

2 FAO, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 2009

3 http://www.fao.org/ag/againfo/themes/fr/animal_production.html

4 Le Fonds International de Développement Agricole.

2 ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE AU XX^e SIÈCLE – COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ À UN TEL NIVEAU DE PRODUCTION ?

2.1 Diversité des modèles agricoles actuels

En 1950, l'agriculture mondiale qui comptait 700 millions d'actifs utilisait un peu moins de 7 millions de tracteurs et moins de 1,5 million de moissonneuses-batteuses. Aujourd'hui, pour 1,3 milliard d'actifs agricoles, elle compte 28 millions de tracteurs et 4,5 millions de moissonneuses-batteuses !

L'utilisation de ces outils se concentre principalement dans les pays qui ont été concernés par les différentes révolutions agricoles mécanisées.

Il est également intéressant de noter l'augmentation de l'utilisation des engrais minéraux (17 millions de tonnes d'engrais minéraux en 1950, huit fois plus aujourd'hui) et des aliments concentrés pour le bétail (30 millions de tonnes d'équivalent-tourteaux, six fois plus aujourd'hui).

2.2 Retour sur les révolutions mécaniques et les modernisations agricoles

2.2.1 Des inégalités agricoles initiales, réelles mais limitées

Au milieu du XIX^e siècle, la plupart des paysans dans le monde pratiquaient une agriculture strictement manuelle (houe, bêche, hache, machette, etc.). Avec une superficie par actif de l'ordre de 1 hectare et des rendements en équivalent inférieurs à 1 tonne par hectare, la productivité du travail de ces paysans ne dépassait pas 1 tonne/hectare par actif. En Europe cependant, les systèmes de culture attelée lourde sans jachère, développés et perfectionnés depuis le Moyen-âge, étaient largement répandus. Avec charrue, charrette, etc., ils permettaient déjà de cultiver 5 ha/actif, ce qui, avec un rendement de 1 t/ha, autorisait une productivité brute du travail de l'ordre de 5 t/actif.

À l'époque, toutes les autres agricultures du monde (culture à l'araire avec jachère des régions méditerranéennes, systèmes hydroagricoles à une ou à deux récoltes par an, etc.) s'inscrivaient donc dans un **écart de productivité qui était de l'ordre de 1 à 5**.

2.2.2 L'explosion des écarts de production agricole au XX^e siècle

Vers la fin du XIX^e siècle, le développement industriel en Europe va permettre la production de nouveaux matériels mécaniques à traction animale (brabants, cultivateurs à dents, semoirs, bineuses, moissonneuses-lieuses, batteuses à vapeur, etc.). Ces nouveaux outils ont été rapidement adoptés par les fermes bien dimensionnées dans les colonies agricoles européennes (Amérique du Nord, cône Sud de l'Amérique latine, Afrique du Sud, etc.) et plus lentement en Europe. Les exploitations les mieux équipées ont alors atteint une superficie, par actif, de l'ordre de 10 hectares. Les rendements ne dépassaient toujours guère les 1 t/ha, de sorte que la productivité brute du travail était au maximum de quelque 10 t/actif.

Au XXe siècle cependant, la productivité agricole va connaître une croissance sans précédent. La **révolution agricole contemporaine** (motorisation, grande mécanisation, chimisation) va rapidement triompher dans les pays développés. En quelques décennies, les grandes exploitations vont s'équiper d'engins agricoles lourdement motorisés et mécanisés, pour atteindre des rendements beaucoup plus importants, jusqu'à 200 hectares par actif aujourd'hui.

De plus, les usages massifs d'engrais chimiques, de produits de traitement et de variétés sélectionnées permettent des rendements de céréales dépassant 10 tonnes par hectare. La productivité nette du travail de ce modèle agricole mécanisé peut dès lors atteindre de nos jours des taux de rentabilité allant jusqu'à 1000 t/actif.

Centrée au départ sur les grandes cultures céréalières, **la motomécanisation s'est par la suite étendue au cours du XXe siècle à l'exploitation de l'élevage**. De la traite du bétail laitier, à la récolte des fourrages, en passant par l'alimentation du bétail en stabulation et à l'évacuation de ses déjections, c'est tout le processus de l'élevage qui a été repensé et mécanisé pour augmenter la productivité.

Ainsi, de manière analogue, alors qu'un vacher pouvait traire à la main une douzaine de vaches deux fois par jour, il a pu en traire le double avec un pot trayeur baladeur, une cinquantaine avec une salle de traite en épi équipée d'un tank à lait, une centaine avec un manège à traire, et aujourd'hui grâce aux robots de traite, il ne doit plus être présent lors de la traite de ses vaches. On est donc passé d'un système de traite manuel à une production entièrement mécanisée de tout le circuit laitier, dans lequel l'éleveur perd peu à peu le contact avec son bétail.

Chaque étape de la motomécanisation s'est également traduite par un accroissement de la superficie des exploitations ou du nombre d'animaux d'élevage par travailleur. Alors même que, parallèlement, les avancées de la chimie agricole et de la sélection ont entraîné l'accroissement des rendements par hectare ou par animal.

Par ailleurs, il est important de souligner que chaque étape de ces révolutions s'est faite au prix d'une **consommation croissante en énergie** (principalement le pétrole). Que ce soit pour la production d'intrants chimiques (issus de l'industrie pétrolière) ou les engins mécaniques toujours plus énergivores. Le secteur agricole s'est au fil des décennies rendu de plus en plus dépendant, pour devenir aujourd'hui un des plus grands consommateurs mondiaux de cette ressource.

2.2.3 Sélections et hybridations des espèces animales

En ce qui concerne la sélection des semences, on n'est bien sûr pas passé en une fois de variétés de céréales capables de produire 2 t/ha, à des cultivars capables d'en produire plus de 10. Il a fallu sélectionner successivement plusieurs variétés à rendement potentiel croissant, qui ont constitué autant d'étapes conditionnant l'emploi de doses d'engrais de plus en plus élevées.

Pour le blé, par exemple, on a obtenu des lignées pures, et plus récemment des hybrides de première génération. Ils sont caractérisés par une paille de plus en plus courte, un rendement en grain croissant, résistants au froid, à la verse, à l'échaudage, à la germination avant récolte, au

piétin, aux rouilles et au blanc (oïdium). Ils présentent une meilleure qualité meunière et boulangère, et sont adaptés à l'usage des nouveaux moyens mécaniques (homogénéité, facilité de battage).

L'accroissement des productions de grains en tout genre (céréales et oléagineux) et de sous-produits végétaux a été tel qu'une part croissante de ceux-ci a pu être consacrée à la fabrication d'aliments concentrés pour le bétail. Conjuguée aux accroissements de production des prairies et autres cultures fourragères, cette hausse de la production a permis l'augmentation des effectifs d'animaux d'élevage ainsi qu'une amélioration de leur alimentation et de leur rendement. On a donc progressivement sélectionné des races d'animaux à haut rendement en viande, en lait, en œufs, capables de consommer et de rentabiliser des rations alimentaires de plus en plus nutritives. Ainsi, une vache du début du siècle consommait une quinzaine de kilogrammes de foin par jour pour produire moins de 2 000 litres de lait par an, tandis qu'une vache laitière d'aujourd'hui, hautement sélectionnée, produit plus de 10 000 litres de lait par an, et consomme pour cela journalièrement 5 kg de foin (ou l'équivalent) et plus de 15 kg d'aliments concentrés.

2.2.4 Spécialisation des agricultures (monocultures et élevages intensifs)

L'usage des engrais et des autres améliorations techniques agricoles ont donc entraîné non seulement l'augmentation des productions récoltées, mais aussi celle des pailles et autres résidus de cultures. Ceci permettant, par enfouissement, de maintenir une teneur du sol en humus acceptable. Dès lors, les exploitations se sont retrouvées libérées de l'obligation de produire du fumier pour fertiliser les champs.

Ensuite, l'usage de produits de traitement a affranchi les exploitations agricoles des anciennes règles de rotation et d'assolement qu'elles devaient respecter pour éviter le foisonnement des mauvaises herbes, la pullulation des insectes et la prolifération des maladies. Dès lors, les **systèmes de culture ont pu être simplifiés et spécialisés** davantage et des monocultures ont pu être pratiquées.

Par ailleurs, l'arrivée des tracteurs a fait disparaître toute nécessité de produire des fourrages pour entretenir du bétail de trait. Dans ces conditions, les exploitations des régions relativement planes, faciles à mécaniser, à sol et à climat propice aux céréales, aux oléagineux ou aux racines et tubercules, ont abandonné la production fourragère et l'élevage pour se consacrer aux grandes cultures motomécanisées et fertilisées à l'aide d'engrais minéraux. En se spécialisant ainsi, **ces régions ont produit à bon compte des surplus commercialisables croissants, qu'elles ont pu exporter vers les régions moins favorables à la grande culture mécanisée.**

Les exploitations de ces régions peu propices à la grande culture mécanisée (accidentées, pluvieuses à sol lourd des façades océaniques, et celles des régions sèches quasi steppiques, méditerranéennes ou continentales) se sont, elles, consacrées principalement aux herbages et aux élevages (bovins à viande ou à lait, ovins, caprins) à grande échelle.

Enfin, la motorisation et le développement des transports routiers et le perfectionnement des moyens de communication ont permis des échanges toujours plus importants et moins coûteux

entre exploitations de régions éloignées. Dès lors, ces dernières ont pu être approvisionnées à bon compte en biens de production et de consommation de toute nature. Libérées de l'obligation de pratiquer des systèmes de polyproduction végétale et animale, nécessaires pour assurer un large autoapprovisionnement local, ces exploitations ont donc pu consacrer l'essentiel de leurs moyens aux productions qui leur étaient plus avantageuses. C'est ainsi que des quasi-monocultures de soja, de maïs, de blé, de coton, de vigne, de légumes, de fruits, de fleurs se sont étendues à l'échelle de régions entières, donnant naissance à de nouveaux systèmes agricoles régionaux spécialisés.

2.2.5 Conclusion - La révolution agricole contemporaine

Au plan technique comme au plan économique, les avancées de la motomécanisation, de la sélection, de la fertilisation minérale, de l'alimentation du bétail, de la médecine des plantes et des animaux sont très intimement liées. Ces avancées ayant en effet entraîné un **simplification des systèmes de production et la spécialisation des exploitations et des régions agricoles**.

Ainsi, depuis la seconde moitié du XXe siècle, la révolution agricole contemporaine s'est étendue dans les pays développés et dans quelques secteurs limités des pays en développement.

Dans les pays développés, un nombre toujours plus réduit d'exploitations familiales a réussi à franchir toutes les étapes de cette révolution agricole. En céréaliculture par exemple, la puissance des tracteurs et la superficie maximum cultivable par un travailleur ont presque doublé tous les dix ans, pour dépasser aujourd'hui les 200 hectares par travailleur. Dans le même temps, grâce aux semences sélectionnées, aux engrais et aux pesticides, les rendements ont augmenté de plus de 1tonne/hectare tous les dix ans, pour approcher aujourd'hui les 10 tonnes/hectare dans certaines régions. **C'est ainsi que les agriculteurs les mieux équipés et les plus productifs du monde peuvent aujourd'hui produire jusqu'à 2 000 tonnes brutes d'équivalent céréales par travailleur et par an** (200 ha/travailleur × 10 t/ha).

Après 50 ans de modernisation, la production agricole mondiale possède aujourd'hui une capacité productive qui devrait être plus que suffisante pour nourrir convenablement les 7 milliards d'humains. À elle seule, la production de céréales, qui frise les 2 milliards de tonnes, soit 286 kg de grains par personne et par an, pourrait largement couvrir les besoins énergétiques de toute la population si elle était bien répartie.

3 IMPACT NÉGATIF DE LA RÉVOLUTION AGRICOLE

Cette modernisation de l'agriculture et de l'élevage au cours des 50 dernières années a donc indéniablement apporté une augmentation nécessaire de la production agricole mondiale, mais à quel prix ? Que se cache-t-il derrière ces chiffres éloquentes ?

C'est ce que nous allons maintenant tenter d'expliquer à travers ce point sur les impacts négatifs de la révolution agricole.

3.1 Monocultures, disparition de la diversité

Un immense mouvement de redistribution spatiale et de regroupement par région a donc été amené par la spécialisation de l'agriculture. **Ainsi, les écosystèmes cultivés aujourd'hui ne ressemblent guère aux écosystèmes de polyculture/élevage d'autrefois.** Dans ces derniers, chaque territoire villageois, et même chaque territoire d'exploitation, était composé de terrains à usages différenciés (par exemple terres à céréales, pâtures, prés de fauche, bois, vergers, etc.) dont chacun supportait un peuplement végétal et animal différent.

Les écosystèmes cultivés de nos jours sont plus simples et plus uniformes : champs de blé ou champs de maïs, vignes, ou encore pâtures et troupeaux, se succèdent parfois sans discontinuer sur des centaines de kilomètres. La flore et la faune sauvages en sont par conséquent considérablement appauvries.

L'usage de fortes doses d'engrais et de produits de traitement, l'épandage massif des déjections des gros effectifs d'animaux concentrés sous un même toit, provoque par ailleurs en certains lieux **des pollutions minérales et organiques.** Il s'agit en particulier de pollutions des eaux de surface et des eaux souterraines, et parfois même une altération des produits alimentaires eux-mêmes (excès de nitrates dans les légumes, pesticides sur les fruits, hormones et antibiotiques dans les viandes). Les niveaux de concentration des activités et les niveaux d'utilisation des intrants dépassent fréquemment les seuils de tolérance écologique et de risque alimentaire socialement acceptables.

3.2 Disparition de la main-d'œuvre

Le remplacement de la plus grande partie de la main-d'œuvre agricole par des machines, l'augmentation de la superficie par travailleur et, la réduction concomitante du nombre d'exploitations, ont entraîné dans les pays développés **un exode agricole très important.** Ce dernier est alimenté par la réduction des activités connexes (artisanat et commerce des produits agricoles). Ainsi, avec 100 à 200 ha par travailleur en grande culture, 200 à 1 000 ha en élevage extensif, au fil des années, on aboutit à des densités de population agricole très faibles (de un à cinq habitants par kilomètre carré). Ce phénomène rend très difficile le maintien des services (poste, école, commerces, médecin, pharmacie) et de la vie sociale dans les régions rurales locales.

La libération de la grande majorité de la main-d'œuvre précédemment employée dans l'agriculture a fourni les gros bataillons de travailleurs nécessaires à l'industrie et aux services en plein essor durant l'après-guerre. Depuis le milieu des années 70, par contre, le ralentissement de la croissance économique et la poursuite de l'exode agricole ont contribué, entre autres, à gonfler le chômage.

3.3 Perte du patrimoine culturel

Comme les nouveaux moyens de production sont, dans une large mesure, mis au point et produits hors des exploitations agricoles et de leur environnement immédiat (dans des organismes de recherche-développement et dans des entreprises industrielles et de services relativement concentrés), la formation des agriculteurs et des autres travailleurs agricoles ne passe plus seulement par l'apprentissage à la ferme. Elle est de plus en plus tributaire des systèmes de formation et d'information techniques et économiques, publics ou privés. **Les patrimoines culturels ruraux, autrefois localement produits et transmis, cèdent la place à une culture générale assez uniforme, diffusée par l'école et par les médias.**

3.4 Disparition des petites exploitations

Chaque étape de ce développement agricole a vu un grand nombre d'exploitations disparaître. En effet, seules les grandes exploitations, situées dans les régions favorables, et déjà bien équipées et dimensionnées pour atteindre une productivité permettant de dégager un revenu supérieur aux besoins de la famille ont pu franchir les différentes étapes des révolutions agricoles. Ces exploitations disposent par ailleurs d'une capacité d'auto-investissement et d'emprunt suffisante pour continuer à s'équiper et s'agrandir. Comme à chaque fois, ces exploitations progressent d'autant plus que leurs capacités d'investissement sont plus élevées. **Les exploitations avantagées au départ se retrouvent donc encore plus avantagées** par la suite.

Les petites exploitations de type paysan, rendues peu concurrentielles dans ce système, car au départ moins bien équipées, moins bien dimensionnées et souvent moins bien situées, ne pouvaient ni investir, ni s'agrandir, ni même renouveler pleinement leurs moyens de production. En fait ces exploitations, qui tendaient à décapitaliser et à régresser, n'étaient généralement pas reprises lors de la retraite de l'exploitant : elles se sont retrouvées en crise et en voie de disparition.

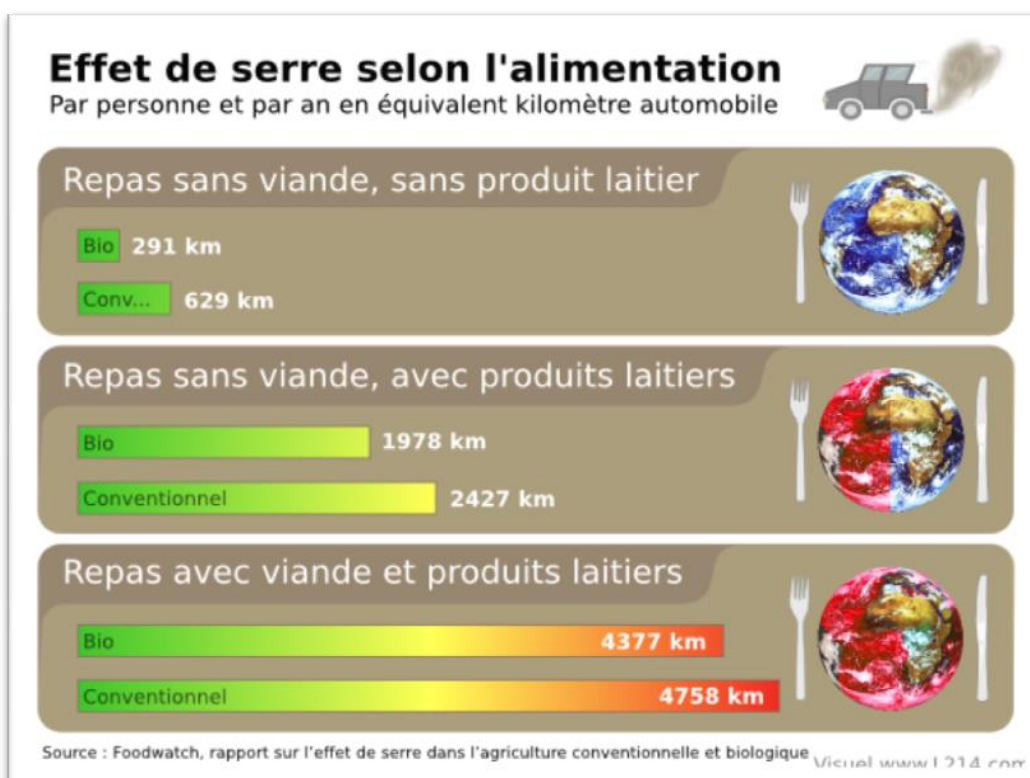
3.5 Impact environnemental

Aujourd'hui, de nombreuses sources pointent du doigt l'agriculture industrielle comme étant un des plus gros responsables du changement climatique. Selon le rapport de la FAO « *Livestock's long shadow* »⁵, **l'élevage industriel serait aujourd'hui à l'origine de 18 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre**, juste devant le secteur des transports (13 %).

5 Téléchargeable sur : <http://www.fao.org/docrep/012/a0701f/a0701f00.htm>

Ce pourcentage élevé peut s'expliquer par le fait que, outre les rejets provoqués par les émissions animales, ce type d'élevage industriel est extrêmement énergivore :

- le fonctionnement coûteux des unités de production nécessite en effet une forte consommation d'énergie fossile (ventilation, chauffage, équipements...) ;
- l'alimentation concentrée des animaux, dont la fabrication, consommatrice en énergies fossiles, est également responsable des émissions liées à la déforestation (ex. : soja brésilien cultivé en zone amazonienne après déforestation) ;
- les filières longues nécessitent enfin un recours important et une dépendance aux énergies fossiles (transport des intrants, des produits, transformation, emballages, distribution...).



4 LIMITES – FRACTURE AGRICOLE

Les mutations écologiques, démographiques, économiques et culturelles montrent à quel point la révolution agricole a aujourd'hui triomphé dans les pays développés. Mais, si nous portons notre regard plus loin, nous observons qu'**il n'en va pas de même dans les pays en développement.**

Certes, la motomécanisation, les variétés et les races à haut rendement potentiel, les engrais, les aliments concentrés pour le bétail, les produits phytosanitaires et la spécialisation ont aussi pénétré dans ces pays, mais le plus souvent de manière très limitée et incomplète. La révolution agricole contemporaine dotée de tous ses attributs, et en particulier d'une motomécanisation lourde, complexe et très coûteuse, ne s'est répandue, hors des pays développés, que dans quelques régions peu étendues d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Sud, et d'Asie. Là où elle n'a pu être adoptée que par les grandes exploitations privées ou publiques, nationales ou étrangères, disposant des capitaux nécessaires.

Ainsi, en 1950, le rapport de productivité entre les systèmes de culture manuelle les moins performants du monde et les systèmes motomécanisés les plus performants étaient de l'ordre de 1/30. Aujourd'hui, après plus de 50 années supplémentaires d'histoire agraire, la productivité de la culture manuelle, étant toujours la moins performante et la plus répandue dans le monde, est encore de l'ordre de **1 tonne d'équivalent-céréales par travailleur**. Pourtant, la productivité nette de la culture la plus lourdement motomécanisée et utilisant le plus d'intrants dépasse facilement 2000 tonnes. **Le rapport de productivité entre ces deux agricultures est donc d'environ 1/2000. Ce rapport a donc été multiplié par près de 60.**

Les disponibilités en céréales sont dès lors très inégales d'un pays à l'autre : plus de 600 kg par habitant et par an dans les pays développés, dont la plus grande partie est utilisée pour alimenter le bétail, contre moins de 200 kg par habitant et par an dans les pays pauvres.

De plus, à l'intérieur de chaque pays, l'accès à la nourriture ou aux moyens de la produire soi-même est très inégal d'un ménage à l'autre. En conséquence, dans de nombreux pays, des pans entiers de la population ne disposent pas d'une alimentation suffisante. **Et, nous l'avons vu, sur près de 850 millions d'humains chroniquement sous-alimentés, environ 75 % appartiennent à la paysannerie pauvre.**

4.1 Failite du modèle dans les Pays en voie de développement (PED)

Dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, des centaines de millions d'agriculteurs, pratiquant des cultures pluviales ou sommairement irriguées, n'ont en effet jamais eu la possibilité de n'acquérir ni tracteur, ni animal de travail, ni semences sélectionnées, ni engrais, ni pesticide. De plus, ils n'ont jamais pu progresser ni en superficie cultivée par travailleur ni en rendement à l'hectare. Oubliées par la modernisation, ces régions rurales ont toujours conservé leurs systèmes de production (variétés, races, outillage, combinaisons et pratiques de culture et d'élevage), leur population et leur culture.

La révolution agricole, la révolution des transports et la libéralisation des échanges internationaux intervenue vers la fin du XXe siècle, la baisse tendancielle des prix réels des excédents exportables (blé, maïs, riz, soja, produits animaux, etc.) vont cependant venir considérablement bousculer ces paysanneries des pays en développement.

En effet, pour cette masse des paysans en culture manuelle, la baisse tendancielle des prix agricoles réels mondiaux va entraîner une baisse de leur pouvoir d'achat, déjà mince. **Désormais soumis à une concurrence mondialisée, la majorité d'entre eux vont ainsi progressivement voir leurs revenus agricoles baisser** et se retrouver dans l'incapacité d'investir dans un outillage plus performant, d'acheter des semences sélectionnées, des engrais minéraux et des produits de traitement. Autrement dit, la baisse des prix agricoles va d'abord se traduire par un véritable blocage du développement de la masse des paysans les moins bien équipés et les moins bien situés.

Quantité vendue pour obtenir 100 dollars de revenu monétaire	Reste pour l'autoconsommation
En 1960 : 500 dol/tonne x 0,2 t = 100 dol	0,8 tonne = 800 kg
En 1980 : 200 dol/tonne x 0,5 t = 100 dol	0,5 tonne = 500 kg
En 2000 : 100 dol/tonne x 1 tonne = 100 dol	0,00 tonne = 0,00 kg

Source :

Marcel Mazoyer - Agricultures Paysannes, mondialisation et développement agricole durable

4.2 Spécialisation et dépendance alimentaire dans les PED

Confrontés à cette concurrence mondialisée, les cultivateurs des pays en voie de développement essaient alors de tirer bénéfice de leur ouverture sur l'extérieur, en consacrant une partie de leurs moyens et de leur force de travail à quelques cultures de rente (par exemple : cotonnier, palmier à huile, café...). Conséquence directe de cette spécialisation, les productions vivrières locales vont être remplacées par ces cultures d'exportations, et **peu à peu une dépendance alimentaire va s'installer au sein de ces paysanneries pauvres.**

Sous-équipés et peu productifs, ces cultivateurs ne peuvent en général pas investir et progresser suffisamment pour résister à la baisse tendancielle des prix agricoles réels. Par ailleurs, ce phénomène tend à continuer et à s'étendre à toutes les productions.

Intégrés au marché dans des conditions peu favorables, des centaines de millions de paysans sous-équipés des régions peu favorisées vont dès lors s'enfoncer dans une triple crise de nature économique, écologique et nutritionnelle.

4.2.1 Crise économique

Du fait de la baisse des prix agricoles réels, le revenu monétaire déjà faible de ces paysans devient insuffisant pour entretenir et renouveler entièrement leur outillage et leurs intrants. Leur capacité de production s'en trouve encore amoindrie. À ce stade, ils peuvent encore envoyer quelque membre valide de leur famille à la recherche d'un emploi extérieur, temporaire ou permanent, mais cela affaiblit encore leur capacité de production.

Dans ces conditions, la survie momentanée de l'exploitation n'est possible qu'au prix de la décapitalisation (vente de bétail, non-renouvellement des matériels usés), de la sous-consommation, de la sous-alimentation et de l'exode d'une partie de la force de travail.

4.2.2 Crise écologique

De plus en plus mal outillés et mal nourris, **ces paysans sont obligés de concentrer leurs efforts sur les tâches immédiatement productives et de négliger les travaux d'entretien de l'écosystème cultivé** (mauvais entretien des systèmes d'irrigation, agriculture sur des brûlis de friches de plus en plus jeunes, insuffisance du désherbage, vente du bétail et diminution des transferts de fertilité au profit des terres de culture). Le non-renouvellement économique du système productif entraîne le non-renouvellement de la fertilité de l'écosystème cultivé.

4.2.3 Crise nutritionnelle

L'amoindrissement de l'outillage, l'affaiblissement de la force de travail et la dégradation de la fertilité de l'écosystème cultivé conduisent aussi les paysans à simplifier leurs systèmes de culture : **les cultures « pauvres », moins exigeantes en fertilité minérale et en travail, prennent le pas sur les cultures exigeantes.** Avec la quasi-disparition des produits animaux, cela conduit à des carences alimentaires aggravées en protéines, en minéraux et en vitamines. Ainsi, des malnutritions résultant de la dégradation de l'écosystème cultivé s'ajoutent à la sous-alimentation.

4.3 Conclusion – La fracture agricole

Ces mécanismes économiques et écologiques expliquent qu'aujourd'hui, **les paysans démunis des régions agricoles pauvres représentent la part la plus importante des 800 millions de sous-alimentés dans le monde.**

Comme une part considérable de ces paysans pauvres et autres ruraux émigre chaque année vers des villes surpeuplées, et que le nombre de paysans chroniquement sous-alimentés se maintient d'année en année, **la masse des paysans pauvres se trouve sans cesse renouvelée.**

Réduite à la limite de la survie, cette paysannerie appauvrie est alors à la merci du moindre accident climatique (inondation ou sécheresse), biologique (maladies des plantes, des animaux et des hommes), économique (fluctuation à la baisse des prix agricoles) et de plus en plus souvent politique (guerre). La pauvreté extrême et la faim s'ajoutent aux complexes sources de conflits, locales ou régionales.

Chaque année, c'est ainsi un exode rural de plus de 50 millions de paysans pauvres sous-alimentés (!) des campagnes qui émigrent vers des bidonvilles.

On arrive donc au paradoxe actuel où malgré une augmentation considérable des techniques agricoles et donc des rendements une large majorité des paysans du monde n'arrivent pas à suivre et se retrouve au ban de la société, incapable de continuer leurs activités.

Conséquences pour l'agriculture paysanne sous-équipée

- Blocage des investissements et du développement conventionnels
- Appauvrissement, exode, chômage, bas salaires, émigration
- Foisonnement des activités informelles en milieu urbain et périurbain

Conséquences pour les pays agricoles pauvres

- Importations et dépendance alimentaires croissantes
- Déficits budgétaires et commerciaux, surendettement, plans d'ajustement structurels, perte de souveraineté alimentaire et de légitimité
- Incapacité à gouverner, guerre civile, famine

4.4 Dans les pays développés

Dans les pays développés aussi, la **révolution agricole se heurte également à certaines limites et inconvénients**. Des rendements de 12 tonnes de grains par hectare et par an semblent aujourd'hui difficilement dépassables en région tempérée à une seule saison de culture. De même que des rendements en lait de 12 000 litres par vache et par an. Les atteintes à l'environnement et à la qualité des produits se multiplient :

- par excès d'engrais et de produits de traitement
- par excès de concentration des productions animales
- par recyclage d'éventuels déchets organiques malsains dans les aliments composés pour le bétail.

Par ailleurs, la mécanisation à outrance, l'exode rural et la dévalorisation de l'activité agricole posent des problèmes de plus en plus aigus d'emploi et d'entretien des territoires.

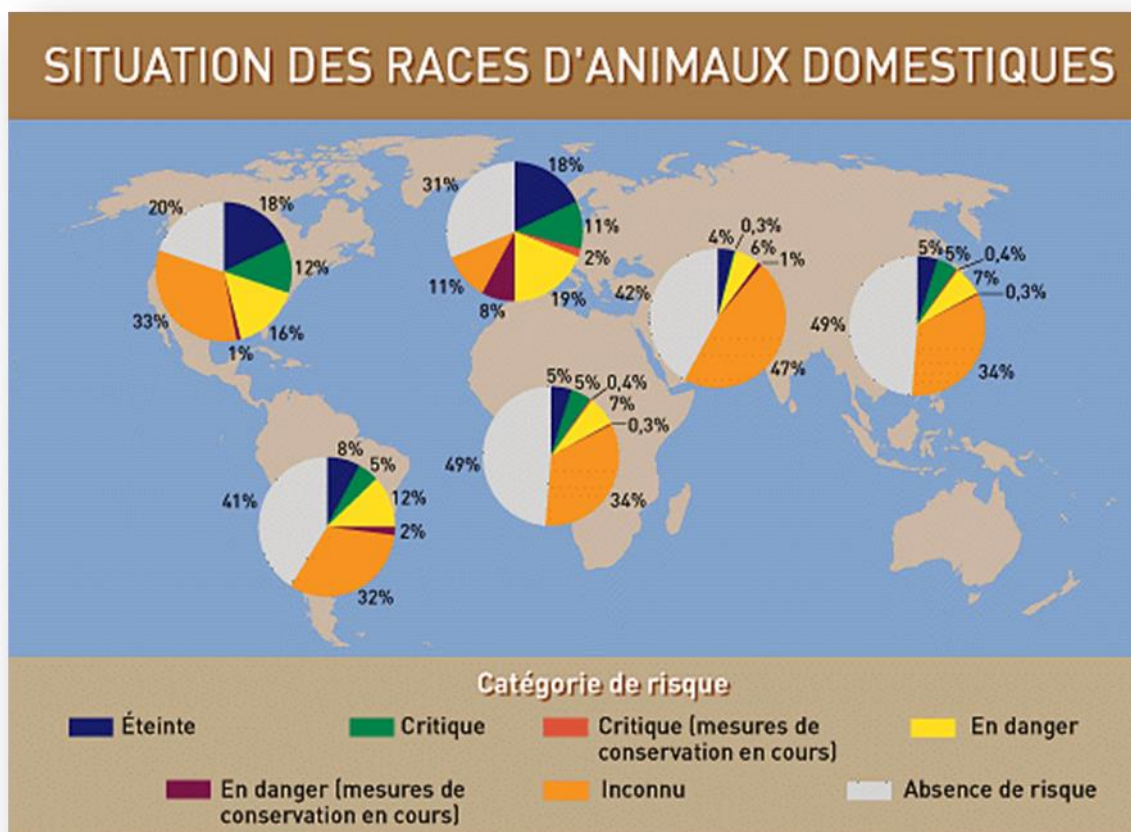
4.4.1 En ce qui concerne la biodiversité

Au fil des années, l'intensification de l'agriculture, surtout l'agriculture industrielle, a signifié la substitution des variétés culturelles traditionnelles par des variétés commerciales uniformes à haut rendement. Ceci a entraîné une perte de la diversité génétique des plantes et, parallèlement, la perte des options génétiques pour supporter et s'adapter aux environnements changeants. Les

paysans ont domestiqué au moins 5000 espèces de plantes, mais la chaîne alimentaire industrielle utilise seulement 3 % de celles-ci⁶. Globalement plus de 4000 espèces de plantes et d'animaux évaluées sont menacées par l'intensification de l'agriculture.⁷

Il en va exactement de même pour la biodiversité animale. La production animale intensive a entraîné une perte de diversité non seulement parmi les animaux d'élevage, mais également de tous les genres de diversité, qu'ils soient agricoles, végétaux ou autres. Les exploitations animales reposent aujourd'hui principalement sur trois élevages : porcs, volailles et bovins. Parmi ces espèces, très peu de races sont utilisées. Il s'agit principalement des races à hauts rendements. Ces races et lignées privilégiées pour une production spécialisée ont besoin d'une alimentation standardisée, de traitement vétérinaire intensif, mais également d'un environnement strictement contrôlé, afin d'éviter les maladies. Ces races ont été « fabriquées » pour leur potentiel de production important. La résistance aux maladies et parasites, à la chaleur et au stress hydrique, la vitalité, la fertilité et les capacités à mettre bas des bêtes sont des attributs largement ignorés. Les fortes densités d'animaux ayant un système immunitaire faible font que l'élevage intensif est souvent à l'origine de nouvelles maladies.

Article « Un tiers des races animales d'élevage risque l'extinction » FAO, 2000



6 (Small et Catling 2008)

7 (IUCN 2008).

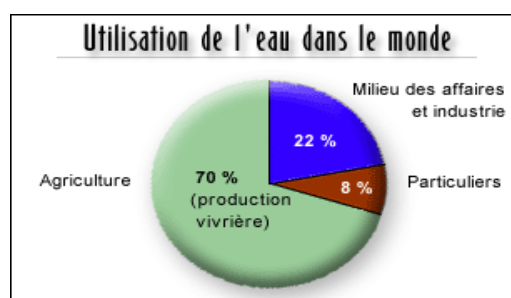
4.4.2 Déforestation et dégradation des terres et des sols

La déforestation est un facteur majeur qui contribue au changement climatique. Elle est responsable d'environ 17 % des émissions totales de gaz à effet de serre⁸ et d'une perte considérable de la biodiversité. Elle accroît également la pauvreté des populations indigènes vivant à l'intérieur de la forêt et dépendantes d'elle. Le développement de l'agriculture est la plus importante cause de déforestation surtout dans les zones défrichées pour l'élevage, le soja et les cultures agrocombustibles. Dans les tropiques humides, le développement des différentes formes d'agriculture et d'élevage est responsable pour près de 85 % de déforestation⁹. Cette perte de forêts est comparable à la perte d'une superficie de la taille de la Grèce chaque année pendant dix ans.

La dégradation des terres quant à elle, peut revêtir un certain nombre de formes : épuisement des nutriments, érosion des sols, salinisation, pollution agrochimique, dégradation de la végétation du fait du surpâturage et coupe des forêts pour des fins de cultures.

4.4.3 Pollution et surconsommation de l'eau

L'agriculture, surtout l'agriculture intensive et principalement à des fins d'irrigation, requiert 70 % de l'eau douce utilisée par l'humanité. Si les terres irriguées ne représentent que 20 % des surfaces cultivées, elles produisent 42 % de l'alimentation mondiale.



Voici quelques estimations, quant à la quantité d'eau nécessaire pour l'agriculture US, données par le Professeur Pimentel, de l'Université de Cornell¹⁰ :

- Pour 1 kilo de pommes de terre : 500 litres d'eau
- Pour 1 kilo de blé : 900 litres d'eau
- Pour 1 kilo de maïs : 1500 litres d'eau
- Pour 1 kilo de riz : 1900 litres d'eau
- Pour 1 kilo de soja : 2000 litres d'eau

Le surpompage d'eau effectué dans certaines régions du monde gonfle artificiellement la production de céréales et assèche les nappes aquifères, les cours d'eau ou les lacs. Il en résulte ce qu'on peut appeler des « bulles alimentaires », soit des productions qui, tôt ou tard, vont disparaître. « La première bulle alimentaire » a déjà explosé en Arabie saoudite où la récolte annuelle de blé de 3 millions de tonnes est virtuellement en train de disparaître du fait de

8 http://www.rainforest-alliance.org/sites/default/files/publication/pdf/climate_factsheet_fr_hz_jun10.pdf

9 (Lanly 2004)

10 **Ecological Integrity: Integrating Environment, Conservation and Health** (Island Press, Washington DC, 2001)

l'assèchement des réserves aquifères fossiles. Il existe au moins 17 autres pays présentant ce type de bulles alimentaires liées au surpompage de l'eau.

Au niveau de la pollution des eaux, les origines sont diverses mais toujours liées à l'action de l'Homme. Elles sont liées à la gestion des déchets (centres d'enfouissement technique, dépotoirs, sites industriels...), aux activités domestiques (rejets de peinture, utilisation de pesticides...), aux industries (déversements directs ou indirects dans les nappes souterraines) et aux accidents (déversements d'hydrocarbures comme le mazout, ou de produits toxiques). Cependant, **ce sont principalement les nitrates contenus dans les engrais chimiques et les pesticides apportés par l'agriculture qui sont à l'origine de la pollution diffuse des nappes phréatiques**. D'ailleurs, les zones les plus touchées sont celles où l'on retrouve la plus forte activité agricole. Lorsque les nitrates sont en excès dans les sols nus en hiver, ils sont lessivés par les eaux de pluie et percolent très lentement dans le sol. Les nitrates répandus aujourd'hui se retrouveront encore dans les nappes dans plusieurs dizaines d'années !

4.4.4 Impact sur le changement climatique

Le changement climatique est un phénomène d'augmentation des températures moyennes des océans et de l'atmosphère au niveau planétaire. La terre a toujours connu des variations cycliques, mais depuis quelque temps, on constate que l'augmentation de la température moyenne ne cesse de s'accélérer de manière inquiétante.

Les experts s'accordent aujourd'hui à dire que **l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) est en grande partie responsable du réchauffement de la planète**. Pourtant, ils n'ont en soi rien de condamnable puisqu'ils permettent d'avoir une température adéquate sur terre en faisant office de couverture tout autour de la planète. Seulement une augmentation exagérée des émissions de ces gaz (due notamment à la combustion croissante d'énergie fossile et à la déforestation au niveau mondial) entraîne un changement rapide dans la composition de l'atmosphère et par là même un réchauffement global.

Ce changement rapide de notre climat a des conséquences dramatiques ! Au niveau environnemental, cela entraîne la disparition d'écosystèmes. Et, par conséquent, menace directement de nombreuses espèces végétales et animales telles que l'ours blanc. Mais cela génère aussi une augmentation des catastrophes « naturelles » liées au climat comme les sécheresses, les inondations, les ouragans... au point de fragiliser encore plus les populations devant y faire face.

À ce sujet, l'agriculture et l'élevage sont souvent sur le devant de la scène. Comme déjà énoncé précédemment, dans sa publication « livestock's long shadow » (2006) la FAO a attiré l'attention sur les impacts de l'élevage en matière d'environnement et notamment de changement climatique. Ce rapport affirme notamment que l'élevage serait à l'origine de 18 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il faut tout de même pouvoir nuancer ce chiffre en fonction notamment du type d'élevage et d'agriculture.

4.5 Conclusion

Toutes les agricultures du monde sont traversées par des transformations qui ne relèvent pas nécessairement de ces révolutions agricoles, mais qui participent, elles aussi, à leur manière et à leur échelle, à la modernisation.

Il n'existe pas d'agriculture immobile. Les plus modestes cultivateurs des pays du Sud adoptent couramment de nouvelles plantes et de nouveaux animaux venus des autres continents. De plus, s'ils en ont les moyens, ils obtiennent de nouveaux outils, manuels ou à traction animale. Aussi, pour s'adapter à des conditions économiques, écologiques et démographiques changeantes et souvent de plus en plus difficiles, ils combinent et recombinent sans cesse cultures et variétés, élevages et races, outils, anciens ou nouveaux. Ceci afin de conduire de nouveaux systèmes de production d'autant plus savamment appropriés que leurs conditions de production sont peu favorables.

Ces systèmes, souvent peu ou pas motomécanisés et assez économes en intrants, ont une productivité par actif relativement modeste, mais leur production de biomasse utile (toutes productions confondues) par unité de surface dépasse largement la production moyenne des grandes cultures spécialisées des pays développés.

Cependant, cette capacité des petits agriculteurs du Sud à s'adapter au changement s'affaiblit considérablement étant donné le contexte qui leur est devenu très défavorable. Il en résulte une aggravation des processus de marginalisation et d'exclusion, qui concerne un nombre croissant de familles rurales.

Le prolongement des évolutions actuelles ainsi que leur possible aggravation ne sont pas acceptables du point de vue éthique. De plus, elles ne sont pas soutenables sur les plans écologique, économique, social et politique. **Dans de nombreux pays, en effet, il n'existe pas de secteur d'activité susceptible d'accueillir les « sortants » de l'agriculture. Il n'y a pas non plus de filets sociaux à la hauteur du défi démographique et qui soient viables dans la durée.** Des déséquilibres territoriaux sont déjà effectifs dans certains endroits et de nombreux exemples prouvent que les tensions sociales peuvent déboucher sur des conflits d'une extrême gravité.

Au fur et à mesure que les extériorités sociales et environnementales de l'agriculture industrialisée sont largement documentées, on se rend compte de plus en plus que le modèle agricole industriel et hypermécanisé qui semblait si prometteur ne pourra pas résoudre les problèmes de la faim et la pauvreté à travers le monde. En réalité, la production alimentaire industrielle est très nuisible pour la santé humaine, elle pollue les sols, l'eau et l'air, contribue au changement climatique, tue la faune et la flore, et réduit la diversité biologique et la fertilité des sols. L'agriculture industrielle a en outre également contraint des millions de petits paysans à l'exil, obligés généralement à émigrer vers les villes avec leurs familles, à la recherche d'emplois précaires.

En réponse à ces excès, des formes d'agriculture alternatives, moins spécialisées, plus économes en ressources non renouvelables, soucieuses de l'environnement, de la qualité des produits et du bon emploi des territoires et des hommes, se redéveloppent déjà, ici et là, dans les pays industrialisés (agriculture écologiquement raisonnée, agriculture biologique, agriculture participant à l'amélioration de l'environnement).

On se rend ainsi compte qu'il est possible de prendre un chemin de développement plus durable et éventuellement de renverser la tendance actuelle qui met l'accent sur l'agriculture industrielle. Ceci en préservant et reconstruisant les structures de communautés et sociétés dynamiques co-évoluant dans des territoires riches en nature et aux cultures diverses.

Agriculture et élevage : situation de la Belgique

L'agriculture belge suit cette même logique mondiale de transformation du secteur de l'agriculture : on a en effet pu constater au cours de ces 50 dernières années une diminution structurelle du nombre d'exploitations, un phénomène de concentration des terres et des cultures.

Depuis 1980, le pays a ainsi perdu 63 % de ses exploitations. Il n'en subsiste aujourd'hui qu'un peu moins de 40.000. Suivant la logique inverse, la taille moyenne des exploitations n'a cessé de s'agrandir au cours de ces dernières décennies.

Ces trente dernières années, la superficie moyenne des exploitations belges a plus que doublé. Un changement de la part relative des différentes tailles d'exploitations a pu être observé, indiquant majoritairement un phénomène de concentration des moyens de production au sein de grandes exploitations agricoles.

Conséquence directe de ce changement, la disparition de la main-d'œuvre dans ces exploitations surmécanisées a également eu un gros impact sur le secteur de l'emploi agricole : 45 % des travailleurs occupés aux activités agricoles ont ainsi vu leur emploi disparaître suite au changement des techniques de production. Aujourd'hui, seul un faible pourcentage de la population travaille encore dans l'agriculture en Belgique. En 2011, elle occupait environ 74.400 personnes, soit une baisse de 31 % par rapport à 2000.

Type de production

Au niveau des assolements (division des terres d'une exploitation), l'évolution des dernières années montre un accroissement sensible des céréales, principalement dû à l'augmentation régulière des superficies cultivées en maïs grain.

En ce qui concerne la production de viande, en nombre de têtes abattues, on notera la relative stabilité de la viande bovine ces 10 dernières années (dans laquelle la part des vaches s'accroît). Par contre, le poids moyen des bovins abattus augmente. Les abattages de porcs sont restés très stables entre 2000 et 2009. L'année 2010 se marque par une hausse significative, suivie d'un léger recul en 2011.

On constate encore ces dernières années une hausse des cultures industrielles (10.123.641 tonnes), de pommes de terre (4.128.669 tonnes), de betteraves sucrières (5.408.977 tonnes), de cultures fourragères (8.613.915 tonnes).

5 FOCUS SUR L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE PAYSAN

Dans les pays en développement, les gouvernements et les bailleurs continuent de porter leurs efforts vers l'essor d'exploitations qu'ils considèrent comme « modernes », c'est-à-dire souvent capitalistes (grandes superficies, efficacité, forte maîtrise technique)¹¹. Ce type d'exploitation serait, d'après eux, moteur du développement économique de la région ou du pays et à terme, devrait permettre de réduire la pauvreté.

Mais les inégalités inhérentes à ce type de développement ne peuvent compenser les bénéfices éventuels apportés par ces grandes exploitations. En effet, dans ce genre de système agricole, les bénéfices issus des gains de productivité fournis par les techniques modernes sont réservés au seul propriétaire terrien. La main-d'œuvre locale étant de facto écartée de ce système de production agricole. Cela accentue donc les inégalités de revenus à l'intérieur de ces sociétés rurales, entre petites exploitations familiales et grandes exploitations industrielles. Il apparaît donc primordial, si l'on veut endiguer cette pauvreté rurale, de **repenser les politiques d'aide agricoles et de recentrer celles-ci sur le soutien aux agricultures paysannes.**

Le saviez-vous ?

- L'agriculture paysanne est la première forme d'agriculture dans le monde avec 500 millions d'exploitations familiales.
- 80 % des terres agricoles dans le monde sont cultivées par des paysans.
- Les familles paysannes produisent plus de 60 % de la nourriture consommée dans le monde.
- Plus d'un milliard de paysans travaillent à la main.
- L'agriculture familiale emploie l'écrasante majorité des 1,3 milliard d'actifs agricoles, depuis 30 ans elle est la plus grande créatrice d'emplois dans le monde agricole.

5.1 Définition des concepts et différents points de vue

« Définir » l'agriculture paysanne n'est pas en soi un exercice facile. Quels sont les éléments communs entre une exploitation familiale des Andes, où l'élevage extensif en haute altitude de camélidés prédomine, l'exploitation d'un petit producteur vénézuélien qui développe sur moins de quatre hectares un système intensif de production maraîchère, ou encore les jardins vivriers et les champs de céréales d'un paysan sénégalais ?

Pourtant, toutes ces agricultures paysannes reposent sur différentes dimensions complémentaires et similaires :

- des exploitations dont **la taille permet une répartition équitable des facteurs de production et limite leur concentration.** Cela assure ainsi la création ou le maintien

¹¹ Par exemple, dans les intentions du gouvernement sénégalais, le développement de l'agriculture passe nécessairement par de grandes exploitations créées avec des capitaux étrangers dont la production est destinée au marché européen (Afrique agriculture, février 2008).

d'emploi en milieu rural, et permet l'obtention d'un revenu décent aux familles paysannes.

- des exploitations dont la mise en valeur est assurée directement par la **main-d'œuvre familiale**.
- des exploitations économiquement viables et transmissibles qui **combinent souvent la mission de production agricole avec d'autres activités du monde rural** (pluriactivité).
- des **systèmes de production diversifiés qui répondent aux attentes de la société**, notamment par la production d'aliments de qualité, mais également de produits compétitifs sur les marchés nationaux et internationaux, générateurs de revenus pour la collectivité.
- des **systèmes de production** plus autonomes, **respectueux de l'environnement** et qui contribuent à la conservation de la biodiversité domestique et naturelle.
- des exploitations **fortement ancrées dans un pays et attachées à leur territoire**.
- des exploitations qui mettent en place des pratiques agricoles durables. Elles utilisent des **moyens naturels et des mécanismes régulateurs proches de ceux qui existent dans la nature afin de** remplacer les intrants polluants et coûteux, et assurer une agriculture visant le développement durable.

Notons que la différence entre exploitation familiale et paysanne n'est pas toujours clairement définie et les termes sont souvent confondus. Toutefois, si l'on peut dire que l'agriculture paysanne peut généralement être qualifiée de familiale, l'inverse n'est pas toujours vrai. En effet, pour schématiser, une exploitation de type industrielle comprenant 100 hectares de monoculture de maïs peut très bien être gérée par les membres d'une même famille et peut donc être qualifiée de familiale. Il est évident que ce type d'exploitation ne répond en rien aux caractéristiques d'une exploitation paysanne...

5.1.1 Mais quelle est la valeur des petites exploitations paysannes ?

Plusieurs études sur le sujet ont été menées. Penchons-nous sur le cas du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) qui en 1997 a créé une Commission Nationale sur les Petites Exploitations pour examiner le statut et les besoins des petits exploitants aux États-Unis. Son rapport final¹² reconnaissait l'importance et les forces des petites exploitations. Bien que rédigé spécifiquement pour le contexte des États-Unis, les idées n'en ont pas moins un caractère universel. Il ressort ainsi du rapport que :

- Les petites exploitations incarnent une **diversité** d'appropriation, de systèmes de cultures, de paysages, d'organisation biologique, de culture et de traditions.

12 United States Department of Agriculture (USDA), National Commission on Small Farms. 1998. *À Time to Act: A Report of the USDA National Commission on Small Farms*. U.S. Department of Agriculture. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.

- La gestion responsable des ressources naturelles du sol, de l'eau et de la faune sauvage englobée par les opérations agricoles, mises en place par les petits exploitants, produit d'importants **bénéfices environnementaux** pour la société. Par conséquent, les investissements dans la viabilité de ces opérations rapportent des dividendes dans la gestion des ressources naturelles de la nation.
- La propriété décentralisée de la terre produit une **opportunité économique plus équitable** pour les populations au sein des communautés rurales, et aussi un plus gros capital social.
- Les exploitations, surtout les exploitations familiales, peuvent être des lieux d'éducation où les enfants grandissent et acquièrent les valeurs de responsabilité et de travail. Les compétences en agriculture sont transmises d'une génération à l'autre dans le cadre de structures **d'appropriation familiales**.
- À travers les marchés des paysans, l'agriculture est soutenue par la communauté et les stratégies de marketing directes des petits exploitants. Les individus commencent à établir des liens avec ceux qui cultivent leurs nourritures. Les consommateurs développent des relations significatives et directes avec les paysans ainsi qu'une **connexion avec l'alimentation comme produit de la coopération entre un paysan et la nature**.
- Par le maintien d'une population sur le territoire, par les interrelations qu'elles entretiennent avec les autres acteurs de la chaîne agricole et alimentaire, **les agricultures familiales contribuent au dynamisme économique des territoires ruraux**.

Une autre étude d'Ongwen et Wright¹³ vient par ailleurs renforcer ces conclusions. Il démontre comment les activités économiques de ces petits exploitants agricoles sont mieux intégrées à l'économie locale et ont des retombées positives sur le reste de la société. Les auteurs affirment ainsi que « maintenir le paysan dans son pays, c'est maintenir trois autres emplois car ce sont les commerces, l'école et les services qui répondent ». En ce sens, **l'agriculture paysanne familiale ne relève pas seulement le défi de l'emploi agricole, mais également celui de maintenir des populations entières en milieu rural**.

5.1.2 Et au niveau de la productivité ?

Dans son ouvrage sur les petites productions agricoles, Rosset¹⁴ met en évidence de nombreux atouts en faveur des petites exploitations de type paysannes et familiales. Notamment au niveau de la productivité et de l'impact économique de ces dernières :

13 Oduor Ong'wen and Sarah Wright, Small Farmers and the Future of Sustainable , march Agriculture, EcoFair Trade Dialogue – Discussion paper, n°7 – mars 2007

14 Rosset, The Multiple Functions and Benefits of Small Farm Agriculture, Policy Brief No 4, Washington DC: Institute for Food and Development Policy, 1999

- La multiplication de cultures : tandis que les grandes exploitations utilisent presque toujours la monoculture et tout au plus deux cycles culturaux par an, les petites exploitations sont plus susceptibles d'associer des cultures sur le même champ, semer plusieurs fois dans l'année, et intégrer les cultures, l'élevage et même l'aquaculture, faisant un **usage bien plus intensif de l'espace et du temps**.
- Maximisation des surfaces agricoles : les grandes exploitations et les propriétaires terriens laissent généralement une bonne partie de leurs terres libres, tandis que les **petits exploitants utilisent généralement toute leur parcelle**.
- Composition de produit : les grandes exploitations sont orientées vers des entreprises agricoles utilisatrices de vastes superficies de terres, telles que l'élevage bovin ou les monocultures de grains sur de vastes superficies. À l'inverse, les petits exploitants mettent l'accent sur **l'usage de la terre à haute intensité de main-d'œuvre et de ressources**. On constate donc que les petites exploitations sont plus à même de choisir des cultures avec une plus grande valeur ajoutée que les grandes exploitations.
- Irrigation : les petits exploitants en font souvent un **usage plus efficient**.
- Qualité de main-d'œuvre : tandis que les petites exploitations utilisent généralement la **main-d'œuvre familiale**, qui se dévouerait personnellement au succès de l'exploitation, les grandes exploitations utilisent une main-d'œuvre recrutée relativement étrangère au milieu agricole.
- Intensité de main-d'œuvre : les petites exploitations utilisent beaucoup **plus de main-d'œuvre par unité de superficie** que ne le font les grandes exploitations.
- Usage de ressources : les grandes exploitations sont généralement moins engagées en faveur de la **gestion d'autres ressources** (telles que les forêts et les ressources aquatiques) qui combinent avec la terre pour produire une plus grande quantité et une meilleure qualité de production.

5.2 Atouts économiques de l'agriculture et de l'élevage paysan dans les pays en développement

Alors que les gouvernements ne leur accordent généralement que peu de crédits, les atouts économiques de l'agriculture et de l'élevage paysans, qui représentent près de 85 % des producteurs dans les pays en voie de développement, sont indéniables :

5.2.1 Ralentissement de l'exode rural et lutte contre le chômage massif

Le chômage massif ou le sous-emploi que connaissent la plupart des pays en développement entraîne un coût d'opportunité du travail agricole quasi nul¹⁵. L'agriculture paysanne permet

¹⁵ Un coût d'opportunité du travail proche de zéro signifie que le travailleur ne renonce pas à des revenus supplémentaires en faisant cette activité. En effet, les salaires et la quantité d'emplois offerts en dehors de

donc **d'employer cette main-d'œuvre abondante en intensifiant le travail sur l'exploitation.**

Lorsqu'une agriculture de type industriel est favorisée au détriment de l'agriculture paysanne, il peut arriver que les exploitations familiales se retrouvent en difficulté. Elles doivent alors cesser leur activité ou limiter le nombre d'actifs par manque de revenus. Les enfants d'exploitants, ou les exploitants eux-mêmes, sont alors contraints à migrer vers les villes, malgré l'absence de perspectives d'emploi.

Un travail essentiellement manuel pour la production de pommes de terre dans la
Cordillère d'Ayopaya (Bolivie)

La plupart des tâches agricoles étant réalisées manuellement, l'agriculture de la Cordillère requiert une main-d'œuvre importante, tant permanente (notamment pour le gardiennage des troupeaux) que temporaire, pour les pointes de travail. Les systèmes de culture de la Cordillère sont difficilement mécanisables au-delà de l'introduction d'une traction attelée légère ou de petits monoculteurs, du fait des pentes importantes, et de l'extrême morcellement des parcelles. Il faut ainsi compter en moyenne entre 200 et 270 jours de travail par hectare pour les parcelles de pomme de terre d'altitude.

5.2.2 La capacité de l'agriculture à lutter contre la pauvreté

L'agriculture paysanne permet à la famille de l'exploitant d'assurer au moins une partie de son alimentation de manière autonome. Cet aspect n'est pas négligeable lorsque l'on sait que, bien souvent, les personnes souffrant de la faim sont des petits paysans dont le travail ne suffit pas à nourrir convenablement leur famille.

La croissance dans le secteur agricole est bien plus efficace pour réduire la pauvreté que la croissance enregistrée dans les autres secteurs de l'économie. Les différentes études citées dans le rapport de la Banque mondiale montrent en effet que l'agriculture est en cela deux à trois fois plus efficace¹⁶.

Sur une superficie donnée (une parcelle, une région, un pays), l'agriculture paysanne produit donc davantage de richesse (PIB) que l'agriculture industrialisée.

5.2.3 L'agriculture familiale favorise l'innovation par l'investissement des revenus de ce même secteur.

En cas de bonne récolte ou de prix de vente élevés entraînant une hausse des revenus, la famille rurale investira le surplus de trésorerie sur l'exploitation. C'est à la fois le lieu de vie et de travail. Ces investissements seront souvent directement ou indirectement productifs et permettront une amélioration des capacités ou des modes de production.

l'agriculture sont très faibles et ne constituent pas une incitation à changer d'activité. Si le coût d'opportunité augmente, alors il peut avoir intérêt à changer d'activité afin de maximiser ses revenus.

Par conséquent, contrairement à l'agriculture capitaliste, l'agriculture paysanne investit sur l'exploitation même si les taux de rentabilité ne sont pas aussi élevés que dans les autres secteurs de l'économie car c'est sa seule option. En cela, **l'amélioration des systèmes de production n'est pas soumise à la rentabilité du capital mais à la capacité d'investissement des producteurs.**

5.2.4 *Les agricultures paysannes peuvent approvisionner les marchés locaux.*

Dans les faits, les agriculteurs paysans ont prouvé leur capacité à augmenter leur production pour répondre à cette demande. Dans un premier temps **en augmentant les surfaces cultivées, puis en optant pour des techniques plus intensives.**

Par exemple, au cours des vingt dernières années, les pays enclavés sahéliens (où l'agriculture paysanne de type familiale est prédominante) ont connu une croissance de la production céréalière équivalente à celle de leur population, maintenant un taux d'autoapprovisionnement céréalier constant¹⁷. Au niveau de la CEDEAO, la production vivrière (par définition peu échangeable) est passée de 59 millions de tonnes en 1980 à 212 millions de tonnes en 2006¹⁸. Selon les auteurs de cette étude, « partout où la production a bénéficié d'un minimum d'incitation (introduction de meilleures techniques de production, prix suffisamment rémunérateurs et sécurisation des débouchés), elle a réalisé des prouesses indéniables que ce soit pour les cultures de rente, ou les cultures vivrières (le riz dans la zone office du Niger, la tomate au Sénégal) ».

5.2.5 *La capacité exportatrice des agricultures paysannes*

Par leur **flexibilité et leur capacité d'alternance entre cultures vivrières et cultures commerciales**, les exploitations paysannes sont à même de fournir les marchés internationaux en cultures de rente. Alors que, l'agriculture à grande échelle exige des investissements importants et est pénalisée par son inertie. Les agriculteurs paysans peuvent adapter leurs cultures d'une année à l'autre en fonction des prix et des capacités de commercialisation. Pour cela, il faut évidemment qu'ils disposent d'une information fiable et des moyens de produire et de commercialiser.

Agriculture paysanne et exportation

En Équateur, les agricultures familiales contribuent à l'agro-exportation et la génération de devises. Ainsi 80 % des exploitations productrices de cacao et 93 % des exploitations productrices de café sont familiales et de taille inférieure à 10 ha.

Au Honduras, le secteur paysan est devenu le principal producteur de café, un des principaux produits d'exportation du pays. Et ce, grâce à l'investissement des producteurs familiaux dans les zones de frontière agricole et à une politique d'accompagnement de l'État atypique en Amérique latine (Institut technique, Banque du Café, puissante association de producteurs, tous fi ce, g par la production du café).

source : www.avsf.org

17 Blein, Soulé, Faivre-Dupaigre et Yérîma, *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest*, FARM, 2008.

18 Ibid.

5.2.6 L'agriculture paysanne favorise la préservation des ressources naturelles et participe au renouvellement des milieux

Mary Tiffen¹⁹, Georges Rossi²⁰ et Esther Boserup²¹, entre autres, ont démontré que les agricultures paysannes étaient capables, par des investissements importants, de surmonter les crises liées à la forte pression démographique en passant à un niveau de productivité supérieure. Pour aller plus loin avec un exemple concret, nous vous invitons à prendre connaissance de la dynamique que connaît la zone Nord-Est du massif du **Fouta Djallon**²² en Guinée. Entre pression démographique et préservation du milieu par l'évolution des techniques culturales, la recherche de solutions négociées entre l'investisseur public, les propriétaires et l'ensemble des usagers, semble être la seule voie possible !

5.2.7 Conclusion

Les spécificités de l'agriculture paysanne prouvent que celle-ci est à la fois capable, tout en préservant les ressources naturelles, d'assurer la sécurité alimentaire des personnes qui en dépendent directement. Mais également de fournir des marchés locaux et nationaux en forte croissance, et de rapporter des devises internationales en produisant des cultures d'exportation. **Selon des études, la croissance PIB agricole a en effet, en moyenne, quatre fois plus d'effet sur l'augmentation des dépenses des ménages les plus pauvres que la croissance non agricole**²³.

Au Brésil, le recensement agricole pour 1995-96 indique que les Agricultures Paysannes créent, en moyenne, 1 emploi pour 8 ha utilisés, pendant que l'agriculture patronale engendre 1 emploi pour 67 ha. Dans la région Centro Oeste, la taille de la surface exploitée pour qu'un nouveau poste soit créé atteint même 217 ha. Si le modèle salarial de l'agriculture patronale était étendu à toutes les campagnes brésiliennes, plus de 12 millions d'emplois disparaîtraient du milieu rural. La même simulation réalisée avec l'agriculture familiale créerait plus de 26 millions d'emplois.

Source : Plan national de réforme agraire, 2004.

19 Tiffen M, Mortimore M, Gichuki F, *More people, less erosion*, John Wiley, Chichester, 1994

20 Rossi G., *L'ingérence écologique*, CNRS, 2000 ; Rossi G., Castellanet C., Rodary E., *Conservation de la nature et développement, l'intégration impossible ?*, Gret-Kathala, 2003.

21 Boserup E., *Évolution agraire et pression démographique*, Flammarion, 1970.

22 http://www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/prj/s012guaf.html

23 Banque mondiale, World Development Report 2008: Agriculture for Development

5.3 L'élevage paysan

« L'homme a domestiqué les animaux pour se soustraire de l'obligation de les chasser. Il put ainsi disposer de la viande par simple prélèvement sur un ensemble d'individus qui changèrent de statut passant de la horde au troupeau. Très vite, le chasseur, devenu éleveur, comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de ce cheptel. Le lait pour certains, la toison et les peaux pour la plupart d'entre eux. Puis bientôt sans doute le travail. Dès lors de multiples liens se sont tissés entre hommes et bêtes, lien qui n'a guère été rompu que par l'industrialisation animale des années 60 et qui met si mal à l'aise la société qui consomme et les éleveurs qui produisent. Aujourd'hui, le lait que l'on boit dans nos sociétés est vendu en pack et la viande en barquette. L'animal disparaît derrière les linéaires des grandes surfaces. On ne mange plus de l'animal, on mange de la viande. On ne boit plus du lait, on boit de l'UHT. En Afrique, ce lien n'est pas totalement rompu. Dire que ce lien est affectif est une évidence. Il implique des liens de peine, des liens de fête et des liens de solidarité. »

L'élevage est une forme de capital naturel qui, pendant des millénaires, a façonné les modes de vie et les cultures de nombreuses communautés humaines dans le monde. De tout temps, l'animal a accompagné l'homme. Aujourd'hui, l'élevage est fondamental pour 1,3 milliard de personnes. Il permet un usage efficace des ressources naturelles pour des moyens de subsistance sûrs et durables et, contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux comme des citadins. **Environ 70 % des 880 millions de ruraux pauvres vivant avec moins d'un dollar par jour sont partiellement tributaires de l'élevage pour assurer leur subsistance.**

Les personnes bénéficiant des activités de l'élevage paysan de type familial se répartissent en trois catégories à travers le monde :

- la première est composée de **pasteurs** dont l'élevage familial permet presque exclusivement l'obtention des revenus et de la nourriture.
- la deuxième est constituée de **petits éleveurs – agriculteurs** où l'élevage vient en appui aux produits issus des cultures.
- la troisième comprend essentiellement des **citadins** qui bénéficient pour leur alimentation des produits d'origine animale comme la viande, le lait, les œufs et les abats issus de cet élevage paysan.

5.3.1 L'élevage comme moyen de financement

L'élevage contribue directement à la disponibilité alimentaire et à l'accès des petits exploitants à l'alimentation. Il permet en effet aux petits paysans non seulement de consommer directement leur production, mais également de vendre leurs produits à haute valeur ajoutée pour pouvoir acheter des aliments de base. De ce fait, il représente pour les ménages une source de revenu, de crédit, d'assurance, de prêt, de don et d'investissement. On constate ainsi que dans les pays en développement, la majorité des envois de fonds de l'étranger aux paysans pauvres sont réinjectés dans l'achat d'animaux d'élevage. Ceux-ci peuvent en retour leur servir de biens affectés en garantie pour obtenir des services financiers.

5.3.2 L'élevage, une source d'emplois et de relations humaines

La transformation des produits d'origine animale (lait, viande, peau et laine) a un **impact direct sur la création d'emplois en dehors de l'exploitation**. Ainsi par exemple, selon les chiffres de la FAO, pour chaque 100 litres de lait vendus, un à cinq emplois supplémentaires sont créés²⁴.

Nous pouvons aussi dire que traditionnellement, le bétail aide à générer un capital social puisqu'il est source d'emploi, de richesse, de prestige, d'identité, de respect et de connectivité à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. L'échange d'animaux entre foyers ou groupes crée des liens exclusifs, dignes d'intérêt pour l'atténuation des risques, la résolution de conflits et les relations commerciales.

5.3.3 Transmission des connaissances et des pratiques rurales

L'élevage implique des connaissances et des compétences perfectionnées, souvent partagées entre hommes et femmes, classes sociales, générations et cultures. Pour 200 millions de pasteurs, il représente la « **technologie** » **vitale qui permet la production de biens précieux** sur des terres qui ne peuvent accueillir de cultures. L'utilisation du fumier est par exemple un élément essentiel dans le maintien de la fertilité des sols dans les systèmes agropastoraux, le plus répandu au monde. La transmission des connaissances et des pratiques rurales basée sur l'élevage est d'une importance capitale. Précisons que ces systèmes sont à l'origine de 92 % de l'offre laitière mondiale et de 70 % de la viande ovine et caprine²⁵.

5.3.4 L'élevage pastoral

Le bétail peut stocker et transférer les aliments d'une saison à l'autre, ce qui régule les déficits vivriers saisonniers critiques et permet, en tant que moyen de transport, la mobilité pastorale et les échanges commerciaux. Les animaux de trait sont utiles à 50 % des agropastoralistes et des petits cultivateurs. Le pastoralisme et ses bénéfices seront traités plus bas

5.4 Avantages de l'association élevage-culture

Il y a fort longtemps que les techniciens ont reconnu les avantages potentiels d'une étroite articulation entre l'agriculture et l'élevage. Ce qui a permis de mettre en valeur les complémentarités et de limiter les concurrences entre ces deux activités.

Il est important de noter **que l'agriculture et l'élevage sont de fait associés**, à des degrés très divers, depuis plus d'un millénaire, et qu'aucune des transformations majeures qui ont marqué l'histoire du monde agricole n'a remis en cause cette coexistence.

24 FAO, Filière lait et organisation des producteurs, 2003

25 Blackburn H. Livestock and the environment: Issue and options. Finding a balance. European Commission Directorate General for Development. Development Policy, Sustainable Development and Natural Resources, n°127. Rome : FAO, 1997.

Le modèle de l'association agriculture-élevage repose sur trois piliers principaux :

- l'utilisation de la traction animale ;
- l'introduction d'une sole fourragère dans la rotation culturale ;
- la valorisation de la fumure animale.

Dans les pays en développement, à l'échelle des unités paysannes de base, les fonctions auxquelles répond l'élevage sont généralement les suivantes :

- **Fourniture d'aliments** : La contribution qualitative de la viande et des produits lactés à l'équilibre protéique et lipidique de rations par ailleurs constituées principalement de céréales est tout à fait essentielle en termes de développement. Nous connaissons malheureusement que trop bien les conséquences de la malnutrition.
- **Contribution à la formation des revenus** : Cet apport est extrêmement variable. On a rarement évalué la productivité du travail dans le secteur de l'élevage. Néanmoins, il est certain qu'elle est relativement élevée en moyenne. Transformant des ressources pastorales dont le coût d'opportunité est nul (aucune valorisation alternative possible), l'élevage est susceptible de produire une valeur ajoutée importante. Citons à titre d'exemple l'élevage pastoral en Afrique subsaharienne qui permet la mise en valeur de vastes surfaces de territoire qui n'ont guère d'autres possibilités de valorisation économique.
- **Épargne et capitalisation** : L'élevage joue dans ce domaine des rôles divers :
 - Dans la régularisation des flux monétaires et à différentes échelles du temps, **l'élevage représente la « caisse d'épargne » des ménages**, permettant de différer l'utilisation de ressources destinées à la consommation. Et, en particulier de couvrir la période de soudure alimentaire et de faire face aux dépenses imprévues. Cette fonction de régulation s'étend aussi aux périodes interannuelles. Les années fastes sur le plan agricole sont des périodes de capitalisation au niveau des troupeaux, les années défavorables, des périodes de déstockage. **La complémentarité agriculture-élevage joue ici à plein.** Le balancement qui s'opère ainsi selon les années entre les recettes de l'élevage et celles de l'agriculture atténue fortement la variabilité interannuelle, qui s'exprime surtout au niveau du revenu des cultures. Cette stratégie contribue efficacement à stabiliser les revenus monétaires.
 - Dans la capitalisation : cette fonction débouche sur **l'investissement productif**, qui concerne :
 - a) le secteur de l'élevage lui-même, avec des taux de rémunération du capital généralement faibles en élevage extensif, mais pouvant atteindre des sommets ;
 - b) le secteur agricole (équipement, financement de la culture attelée, achat d'intrants) ;

c) des investissements alternatifs : construction « en dur », achat d'un véhicule, d'un fonds de commerce, d'un moulin artisanal, etc.

- **Sécurisation** : Comme toute diversification, **la combinaison de l'agriculture et de l'élevage est enfin un facteur important de sécurisation des systèmes de production**. Véritable réserve monétaire et alimentaire sur pied, le bétail y contribue efficacement. D'autant plus que sa mobilité lui permet d'être mis à l'abri en cas de besoin, ce qui était fondamental dans les périodes agitées du passé. Sa capacité à se reproduire confère en outre au troupeau une aptitude à se reconstituer après une catastrophe, ce qui représente un privilège et un autre facteur majeur de sécurité. Par ailleurs, de par le rôle social de l'élevage paysan (via l'emploi, par exemple d'un tiers pour garder un troupeau), on constate au sein des communautés d'éleveurs un grand réseau d'aide et de soutien qui permet aux paysans de s'entraider en cas de coups durs.

5.5 Pastoralisme et bénéfices

Le saviez-vous ?

- Près de 90 % de la viande consommée en Afrique de l'Est provient des cheptels des éleveurs-pasteurs.
- L'idée que le pastoralisme est une activité de subsistance est fautive. Au Kenya, le secteur du pastoralisme pèse à lui seul 800 millions de Dollars.
- Le pastoralisme contribue grandement à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement économique. Il est également très adapté pour préserver les ressources naturelles et faire face aux changements climatiques. À ce titre il constituait un objectif stratégique pour la FAO en 2013.

Source : www.foodfirst.eu

Au-delà des services et bénéfices économiques directs que le pastoralisme apporte au capital national, le pastoralisme rend de multiples services indirects rarement quantifiés, souvent mal appréciés, finalement sous-évalués. Le pastoralisme est source de stabilisation des sociétés qui vivent dans des zones marginales, parfois hostiles, source de paix et de sécurité. Il constitue aussi un fort capital social car il est riche en savoir-faire importants, diffusés en interne mais aussi au fil des parcours de transhumance.

Le pastoralisme demeure aussi l'un des systèmes de production aux bénéfices environnementaux les plus diversifiés. Or, on sait qu'une gestion écologique des milieux constitue une véritable source de bénéfices économiques sur le moyen et long terme. Parmi les bénéfices environnementaux, on peut citer la mise en valeur d'espaces naturels impropres à d'autres activités, l'élimination de la biomasse morte en fin de saison sèche et la préparation de la terre à fournir de nouveaux herbages. Le pastoralisme contribue également à limiter les feux de brousse, a un rôle de fertilisation naturelle des sols, et de facilitation de la pénétration de l'eau dans les sols par le piétinement des animaux. La transhumance permet aussi le transport de graines pour l'accroissement de la biodiversité végétale. En valorisant ces espaces naturels, le pastoralisme a un impact sur la fixation du carbone et minimise donc son impact dans le bilan de l'émission des GES.

Enfin, les systèmes pastoraux ne nécessitent pas d'investir dans le défrichage des terres, l'achat de clôtures, de systèmes de surveillance coûteux, ou de produits chimiques pour réguler l'écosystème.

5.6 Conclusion

Ces relations de complémentarité sont primordiales. Elles sont souvent évoquées par les paysans **pour justifier la coexistence si fréquente de l'agriculture et de l'élevage**, en dépit des multiples problèmes qui en résultent pour les systèmes de culture et la conduite des animaux.

L'évolution des relations agriculture-élevage constitue un problème clé pour l'avenir des sociétés rurales. La complexité et la richesse de ces relations appellent à dépasser les approches « verticales », sectorielles et disciplinaires, au profit d'approches systémiques pluridisciplinaires, plus respectueuses de cette complexité et de ce fait plus opérationnelles en termes de développement, car directement centrées sur les acteurs, leurs projets et leurs pratiques.

5.7 Études de cas : élevage paysan au Mali et au Congo

5.7.1 Le projet PAFEC au Mali

En 2008, Vétérinaires Sans Frontières Belgique et son partenaire malien Initiatives Conseils Développement ont démarré ensemble un projet d'appui aux organisations féminines par le développement de l'élevage d'espèces à cycle court (PAFEC). Des études préalables avaient montré que l'impact sur l'environnement serait assez limité. Les informations récoltées depuis le début du projet confirment l'incidence négligeable de l'élevage familial de volailles sur les ressources naturelles. Une enquête, menée auprès d'un échantillon de femmes bénéficiaires, a montré que ce projet avait un impact positif sur l'environnement.

L'élevage de volailles était déjà pratiqué par les femmes avant le démarrage du projet. Toutefois, il y avait rarement un habitat adapté pour les animaux et ceux-ci divaguaient. La taille du cheptel était limitée à cause de la faible maîtrise des techniques d'élevage rationnel. La production de fientes était donc faible et la divagation rendait leur ramassage difficile.

Le projet a formé les éleveuses à la construction de poulaillers améliorés et a subventionné l'achat des matériaux les plus onéreux (portes, fenêtres). Des actions de renforcement des compétences des éleveuses ont aussi été entreprises. Cela a eu pour résultat de limiter la divagation et d'augmenter les effectifs. En un an, le cheptel moyen est passé de 7 à 10 adultes reproducteurs (poules, coqs) par éleveuses.

Près de 80 % des éleveuses bénéficiaires interrogées au cours de l'enquête ont affirmé que les quantités de fientes ramassées ont augmenté de façon significative. Les principales explications avancées par les productrices sont la construction des poulaillers et l'augmentation des effectifs.



Les fientes récoltées par les femmes sont alors utilisées pour la fertilisation des parcelles maraîchères et des champs. Pour 83 % des femmes, cela leur a permis de limiter voire de supprimer le recours aux engrais chimique pour fertiliser leurs sols. De plus, la majorité des femmes : 84 % affirment que les espèces cultivées (céréales, légumes, etc.) poussent mieux lorsqu'elles peuvent remplacer les engrais chimiques par les fientes de volailles.

D'après elles, les fientes fertilisent durablement les sols et les rendements sont meilleurs.

Le développement de l'élevage de volaille traditionnel peut donc contribuer à la substitution des engrais chimiques par la fumure organique. Outre l'avantage financier que les bénéficiaires peuvent en tirer, c'est un bel exemple de l'impact d'un élevage rationnel sur l'environnement et de l'intérêt de l'intégration agriculture-élevage.

Photo : Éleveuses du village de N'gorongodji ramassant les fientes de volailles dans son poulailler

5.7.2 Le projet LUPUVEL au Congo

Vétérinaires Sans Frontières Belgique et son partenaire local WIMA ont mis en place dès 2007 le projet LUPUVEL dans les territoires de Lubéro et de Béni au Nord-Kivu (République Démocratique du Congo). Celui-ci a pour ambition de contribuer à réduire la vulnérabilité et la précarité des ménages ruraux.

Convaincu de l'intérêt du petit élevage familial dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire, un des premiers objectifs du projet était **d'accroître les productions du petit élevage dans la zone.**

Certaines familles, identifiées comme faisant partie des plus vulnérables, ont alors reçu des lapins ou des chèvres pour démarrer un petit élevage. Parallèlement, leurs connaissances en termes d'élevage et d'agriculture ont été améliorées par des formations spécifiques. Et ce, de façon à assurer le succès de la diffusion des animaux géniteurs. Conscient également de la nécessité de pouvoir disposer d'un service de santé animale de proximité pour la réussite d'un tel projet. Un réseau d'appui à l'élevage est mis en place de manière durable au profit de petits agroéleveurs de la zone. Enfin, les conditions de commercialisation des produits du petit élevage ont également été améliorées. En effet, la mise en place de conditions de commercialisation plus favorables est un complément indispensable à l'accroissement des productions découlant des actions conduites par le projet.

L'importance de mettre en œuvre un projet de lutte contre la vulnérabilité par le petit élevage se marque à plusieurs niveaux :

- Au titre de la dimension humaine, l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour une frange importante de la population peut être facilité, grâce à l'accroissement des possibilités de paiement en nature (ou en espèce) à partir des produits de l'élevage familial. En outre, le niveau nutritionnel médiocre est relevé par une consommation plus fréquente de produits d'origine animale.
- Au titre de la dimension économique, le faible revenu de la majeure partie des petits agroéleveurs de la région peut être conforté rapidement par le développement d'une activité rationnelle d'élevage à cycle court.

D'autres éléments doivent également être pris en compte :

- L'amélioration de structures d'encadrement des agroéleveurs, la lutte contre les maladies animales et contre les pratiques contre-productives des propriétaires aboutissent à une nette amélioration de la productivité de l'élevage.
- L'affermissement de la « dimension sociétale » de la pauvreté par la consolidation des Organisations de Base, et par leur ouverture aux groupes très vulnérables, notamment dans le cadre des opérations de recheptellisation.
- Le renforcement de la dimension « prévention des conflits » en favorisant la réintégration des jeunes gens démobilisés dans le tissu socio-économique de la région par la mise en œuvre d'une activité d'élevage.
- La prise en compte de la dimension « socioculturelle » de la vulnérabilité en favorisant, au travers du petit élevage, l'intégration sociale, culturelle et économique des groupes en situation de grande précarité tels que les femmes chefs de ménage, les familles touchées par la pandémie du HIV / SIDA et les populations déplacées.

À travers ce court exemple de projet mis en place par Vétérinaires Sans Frontières Belgique, on peut se rendre compte de **l'importance capitale que prend l'élevage paysan** dans la vie de très nombreux ménages de cette région du Congo. Et bien que la mesure des impacts d'un tel projet ne soit pas toujours facile, de nombreux témoignages attestent de cette importance pour les populations.

5.7.3 Témoignages

« Je m'appelle Alfrida. Je suis veuve et j'ai six enfants : quatre filles et deux garçons. Ma fille Kavira, âgée de 15 ans, est en quatrième secondaire. Avant, elle ne pouvait pas aller à l'école, mais maintenant, elle rattrape le temps perdu. Ce changement est entièrement dû aux lapins que j'ai reçus de l'organisation Vétérinaires Sans Frontières, grâce auxquels je peux enfin payer les frais scolaires. Je peux aussi garder assez d'argent pour acheter à manger et payer le loyer de mon lopin de terre. Les lapins ont vraiment amélioré notre vie ! »



« Je m'appelle Kambale. J'ai 14 ans. Comme mes huit frères et sœurs, je vais à l'école près de Nyabili. Avant, on ne pouvait pas aller à l'école, mais grâce aux lapins de Vétérinaires Sans Frontières, notre maman a suffisamment d'argent pour payer nos frais scolaires.

Maman utilise le fumier des lapins pour son potager. La dernière fois, la pluie a détruit une grande partie de la récolte d'haricots. Mais grâce au fumier de lapin, notre récolte était meilleure que celle de nos voisins ! Maman dit que le trimestre prochain, elle pourra aussi payer l'école pour nous tous, grâce à nos lapins ! »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Vidéo : réponses paysannes aux changements climatiques.
- <http://www.avsf.org/fr/posts/924/full/reponses-paysannes-aux-changements-climatiques>
- Les agricultures paysannes : au cœur de la lutte contre le changement climatique.
- http://www.avsf.org/fr/posts/1290/full/Les_agricultures_paysannes_%3A__Au_c%C5%93ur_de_la_lutte_contre_le_changement_climatique_
- Sécurité alimentaire et agricultures familiales : expérience d'AVSF en Afrique
- http://www.avsf.org/fr/posts/1256/full/S%C3%A9curit%C3%A9_alimentaire_et_agricultures_familiales_%3A_exp%C3%A9riences_d'AVSF_en_Afrique
- Be trop live : concept note on livestock development in developing countries.
- <http://fr.slideshare.net/copppldsecretariat/eu-meeting-2010-betroplive-concept-note>
- The role of small-scale livestock farming in climate change and food security.
<http://www.veterinairessansfrontieres.be/fr/infotheque/outils-pedagogiques>

CHAPITRE 2

La souveraineté alimentaire, c'est quoi ?

RÉSUMÉ

- **Évolution de la définition de souveraineté alimentaire de 1996 à 2007 : La souveraineté alimentaire, qu'est-ce que c'est ?**

La définition du concept de souveraineté alimentaire a été élaborée pour la première fois en 1996 par la Via Campesina, mouvement qui défend le droit des paysans et des paysannes. Dès lors, elle a été **reprise, modifiée** et **élargie** lors de différents rendez-vous internationaux.

- **Première définition, donnée par la Via Campesina lors du sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO en 1996, à Rome :**

« La souveraineté alimentaire est un droit international qui laisse la possibilité aux pays ou aux groupes de pays de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur la population d'autres pays. »²⁶

- **Définition élargie lors du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire à Cuba en 2001, puis lors du forum ONG/OSC (Organisations de la Société Civile) à Rome, en 2002 :**

« La Souveraineté Alimentaire est le droit des populations, des communautés, et des pays à définir leurs propres politiques agricole, pastorale, alimentaire, territoriale, de travail et de pêche, lesquelles doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque contexte spécifique. Cela inclut un droit réel à l'alimentation et à la production alimentaire, ce qui signifie que toutes les populations ont droit à une alimentation saine, culturellement et nutritionnellement appropriée, ainsi qu'à des ressources de production alimentaire et à la capacité de subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs sociétés. »²⁷

- **Définition élaborée par divers mouvements sociaux lors du Forum de Nyéléni en 2007 :**

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place les producteurs, distributeurs et consommateurs des aliments au cœur des systèmes et politiques alimentaires en lieu et place des exigences des marchés et des transnationales. Elle défend les intérêts et l'intégration de la prochaine génération... La souveraineté alimentaire donne la priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux et fait primer une agriculture paysanne et familiale, une pêche artisanale traditionnelle, un élevage de pasteurs, ainsi qu'une production, distribution et consommation alimentaires basées sur la durabilité environnementale,

²⁶Via Campesina, congrès de la FAO, 1996.

²⁷Souveraineté alimentaire: Un droit pour tous, Déclaration politique des ONG /OSC au Forum pour la souveraineté alimentaire. Rome, Juin 2002.

sociale et économique... La souveraineté alimentaire implique de nouvelles relations sociales libérées de toute oppression et inégalité entre hommes et femmes, entre les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations. »

- **Quels sont les différents piliers de la souveraineté alimentaire ?**

Ils sont au nombre de six et ont été élaborés lors du forum de Nyéléni, d'un commun accord entre les différents acteurs présents. Chaque pilier **doit être intégré** afin d'atteindre une situation de souveraineté alimentaire.

- Alimentation des populations
- Valorisation des producteurs d'aliments
- Systèmes locaux de production
- Renforcement du contrôle local
- Construction des savoirs et savoir-faire
- Travail avec la nature

- **Y a-t-il une seule manière d'appliquer le concept de souveraineté alimentaire ?**

Non, au sein même des différents organismes actifs dans la souveraineté alimentaire on observe différents courants, certains plus **radicaux** et d'autres plus **souples**.

Par ailleurs, certains acteurs ont ajouté leurs propres apports à l'interprétation du concept, comme la PFSA (Plate-Forme Souveraineté Alimentaire) qui a décliné la souveraineté alimentaire en une série de **droits** ou encore le COEECI (entité coordinatrice des organisations étrangères de coopération internationale actives au Pérou) qui perçoit la souveraineté alimentaire comme étant une triangulation **Droits-Devoirs-Compétences**.

- **Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire n'est pas ?**

1) **Le droit à l'alimentation** qui n'est **qu'un élément** de la souveraineté alimentaire. Les différences entre les deux concepts résident dans :

- La question des **moyens de production**
- L'**aspect culturel** (Provenance, type d'aliment)

2) **La sécurité alimentaire** dont l'objectif est atteint lorsque la population dans l'ensemble du pays a accès à la nourriture. Les différences entre les deux concepts résident dans :

- La **manière d'atteindre l'objectif** de nourrir tous les habitants

3) **Le repli sur soi**, car même si la souveraineté alimentaire promeut en premier lieu l'alimentation des familles productrices, elle ne nie pas **l'importance des échanges commerciaux**.

- **La souveraineté alimentaire, est-elle une solution réaliste ?**

Oui, le choix politique relève avant tout **de choix politiques**. En effet, de plus en plus de pays se retrouvent en situation de dépendance alimentaire après avoir appliqué la stratégie **des avantages comparatifs** prônée par le FMI et la Banque mondiale (voir Chapitre 3). Or, la dépendance accrue aux fluctuations des prix des matières premières au niveau international maintient ces pays dans une **condition de vulnérabilité** et ne leur permet pas de se prémunir des crises internationales. Cependant, **des alternatives** au modèle économique dominant existent. La souveraineté alimentaire est atteinte au niveau étatique dans plusieurs pays, mais aussi et surtout au niveau régional ou local. Il n'est plus rare de rencontrer des exemples de réussite permettant une plus grande autonomie des organisations de paysans dans la production, la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires. Cette autonomie étant traduite par **le recul de la faim, une amélioration des conditions de vie** en milieu rural et **un plus grand respect des ressources naturelles**.

CANEVAS PÉDAGOGIQUE

Étapes	Objectifs	Déroulement/mise en pratique	Matériel	Temps
1) Introduction		Expliquer brièvement le déroulement de la séance et exposer les consignes. Demander aux étudiants de prendre note pendant le film de tous les chiffres et /ou informations qui les interpellent.		2 minutes
2) Diffusion du film	Comprendre les enjeux actuels auxquels doit répondre la souveraineté alimentaire	Diffusion du film « <i>je mange donc je suis</i> » disponible sur ce lien : http://www.cncd.be/Je-mange-donc-je-suis-Le-film ou possibilité de commander le DVD sur ce lien http://www.cncd.be/-Commander,331-	Ordinateur, connexion internet, écran, projecteur	28 minutes
3) Premier échange avec les étudiants	Susciter l'intérêt et marquer les esprits en retenant les chiffres représentatifs	Faire un tour de salle pour prendre connaissance de ce que les étudiants ont retenu du film		5-10 minutes
4) Powerpoint	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux - Comprendre ce qu'est la souveraineté alimentaire - Comprendre quels sont les 	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec les chiffres/informations qui ressortent de la salle, montrer un PowerPoint imaginé par le professeur avec les chiffres et informations (actualisés) :²⁸ 		15 minutes

²⁸ Voici quelques chiffres actuels :

En 2011-2013, 842 millions de personnes souffrent de la faim. Cela représente une personne sur 8 dans le monde. Pour plus d'informations, voir : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/199641/icode/>

70% de la population qui souffre de la faim sont des petits exploitants et des ouvriers agricoles. C'est ce que l'on appelle **le paradoxe de la faim**. Pour plus d'information voir : <http://www.ong-adg.be/spip/IMG/pdf/ra2011v14vf-print.pdf>

	principes fondateurs de la souveraineté alimentaire	- Présenter les différentes évolutions de la définition de souveraineté alimentaire - Présenter les différents piliers de la souveraineté alimentaire		
5) Débat	- Susciter la réflexion - Encourager l'appropriation du concept de souveraineté alimentaire - Encourager la participation	Discussion ouverte sur le film et les chiffres qui ont été exposés lors de l'activité.		10 minutes en fonction du temps restant
				Total de l'activité : 1heure

Plus d'un million de paysans quittent leur exploitation dans le monde chaque semaine.

En Europe on estime qu'une ferme disparaît toutes les 30 secondes.

En 40 ans la Belgique a perdu 75% de ses exploitations agricoles

Pour plus d'informations, voir : <http://www.haricots.org/agenda/articleSA>

CHAPITRE 2 : LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE C'EST QUOI ?

1 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

1.1 Historique du concept et définition de Nyéléni²⁹

Le concept de souveraineté alimentaire est relativement récent puisque celui-ci a été énoncé pour la première fois par La Via Campesina lors du sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO en 1996 à Rome. La Via Campesina est un mouvement qui défend les droits des paysans et des paysannes à travers le monde. Il fut fondé officiellement à Mons en 1993. Il est formé de plus de 150 organisations d'agriculteurs et paysannes provenant de 6 continents (dont 2 organisations belges : le Mouvement d'Action Paysanne MAP et la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs FUGEA). Ses principaux objectifs sont la **lutte contre le modèle productif et distributif dominant** et la volonté de **rendre à l'économie locale une place primordiale pour lutter contre la pauvreté et la faim** dans le monde. La Via Campesina a ainsi donné une première définition à la souveraineté alimentaire :

« La souveraineté alimentaire est un droit international qui laisse la possibilité aux pays ou aux groupes de pays de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur la population d'autres pays. »³⁰

Cette définition présente l'inconvénient de se limiter à l'échelle des pays, ce qui tend à diriger (et donc restreindre) le débat autour du thème du commerce international versus commerce intérieur.

Elle a par la suite été remaniée et élargie durant les différents rendez-vous internationaux qui ont suivi. Notamment en 2001, à Cuba, lors du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire, puis, en 2002, à Rome, lors du forum ONG/OSC (Organisations de la Société Civile) qui a eu lieu durant le deuxième sommet mondial sur l'alimentation.

« La Souveraineté Alimentaire est le droit des populations, des communautés, et des pays à définir leurs propres politiques agricole, pastorale, alimentaire, territoriale, de travail et de pêche, lesquelles doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque contexte spécifique. Cela inclut un droit réel à l'alimentation et à la production alimentaire, ce qui signifie que toutes les populations ont droit à une alimentation saine, culturellement et nutritionnellement appropriée, ainsi qu'à des ressources de production alimentaire et à la capacité de subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs sociétés. »³¹

²⁹ Forum international de Nyéléni sur la souveraineté alimentaire (Mali, 2007). Les organisations qui étaient présentes alimentent un site sur la souveraineté alimentaire : le Bulletin Nyéléni, www.nyeleni.org

³⁰ La Via Campesina, congrès de la FAO, 1996.

³¹ *Souveraineté alimentaire: Un droit pour tous*, Déclaration politique des ONG /OSC au Forum pour la souveraineté alimentaire. Rome, juin 2002.

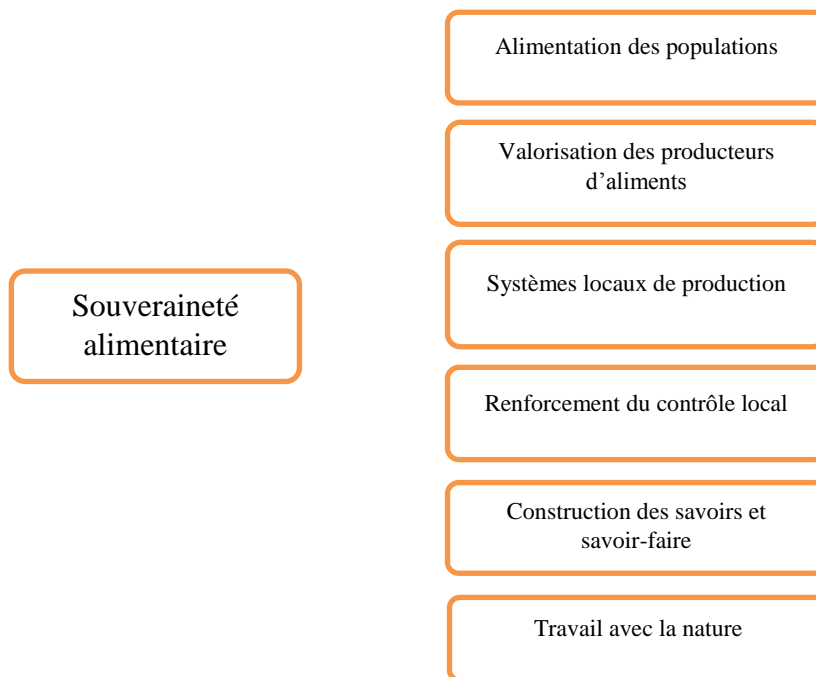
Cette définition présente l'avantage, par rapport à la précédente, de décliner la notion de souveraineté alimentaire selon diverses échelles, sans la limiter à celle d'un pays. Cela permet d'élargir le débat. Par exemple, en s'intéressant au niveau de la famille productrice des denrées alimentaires on en arrive à inclure dans le débat la question de l'importance, pour la famille productrice elle-même, d'une alimentation de qualité. Il ne s'agit pas de prôner l'autarcie des familles productrices (alimentation basée à 100 % sur l'autoconsommation de la production et ne laissant pas de place à des excédents commercialisables), mais bien de répondre au paradoxe inacceptable de la situation de bien des familles paysannes, des pays du Sud notamment : malnutrition et pauvreté, alors qu'elles sont les fournisseurs du « grenier » de leur propre pays voire d'autres pays. Ces questions en appellent d'autres, par exemple celle de l'importance, pour une famille de producteurs, de produire des aliments de qualité ; de diversifier leur production dans un but de diversification de leur propre panier alimentaire ; ou encore et au final, la question fondamentale du but premier de la production agricole (l'alimentation, en ce compris celle du producteur lui-même, versus le commerce).

En 2007, lors du forum de Nyéléni, la définition a de nouveau été modifiée et élargie. Ce forum est issu d'une initiative collective de différents mouvements sociaux (issus de 80 pays) qui ont décidé de se rencontrer pour discuter de la souveraineté alimentaire à Bamako au Mali. Le nom de Nyéléni est celui d'une paysanne malienne connue dans les traditions agricoles du pays, notamment pour sa maîtrise de la culture du fonio (céréale africaine). Nyéléni fut et reste aujourd'hui une grande source d'inspiration pour les femmes africaines. La définition adoptée à cette occasion est :

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place les producteurs, distributeurs et consommateurs des aliments au cœur des systèmes et politiques alimentaires en lieu et place des exigences des marchés et des transnationales. Elle défend les intérêts et l'intégration de la prochaine génération... La souveraineté alimentaire donne la priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux et fait primer une agriculture paysanne et familiale, une pêche artisanale traditionnelle, un élevage de pasteurs, ainsi qu'une production, distribution et consommation alimentaires basées sur la durabilité environnementale, sociale et économique... La souveraineté alimentaire implique de nouvelles relations sociales libérées de toute oppression et inégalité entre hommes et femmes, entre les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations. »

1.2 Les piliers de la souveraineté alimentaire³²

Lors du forum de Nyéléni, les acteurs présents tels que des délégations de différents mouvements sociaux comme La Via Campesina, Les Amis de la Terre, GRAIN, DevelopmentFunds, Grassroots international ou encore Oxfam, se sont mis d'accord pour définir **six piliers** qui doivent être intégrés pour atteindre une situation de Souveraineté Alimentaire.



*Voici les six piliers tels qu'énoncés lors du Forum de Nyéléni*³³ :

a. La priorité donnée à l'alimentation des populations

« La souveraineté alimentaire place au centre des politiques alimentaires, agricoles, d'élevage et de pêche le droit à une alimentation suffisante, saine, respectueuse des cultures, pour l'ensemble des individus, des populations et des communautés, englobant celles souffrant de la faim, sous occupation, dans des zones de conflits ou marginalisées ; elle rejette l'assertion selon laquelle l'alimentation est un produit comme un autre, géré par le secteur agroalimentaire. »

b. La valorisation des producteurs d'aliments

« La souveraineté alimentaire valorise et soutient les pratiques, de même qu'elle respecte le droit, des hommes et des femmes, des paysans et des petits agriculteurs familiaux, des pasteurs, des pêcheurs artisanaux, des habitants de la forêt, des peuples autochtones et des travailleurs

³² Bulletin Nyéléni, Souveraineté alimentaire, 2007.

http://www.nyeleni.org/DOWNLOADS/newsletters/Nyeleni_Newsletter_Num_13_FR.pdf

³³ Bulletin Nyéléni, Souveraineté alimentaire, 2007.

http://www.nyeleni.org/DOWNLOADS/newsletters/Nyeleni_Newsletter_Num_13_FR.pdf

agricoles, des travailleurs de la mer, dont les migrants, qui cultivent, font pousser, récoltent et transforment les aliments ; elle rejette les politiques, actions et programmes qui les dévalorisent, menacent leurs moyens de subsistance et contribuent à les faire disparaître. »

c. L'établissement de systèmes locaux de production

« La souveraineté alimentaire rapproche producteurs et consommateurs, les place au centre du processus de décision sur les questions alimentaires. Sur les marchés locaux, elle protège les producteurs du dumping des importations et de l'aide alimentaire, elle protège les consommateurs d'une nourriture nutritionnellement pauvre et malsaine, d'une aide alimentaire inappropriée et d'aliments contaminés par des organismes génétiquement modifiés. Elle permet de résister aux institutions, aux accords et aux pratiques qui dépendent de et qui promeuvent un commerce mondial non durable et inéquitable et qui donnent un pouvoir considérable et injustifiable aux transnationales. »

d. Le renforcement du contrôle local

« La souveraineté alimentaire place la gestion des territoires, des terres, des pâturages, de l'eau, des semences, du bétail et des ressources halieutiques dans les mains des producteurs locaux et respecte leurs droits. [Les producteurs] peuvent en faire usage et les partager selon des systèmes socialement et écologiquement durables, qui permettent le maintien de la diversité. La souveraineté alimentaire reconnaît que les territoires locaux ne respectent parfois pas les frontières géopolitiques et permet aux communautés locales d'habiter et d'utiliser leurs territoires. Elle promeut la concertation et l'action collective entre les producteurs de différentes régions et territoires, de différents secteurs d'activités, contribuant à la résolution de conflits internes ou de conflits avec les autorités locales ou nationales. Elle refuse la privatisation des ressources naturelles, qu'elle soit permise par des lois, des contrats commerciaux ou des régimes de propriété intellectuelle. »

e. La construction des savoirs et savoir-faire

« La souveraineté alimentaire se construit sur les savoirs et savoir-faire locaux des producteurs et sur leurs organisations locales qui préservent, développent et gèrent les systèmes de production et de cultures locaux. Elle permet le développement de programmes de recherche appropriés et qui ne menacent pas les générations futures. Elle rejette donc les technologies qui les soumettent, les menacent ou les contaminent, comme par exemple l'ingénierie génétique. »

f. Le travail avec la nature

« La souveraineté alimentaire utilise les apports de l'environnement selon des pratiques de cultures et de production agroécologiques diversifiées et faibles consommatrices d'intrants, qui optimisent les apports des écosystèmes, améliorent la résilience et l'adaptation, particulièrement face au changement climatique. Elle cherche à guérir la planète pour que la planète puisse nous guérir. Elle refuse les pratiques qui mettent à mal les écosystèmes, les monocultures et les élevages intensifs fortement consommateurs d'énergie, les pratiques de

pêche destructrices et les autres modes de production industriels, qui détruisent l'environnement et contribuent au réchauffement mondial. »

1.3 Quelques apports supplémentaires parmi d'autres

Il existe diverses façons d'interpréter la définition de la souveraineté alimentaire et cette diversité tient à l'élasticité des notions de droits qu'elle recouvre.

Ainsi, une tendance plus « souple » et une autre plus radicale se retrouvent au sein des mouvements sociaux défenseurs de la souveraineté alimentaire. Citons à titre d'exemple la question de l'agroécologie. Certains affirment que les pratiques agroécologiques sont impératives pour que la souveraineté alimentaire soit acquise, excluant de ce fait tout autre type d'agriculture. D'autres parlent plutôt de soutenir l'agriculture familiale durable, de préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols, etc.), la santé des consommateurs, la biodiversité, sans pour autant prétendre explicitement que l'agroécologie soit la seule voie à suivre. Cette distinction tient aussi au fait que ce que recouvre la notion même d'agroécologie est aussi sujet à interprétation.

Notons que la souveraineté alimentaire qui n'était, au départ, qu'un concept général fut transformée en question de droit lors du Forum social mondial de Porto Alegre en 2003. Dès lors, différentes organisations ont proposé une vision de la souveraineté alimentaire comme une déclinaison de différents droits.

Citons la PFSA (Plate-forme de la Souveraineté Alimentaire) qui, tout en s'inspirant largement de la définition de Rome (2002) vue plus haut, définit la souveraineté alimentaire comme suit :

La souveraineté alimentaire est le droit des populations, et des pays de définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles. Ces politiques doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque contexte spécifique et ne pas menacer la souveraineté alimentaire d'autres pays. La souveraineté alimentaire inclut :

Le droit à une alimentation de qualité, culturellement appropriée.

- *Le droit à des revenus décents où les prix agricoles couvrent les coûts de production et permettent de vivre dignement de son activité agricole.*
- *Le droit d'accès aux moyens de production (terre, eau, intrants, crédits...). Ce droit implique une répartition équitable des moyens de production entre les paysans.*
- *Le droit de protéger et de réglementer la production et le commerce agricoles afin qu'ils répondent aux attentes de la société et respectent l'environnement.*

La COEECI³⁴ (entité coordinatrice des organisations étrangères de coopération internationale actives au Pérou) dont ADG assure la présidence depuis janvier 2014, reprend ce même ensemble de droits (et en ajoute même quelques autres), mais va plus loin dans sa récente

³⁴ COEECI : Coordinadora de Entidades Extranjeras de Cooperacion Internacional

publication³⁵ : « *La Souveraineté alimentaire : un ensemble de droits humains, de devoirs et de compétences à exercer* ». Elle complète cette notion de droits à celles de devoirs et de compétences. Ainsi, la COEECI propose de *promouvoir, développer et renforcer la souveraineté alimentaire autour de trois axes complémentaires* :

1. *Les droits des acteurs qui visent à assurer une alimentation saine c'est-à-dire une alimentation de qualité, en quantité suffisante et culturellement appropriée pour toute la population à partir d'un point de vue légal et démocratique, incluant ses instances distinctes et l'accès à ces dernières au cas où un ou plusieurs de ces droits seraient ignorés ou violés ;*
2. *Les devoirs des acteurs, qui découlent de ces droits, de façon directe ou indirecte, afin d'obtenir une souveraineté alimentaire durable ;*
3. *Les compétences des acteurs qui sont nécessaires pour réaliser ces devoirs et pour pouvoir exercer ces droits de manière durable.*

Parmi les devoirs, la COEECI cite la protection de l'environnement, la participation aux processus de prises de décision, le devoir de ne pas affecter les autres peuples ou de garantir l'alimentation des générations futures, etc.

Parmi les compétences, elle inclut la capacité de produire, de gérer et préserver la biodiversité, la capacité de proposer, d'entreprendre, d'innover, etc. Via cette « triangulation » Droits-Devoirs-Compétences, la COEECI entend rappeler qu'une grande quantité d'acteurs sont impliqués (les producteurs/les productrices, les consommateurs/consommatrice, les États, les organisations de la société civile, etc.) et attirer l'attention sur l'importance de former tous ces acteurs pour qu'ils puissent exercer leurs droits et devoirs sans que cela ne reste un vœu pieux.

³⁵ <http://www.coeeci.org.pe/wp-content/plugins/download-monitor/download.php?id=129>

2 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, QU'EST-CE QUE CE N'EST PAS ?

2.1 Le droit à l'alimentation

La souveraineté alimentaire, ce n'est pas seulement le droit à l'alimentation. Le droit à l'alimentation n'est qu'un élément de la souveraineté alimentaire.

Le CESC (Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels) de l'ONU dans son Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels définit le droit à l'alimentation, dans son commentaire général numéro 12, comme ceci :

« Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer. Le droit à une nourriture suffisante ne doit donc pas être interprété dans le sens étroit ou restrictif du droit à une ration minimum de calories, de protéines ou d'autres nutriments spécifiques. Il doit être réalisé progressivement. Cela étant, les États ont l'obligation fondamentale d'adopter les mesures nécessaires pour lutter contre la faim (...), même en période de catastrophe naturelle ou autre. »

Cette définition implique que la quantité d'aliments/habitant soit suffisante, c'est-à-dire autant disponible qu'accessible pour chacun(e). Il n'est ici nullement question des moyens de production alors que la souveraineté alimentaire implique que les populations puissent se nourrir grâce à la production de l'alimentation au niveau local en promouvant notamment le développement de l'agriculture familiale durable.

Les aspects culturels, notamment ceux liés à la provenance et au type d'aliments, ne sont pas non plus repris dans cette définition. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, propose une définition plus en phase avec la souveraineté alimentaire :

« Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. »

2.2 La sécurité alimentaire

La souveraineté alimentaire, ce n'est pas non plus la sécurité alimentaire. En effet, l'objectif de sécurité alimentaire est atteint par les gouvernements lorsque la population dans l'ensemble du pays a accès à la nourriture. Pour remplir cet objectif, la nourriture doit être disponible en suffisance, accessible de manière égalitaire entre les hommes et les femmes, stockée et/ou traitée tout au long de l'année, et de qualité. Ce concept ne précise donc pas comment l'approvisionnement en nourriture est réalisé (import, export, circuits courts...) et n'offre a priori aucune garantie en termes de protection de l'agriculture familiale.

« La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ». (Sommet mondial de l'alimentation, 1996)

Cette définition amplement acceptée est centrée sur les aspects suivants de la sécurité alimentaire³⁶ :

La disponibilité alimentaire : la disponibilité d'aliments en quantité suffisante et d'une qualité appropriée, dont l'approvisionnement est assuré par la production nationale ou les importations (y compris l'aide alimentaire).

L'accès à la nourriture : l'accès de tous à des ressources adéquates (droits) leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive. Les droits sont définis comme l'ensemble de biens auxquels une personne est susceptible d'accéder en raison du contexte juridique, politique, économique et social de la communauté dans laquelle elle vit (y compris certains droits traditionnels tels que l'accès aux ressources communes).

L'utilisation : l'utilisation de la nourriture dans le cadre d'une diète adéquate, d'eau potable, d'assainissement et des soins de santé de façon à obtenir un état de bien-être nutritionnel qui permette de satisfaire tous les besoins physiologiques. Tous ces éléments soulignent le rôle des facteurs non alimentaires dans la sécurité alimentaire.

La stabilité : l'accès permanent à une nourriture adéquate. Le concept de stabilité peut donc concerner à la fois la disponibilité de la nourriture et l'accès à celle-ci³⁷.

Par ailleurs la « Comisión Multisectorial de Seguridad Alimentaria y Nutricional » au Pérou a décidé d'introduire dans sa définition une cinquième dimension qui devra être transversale à toutes les autres :

Les institutions : « Cette dimension se base sur des politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle coordonnées, multisectorielles et intergouvernementales qui garantissent l'adoption d'une vision d'ensemble des programmes et des projets. Cela implique des mécanismes de gestion de l'approche territoriale basée sur les résultats. Par ailleurs, les zones les plus défavorisées doivent être prioritaires, et l'accent doit être mis sur le suivi et l'évaluation des impacts en accord avec les principes constitutionnels de la décentralisation et la participation citoyenne. »³⁸

Pour parvenir à la sécurité alimentaire, une population, un ménage ou une personne doit avoir un **accès permanent** à une nourriture adéquate. Cet accès à la nourriture ne doit être menacé ni par l'émergence de chocs soudains (par exemple, une crise économique ou climatique) ou par des événements cycliques (par exemple, une insécurité alimentaire saisonnière). Le concept

³⁶ ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02_fr.pdf

³⁷ FBSA, Note stratégique du Fonds belge pour la sécurité alimentaire, Coopération belge au développement

³⁸ COMISIÓN MULTISECTORIAL DE SEGURIDAD ALIMENTARIA Y NUTRICIONAL, Estrategia nacional de seguridad y nutricional, 2013-2021, Juillet 2013.

de stabilité peut donc concerner à la fois la disponibilité et l'aspect lié à l'accès à la sécurité alimentaire.

La distinction entre les concepts de souveraineté et de sécurité alimentaire réside dans la manière d'atteindre l'objectif de nourrir tous les habitants. La sécurité alimentaire signifie que chacun mange à sa faim, sans poser la question de la provenance de la nourriture. Elle peut être importée, produite au niveau national ou local, de manière industrielle ou familiale.

Cette absence de préoccupation vis-à-vis de l'origine des aliments et de la manière de les produire a, comme le rappelle le FBSA, conduit : *« de nombreux responsables politiques et économiques à réduire l'objectif de la sécurité alimentaire au seul fait d'assurer la disponibilité de la nourriture aux populations aux plus bas prix. Cette vision étroite a été celle mise en place par l'ouverture des marchés agricoles et la recherche de culture d'exportation permettant d'obtenir les devises nécessaires aux importations. L'histoire de nombreux pays qui ont appliqué ce modèle montre depuis la crise alimentaire de 2008 qu'il était producteur de pauvreté et dangereux. »*

La souveraineté alimentaire, elle, propose le « comment », c'est un moyen d'action politique pour parvenir à la sécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire

Dans leur rapport sur l'état d'insécurité alimentaire dans le monde 2012, l'Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le programme alimentaire mondial (PAM) et le fonds international de développement agricole (FIDA) établissent à 872 millions le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, dont 75 % vivent dans les pays en voie de développement. Ce nombre était beaucoup plus important en 2007-2008 suite à la hausse des prix des matières premières et à la crise alimentaire qui en résulta. Durant cette crise, la FAO estime que 75 millions d'individus ont basculé dans la malnutrition, ramenant le nombre total de personnes sous-alimentées à 923³⁹ millions⁴⁰. Cependant, plusieurs régions sont parvenues à diminuer la part de personnes sous-alimentées dans l'optique de la réalisation des objectifs du millénaire, notamment l'Asie⁴¹, et l'Amérique latine et les Caraïbes. L'Asie reste pourtant la région comprenant le plus d'affamés dans le monde avec un nombre s'élevant à plus de 563 millions. L'Afrique, quant à elle, a vu son nombre d'affamés augmenter et passer de 175 millions à 239 millions en 2012⁴².

L'insécurité alimentaire a deux origines :

³⁹ Des chiffres plus élevés ont également été cités.

⁴⁰ BRINGEZU S., SCHÜTZ H., O'BRIEN M., KAUPPI L., HOWARTH R., McNEELY J., *Évaluation des Biocarburants : l'utilisation durable des ressources*, Programme des Nations-Unies pour l'environnement, 2009.

⁴¹ La majorité des progrès sont enregistrés dans un seul pays qui a connu d'importantes avancées socioéconomiques, la Chine.

⁴² Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), « Le monde compte près de 870 millions d'affamés selon les derniers chiffres de la faim », 2012.

URL : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/161824/icode/>

Premièrement, elle est conjoncturelle si elle émerge de contexte de crises ou de famines. Secondement, elle est structurelle si le problème est chronique et provient d'une mauvaise gestion du système de production et de commercialisation au sein du pays.

Pour pallier l'insécurité alimentaire, de nombreux pays ont recours à **l'aide alimentaire**. L'objectif de celle-ci est de « *contribuer à assurer la sécurité alimentaire en répondant en temps voulu et de manière appropriée aux situations de pénurie ou de déficit alimentaires* »⁴³. Cette aide peut se faire sous forme de dons ou peut être conditionnelle. Il peut s'agir de dons de denrées, de transferts d'argent par les pays riches, de coupons alimentaires, programmes de « travail contre nourriture » ou « argent contre nourriture », etc. La mise en place de l'aide alimentaire au niveau mondial est principalement organisée par le PAM. L'organisation agit directement sur le terrain. Chaque année, ce sont des millions de tonnes d'aliments qui sont distribuées par le PAM dans les pays en besoin.

Cependant, le principe d'aide alimentaire renvoie directement au problème 1) de dépendance alimentaire et 2) de risque de concurrence vis-à-vis des produits locaux. Il est essentiel de ne pas rendre le pays dépendant de cette aide alimentaire et de favoriser le développement d'une sécurité alimentaire durable et non dépendante d'aides extérieures⁴⁴. Il est également judicieux de se demander quels sont les intérêts (seulement humanitaires ? Ou aussi politiques, commerciaux, autres ?) qui motivent les pays donateurs ou les prêteurs... Cependant, les débats à ce sujet sont toujours d'actualité et des évolutions positives notamment au sein du PAM ont pu être observées.

Néanmoins, la souveraineté alimentaire ne nie pas l'importance de l'aide alimentaire d'urgence pour atteindre, dans certaines situations, la sécurité alimentaire. Mais elle s'attèle à la rendre non nécessaire à moyen terme.

2.3 Le repli sur soi.

À l'échelle « micro » (agriculteurs, villages), le fait de favoriser et de valoriser les produits de récolte prioritairement pour l'alimentation des familles productrices ne signifie pas que la souveraineté alimentaire nie l'importance des échanges commerciaux, au niveau local d'abord (le village, la ville, la région), national ensuite, régional et international enfin. Au contraire, ces échanges permettent aux producteurs d'améliorer leurs revenus, en évitant le repli sur soi.

Il est évident que l'importance des échanges commerciaux est, de plus, très variable selon les contextes : un producteur mixte céréales-élevage laitier en Wallonie, qui aurait 80 hectares de terres, commercialise pratiquement toute sa production, alors qu'un producteur péruvien cultivant deux hectares dans une vallée interandine en consomme une partie significative. Ces deux producteurs ne pourront donc pas envisager la souveraineté alimentaire selon le même angle.

⁴³ Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali (PROMISAM), « Sécurité, aide, autosuffisance et souveraineté alimentaire : Revisitons les concepts », Michigan State University, Bamako, 2012.

⁴⁴ Ibidem.

Au niveau « macro » ou des pays, même si la souveraineté alimentaire favorise une agriculture locale, elle n'exclut pas la participation au commerce international. Néanmoins, elle implique que la sécurité alimentaire du pays soit assurée avant d'exporter à outrance les produits issus de l'agriculture vivrière ou que les cultures vivrières soient remplacées par des cultures de rente. Cela réclame une meilleure régulation de l'offre et de la demande permettant une stabilité des prix, des prix plus justes pour les producteurs et les consommateurs. La souveraineté alimentaire n'est donc pas le repli sur soi. Le commerce international doit se réaliser en respectant tous les acteurs en présence, surtout les plus vulnérables, et leur assurer l'approvisionnement dont ils ont besoin.

Ainsi, citons à nouveau la PFSA : *le commerce international a sa raison d'être quand il n'est pas l'objectif prioritaire de l'agriculture et qu'il ne néglige pas les besoins des populations locales. Pour les produits destinés essentiellement à l'exportation comme c'est le cas des produits tropicaux, la souveraineté alimentaire défend le principe d'une gestion de l'offre internationale entre pays producteurs et pays importateurs qui permet de garantir des prix justes aux producteurs et la sécurité d'approvisionnement pour les utilisateurs.*

3 EXEMPLES DE CAS PRATIQUES : SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET IMPORTATIONS : LE CAS DES OIGNONS AU SÉNÉGAL⁴⁵

Au Sénégal, la production locale d'oignon était depuis des années fortement concurrencée par les importations, surtout lors des pics de récolte. Des concertations au sein d'un comité « oignon », initié par l'Agence de régulation des marchés (ARM), ont permis de réduire cette concurrence, grâce à un gel temporaire des importations au moment de la récolte et de la commercialisation des oignons locaux.

En 2009, le gouvernement du Sénégal expérimentait depuis environ 8 ans les 3 piliers de contrôle de l'offre de produits alimentaires (le contrôle de la production, de l'importation et des prix à la production) en tentant de respecter l'intégrité du marché national. Les importations d'oignons ont pu être stoppées pendant une période définie de l'année pour permettre la commercialisation des produits locaux.

3.1 Contexte général :

L'oignon occupe le 1^{er} rang des cultures maraîchères au Sénégal, avec une superficie de près de 5100 ha en 2007. La production locale provient essentiellement de deux zones : les Niayes, bande côtière s'étendant de Dakar à Saint-Louis (Nord), et la Vallée du fleuve Sénégal (frontière Nord avec la Mauritanie). Malgré une forte augmentation, la production locale d'oignon ne couvre pas l'intégralité de la demande du fait de la saisonnalité de la récolte et de la nature sensible du produit qui ne permet pas une longue conservation. C'est une spéculation rentable : un ménage consomme des oignons au moins 2 fois/j, et le rendement peut atteindre 30 tonnes/ha.

Le Sénégal importait donc chaque année entre 60.000 et 80.000 tonnes d'oignon, soit environ 50 % de ses besoins intérieurs. Mais ces importations posaient de sérieux problèmes.

Les marchés sénégalais sont approvisionnés sur 2 périodes annuelles d'abondance en oignon : 1/ de **mars à mai**, oignons provenant à la fois des Niayes et de la vallée du fleuve ; 2/ de **juillet à septembre**, c'est la 2^{ème} période de récolte dans les Niayes. La présence concomitante d'oignon importé et local sur les marchés entraînait chaque année une forte baisse des prix et une baisse de revenu au producteur.

Le calendrier de l'entrée des importations posait problème à l'écoulement de l'oignon local : **importations dès le mois de juillet** (les producteurs **hollandais** cherchant à se débarrasser des reliquats de stocks à prix bas, avant l'arrivée de leur nouvelle récolte). Cela jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante, alors que les premiers oignons locaux arrivent en février.

⁴⁵ Ce chapitre a été rédigé sur base de ces deux sources principalement : http://www.csa-be.org/IMG/pdf_Babacar_Ndao_Cas_oignon_Senegal.pdf et <http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/48-mecanisation-et-motorisation/article/la-regulation-du-marche-de-l>



*En 1999, la forte production locale entraîna une baisse drastique des prix d'achat aux producteurs : de 100 FCFA (environ 0,15 euro) l'année précédente, les prix chutèrent en dessous de 50 FCFA. Les producteurs réagirent en s'organisant autour d'un comité provisoire pour faire face aux problèmes d'écoulement de l'oignon. Ils tentèrent de fixer un **prix de vente minimum** de l'oignon et de réguler la commercialisation. Mais les mesures prises n'ont eu qu'un impact limité. Ce n'est qu'avec la création de l'Agence de régulation des marchés (ARM, sous la tutelle du ministère du Commerce) en 2002 et la mise en place d'un comité de concertation et de suivi de l'oignon par cette dernière que l'on assiste en 2003 aux premières mesures efficaces de régulation du marché de l'oignon, visant à restreindre les importations d'oignon durant les périodes de production locale (périodes décidées en concertation de tous les acteurs de cette filière)⁴⁶*

3.2 La solution envisagée : la régulation des stocks :

En 2003, le Sénégal a eu recours à la clause de sauvegarde spéciale pour l'agriculture définie dans les **accords du GATT** pour **geler les importations** d'oignon du 1er juillet au 4 août 2003. **Réaction** : en 2005, anticipant ces mesures de restriction, les commerçants ont **importé** plus de 19.500 tonnes d'oignon de janvier à avril. La mise en œuvre des mesures de blocage des importations dès le 30 avril 2005 pour trois mois n'a pas eu l'effet escompté.

Le recours à la « clause de sauvegarde » est complexe dans sa mise en œuvre et limité dans le temps. C'est pourquoi un autre mécanisme fut mis en place : un arrêt de délivrance des **autorisations préalables** et des procès-verbaux **d'inspection** par la Direction de la protection des végétaux (DPV) d'une part, et la **déclaration d'importation** par la Direction du commerce intérieur (DCI) d'autre part. L'absence de ces deux documents empêche ainsi toute importation.

De plus, la période de restriction va passer de 3 mois à 5 mois, d'avril à septembre entre 2005 et 2007. À partir de 2007, cette période est précédée de février à mars par une **restriction des importations à 2.000 tonnes**.

La mise en place d'un **comité de suivi** où les différentes parties prenantes sont représentées vient compléter le dispositif. Ce comité veille au respect des mesures et **décide de la levée du gel** des importations si les prix à la consommation dépassent ceux prévus dans la charte des prix. En 2007 par exemple, les prix du kilogramme d'oignon au producteur retenus d'un commun accord sont de 130 et 160 FCFA (bord champs) et 160 et 180 FCFA (rendus Dakar) respectivement pour la Vallée et les Niayes. Le contrôle est facilité par l'existence d'un **système**

⁴⁶ Idrassa Wade, Samba Ndiaye (2009). *La régulation de l'oignon au Sénégal*. ED : Inter-réseaux Développement rural, revue Grain de Sel, n°48, 3 p.

d'information sur les marchés fournissant l'évolution des prix sur les différents marchés.

Néanmoins, la décision de la levée du gel des importations pose parfois problème. En août 2006, un journaliste du Walf Fadjri relatait : « *La levée par l'Agence de régulation des marchés de la mesure de gel des importations d'oignon n'a pas fini de diviser les acteurs de la filière qui se réunissaient, vendredi dernier, au ministère du Commerce. Si les pouvoirs publics, par le biais de l'ARM, sont convaincus de la justesse de cette initiative, les producteurs eux tiennent un autre discours (...). Pour sa part, le président du conseil d'orientation de l'ARM a expliqué vouloir protéger les consommateurs en **assurant la disponibilité de l'oignon sur le marché tout en rappelant la pénurie de l'année dernière. Une pénurie qui avait fini par causer une hausse vertigineuse du prix de l'oignon.*** »

Ces régulations ne sont pas simples, mais le succès est là puisque la production attendue de 2013 est de 250 000 tonnes, et le consommateur est satisfait des prix plus stables. Par ailleurs, la production et le nombre de producteurs sont en constante augmentation. En 2012, la culture d'oignon a généré un chiffre d'affaires de 35 milliards de FCFA par an.

Quelques informations générales supplémentaires :

- La production d'oignons a plus que doublé en dix ans,
- Résultat d'une politique de diversification. « *Le paysan qui fait du riz pendant l'hivernage peut faire de l'oignon le reste de l'année. C'est une culture rentable qui apporte un plus aux 250 000 agriculteurs qui se sont lancés dans cette culture* » (Mamadou Ba Diamyoli, président national de la filière oignon et producteur).
- Le Sénégal a la capacité d'être autosuffisant pendant sept mois, jusqu'en août.
- MAIS : on voit encore des oignons pourrir dans les champs alors que pendant ce temps, sur les marchés, les Sénégalais achètent toujours des oignons importés d'Europe, essentiellement des Pays-Bas.
- Deux raisons majeures : l'oignon produit au Sénégal contient plus d'eau que l'oignon importé, donc il se conserve moins bien, et en plus, il est parfois vendu quasiment au même prix ou à peine moins cher.
- Le gel des importations depuis février jusqu'au 31 août ne règle pas tous les problèmes puisque les commerçants font des stocks d'oignons importés (128.000 t en 2010 !) qu'ils continuent d'écouler sur les marchés...

3.3 Quelques pistes de solutions :

Une première solution envisageable serait de rationaliser la commercialisation en trouvant un consensus entre les importateurs, les producteurs, les fournisseurs et les transporteurs. Améliorer la qualité de l'oignon sénégalais et accroître les rendements est une autre solution à explorer. « *Là où les Européens produisent 80 tonnes par hectare, nous on n'en fait qu'entre 15 et 25 tonnes* » explique Thierno Ibrahima Ba de l'association des producteurs d'oignons de la Vallée. Il faut, en outre, revoir le conditionnement, améliorer la capacité de stockage et limiter le nombre d'intermédiaires.

« Bref, mieux organiser la filière, c'est possible, on y travaille », affirme-t-on à la direction de l'horticulture où l'on insiste surtout sur la nécessité de faire baisser les prix. « Si l'on vendait par exemple sur les marchés, l'oignon à 150 francs CFA le kilo, au lieu 250, explique-t-on, cela inciterait les gens à consommer local et tout le monde y gagnerait. »

Données complémentaires sur les exportations :

- En 10 ans, les exportations des Pays-Bas vers la sous-région sont passées de 100.000 t en l'an 2000, à plus de 288.000 t en 2009.
- Entre 2005 et 2009, les exportations des Pays-Bas vers la sous-région ont crû à un rythme moyen de 9 % par année. En 2009, **plus de 40 % des exportations hollandaises** (120.000 t.) dans la sous-région sont **à destination du Sénégal**, tandis que **22 %** (64.000 t.) ont été expédiées vers la **Côte d'Ivoire**.
- La Côte d'Ivoire a connu une explosion des importations en 2009 par rapport à 2008 : 34,000 t à 64,000 t, soit un saut de 87 %.
- Cette année, la production d'oignons au Sénégal devrait atteindre 250 000 tonnes, un record pour une filière en pleine expansion mais qui reste pourtant très fragile⁴⁷
- Le gel des importations vient d'être renouvelé par le gouvernement sénégalais en ce mois de février 2014. Cependant, des exemples similaires de régulation de l'offre sont relativement rares.

3.4 Conclusion de Babacar Ndao (appui technique ROPPA) :

Voici, en quelques points, la conclusion de Mr Babacar Ndao sur la régulation de l'offre.

La gestion de l'offre permet l'existence d'une filière prospère sans compter qu'elle est équitable vis-à-vis à la fois des producteurs, transformateurs, consommateurs et ne coûte rien à l'État. La gestion de l'offre mène également à la souveraineté alimentaire et sauve les exploitations familiales. Enfin, le producteur est mis au centre et non pas le produit.

⁴⁷ Carine Frenk, RFI, <http://www.rfi.fr/emission/20130507-record-production-oignon-senegal>

CHAPITRE 3

Les apports de la souveraineté
alimentaire face aux grands thèmes de la
société : économie, consommation,
environnement, etc.

RÉSUMÉ

PARTIE 1 : LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET L'ÉCONOMIE

- Les petites exploitations agricoles sont-elles en minorité au niveau mondial ?

Non, au contraire, l'agriculture paysanne et familiale est le moteur économique d'un grand nombre de pays. En effet, selon la FAO, les petites exploitations agricoles participent à la création de **70 % de l'emploi total**, à environ **40 % des exportations totales**, et à **33 % du PIB**⁴⁸. Cependant, un constat paradoxal continue à être observé ; les populations qui produisent la nourriture sont également celles qui souffrent le plus de malnutrition. Ce paradoxe de la faim illustre parfaitement les travers des politiques agricoles et justifie la volonté d'atteindre la souveraineté alimentaire.

- L'atteinte d'une meilleure souveraineté alimentaire au niveau local favorise-t-elle l'économie ?

Oui, car la souveraineté alimentaire promeut deux choses importantes :

- Une **meilleure alimentation** des producteurs eux-mêmes
- Le modèle agricole paysan, plus adéquat pour **dynamiser les marchés locaux** et **améliorer le pouvoir d'achat** des populations rurales

Or, une population rurale mieux nourrie et un redressement économique permettent de **relancer la machine économique interne**, **remettre le pays à flot** et le rendre **moins dépendant du marché international** et de ses crises.

- Quelles sont les différentes phases historiques qui illustrent le rapport entre souveraineté alimentaire et règles du commerce international ?

- **1870-1945** : Lors de la **colonisation**, ce sont des politiques d'**exploitation** des richesses et de **spécialisation** dans les produits alimentaires et les minerais qui ont été favorisées. À l'issue des deux guerres mondiales et du Krach boursier de 1929, on a progressivement assisté à un **désengagement** dans les colonies.
- **1945-1975** : À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, un nouveau système international a été introduit. Celui-ci marque la naissance des institutions de Bretton Woods : **Le GATT**, **le FMI** et **la Banque mondiale**. Avec elles sont apparues de nouvelles politiques agricoles visant **la libéralisation** des marchés agricoles et l'application du modèle économique **des avantages comparatifs**,

⁴⁸The High Level Panel of Expert on security food, and nutrition, «Investing in smallholder for food security », Food and Agricultural Organization, 2012. URL: http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-6_Investing_in_smallholder_agriculture.pdf

accélérant ainsi la dépendance des pays du Sud aux marchés internationaux et par là même aux fluctuations des prix alimentaires.

- **1975 à aujourd'hui** : Suite aux chocs pétroliers des années 70 et de la crise de la dette qui en a découlé, les institutions internationales ont mis en place **les programmes d'ajustement structurel** prônant la poursuite de la **libéralisation** des secteurs agricoles et l'ouverture libre des marchés, **la spécialisation** et **l'austérité (réduction des aides à l'agriculture)**. Enfin, la chute de l'Union soviétique a marqué la **victoire du néolibéralisme** et la création de l'**OMC** dont l'objectif majeur est la **dérégulation des marchés (libre concurrence)**.

- **Les accords commerciaux peuvent-ils se faire en dehors de l'OMC ?**

Oui, il existe en effet des **accords bilatéraux** entre pays ou groupes de pays qui ont été négociés en dehors du cadre de l'OMC. Il existe différents accords tels que **les Accords de Partenariat Economique (APE)** ou **les Accords de Libre Échange (ALE)** liant l'Union européenne à ses partenaires ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) ou encore **l'Accord de Libre Échange Nord-Américain (ALENA)** liant le Canada, les États-Unis et le Mexique. Ces accords visent **l'intégration progressive** des pays ACP dans l'économie mondiale, **encouragent le développement durable** et **la lutte contre la pauvreté**. Cependant, ils vont parfois plus loin dans la libéralisation que l'OMC, ne garantissent pas une diminution de la pauvreté et sont parfois plus néfastes que bénéfiques aux pays du Sud.

- **Quelles sont les solutions pour modifier les règles du commerce international ?**

- **L'intégration des petits producteurs dans des organisations collectives** : en faisant cela, les petits paysans acquièrent un **potentiel de mobilisation** non négligeable et peuvent plus facilement faire entendre leur voix. C'est d'ailleurs dans cette optique de rassemblement que la Via Campesina a organisé **une convention de travail sur la souveraineté alimentaire** en 2008. Une vingtaine de délégués se sont alors rencontrés afin d'établir des stratégies de lutte contre l'opacité des APE et ALE.
- **Le commerce équitable** : « *Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial [...]* ». Le commerce équitable se base sur 10 normes :
 1. **La création d'opportunités pour les producteurs qui sont économiquement en situation de désavantage**
 2. **La transparence et la crédibilité**
 3. **L'extension des compétences**
 4. **La promotion du commerce équitable**
 5. **Le paiement d'un prix juste**
 6. **L'égalité des sexes**
 7. **Les conditions de travail**
 8. **Le travail des enfants**
 9. **L'environnement**
 10. **Les relations commerciales**

Bien que la souveraineté alimentaire et le commerce équitable aient des objectifs en commun, tels que l'équité de genre et le droit à des revenus dignes, trois critiques qui remettent leur lien en question ont été formulées :

- L'ensemble des critères ne peut **pas être vérifié**.
- Tous les critères **ne s'adaptent pas** nécessairement à l'ensemble des situations de vie des acteurs des pays du Sud.
- Les normes du commerce équitable **ne favorisent pas** nécessairement l'émergence d'un commerce réellement équitable.

PARTIE 2 : LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LES (NOUVEAUX) MODES DE CONSOMMATION

• **État des lieux**

Depuis quelques années, et avec l'ère de la consommation de masse, le marché alimentaire s'est fortement **standardisé, déterritorialisé et dé-temporalisé**. Ces changements ont ainsi marqué **le passage de l'âge de l'agriculture à l'âge de l'agro-industriel**, ce qui a eu des implications autant au niveau **environnemental et social** qu'au niveau de la **santé**. Cependant, il existe à l'heure actuelle différentes alternatives pour une consommation plus responsable.

• **Y a-t-il un lien entre développement durable et consommation alimentaire ?**

Oui, le développement durable (« sustainable development » en anglais, intégrant la notion de développement soutenable autant pour l'environnement que pour l'Homme) qui peut être décrit comme : « *un développement qui intègre la durabilité environnementale et l'équité tout en favorisant le développement humain.* »⁴⁹, de par ses principes inhérents, a encouragé la consommation de produits alimentaires dans le respect de 4 dimensions :

1. **Environnementale**
2. **Économique**
3. **Sociale**
4. **Transparence**

Par ailleurs, ces quatre critères sont en phase avec la souveraineté alimentaire et le droit qu'elle véhicule.

• **La consommation de produits « Bio » est-elle en phase avec la souveraineté alimentaire ?**

⁴⁹ Durable – prenons le temps, « Le PNUD pour un développement durable et équitable ». URL : http://www.durable.com/actualite/article_le-pnud-pour-un-developpement-durable-et-equitable_1625

Oui et non, les principes de respect de l'environnement et de la santé humaine promus par l'agriculture biologique, sont certainement en phase avec la souveraineté alimentaire. Cependant, les règlements régissant l'agriculture biologique se concentrent essentiellement sur les techniques de production, et n'englobent pas les questions de **savoirs** et **savoir-faire traditionnels**, ainsi que sur les questions de respect de la **main-d'œuvre**. Cela permet donc l'existence de systèmes de production alimentaire qui socialement ne satisfont pas aux droits liés à la souveraineté alimentaire (particulièrement le droit à un revenu décent, et le droit d'accès aux moyens de production). Ainsi, l'agroécologie serait plus en phase avec les principes de souveraineté alimentaire.

• **L'appellation d'origine géographique est-elle une alternative au mode de consommation actuel ? respecte-t-elle les principes de la souveraineté alimentaire ?**

Oui, si les détracteurs de l'AOG (Appellation d'origine géographique) la considèrent comme une forme détournée de protectionnisme, ses défenseurs au contraire, assurent que l'AOG participe avant tout à la promotion de **l'agriculture familiale** et au **respect de l'environnement** afin de mieux répondre **aux attentes des consommateurs** d'aliments. Ces principes sont en phase avec la souveraineté alimentaire.

• **En quoi la consommation locale et de saison constitue-t-elle une alternative importante en phase avec la souveraineté alimentaire ?**

La consommation locale et de saison constitue une alternative concrète qui respecte les principes de la souveraineté alimentaire car :

- Elle favorise une meilleure connaissance quant à l'**origine** et la **qualité** des aliments.
- Elle répond à la logique de **disponibilité** et d'**accessibilité** des aliments
- Elle assure la réduction du **stockage** et du **transport** (avantages économiques et environnementaux)
- Elle limite l'utilisation d'intrants chimiques (production d'aliments adaptés au contexte local agroclimatologique)
- Elle évite que la production vivrière d'un État ne soit consacrée qu'à l'exportation

Par ailleurs, la consommation locale doit favoriser deux situations importantes :

1. La consommation de la production par les familles productrices elles-mêmes
2. La consommation via les nouvelles formes du commerce local, circuits courts dont les objectifs sont de :
 - Consommer des **produits frais, de saison et locaux**.
 - Utiliser des **circuits courts** et locaux de commercialisation
 - Rapprocher et favoriser les **relations de confiance** entre les producteurs et les consommateurs
 - Prioriser la consommation de produits issus d'une agriculture mieux contrôlée au niveau environnemental et sanitaire **agriculture saine**
 - Permettre au petit producteur de planifier les rentrées financières

- **Quelles sont les différentes formes de la consommation locale ?**

Acheter local peut prendre des formes diverses :

- Vente à la ferme et vente au domicile du consommateur
- Les groupements d'achat en commun (GAC)
- Les Groupes d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne (GASAP)
- Les marchés locaux et les magasins de proximité
- Les Systèmes de Garantie Participatifs (SGP)
- a Réforme de la PAC grâce au groupe de développement rural « Leader » et « Feader »
- Les mouvements et actions locaux
- Les logos d'identification d'origine du terroir : ex : la pastille « agriculture de Wallonie »

- **La consommation de viande est-elle contraire aux principes de souveraineté alimentaire ?**

Non. En effet, bien que les abus et les effets néfastes liés à la surconsommation de viande soient réels, ceux-ci ne doivent pas cacher qu'un régime alimentaire mixte peut être **durable, respecter la nature, les ressources naturelles** et la santé **des populations**. Une consommation de viande plus en phase avec la souveraineté alimentaire doit s'inscrire dans la préférence pour une **production biologique** ainsi que dans la mobilisation de **circuits courts** de commercialisation. Elle doit également promouvoir davantage les **systèmes intégrés agriculture-élevage** et **l'élevage traditionnel**.

- **Quel est le rôle de la souveraineté alimentaire dans le domaine socioculturel ?**

La souveraineté alimentaire et son corollaire, l'agriculture familiale, favorisent la préservation des peuples, de leurs cultures et une amélioration de leurs conditions de vie dans certains cas.

- **L'amélioration des conditions sociales, des emplois et la réduction des migrations :** Le modèle actuel de concentration des terres mène à la destruction des emplois agricoles et l'émigration des paysans, ce qui conduit au renforcement du phénomène de la pauvreté, de la désintégration sociale, culturelle, communautaire et familiale. La souveraineté alimentaire en promouvant l'agriculture familiale permet la création d'emplois, et favorise la redynamisation du secteur local afin de mieux répondre aux besoins des producteurs.
- **La réduction des inégalités de genre :** Bien qu'essentielles à la production agricole, les femmes continuent à faire face à d'importantes inégalités (accès à la terre, aux ressources et à la nourriture par exemple) qui les rendent davantage vulnérables aux aléas du commerce international, de la libéralisation, de l'accaparement des terres et des nouvelles réglementations liées à la Révolution Verte. Les femmes sont néanmoins déterminées à être actrices de la souveraineté alimentaire, comme cela a été déclaré lors du forum de Nyéléni en 2007.

- **Le soutien aux organisations paysannes** : L'objectif principal des organisations paysannes est de donner une voix aux paysans afin qu'ils aient un poids plus important dans les décisions sur les politiques agricoles qui impactent directement sur leur vie. Cependant, certaines difficultés se posent à elles lors de la prise de décisions :
 - **Accès limité à l'information**
 - **Ressources à disposition réduites**
 - **Système de communication et structures internes déficients**

Néanmoins, malgré ces difficultés et l'apparente hétérogénéité des organisations paysannes, elles sont parvenues à porter le concept de souveraineté alimentaire sur la scène internationale et à formuler des propositions communes afin de renforcer l'application du concept. Par ailleurs, un travail a été entrepris par ces organisations pour favoriser la reconnaissance des droits des paysans et des paysannes.

- **En quoi le mode de production agricole actuel est-il nocif pour l'environnement ?**

Le mode de production agro-industrielle provoque des dommages environnementaux et cela principalement car il ne prend pas en compte les écosystèmes. Cela implique :

- **Une perte de la fertilité naturelle des sols et de leur structure**
- **La pollution des sols et des eaux par les intrants chimiques**
- **La destruction de la biodiversité**
- **La surconsommation d'eau**
- **Une grande consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre**

Par ailleurs, les chaînes de production alimentaire - de la transformation jusqu'au transport, en passant par la conservation des aliments - deviennent de plus en plus gourmandes en énergie car elles tendent à être allongées. En outre, le suremballage est un problème supplémentaire, car il favorise une augmentation des déchets polluants et non renouvelables.

- **Quelles alternatives plus respectueuses de l'environnement préférées à ce mode de production ?**

L'agroécologie semble être une alternative cohérente à l'agro-industrie et reste un moyen privilégié pour atteindre la souveraineté alimentaire car :

- Elle se base sur le maintien de la **fertilité naturelle** des sols
- Elle promeut une agriculture qui **imite le fonctionnement naturel des écosystèmes**
- Elle privilégie **la biodiversité**
- Elle favorise le recours à **des intrants locaux** notamment issus du **recyclage des sous-produits** de la ferme
- Elle utilise des pratiques permettant de **limiter les modifications** de la structure naturelle du sol
- Elle prône une **consommation d'eau raisonnée**.

CANEVAS PÉDAGOGIQUE

FICHE 1 : JE SUIS UNE EXPLOITATION FAMILIALE DANS LES ANDES

Nous sommes Paolo et Carolina et nous sommes à la tête d'une petite exploitation agricole familiale dans les Andes. La concurrence est dure et tous les jours nous travaillons pour recevoir des revenus dérisoires. Nos marchés locaux sont délaissés par nos États, et les richesses restent concentrées dans les mains des élites économiques locales. En tant que petits producteurs, nous sommes, au niveau international, en concurrence avec les grandes agro-industries américaines, brésiliennes, européennes et de partout ailleurs. On nous conseille de nous spécialiser dans la production d'une seule denrée alimentaire afin d'être plus compétitifs. Mais cela ne nous a rendus que plus dépendants et vulnérables à la volatilité des prix des denrées alimentaires. Sur cette planète, nous sommes près de 870 millions de personnes qui souffrent de la faim. Et nous, petits exploitants et ouvriers agricoles, représentons 70 % de cette population. Et pourtant, l'agriculture familiale nourrit 70 % de la population mondiale.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients d'être une petite exploitation familiale ?
2. En quoi ce type d'exploitation soutient ou est au contraire un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 2 : JE SUIS L'OMC

Je suis Pascal Lamy directeur de l'OMC. L'organisation à la tête de laquelle je suis a été créée en 1994 lors de l'accord de Marrakech. Grâce à mon organisation, les échanges commerciaux internationaux ont été multipliés par 22 depuis ma création. Ses deux fonctions principales sont de veiller à la promotion de la libéralisation du commerce dans le monde et d'arbitrer les conflits commerciaux entre les différents États. À travers le Cycle d'Uruguay en 1986 mon organisation s'est finalement intéressée au secteur agricole afin d'apporter un minimum de règles dans les échanges et les politiques de soutien de chaque État. Mais mon organisation a introduit des règles différentes pour les pays en voie de développement. En effet, les accords qui concernent l'agriculture leur assurent un traitement spécial et différencié qui leur confère des avantages spéciaux et des exceptions à certaines règles, ainsi que des clauses d'aide. Malgré cela, mon organisation reste très critiquée et on reproche à ses accords de ne pas profiter aux pays en voie de développement voire même de leur être néfastes. Les principales raisons de ces critiques sont que les exportations agricoles des pays du Sud ne semblent pas avoir évolué. Les accords auraient davantage bénéficié aux pays industrialisés. Par ailleurs, l'instabilité des marchés internationaux n'ayant pas été corrigée par la mise en œuvre de l'Accord, la forte hausse des prix a surtout eu des répercussions sur la facture alimentaire des populations pauvres des pays du Sud.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients des accords de l'OMC dans le domaine de l'agriculture ?
2. En quoi les accords de l'OMC soutiennent ou sont, au contraire, un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 3 : JE SUIS LE COMMERCE ÉQUITABLE

Je suis Adam, un producteur de café au Kenya. Je vends mes grains de café pour l'exportation en échange de quoi, je suis assuré de recevoir une rémunération décente, à un prix minimal assuré. Je suis un producteur de café équitable. Le commerce équitable possède de nombreux atouts et impacte positivement la vie de nombreux producteurs comme moi. Il favorise également la mise en place d'une production agricole soucieuse des ressources naturelles et le respect du travail qui doit se faire dans de bonnes conditions. Ainsi, le commerce équitable promeut trois dimensions essentielles pour notre survie à nous, les petits producteurs locaux : l'économie, le social et l'écologie. Cependant, le commerce équitable reste tout de même critiqué sur certains points, notamment parce qu'il encourage l'exportation de nos produits agricoles ou encore parce que les critères qui doivent être respectés pour devenir acteur du commerce équitable ne peuvent pas tous être vérifiés et ne s'adaptent pas nécessairement à l'ensemble de situations de vie de nos pays.

En vous aidant de vos connaissances, et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients du commerce équitable ?
2. En quoi le commerce équitable soutient ou est, au contraire, un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 4 : JE SUIS UN EXPLOITANT BIO EN BELGIQUE

Je suis Pierre, un agriculteur qui se soucie de produire des aliments respectueux de l'environnement et de la santé humaine. Les denrées que je produis sont certifiées BIO car je n'utilise ni OGM, ni engrais chimiques. Mes vaches et mes poules sont élevées en **plein** air et sont nourries d'aliments essentiellement biologiques. J'utilise également la pratique de rotation des cultures pour une utilisation plus durable des ressources du sol. Ainsi, mon mode de production promeut le respect de l'environnement, le bien-être de l'animal et la confiance des consommateurs. Nous, les producteurs bio, sommes de plus en plus connus et reconnus dans notre société. C'est pourquoi les études estiment que le marché des produits issus de l'agriculture biologique croît de 10 à 15 % par an. Bien que la consommation de produits « bio » évolue significativement, notre mode de production reste tout de même **sujet** à questionnement et critiques. Ce qu'on lui reproche surtout, c'est de ne pas prendre en compte les questions d'importations et d'exportations de nos produits. Ainsi en Belgique, il est possible d'acheter du « bio » d'Espagne ou de plus loin encore, ce qui contredit le principe de préservation de l'environnement.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients de l'agriculture biologique ?
2. En quoi l'agriculture biologique soutient ou est, au contraire, un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 5 : JE SUIS L'APPELLATION D'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Je suis Nicole, productrice du fromage de Herve. Parce que mon fromage a été produit, transformé et élaboré dans une zone géographique délimitée et avec un savoir-faire reconnu et constaté, il a reçu le label de produit d'appellation d'origine géographique. Le principe de ce genre d'appellation est de mettre en avant et de protéger la typicité du terroir d'origine du produit visé (origine des ingrédients et/ou mode de production). Cela permet notamment de limiter l'invasion du marché par des imitations qui utiliseraient la notoriété de nos produits pour pénétrer sur les marchés. Nous, partisans de ces labels, y voyons une manière de promouvoir l'agriculture familiale, de respecter l'environnement et de répondre mieux aux attentes des consommateurs. Malgré cela, certains détracteurs pensent que les appellations d'origine sont une forme détournée de protectionnisme.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients des appellations d'origine géographique ?
2. En quoi les appellations d'origine géographique soutiennent ou sont, au contraire, un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 6 : JE SUIS UNE CONSOMMATRICE RESPONSABLE

Je suis Linda, consommatrice responsable. Je choisis les produits que j'achète en fonction de la saison et de leur origine. Je préfère aller acheter mes aliments directement à la ferme. Ainsi, je privilégie les aliments produits localement car cela me permet d'avoir une meilleure connaissance quant à l'origine et la qualité des aliments que j'achète. Je me sens donc plus proche de mon producteur. Mon mode de consommation répond à une logique de disponibilité et d'accessibilité des aliments. Cela comporte aussi des avantages environnementaux et économiques puisque les étapes de stockage et de transport sont fortement réduites. En préférant ce mode de consommation, j'encourage la commercialisation en circuits courts ce qui assure un revenu plus digne pour les producteurs.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients d'être un consommateur responsable ?
2. En quoi être consommateur responsable soutient ou est, au contraire, un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 7 : JE SUIS UN GROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN

Je suis Hervé et avec d'autres consommateurs de mon village, nous nous sommes rassemblés pour acheter nos produits de manière organisée. Nous sommes de plus en plus nombreux dans différents pays à choisir cette alternative à un système de production et de distribution basé sur le profit. Ainsi, chaque semaine nous nous retrouvons à un même endroit pour recevoir nos paniers de légumes. Notre mode de consommation participe activement au maintien d'une agriculture à l'échelle humaine et plus durable. Par ailleurs, les liens entre les différents producteurs et consommateurs sont resserrés et l'achat de nos aliments se fait dans le respect du travail des agriculteurs. Bien au-delà de cela, les groupements d'achat en commun (GAC) renforcent les liens sociaux en favorisant les échanges et le partage avec les habitants de la région.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients d'être un groupement d'achat en commun ?
2. En quoi être un groupement d'achat en commun soutient ou est, au contraire, un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 8 : JE SUIS UN CONSOMMATEUR DE VIANDE

Je suis Gilles, consommateur de viande. On me dit que la production de viande a été multipliée par quatre ces dernières années, et que cela est mauvais pour l'environnement. On m'a également raconté que la production de viande demande toujours plus de surface, de nourriture pour les bêtes, d'eau, et produit une grande quantité de gaz à effet de serre. Faut-il que je devienne végétarien pour autant ? Je ne pourrais pas arrêter tout à fait de consommer de la viande, car celle-ci m'apporte d'importants nutriments tels que les protéines et des acides aminés, ainsi que du fer. Mais depuis peu, j'ai décidé de réduire ma consommation de viande à une quantité plus raisonnable, afin de ne pas contribuer à sa production abusive qui ne fait qu'augmenter au niveau **mondial**.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients d'être un consommateur de viande ?
2. En quoi être un consommateur de viande soutient ou est au contraire un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 9 : JE SUIS UN PAYSAN MIGRANT

Je suis Juan et comme un million d'autres agriculteurs j'ai dû quitter ma ferme cette année. Les modes de production actuels encouragent la concentration des terres et la formation de grandes exploitations contre lesquelles nous ne sommes pas assez forts pour nous battre. Par ailleurs, les réformes dans les secteurs industriels et agricoles ont également contribué à notre déplacement en impactant nos modes de production.

Je suis parti en ville, laissant ma femme et mes enfants, dans l'espoir de trouver du travail. Aujourd'hui je vis dans un bidonville, avec beaucoup d'autres paysans victimes de l'exode rural (paysans sans terre). Notre arrivée en ville en quête d'une source fixe de revenus a fait augmenter la demande d'emploi et baisser les salaires. Ainsi, il est difficile pour nous de trouver du travail, et lorsque nous en avons un, nous ne sommes pas suffisamment rémunérés pour faire vivre toute notre famille.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients du remembrement des terres et de la migration paysanne ?
2. En quoi la migration des paysans soutient ou est au contraire un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 10 : JE SUIS UNE AGRICULTRICE SENEGALAISE

Je suis Mariam, productrice de Sorgho (une céréale) au Sénégal. Comme la plupart des femmes en Afrique, je suis responsable de la sécurité alimentaire de ma famille et de ma communauté. Ainsi, je suis responsable de la production de 60 à 80 % de la nourriture consommée par les ménages, j’approvisionne ma communauté à 90 % en eau et je participe à près de 60 % des récoltes et de la commercialisation. Malgré ma participation centrale et active dans l’agriculture, les conditions sociales et juridiques me sont souvent défavorables. En effet, mon accès aux différentes ressources nécessaires à la production agricole est souvent limité. L’un des plus grands obstacles auquel je dois faire face est l’accès à la terre. Le 2^{ème} obstacle est l’accès au crédit, car je n’ai rien d’intéressant à offrir comme garantie aux banques. Parfois, je n’ai pas non plus accès à une quantité ou une qualité de nourriture égale à celle des hommes. De plus, je suis fortement concurrencée par la libéralisation des marchés car je suis active dans la culture de denrées vivrières. À côté de l’agriculture, j’assume ce qu’on appelle une double journée, car je suis également responsable de toutes les tâches reproductives au sein de mon ménage. Je m’occupe des enfants et des tâches ménagères. Ma participation est centrale dans la société, mais **elle** n’est souvent pas suffisamment **prise** en compte.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients d’être une agricultrice du Sud ?
2. En quoi être une agricultrice du Sud soutient ou est au contraire un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 11 : JE SUIS UNE AGRO-INDUSTRIE AU BRÉSIL

Je suis Joao et je suis à la tête d'une agro-industrie au Brésil. Je préconise une production intensive et spécialisée. Pour que ma production soit toujours efficace, j'utilise des engrais, des pesticides et des régulateurs de croissance. Mon objectif est de maximiser la production en fonction des facteurs de production. Ainsi, mon exploitation est étendue sur de grandes surfaces et je mobilise des technologies modernes telles que le machinisme agricole, la sélection génétique, l'irrigation ou encore le drainage des sols. Ma plantation est composée d'une seule variété de maïs, que je peux cultiver plusieurs années (monoculture). Cependant, je suis beaucoup critiqué, et l'on me dit que mon mode de production est néfaste à l'environnement. On me dit que je participe à l'érosion des sols et à la perte de la fertilité naturelle. Il paraît aussi que je pollue les sols, que je participe à la perte de la biodiversité, que je contribue à la déforestation et que je pratique une consommation abusive de l'eau. Mais la productivité de ma ferme est très élevée et je vends mes produits à un prix très bas.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients d'être une agro-industrie ?
2. En quoi être une agro-industrie soutient ou est, au contraire, un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

FICHE 12 : JE SUIS UNE ORGANISATION PAYSANNE

Nous sommes la coalition paysanne de Madagascar. Depuis 2013 et avec 164 autres organisations paysannes, nous faisons partie de la Via Campesina, un mouvement international qui soutient le droit des paysans. Depuis 20 ans nous sommes de plus en plus d'organisations paysannes à naître dans le monde. Grâce à nous, nos producteurs peuvent participer au processus de décision des politiques agricoles. En effet, en notre sein, nos paysans peuvent faire entendre leur voix et donner leur avis sur des décisions qui impacteront directement sur leur vie. Même si nous sommes toutes très différentes les unes des autres, nous arrivons souvent à nous mettre d'accord sur des positions à prendre au niveau international. Cependant, notre accès à l'information reste limité, nos ressources réduites et notre système de communication interne est encore difficile.

En vous aidant de vos connaissances et après avoir lu le texte, veuillez répondre aux deux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages et les inconvénients d'une organisation paysanne ?
2. En quoi être une organisation paysanne soutient ou est, au contraire, un obstacle à la souveraineté alimentaire ?

CHAPITRE 3 : LES APPORTS DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE FACE AUX GRANDS THÈMES DE SOCIÉTÉ : ÉCONOMIE, CONSOMMATION, ENVIRONNEMENT, ETC.

1 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET L'ÉCONOMIE

L'agriculture paysanne et familiale est le moteur économique et social d'un grand nombre de pays, et ce malgré les diverses politiques de libéralisation agricole. En Afrique Subsaharienne par exemple, un rapport de la FAO établit que les petites exploitations agricoles participent à la création de 70 % de l'emploi total, à environ 40 % des exportations totales, et à 33 % du PIB⁵⁰. Ces chiffres montrent que la production nationale a une place prépondérante dans l'économie des pays. Au Pérou, plus de 70 % des aliments consommés dans les villes proviennent de l'agriculture paysanne, ce qui laisse une impression de relative « souveraineté alimentaire nationale ». Mais ces chiffres cachent aussi une réalité récurrente : la souveraineté alimentaire, vue comme un (ensemble de) droit(s) (voir définition de la souveraineté alimentaire) est rarement atteinte au niveau local, les conditions de vie des paysans sont souvent désolantes, ces populations sont celles qui souffrent le plus de malnutrition.

Les mécanismes menant à ce paradoxe sont nombreux et complexes, citons entre autres l'accaparement des richesses par l'élite économique et sociale, la mauvaise distribution des revenus au long de la chaîne de production alimentaire, le délaissement des marchés locaux par les Etats, etc.

L'atteinte d'une meilleure souveraineté alimentaire au niveau local favorise-t-elle l'économie ? Rappelons d'abord qu'elle permet aux populations paysannes de mieux se nourrir. Rappelons aussi que le modèle agricole paysan, base de la souveraineté alimentaire locale, est le plus adéquat pour dynamiser les marchés locaux et ainsi améliorer le pouvoir d'achat des populations rurales. Or une population rurale mieux nourrie et en redressement économique est capable de relancer la machine économique interne, remettre le pays à flot et le rendre moins dépendant du marché international et de ses crises : si la croissance agricole augmente, les revenus des paysans augmentent et donc ils consomment plus de biens et, par conséquent, les autres secteurs économiques, soit les industries et les services, sont également boostés pour répondre à cette demande. C'est ce que l'on appelle communément le mécanisme de « growth linkages » et « consumption linkages »⁵¹.

Même si les politiques économiques mises en œuvre depuis des décennies ne favorisent pas ce genre de croissance économique. Des exemples concrets redonnent néanmoins l'espoir et

⁵⁰The High Level Panel of Expert on security food, and nutrition, «Investing in smallholder for food security », Food and Agricultural Organization, 2012. URL: http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-6_Investing_in_smallholder_agriculture.pdf

⁵¹ Ibidem.

soutiennent la thèse d'une bonne santé économique en phase avec la souveraineté alimentaire. Nous en verrons plusieurs au fil des paragraphes qui suivent.

Dans certaines régions, l'agriculture est un des moteurs de la croissance et le secteur qui emploie le plus de personnes, comme dans les pays d'Afrique Subsaharienne. Ainsi, par exemple, l'Afrique de l'ouest reste une région rurale dont l'essentiel de la richesse est tirée des activités agricoles. *L'agriculture dans la partie ouest-africaine repose essentiellement sur l'exploitation familiale qui assure 90 % de la production, contrôle 85 % des terres et remplit diverses missions fondamentales telles que la sécurité alimentaire, le maintien des équilibres sociaux, la préservation et la gestion des ressources naturelles, la croissance économique et le développement des zones rurales*⁵². Même dans les pays où l'agro-industrie est fortement présente, comme le Brésil, l'agriculture paysanne garde une importance capitale dans la production d'aliments. Elle produit 84 % du manioc, 67 % des haricots, 58 % des porcs et des poulets, 49 % du riz et du maïs⁵³. Elle est donc essentielle pour la sécurité alimentaire.



©Kroll pour la campagne du CNCD 11.11.11 sur le droit à l'alimentation

⁵² Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest, 2006. PROPOSITION DU ROPPA POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA DÉFENSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE LA CEDEAO (ECOWAP).

⁵³ LOURENÇO A., « Agriculture paysanne et souveraineté alimentaire au Brésil », in La souveraineté alimentaire, CHARLIER S., WARNOTTE G. (éds), Regards croisés, UCL, 2007.

2 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LES RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

2.1 Bref historique des liens commerciaux Sud-Nord et règles commerciales actuelles⁵⁴

Grâce à l'émergence des moyens de communication, de transport, de stockage et de conservation, le marché agricole connaît une forte dynamisation de ses échanges depuis deux siècles. Durant cette période, plusieurs régimes agricoles se sont succédé, chacun ayant contribué à la situation alimentaire actuelle de nombreux pays.

1870-1945

Durant le 19^e siècle, les pays occidentaux, notamment la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Portugal et l'Espagne ont conquis des territoires dans les pays du Sud. Cette vague de colonisation a permis aux Occidentaux d'exploiter les richesses des sols (sucre, café, cacao, fruits, etc.) et sous-sols (diamant, or, cuivre, etc.) des pays du Sud. Les Occidentaux ont également poussé les pays du Sud à spécialiser leur appareil économique dans les matières alimentaires et minières nécessaires au développement du Nord.

Avec la Première Guerre mondiale (1914-1918), la crise économique de 1929 et la Deuxième Guerre mondiale (1940-1945), les colonisateurs ont freiné leurs missions dans les pays du Sud. En effet, les pays occidentaux ont été confrontés à de nombreuses difficultés sur leurs propres territoires, menant à un repli sur soi et à un désengagement dans les colonies. À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, avec l'affaiblissement des puissances européennes, le jeu politique a changé et une transformation des rapports de force internationaux s'est opérée.

1945-1975

À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, un nouveau système international s'est mis en place sous la houlette des États-Unis. Les institutions de Bretton Woods sont créées : le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), le FMI (Fonds Monétaire International) et la BM (Banque Mondiale). Ces institutions mettent en place, entre autres, une nouvelle politique agricole afin de parvenir à la création d'un ordre agricole mondial. Pour parvenir à cela, les institutions ont contraint les pays en voie de développement d'adopter des politiques visant la libéralisation de leur secteur agricole contre des prêts octroyés. En outre, l'économie des pays du Sud est dominée par l'exportation de produits dits de rente (entre autres le café et le cacao), ce qui a accéléré leur dépendance. Par ailleurs, ces pays ont fait face dans le passé, et encore aujourd'hui, à la surproduction agricole des pays du Nord qui est subventionnée et, donc, fortement difficile à concurrencer.

Par ailleurs, les institutions internationales ont poussé les pays en voie de développement à se spécialiser, cette politique économique s'est basée principalement sur la théorie des avantages comparatifs (théorie de Ricardo), qui explique qu'un pays a intérêt à se spécialiser dans la

⁵⁴ DOURIN P., « L'alimentation mondiale, une définition entre Nord et Sud », Du champ à la table, CNRS, 2011.
URL : <http://duchampalatable.inist.fr/spip.php?article116>

production d'un bien / d'un produit dans lequel il possède un avantage comparatif afin de l'exporter. Grâce à ses revenus d'exportations, le pays pourra acheter ce dont il a besoin sur le marché international à un prix plus faible.

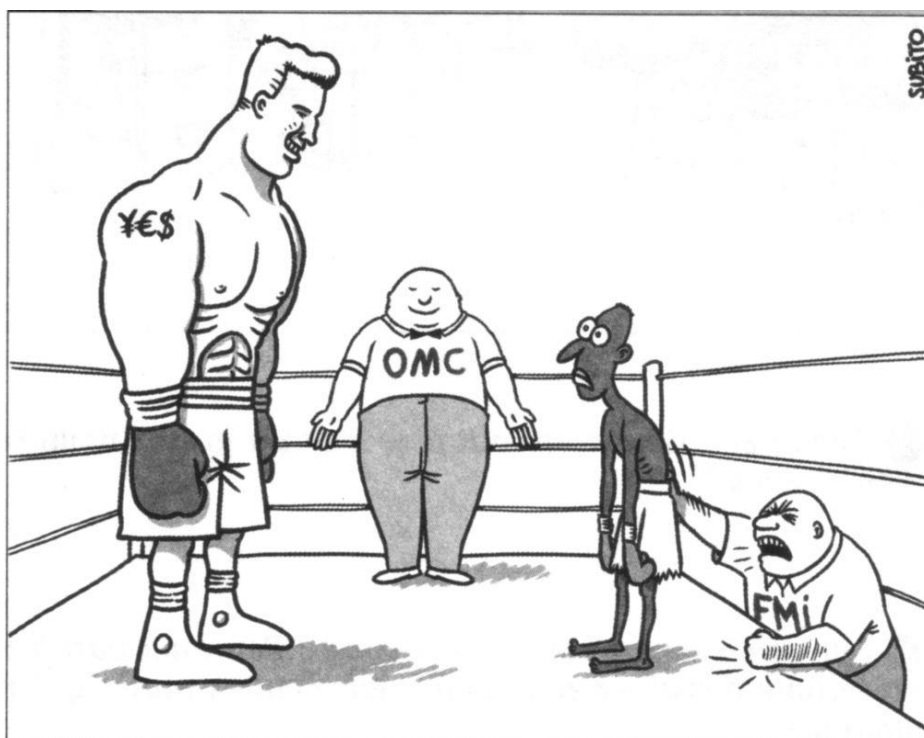
Cependant, cela veut également dire que si le pays n'a pas d'avantage comparatif dans un produit alimentaire, il dépend entièrement du marché international. Or, les cours des matières premières sont fortement variables, surtout depuis quelques décennies, suite à différentes pratiques comme la spéculation alimentaire, ce qui rend les pays très vulnérables. En effet, les pays importateurs de matières premières pour leur alimentation vont payer extrêmement cher les années de pénurie. Quant aux pays exportateurs de denrées alimentaires, leurs revenus vont être minces durant les années de surproduction.

Ce modèle de production et son corollaire, le libre-échangeisme, ne permettent pas de mettre un pays à l'abri d'une crise internationale et d'offrir un accès permanent à la nourriture à sa population, loin s'en faut. Il donne libre cours aux financiers et aux multinationales qui investissent dans des pays en voie de développement et dont les activités sont majoritairement non respectueuses des droits humains, de l'environnement et de la biodiversité. Au fond, tout cela démontre que l'objet premier de la production agricole ne peut être le commerce, mais bien la production d'aliments. L'exemple qui suit l'illustre à merveille.

La culture d'agrocarburants et le phénomène d'accaparement des terres.

Les entreprises achètent des terres arables sur lesquelles elles vont cultiver des agrocarburants. Bien souvent, ces terres appartenaient à des paysans et étaient utilisées pour des cultures vivrières. Les paysans ont donc perdu leurs moyens de subsistance, se retrouvant sans accès à la terre, à la nourriture et sans travail car la majorité des entreprises utilisent un modèle productif basé sur la monoculture qui demande très peu de main d'œuvre. Ces paysans vont dès lors gonfler un petit peu plus les banlieues pauvres des villes. De plus, la majorité des travailleurs dans les cultures vivrières (environ 60 %) sont des femmes.

Les impacts socio-économiques sont très importants, d'autant plus que d'autres effets à dimension internationale vont s'ajouter. En effet, les cultures d'agrocarburants viennent directement concurrencer les cultures alimentaires, ce qui fait baisser l'offre internationale et donc augmenter le prix des denrées, ce qui est directement répercuté sur les consommateurs, en ce compris les paysans. Cette hausse des prix a d'ailleurs donné lieu au phénomène des émeutes de la faim en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Selon la Banque mondiale, les agrocarburants seraient responsables de 75 % de la hausse de prix.



<http://www.gauche-anticapitaliste.ch/wp-content/uploads/2009/10/omc-fmi-caricature.jpg>

1975- aujourd'hui

Dès les années 70's, suite aux chocs pétroliers et à l'endettement perpétuel des pays en voie de développement, les institutions internationales ont mis en place les politiques d'ajustement structurel, poussant toujours plus la libéralisation du secteur agricole, renforçant la spécialisation et l'austérité dans des pays où sévissait déjà la pauvreté. Ensuite, avec la chute du bloc soviétique en 1989, le néolibéralisme a connu son âge d'or. L'organisation représentant ce nouvel ordre économique est l'organisation mondiale du commerce (OMC) créée en 1994, succédant ainsi au GATT.

L'objectif majeur de l'OMC est la libéralisation des marchés par le démantèlement des barrières tarifaires et de toutes les entraves au libre-échange, en résumé : non à la régulation des marchés, connu sous le nom de « dérégulation ». Ce système permet d'offrir une place primordiale aux entreprises agroalimentaires. Cependant, au sein de l'organisation, les négociations agricoles entre les pays du Sud et du Nord connaissent d'importantes difficultés menant à un blocage depuis 2006 lors du round de Doha. En effet, les pays du Sud s'opposent à la libéralisation de plusieurs secteurs sensibles comme les céréales et les légumes qui ne pourront pas supporter la concurrence avec les produits subsidiés du Nord. Pour davantage de détails concernant l'OMC, nous renvoyons au chapitre 4.

Pour pallier ces blocages institutionnels et permettre la prospérité du marché agricole international, d'autres moyens ont été mis en place : les accords bilatéraux entre États. Ces accords se créent en dehors du cadre de l'OMC et vont parfois même plus loin dans la libéralisation.

Voyons 2 exemples.

Les APE (Accords de Partenariat Économique) ou ALE (Accord de Libre-Échange) sont des accords bilatéraux de libéralisation du commerce entre l'UE et un ou plusieurs pays tiers. Les APE entre l'UE et les pays ACP (77 Pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique) sont présentés comme des partenariats respectant la politique européenne de coopération au développement, visant l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale, encourageant le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Ils reposent sur la libéralisation du commerce pour atteindre une forte croissance économique. Mais ces objectifs ne garantissent pas une diminution de la pauvreté. Par exemple, un contexte de concurrence exacerbée détruit des emplois et force un exode rural. Nous renvoyons à l'encadré sur les APE entre l'UE et les pays ACP, qui illustre les tenants et aboutissants de ces accords, et leurs effets parfois néfastes sur l'économie des pays du Sud.

Les Accords de Partenariat Economiques entre l'UE et les pays ACP : un regard critique

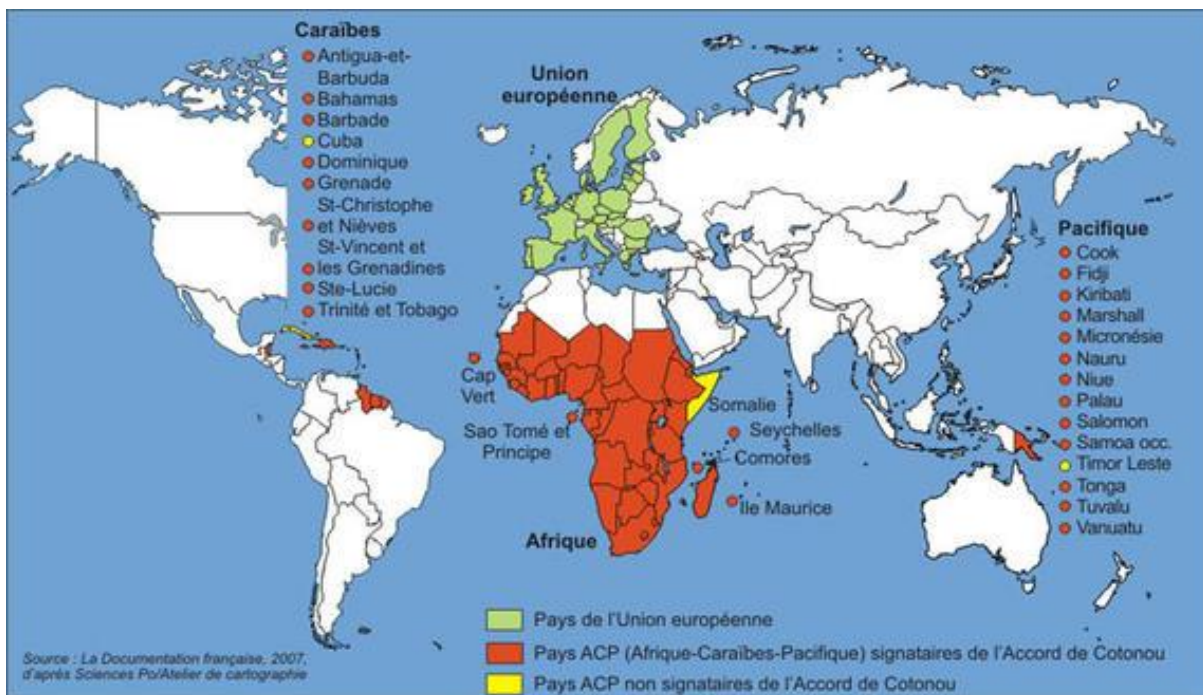
Ces accords se négocient actuellement sur une base régionale avec six grandes régions (Caraïbes, Pacifique, Afrique de l'Ouest [CEDEAO], Afrique centrale [CEMAC], Afrique de l'Est [ESA], Afrique australe [SADC]). Pour la plupart des pays ACP, ces accords sont toujours en cours de négociation, seule la région des Caraïbes ayant signé à ce jour un APE avec l'UE.

La mise en place de ce système a été décidée en 2002 dans le cadre de l'accord de Cotonou pour pallier un système commercial qui montrait ses limites. En effet, la part des importations des ACP dans l'UE ne faisait que décroître depuis les années 2000. L'accord de Cotonou (2000-2020) et les APE ne suivent pas la même ligne politique que les précédents accords de Lomé qui combinaient le commerce et l'aide. Les régimes commerciaux entre les ACP et l'UE se devaient d'être réformés et de correspondre aux règles de l'OMC.

Les APE ont comme principaux objectifs de faciliter l'accès des produits ACP au marché européen, de développer le commerce sud-sud et de soutenir le processus d'intégration régionale via la création d'une zone de libre-échange à l'intérieur de la région ACP concernée. J.F. Sempéré souligne certains aspects négatifs des accords APE pour les pays ACP, en commençant par la distorsion du commerce : « *Les producteurs du pays, pour leur part, peuvent perdre du fait d'une réduction de leur production (NDLR Due à une compétition accrue avec le pays partenaire). Conjointement, l'établissement d'un droit de douane portant sur les importations en provenance du reste du monde, alors que les produits venant des pays partenaires entrent libres de droits sur le territoire national, peut conduire à éliminer, au moins partiellement, les importations en provenance du reste du monde, même si elles sont moins chères (hors taxes) que celles en provenance du partenaire : il y a alors détournement de trafic, réduction de la production et des exportations du reste du monde, augmentation de la production et des exportations du partenaire.* »

Il pense également que la spécialisation des pays ACP, promue par les APE, nuit à leur bon développement économique : « *Les bénéfices que pourraient tirer les pays du Sud du renforcement des relations commerciales avec l'UE reposeraient sur un accroissement de leur*

spécialisation. Or la spécialisation actuelle repose sur des produits traditionnels dont les cours sont instables et classés par CNUCED parmi les produits peu dynamiques du commerce international. Ensuite, bien que grâce aux APE, l'accès au marché et la taille du marché soient plus importants, cela ne semble pas être un atout pour les ACP : l'accroissement de la taille du marché susceptible de permettre des économies d'échelle et l'accroissement de la concurrence, dans des économies où les quelques secteurs industriels existants sont souvent protégés de la concurrence extérieure, peuvent s'avérer stimulants. A contrario, l'intensification de la concurrence peut se révéler destructrice de capacités productives locales. » « Il est indéniable que les producteurs locaux pourraient être confrontés à une intensification de la concurrence de la part des fournisseurs de l'UE. Si ces producteurs ont un avantage comparatif, ils peuvent survivre en augmentant leur niveau de productivité. S'ils n'y parviennent pas, ils seront contraints à réduire leur production ou le nombre de leurs employés ou finalement de fermer boutique. »



<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/developpement-pays-acp/index.shtml>

L'ALENA (Accord de Libre Échange Nord-Américain), qui unit depuis 1994 le Canada, les États-Unis et le Mexique, est un autre exemple. Nous renvoyons aux paragraphes qui suivent pour davantage de détails.

Exemple de la zone de libre-échange nord-américaine (ALENA)⁵⁵

L'objectif de cet accord est que les trois pays d'Amérique du Nord puissent commercer librement, sans entrave tarifaire, en respectant les règles de l'OMC et en approfondissant la libéralisation. En réalisant ce type d'accord en dehors du cadre de l'OMC, le Mexique se retrouve seul confronté à des acteurs puissants et il sera plus difficile pour le pays de résister à la pression des États-Unis. Alors qu'au sein de l'OMC, les pays du Sud peuvent se concerter, faire bloc et enrailler les négociations si l'accord ne leur convient pas.

L'ALENA a connu une modification progressive de ses conditions. Lors de son entrée en vigueur, le démantèlement des tarifs douaniers était progressif, mais celui-ci a connu une accélération en 2008 lorsque la libéralisation totale fut décrétée par les États membres. La concurrence s'est donc accrue et la production alimentaire a fortement diminué, accélérant ainsi les importations américaines et canadiennes et, par conséquent, accroissant toujours plus le déficit commercial du Mexique.

En outre, afin de dynamiser ses échanges au sein de l'ALENA, le Mexique a opéré une réforme agraire visant la mise à disposition de 50 % de ses terres agricoles pour le « marché commun » et renforçant la spécialisation de sa production.

Cette réforme visait notamment à arrêter la redistribution des terres aux « paysans sans terres », à privatiser des terres inaliénables, à supprimer les subventions aux petites exploitations et à supprimer les institutions locales agricoles.

Les effets ont été dévastateurs avec une diminution brutale de la classe paysanne qui est passée de 27 % en 1960 à 14 % en 2009, donnant lieu à un exode rural très important. Cette population est alors venue gonfler le chiffre de la pauvreté et agrandir les bidonvilles. Cependant, la majorité des emplois sont proposés par les usines à capital étranger, nommées *maquiladoras*. Ce sont des emplois physiquement et mentalement très difficiles offrant un salaire dérisoire. Ces conditions de vie difficiles n'ont fait qu'augmenter le flux migratoire vers les États-Unis (deux millions de Mexicains ont tenté d'immigrer vers les États-Unis entre 2000 et 2005).

La situation des paysans mexicains s'est détériorée avec la suppression progressive des taxes à l'importation sur le sucre, le maïs, le lait en poudre et les haricots, denrées de base de l'alimentation mexicaine. De plus, étant donné que le Mexique importe énormément de maïs des États-Unis, le détournement des cultures alimentaires de maïs américains vers la culture énergétique fut une très mauvaise nouvelle pour le pays. En effet, le prix du maïs a connu une hausse fulgurante, donnant lieu à ce que l'on appelle au Mexique la « crise de la tortilla »⁵⁶ en 2007.

⁵⁵ DOURIN P., « L'alimentation mondiale, une définition entre Nord et Sud », Du champ à la table, CNRS, 2011.
URL : <http://duchampalatable.inist.fr/spip.php?article116>

⁵⁶ VIGNA A., « Le jour où le Mexique fut privé de tortilla », Le monde diplomatique, 2008. URL : <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/03/VIGNA/15719>

Ceci vint renforcer la protestation sociale déjà existante au Mexique contre les gros industriels agricoles américains et canadiens. La lutte vise principalement les organismes génétiquement modifiés (OGM), soit la propriété du vivant. Les mouvements sociaux luttent contre la suprématie et le plein pouvoir sur les marchés de quelques multinationales détentrices de brevets sur les semences et, d'autant plus que celles-ci ont été accueillies à bras ouverts par les autorités mexicaines. En effet, en 2005, le gouvernement mexicain votait une loi de biosécurité accordant toujours plus de pouvoirs à ces multinationales, en les autorisant sur le marché mexicain et en imposant aux paysans l'utilisation des semences sous licence. Suite à cela, la situation des petits paysans et de la population mexicaine en général est devenue insoutenable, ceux-ci étant nombreux à dénoncer ces injustices, les contestations sociales allant jusqu'à l'émeute (émeutes de la faim, voir chapitre 4).

En 2012, un plan de développement national élaboré par le gouvernement mexicain prévoyait de lutter contre la pauvreté et de créer des emplois⁵⁷. Cependant, il ne fait nullement référence à l'agriculture familiale et aux paysans alors que ces derniers sont les acteurs historiques du changement dans le pays. Le cas de l'ALENA illustre bien les effets néfastes que les accords de libre-échange peuvent avoir. En effet, déficit commercial, renforcement de la spécialisation, exode rural, luttes sociales et dépendance alimentaire sont tout autant de conséquences auxquelles le Mexique est actuellement confronté.

2.2 Des voix pour changer les règles du commerce international

Dans le contexte expliqué ci-dessus, de nombreuses organisations paysannes réclament la mise en place de mécanismes commerciaux internationaux favorisant la sécurité alimentaire des peuples. Notamment, elles réclament leur participation aux négociations et à la formulation des accords de libre-échange.

Via Campesina a organisé une convention de travail sur la souveraineté alimentaire qui a réuni 21 délégués à Dijon en 2008. L'objectif était d'établir des stratégies permettant de lutter solidairement contre l'opacité des ALE et APE et de mettre en avant le principe de souveraineté alimentaire. Certains pays comme le Costa Rica ou la Corée du Sud sont d'ailleurs parvenus à postposer ou empêcher la signature des accords malgré les pressions financières des États-Unis et de l'UE. Une déclaration de lutte commune a d'ailleurs été signée par l'ensemble des participants de la convention.

D'autres forces venues du Sud se manifestent. Nous renvoyons notamment à l'entretien de Cheikh Tidiane Dièye (d'ENDA-Tiers-Monde) ci-dessous.

D'une manière générale, il existe un rapport de forces souvent asymétrique au sein de la chaîne commerciale, qu'elle soit locale, régionale, nationale ou internationale, le plus souvent jouant en défaveur du producteur et au profit des organisations commerciales. Dès lors, afin d'augmenter leur pouvoir de négociation et leur marge de manœuvre, il est primordial pour les paysans de s'insérer dans une organisation collective de producteurs. Ils acquièrent ainsi un

⁵⁷ DE FEVARI M., « Mexique : La souveraineté alimentaire face à la déresponsabilisation de l'État », CADTM, 2011. Url : <http://cadtm.org/Mexique-La-souverainete>

potentiel de mobilisation non négligeable et peuvent plus facilement faire entendre leur voix. Ceci vaut d'ailleurs autant pour le commerce local que le commerce international.

Par ailleurs, une alternative bien connue en matière de commerce international, proposée depuis quelques décennies, est le commerce équitable, objet du point qui suit.



<http://koaci.com/articles-debat-435>

Entretien avec Cheikh Tidiane Dièye : « La souveraineté alimentaire doit primer sur le commerce ».

Cheikh Tidiane Dièye est Coordonnateur des programmes Commerce, Intégration régionale et Développement à Enda Tiers Monde (Environnement et Développement du Tiers monde), ONG constituée sous forme de réseau international.

Les puissances du Nord, qui détiennent le cordon de la bourse, interdisent aux États pauvres d'investir dans l'agriculture, sous le prétexte que leurs produits ne sont pas compétitifs sur le marché. En vérité, c'est pour maintenir les Africains et, de façon générale, tous les peuples déshérités du Sud dans une situation de dépendance alimentaire permanente. Or, les analystes économiques ont démontré qu'aucun peuple, dans l'histoire de l'humanité, ne s'est développé avec la faim. Pour que l'Afrique amorce son véritable développement, il faut qu'elle assure sa souveraineté alimentaire. Mais les conditions permettant d'y accéder ne seront réunies qu'après avoir fait sauter les verrous posés par les puissances du Nord, à travers l'organisation mondiale du Commerce (OMC), pour contrôler l'agriculture mondiale.

Différents éléments nous ont motivés à mettre en place une nouvelle initiative qui est une démarche nouvelle par rapport à tout ce qu'on a connu jusqu'ici et elle s'appuie sur un certain nombre de conditions.

- *La première, c'est que le constat est évident que les règles du commerce mondial sont injustes. Ce sont des règles inéquitables et la plupart d'entre elles sont dépassées. Et Pascal Lamy, lui-même, l'a reconnu à cette conférence de la CNUCED (NDLR Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), en disant que les règles du commerce mondial, tel qu'elles fonctionnent, ne sont pas favorables aux pays en développement.*
- *Deuxième élément, c'est qu'aujourd'hui beaucoup d'acteurs qui appartiennent à cette mouvance libérale – donc qui sont des acteurs importants du système mondial libéral - ont démontré que le système tel qu'il est configuré reste favorable aux pays développés et laisse très peu de place aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. Je vais citer, entre autres, Joseph Stiglitz qui, dans son dernier livre, a montré comment le système agricole aujourd'hui et les règles du commerce en matière d'agriculture faussent l'objectivité des échanges, comment ça profite aux multinationales et aux pays développés, et comment ça affaiblit les agricultures des pays en développement.*
- *Le troisième et dernier élément, c'est le cas concret qu'on observe tous les jours sur le terrain. La crise de l'agriculture se vit, ce n'est pas une culture qu'on professe. Elle se vit au quotidien au Cameroun, elle se vit au quotidien au Sénégal, au Burkina Faso, au Niger, au Mali. Vous avez aujourd'hui des émeutes dans toutes ces capitales qui sont liées à la crise de cette agriculture qui ne nourrit plus les populations. Nous nous sommes posé la question de savoir pourquoi. Nous avons remonté aux mécanismes d'élaboration des règles pour nous dire : si le jeu n'est pas équitable, il faut alors changer les règles du jeu. Cette initiative a pour objectif justement de retourner là où les règles du jeu sont élaborées pour les changer à la racine. C'est cela la base de l'initiative.*

Nous comptons avec cette nouvelle initiative sur la souveraineté alimentaire travailler au niveau local, remonter une sorte de force de propositions populaires, paysannes, pour la faire porter par les Etats qui en feront des propositions de négociation. [...] En tant que société civile, Enda, le ROPPA (NDLR : Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest) et toutes les autres organisations qui s'intéressent à cette initiative, nous allons constituer une force de mobilisation populaire, qui va appuyer politiquement les États qui auront porté l'initiative.

2.3 Le commerce équitable

« Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au sud de la planète. Les organisations du Commerce Equitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à

mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. »⁵⁸

Le commerce équitable se base sur dix normes⁵⁹. Celles-ci permettent de déterminer si oui ou non le commerce est équitable.

- **Créer des Opportunités pour les Producteurs qui sont économiquement en situation de désavantage.** Le Commerce Equitable est une stratégie pour le combat contre la pauvreté et pour le commerce durable. Son but est de créer des opportunités pour les producteurs désavantagés ou marginalisés par le système du commerce conventionnel.
- **La Transparence et la Crédibilité.** Le Commerce Equitable implique la transparence comptable et des relations commerciales afin de négocier équitablement et respectablement avec les partenaires commerciaux.
- **Extension de compétences.** Le commerce équitable est un moyen de développer l'autonomie des travailleurs. Les organisations du commerce équitable procurent de la continuité durant laquelle les producteurs et les organisations de marché peuvent améliorer leurs capacités de gestion et leur accès aux nouveaux marchés.
- **Promouvoir le commerce équitable.** Les organisations du commerce équitable sensibilisent au commerce équitable et la possibilité d'une meilleure justice dans le monde. Elles communiquent les informations aux clients concernant l'organisation, les produits, et les conditions dans lesquelles ils ont été fabriqués. Elles utilisent des techniques de marketing honnêtes et tendent vers les normes les plus élevées en matière de qualité de produits et d'emballages.
- **Le paiement d'un prix juste.** Un prix juste dans un contexte local ou régional est convenu après dialogue et concertation. Cela couvre non seulement les coûts de production, mais permet également une production qui est socialement juste et respectueuse envers l'environnement.
- **Égalité des sexes.** Le commerce équitable veut que le travail de la femme soit toujours respecté et récompensé. Les femmes sont toujours payées pour leur contribution dans le processus de production et sont impliquées au sein des organisations. Le commerce équitable prend en compte le principe de salaire égal pour travail équivalent entre hommes et femmes.
- **Les conditions de travail.** Le commerce équitable veut un environnement de travail sain et sûr pour les travailleurs.
- **Le travail des enfants.** Les organisations du commerce équitable respectent la convention des Nations Unies sur les droits des enfants, ainsi que les lois et normes sociales qui sont appliquées afin d'assurer que la participation des enfants dans les processus de production des produits équitables ne va pas à l'encontre de leur bien-être, leur sécurité, leurs conditions éducatives et besoin de jouer. Les organisations qui

⁵⁸ Commerce Equitable, « définition ». URL:

<http://www.commerceequitable.org/lecommerceequitable/definitions-cadres-legaux.html>

⁵⁹ World Fair Trade Organization, « Les 10 normes du Commerce Equitable ». URL :

http://www.wfto.com/index.php?option=com_content&task=view&id=2&Itemid=14&lang=fr

travaillent directement avec des organisations informelles doivent signaler la participation d'enfants dans la production.

- **L'environnement.** Le commerce équitable encourage activement de meilleures pratiques environnementales et l'application de méthodes responsables de production.
- **Les relations commerciales.** Les organisations de commerce équitable font du commerce en tenant compte du bien-être social, économique et environnemental des petits producteurs marginalisés et ne font pas de profit à leurs dépens. Elles maintiennent des relations durables qui reposent sur la confiance et le respect mutuel qui contribuent à la promotion et la croissance du commerce équitable. Les organisations de commerce équitable assurent un paiement immédiat à leurs partenaires et, dès que cela est possible, des préfinancements avant la récolte ou la production

Le commerce équitable possède de nombreux atouts et impacte positivement la vie de nombreux producteurs⁶⁰. Il favorise également la mise en place d'une production agricole soucieuse des ressources naturelles et le respect du travail du producteur rémunéré pour son travail.



©Fairtrade Lëtzebuerg

⁶⁰ Commerce Equitable, « Impacts au Sud ». URL : <http://www.commerceequitable.org/lecommerceequitable/impact-au-sud.html>

Certains critiquent néanmoins le commerce équitable, car l'ensemble des critères ne peuvent pas être vérifiés et ne s'adaptent pas nécessairement à l'ensemble de situations de vie des acteurs des pays du Sud. Par exemple, le critère du travail des enfants ne justifie pas que le produit soit équitable ou non. Certains enfants peuvent très bien aider leurs parents après la journée d'école et ce, de leur propre gré. Ce qui est souvent le cas de l'agriculture familiale.

En outre, l'étiquette « équitable » offre aux produits une crédibilité et une visibilité discutables, selon certains acteurs. Notamment pour l'Institut économique et social pour la décroissance soutenable, qui critique les 10 normes du commerce équitable en démontrant par des exemples en quoi elles ne favorisent pas l'émergence d'un commerce réellement équitable⁶¹. Les exemples soulignés par l'association démontrent, entre autres, en quoi le commerce équitable s'appuie sur les salaires bas du Sud et sur un commerce mondialisé sans tenir compte de l'impact environnemental des transports (le kérosène n'étant pas taxé). De plus, lorsque les prix des produits montent fortement, le commerce équitable montre des limites pour suivre le mouvement à la hausse, ce qui met en péril des années d'effort pour construire un lien social dans la chaîne de commercialisation.

Dès lors, le lien entre commerce équitable et souveraineté alimentaire est discutable. Les défenseurs du commerce équitable avancent que celui-ci est respectueux de l'environnement, qu'il accorde une bonne rémunération au producteur qui fait ses propres choix agricoles. Il est vrai que souveraineté alimentaire et commerce équitable se rejoignent sur plusieurs points, notamment l'équité de genre ou le droit à des revenus dignes. Cela n'empêche pas les opposants au commerce équitable d'avancer qu'il porte atteinte à la souveraineté alimentaire (notamment parce que la production reste vue comme un objet commercial, avant d'être vue comme une source d'alimentation), qu'il n'est pas durable puisqu'il a un coût environnemental important et qu'il soumet à nouveau les producteurs du Sud aux décisions du Nord.

Un des acteurs les plus connus du commerce équitable est OXFAM, confédération internationale représentée en Belgique par Oxfam-Magasins du monde, Oxfam Solidarité et Oxfam-Wereldwinkels.

⁶¹ Institut d'études économiques et sociales pour la décroissance soutenable, « 10 objections majeures au Commerce Equitable ». URL : http://www.decroissance.org/index.php?chemin=textes/commerce_equitable

3 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LES (NOUVEAUX) MODES DE CONSOMMATION

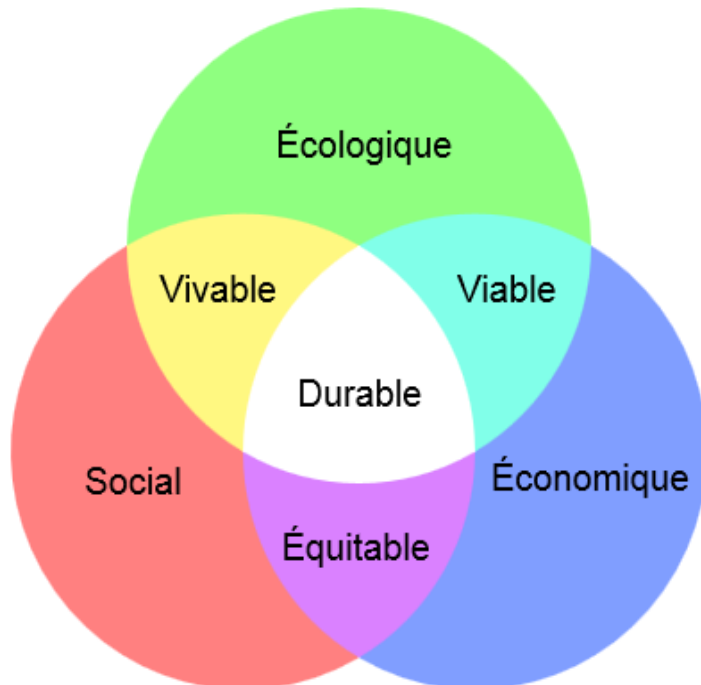
Avant de passer en revue quelques-uns de ces modes de consommation, et afin d'en comprendre l'origine, nous nous attardons d'abord sur le lien entre consommation et développement durable.

Définition du développement durable :

« *Le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.* » (Rapport Brundtland 1987).

Le PNUD propose une nouvelle définition du développement durable, à la lumière des évolutions des vingt dernières années : « *Le développement humain durable est l'accroissement des libertés essentielles des personnes vivant aujourd'hui, accompagné d'efforts raisonnables pour éviter le risque de compromettre sérieusement celles des générations futures* »

Dès lors le développement durable doit être envisagé comme un développement « *qui intègre la durabilité environnementale et l'équité tout en favorisant le développement humain.* »⁶² Afin de protéger la planète et sa population, le processus de production associé au développement durable permettrait donc, selon le PNUD, de ralentir et/ou de prévenir certaines catastrophes humanitaires.



⁶² Durable – prenons le temps, « Le PNUD pour un développement durable et équitable ». URL : http://www.durable.com/actualite/article_le-pnud-pour-un-developpement-durable-et-equitable_1625

D'autres organismes soutiennent l'idée que les modes de vie actuels ne sont pas durables. Notamment, en Belgique, le CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs) qui qualifie les modes de consommation occidentaux de non soutenables.

« Les impacts environnementaux et sociaux des modes de production et de consommation des pays riches ne permettent pas que ceux-ci, tel qu'ils existent aujourd'hui, soient généralisés dans l'espace et dans le temps. En effet, la croissance continue de la consommation est « naturellement » remise en cause par la limitation des ressources et des capacités des écosystèmes à restaurer les équilibres perturbés : épuisement et renouvellement trop lent de certaines ressources, pollutions et dégradations de l'environnement, transmission aux jeunes générations d'une planète pillée et dégradée qui ne sera plus capable de fournir les ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins (dimension temporelle). Mais ces modèles, pilleurs de ressources, sont également dénoncés du fait des pressions sociales et des inégalités qu'ils génèrent : inégalités de l'accès aux ressources et à la consommation, non-respect des droits fondamentaux des travailleurs et des humains dans les chaînes de production, salaires incompatibles avec une vie digne, inégalités devant les répercussions des dégradations de l'environnement (dimension spatiale) »⁶³ ...

Depuis quelques décennies, le marché alimentaire s'est fortement standardisé, déterritorialisé et dé-temporalisé afin de répondre à une demande de consommation de masse. On est passé de l'âge agricole à l'âge agro-industriel⁶⁴. La grande distribution et les centrales d'achat sont omniprésentes, remplaçant le rôle autrefois joué par les producteurs et les marchés locaux, en répondant aux demandes toujours plus variées et exotiques des consommateurs. En effet, ils permettent aux consommateurs de manger de tout, toute l'année et à bas prix. Cela comporte des avantages, et un certain confort. Mais il y a aussi de nombreux inconvénients. Outre le fait qu'elle cause des problèmes environnementaux (auxquels nous reviendrons dans le point IV), la production industrielle de masse n'est peut-être pas totalement étrangère à l'augmentation du nombre de personnes en surcharge pondérale (y compris dans les pays en développement, par exemple au Mexique), même si l'on sait que ce dernier phénomène est dû essentiellement à la combinaison d'un changement de mode de vie (plus sédentaire, avec baisse de l'activité physique) et d'un régime alimentaire trop riche en graisses, en sucres ou en aliments industriels de mauvaise qualité (« malbouffe »).

Mais cette même production industrielle concourt aussi à la destruction des relations consommateurs-producteurs, provoquant à son tour une opacité croissante quant à l'origine des produits. Cela provoque le questionnement des consommateurs concernant la qualité de leur alimentation. Les derniers scandales alimentaires (viande de cheval dans les lasagnes,

⁶³ CRIOC, « Consommation durable : Quel rôle pour le consommateur ? », Synthèse des recherches menées dans le cluster consommation durable du PADD II, 2007. URL : <http://www.crioc.be/files/fr/2085fr.pdf>

⁶⁴ DUQUESNE B., LEBAILLY Ph., « Importance de la consommation alimentaire pour le développement durable de la production agricole : dispositifs mis en place en Région wallonne. », Colloque international AIEA2 « Développement durable et globalisation dans l'agroalimentaire », Université Laval, Québec, 2004.

composition des produits préparés, dioxine, vache folle...) ne posent pas uniquement la question du contenu des aliments mais, également, la question sanitaire.

Afin de répondre à la demande du consommateur, les institutions (US FDA - Food and Drug Administration et L'Autorité européenne de sécurité des aliments -EFSA en particulier) en partenariat avec les lobbys de la grande distribution ont mis en place un système de normes sanitaires et de contrôle à différents stades de la chaîne de production. Ces contrôles rassurent une partie de la population quant à la qualité des produits. Mais ils ne satisfont pas tout le monde.

Ainsi, un nombre croissant de consommateurs considèrent, dans le choix de leurs aliments, les dimensions économique, sociale, environnementale et de transparence⁶⁵ inhérentes au développement durable dans le processus de production. Certaines politiques régionales emboîtent le pas en conséquence.

- Dimension environnementale : conditions dans lesquelles le produit a été fabriqué, transformé et transporté. Élevage, maraîchage et cultures bio ou respectueuses de l'environnement, circuits courts, caractère saisonnier des consommations alimentaires sont des pistes de réponse.
- Dimension économique : refuser la pression extrême sur les prix qui, trop souvent, entraîne des conditions précaires de fabrication (imposition de délais courts de production et donc travail à la chaîne sur la base de quotas, nombreuses heures supplémentaires, travail dominical, etc.) Les produits ont un prix, il est néfaste de vouloir le réduire à l'infini. La dimension économique, c'est par exemple accepter de payer un prix légèrement supérieur au marché pour les produits du commerce équitable (voir « la souveraineté alimentaire et le commerce ») en vue de soutenir les petits producteurs du Sud. Afin d'internaliser les effets collatéraux de la production, les entreprises devraient avoir l'obligation d'intégrer dans leurs prix de revient les coûts externes liés aux retombées néfastes de leurs activités.
- Dimension sociale : les intérêts des travailleurs doivent être sauvegardés : les salaires doivent leur permettre de vivre « décemment » et ils doivent obtenir les conditions de travail qui soient au moins conformes aux normes de l'OIT. Dynamiques participatives, économie sociale, économie solidaire peuvent faire progresser cette vision. La question des relations entre les producteurs et les consommateurs est également de mise.
- Dimension de transparence de l'entreprise : comment assure-t-elle la traçabilité du produit vendu ? Le consommateur est-il suffisamment informé pour remonter la chaîne de commercialisation et connaître les performances sociales, économiques et environnementales du produit acheté ?

Ces critères sont en phase avec la souveraineté alimentaire et les droits qu'elle véhicule. Leur prise en compte au moment de choisir l'alimentation à consommer permet de se rapprocher

⁶⁵ PIRAUX M., « La consommation éthique et le rôle des consommateurs. », in La souveraineté alimentaire, CHARLIER S., WARNOTTE G. (éds), Regards croisés, UCL, 2007.

d'un développement plus durable. Dans les points qui suivent, nous passerons en revue quelques-unes des alternatives de modes de consommation qui se sont développées ces dernières décennies notamment au départ de la prise en compte de certaines des dimensions citées ci-dessus.

3.1 Consommer bio : en phase avec la souveraineté alimentaire ?

Le mode de production des produits biologiques, respectueux de l'environnement et de la santé humaine, sont des éléments qui, indéniablement, les rapprochent des concepts défendus par la souveraineté alimentaire.

Cependant, les principaux règlements d'agriculture biologique, notamment celui de l'Union européenne et bon nombre de règlements nationaux, se limitent aux techniques de production. Rien n'est écrit, par exemple, concernant le commerce de ces produits. On peut cependant se demander ⁶⁶ *à quoi sert d'importer des haricots verts de Nouvelle-Zélande quand des producteurs locaux en proposent à quelques kilomètres de chez soi ? Importer des fraises – fussent-elles bio – en plein hiver n'est-il pas un peu absurde ? La mention BIO prolifère sur les produits alimentaires depuis plusieurs années et c'est l'ensemble de la distribution qui se laisse gagner par le mouvement du Biologiquement correct. Mais l'impact sur l'environnement de la production biologique peut parfois être plus néfaste que celui d'un produit non biologique, surtout s'il est importé.*

En effet, dans les grandes surfaces une partie importante des produits bio sont importés, favorisant ainsi les émanations de gaz à effet de serre via les transports et concourant ainsi à la dégradation de l'environnement et au réchauffement climatique.

Ainsi, bien que ces pratiques agricoles soient respectueuses de l'environnement, l'agriculture biologique ne contribue pas nécessairement à l'émergence de la souveraineté alimentaire. Le producteur s'aligne sur la demande internationale en produits issus de l'agriculture biologique mais si ces produits sont achetés par des centrales d'achats à des prix négociés au rabais et uniquement destinés à l'exportation, la souveraineté alimentaire est mise à mal.

Une autre limite des principaux règlements de production biologique est leur silence (ou en tout cas leurs carences) sur des thèmes aussi variés que les savoirs et savoir-faire traditionnels, la main d'œuvre (conditions de travail, aspects de genre, etc.), ce qui laisse la porte ouverte à des productions biologiques socialement contraires aux droits liés à la souveraineté alimentaire.

Même en termes de biodiversité, les règlements de production bio sont largement déficients, n'empêchant pas, par exemple, la certification bio de monocultures au sein desquelles on n'aura assisté qu'à une substitution d'intrants de synthèse par des intrants bio.

Les produits issus de l'agroécologie répondent davantage à ces interrogations en suspens, et sont donc davantage en phase avec la souveraineté alimentaire. Nous renvoyons au chapitre 6 pour davantage de détails sur l'agroécologie.

⁶⁶ <http://www.consoglobe.com/local-industriel-polluants-bio-1755-cg>

L'AGRICULTURE BIO

L'agriculture biologique se fonde sur un certain nombre de principes et de pratiques pour réduire au minimum notre impact sur l'environnement, en travaillant la terre de manière aussi naturelle que possible.

Quelques-unes de ces pratiques :

- la rotation des cultures, fondement même d'une utilisation efficace des ressources du sol ;
- limitation de l'utilisation de produits pesticides, engrais de synthèse, antibiotiques, additifs, auxiliaires de transformation et autres intrants ;
- l'interdiction des organismes génétiquement modifiés ;
- l'utilisation des ressources de la ferme : par exemple le fumier comme engrais ou des aliments produits sur place pour les animaux d'élevage ;
- le choix d'espèces végétales et animales résistantes aux maladies et adaptées aux conditions locales ;
- l'élevage en plein air et en libre parcours et l'alimentation des animaux d'élevage avec des aliments d'origine biologique ;
- etc.

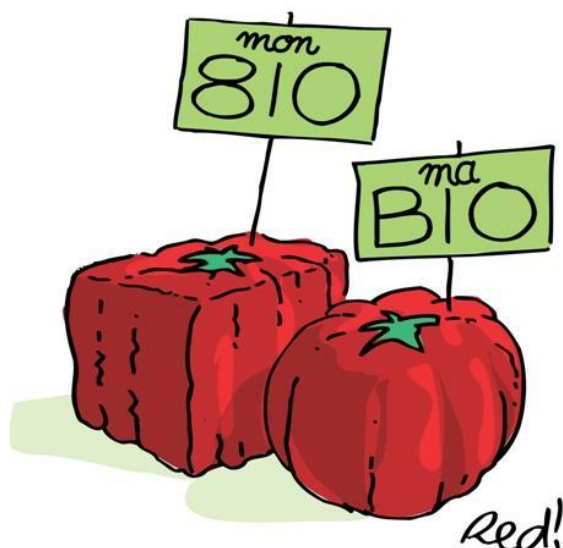
L'agriculture biologique fait également partie d'une filière d'approvisionnement plus étendue qui comprend la préparation des aliments, la distribution, le commerce de détail et au final les consommateurs. Chaque maillon de cette filière joue un rôle bénéfique dans divers domaines :

- La protection de l'environnement.
- Le bien-être animal.
- La confiance des consommateurs.
- Société et économie.

La législation biologique actuelle de l'UE établit les dispositions pour la production végétale et l'élevage et pour le traitement des aliments et fourrages pouvant être étiquetés comme biologiques. La conformité à la législation biologique de l'UE est exigée pour tous les produits portant le **logo de l'UE**. Afin de permettre la traçabilité des produits biologiques, le nom ou le numéro de code de l'organisme de certification ayant agréé le producteur biologique doit figurer sur l'étiquette.

Pour faciliter la reconnaissance des aliments biologiques dans les magasins, de nouvelles règles d'étiquetage sont en vigueur depuis le 1er juillet 2010 rendant le logo de l'UE obligatoire sur tous les aliments biologiques préemballés produits dans l'UE. En outre, on trouve de nombreuses normes biologiques privées au sein des États membres. La plupart de ces normes disposent de leur propre logo biologique. Cependant, ils doivent tous appliquer au minimum la législation biologique harmonisée de l'UE. Les études estiment que le marché des produits issus de l'agriculture biologique croît de 10 à 15 % par an.

MEFIEZ VOUS DES IMITATIONS



<http://www.agirpourenvironnement.org>

3.2 Appellations d'origine géographique

Il existe divers « labels » garantissant l'origine géographique de certains aliments. L'Union européenne a notamment créé l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), initiative née pour fédérer certaines initiatives nationales antérieures, telles que les AOC en France (Appellations d'Origine Contrôlée). L'Union européenne utilise également l'Indication Géographique Protégée (IGP).

Quelques produits wallons reconnus⁶⁷:

- Fromage de Herve AOP (BE 1938 – UE 1996).
- Jambon d'Ardenne IGP (BE 1974 – UE 1996).
- Beurre d'Ardenne AOP (BE 1984 – UE 1996).
- Pâté gaumais IGP (UE 2001).
- Péket – Péket de Wallonie IGP (UE 1989).
- Côtes de Sambre et Meuse AOP (BE 2004).
- Vins de pays des Jardins de Wallonie IGP (BE 2004).
- Crémant de Wallonie AOP (BE 2008).
- Vin mousseux de qualité de Wallonie AOP (BE 2008).

⁶⁷ Filière viande bovine wallonne, « Filière bovine : qualité différenciée », Soutien de la Région wallonne, ASBL. URL : <http://www.fvbw.be/qualite-differenciee-viande-bovine.htm>

En Wallonie, depuis 2002 le concept de « qualité différenciée » se développe :

« Produit présentant un intérêt de par un certain nombre de caractéristiques identifiables liées à son processus de production ou de transformation, en respectant un cahier des charges intégrant notamment des critères d'emploi et d'environnement approuvés par le Gouvernement. »⁶⁸

Ainsi, les travaux concernant la qualité différenciée de nombreux produits wallons comme les viandes, les légumes, les boissons, les laitages, etc. continuent afin d'en améliorer le cahier des charges.

Un des objectifs de toutes ces initiatives est de mettre en avant et protéger la typicité du terroir d'origine du produit visé (origine des ingrédients et/ou mode de production). Cela permet notamment de limiter l'invasion du marché par des imitations qui utiliseraient la notoriété du produit à protéger pour pénétrer sur les marchés.

Certains détracteurs de ces politiques prétendent qu'il s'agit d'une nouvelle forme de protectionnisme. Leurs défenseurs prétendent par contre qu'il s'agit plutôt de promouvoir l'agriculture familiale, de respecter l'environnement et de répondre mieux aux attentes des consommateurs d'aliments (des concepts en phase avec la souveraineté alimentaire), sans effet réglementaire sur les produits de l'extérieur.

Citons, à titre d'exemple, les critères de qualité différenciée proposés par la Filière Viande Bovine Wallonne ASBL (non officiels donc)⁶⁹ :

- *Pratiquer des prix crédibles, justifiés, transparents.*
- *Mettre en avant l'aspect saveur, donc les caractéristiques organoleptiques et visuelles recherchées par les sens du consommateur et distribuer une viande répondant à un plaisir sensoriel reconnu.*
- *Produire une viande répondant aux attentes sécuritaires des consommateurs et favorisant leur santé, ainsi que veiller aux qualités nutritionnelles de la production.*
- *Porter une attention particulière à l'aspect environnemental par la mise en place de mesures contribuant au développement durable de la production.*
- *Placer un accent particulier sur le bien-être animal en veillant à l'adéquation entre l'animal et son environnement et en assurant des conditions adéquates lors du transport et de l'abattage.*
- *Souligner l'aspect social de la production par la mise en avant des conditions de travail, du bien-être et la valorisation des intervenants de la filière.*
- *Faire valoir l'aspect terroir, la localisation des produits.*

⁶⁸ WINANDY D., « La politique de qualité différenciée en porcs et en volailles. Où en est-on en Région wallonne ? », Service public de Wallonie, Gembloux, 2012. URL :

<http://www.gembloux.ulg.ac.be/zt/Manifestation/PDF/Porc%20Volaille%202012/9.%20Winandy.pdf>

⁶⁹ Filière viande bovine wallonne, « Filière bovine : qualité différenciée », Soutien de la Région wallonne, ASBL. URL : <http://www.fvbw.be/qualite-differenciee-viande-bovine.htm>

- *Générer obligatoirement une plus-value économique, sociale et régionale par rapport aux autres produits.*
- *Souligner les caractéristiques particulières du contrôle.*
- *Démontrer les avantages des moyens de diffusion choisis et défendre les ambitions vis-à-vis des marchés établis.*
- *Faire ressortir le caractère innovant du produit et de sa consommation. Assurer la possibilité de rattachement à une dénomination existante.*
- *Prendre soin de l'emballage et de l'étiquetage pour qu'ils répondent aux attentes de sécurité et de respect de l'environnement et qu'ils permettent aux consommateurs d'obtenir une information claire et objective sur les produits.*
- *Gérer le produit au sein d'une filière.*

Un instrument allié dans cette politique wallonne est l'Observatoire de la Consommation Alimentaire (OCA, www.observatoire-consommation.be), qui enquête régulièrement sur les attentes des consommateurs et les tendances. Il s'avère indispensable car il est relativement difficile d'anticiper les comportements des consommateurs qui agissent de façon désordonnée face à cette situation d'« hyper choix » de produits. Certains choisiront en fonction de facteurs comme les prix, la rapidité de la préparation, la saveur, ou encore la valeur diététique, l'origine, l'éthique du mode production. Il est important d'ouvrir le dialogue avec les consommateurs pour répondre à leurs attentes et développer par rapport à celles-ci une stratégie agricole durable et respectueuse de l'environnement. Il est également primordial de pouvoir répondre aux craintes des consommateurs concernant la provenance de l'alimentation.

3.3 La consommation locale et de saison

Consommer des produits frais, de saison et locaux favorise une meilleure connaissance quant à l'origine et la qualité des aliments, en rapprochant le consommateur de l'origine des aliments : le producteur. Ce mode de consommation répond à une logique de disponibilité et d'accessibilité des aliments. Cela comporte aussi des avantages environnementaux et économiques via la réduction du stockage et du transport. En outre, consommer local permet une réduction de l'utilisation d'intrants chimiques étant donné que la production se fait de manière plus adaptée au contexte. Par ailleurs, la consommation d'aliments dont la production, ailleurs dans le monde, aurait « déplacé » voire mis en péril la production vivrière du pays d'origine, est évitée ou limitée. En somme, tout cela part d'un postulat : les produits alimentaires sont avant tout des aliments, ils ne peuvent pas être soumis aux mêmes règles que les autres produits commerciaux.

Ainsi, un nombre croissant d'alternatives de consommation plus locale sont observées ces dernières années, nous en verrons quelques exemples dans les paragraphes qui suivent.

3.3.1 Par où la consommation des familles productrices doit-elle commencer ?

Dans de nombreux pays en développement, la population agricole représente une part importante de la population totale, plus de 50 % dans certains cas.

De par la nature de leur activité, ces populations semblent être les mieux placées pour pouvoir consommer des produits frais, de saison et locaux, en commençant par consommer... leurs propres produits. Or, une partie d'entre elles tente surtout d'écouler sa production agricole pour acheter en contrepartie des produits alimentaires qui ne sont pas nécessairement sains ni équilibrés. Cela n'est évidemment pas étranger au constat, paradoxal à première vue, selon lequel les populations agricoles sont souvent celles qui souffrent le plus de malnutrition...

Cette situation, en partie due à la spécialisation des producteurs vers une ou quelques spéculations, peut être partiellement résorbée en revenant à un modèle de production plus diversifié au sein d'une même exploitation, et dont le premier but est de fournir à la famille productrice ... des aliments variés, avant de lui fournir des produits commerciaux. L'un n'excluant pas la nécessité de l'autre, les excédents sont vendus sur les marchés.

De par le monde, il existe de nombreuses expériences qui vont dans ce sens, dans certains cas elles sont soutenues par certaines ONG.

À titre d'exemple, quelques-unes des expériences soutenues par l'ONG ADG dans les Andes se basent sur la production et la consommation familiale, voire en milieu scolaire, de légumes variés dans des potagers biologiques et d'autres produits végétaux et animaux au sein des exploitations agroécologiques. La formation des familles impliquées (production agroécologique, nutrition, etc.), le renforcement d'un réseau de promotrices et promoteurs (familles productrices qui deviennent leaders et formateurs) et l'implication des décideurs politiques locaux sont des aspects complémentaires de ces expériences. Parmi les résultats observés, on note une contribution à la diminution de la malnutrition infantile et une réduction des coûts du ménage (tant pour la production agricole que pour l'alimentation), favorables à la santé économique des ménages concernés.

3.3.2 Consommation via les (nouvelles) formes du commerce local, circuits courts

Ce mode de consommation est en plein essor à travers le monde, davantage dans les pays dits développés mais aussi dans un nombre croissant de pays émergents ou en développement. Il vise tant la population agricole (dans un but de compléter son régime alimentaire) que les consommateurs non actifs dans l'agriculture (et qui représentent plus de 95 % de la population dans les pays développés).

Ses principaux objectifs :

- Consommer des produits frais, de saison et locaux.
- Utiliser des circuits courts et locaux de commercialisation, qui rendent les mécanismes de commercialisation plus simples en en diminuant les maillons (producteur, organisations paysannes, intermédiaires, grossistes, détaillants, etc.), ce qui favorise l'obtention d'un revenu plus digne pour l'acteur de la chaîne qui « fabrique » l'aliment ou produit de la transaction : le producteur.
- Rapprocher et favoriser les relations de confiance entre les producteurs et les consommateurs. Cela passe essentiellement par un contact entre ces deux acteurs lors de l'acte d'achat-vente, mais peut aussi prendre d'autres formes, telles que des visites organisées dans les fermes pour les consommateurs.
- Généralement, prioriser la consommation de produits issus d'une agriculture saine vis-à-vis de l'environnement, notamment la filière *bio*.
- Permettre au petit producteur de planifier les rentrées financières

Acheter local peut prendre diverses formes. Nous citons dans les lignes qui suivent quelques-uns des principaux exemples.

Vente à la ferme et vente au domicile du consommateur

Cette pratique traditionnelle est encore bien présente dans de nombreux pays du Sud. Elle prend, dans certains cas, la forme d'échange (troc) entre producteurs.

Chez nous, même si elle n'a jamais totalement disparu dans certaines de nos campagnes et pour certains produits (tels que le beurre vendu à la ferme), on observe un certain regain, notamment sous la forme de paniers (selon un système similaire à celui utilisé par les groupes d'acheteurs communs, voir ci-dessous). Certains producteurs distribuent leurs produits au domicile de consommateurs individuels ou auprès de restaurants, maisons de soins et de repos, écoles, cantines, hôpitaux, etc. Il existe même des formes virtuelles, avec commande en ligne puis envoi, comme le fait par exemple la coopérative Paysans-Artisans (région de Namur, www.paysans-artisans.be).

Les groupements d'achat en commun (GAC)

Des collectifs de consommateurs, parfois appelés « consom'acteurs », se rassemblent pour acheter de façon organisée. Ces groupes apparaissent dans de nombreux pays. En France, les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) ont vu le jour. En Belgique, on trouve notamment des GAC (Groupes d'Achat Commun) et des GASAP (Groupes d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne) ; le Réseau des Consommateurs Responsables a notamment cartographié ces initiatives en Wallonie et à Bruxelles⁷⁰.

⁷⁰ <http://www.asblrcr.be/-Alternatives-pres-de-chez-vous-44->

*Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêt à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux **un contrat pour une durée fixée** (on distingue en général 2 saisons de production : printemps / été et automne / hiver), selon les modalités suivantes : Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison. Ces denrées peuvent être aussi bien des fruits, des légumes, des œufs, du fromage, de la viande... La diversité est cruciale, car elle permet aux partenaires de l'AMAP de consommer une grande variété d'aliments, d'étendre la durée de la saison, et de limiter les risques dus aux aléas climatiques et aux éventuels problèmes sanitaires.*

Pendant la saison, et ce de manière périodique (ex. une fois par semaine), le producteur met les produits frais (ex. les fruits et légumes sont récoltés le matin même de la distribution) à disposition des partenaires, ce qui constitue leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité. Il est possible, dans une certaine mesure, d'échanger les produits entre eux selon ses préférences. Contrairement à la grande distribution, les consommateurs en AMAP accordent moins d'importance à la standardisation des aliments ; tout ce qui est produit est consommé (alors que dans l'autre cas, ce peut être jusqu'à 60 % de la récolte qui reste au champ). Ce principe est d'une part très valorisant pour le producteur, et d'autre part il permet de diminuer le prix des denrées en reportant les coûts sur la totalité de la production.

*Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de la **charte de l'agriculture paysanne** et du **cahier des charges de l'agriculture biologique** (les producteurs possèdent souvent le logo AB). En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'homme, de la biodiversité et du rythme de la nature.*

Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorisent une gestion responsable et partagée des biens communs.

Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable pour le consommateur.

Signalons que la formule des AMAP, qui considère un contrat prévoyant l'achat anticipé et l'exclusivité de la production d'un producteur, est peu répandue en Belgique.

Au niveau logistique, l'organisation entre le groupe de consommateurs et le ou les producteurs peut prendre diverses formes, menant par exemple à une répartition à domicile ou à la création de lieux de dépôt de paniers.

Un des dangers qui menace ces groupes est qu'il s'installe un leadership suite à l'investissement plus important d'une personne par rapport aux autres, ce qui peut conduire à une diminution de la démocratie interne ou à une certaine lassitude des leaders, à moyen terme.

En 2009, on estime à 40 000 le nombre de ménages et à 3400 le nombre de producteurs ayant participé à une AMAP en France. A Bruxelles, le nombre de familles ayant participé à un GASAP est estimé à 500⁷¹.

⁷¹ PLEYERS G., « S'engager autrement pour consommer autrement. », in La consommation critique – Mouvement pour une alimentation responsable et solidaire, PLEYERS G., (S.D), Desclée de brouwer, Coll. Solidarité et Société, Paris, 2011. PP. 253

Les marchés locaux et les magasins de proximité

Le concept de « place » de marché est bien sûr très ancien. Les marchés locaux n'ont pas attendu l'apogée et les travers de l'agriculture industrielle et des systèmes dominants de distribution pour exister.

Cependant, ces dernières années on observe une multiplication de nouvelles initiatives, dont le but est sensiblement le même que celui des marchés traditionnels : mettre à disposition des consommateurs, en un lieu donné et de façon journalière (magasins de proximité) ou hebdomadaire (marchés locaux), des produits frais, avec peu (voire pas) d'intermédiaires. Ces nouvelles initiatives mettent généralement l'accent sur la relation producteur-consommateur et sur l'origine et la qualité des produits offerts. Certaines se restreignent aux produits *bio*, d'autres s'ouvrent à d'autres produits, par exemple en s'appuyant sur le caractère traditionnel des produits vendus (produits du terroir, fabrication artisanale, etc.).

En France, le concept de « marchés paysans » s'est largement développé. À Bruxelles, il existe divers marchés, notamment le marché bio des Tanneurs ; sur www.bioguide.be, on retrouve des informations sur divers centres d'achat bruxellois. En Wallonie, divers « marchés du terroir » ou « marchés fermiers » ont lieu de façon hebdomadaire ou mensuelle, un peu partout en Wallonie. C'est notamment le cas dans divers parcs naturels (http://www.fpnw.be/uploads/6/7/8/1/6781850/calendrier_marches_leger.pdf). « Saveurs paysannes » (www.saveurspaysannes.be), né via la FUGEA (voir plus loin) et soutenu par la Région Wallonne, favorise la mise en relation entre producteurs et consommateurs (marchés locaux et autres formes de circuits courts, rencontres, échanges d'expériences, etc.).

Quant aux magasins de proximité, citons un exemple chez nous : la coopérative Coprosain, à Ath, est active dans la commercialisation en circuits courts, les liens producteurs-consommateurs et le bio. Elle participe à divers marchés hebdomadaires et possède quelques magasins en Wallonie, appelés « comptoirs fermiers ». Voir www.coprosain.be

Il existe également plusieurs exemples au Sud. Le marché paysan de Huancaro, dans le sud du Pérou, est très illustratif. Il s'agit d'une initiative née en 2004, via une association de producteurs soucieuse de diminuer les intermédiaires dans la chaîne de commercialisation. Actuellement, ce marché hebdomadaire réunit 2 mille producteurs-vendeurs et quelque 25 mille acheteurs, avec un volume de 850 tonnes de produits alimentaires chaque semaine. Annuellement, le chiffre des ventes est de près de 20 millions de dollars. Ces chiffres démontrent l'impact positif de ce marché sur les revenus des producteurs, sur la création d'emplois (agricoles et commerciaux) et même sa contribution au dynamisme économique régional. Une des stratégies utilisées dans cette expérience est d'offrir un prix inférieur aux prix pratiqués ailleurs. L'organisation paysanne est également un facteur déterminant, pour les aspects logistiques, pour garantir la qualité des produits offerts. Davantage que le caractère biologique ou non des produits, c'est leur provenance de l'agriculture familiale et paysanne qui est mise en avant dans cette expérience. Dans le même pays, coexistent cependant diverses

initiatives de marchés *bio*, d'ampleur plus réduite, notamment les marchés « Fruits de la Terre » de l'association nationale des producteurs biologiques du Pérou.

Les Systèmes de Garantie Participatifs (SGP)

Les concepts développés dans les lignes qui précèdent constituent autant de façons d'acheter local ou de circuits courts. Les SGP, eux, sont une façon de certifier les produits, notamment les produits retrouvés dans ces circuits courts.

Ce concept est apparu pour la première fois en 2004 lors d'un atelier international au Brésil. C'est une alternative aux systèmes de certification de la production octroyés par un tiers, dans lequel l'ensemble des acteurs (notamment les producteurs et les consommateurs) sont impliqués, permettant un contrôle citoyen et une certaine transparence. Les SGP reposent sur la participation et sur la construction d'une relation de confiance et de savoirs entre producteurs et consommateurs locaux, les rapprochant ainsi. Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient surtout utilisés pour la certification biologique de produits commercialisés localement en circuits courts. D'ailleurs, bien avant l'apparition du concept de SGP, ses principes étaient déjà appliqués, notamment par le cahier des charges *bio* de Nature et Progrès (voir plus loin). Les SGP se sont développés dans plusieurs pays du Sud (tels que l'Inde, le Brésil, etc.) et du Nord (France, USA, etc.). Certains projets de développement ont entamé des expériences dans divers pays. Dans certains cas, la pérennité de leur financement reste un de leurs tendons d'Achille.

Et l'Union européenne ?

Selon Lenie Dwarshuis Van de Beek, rapporteur d'une étude commandée par le Commissaire européen Dacian Cioloş au Comité des régions en juin 2010 dans le cadre de sa vaste consultation sur l'avenir de la PAC, « environ 80 % de la production alimentaire mondiale est vendue localement, mais dans l'UE ce chiffre représente seulement 20 %, en raison de la mise en place d'une organisation industrielle de la production alimentaire »⁷². Il est vrai que les circuits courts, même s'ils restent plus développés dans le sud-est de l'Union, sont largement minoritaires. Dwarshuis Van de Beek poursuit : *Les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés (prévention des pénuries mondiales de nourriture, de fourrage et d'énergie, ainsi que protection de l'environnement) nous engagent à réévaluer les systèmes de production alimentaire dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). [...] Il est largement admis que, pour être compétitive à l'échelle mondiale, l'agriculture européenne doit miser sur la qualité. Les circuits courts peuvent favoriser cette production d'aliments de haute qualité via des méthodes de production alternatives. Il faut cependant accroître le professionnalisme et la valeur ajoutée des organisations en circuit court. Nous demandons au commissaire à l'agriculture de relever ce défi dans le cadre de la réforme de la PAC (NDLR Politique Agricole Commune).*

⁷² <http://www.actu-environnement.com/ae/news/circuits-courts-reforme-politique-agricole-commune-pac-2013-11858.php4>

En 1991, le programme de développement rural « Leader » est créé au sein de la PAC. Il se base notamment sur la participation des communautés rurales dans leur propre développement local, via la création de Groupes d'Action Locale (GAL). Depuis 2007, ce programme fait partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Bien que les circuits courts ne fassent pas partie des priorités de la PAC, plusieurs projets liés aux circuits courts ont été financés par Leader puis Feader (voir un exemple français sur : <http://galdespaysvignerons.jimdo.com>).

Récemment, des accords politiques ont été conclus concernant la réforme de la PAC pour la période 2014-2020 ; les textes définitifs ont été adoptés par le conseil des ministres de l'Agriculture de l'UE le 16 décembre 2013. Sur leur site, les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, France) rapportent que *les circuits courts sont intégrés dans la priorité numéro 3 du projet de règlement Feader, en mettant l'accent [sur une] meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles. Est également prévue la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place de plates-formes logistiques permettant de promouvoir les circuits d'approvisionnement courts et les marchés locaux.*⁷³ L'Europaforum (Luxembourg) signale aussi qu'*au cours de la nouvelle période, les États membres et régions pourront également élaborer des sous-programmes thématiques afin d'accorder une attention toute particulière à des questions telles que les jeunes agriculteurs, les petites exploitations agricoles, les zones de montagne, les femmes dans les zones rurales, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la biodiversité et les filières courtes.*⁷⁴

Quelques autres mouvements et actions

L'initiative de « Ville en transition » a vu le jour en Grande-Bretagne en 2006. Il existe aujourd'hui 250 initiatives du même genre dans plus de quinze pays. L'objectif principal⁷⁵ *est d'inciter les citoyens d'un territoire (village, commune, ville ou quartier d'une ville) à prendre conscience du pic pétrolier, de ses profondes conséquences, et de l'urgence de s'y préparer en mettant en place des solutions visant à réduire ses émissions de CO2 et sa consommation d'énergie d'origine fossile [...], retrouver un bon degré de résilience par la relocalisation de ce qui peut l'être et par l'intensification des liens entre habitants et acteurs économiques locaux.* L'alimentation et l'agriculture constituent une des questions centrales de ces initiatives. Ainsi des projets pourront avoir comme objectif de développer des potagers ruraux ou urbains, individuels ou collectifs (jardins familiaux, jardins communautaires), la plantation d'arbres (avec par exemple, le projet de plantation de noyers à Totnes, en Grande-Bretagne, première « Ville en transition »), ou le partage de graines, pour augmenter les savoirs, les pratiques et l'autoproduction au sein de la communauté. Concernant les circuits d'alimentation, les projets

⁷³ http://www.civam.org/wp-content/uploads/Actes_forum_CC_2012.pdf

⁷⁴ <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2013/06/pac-accord/index.html>

⁷⁵ http://villesentransition.net/transition/introduction/villes_en_transition

visent à relocaliser la production et à raccourcir les circuits de distribution. Les pratiques agricoles doivent également évoluer vers une agriculture plus respectueuse vis-à-vis de l'environnement et moins consommatrice d'hydrocarbures.

Le locavorisme ou mouvement locavore⁷⁶ prône l'idée qu'il est possible de se nourrir dans un rayon de maximum 100 KM autour de son domicile en achetant des produits frais, de saison sur des marchés/dans des fermes/des coopératives/dans les AMAP. L'objectif est de se nourrir en respectant l'environnement et en rejetant les aliments provenant des modèles industriels qui détruisent la nature via l'agriculture intensive, les monocultures, etc.

Aux États-Unis, de nombreux mouvements prônant l'alimentation locale, les énergies renouvelables et la finance participative se sont créés ces dernières années en opposition au célèbre adage de Margareth Thatcher TINA « There is no alternative ». Pour les acteurs de ces mouvements, il y a une alternative et elle se trouve dans l'économie locale. BALLE (Business Alliance for Local Living Economy) est un réseau qui fédère près de 30 000 petits entrepreneurs. Il compte également 80 réseaux aux États-Unis et au Canada. Ce sont des entrepreneurs locaux, des associations d'insertions professionnelles, des chercheurs et des particuliers. *Leur vision : « créer en une génération un réseau mondial d'économies locales interconnectées, qui fonctionnent en harmonie avec la nature, afin de favoriser une vie saine, prospère et joyeuse pour tous. En dix ans, le réseau a non seulement développé le plus grand réseau d'entrepreneurs locaux d'Amérique du Nord mais a également créé des outils permettant aux collectivités et aux entrepreneurs de calculer les opportunités locales pour créer des emplois, relocaliser la finance et créer des systèmes locaux de nourriture.⁷⁷ »*

Plus près de chez nous, nous citerons encore :

- En Wallonie, la FUGEA (Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs, www.fugea.be) et le MAP (Mouvement d'Action Paysanne, www.lemap.be) sont les principales structures de producteurs agricoles et paysannes en faveur de la souveraineté alimentaire. Elles défendent notamment l'autonomie et l'agriculture paysannes, l'agriculture durable, l'économie solidaire, les circuits courts et les relations avec les consommateurs.
- Nature & Progrès (www.natureetprogres.org). Association pionnière du *bio* en France et même au niveau mondial, a créé un label d'agriculture et de cosmétiques biologiques. Fondée en 1964, l'association rassemble des professionnels et des consommateurs. La mention Nature & Progrès est attribuée à des producteurs qui respectent une charte et des cahiers des charges techniques plus contraignants que ceux des autres labels d'agriculture biologique, répondant ainsi à diverses lacunes de la plupart des règlements bio nationaux (voir plus haut dans ce chapitre). Nature & Progrès défend notamment le savoir-faire paysan, les relations producteurs-consommateurs, et est un des pionniers des SGP (voir plus haut dans ce chapitre).

⁷⁶ www.locavores.com

⁷⁷ MOUTON A., « Un nouveau rêve américain », *Imagine*, n°99, septembre 2013. PP. 8-11

Nature & Progrès Belgique (www.natpro.be) existe aussi 1976 ; l'association organise notamment le salon « Valériane ».

Citons enfin Slow Food, une organisation internationale fondée en 1986 par Carlo Petrini comme alternative au « fast-food ». Elle lutte pour les traditions gastronomiques locales, l'importance des origines et des saveurs des aliments, met en garde sur les conséquences pour le reste du monde de nos choix alimentaires, défend la biodiversité et les liens producteurs-consommateurs.

Une autre initiative originale est celle de Food First, The Institute for Food and Development Policy, une organisation américaine visant à supprimer les injustices causant la faim, la pauvreté et la dégradation de l'environnement dans le monde. Les Food Sovereignty Tours sont des voyages organisés permettant aux participant(e)s d'explorer les réalités des systèmes alimentaires actuels dans une perspective de souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, à côté des mouvements et initiatives cités ci-dessus et dans les points qui précèdent, d'autres consommateurs achètent des produits étiquetés *Bio* venant de loin et en vente dans les supermarchés ou achètent des paniers de fruits et légumes préparés par de grosses entreprises, qui ont su se réapproprier l'image du panier de produits frais à leur avantage. « *Comme le bio ou le commerce équitable, les systèmes de paniers attirent des opérateurs de plus en plus importants qui s'emparent de l'argument du « local » et inventent des systèmes qui mettent ce « local » à la portée de plus en plus de gens. En Belgique, une société propose désormais de livrer des commandes individuelles de panier sur le lieu de travail. En Amérique du Nord, une chaîne de fast-food propose depuis peu des assiettes « locales.*⁷⁸ » Ces initiatives, qui « dénaturent » une partie de l'esprit initial (notamment l'idée de rapprocher le producteur et le consommateur), constituent un exemple qui montre que les efforts de conscientisation et d'information doivent être poursuivis, face aux astuces des puissances agroalimentaires.

3.4 Consommer de la viande : nécessairement contre la souveraineté alimentaire ?

3.4.1 Bref panorama de la consommation mondiale de viande

La production mondiale de viande s'est fortement accrue durant ces dernières décennies : depuis 1960, elle se serait multipliée par 4 selon FAOSTAT (alors que la population mondiale a un peu plus que doublé).

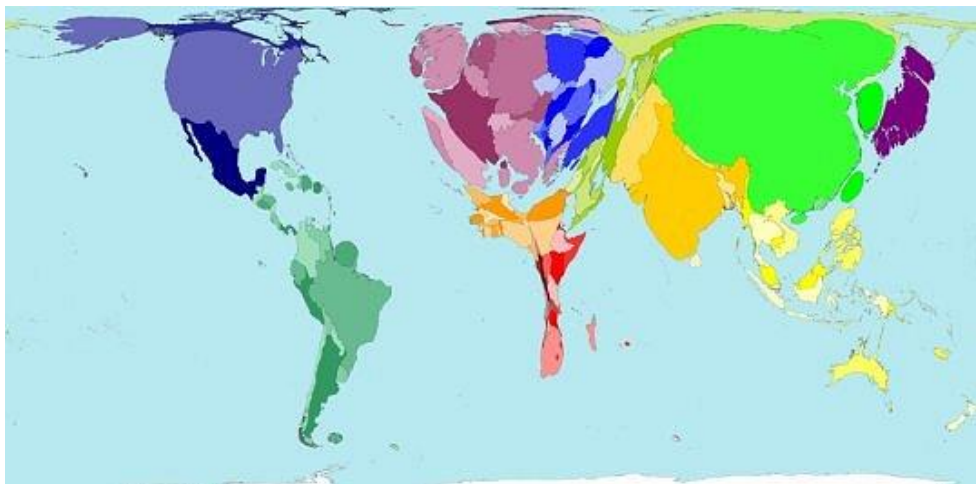
Cela est notamment dû au fait que le régime alimentaire des pays occidentaux se base de plus en plus sur un apport journalier en viande.

⁷⁸ VERHAEGEN E., « Le consommateur en tant que consom'acteur. », in *La consommation critique – Mouvement pour une alimentation responsable et solidaire*, PLEYERS G., (S.D), Desclée de brouwer, Coll. Solidarité et Société, Paris, 2011. PP. 265

En Belgique⁷⁹, « La viande est un poste de dépenses important dans le budget des Belges (5 % en 2009, pour un budget alimentaire total de 15 %, ce qui en fait le premier poste de dépenses alimentaires) (panier de la famille CRIOC, 2009). Selon une enquête du CRIOC, « Chaque semaine, les répondants consomment en moyenne 5,8 fois de la viande ou des produits à base de viande, soit un peu moins d'une fois par jour ».

« Il semblerait néanmoins que la consommation de viande dans les pays du nord soit en baisse depuis quelques années. Notamment aux États-Unis, selon le ministère de l'Agriculture, un Américain moyen a consommé 84 kg de viande en 2004 contre 78 kg en 2011. Selon la FAO, l'Américain moyen a consommé 125 kg, les chiffres se discutent mais pas la tendance à la baisse. Celle-ci s'expliquerait par la hausse du prix des matières premières, notamment du maïs utilisé pour la production d'agrocarburants.⁸⁰ »

L'autre raison de l'augmentation de la consommation mondiale de viande se trouve dans le changement dans le mode de consommation des populations des pays émergents (Chine, Brésil, etc.) : elles consomment plus de viande. L'institut international de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et la FAO estiment que la consommation de viande dans les pays en développement d'ici 2020 augmentera de 43 % en moyenne par rapport à 1993. Ils passeront d'une part de 36 % dans la production mondiale à 47 %.



Surface qu'occuperait chaque pays sur base de sa consommation alimentaire globale.

<http://www.linternaute.com/acheter/diaporama/terre-conso/4.shtml>

© 2006 SASI Group - University of Sheffield and University of Michigan

⁷⁹ CRIOC, « La consommation de viande », Soutien de la Région wallonne, 2011. URL : <http://www.oivo-crioc.org/files/fr/6157fr.pdf>

⁸⁰ GARRIC A., « Les États-Unis ont-ils atteint un « pic de la viande » ? », Le monde, 2012. URL : <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2012/03/10/les-etats-unis-ont-ils-atteint-un-pic-de-la-viande/>

3.4.2 Impacts environnementaux de la production animale

Plusieurs publications développent l'idée que les régimes omnivores (viande, légume) sont plus polluants que les régimes végétariens (régime ovo-lacto-végétarien - consommation de produits laitiers) et encore plus que les produits végétaliens (aucune alimentation d'origine animale).

Cela s'explique par le fait que consommer de la viande constitue, par rapport à un mode de consommation végétalien, un allongement de la chaîne trophique : cultures pour le bétail → consommation de végétaux par le bétail → consommation humaine de viande, versus cultures pour l'alimentation humaine → consommation humaine de végétaux. Citons quelques-uns des principaux impacts environnementaux de la production de viande (par rapport à la production végétale) :

- **Besoin accru de surfaces**, avec des conséquences sociales et environnementales. Les espaces dédiés au bétail représenteraient environ 30 % des surfaces arables de la planète et 70 % des terres agricoles⁸¹. La culture de végétaux sur 1 hectare peut nourrir 30 personnes pendant 1 an, alors que l'élevage de bétail sur la même surface alimenterait 5 à 10 personnes pendant la même durée⁸².
- **Consommation accrue d'énergie, de nourriture et d'eau**. Par exemple⁸³ : pour produire 1 kilo de protéines animales, de 1.2 à 10 kilos de protéines végétales sont nécessaires, en plus de l'apport d'eau et de la surface utilisée (1.2 pour le saumon d'élevage, 10 pour un bovin). Le bovin doit être nourri avec treize kilos de céréales et 30 kilos de foin pour produire 1 kilo de viande.
- **Production accrue de gaz à effet de serre**. Certaines études estiment que l'élevage serait responsable de 80 % des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine agricole, c'est-à-dire 18 % de l'ensemble des émissions humaines. Différents gaz à effet de serre émanent de la production de la viande : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, etc. Le méthane, provenant surtout des bovins, favoriserait près de 23 fois plus l'effet de serre que le dioxyde de carbone et le protoxyde d'azote 300 fois.

Cependant, ces chiffres et proportions doivent tenir compte des différences importantes en fonction du modèle d'élevage.

3.4.3 Apports des produits animaux

Il convient néanmoins de rester prudent.

D'abord, parce que les produits animaux (viande, œufs, lait, etc.) constituent un apport nutritionnel difficilement remplaçable par les végétaux. Ils contiennent notamment une série

⁸¹ APSARes, « Impact des modes alimentaires sur l'environnement et la disponibilité alimentaire mondiale ». URL : <http://www.alimentation-responsable.com/impact-des-modes-alimentaires-sur-l'environnement-et-la-disponibilit%C3%A9-alimentaire-mondiale>

⁸² Ibidem.

⁸³ Ibidem.

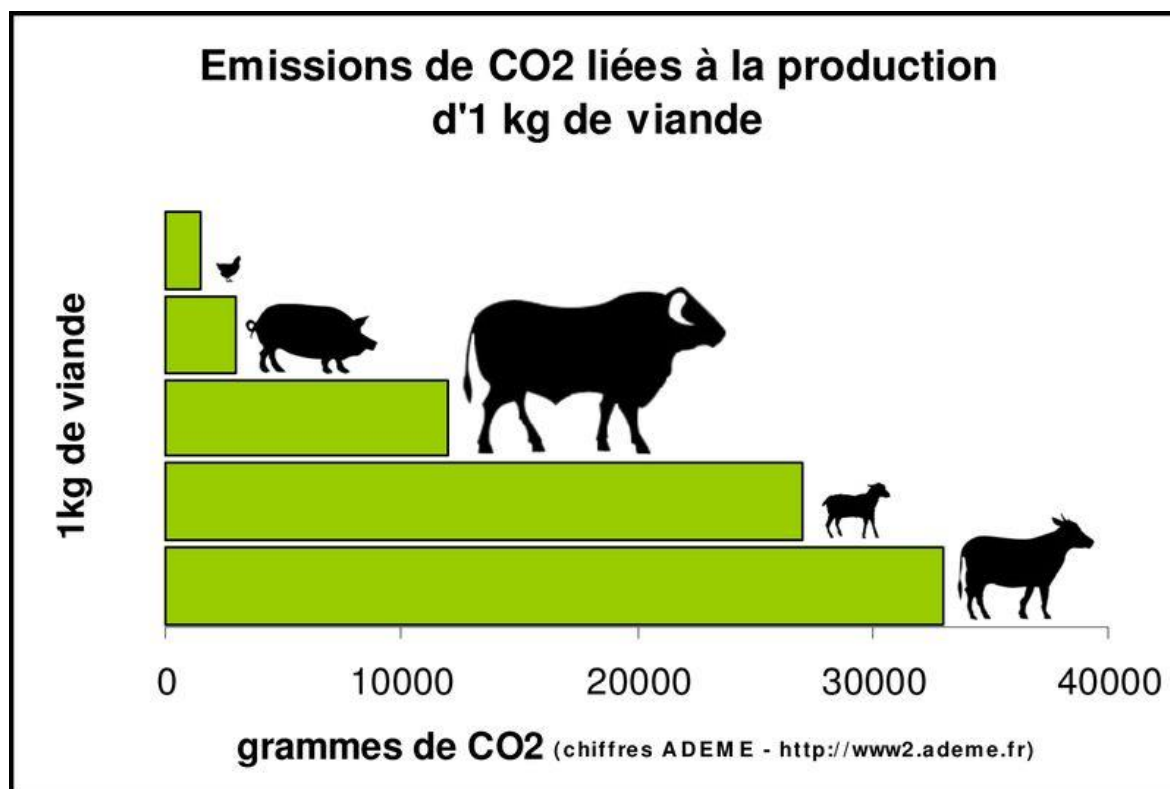
d'acides aminés qu'il n'est possible de remplacer que par une combinaison spécifique de végétaux suffisamment différents.

Ainsi, même s'il est scandaleux que certains pays pauvres au taux élevé de malnutrition produisent d'énormes quantités de végétaux afin de nourrir le bétail qui sera ensuite exporté vers l'Europe et l'Amérique du Nord, le discours selon lequel on pourrait, avec la quantité de céréales destinées au bétail, nourrir X millions de personnes est dangereux car infondé : on ne peut pas remplacer un kilogramme de viande par un kilogramme de céréales, en termes nutritionnels.

En ce sens, certains défenseurs de la consommation de viande voient en la qualité nutritionnelle des productions animales une justification partielle de leurs grands besoins en termes de terres et d'énergie. Ils rappellent aussi que, par nature, l'être humain est omnivore.

Par ailleurs, certaines études démontrent que les différences en termes d'économie d'énergie et de pollution entre un régime végétarien et un régime mixte ne sont pas très importantes :

« Si un régime végétalien permet d'économiser 24 % d'énergie par rapport au régime mixte, par une baisse de la production d'aliments de bétail et par absence de stabulation, l'avantage énergétique d'un régime sans viande, mais incluant produits laitiers et œufs, est presque négligeable – seulement 4 % – du fait que la production végétale destinée aux vaches laitières et poules pondeuses est maintenue et que, d'autre part, les quantités consommées en céréales, légumineuses, fruits et légumes sont plus élevées pour compenser l'absence de viande sur le plan énergétique et protéique.⁸⁴ »



⁸⁴ REDLINGSHOFER B., « Vers une alimentation durable ? Ce qu'enseigne la littérature scientifique. », Courrier de l'environnement de l'INRA, n°53, Paris, 2006. URL : <http://www7.inra.fr/dpenv/pdf/RedlingshoferC53.pdf>

3.4.4 Il y a élevage et élevage...

Enfin, tous les types d'élevage ne peuvent être placés « dans le même panier ».

L'élevage intensif, surtout de mise dans les pays développés, est basé sur la concentration d'animaux confinés dans des bâtiments ou des parcs fermés, nourris avec des aliments distribués par l'éleveur, généralement issus de cultures végétales intensives. Bâtiments thermorégulés et ventilés, éléments achetés à l'extérieur de l'exploitation, énergies fossiles, machinisme, engrais chimiques et minéraux et pesticides constituent des pratiques courantes. Cette conception de l'élevage mène aux problèmes classiques de l'agriculture industrielle. Plus particulièrement, elle accentue les inconvénients cités plus haut en termes d'utilisation de surfaces et d'énergie, et peut mener à d'importants dommages environnementaux, notamment liés à la gestion des effluents et à une réduction de la biodiversité. Si la quantité de déjections dépasse la quantité que l'écosystème peut absorber et recycler, il en résulte une pollution des eaux et des sols (et même de l'air via la production d'ammoniac, favorisant les pluies acides), et une augmentation des problèmes sanitaires pour les populations.

L'élevage extensif, dominant dans les pays en développement, repose quant à lui sur la libre circulation ou le parcage d'animaux dans des pâtures, c'est-à-dire des prairies naturelles ou artificielles (i.e. semées avec des espèces végétales pâturables choisies et entretenues par l'éleveur). Ces systèmes ont peu évolué avec l'apport des techniques modernes et restent très proches des systèmes préindustriels. En général, ils n'utilisent pas d'engrais chimiques ni de pesticides, ce qui explique notamment les fréquentes conversions en agriculture biologique des élevages de bovins à l'herbe.

Cela n'empêche pas que certaines pratiques d'élevage extensif peuvent être très nuisibles. Une mauvaise régulation de la charge en bétail dans l'espace et le temps peut causer des dégâts (surpâturage, rejets d'azote, etc.). Il peut aussi y avoir une dégradation de la végétation naturelle et une compétition pour l'eau dans les zones arides. Selon un rapport de World Rainforest, 40 % des forêts tropicales d'Amérique centrale ont été converties en pâturage. À un niveau continental, on estime que l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne auront connu la conversion de 500 millions d'hectares de terres entre 1997 et 2020⁸⁵. C'est une surface énorme (équivalente à 10 fois la France) et les conséquences environnementales le seront également si des mesures ne sont pas prises. De plus, ces terres seraient principalement destinées à un élevage d'exportation. Or, étant donné le prix élevé de la viande dans les pays en voie de développement, les paysans aux revenus les plus faibles n'en consomment pas alors que ce sont majoritairement leurs terres qui leur ont été confisquées pour la production de la viande. Par ailleurs, cette pression foncière peut entraîner des problèmes de surpâturage, et donc une dégradation des sols et de la qualité des eaux.

Ces excès ne doivent pas cacher qu'un régime alimentaire mixte, donc à base de viande notamment, peut être durable, respecter la nature, les ressources naturelles et les populations, donc compatible avec la souveraineté alimentaire, par exemple s'il s'inscrit dans une production

⁸⁵ Idem

bio et dans des circuits de commercialisation courts (voir plus haut dans ce chapitre). Les systèmes intégrés agriculture-élevage présentent divers avantages, tels que le recyclage des résidus de récolte en aliments pour animaux ou l'utilisation des déjections animales comme intrants (évitant ainsi le recours aux intrants de synthèse). L'élevage traditionnel (notamment d'animaux tels que les volailles, les porcs) assume une fonction de recyclage des déchets de la production alimentaire humaine (déchets de cuisine, son de céréales, aliments avariés, résidus de récolte, produits forestiers comme les glands de chêne).

4 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE SOCIO-CULTUREL

Alors que la souveraineté alimentaire permet une amélioration des conditions de vie des paysans, elle favorise également la pérennité de leur culture et de leurs pratiques sociales en leur donnant la possibilité de rester vivre « chez eux ». Les paysans à travers le monde sont très hétéroclites, ils constituent différentes cultures de toutes origines qui touchent à de nombreux domaines artistiques comme la musique, la danse, l'architecture, etc. Henri Mendras, un sociologue français, a d'ailleurs nommé ce phénomène « art de la localité »⁸⁶. Cet ensemble de pratiques culturelles sont en interrelation avec les spécificités et les capacités des populations à s'adapter à leur environnement et de parvenir à un modèle agricole hautement productif essentiellement basé sur les ressources locales.

La souveraineté alimentaire joue un rôle essentiel pour le développement humain et social de certains groupes sociaux marginalisés, tels que certaines minorités ethniques s'étant réfugiées dans le domaine agricole pour échapper aux injustices dont elles ont été victimes. Exemple⁸⁷ : les Quimbolos du Brésil et les Libres de Colombie sont des peuples qui ont été victimes d'esclavage dans les grandes plantations, qui se sont enfuis et qui ont construit de petites exploitations dans des endroits éloignés. La souveraineté alimentaire et son corollaire, l'agriculture familiale, favorisent dès lors la préservation des peuples, de leurs cultures et une amélioration de leurs conditions de vie dans certains cas.

4.1 Conditions sociales, emplois et migrations, en lien avec la souveraineté alimentaire

Les modes de production actuels basés sur le principe de concentration des terres favorisent la diminution du nombre d'emplois agricoles ainsi que l'émigration des paysans, et en particulier des jeunes, vers les villes. En effet, plus d'un million d'agriculteurs quittent chaque semaine les campagnes pour rejoindre les zones urbaines alors que d'autres restent sur place sans pour autant avoir accès aux activités génératrices de revenus⁸⁸. Renforcement du phénomène de la pauvreté, désintégration sociale, culturelle, communautaire et familiale sont tout autant de conséquences découlant de l'exode rural qui illustrent l'importance de valoriser le rôle des paysans dans la production. D'ailleurs, ce phénomène n'est pas inhérent aux pays du Sud, les fermes en Europe et en Belgique sont également nombreuses à mettre la clé sous la porte sous la pression de la compétitivité qui se présente désormais à tous les stades de la production. Mais en migrant, les pratiques sociales et culturelles des paysans évoluent voire même disparaissent.

Les réformes économiques successives dans les secteurs industriel et agricole ont également impacté les modèles de production, participant par la même à l'exode rural et à la « dépaysement » dans de nombreux pays. De plus, avec la concentration des activités

⁸⁶The High Level Panel of Expert on security food, and nutrition, «Investing in smallholder for food security », Food and Agricultural Organization, 2012. URL:

⁸⁷ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-6_Investing_in_smallholder_agriculture.pdf

⁸⁸ ROUILLE D'ORFEUIL H., « L'emploi agricole, un défi historique », *Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources Naturelles*, 2013. URL : http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/rouille-dorfeuil_2013_agter_emploi-der.pdf

économiques dans les grandes villes, le monde rural a vu les ressources, qui lui étaient autrefois destinées, telles que les services sociaux, éducatifs ou culturels, transférées vers les villes, ce qui a participé au renforcement des inégalités.

Finalement, l'exode rural et l'installation de bidonvilles impliquent souvent deux phénomènes économiques importants. Tout d'abord, l'arrivée de nouveaux migrants augmente la demande en denrées alimentaires, ce qui encourage l'importation de nourriture et favorise l'installation d'une dépendance alimentaire envers l'extérieur. Ensuite, la demande de travail de plus en plus importante dans les villes pousse les salaires à la baisse, et maintient les migrants des villes dans la pauvreté⁸⁹.

Ainsi, en favorisant le développement de l'économie locale, un des objectifs de la souveraineté alimentaire est d'éviter la migration forcée en garantissant aux paysans un travail et une rémunération décente. Les pouvoirs publics, en collaboration avec la société civile, ont un rôle important à jouer, notamment pour protéger les paysans de la volatilité des prix sur les marchés internationaux, ou pour rediriger les financements vers les services publics dans les campagnes. Les sphères sociales et culturelles sont tout aussi importantes que les sphères économiques et marchandes pour accéder à un développement, synonyme de « vivre bien »⁹⁰. Étant donné la part importante de personnes actives dans le secteur agricole dans le monde (40 %), il semble nécessaire de redynamiser le secteur au niveau local afin de permettre aux producteurs de répondre à leurs besoins les plus primaires où qu'ils vivent. L'objectif est d'offrir une nourriture disponible et accessible pour et par tous et, pour parvenir à cela, la création d'emplois agricoles est indispensable. L'agriculture familiale promue par la souveraineté alimentaire semble être le mode d'exploitation le plus apte à créer ces emplois. Cependant pour qu'un revenu décent soit assuré, des investissements importants dans les biens publics (infrastructures, formation, innovation, marchés et intégration régionale)⁹¹ soutenus par des politiques territoriales doivent être mis en place. Par ailleurs, les marchés locaux et régionaux doivent être mis au cœur de l'économie car ils permettent la dynamisation des échanges et la génération de revenus. Les paysans peuvent y vendre leurs produits, surtout s'ils sont protégés afin de ne pas être écrasés par la concurrence à l'importation.

Parallèlement, il existe au sein des pays développés une autre forme de migration, la migration saisonnière. Cependant, au sein même de l'UE, les droits internationaux fondamentaux des individus issus de la migration saisonnière ne sont pas toujours respectés et sont isolés des droits des autres migrants et des autres travailleurs⁹². Certaines entreprises font venir sur leur territoire des personnes de pays étrangers pour une période limitée (entre autres des pays du Maghreb ou de l'Europe de l'Est) afin d'effectuer des travaux saisonniers dans les champs⁹³. Le manque

⁸⁹ Nyeleni 2007, « Thème 6: Conditions sociales et migrations forcées. » URL : <http://www.nyeleni.org/spip.php?article174>

⁹⁰ Expression utilisée par les mouvements sociaux latino-américains.

⁹¹ La recherche agronomique pour le développement, « RuralStruc : réinvestir dans l'agriculture familiale pour faciliter la transformation rurale au Sud. », 2012. URL : <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2012/science/ruralstruc-agriculture-familiale-et-transformation-rurale>

⁹² Nyeleni 2007, « Thème 6: Conditions sociales et migrations forcées. » URL : <http://www.nyeleni.org/spip.php?article174>

⁹³ Idem

d'encadrement juridique existant pour protéger ces migrants-là ouvre la porte à toute une série d'abus et de dérives quant au traitement qui leur est réservé sur leur lieu de travail : exploitation, moindre salaire, travail de plus de douze heures par jour, pas d'accès à la sécurité sociale, etc.

Nicolas Duntze, dirigeant de la Confédération Paysanne, membre de La Via Campesina en France, évoque la situation de plusieurs milliers de travailleurs migrants qui peinent dans les fermes à tomates du sud de l'Europe, où ils sont sous-payés et où ils ne disposent pas de véritable protection juridique. Beaucoup viennent d'Afrique mais un nombre croissant de travailleurs provient des nouveaux pays de l'Union européenne. Ces ouvriers saisonniers constituent un défi aux mécanismes traditionnels de protection syndicale puisque l'agrobusiness les contraint à une compétition continuelle pour des emplois toujours moins bien payés. Des cas de racisme et de discrimination à l'encontre des femmes sont également rencontrés au quotidien.⁹⁴

Via Campesina lutte pour que les droits des travailleurs saisonniers soient reconnus et respectés. Pour que cela soit réalisé, le mouvement propose de conditionner les aides agricoles, c'est-à-dire que l'exploitant pourrait avoir accès à celles-ci que s'il respecte ses obligations légales en tant qu'employeur. La volonté de la Via Campesina est qu'un système de surveillance soit intégré à la PAC afin de permettre plus de transparence et de respect des droits de cette catégorie de travailleurs

4.2 La souveraineté et le genre

Avant toute chose, il est primordial de ne pas confondre le genre avec le sexe.

Le **sexe** : caractéristiques physiques et biologiques qui font que l'on est un homme ou une femme.

Le **genre** : ensemble de constructions et d'attentes sociales envers les hommes et les femmes. Il n'est pas figé dans le temps, il évolue et diffère en fonction de l'âge, de la génération, de la culture, de la religion et de la société. Les rôles des hommes et des femmes ne sont pas les mêmes en Afrique et en Europe ou même, au sein des villes et des campagnes. Dès lors, l'étude du genre est principalement l'étude des rapports entre les femmes et les hommes. Il ne se réduit nullement à l'étude de la femme dans la société, mais bien aux rapports entre les genres.

La définition du genre selon le PNUD⁹⁵

Le genre est la construction socioculturelle des rôles féminins et masculins et des relations entre les femmes et les hommes. Les rôles féminins et masculins se rapportent aux activités attribuées aux femmes et hommes dans la société et à la position que femmes et hommes y occupent respectivement. Ces rôles découlent des forces telles que la culture, la tradition, la

⁹⁴ Via Campesina, « Tunis, les migrations du point de vue des paysans et des paysannes », Migrations et ouvriers agricoles, 2013. URL : <http://viacampesina.org/fr/index.php/les-grands-ths-mainmenu-27/migrations-et-ouvriers-agricoles-mainmenu-41/796-tunis-les-migrations-du-point-de-vue-des-paysans-et-des-paysannes>

⁹⁵ PNUD, « Genre: définition d'un concept », Approche Genre. URL : http://www.pnud.org.ma/guide/concepts_cadre_travail/con-concepts-integration.html

politique et les besoins, permettent de déterminer l'accès aux opportunités et aux ressources et imposent des attentes et des limites aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Dans les pays du Sud, les femmes, responsables de la sécurité alimentaire de leurs communautés et familles sont très actives dans l'agriculture, principalement de cultures vivrières. En effet, elles produisent 60 % à 80 % de la nourriture consommée par les ménages, elles approvisionnent les ménages à hauteur de 90 % en eau, elles transforment une grande majorité de la nourriture et participent à près de 60 % des récoltes et de la commercialisation.⁹⁶ Si les femmes sont essentielles à l'agriculture, elles assument tous les jours une « double journée », c'est-à-dire qu'à côté des travaux productifs, elles sont également responsables des tâches dites reproductives : elles s'occupent des enfants, des tâches ménagères et ont d'autres activités comme la couture ou encore l'artisanat. Le rôle des femmes dans la société est donc central, mais il n'est souvent pas suffisamment pris en compte, on parle du rôle invisible des femmes.

Bien que les femmes soient essentielles à la sécurité et la souveraineté alimentaire, les conditions sociales et juridiques ne leur sont majoritairement pas favorables. Leur accès aux ressources est limité et tributaire de l'histoire du pays, des coutumes, de la culture, de la religion et du droit. C'est pourquoi, de nombreux organismes réclament la reconnaissance des droits des femmes à la terre et aux ressources naturelles, notamment l'ACRF (action chrétienne rurale des femmes)⁹⁷ qui fait quelques recommandations à ce sujet : *La prise en compte des femmes dans le soutien à l'agriculture paysanne : lorsqu'il y a un désengagement des États au profit du privé, les femmes sont les premières à payer la dégradation des services publics. Au contraire, l'État doit s'engager pour des subventions aux produits de première nécessité. En ce sens, il doit promouvoir et défendre la reconnaissance et la protection de l'agriculture paysanne durable (régulation des marchés agricoles internationaux et protection des marchés locaux et régionaux). Cela nécessite aussi l'accès égal des hommes et des femmes aux technologies appropriées au développement durable.*

- *La sécurisation des droits fonciers garantissant les mêmes droits aux hommes et aux femmes : généralement, dans les pays du Tiers monde, les femmes n'héritent pas de la terre, il faut donc prévoir dans les constitutions des lois égalitaires en matière d'héritage.*
- *L'accès égal des hommes et des femmes à l'eau, aux ressources naturelles, aux infrastructures agricoles, de transport et de stockage, aux crédits et aux intrants respectueux de l'environnement.*
- *L'appui à une éducation familiale, scolaire et citoyenne sans discrimination de sexe. Au Burundi, 50 % des femmes sont analphabètes pour 29 % des hommes.*
- *Le renforcement des mesures luttant contre les violences faites aux femmes.*
- *La prise en compte des intérêts spécifiques des paysannes dans les politiques agricoles et de coopération. Par exemple, au Burundi, les hommes et les femmes*

⁹⁶ Processus d'augmenter les capacités d'individus ou de groupes afin qu'ils fassent leurs propres choix et transforment ces choix en actions et en résultats désirés.

⁹⁷ Action chrétienne rurale des femmes, « Les femmes actrices dans la souveraineté alimentaire », Les analyses de l'ACRF, Assesse, 2010. URL : http://www.acrf.be/publications/analyses/acrfana_2010_25_africaines_agriculture_pg.pdf?PHPSESSID=212c3f9c815af2be34caa7fc2829ae71

produisent le café mais les femmes n'ont pas le droit de le vendre. La femme doit pouvoir se sentir autonome et ne plus se soumettre par crainte de violence.

- *Le soutien aux associations de paysannes et la mise en place de mesures garantissant la représentativité dans les lieux de décision qui les concernent.*

Un des freins majeurs à l'empowerment⁹⁸ des femmes provient de leur faible accès à la terre. Dans de nombreux pays, le système patriarcal est d'application, les droits fonciers des femmes sont inexistantes ou très peu développés. En Afrique, les hommes sont majoritairement les héritiers, ne laissant qu'un droit d'usage aux femmes. En Amérique latine, les terres sont collectives et données à la famille, l'homme étant très souvent le représentant de la famille, c'est lui qui possède les terres. Dès lors, une réforme du droit foncier permettant un plus grand contrôle des terres favoriserait l'émancipation des femmes et renforcerait la sécurité alimentaire familiale mais également intrafamiliale. En effet, outre le problème d'accès à la nourriture pour l'ensemble du ménage, la distribution de nourriture au sein même du ménage peut également être un obstacle à l'empowerment des femmes. En fonction des pays, la disponibilité alimentaire peut différer entre les membres de la famille. Les femmes et les jeunes filles sont privées ou se privent de nourriture pour que les hommes et les garçons puissent manger à leur faim. Les maris et les garçons sont nourris en priorité car ils sont les sources de revenus, ils travaillent et vont à l'école. Ils ont donc besoin d'être mieux nourris que les femmes et les petites filles⁹⁹. L'apport énergétique est donc fortement différent d'un membre de la famille à l'autre, donnant lieu à une moins bonne santé et pouvant renforcer la pauvreté des membres féminins. Pour exemple, en République démocratique du Congo et au Rwanda, les femmes ne peuvent pas manger de viande, ce qui crée des carences en protéines et en énergie. Au Guatemala, les femmes se contentent de plus petits morceaux de viande¹⁰⁰. Ce n'est pas un hasard si deux des objectifs de développement du millénaire (OMD) se focalisent sur l'éducation des petites filles et la malnutrition des femmes enceintes.

- *Objectif 3101 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le but est d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. L'objectif est atteint pour l'enseignement primaire mais pas pour l'enseignement secondaire. La parité est atteinte dans les écoles primaires du monde en développement bien que certaines régions restent en retrait. L'indice de parité des sexes, qui montre le ratio entre le taux d'inscription des filles et des garçons, est passé de 91 % en 1997 à 97 % en 2010. Deux régions restent en retrait malgré de gros efforts et progrès : l'Asie de l'Ouest et l'Afrique Subsaharienne. Les disparités entre les sexes apparaissent au niveau de l'éducation secondaire, où les filles rencontrent davantage de barrières. Cette disparité provient de la discrimination des sexes dans la famille et la société en général. Le coût de*

⁹⁸ Renforcement des capacités d'un individu ou d'un groupe pour la mise en œuvre d'actions et l'obtention de résultats.

⁹⁹ Charlier S., Warnotte G. (éds.), La souveraineté alimentaire, Regards croisés, UCL, 2007.

¹⁰⁰ Ibidem.

¹⁰¹ ONU, « Objectifs du millénaire pour le développement et l'après 2015 ». URL : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/gender.shtml>

l'enseignement secondaire, le mariage précoce des filles et l'éloignement des établissements secondaires sont autant d'obstacles à la progression de l'enseignement secondaire des filles.

- *Objectif 5¹⁰²: Améliorer la santé maternelle - La plupart des décès maternels dans les pays en développement peuvent être évités grâce à une nutrition adéquate, des soins de santé appropriés, notamment l'accès à des services de planification familiale, la présence d'une accoucheuse qualifiée pendant l'accouchement et des soins obstétricaux d'urgence.*

Un autre frein provient de la sphère commerciale internationale, l'agriculture familiale est fortement concurrencée sur les marchés locaux avec la libéralisation des marchés. Les familles, mais plus particulièrement les femmes, deviennent plus vulnérables car elles sont plus actives dans l'agriculture vivrière. Dans certains pays où l'accaparement des terres est très présent, les terres des familles sont confisquées et attribuées aux grandes entreprises, les empêchant ainsi de cultiver les denrées pour l'alimentation de base. « *Au minimum, « un hectare sur trois octroyés en concession minière, agricole ou forestière en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, mord sur une terre appartenant à un village ou une communauté, selon le rapport Capitaux mondiaux, Concessions locales du cabinet de consultants Munden Project, qui passe au crible les concessions dans 12 pays émergents ou en développement (Argentine, Brésil, Cambodge, Cameroun, Chili, Colombie, Liberia, Indonésie, Malaisie, Mozambique, Pérou, Philippines) des trois continents.* »¹⁰³ - D'autre part, les importations à bas prix concurrencent les biens locaux majoritairement produits par les femmes. Celles-ci seront moins impactées si elles se spécialisent (pas trop néanmoins) dans un secteur non concurrencé par les importations.

En plus de cela, les femmes sont les détentrices du savoir traditionnel, elles connaissent les cycles de la nature, les plantes, les semences et les engrais. Dès lors, avec les règles de protection des droits intellectuels liés au commerce (ADPIC), notamment les brevets, la vulnérabilité des femmes se renforce puisqu'elles n'ont plus accès aux semences, aux intrants et aux plantes, rendant leur travail toujours plus difficile. Les nouvelles réglementations liées à la Révolution verte sont un véritable fléau pour certains groupes d'agricultrices, notamment en Inde : « *La transformation de l'agriculture vers un modèle industrialisé et fondé sur le pétrole constitue une étape vers la destruction totale de la société rurale. Comme l'a rappelé Nandini Singagowda, plus de 200 000 petits exploitants indiens se sont suicidés. Dans de nombreux cas, les hommes sont amenés à se suicider en buvant les pesticides et fertilisants qui sont devenus des intrants essentiels depuis la révolution Verte et qui ont été rendus inaccessibles économiquement par l'oligarchie des entreprises multinationales. Dans le même temps, les femmes qui demeurent en milieu rural sans revenu, ou presque, entrent bien souvent dans le*

¹⁰² ONU, « Objectifs du millénaire pour le développement et l'après 2015 ». URL : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/2013/goal5.pdf>

¹⁰³ TALLÈS O., « Ces terres agricoles cédées aux investisseurs étrangers », Crise alimentaire et accaparement mondial des terres, 2013. URL : <http://farmlandgrab.org/post/view/22614-ces-terres-agricoles-cede-es-aux-investisseurs-et-rangers>

cercle vicieux de la prostitution, autre fléau de la modernité mettant sérieusement en cause la cohésion sociale des villages. »¹⁰⁴



©Bring de Bang

Malgré les obstacles, les femmes sont des actrices de la souveraineté alimentaire et sont présentes sur la scène internationale pour le faire entendre. Elles s'approprient le concept de Souveraineté alimentaire un peu partout dans le monde, notamment au Sahel : « *Dans de nombreux pays du Sahel, les femmes, à travers leurs associations, se sont approprié le concept de souveraineté alimentaire et le traduisent en actions concrètes à travers la promotion du « consommer local ». Par exemple, au Sénégal, les femmes proposent des livres de recettes qui mettent en valeur les produits locaux. Des programmes de valorisation des céréales locales ont également été mis en œuvre par des associations de femmes. De petites et moyennes entreprises de transformation de mil, de riz, de maïs ou de sorgho ont été créées. Cela favorise la promotion des produits locaux et la création d'emplois rémunérés. En Afrique en général, et au Sahel en particulier, les femmes sont donc au centre de l'action en faveur de la souveraineté alimentaire.*

¹⁰⁴ Via Campesina, « Tunis, les migrations du point de vue des paysans et des paysannes », Migrations et ouvriers agricoles, 2013. URL : <http://viacampesina.org/fr/index.php/les-grands-ths-mainmenu-27/migrations-et-ouvriers-agricoles-mainmenu-41/796-tunis-les-migrations-du-point-de-vue-des-paysans-et-des-paysannes>

Les avantages de la souveraineté alimentaire pour les femmes sont énormes, et incluent un plus grand choix et une meilleure accessibilité des produits alimentaires »¹⁰⁵.

Si les femmes sont indispensables à la souveraineté alimentaire, les principes promus par le concept tendent, en retour, à contribuer à l'amélioration des conditions des femmes agricultrices. En effet, comme énoncé ci-avant, les femmes sont davantage engagées dans les cultures vivrières, or, la souveraineté alimentaire encourage et valorise les producteurs d'aliments (pilier 2) et tente de se battre contre toutes actions qui menacent les productions de subsistance voire qui les font disparaître. Par ailleurs, les femmes ont parfois moins accès à la nourriture pour des raisons culturelles. Cependant, la souveraineté alimentaire donne la priorité à l'alimentation aux producteurs, promouvant par la même une alimentation suffisante pour tous les individus (pilier 1). En outre, les exploitations tenues par les femmes restent plus vulnérables aux aléas de la libéralisation économique, au dumping des importations ainsi qu'à l'accaparement des terres. Néanmoins, la souveraineté alimentaire se place en opposition face au système commercial international et soutient des systèmes locaux de production (pilier 3), elle promeut également le renforcement du contrôle local à travers lequel elle encourage la gestion des ressources par les communautés locales elles-mêmes. Finalement, dans la plupart des cultures, les femmes sont détentrices des savoirs et savoirs faire traditionnels qui ont trait à la connaissance de la nature et à son utilisation. La souveraineté alimentaire promeut également cela à travers ses piliers 3 et 4.

Ainsi, il s'opère entre la souveraineté alimentaire et les femmes agricultrices un cercle vertueux. En effet la souveraineté alimentaire, de par ses principes soutient les modes d'agriculture vivrière traditionnels qui concernent le plus souvent les femmes productrices. En soutenant leurs formes d'exploitation, la souveraineté alimentaire tend à l'amélioration des conditions de vie des femmes, ce qui leur permet de s'engager davantage dans le soutien d'une meilleure application de la souveraineté alimentaire. En intégrant davantage les femmes dans la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire, on leur permet ainsi de contribuer elles-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie et donc à leur propre empowerment.

Durant le forum de Nyéléni, une déclaration des femmes pour la souveraineté alimentaire a d'ailleurs été rédigée dans laquelle elles affirment leur rôle, expriment leurs désirs et leurs recommandations pour parvenir à une amélioration de leur situation et de celles de leurs familles¹⁰⁶ :

Nous, femmes en provenance de plus de 86 pays, de divers peuples autochtones, d'Afrique, des Amériques, d'Europe, d'Asie, d'Océanie et de divers secteurs et mouvements sociaux, sommes réunies à Sélingué (Mali) dans le cadre de Nyéléni 2007 pour participer à la construction d'un nouveau droit : le droit à la souveraineté alimentaire. Nous réaffirmons notre volonté d'agir

¹⁰⁵ FALL M., « Enjeux de la souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne, REDTAC, 2010. URL : <http://redtac.org/possibles/2010/09/12/enjeux-de-la-souverainete-alimentaire-en-afrique-sub-saharienne/>

¹⁰⁶ Bulletin Nyéléni, « Déclaration des femmes pour la souveraineté alimentaire », 2007. URL : http://www.nyeleni.org/IMG/pdf/Declaration_Femmes_Nyeleni_finale.pdf

pour changer le monde capitaliste et patriarcal qui priorise les intérêts du marché avant le droit des personnes.

Les femmes, créatrices historiques des connaissances en agriculture et en alimentation, qui continuent de produire jusqu'à 80 % des aliments dans les pays les plus pauvres et qui sont aujourd'hui les principales gardiennes de la biodiversité et des semences fermières, sont particulièrement affectées par les politiques néolibérales et sexistes.

Nous subissons les conséquences dramatiques de ces politiques : pauvreté, insuffisance de l'accès aux ressources, brevets sur le vivant, exode rural et migration forcée, guerre et toutes les formes de violences physiques et sexuelles. Les monocultures, dont celles consacrées aux agrocombustibles, ainsi que l'utilisation massive de produits chimiques et d'organismes génétiquement modifiés ont des effets négatifs sur l'environnement et sur la santé humaine, notamment sur la santé de la reproduction.

Le modèle industriel et les transnationales menacent l'existence de l'agriculture paysanne, de la pêche artisanale, du pastoralisme, ainsi que de la préparation artisanale et du petit commerce des aliments en milieu urbain et rural, secteurs où les femmes jouent un rôle important.

Nous voulons voir l'alimentation et l'agriculture sortir de l'OMC et des accords de libre-échange. Plus encore, nous rejetons les institutions capitalistes et patriarcales qui conçoivent les aliments, l'eau, la terre, les connaissances des peuples et le corps des femmes comme une simple marchandise.

Inscrivant notre lutte dans celle pour l'égalité entre les sexes, nous ne voulons plus subir ni l'oppression des sociétés traditionnelles, ni celles des sociétés modernes, ni celles du marché. Nous voulons saisir cette opportunité de laisser derrière nous tous les préjugés sexistes et de développer une nouvelle vision du monde bâtie sur les principes de respect, d'égalité, de justice, de solidarité, de paix et de liberté.

Nous sommes mobilisées. Nous luttons pour l'accès à la terre, aux territoires, à l'eau et aux semences. Nous luttons pour l'accès au financement et aux équipements agricoles. Nous luttons pour de bonnes conditions de travail. Nous luttons pour l'accès à la formation et à l'information. Nous luttons pour notre autonomie et pour le droit de décider pour nous-mêmes, ainsi que de participer pleinement aux instances de prise de décision.

Sous l'œil de Nyéléni, femme d'Afrique qui a défié les règles discriminatoires, qui a brillé par sa créativité et ses performances agricoles, nous trouverons l'énergie pour la mise en œuvre du droit à la souveraineté alimentaire porteur de l'espoir de construire un autre monde. Cette énergie nous la puisons dans notre solidarité. Nous porterons ce message aux femmes du monde entier.

Comme le montre cette charte, les femmes sont prêtes et déterminées à être actrices de la mise en place de la souveraineté alimentaire. Cependant, elles ne peuvent y parvenir toutes seules, leur action, pour être réalisable, nécessite l'intervention de l'État. Celui-ci devrait alors introduire le concept de souveraineté alimentaire dans sa politique nationale, via la Constitution comme certains pays l'ont déjà fait, empêcher la libéralisation à outrance de tous les marchés

agricoles et renforcer les capacités des femmes grâce à une modernisation des droits fonciers. Cela permettrait d'améliorer leur situation sanitaire, socio-économique, mais également sociale et culturelle en établissant une égalité au sein des ménages entre les hommes et les femmes.

En Belgique, plusieurs structures agissent en faveur de la participation citoyenne des femmes et d'une plus grande égalité et solidarité dans les relations hommes-femmes. Citons notamment le Conseil des Femmes francophones de Belgique, l'Université des Femmes ou le Monde selon les Femmes.

4.3 Souveraineté alimentaire et organisations paysannes (OP)

4.3.1 Les organisations paysannes, un secteur montant une diversité élevée

Le nombre d'organisations paysannes à travers le monde s'est multiplié fortement ces deux dernières décennies. L'objectif principal est de faire participer les producteurs au processus de décision des politiques agricoles. En effet, les organisations permettent aux paysans de faire entendre leur voix et de donner leur avis sur des décisions qui les concernent directement et qui impactent leur vie. Alors qu'il était déjà existant en Amérique et en Asie, ce mouvement d'émancipation apparaît principalement dans les années 90 en Afrique suite aux politiques d'ajustement structurelles qui ont été destructrices pour la majorité des paysans africains¹⁰⁷.

Les organisations paysannes sont loin d'être homogènes. Une typologie simplifiée pourrait distinguer :

- les groupements spécialisés, liés à une filière (coton, café, riz, etc.) et qui assurent des fonctions économiques en matière d'approvisionnement, de commercialisation, de conseil, d'information, de formation, parfois de crédit. Il peut s'agir d'organisations mises en place par les projets de développement antérieurs aux réformes imposées par l'ajustement structurel et dont le statut et les activités ont évolué, ou d'organisations qui ont été créées pour remplir les « vides » engendrés par le désengagement de l'État ;
- les groupements à vocation multisectorielle qui s'efforcent de prendre en compte la diversité des activités de leurs membres qui sont eux-mêmes très rarement spécialisés dans une production ;
- les organisations qui regroupent et représentent une catégorie sociale particulière (femmes, jeunes) et dont les activités sont souvent définies a posteriori comme moyens d'atteindre les objectifs économiques et sociaux des catégories concernées.

Par ailleurs, elles peuvent exercer leur action de défense des intérêts de leurs membres à l'échelle locale, régionale, nationale ou encore transnationale.

Les organisations de paysans en Afrique ont durant longtemps été faiblement structurées et n'ont pas participé à la prise de décision bien qu'elles aient dû suppléer au retrait de l'État concernant la gestion des matières d'approvisionnement en intrants, d'irrigation, de la

¹⁰⁷ MERCOIRET M.R., Les organisations paysannes et les politiques agricoles, in Agriculture familiale en Afrique Subsaharienne, Afrique contemporaine, n°217, 2006. P 135-157. URL : <http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2006-1-page-135.htm>

commercialisation, etc. Le transfert de responsabilités s'est cependant fait sans moyens financiers et avec l'obligation de suivre un calendrier qui ne prenait nullement en compte l'avis des paysans. Cependant, durant les années 90, les organisations africaines ont pris une nouvelle direction, sont parvenues à s'organiser, à faire entendre leur voix et à influencer les décisions politiques¹⁰⁸. On estime à près de 60 % la part de paysans appartenant à une organisation paysanne dans les pays d'Afrique francophones comme le Sénégal et le Burkina Faso¹⁰⁹.

4.3.2 Une convergence d'intérêts et des propositions concrètes pour la souveraineté alimentaire

Les organisations paysannes (OP) sont évidemment directement concernées par la souveraineté alimentaire et les droits qu'elle sous-tend. Comme déjà mentionné, le concept lui-même a été formalisé pour la première fois en 1996 par La Via Campesina, le mouvement paysan international qui compte actuellement 148 organisations de 69 pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. Depuis lors, celui-ci en a fait, avec l'agroécologie et le développement de marchés locaux, ses piliers indispensables et indissociables de l'avènement d'un modèle agricole et alimentaire mondial respectueux des agriculteurs, des consommateurs, de la planète et de la diversité biologique et socioculturelle.

Malgré des dynamiques internes et externes relativement différentes, l'ensemble des organisations membres sont d'accord pour demander la démocratisation du système commercial international et l'intégration de la souveraineté alimentaire en son sein. Grâce au volontarisme de ses membres, la présence de leaders intelligents et motivés, et une structuration interne efficace, bien aidés en cela par de nombreuses ONG et d'autres acteurs de la société civile, La Via Campesina a permis des avancées durant les rencontres internationales comme à Seattle, à Cancún ou encore à Hong Kong. Sa force mobilisatrice touche bien évidemment ses membres, mais aussi, de plus en plus, une part toujours plus importante des populations et d'acteurs du monde occidental. Le combat est compris par un ensemble d'acteurs hétérogènes, c'est ce qui fait sa force.

Au-delà du symbole, le fait d'avoir renommé le 16 octobre, « Journée mondiale de la souveraineté alimentaire » (au lieu de la dénomination classique « Journée mondiale de l'alimentation »), illustre parfaitement le volontarisme du mouvement en faveur de cet ensemble de droits et de la reconnaissance du rôle central que jouent les paysans pour nourrir l'humanité.

Ce militantisme actif porte d'ailleurs progressivement ses fruits. Ainsi, La Via Campesina a signé en octobre 2013 un accord de coopération avec la FAO « *reconnaisant le rôle essentiel que jouent les petits producteurs en tant qu'acteurs de premier plan dans l'éradication de la faim dans le monde. La coopération s'articulera autour de plusieurs points fondamentaux : le développement d'une production alimentaire fondée sur l'agroécologie et l'agriculture paysanne, la protection des droits d'accès à l'eau et à la terre pour les petits producteurs, mais aussi l'élargissement des droits des agriculteurs sur les semences, conformément aux lois*

¹⁰⁸ Ibidem.

¹⁰⁹ Ibidem.

nationales et internationales sur ces ressources. Ce cadre de coopération mettra tout particulièrement l'accent sur le rôle capital joué par les jeunes et les femmes dans la production agricole et sur la nécessité d'accroître leur accès à la terre et autres ressources agricoles¹¹⁰ ».

Ce travail de plaidoyer global s'exerce aussi à des niveaux plus locaux. Ainsi, si l'on prend le cas de l'Afrique de l'Ouest, les OP paysannes de ces pays font entendre leur voix dans toute une série de cénacles, depuis le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO jusqu'aux Forums sociaux mondiaux en passant par les sessions de l'Assemblée Parlementaire Paritaire entre les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et l'Union européenne. Ainsi, lors de la 20^e session qui s'est tenue en 2010 à Kinshasa, 7 faïtières paysannes nationales¹¹¹ ont présenté une série de propositions pour renforcer la souveraineté alimentaire de la région¹¹². Celles-ci portaient essentiellement sur :

- un financement accru et direct des acteurs de l'agriculture paysanne ;
- la mise en œuvre de mécanismes permettant de réguler les marchés mondiaux afin de garantir des prix stables et générateurs de revenus décents pour les producteurs et les productrices ;
- l'implication accrue et systématique des OP dans les processus d'élaboration et de validation des politiques agricoles et alimentaires ;
- la mise en cohérence des politiques européennes et des pays ACP qui participent à la sécurité alimentaire ou l'influencent indirectement (et elles sont nombreuses).

Ces grandes lignes de revendication sont en lien direct avec plusieurs composantes (ou droits) constitutives de la souveraineté alimentaire (accès aux moyens de production, prix rémunérateurs et régulation commerciale).

4.3.3 Des combats parallèles mais contribuant à plus de souveraineté alimentaire

Les organisations paysannes parviennent à arrêter des projets allant à l'encontre des droits de leurs membres ou d'autres paysans, comme par exemple face aux phénomènes d'accaparement des terres, en les représentant auprès des autorités. Par exemple au Mali : « *Nous avons porté plainte contre les accaparements des terres agricoles dont sont victimes beaucoup de paysans* », a déclaré Lamine Coulibaly, membre de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), qui milite contre l'agrobusiness dans ce pays sahélien d'Afrique de l'Ouest.¹¹³ Des cas similaires de lutte pour le droit à la terre existent dans de nombreuses régions du monde, notamment en Amérique latine, le plus emblématique étant le Mouvement des Sans Terre brésilien.

¹¹⁰ <http://viacampesina.org/fr/index.php/les-grands-ths-mainmenu-27/souverainetelimentaire-et-commerce-mainmenu-38/859-la-fao-reconnait-le-role-primordial-joue-par-la-via-campesina-en-tant-que-principal-mouvement-international-de-petits-producteurs>

¹¹¹ CNOP-Mali, PFPN-Niger, CNCR-Sénégal, CPF-Burkina Faso, CNOP-Guinée Conakry, CTOP-Togo, PNOPPA- Bénin.

¹¹² APP Kinshasa, « Les propositions des organisations paysannes en faveur de la souveraineté alimentaire. », 2010. URL : http://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/31-propositions-org-paysannes-resolutionapp_kinshasa.pdf

¹¹³ DIARRA T.S., « Des paysans expropriés veulent récupérer leurs terres vendues », Inter press, Service, 2013. URL : http://ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=7199

Les organisations paysannes sont également un bon vecteur pour renforcer les droits des femmes. En effet, les femmes trouvent un intérêt à former ce genre d'organisation, étant plus vulnérables et se faisant plus difficilement entendre. Depuis quelques années, dans les pays en voie de développement, de nombreuses coopératives de femmes¹¹⁴ se créent quotidiennement autour de la production de quelques produits alimentaires, notamment les échalotes au Mali, le lait au Kenya, l'huile d'argan au Maroc, etc. Celles-ci se rendent directement sur les marchés ou commercent avec des détaillants qui exportent leurs marchandises. Grâce à cela, la participation économique des femmes est non seulement facilitée, mais, également, valorisée.

Le quatrième prix annuel de la souveraineté alimentaire reçu par l'Association des paysannes coréennes (KWPA) le 10 octobre 2012 à New York illustre parfaitement le rôle positif que peut jouer une association de femmes. Cet événement, organisé par WhyHunger et coparrainé par l'U.S. Food Sovereignty Alliance (Alliance américaine pour la souveraineté alimentaire) et ses alliés, milite pour la défense des associations regroupant des citoyennes et citoyens ordinaires qui exercent et défendent le droit des peuples à mettre en place leurs politiques alimentaires et agricoles. L'Association des paysannes coréennes est une organisation nationale de paysannes, basée à Séoul (Corée du Sud), qui met en pratique la souveraineté alimentaire dans le cadre de la défense des droits des femmes. Le système alimentaire industriel a engendré des structures et des systèmes qui nuisent aux femmes, depuis la dévalorisation du travail des femmes qui nourrissent leur famille, en passant par le dépôt de brevets par des entreprises sur des semences développées par des générations de paysannes, jusqu'aux salaires moindres et au travail forcé. La Corée du Sud est une société dominée par les hommes et un pays très industrialisé – moins de 7 % de la population travaille dans l'agriculture. Les terres cultivées font rapidement place aux villes en expansion, le gouvernement a signé des accords de libre-échange radicaux et des entreprises s'emparent du secteur agricole.¹¹⁵ »

4.3.4 *... mais aussi des limitations internes...*

Malgré ces avancées, les organisations paysannes trouvent difficilement leur place dans la prise de décision dans de nombreux pays. Leur rôle de représentation des agriculteurs est souvent très peu reconnu par les organes institutionnels qui leur accordent une place restreinte afin d'éviter l'émergence d'un contre-pouvoir et la multiplication des partenaires et des intérêts défendus. Elles ont majoritairement un rôle de « consulté » : si des réunions de consultation sur les projets et les politiques sont effectivement organisées entre les pouvoirs publics et les organisations paysannes, ce processus est très souvent instrumentalisé par les acteurs institutionnels qui profitent du manque d'expérience et de la méconnaissance des organisations pour imposer leur avis.

« Les organisations paysannes ont, en effet, souvent à se prononcer sur des dossiers dont l'élaboration est parfois déjà fort avancée ; elles sont plus rarement impliquées dans la

¹¹⁴ The High Level Panel of Expert on security food, and nutrition, «Investing in smallholder for food security », Food and Agricultural Organization, 2012. URL:

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-

¹¹⁵ Via Campesina, « Journée mondiale de l'alimentation : les investissements de l'agro-industrie détruisent la paysannerie », Souveraineté alimentaire et commerce, 2012. URL : <http://viacampesina.org/fr/index.php/les-grands-ths-mainmenu-27/souverainetelimentaire-et-commerce-mainmenu-38?start=14>

réflexion en amont, lorsque sont mises en œuvre les étapes préparatoires de diagnostic, d'identification des questions à résoudre en priorité, d'inventaire des solutions possibles, de sélection et de hiérarchisation des mesures à mettre en œuvre. La consultation des organisations se fait souvent selon un calendrier qu'elles ne maîtrisent pas et dans des délais parfois très courts, ce qui provoque des chevauchements dans leurs programmes d'action et nuit à la préparation minutieuse qui serait nécessaire au traitement de dossiers souvent complexes et parfois « compliqués » sans nécessité. Rares sont les organisations paysannes qui ont la capacité d'influer sur les agendas des négociations nationales, que celles-ci soient sectorielles ou plus globales. »¹¹⁶

Les organisations paysannes connaissent en outre d'importantes difficultés nuisant directement à leur participation dans le développement et la négociation des politiques. Ces difficultés varient selon les situations, en se cumulant parfois :

- l'accès limité à l'information, qui réduit leur capacité d'analyse, de proposition, la construction d'argumentaires. Des progrès très rapides ont cependant été réalisés par certains responsables paysans dans la compréhension du contexte, l'analyse des rapports de force, l'identification des marges de manœuvre, etc. Des écarts importants existent cependant entre les organisations et au sein d'une même organisation ;
- les ressources souvent très réduites à leur disposition, qui limitent leur possibilité de recours à une expertise spécialisée, travaillant à leur demande. Il s'ensuit une charge de travail très lourde pour un nombre réduit de responsables paysans et de techniciens salariés qui ne peuvent être simultanément performants sur tous les sujets ;
- des systèmes de communication internes, qui malgré des efforts évidents consentis par nombre d'organisations paysannes, restent souvent déficients eu égard aux besoins. Certes, des progrès significatifs ont été accomplis (presse rurale, recours à la radio, téléphonie mobile dans certains pays, utilisation plus rare d'internet, etc.), mais beaucoup reste à faire pour améliorer la circulation de l'information entre les responsables et leur base, pour que les adhérents des organisations fassent entendre leur voix et soient conscients des efforts qui sont déployés par les responsables, même si ces efforts n'aboutissent pas toujours à des succès ;
- les femmes sont encore trop souvent sous-représentées dans les instances des OP, ce qui induit souvent des biais dans les choix stratégiques et opérationnels en défaveur des productrices et de leurs intérêts.

4.3.5 ...des freins largement induits de l'extérieur...

La structuration par secteur ou filière présente des avantages réels parce qu'elle permet d'identifier les différents acteurs concernés, de visualiser et d'analyser les relations et les flux, d'en identifier les goulots d'étranglement et, in fine, de proposer des pistes d'amélioration. Mais elle peut avoir et a souvent des effets pervers qui peuvent nuire à la souveraineté alimentaire en général et à celle du maillon le plus faible, en particulier, qui s'avère être presque

¹¹⁶ MERCOIRET M.R., *ibidem*.

systématiquement le petit producteur. Ces conséquences négatives s'exercent notamment selon trois mécanismes :

- l'organisation en filière induit une tendance à la spécialisation des exploitations qui, en cas de problème dans cette spéculation que la filière (et l'OP en particulier) n'arrive pas à surmonter de manière satisfaisante, peut avoir des conséquences sérieuses sur les producteurs affectés ;
- l'organisation en filière afin d'approvisionner les marchés a parfois conduit à exacerber la dimension commerciale du rôle des OP au détriment d'autres fonctions d'intérêt général que remplissaient les structures communautaires qu'elles ont progressivement remplacées (comme le faisaient, par exemple, les associations villageoises [Mali] ou les groupements villageois [Burkina Faso] avec les ressources collectives générées par le coton, ce que n'assument plus [ou plus autant] les OP et groupements cotonniers actuellement en place) ;
- la prépondérance du marché et la tendance mondiale à exiger des normes de qualité toujours plus sévères conduisent à exclure les exploitations les plus fragiles, que cela soit en termes de ressources naturelles, de connaissances, de capital social, de localisation géographique...

Ces évolutions regrettables découlent souvent de l'adoption de lignes de conduite favorisées (ou imposées) par les bailleurs de fonds (ministères, organisations internationales, ONG, etc.) qui ont, pour la plupart, mis l'accent sur le renforcement des activités économiques et une marchandisation toujours plus grande des produits agricoles.

En outre, l'indépendance financière des OP étant souvent limitée, beaucoup mettent un frein à leur lutte afin de bénéficier de ces financements externes et de continuer à exister (y compris avec le vain espoir d'utiliser ces moyens pour développer leur autonomie).

4.3.6 *... et des divergences*

La Via Campesina ne représente pas l'ensemble du monde paysan et certaines organisations paysannes, particulièrement dans les pays développés, adoptent des positions différentes pour défendre leurs membres, qui sont souvent des agriculteurs disposant de plus de ressources (terres, équipements, capital...) et pratiquant une agriculture de type conventionnel (mais pas uniquement) à destination des marchés nationaux ou internationaux. Citons, par exemple, la FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture) et le Boerenbond en Belgique, la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) en France (FNSEA) ou encore, le DBV (Deutscher Bauernverband e.V.) allemand. Ces OP militent pour garantir des conditions de travail favorables et des marchés à des prix rémunérateurs pour leurs membres, en inscrivant leur mission dans une perspective de sécurité alimentaire et sanitaire, avec une certaine préoccupation environnementale (largement liée aux normes et aux règlements imposés par les États et l'Europe), mais pas du tout avec un souci ou une vision de souveraineté alimentaire.

4.3.7 Et, enfin, des alliés

Un travail pour la reconnaissance des droits (en général) des paysans par le droit international a également été fait par La Via Campesina et des ONG comme FIAN International (FoodFirst Information and Action Network) dont l'objectif est : « *Imposer le droit de l'Homme à l'alimentation et surtout le droit des groupes et personnes menacées par la faim et la malnutrition à se nourrir eux-mêmes*¹¹⁷ ».

De même, de nombreuses ONG, à l'instar d'ADG, de SOS Faim ou de VSF, travaillent afin de favoriser un rôle plus actif des organisations paysannes sur la scène politique locale et nationale (renforcement du leadership et de la démocratie interne, plaidoyer auprès des instances politiques pour la construction d'espaces de concertation incluant divers secteurs de la société civile, etc.).

¹¹⁷ <http://www.fian.be/fian/a-propos-de-fian/>

5 LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET L'ENVIRONNEMENT

5.1 Modèle productif lié à la souveraineté alimentaire et environnement

Rappelons d'abord quelques-uns des principes et pratiques de l'agriculture « industrielle » (promue par la Révolution verte). C'est une agriculture intensive spécialisée qui dépend de l'utilisation d'intrants chimiques comme des engrais, des régulateurs de croissances et des pesticides (herbicides, fongicides et insecticides). Son objectif est de maximiser la production en fonction des facteurs de production (main d'œuvre, terres, etc.). Elle se produit sur de grandes surfaces et fait appel à des modèles et méthodes industrielles : machinisme agricole, sélection génétique, irrigation, drainage des sols, culture à grande échelle, etc.

Rappelons aussi quelques-uns des principaux dommages environnementaux que ce mode de production implique, essentiellement à cause de la non-prise en compte des écosystèmes dans son fonctionnement :

- Perte de la fertilité naturelle des sols et de leur structure (compaction) ; érosion des sols.
- Pollution des sols et des eaux par les intrants chimiques.
- Modification d'espaces et déforestation pour créer de vastes zones de pâturage (voir point III).
- Destruction de la biodiversité¹¹⁸ (faune et flore), notamment via les monocultures, l'usage d'un nombre restreint de variétés ou de races pour une même espèce (via la sélection, le brevetage du vivant, etc.), l'abus d'intrants chimiques.
- Surconsommation d'eau. L'agriculture industrielle consomme de grandes quantités d'eau. Plusieurs pays dans lesquels elle se développe sont pourtant en stress hydrique et peinent à couvrir leurs besoins en eau pour la consommation humaine ou l'agriculture vivrière. Selon les Nations-Unies¹¹⁹, près de 700 millions de personnes sont concernées par la pénurie d'eau dans quarante-trois pays, c'est-à-dire que la consommation annuelle par habitant est inférieure à 1.000 m³, et ce nombre devrait s'élever à 1,8 milliard en 2025. Selon cette même étude, les deux tiers de la population mondiale vivront dans une situation de stress hydrique d'ici 2025.
- Grande consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre. Exemples : machines agricoles ; utilisation d'hydrocarbures (pétrole, gaz naturel) pour la fabrication d'intrants ; chauffage et climatisation des serres ; ventilation des hangars (poules en batteries, etc.) ; élevage intensif (voir point III) ; transport d'aliments d'origine lointaine ; etc.

Face à ces phénomènes, la prise de conscience émerge peu à peu dans le monde. De nombreux états se sont d'ailleurs engagés dans une réforme de leur système de production afin de réduire l'apport d'intrants chimiques et promouvoir la diversification des cultures. Cependant, cela demande un important investissement dans le secteur de la recherche car il s'agit en réalité de

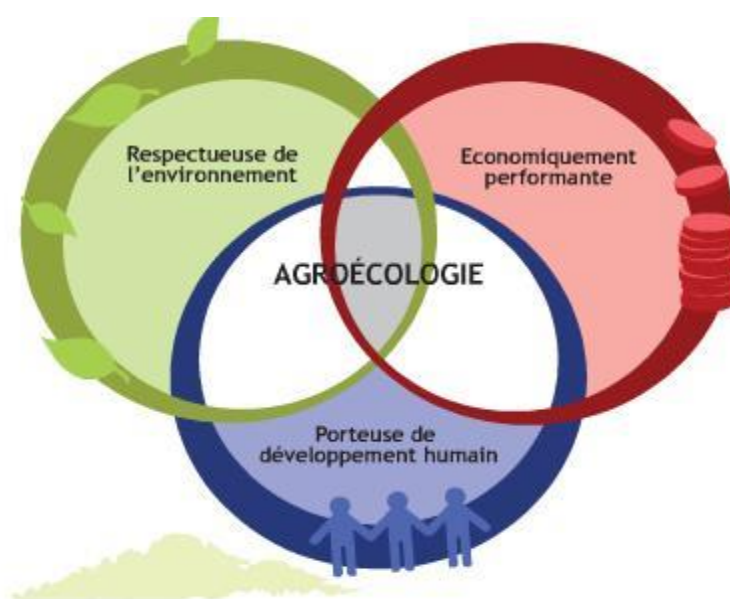
¹¹⁸ Voir encadré sur la destruction de la biodiversité

¹¹⁹ Nations-Unies, « L'eau, source de vie 2005-2015 ».

<http://www.un.org/french/waterforlifedecade/scarcity.html>

renverser les habitudes de production agricole pour se diriger vers un modèle de production agroécologique.

L'agroécologie (voir chapitre 6) est en effet souvent considérée comme une réponse aux travers de l'agriculture industrielle et un moyen privilégié pour atteindre la souveraineté alimentaire. Elle se base sur le maintien de la fertilité naturelle des sols et sur une agriculture qui imite le fonctionnement naturel des écosystèmes. Elle favorise la biodiversité (association de cultures, couverture permanente des sols, usage de multiples variétés et races, contrôle des populations de ravageurs plutôt qu'éradication, etc.), le recours à des intrants locaux notamment issus du recyclage des sous-produits de la ferme, et les pratiques permettant de limiter les modifications de la structure naturelle du sol. Elle prône une consommation d'eau raisonnée, notamment via des techniques de conservation des sols et certaines techniques d'irrigation si nécessaire. Nous renvoyons au chapitre 6 pour plus de détails sur les pratiques agroécologiques.



PERTE DE BIODIVERSITÉ

« La biodiversité désigne la diversité de la vie sur terre. Il s'agit de la mesure des différences existant entre tous les êtres vivants (comme les végétaux et les animaux) ainsi que des processus écologiques et des écosystèmes qu'ils forment en interagissant entre eux et avec leur milieu. »

Les écosystèmes de notre planète produisent une multitude de produits alimentaires nourrissants. La variété de nourritures sur lesquelles les civilisations humaines se sont développées et dont elles sont tributaires est possible en raison de la variété de la vie sur Terre.

Cependant, la biodiversité est en train de diminuer à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Au cours des dernières centaines d'années, les hommes ont augmenté le rythme d'extinction des espèces, essentiellement au cours du dernier siècle. Les facteurs humains de changement, y compris la perte d'habitat, les changements climatiques et la surexploitation des ressources, ont augmenté la vitesse à laquelle les espèces disparaissent.

La FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) estime que 75 % de la diversité des cultures a été perdue entre 1900 et 2000, dans un document intitulé « L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde », publié en 2010.

« Accroître l'utilisation durable de la diversité végétale pourrait être la clé principale pour affronter les risques qui pèsent sur les ressources génétiques pour l'agriculture », a déclaré le Directeur général de la FAO, Jacques Diouf. « Il existe des milliers d'espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées qui doivent encore être collectées, étudiées et documentées, car elles recèlent des secrets génétiques qui leur permettent de résister à la chaleur, aux sécheresses, à la salinité, aux inondations et aux ravageurs ».

« La perte de biodiversité aura un impact majeur sur l'habileté du genre humain à se nourrir demain, lorsque l'humanité comptera 9 milliards de personnes en 2050 et que les plus pauvres du monde seront les plus touchés », souligne le rapport. « Le changement climatique et l'insécurité alimentaire croissante sont des défis de taille pour les systèmes agricoles du monde, des défis qu'on ne saurait relever sans la collection, la préservation et l'utilisation durable des ressources », expliquent les experts dans le document.

« Une utilisation plus large et meilleure des ressources génétiques et de la biodiversité des cultures vivrières stimulera la conservation. Des systèmes adéquats doivent être mis en place pour rendre de nouvelles variétés accessibles aux agriculteurs par le truchement du secteur public et d'autres acteurs », indique le rapport.

De nombreuses espèces disparaissent chaque année suite à la destruction de leurs habitats et/ou à leurs contacts avec les intrants chimiques. L'utilisation toujours plus massive de terres et la destruction des écosystèmes comme les forêts tropicales, les zones humides, etc. accroissent la portée du phénomène. La forêt amazonienne perd chaque année des hectares, 17 % de la forêt auraient été rasés ces cinquante dernières années, soit deux fois la taille de l'Espagne. Une partie importante de sa biodiversité est détruite, dont des espèces animales et végétales non répertoriées puisque, aujourd'hui encore, des experts font de nouvelles découvertes. Certains projets de monocultures parviennent néanmoins à être interrompus au nom de la protection de la biodiversité.

Prenons un exemple plus proche de chez nous : dans nos jardins, l'une des habitantes essentielles à la vie humaine et à son alimentation, l'abeille, se fait de plus en plus rare. La disparition des abeilles en Belgique est un phénomène qui s'accroît puisque les pertes d'abeilles étaient estimées à 17 % en 2004 et approchent les 30 % pour l'année 2013. Lors d'une interview, Bach Kim Nguyen, de l'unité d'Entomologie d'Agro-Bio Tech, fondateur de Beeodiversity déclarait : « Prenons par exemple le petit-déjeuner. Sans les abeilles, il n'y aura plus de confiture, de miel, de jus de fruits, de fruits, ou de fruits secs. Cela touche aussi la biodiversité puisque les abeilles participent à la fécondation des plantes. Sans cette fécondation, toute la diversité végétale sera modifiée. Les causes de cette mortalité sont multiples. Il y a notamment le manque de nourriture, les maladies et les facteurs environnementaux. « Pour travailler sur ces facteurs, la recherche est indispensable. Il faut

des méthodologies et des outils performants comme la biologie moléculaire, la microbiologie, la chimie analytique ». Il est vraisemblable qu'un ensemble de facteurs, et non un seul, soient à l'origine de la disparition croissante de colonies d'abeilles. Parmi eux, on retrouve notamment des maladies (anciennes ou émergentes), certaines pratiques apicoles inadéquates (concentration des ruchers, transhumance à outrance, nourrissage, sélection intensive, pesticides apicoles, etc.), et des facteurs liés à l'agriculture industrielle en général (dégradation de l'alimentation naturelle, usage de pesticides, etc.).



©Florian Rouliès

5.1.1 Chaînes de distribution des produits alimentaires et environnement

Depuis la transformation jusqu'au transport, en passant par la conservation des aliments (exemple : réfrigération), les différents procédés post-production réclament de l'énergie.

Dans le modèle dominant, ces questions deviennent problématiques puisque cette chaîne s'est allongée, pour assurer que les produits des quatre coins du monde soient disponibles dans nos supermarchés en toutes saisons : davantage de stockage, davantage de transport, davantage d'énergie, davantage de pollution.

À cela viennent s'ajouter les problèmes de suremballage. Les emballages sont une source importante de déchets et donc de pollution puisqu'ils sont principalement fabriqués à partir de

matériaux polluants et/ou non renouvelables. 1,5 % de l'utilisation du pétrole mondial sert à l'emballage¹²⁰.

La souveraineté alimentaire propose des solutions. Notamment le développement des circuits courts, basés sur une production et une consommation locales (voir point III) demandant moins de transport et donc aussi moins d'emballage. Le citoyen y a un rôle à jouer, via de petits réflexes simples : achat en vrac, utilisation d'un panier ou d'un sac réutilisable, d'une boîte à tartine, d'une gourde, des emballages recyclables, biodégradables, compostables, etc.

5.1.2 Souveraineté alimentaire et aménagement du territoire

Pour produire dans de bonnes conditions, il faut aussi accéder aux ressources naturelles, en particulier à la terre et à l'eau. Cela peut paraître évident, toutefois dans bien des situations des populations paysannes ont un accès limité à la terre et à l'eau se trouvant sur les territoires qu'elles occupent pourtant. Or cet accès est limité alors que, comme on l'a vu au chapitre 2, la définition de la souveraineté alimentaire intègre ce droit d'accès. Pour y parvenir, l'aménagement participatif du territoire est un outil, permettant une meilleure défense de ce droit. Des expériences liées à cet outil existent, y compris au Sud, démontrant le lien entre aménagement du territoire et souveraineté alimentaire.

Un exemple de gestion participative du territoire est le projet ACPic élaboré par ADG en collaboration avec deux ONG belges (Broederlijk Delen et îles de Paix) et trois ONG péruviennes (Bartolomé de las Casas, Diaconia et RAAA) dans trois zones des Andes du Pérou : Huaraz, Huánuco et Cuzco/Apurímac. Ce projet a pour but de soutenir et promouvoir un aménagement du territoire participatif et une gestion durable des ressources naturelles. Au cours des dernières années, plusieurs projets de loi consacrés aux questions de gestion des ressources ont été élaborés au Pérou. Cependant, les lacunes et les incohérences du cadre juridique ont laissé le champ libre aux intérêts des acteurs les plus influents. Cela a eu pour conséquences le déplacement des communautés rurales et la disparition de petites exploitations familiales.

Très demandeuses en eau et victimes de l'érosion des sols, les trois régions cibles, sont particulièrement concernées par les questions d'aménagement du territoire et de gestion des ressources. Pourtant, autant les pratiques nationales, régionales et locales que le comportement des populations tendent vers une exploitation du territoire non durable. En effet, les petites exploitations familiales, qui représentent 98 % des fermes péruviennes, voient leur production progressivement diminuer à cause de l'utilisation abusive et non adaptée d'intrants chimiques, de la dégradation accélérée des sols ainsi que de l'indisponibilité ou de l'utilisation abusive de l'eau pour les cultures.

Afin de contribuer à l'amélioration de la situation dans ces régions, le projet ACPic travaille à différents niveaux. Premièrement, le projet œuvre à la sensibilisation et la formation sur les droits des organisations communautaires afin que celles-ci tendent vers une appropriation de leurs ressources et vers une utilisation durable de celles-ci. Pour cela, des formations générales pour un public plus large et des formations spécialisées pour les techniciens des ONG

¹²⁰ Conseil National de l'Emballage français, chiffres de 2007.

partenaires ont été mises en place. Au total plus de 250 ateliers ont été réalisés. Ceux-ci ont réuni quelques 1900 participants autant hommes que femmes.

Zona	Personnes formées			
	N° ateliers	Participants		
		Hommes	Femmes	Total
Ancash	132	549	302	851
Huánuco	100	351	332	683
Cusco	20	150	301	451
Total	252	1050	935	1985

Résumé de la participation aux formations (à 75 % des ateliers)

Ensuite, l'ACPic encourage l'incidence et la diffusion de l'expérience afin de promouvoir la participation des communautés ainsi que la planification d'actions pour concrétiser ces droits. Afin que cela soit réalisé, des activités d'échange d'expériences ont été organisées à Cajamarca, Piura, Ancash et Ayacucho. Celles-ci ont réuni 93 participant(e)s au total. Des activités de plaidoyers politiques et de sensibilisation des populations aux questions de gestion du territoire ont également été mises en place.

De manière concrète, les communautés, avec l'appui des ONG, ont réalisé des maquettes représentant la cartographie de leur territoire. Ils ont ensuite établi les priorités et ont, de manière collective et participative, mis en place certaines activités, entre autres : reboiser certaines zones, protéger des sources, clôturer certaines zones de pâturages...

Ainsi, l'ACPic travaille dans le but de munir les populations locales d'outils et de capacités qui leur permettent de participer au processus d'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles. En outre, le projet encourage les politiques locales, régionales et nationales à impliquer de manière efficace les communautés locales afin que l'évaluation des mécanismes de gestion du territoire et de l'utilisation durable des ressources puissent se faire d'un commun accord.

CHAPITRE 4

Agricultures en crise, facteurs politiques

RÉSUMÉ

PARTIE 1 : « DETTE ET DÉPENDANCES »

• État des lieux de la situation

La dette est aujourd'hui un **obstacle au développement** pour les pays les plus pauvres. Plus qu'un problème financier, c'est un obstacle à la souveraineté des pays concernés. Très faible au début des années 1960, elle n'a cessé d'augmenter depuis. Or, le montant dû en 1980 a été déjà **remboursé 12 fois** par les pays en voie de développement (PED). La dette représente une **ponction importante** de leurs économies et a des impacts considérables en matière de dépendances vis-à-vis des pays du Nord.

En réalité, il existe **plusieurs types de dettes** :

- **Coloniale.** Ce sont les dettes contractées par les anciennes métropoles auprès de la Banque Mondiale et transférées lors des indépendances à leurs anciennes colonies.
- **Extérieure publique commerciale.** Elle consiste en des prêts financiers privés accordés par les banques occidentales aux PED.
- **Extérieure publique bilatérale.** C'est-à-dire la dette qu'un pays contracte auprès d'un autre état. Par exemple à travers les aides liées.
- **Extérieure publique multilatérale.** C'est-à-dire les prêts accordés à des pays par les institutions financières internationales (IFI) représentant plusieurs pays. Ex. : FMI ou Banque Mondiale

Et plusieurs types de créanciers : des IFI (Institutions Financières Internationales), États, banques occidentales, fonds spéculatifs.

• Quelle part représente la dette extérieure publique des PED aujourd'hui ?

En 2010, elle représente **1 647 milliards de dollars** et ne cesse d'augmenter. Depuis 1980, elle a été multipliée presque par 5.

• Pourquoi la crise de la dette apparaît-elle dans les années 80 ?

Avant 1980 - les prêts accordés bénéficient de faible taux d'intérêt. Les pays du Sud utilisaient ces prêts dans une logique productiviste, afin d'exporter plus et pouvaient ainsi récupérer des devises pour rembourser et investir.

Après 1980 – Augmentation brutale des taux d'intérêt et baisse du prix des matières premières. Difficultés pour les pays du Sud d'exporter à bon prix. Ils ne récupèrent plus suffisamment de devises leur permettant de rembourser les prêts contractés. Certains pays ne peuvent plus rembourser.

- **Pourquoi la dette pose problème ?**

- Elle est un **obstacle au développement**. Les pays débiteurs utilisent leurs ressources à rembourser cette dette.
- Certains considèrent qu'il s'agit d'une **dette « injuste »**.
 - Certains prêts ont été accordés par les pays occidentaux en servant leurs intérêts politiques et commerciaux (aide liée : « je te prête de l'argent, à condition que tu achètes mes produits »).
 - Elle est qualifiée d'« **inéquitable** » par certaines organisations qui mentionnent que les populations des pays concernés n'ont jamais profité des prêts accordés (détournements). Il est injuste de les tenir responsables de l'action de leurs gouvernements (compte tenu du faible niveau de démocratie interne).
- À cause des taux d'intérêt élevés et des nouveaux prêts contractés pour rembourser les anciens (**effet boule de neige** et cercle vicieux de la dette), la dette des PED est aujourd'hui supérieure aux prêts réellement reçus. La dette est par conséquent un **important bénéfice pour les créanciers**.

- **De quelles façons les prêts sont-ils utilisés par les pays du Sud ?**

Les prêts ont principalement servi les intérêts d'un petit nombre d'entreprises et d'États occidentaux qui y ont trouvé des débouchés. Ils ont été utilisés dans beaucoup de cas :

- à des fins personnelles par des représentants corrompus (détournement de fonds),
- pour la consolidation de régimes dictatoriaux en place,
- pour l'achat d'armes ou de matériel militaire.
- à la mise en œuvre de mégaprojets énergétiques ou d'infrastructures très souvent inadaptées ou construites afin d'extraire les richesses naturelles des PED.

- **Est-ce que les prêts sont exempts de conditions ?**

Non. Depuis le début de la crise de la dette dans les années 80, les prêts accordés par les IFI sont conditionnés par des taux d'intérêt forts et des **Plans d'Ajustement Structurel (PAS)**. Il s'agit de réformes économiques que les PED doivent engager dans leur pays pour pouvoir obtenir de nouveaux prêts. On parle de « **recette ultralibérale** » car ces plans correspondent toujours au même schéma.

- **Plus concrètement, en quoi consistent les PAS ?**

Ils ont pour objet l'intégration des pays en développement dans l'économie du marché mondialisé. L'endettement permet d'obliger des pays à engager des **réformes libérales** dans leurs économies, sous couvert de prêts.

Les PAS comprennent généralement les mesures suivantes :

- Une réduction du déficit budgétaire du gouvernement et des dépenses publiques (administration, santé, enseignement) ;
- Une réduction des barrières protectionnistes ;

- Une dévaluation de la monnaie ;
- La suppression des limitations au commerce international et aux investissements étrangers
- Le transfert de propriété de ressources nationales à des firmes étrangères,
- La privatisation de monopoles publics ;
- L'élimination des subventions ;
- L'adoption d'un cadre légal favorisant le respect des droits de propriété privée.

- **Quels sont les impacts des PAS sur les pays concernés ?**

Ils ont des effets sociaux considérables, fruits du démantèlement des structures économiques locales et de l'affaiblissement de l'État, et se traduisent par une réduction des politiques sociales, sanitaires et éducatives.

- **Quel est le lien avec la souveraineté alimentaire ?**

La dette et les politiques économiques des PAS vont à l'encontre de mise en place de politiques agricoles adaptées dans les PED. Cela **affecte leur souveraineté alimentaire**. On observe notamment les effets négatifs suivants :

- Réduction des cultures vivrières. Pour répondre aux exigences des PAS et faire rentrer des devises, les PED vont mettre en place des cultures de rente, c'est-à-dire vouées à l'exportation (exemple : coton, café, cacao, sucre). Ces produits vont être ensuite transformés dans les pays occidentaux et parfois exportés de nouveau dans les PED (ou ailleurs) à un prix plus élevé.
- Abandon des subventions aux produits et services de première nécessité (pain, riz, lait, sucre, combustible) mentionnée dans la clause des PAS.
- Réduction des dépenses des services publics d'appui au développement agricole et rural (vulgarisation, recherche, fourniture d'intrants, commercialisation...)

La dette fonctionne comme un **mécanisme auto-entretenu d'aggravation de la pauvreté**, elle place les pays du Sud dans une **dépendance perpétuelle à l'égard des pays du Nord**.

PARTIE 2 : OMC

- **État des lieux de la situation**

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a été créée lors de l'accord de Marrakech le **15 avril 1994**. Héritière du **GATT** (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou General Agreement on Tariffs and Trade), elle s'est imposée comme une organisation clé dans l'architecture économique internationale. Elle est au cœur des débats, que ce soit dans les relations Nord-Sud ou au sein de la société civile. Depuis la création du GATT et de l'OMC, entre 1950 et 2000, le total des échanges dans le monde a été multiplié par 22.

- **Combien l'OMC possède-t-elle de membres ?**

L'organisation compte **159 États membres**, plus une trentaine de pays et sept organisations internationales avec le statut d'observateur.

- **Quelle est sa mission et comment fonctionne-t-elle ?**

L'OMC possède **deux fonctions principales**.

- Veiller à la libéralisation du commerce des biens et des services à l'échelle mondiale.
- Arbitrer les conflits commerciaux entre différents États → **rôle juridique**

L'OMC, comme Le GATT, a été développée à travers plusieurs **cycles de négociations commerciales**. Les décisions peuvent être prises soit au niveau des ministres, soit au niveau des ambassadeurs ou des délégués.

- **En quoi consistent les Accords de l'OMC ?**

Les accords de l'OMC constituent des règles juridiques de base du commerce international. Ils sont au cœur d'un **système commercial multilatéral**. Ils énoncent les **principes de libéralisation et les exceptions autorisées**. Ils obligent d'un côté les gouvernements à maintenir leur politique commerciale à l'intérieur de limites convenues et d'un autre à garantir aux pays membres des droits commerciaux.

Ils sont négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements.

- **Pourquoi le secteur agricole n'a-t-il été introduit qu'à partir de 1986 ?**

Jusqu'alors, on considérait que ce **secteur faisait état d'exception** et pouvait bénéficier de protections importantes et de politiques intérieures fortes.

En 1986, **l'agriculture est intégrée** dans les négociations du Cycle d'Uruguay (1986-1994). Ce changement fait suite à des tensions entre plusieurs pays exportateurs agricoles concernant les subventions aux exportations. Il s'agit d'apporter un **minimum de règles** dans les échanges et les politiques de soutien de chaque État. Cette inclusion de l'agriculture est officialisée par **l'Accord sur l'agriculture** le 1^{er} juillet 1995.

- **Sur quoi porte cet Accord ?**

Il vise à **limiter** les recours à des politiques agricoles qui freineraient les échanges internationaux de produits agricoles.

Il est construit autour de **trois piliers**, principaux domaines visés par les négociations sur l'agriculture :

- **L'accès aux marchés** — il s'agit de réduire toutes les mesures qui limitent l'accès au marché intérieur d'un pays pour les autres pays.
- **Le soutien interne** — l'objectif est de **limiter les soutiens internes à la production agricole** qui faussent la concurrence.
- **Les subventions à l'exportation** ; il s'agit de **réduire les mesures visant à soutenir les exportations** d'un pays qui faussent le jeu de la concurrence, en permettant de vendre à un prix inférieur au prix intérieur du pays producteur.

- **Existe-t-il des dispositions particulières en faveur des PED ?**

Oui. Dans le cadre de cet accord, l'OMC prévoit en faveur des PED :

- un **traitement spécial et différencié (TSD)** - avantages spéciaux et exceptions à certaines règles. Il entend prendre en considération la vulnérabilité et la spécificité de leur secteur agricole (part importante du PIB, source considérable de devise et d'emploi, apport en denrées alimentaires de base).
- des **clauses d'aides** (alimentaire ou pour le développement de l'agriculture), en cas d'augmentation des cours mondiaux et d'augmentation des dépenses d'importation en produits alimentaires.

- **Accords sur l'agriculture : quels résultats pour les PED ?**

L'Accord agricole **ne profite pas aux PED**.

1. Les soutiens les plus accessibles aux PED (ceux qui ne sollicitent pas le budget de l'État) sont fortement réduits à cause de cet accord qui impose des contraintes budgétaires importantes.
2. Les exportations de produits agricoles des PED et PMA n'ont pas progressé.
 - ➔ Cet accord semble avoir profité davantage aux exportations agricoles des États-Unis et de l'Union européenne. Leurs exportations vers les PMA se sont accrues. Il s'agit d'un **bénéfice à sens unique**.

- **Y a-t-il eu un impact sur la facture alimentaire des PED ?**

Oui. Les économies agricoles des PED sont plus vulnérables car elles sont dépendantes d'importations nettes de produits alimentaires. Or, l'instabilité des marchés internationaux n'a pas été corrigée par la mise en œuvre de l'Accord. La forte hausse des prix a eu des **répercussions sur la facture alimentaire** des populations de ces pays. Les consommateurs des PED n'ont pas eu les moyens de s'adapter à une telle fluctuation de prix.

➔Le TSD s'est avéré **inefficace** pour répondre aux besoins des PED.

- **Quels sont les enjeux des nouvelles négociations ?**

Ces nouvelles négociations intégrées au sein du nouveau cycle de négociations de Doha (depuis 2001), consacrent une grande part au secteur agricole. Elles en rappellent les trois piliers évoqués précédemment et se posent trois questions :

1. Jusqu'où poursuivre la libéralisation des échanges et des politiques agricoles ?
2. Comment prendre en compte les spécificités de chaque pays (dont les PED) ?
3. Comment corriger les déséquilibres qui existent dans l'Accord agricole de 1994 ?

- **Existe-t-il un clivage Nord-Sud au sein des négociations agricoles ?**

Oui et non. Il existe un clivage Nord-Sud, mais de **nature plus politique** (au niveau des moyens alloués à l'agriculture). Dans la réalité les clivages sont plus subtils que ça. Chaque pays ou bloc peut être classé selon trois axes :

1. le degré de développement
2. le recours ou non aux subventions internes
3. l'ouverture douanière.

Conclusion

- Il s'agit plus d'un **clivage entre importateurs / exportateurs** que Nord / Sud.
- Les PED ne forment pas un bloc. Des intérêts divergents existent aussi au Sud.
- Les flux commerciaux existent aussi dans un axe Sud-Sud et tendent même à croître davantage que les exportations Sud-Nord.
- Les pays du Sud protègent davantage leurs agricultures que les pays du Nord (protections tarifaires, politiques agricoles)

PARTIE 3 : PAC

- **État des lieux de la situation**

Figurant dès 1957 dans le traité de Rome, la Politique Agricole Commune (PAC) n'a été mise en place qu'en **1962** et reflète, à cette époque, la nécessité **d'augmenter la production alimentaire** en Europe. Très rapidement, elle atteint l'objectif principal qui lui était assigné : **garantir l'autosuffisance alimentaire** de la Communauté européenne.

Les États de l'UE présentent des **intérêts distincts** concernant le secteur agricole. Ces divergences rendent les **négociations difficiles** lors des réformes de cette politique. L'élargissement de l'UE en 2004 a accentué ces différences par le doublement de la surface agricole et la hausse de 70 % du nombre d'agriculteurs. Une **nouvelle réforme de la PAC** a été adoptée en 2013, qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2014.

- **Quelle est la part de l'agriculture dans le budget de l'UE ?**

Aujourd'hui, ce secteur représente environ **39 % du budget**. Les fonds de l'UE alloués à l'agriculture sont en baisse, puisqu'en 1985, ils atteignaient 70 % du budget !

- **Quels sont les objectifs de la PAC ?**

- **Accroître la productivité** de l'agriculture pour la rendre compétitive au niveau international ;
- Assurer des **revenus équitables** en amont (agriculteurs) et des **prix raisonnables** en aval (consommateurs) ;
- **Stabiliser les marchés** en luttant contre la volatilité des prix en évitant la surproduction ;
- Garantir **un approvisionnement alimentaire sûr et stable**.

- **Quels sont les trois grands principes qui régissent cette politique ?**

- Un **marché agricole unique** :
 - Harmonisation des normes techniques ;
 - Suppression des barrières douanières entre États membres.
- La **solidarité financière** : les ressources ne sont pas affectées en fonction des contributions.
- La **préférence communautaire** : les denrées agricoles produites en Europe sont privilégiées.

- **Quels sont les mécanismes qui permettent son fonctionnement ?**

- Une **Organisation Commune des Marchés agricoles (OCM)** qui a pour fonction d'établir des règles et réglementations communes afin de garantir la stabilité des marchés sur les différents produits.
- Des **aides directes** aux agriculteurs (revenu minimal garanti)
- Des **mesures de soutien au marché** pour certains secteurs ou en cas de crises économiques (« **filet de sécurité** ») : subventions, quotas, aides...
- Une **politique de développement rural** : contribution au dynamisme socio-économique des territoires ruraux (25 % du budget de la PAC)

- **Quels sont les deux piliers de la PAC ?**

1^{er} pilier : aides à la production et organisation des marchés

- aides directes
- mesures de marchés (OCM)

2^{em} pilier : soutien au développement rural et renforcement de mesures agroenvironnementales

- **Ces deux piliers sont-ils indépendants l'un de l'autre ?**

Oui, car ils sont financés par des fonds distincts :

- Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) pour le 1^{er}.
- Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et un financement national (cofinancement) pour le 2^{em}.

Non, car il existe des liens financiers entre ces deux secteurs et des possibilités de transferts de financement du premier pilier (budget le plus important) vers le second.

- **Quelles sont les grandes orientations pour la PAC après 2013 ?**

La nouvelle réforme **réaffirme les objectifs initiaux** de la PAC, notamment à travers ses deux piliers. Elle entend mettre en place des instruments pour :

- Accroître **la compétitivité** de l'agriculture européenne dans une **logique productiviste**. L'accent est particulièrement porté sur l'**innovation** ;
- Garantir **un cadre stable** pour aider les agriculteurs à faire face à la volatilité des prix et leur assurer **un revenu équitable** ;
- Rendre la PAC **plus efficace** et simplifier les mécanismes de gestion des marchés ;
- Garantir **un approvisionnement sûr** en produits alimentaires et préserver **la diversité de la production** ;
- Favoriser une **gestion durable des ressources** ;
- **Dynamiser économiquement les zones rurales** en optimisant la contribution de l'agriculture de l'UE aux opportunités économiques et d'emploi ;
- Mettre l'accent sur les **aides dans les régions aux conditions difficiles** ;
- **Encourager les jeunes agriculteurs** à s'investir dans le secteur agricole. Il s'agit de rendre la profession plus attractive, avec davantage de perspectives à long terme pour **attirer de nouvelles générations** vers les professions agricoles.

- **S'agit-il d'une PAC plus verte ?**

Au préalable, la réforme de la PAC avait pour ambition d'être plus verte. D'un côté une des mesures phares concerne l'allocation de 30 % du budget du second pilier vers des **mesures agroenvironnementales**. Mais d'un autre côté, face aux divergences des différents États et après négociations, certaines **mesures sont devenues facultatives** et laissées à l'appréciation de chaque État membre.

- **Les orientations de la PAC sont-elles contradictoires ?**

La PAC a choisi de **favoriser une agriculture intensive**, industrielle à travers de **grandes exploitations** et se veut dans le même temps « plus verte ». Or, cette ligne d'orientation productiviste a des **impacts sociaux et environnementaux** :

- Réduction du nombre d'exploitations ;

- Inégalité de revenus des agriculteurs ;
- Difficulté d'accès aux moyens de production (foncier, ressources naturelles, outils...) ;
- Sur l'environnement et les ressources naturelles (assèchement des nappes phréatiques, inondations provoquées par le ruissellement des eaux que plus rien ne retient, pollution par les nitrates, contamination des aliments...) ;
- Sur les systèmes de production.

→ La mise en place d'un modèle de production intensif a permis :

- une **hausse rapide de la production alimentaire**,
- mais a contribué à la **marginalisation du modèle agricole paysan** et contrecarre les efforts en faveur de l'environnement.

- **Quel est le lien entre la PAC et la souveraineté alimentaire ?**

La réussite de la politique agricole commune s'est accompagnée de **conséquences pour la souveraineté alimentaire** à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'UE :

- **Une surproduction de certains produits**, qui implique le recours à des politiques de soutien à l'exportation et d'aides alimentaires afin de gérer l'écoulement des excédents.
- **L'absence d'instruments de protection** ; l'écoulement de cette surproduction a un impact important et non maîtrisé sur les autres producteurs dans le monde.
- **Des problèmes sociaux et environnementaux**, qui conditionnent la durabilité de la production agricole.

La promotion d'une agriculture productiviste non durable.

PARTIE 4 : CRISES ALIMENTAIRES

- **État des lieux de la situation**

La flambée des prix alimentaires de 2008 et 2012 a engendré une augmentation du nombre de personnes souffrant de malnutrition à travers le monde. Ces crises alimentaires sont d'autant plus interpellantes qu'elles **touchent en premier lieu les paysans, à savoir des personnes qui sont en lien direct avec la nourriture**. La hausse des prix des denrées de base affecte directement les populations du Sud qui sont devenues de plus en plus dépendantes des produits d'importation à cause du désinvestissement de leur État dans le secteur agricole. Revenir sur les causes de ces crises, c'est tenter de comprendre l'engrenage dans lequel de nombreuses populations du Sud sont prises ; avec des producteurs qui se détournent de leur activité agricole car elle n'est pas assez rémunératrice et deviennent ainsi des consommateurs nets de denrées alimentaires. À l'échelle du pays, cela engendre une très forte dépendance aux produits d'importation et donc une vulnérabilité par rapport aux fluctuations des prix de ces produits.

On peut répertorier quatre causes principales à l'origine des crises alimentaires :

- un déséquilibre entre l'offre et la demande ;
- une hausse des coûts de l'énergie et un engouement pour les agrocarburants ;
- des contraintes pesant sur la production agricole dans les PED (manque d'investissement et de moyen pour le secteur agricole) ;
- la spéculation sur les matières premières agricoles.

• **Pourquoi existe-t-il un déséquilibre entre l'offre et la demande ?**

Il est induit par **deux phénomènes convergents** :

- au niveau de la **consommation, augmentation de la demande** pour certains produits alimentaires (viande et produits agroalimentaires manufacturés), due à :
 - la croissance démographique mondiale ;
 - l'évolution des habitudes alimentaires (urbanisation mondiale, émergence de nouvelles classes moyennes dans les pays émergents)
- concernant la **baisse de l'offre** engendrée par :
 - la réduction des stocks alimentaires (aujourd'hui à un niveau très bas) ;
 - la faible productivité agricole dans les PED (urbanisation des zones agricoles, diminution des superficies cultivables disponibles, baisse des rendements, effets négatifs du changement climatique et des sécheresses)
 - les dysfonctionnements des marchés.

• **Comment les pénuries d'énergie affectent-elles l'alimentation dans les PED ?**

La perspective d'une pénurie de pétrole a des répercussions sur la production agricole sur deux points.

1. **Au niveau des agrocarburants.** Certaines entreprises d'agrobusiness ont perçu la manne économique que représentait la production de carburant à partir de certaines denrées alimentaires. Elles ont obtenu de certains États qu'ils **subventionnent l'industrie des agrocarburants.**

Conséquences :

- Production agricole destinée à la fabrication de carburants et non à la production alimentaire →
- Part croissante des terres destinées à la production d'agrocombustibles →
- Des produits agricoles essentiels pour l'alimentation sont exclus du secteur alimentaire au profit de productions destinées aux agrocarburants ;
- Baisse de l'offre →
- Hausse des prix ;

2. **Par rapport à l'augmentation des coûts de l'énergie.** La hausse du prix du baril a des répercussions sur le **coût des intrants.** En effet, l'agriculture intensive est fortement

dépendante d'intrants fabriqués à partir du pétrole. Cela induit une **augmentation des coûts de production** agricole qui se reflète dans les prix des produits agricoles finaux.

- **Quelles sont les contraintes qui pèsent sur la production agricole dans les PED ?**

Le **peu d'intérêt** porté au secteur agricole dans les PED (**carence en matière d'investissements** et de soutien aux agriculteurs) affecte directement les agricultures de ces pays.

Le soutien au secteur agricole suppose aussi de **disposer de recettes publiques**. Or, l'aide publique au développement (APD) apportée aux PED pour l'agriculture est en recul. Elle était de 16 % en 1980 et de 3 % en 2006.

- **Ces difficultés sont-elles d'ordre national ou international ?**

Non. Il s'agit également d'un **problème au niveau international**.

Dans un monde globalisé, les politiques agricoles des pays industrialisés ont des impacts sur les agricultures des PED. La **mise en concurrence sur le marché mondial** de l'agriculture locale des PED avec l'agriculture subventionnée des pays les plus riches engendre **un décalage sur le marché mondial entre ces deux agricultures**.

- **Quelles sont les conséquences de ce décalage ?**

En une vingtaine d'années, des **PED** qui étaient traditionnellement des exportateurs de produits alimentaires sont devenus des **importateurs nets de produits alimentaires**. Ce phénomène est le résultat d'une **libéralisation rapide** de leurs agricultures, causée notamment par les plans d'ajustement structurel (PAS) imposés par les institutions internationales en échange de prêts. La politique du libre-échange et d'ouverture des marchés met en concurrence des produits agricoles issus de contextes de production très différents. Plus encore, certains produits bénéficient de subvention à l'exportation et sont ainsi moins chers sur des marchés extérieurs que les produits locaux de ces marchés. Cette pratique de concurrence déloyale est appelée « dumping »¹²¹.

- **En quoi la spéculation sur les matières premières agricoles est-elle problématique ?**

Le phénomène spéculatif n'est pas nouveau dans le monde agricole. Les acteurs de la filière agricole **spéculent depuis toujours**. Cependant depuis une dizaine d'années, de nouveaux acteurs sont apparus. Il s'agit d'acteurs financiers qui ne sont pas liés au secteur agroalimentaire et jouent pourtant sur les cours des matières premières (y compris agricoles) **en vue d'en tirer profit**. Ces acteurs financiers sont des banques, fonds de placement, caisses de retraite. Ces derniers ne voient dans la production agricole que de simples actifs financiers. Cela **déstabilise les marchés** et impacte directement le cours des matières premières agricoles.

¹²¹ Pratiques commerciales contraires à l'esprit de concurrence.

- **Toutes les crises alimentaires se ressemblent-elles ?**

Si l'on prend les crises de 2008 et 2012, on s'aperçoit que **les facteurs sont toujours les mêmes**, mais qu'ils jouent **un rôle plus ou moins important** en fonction de chaque crise (agrocarburants, spéculation financière, influence du prix du pétrole).

Par exemple en 2012, à la différence de 2008, les **effets négatifs du changement climatique** se sont fait plus sentir, notamment par une sécheresse importante aux USA (plus grand exportateur de soja, maïs et blé). Cet aléa climatique **couplé à un dollar fort** a eu un impact sur la hausse du prix des aliments à l'importation.

- **Quelles sont les conséquences de ces crises ?**

L'instabilité des prix agricoles a des **conséquences sur les revenus des paysans**. Ils sont touchés d'une double façon :

- En tant que **producteur** quand les prix baissent.
- En tant que **consommateur** quand les prix montent.

- **Quels sont les outils pour lutter contre ces crises ?**

- **L'aide alimentaire d'urgence** en tant que moyen à court terme, répondant à une demande précise. Et ce, afin de ne pas porter préjudice à la production intérieure et ne pas fausser les échanges.
- L'installation de stocks agricoles et alimentaires. Ils ont un rôle majeur à jouer pour stabiliser les prix des matières premières agricoles et lutter contre l'insécurité alimentaire internationale et la famine
- L'instauration de droits de douane et de mesures protectionnistes pour rendre la compétition des produits importés moins défavorable pour les produits locaux ;
- Instaurer une véritable politique de prix pour garantir des prix stables ;
- Renforcer le **soutien au secteur agricole** dans les PED
 - Adopter des mesures appropriées respectant la souveraineté alimentaire de chaque État aux niveaux national et international ;
 - Développer des mécanismes de coopération au sein des pays ;
 - Favoriser l'agriculture durable et biologique.
- Favoriser des **politiques de coopération de développement Sud-sud** (organisations régionales ou sous-régionales, accords bilatéraux), afin d'offrir un espace d'échange avec des conditions mutuellement avantageuses pour tous les acteurs.
- Appliquer les principes défendus par la **souveraineté alimentaire afin de permettre à chaque pays de pratiquer la politique agricole et alimentaire adaptée à son contexte en soutenant mieux ses producteurs.**

- **En quoi la souveraineté alimentaire peut-elle être une solution à ces crises ?**

Nous l'avons vu, les crises alimentaires mondiales pourraient être évitées par des politiques adaptées en soutien au secteur agricole. Le problème n'est pas la production mais **l'accès à ces produits agricoles** pour ceux qui en ont besoin. Cet accès est difficile lorsque les prix des denrées alimentaires grimpent et deviennent donc inabordables pour une large part de la population.

La souveraineté alimentaire revendique le droit pour un pays ou une population de choisir sa politique agricole et alimentaire. Dans ce sens, un pays pourrait choisir d'instaurer des taxes aux produits importés afin de mieux soutenir les produits locaux. Ce soutien aux produits locaux permet aux producteurs de gagner leur vie et donc de bénéficier d'un certain pouvoir d'achat. Autre mesure possible que pourrait prendre un État est de garantir des prix stables afin de sécuriser l'accès à l'alimentation de sa population. Ces mesures de soutien sont liées à la politique agricole et alimentaire et en accord avec le droit à l'alimentation dont bénéficie chaque personne.

PARTIE 5 : CRISE DU LAIT

- **Pourquoi parle-t-on de crise du lait ?**

Le lait qui était proche de 30 euros la tonne en 2006 a grimpé fin 2007 jusqu'à 42 euros. Peu à peu la **conjoncture a changé**, et si on parlait autrefois « d'euphorie » aujourd'hui on peut considérer que le **cours du lait est en pleine déprime**.

Ainsi, 2009 a été marquée par une crise laitière, suivie par une **grève du lait** des producteurs de cette filière. Dans la filière laitière, il existe toujours une crise saisonnière au printemps puisque le lait y est généralement payé moins cher. Cependant la particularité de cette crise réside dans son aspect structurel. Il s'agit d'une véritable crise de fond provoquée par la forte baisse des prix du lait impactant particulièrement les petits et moyens éleveurs qui, devant ces difficultés, abandonnent petit à petit leurs exploitations. Ainsi, la crise du lait n'est pas seulement une « crise des prix », mais aussi une crise du modèle agricole résultat des politiques gouvernementales poussant à une agriculture et à une production intensive et insoutenable dans la durée.

- **Quelles sont les causes macroéconomiques des variations des cours du lait ?**

- Une réforme de la PAC en 2003 qui prévoyait une baisse du prix d'intervention de la poudre de lait de 15 % et du beurre de 25 % sur les cinq années suivantes. L'objectif était de rapprocher les cours européens des cours mondiaux. Mais cela a surtout contribué à condamner les exploitations les plus fragiles.
- Une fluctuation des prix due à :
 - Une **demande croissante de cultures destinées aux agrocarburants**, qui a fait monter le cours de plusieurs denrées : maïs, blé, orge...

- La **spéculation sur les cours des matières premières** qui a tendance à amplifier les mouvements à la baisse et à la hausse. (on peut désormais acheter des produits dérivés qui permettent de « jouer » sur la hausse ou la baisse du pétrole, blé, or)
- Une **croissance de la demande mondiale**, due à la montée en puissance des pays émergents et à la croissance démographique.
- **Des aléas climatiques** : incendies en Australie, sécheresses en Russie et aux États-Unis...

- **Les causes sont-elles seulement d'ordre macroéconomique ?**

Non. Il s'agit également de **choix politiques**, à savoir **l'abandon progressif des régulations publiques**. Jusqu'au début des années 2000, le secteur laitier fut le secteur agricole le plus régulé. Tous les leviers de l'action communautaire étaient sollicités, à savoir :

- Des **prix administrés** (prix « indicatifs » fixés par le Conseil) ;
- Un **système de quotas laitiers**¹²² (QL) ;
- Des actions ponctuelles pour **développer la demande** de produits laitiers :
 - en interne (distribution de lait aux écoles, aides à l'utilisation de beurre pâtisseries)
 - à l'exportation (restitutions, c'est-à-dire des subventions aux exportations de produits laitiers) ;
- Un **mécanisme d'intervention** : lorsque les prix du marché descendaient en dessous d'un certain seuil, la Commission était tenue de procéder à des achats de produits laitiers industriels (beurre et poudre de lait) qui étaient stockés dans l'attente d'une revente ultérieure.

- **Pourquoi un tel changement dans les années 2000 ?**

On a assisté à un **emballement du système** suite à une crise des quotas pour deux raisons :

- **Surproduction** ; les producteurs étant garantis de l'écoulement de leurs productions à des prix rémunérateurs
- **Des quotas trop larges** ; les États n'ayant pas le courage politique de fixer des niveaux suffisamment rigoureux.

Les crises des années 80 (un million de tonnes de beurre stocké finalement livré presque gratuitement à l'URSS) ont conduit à une **refonte totale du système** et à l'abandon des régulations publiques.

- **En quoi a consisté cette transformation radicale ?**

- **Réduction puis suppression du prix indicatif.**

¹²² C'est-à-dire un encadrement, des limites de quantités de lait fixées par an et par État membre. Le dépassement des quotas donnait lieu au paiement de pénalités financières.

Conséquences : La baisse de revenus des éleveurs qui en a résulté a été compensée par des aides directes aux revenus, transformées en 2003 en droit de paiement unique (DPU) ;

- **Augmentation des quotas laitiers** jusqu'à leur suppression en 2015.
- **Raréfaction des actions ponctuelles** sur la demande ;
- **Encadrement de l'intervention sur les produits industriels**, à savoir :
 - prix d'intervention fixé à un niveau très peu attractif
 - plafonnement des quantités éligibles.

- **Quel est le lien entre la PAC et la crise du lait ?**

La PAC en diminuant les aides aux agriculteurs a rapproché les cours européens aux cours mondiaux.

Conséquence - de 2001 à 2006, le prix du lait au producteur a diminué de 13.7 %. Cette politique a :

- **condamné les exploitations les plus fragiles**
- et de fait engendré une **diminution de la production européenne dans son ensemble**.

- **Quelles ont été les conséquences du passage d'un système réglementé au libre marché ?**

Le passage d'un système à un autre a été brutal. Deux phénomènes sont apparus.

- **La dépendance des prix intérieurs aux prix internationaux**

À la suite de la suppression du prix indicatif, le **prix de la poudre de lait sert désormais de prix directeur**. Si globalement, la part des exportations dans le total de la production est très faible, l'exportation est cruciale pour certains fabricants et États (la France et l'Irlande notamment).

Ainsi, qu'il augmente ou qu'il diminue, le prix de la poudre **entraîne celui des autres produits laitiers**, d'autres produits exportés, puis, par contagion, des produits de consommation (lait et produits frais).

- **La fluctuation des prix**

Le secteur laitier était d'une très grande stabilité depuis plusieurs années.

Mais en 2007 : la crise économique générale amplifie un mouvement de variations de prix de très grandes ampleurs :

- 2007/2008 - emballement du prix en Europe de + 43 % (jusqu'à + 78 % aux Pays-Bas et en Irlande)
- 2008/2009 – chute brutale de 32 % (records en Belgique et Irlande de -50 %)

- **Quelles sont les solutions envisageables, les alternatives possibles à cette crise ?**
 - Maintenir et développer dans toutes les régions laitières une **production paysanne durable**, basée sur des fourrages locaux ;
 - (Ré)-introduire des **politiques de maîtrise de la production** (équilibre de la production avec la demande), afin que les producteurs et les consommateurs bénéficient de **prix justes** ;
 - Les prix du lait à la production doivent couvrir les coûts de production, en incluant la rémunération du travail ;
 - Suppression de l'obligation par l'OMC d'importer au moins 5 % de produits laitiers ;
 - Interdire toute aide à l'exportation et autoriser chaque pays ou union à introduire des **droits de douane** pour protéger leur propre production laitière ;
 - Maintenir des **normes élevées d'identité** pour les produits laitiers afin de garantir l'intégrité de la définition du lait et **empêcher le dumping** de produits de substitution bas de gamme.

- **En Belgique ?**

Environ 500 agriculteurs issus de toute la Belgique sont actuellement membres de Faircoop, une **coopérative** qui a vu le jour fin 2009 dans l'est du pays dans le but de commercialiser des produits laitiers à un **prix équitable** sous la marque Fairebel. C'est une des réponses que les producteurs laitiers apportent face à la baisse des prix du marché du lait contre laquelle ils protestent.

CANEVAS PÉDAGOGIQUES

PARTIE 1 « DETTE ET DÉPENDANCES »

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
<p>Introduction :</p> <p>La ligne du temps - CADTM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir l’histoire de l’endettement des pays du Sud. • Identifier : Comment , pourquoi et auprès de qui les pays dits « en voie de développement » se sont endettés et les impacts de l’endettement. • Comprendre le « système dette » comme mécanisme d’appropriation des richesses. Etablir des parallèles entre la question de la dette des pays du Nord à travers la question de la dette des pays du Sud. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tracer une ligne au tableau et questionner les participants pour que les éléments qui composent la ligne du temps soient construits collectivement. Si vous en avez les moyens, plutôt que de l’écrire au tableau, vous pouvez préparer des étiquettes de couleurs. Cela rend la ligne plus attractive et plus claire • N’oubliez pas de remettre une photocopie du résumé de la ligne du temps en fin d’animation et l’extrait de bande dessinée illustrant l’exemple du barrage d’Inga. <p>➔ <u><i>Voir Annexes pour les questions et les indications.</i></u></p> <p><u>Source :</u> http://cadtm.org/LA-LIGNE-DU-TEMPS,8628</p>	<p>Un tableau ou Des feuilles blanches et des étiquettes de couleurs pour construire une ligne plus attractive.</p>	90’
<p>Etude de cas : la crise argentine</p>	<p>Découvrir des solutions possibles à la crise de la dette.</p> <p>Etablir des liens entre la crise argentine et la crise en Europe.</p>	<p>Vidéo de présentation de la crise argentine suivie d’une interview avec l’ancien ministre de l’économie argentine Roberto Lavagna.</p> <p>Illustrer la vidéo par deux témoignages d’argentins à</p>	<p><u>Capsule vidéo :</u> www.youtube.com/watch?v=DuFE8ATBt7g</p> <p>Feuilles en annexe photocopées en</p>	6’18
				10’

		faire lire aux étudiants (<i>voir en annexes</i>)	fonction du nombre d'élèves.	
Approfondissement	Comparer avec l'austérité en Europe Etablir un lien avec la souveraineté et la perte d'indépendance.	Vidéo du film Debtocracy sur la crise en Grèce.	Capsule vidéo : www.youtube.com/watch?v=uIYm1xeejvo (27 :18 à 30 :45)	3'27
Restitution / Débat		Récapituler les principaux points abordés lors de la session. Ouverture et présentation du CADTM et de ses revendications. - Refus de l'austérité au Nord comme au Sud - Moratoire sur le paiement de la dette sans accumulation des intérêts de retard. - Audit de la dette sous contrôle citoyen (audit officiel, parlementaire ou citoyen en fonction de la situation du pays). - A l'issue de l'audit, annulation des dettes reconnues illégitimes, illégales ou odieuses de la dette.		15'

- **Annexe canevas pédagogique partie I**

1. Outils pédagogiques et documents annexes : la ligne du temps. Disponible en ligne sur le site du CADTM : <http://cadtm.org/LA-LIGNE-DU-TEMPS,8628>

2. Témoignages

« **C'était le chaos** » *Beatriz Gutierrez*

Psychologue, Buenos Aires « En décembre 2001, j'ai manifesté. Le cri qu'on entendait le plus était « qu'ils partent tous, qu'il n'en reste pas un seul ». Les banques avaient protégé leurs vitres et renforcé les blindages de leurs portes car les manifestants s'y attaquaient à coups de marteau.

Les responsables politiques qui étaient reconnus dans la rue ou au café devaient partir en courant sous peine d'être rattrapés par la foule. C'était le chaos, il n'y avait plus de direction politique. Les économistes qui défendaient la doctrine libérale ne voyaient pas comment sortir de cette situation et les gens sentaient que nos dirigeants ne changeraient rien.

Avec les restrictions de retraits bancaires, il a fallu se serrer la ceinture. Moi je touchais mon salaire en pesos, mais en province, les salaires étaient versés dans des monnaies de substitutions, des pseudo monnaies qui valaient moitié moins et dont personne ne voulait. Le troc s'est développé. Beaucoup de personnes ont été exclues du système parce que les entreprises où elles travaillaient fermaient.

Ce qui se passe en Grèce est douloureux car une partie importante de la population est marginalisée. Cette crise est aussi européenne et elle repose sur des politiques utilisant l'emploi comme variable d'ajustement.

Ma vision du monde n'a pas changé depuis 2001 : l'Argentine est un pays du tiers monde qui doit avancer sur le chemin de l'unité latino-américaine. L'Europe et les États-Unis veulent acheter nos matières premières bon marché et nous vendre leurs biens manufacturés, sans se soucier de l'endettement que cela provoque chez nous ».

« La crise a tué des gens »

Carlos Raspall

Avocat, Buenos Aires

« Du début décembre 2001 à la mi-janvier 2002, l'anarchie était totale et l'angoisse palpable. Personne ne savait quel allait être son sort le lendemain. Les gens qui étaient aisés ne l'étaient plus car leur capital ne valait plus grand-chose à ce moment-là.

Dans les quartiers, il y avait des assemblées tous les soirs, les voisins se retrouvaient pour s'entraider et refaire le monde. C'était une sorte de catharsis collective. Les gens montaient aussi des centres de trocs. On y pratiquait des échanges de services mais on y fabriquait aussi des bons qui servaient de monnaie.

J'ai toujours pensé que l'Argentine allait se remettre de cette crise et c'est ce qui s'est passé. Il est vrai aussi que beaucoup d'Argentins ont basculé, certains en sont morts. Il y a eu de nombreux cas d'infarctus, d'accidents vasculaires cérébraux et même de suicides. Mais dans ce pays, la confiance dans les banques est faible et nous étions nombreux à avoir gardé de l'argent sous le matelas. J'en suis et c'est ce qui m'a permis de m'en sortir.

En tant qu'avocat, j'avais aussi beaucoup de travail car il a fallu changer toutes les transactions en cours ou à venir qui étaient libellées en dollars. Aujourd'hui, je pense que l'Argentine est plus solide et les Argentins sont mieux préparés en cas de crise, même si l'organisation politique du pays est restée identique et que les dirigeants politiques sont les mêmes.

2001 nous a laissé les « piqueteros », à l'origine des chômeurs qui bloquent les routes pour protester. Aujourd'hui, d'autres mouvements sociaux utilisent la technique du barrage. A Buenos Aires, il y a au moins cinq barrages par jour ! »

« Depuis, je ne dépose plus d'argent à la banque »

PARTIE 2 : OMC

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
Introduction	<ul style="list-style-type: none"> - Donner un aperçu de ce qu'est l'OMC - Identifier les fonctions de l'OMC et les enjeux qui y sont liés 	<p>Distribuer des feuilles avec les questions aux étudiants (voir Annexe pour les questions).</p> <p>Projection d'une vidéo sur l'OMC pour leur permettre de répondre aux questions.</p>	<p>Vidéoprojecteur et capsule vidéo « Le dessous des cartes : OMC, qui contrôle le commerce mondial ? » / en ligne : www.youtube.com/watch?v=EWNYgvRe_mU</p>	12'14
Approfondissement		Mettre en commun les réponses aux questions précédentes.	<i>Voir Annexes.</i>	20'
Mise en pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les enjeux des négociations. - Percevoir les raisons qui font que le cycle de Doha est considéré comme un échec. - Pouvoir effectuer des liens entre l'OMC et souveraineté alimentaire. 	<p>La vidéo précédente datant de 2011 et évoquant 2013 comme date butoir, l'étude de l'actualité permet de se concentrer sur une étude de cas plus précis.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Distribuer des articles d'actualité variés sur l'OMC. De préférence en rapport avec l'agriculture et / ou les PED. 2. Travail en sous-groupe. Chaque groupe doit effectuer un résumé, dégager les idées clés de l'article et préparer 	<p><i>Articles en Annexes sur l'OMC. Mis à jour janvier 2014.</i></p> <p>Possibilité aussi d'extraits de débats.</p> <p><i>Voir « aller plus loin » dans le cours.</i></p>	40'

		une petite présentation.		
Restitution / Débat		Petite présentation de chaque groupe sur son article. Après chaque présentation, questions et interaction avec la classe.		10/15' par groupe.
Conclusion		Récapitulatif des principaux points de la présentation par l'intervenant. Insister sur les liens entre l'OMC, le secteur agricole, les PED et la souveraineté alimentaire. <i>Les subventions de l'UE sur l'agriculture permettent d'effectuer un lien avec le chapitre suivant sur la PAC.</i>		10' / 15'

- **Annexe canevas pédagogique Partie 2 OMC**

- 1. Questions pour rebondir sur la capsule vidéo**

- Sur quelle idée majeure se fonde la création de l'OMC ?
- Comment s'appelle l'ancêtre de l'OMC ?
- Comment fonctionne l'organisation ?
- Qui sont les plus gros contributeurs de l'organisation ? Pouvez-vous en citer quelques-uns ? Que constate-t-on ?
- Quelles sont les principales fonctions de l'OMC ?
- Sur quelle clause repose l'OMC ?
- Quelles sont les quatre principales zones de libre-échange dans le monde ?
- Est-ce que les barrières tarifaires ont tendance à baisser ou augmenter ces dernières années ?

- Quelle est la spécificité du secteur agricole ?
- Pourquoi n'a-t-il été introduit qu'à partir de 1986 ?
- Existe-t-il un clivage Nord-Sud au sein des négociations agricoles ?
- Quels sont les enjeux des nouvelles négociations ?
- Quelles sont les conséquences des subventions ?
- Quelles sont les coalitions présentes ? Et leurs caractéristiques ?
- Quelles sont les revendications des différents groupes ?
- Cycle de Doha - Echec ? Réussite ?

2. Articles d'actualité sur l'OMC

Un petit pas pour l'OMC

L'accord conclu le 7 décembre 2013 à l'OMC par 159 États met fin à une série d'échecs dans les négociations sur la libéralisation du commerce mondial. Mais le texte, peu ambitieux, élude des questions cruciales pour l'Afrique.

Le texte adopté est bien en deçà de l'ambition exprimée en 2001 à Doha, au Qatar : faire profiter les pays en développement d'une nouvelle libéralisation du commerce.

Trois dossiers ont été approuvés. Le premier est celui de la facilitation des échanges. Les ministres se sont engagés à fluidifier les formalités de passage en douane via l'utilisation de documents numériques, le recours à internet et l'accélération du franchissement des frontières pour les denrées périssables.

Le deuxième dossier est l'aide au développement. Les 49 pays les moins avancés, dont 34 sont africains, se voient reconnaître le droit d'exporter vers les pays riches, en franchise de droit de douane et de quotas, tous les produits dont 25 % de la valeur ajoutée aura été générée sur leur territoire.

Enfin, le dossier agricole a fait l'objet de plus âpres marchandages. New Delhi est sorti vainqueur du bras de fer avec Washington. Celui-ci ne voulait pas entendre parler de la demande de l'Inde de constituer des stocks de denrées de base, pour des motifs de sécurité alimentaire, en les achetant à ses agriculteurs à des prix supérieurs à ceux du marché, et bien au-dessus des 10 % autorisés par l'OMC, pour ensuite les revendre à perte. Les États-Unis et le Pakistan ont fini par accepter cette entorse au principe de la disparition des subventions agricoles, à condition qu'elle ne dure pas plus de quatre ans et, surtout, qu'elle ne serve pas à déstabiliser les marchés mondiaux.

Un bémol cependant : l'accord ne couvre que 10 % des sujets inscrits au programme du cycle de Doha. Par exemple, les subventions américaines et européennes à la culture du coton, qui perturbent les producteurs africains, feront l'objet de discussions deux fois par an, mais aucune date n'a été fixée pour boucler cette négociation. Et ni les produits industriels ni les services n'ont été abordés.

Léthargie

Cet accord était néanmoins indispensable pour tirer l'OMC de sa léthargie, après cinq échecs depuis 2001. Si la conférence de Bali avait été incapable de publier un texte, la crédibilité de l'organisation et sa capacité à réglementer le commerce mondial en auraient été sérieusement affectées.

S'ils veulent que l'OMC retrouve son dynamisme, ses membres devront procéder à un véritable aggiornamento. De nombreux sujets doivent rejoindre les préoccupations de l'organisation ; car le respect des droits sociaux, la protection de l'environnement, les embargos à l'exportation, les normes techniques ou les fluctuations des cours des devises perturbent les règles de la concurrence plus gravement que les droits de douane ou les subventions.

Source : Alain Faujas in Jeune Afrique - Jeudi, 26 décembre 2013 – en ligne :

<http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/20957-un-petit-pas-pour-lomc.html>

Pourquoi l'Inde s'est opposée à un accord agricole à l'OMC

(De Delhi) Il n'y a pas que la France qui a misé sur l'échec de la réunion de Genève de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'Inde est aussi au centre des critiques, car, depuis dimanche, elle menait un front constitué de plusieurs pays émergents s'opposant à une réduction des tarifs douaniers et des subventions agricoles, au cycle de négociations de Doha sur la libéralisation des échanges.

Après une semaine de discussions ardues, les 153 pays membres de l'OMC semblaient se diriger – lentement- vers un consensus, autour du « paquet de propositions » mis en place par le directeur général de l'organisation, Pascal Lamy, vendredi dernier. Mais les négociations sur la libéralisation des échanges entre pays développés et pays émergents, relancées le 21 juillet dernier, sont retombées, dimanche, sur leur éternelle pomme de discorde : l'agriculture.

Proposant de réduire leurs subventions dans le secteur de 70 % et 80 % respectivement, les États-Unis et l'Union européenne exigeaient en retour l'adoption d'un « mécanisme spécial de garantie », en anglais Special Safeguard Mechanism (SSM) par les pays émergents.

Celui-ci permettrait à ces derniers d'augmenter les tarifs douaniers de 15 % sur les produits agricoles, dès lors que leurs importations dépasseraient les 40 %. Un taux jugé beaucoup trop élevé pour les représentants indiens qui ont exigé qu'il soit ramené à 10 % afin que leurs petits agriculteurs puissent survivre. En adoptant cette position, l'Inde a entraîné avec elle de nombreux pays – dont la Chine – ce qui lui a attiré les foudres de plusieurs pays développés de l'OMC, dont les États-Unis. Le ministre indien du Commerce Kamal Nath a cependant assuré que s'il ne souhaitait pas « bloquer l'accord », il était hors de question de « négocier la survie d'agriculteurs pauvres ».

Le secteur agricole indien, qui concerne 60 % de la population active, est en effet constitué à 80 % d'agriculteurs possédant moins d'un hectare de terre. Encore largement traditionnelle,

l'agriculture indienne souffre d'un retard cruel en matière de mécanisation et reste peu productive par rapport aux autres pays.

A titre de comparaison, l'Inde ne produit que 2,9 tonnes de riz par hectare, alors que la Chine et la Corée du Sud en produisent 6,3 tonnes et 6,8 tonnes respectivement. Plusieurs problèmes majeurs subsistent. La plupart des canaux d'irrigation du pays sont bouchés et 60 % du territoire cultivable est à la merci de la mousson. L'offre alimentaire stagnante ne subvient désormais plus à une demande qui augmente.

Selon le gouvernement indien, la production agricole indienne croît de 1,2 % par an, alors que la population, elle, a atteint un taux annuel de 1,9 %. Ce décalage a entraîné une inflation des prix de près de 6 %. L'endettement touche un agriculteur indien sur deux et en aurait poussé plus de 85 000 au suicide entre 2001 et 2005.

Si l'Inde venait à favoriser les importations et abaisser ses barrières douanières sur les produits agricoles, il y a fort à parier que la vaste majorité de ses agriculteurs verrait ses revenus chuter. Il est en effet douteux que l'Inde puisse rattraper son retard et concurrencer des pays bénéficiant d'économie d'échelle, d'une agriculture mécanisée, de subventions d'État plus importantes et d'un climat plus clément.

La fin subite du protectionnisme aurait donc certainement des conséquences désastreuses pour les petits agriculteurs indiens qui, à court et moyen terme tout du moins, ne pourront être absorbés dans d'autres secteurs de l'économie.

Dans ce contexte, il est plus facile de comprendre l'intransigeance de l'Inde et d'autres pays émergents sur l'agriculture, devenue la clé de voûte de ce cycle de négociations de Doha, qui stagne depuis maintenant sept ans.

Source : Tony Rajkumar in Rue89 – 07/2008 – en ligne : <http://www.rue89.com/2008/07/30/pourquoi-linde-sest-opposee-a-un-accord-agricole-a-lomc>

PARTIE 3 : PAC

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
Accroche	<p>Premier aperçu de l'historique de la PAC</p> <p>Découvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les causes de la création de la PAC - les origines de ses orientations - les crises qu'elle a traversées pendant 50 ans. 	<p>Ligne du temps (<i>Voir Annexes</i>).</p>	<p>Grande feuille ou tableau</p> <p>Marqueur</p>	30'
Approfondissement & Mise en pratique	<p>Avoir une meilleure compréhension des enjeux de la PAC et de sa réforme</p> <p>Prendre conscience de la réalité des agriculteurs (cf. Témoignages)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de plusieurs sous-groupes. 2. Sur chaque table, disposer des fiches avec des témoignages de différents agriculteurs européens, des articles d'actualité et un compte rendu officiel des réformes de la PAC. 3. Demander aux étudiants en sous-groupes de relever les divers problèmes et réformes évoqués dans la documentation fournie (compte rendu, articles d'actualité, témoignages) et de 	<p>Plusieurs fiches sur chaque table des groupes avec différents témoignages, quelques articles d'actualités et la liste des réformes.</p>	60'

		mettre en avant les contradictions et les différentes opinions. 4. Compte rendu de chaque groupe sur sa documentation par un représentant.		
Restitution		Débat et rebondissement du professeur sur les piliers, mécanismes et objectifs de la PAC. Interactions avec ce que les élèves ont retenu de la mise en pratique précédente.		
Ouverture / Lien avec le chapitre	Etablir des liens entre cette sous-partie et le reste du chapitre, notamment la souveraineté alimentaire et les enjeux mondiaux. Découvrir des propositions dégagées par certaines ONG pour répondre aux problèmes de la PAC.	Projection d'un entretien avec Stéphane DESGAIN du CNCND, sur le lien de la PAC avec la souveraineté alimentaire et le Sud (en ligne)	Capsule vidéo : /www.youtube.com/watch?v=_dz3axetsjY	7'34
Conclusion	Mobilisation des connaissances précédemment acquises. Analyse des contradictions de la PAC.	Récapitulatif des principaux points de la présentation par l'intervenant. Débat pour conclure. Est-ce que la réforme répond à un soutien à une agriculture familiale durable favorable à la souveraineté alimentaire ?		20'

- **Annexe canevas pédagogique Partie 3**

1. Ligne du temps, disponible en ligne : <http://agriculture.gouv.fr/Infographie-Chronologie-de-la,2426>
2. Témoignages d'agriculteurs disponibles en fin de chapitre dans la rubrique « Témoignages »
3. Exemples d'articles d'actualité
 - Le Monde, 25 septembre 2013, en ligne : http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/09/25/accord-final-sur-la-reforme-de-la-pac_3483972_3214.html
 - Laurence Girard, in Le Monde.fr, 28 Juin 2013, en ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/06/28/la-politique-agricole-commune-sera-t-elle-vraiment-plus-verte_3438677_3244.html
 - Carlos Petrini, in la Repubblica, 30 Janvier 2013, traduction en ligne : <http://www.presseurop.eu/fr/content/article/3340931-la-revolution-verte-passe-par-l-europe>
 - Charline Cauchie, « La PAC au cœur des enjeux », in Défis Sud, SOS Faim, octobre/novembre 2010, en ligne : www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/97/defis-sud-97-politique-agricole-commune.pdf
 - Emmanuel Juste, « Quels effets sur le Sud ? », interview de Gérard Choplin et Tomás García Azcárate sur les effets de la PAC sur les pays « tiers », in Défis Sud, SOS Faim, octobre / novembre 2013, en ligne : www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/115/defis_sud_debat_choplin_azcarate.pdf
4. Compte rendu officiel de la réforme de la PAC – Communiqué de presse officiel de la Commission européenne, 26 Juin 2013

Accord politique sur une nouvelle orientation pour la Politique agricole commune

Le Parlement européen, le Conseil des ministres de l'UE et la Commission européenne sont parvenus à un accord sur une réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour l'après 2013. *« Je me réjouis de cet accord qui donne une nouvelle orientation à la Politique agricole commune en prenant mieux en compte les attentes de la société qui se sont exprimées pendant le débat public du printemps 2010. Cet accord va conduire à des changements profonds : rendre les paiements directs plus justes et plus verts, renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire, et rendre la PAC plus efficace et plus transparente. Ces décisions constituent une réponse forte de l'UE pour faire face aux défis de la sécurité alimentaire, du changement climatique, de la croissance et de l'emploi dans les zones rurales. La PAC va contribuer fortement à l'objectif global de promouvoir une croissance durable, intelligente et*

inclusive », a indiqué Dacian Cioloș, le Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural.

Une PAC plus équitable

Les **paiements directs** seront distribués de façon **plus équitable** entre les États membres, entre les régions et entre les agriculteurs, avec la fin des « références historiques » :

- **Convergence** : la répartition du budget de la PAC assurera qu'aucun État membre ne reçoive moins de 75 % de la moyenne communautaire d'ici à 2019¹. Au sein d'un même État membre ou d'une région, les écarts des niveaux de soutien seront réduits d'une exploitation à l'autre : l'aide à l'hectare ne pourra pas être inférieure à 60 % de la moyenne des aides versées d'ici à 2019 dans une même zone administrative ou agronomique. Les États membres pourront attribuer des aides plus élevées pour les « premiers hectares » d'une exploitation de façon à aider davantage les structures petites et moyennes. Pour les nouveaux États membres, le mécanisme SAPS (paiement unique à l'hectare) pourra être prolongé jusqu'en 2020.
- Seuls les agriculteurs actifs pourront bénéficier d'une aide aux revenus (liste d'activités exclues).
- Jeunes agriculteurs : l'installation des jeunes sera fortement encouragée, avec la mise en place d'un supplément d'aide de 25 % pendant les 5 premières années, qui s'appliquera dans tous les États membres. Ces aides viendront s'ajouter aux mesures d'investissement en faveur des jeunes déjà disponibles.
- Les États membres pourront également attribuer des soutiens renforcés aux zones défavorisées. Des paiements couplés pourront être alloués pour un nombre limité de productions, avec un couplage spécifique de 2 % pour les protéines végétales en vue de réduire le niveau de dépendance de l'UE aux importations dans ce domaine.

Une PAC qui renforce la position des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire

L'orientation vers le marché de l'agriculture européenne sera accompagnée de moyens nouveaux conférés aux agriculteurs pour être des acteurs solides au sein de la chaîne alimentaire :

- Les organisations professionnelles et interprofessionnelles vont être encouragées avec, pour certains secteurs, des règles spécifiques en matière de droit de la concurrence (lait, viande bovine, huile d'olive, céréales). Celles-ci pourront négocier des contrats de vente au nom de leurs membres et générer ainsi des gains d'efficacité.
- Les quotas de sucre seront supprimés en 2017, tout en renforçant l'organisation du secteur sur la base de contrats et d'accords interprofessionnels obligatoires.
- Le régime des droits de plantation dans le secteur vitivinicole sera remplacé, à partir de 2016, par un mécanisme dynamique de gestion des autorisations de plantation impliquant davantage les professionnels, applicable jusqu'en 2030, avec une limite de plantation fixée à 1 % du vignoble par an.

De plus, de nouveaux outils de **gestion des crises** seront mis en place :

- La Commission pourra autoriser temporairement les producteurs à gérer les volumes mis sur le marché.
- Mise en place d'une réserve de crise (assortie d'une clause d'urgence généralisée).
- Dans le cadre des programmes de développement rural, les États membres pourront encourager les agriculteurs à participer à des mécanismes de prévention des risques (assurances revenus ou fonds mutuels) et élaborer des sous-programmes pour les filières confrontées à des difficultés spécifiques.

Une PAC plus verte

Chaque État membre, chaque territoire, chaque agriculteur va contribuer au défi de la durabilité et de la lutte contre le changement climatique, avec des mesures simples, à l'impact positif avéré. Plus de 100 milliards d'euros seront investis entre 2014 et 2020 pour aider l'agriculture à faire face au défi de la qualité des sols, de l'eau, de la biodiversité et du changement climatique :

- « Verdissement » : 30 % des paiements directs seront liés au respect de trois pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement : diversification des cultures, maintien de prairies permanentes et préservation de 5 % puis 7 % de zones d'intérêt écologique à partir de 2018, ou de mesures jugées au moins équivalentes en termes de bénéfices pour l'environnement.
- Au minimum 30 % du budget des programmes de développement rural devront être alloués à des mesures agroenvironnementales, à des soutiens à l'agriculture biologique ou à des projets liés à des investissements ou des mesures d'innovation favorables à l'environnement.
- Les mesures agroenvironnementales seront renforcées. Elles devront être complémentaires aux pratiques soutenues dans le cadre du verdissement. Ces programmes devront être plus ambitieux et donc plus efficaces en termes de protection de l'environnement (garantie de non double financement).

Une PAC plus efficace et plus transparente

Les outils de la PAC permettront à chaque État membre de l'UE de remplir les objectifs communs, de façon efficace et flexible, pour tenir compte de la diversité des 27 et bientôt 28 États membres :

- Les moyens pour soutenir la recherche, l'innovation et le partage des connaissances seront doublés.
- Les programmes de développement rural seront mieux coordonnés avec les autres fonds européens et l'approche en axes sera remplacée par une approche stratégique nationale ou régionale plus souple.
- Un schéma simplifié d'aides pour les petits agriculteurs sera à la disposition des États membres qui le souhaitent ;
- Toutes les aides de la PAC seront rendues publiques, à l'exception des montants très faibles attribués aux petits agriculteurs.

L'ensemble des éléments de la réforme seront applicables au **1er janvier 2014**, à l'exception de la nouvelle structure des paiements directs (paiements « verts », soutiens additionnels pour les jeunes, etc.) qui se fera à partir de 2015 pour donner le temps aux États membres d'informer les agriculteurs sur la nouvelle PAC et d'adapter les systèmes informatiques de gestion de la PAC.

PARTIE 4 : CRISES ALIMENTAIRES

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
Introduction	Découverte : - des effets de la libéralisation des marchés agricoles les différentes causes des crises alimentaires	Vidéo « Je mange donc je suis » (disponible sur Vimeo) http://vimeo.com/7893617	Capsule vidéo	29'
Pecha Kucha		Approfondir les éléments clés abordés dans la vidéo à partir d'une présentation imagée	Power Point de contextualisation :	10'
Approfondissement / débat	Provoquer le débat et l'argumentation Faire émerger les contradictions, les causes et conséquences des crises.	Jeu « le match » (voir page 88 - www.quinoa.be/wp-content/uploads/2012/06/Sytemat_LOW.pdf) Questions : - Les paysans sont ceux qui souffrent le plus des crises. Vrai / Faux - Les PED sont des pays exportateurs de produits alimentaires. Vrai / Faux - On assiste ces dernières années à une diminution de la demande alimentaire. Vrai / Faux	En fonction de la salle, possibilité d'adaptation du jeu sans les déplacements. 1 balle De quoi matérialiser une ligne sur le sol	40'

		<ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui les stocks sont à un niveau élevé. Vrai / Faux - Il y a donc une baisse de l'offre ? Vrai / Faux - Le prix élevé du pétrole a des répercussions sur le secteur agricole ? Vrai / Faux - L'agriculture est un secteur prioritaire dans les PED. Vrai / Faux - Les agrocarburants n'ont eu aucun effet sur la baisse de l'offre. Vrai / Faux 		
Restitution	Souligner et synthétiser les idées et contradictions qui ont émergé, faire appel aux informations relevées par les observateurs.	Synthétiser en dessinant un arbre avec racines et branches. Inscrire dans les racines les causes des crises et dans les branches les conséquences.	Marqueur Grande feuille ou tableau	20'
Accroche 2èm^e partie Solutions / Alternatives	Découvrir des solutions à ces crises à travers un témoignage. Approfondir une des solutions qu'est la souveraineté alimentaire.	Témoignage et revendications d'un agriculteur du Sud : Nadjirou Sall, FONGS, Sénégal, 2008 En ligne : www.sosfaim.org/agriculture-alimentation-FR-multimedia-videos-fongs_priorite_developpement_souverainete_alimentaire.htm	Capsule vidéo	4'31
Restitution / débat		Demander aux étudiants les solutions qu'ils ont relevées dans le témoignage. <ul style="list-style-type: none"> - Souveraineté alimentaire - Augmenter l'aide à l'agriculture - Créer des mécanismes de suivi au niveau du Parlement européen. - Évocation de la coopération entre pays 		10'

		d'Afrique de l'Ouest dans la dernière phrase. ➔ Rebondissement du professeur sur la coopération sud-sud.		
Conclusion	Mobilisation des connaissances précédemment acquises	Récapitulatif des principaux points de la présentation par l'intervenant.	PowerPoint récapitulatif	5-10'

- **Annexe canevas pédagogique partie 4 :**

PowerPoint de contextualisation de la capsule vidéo « je mange donc je suis » situé dans l'onglet « Outils pédagogiques » sur le site www.sosfaim.org

PARTIE 5 : CRISE DU LAIT

- **Canevas pédagogique extrait de la fiche pédagogique « sur les sentiers du lait » - en ligne : http://jagros.be/?page_id=115**

Étapes (120')	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Objectifs	Tps
Introduction (15')	Contexte de l'animation (voir note 1)	PowerPoint de l'animateur	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en perspective des enjeux de la problématique « lait » de manière globale - Aperçu des différentes dimensions de la problématique, y compris du point de vue des pays du Sud - Réflexion sur les pistes d'action/alternatives possibles 	7'
	Vidéo d'accroche	Capsule vidéo		8'
Travail en sous-groupes (45')	Présentation du travail en sous-groupes (voir note 2)		<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir les connaissances 	5'

			acquises précédemment.	
	Travail en sous-groupes Les étudiants rejoignent les espaces de travail prévus selon le groupe dont ils font partie.	3 tables 3 dossiers contenant les articles Grandes feuilles Marqueurs Post-it	- Confronter différents points de vue concernant la problématique du lait dans les pays du Nord et du Sud. - Engager des pistes de réflexion concernant les solutions possibles à cette crise.	30'
Restitution / débat (30')	Restitution des groupes (voir note 3)	Les productions réalisées par les étudiants	- Définir certains concepts clés de la souveraineté alimentaire (« petits agriculteurs », « agriculture locale »)	15'
	Débats en sous-groupes (voir note 4)	Grandes feuilles Marqueurs	- Apercevoir les similitudes et différences entre les problèmes agricoles dans le Nord et dans le Sud, à travers l'exemple du lait.	15'
Conclusion (30')	Explication du lien avec la souveraineté alimentaire (voir note 5)	Grandes feuilles Marqueurs	- Encourager les étudiants à réfléchir et à développer/imaginer des solutions permettant de sortir de la crise du lait.	15'
	Pistes d'action (voir note 6)	Grandes feuilles Marqueurs	- Établir un lien entre les différentes parties du chapitre : PAC, Souveraineté alimentaire, OMC, crise alimentaire.	15'

CHAPITRE 4 : AGRICULTURES EN CRISE, FACTEURS POLITIQUES

1 DETTE ET DÉPENDANCES

La dette est aujourd'hui un obstacle au développement pour les pays les plus pauvres. Le remboursement de la dette absorbe des ressources qui pourraient, au contraire, être affectées à la lutte contre la pauvreté ou à la création d'infrastructures.

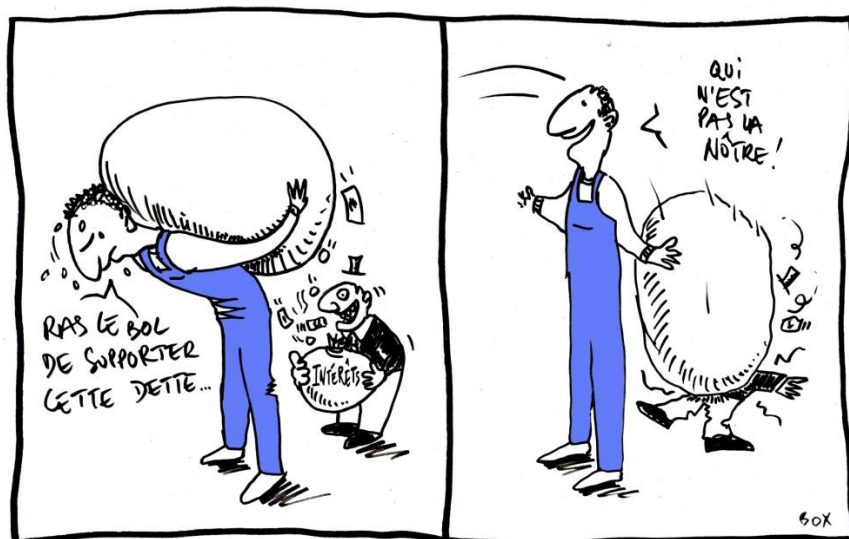
D'après le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les pays pauvres très endettés présentent des taux de mortalité infantile, d'analphabétisme et de malnutrition plus élevés que ceux des autres pays en développement.

1.1 Sources de la dette

1.1.1 Les origines

La dette des pays du Sud est une **dette coloniale**. Au cours des années 1950 et 1960, la Banque mondiale a accordé plusieurs prêts aux métropoles coloniales dont la Belgique, la France, le Portugal et la Grande-Bretagne, pour des projets leur permettant de maximiser l'exploitation de leurs colonies. Ces dettes des puissances coloniales à l'égard de la Banque mondiale ont ensuite été transférées, pour la plupart, aux ex-pays colonisés au moment de leur indépendance dans les années 1960, sans leur consentement.

Exemples : Haïti a hérité de « la rançon française de l'indépendance », correspondant à 150 millions de francs-or (soit le budget annuel de la France de l'époque). Cela équivaut à environ 21 milliards de dollars d'aujourd'hui. La France a été remboursée pendant un demi-siècle. En 1960, la Belgique transfère sa dette au Congo ; la France à la Mauritanie, au Mali, au Togo... Mais ces dettes issues de la colonisation sont nulles en droit international public.



1.1.2 Institutions de Bretton Woods

a. **La Banque mondiale**

- Objectif de départ

À l'origine, l'objectif était de fournir des capitaux publics pour la reconstruction de l'Europe occidentale après la Seconde Guerre mondiale afin qu'elle reste une alliée stable de Washington et un débouché pour les marchandises produites par les entreprises des États-Unis. Elle s'est ensuite consacrée au financement du développement des PED, endossant le rôle de « *source essentielle d'appui financier et technique pour l'ensemble des pays en développement* » selon ses propres termes.

- Les prêts accordés aux pays développés encouragent l'exploitation coloniale

La Banque mondiale accorde des prêts aux puissances coloniales (Grande-Bretagne, France, Belgique, Portugal) pour qu'elles financent l'exploitation de leurs colonies. Ces prêts vont servir à faciliter l'approvisionnement en minerais, en produits agricoles et en combustibles des puissances coloniales et non au développement des pays du Sud. Pendant les 17 premières années (de 1944 à 1961), la BM a uniquement « soutenu » des projets visant l'amélioration des infrastructures de communication et de production électrique (routes menant aux ports pour les importations/exportations, trains de marchandises, barrages électriques, etc.). Elle ne soutenait pas de projets sociaux.

Une grande partie de ces prêts a également servi à écouler les marchandises produites par les puissances coloniales. Au cours des 17 premières années de la BM, 93 % de l'argent prêté revenait chaque année dans les pays industrialisés sous forme d'achats. Ainsi, par exemple, le Congo Belge a reçu 120 millions \$ (de l'époque) de prêts de la BM dont 105,4 millions ont été dépensés par l'administration coloniale du Congo pour l'achat de produits importés par la métropole.

- Années 1970 : la Banque mondiale incite les pays du Sud à emprunter

L'arrivée de McNamara en 1968 à la direction de la Banque mondiale a donné un coup d'accélérateur à la dette en l'utilisant comme une véritable arme géopolitique. De 1968 à 1973, la Banque mondiale a accordé davantage de prêts que pendant toute la période 1945-1968, soit plus en 5 ans que pendant les 23 premières années de son existence.

Elle a également incité les pays du Sud à emprunter massivement afin de financer la modernisation de leur appareil d'exportation et de les connecter plus étroitement au marché mondial. Les pays du Sud se sont soumis aux conditionnalités associées à ces prêts : accepter des infrastructures qui n'étaient pas indispensables, des budgets sociaux insuffisants, des grands barrages ruineux dans un environnement saccagé, des dettes colossales... En échange, des liquidités étaient mises à disposition des gouvernements en place sans aucun mécanisme de

lutte contre la corruption et le détournement de fonds publics. Aussi, les gouvernements acceptaient la plupart des recommandations de la Banque mondiale.

Le soutien apporté par la Banque mondiale aux pays du Sud est lié aux intérêts géopolitiques du bloc occidental. Après 1945 s'est ouverte la période de la guerre froide où les deux superpuissances (États-Unis et URSS) s'armaient massivement et s'affrontaient de manière indirecte, soucieuses de préserver et d'accroître leur zone d'influence.

b. Le FMI

Comme la Banque mondiale, son institution jumelle, le FMI a été créé en 1944 à Bretton Woods. Son but était de stabiliser le système financier international en réglementant la circulation des capitaux. En 2011, 187 pays en étaient membres.

Contrairement à la Banque mondiale qui emprunte sur les marchés financiers, ce sont les **cotisations des États** qui permettent au FMI de se constituer des réserves destinées à être prêtées aux pays en déficit temporaire. Ces prêts sont conditionnés par la signature d'un accord dictant les mesures que le pays doit prendre pour recevoir l'argent attendu. Cet argent est mis à disposition par tranches, après vérification au fur et à mesure que les mesures exigées sont bien mises en œuvre.

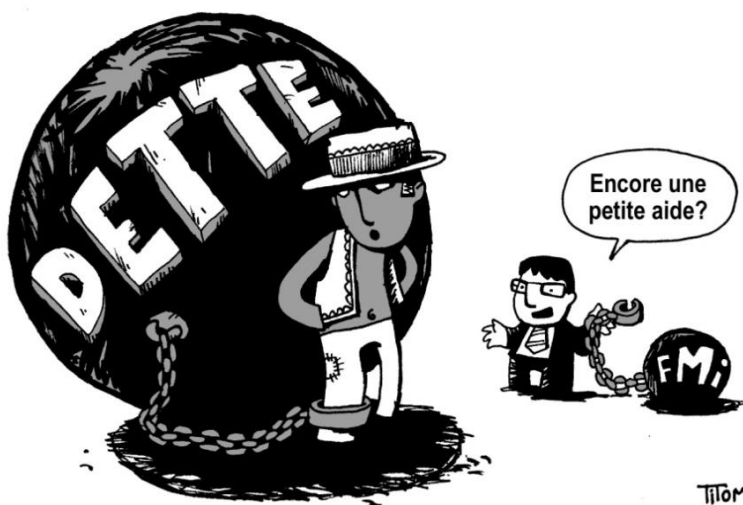
En règle générale, un pays en difficulté peut emprunter au FMI annuellement jusqu'à 100 % de sa quote-part et en tout jusqu'à 300 %, sauf procédure d'urgence. Le prêt est à court terme et le pays est censé rembourser le FMI dès que sa situation financière s'est rétablie. Plus la quote-part est importante, plus on peut emprunter.

Comme à la Banque mondiale, la quote-part d'un pays détermine le nombre de ses droits de vote au sein du FMI, qui correspond à 250 voix plus une voix par tranche de 100 000 DTS de quote-part. Voilà comment le conseil d'administration du FMI accorde une place prépondérante aux États-Unis (plus de 16 % de droits de vote), suivis par le Japon et l'Allemagne. À titre de comparaison, le groupe emmené par le Togo, qui regroupe 24 pays d'Afrique noire et représente 233 millions d'individus, possède seulement 1,55 % des droits de vote.

Pays	%	Groupe présidé par	%	Groupe présidé par	%
États-Unis	16,75	Belgique	4,97	Singapour	3,93
Japon	6,23	Pays-Bas	4,52	Égypte	3,18
Allemagne	5,81	Mexique	4,64	Lesotho	3,22
France	4,29	Italie	4,26	Brésil	2,50
Royaume-Uni	4,29	Canada	3,60	Inde	2,81
Chine	3,81	Danemark	3,40	Iran	2,26
Arabie saoudite	2,80	Australie	3,62	Argentine	1,84
Russie	2,39	Suisse	2,77	Togo	1,55

Source : 65 questions 65 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale (septembre 2012) D. Millet, E. Toussaint (p71)

De même qu'à la Banque mondiale, le seuil de 85 % à atteindre permet aux États-Unis de dessiner les grandes lignes au FMI. En effet, cette majorité de 85 % est requise pour toutes les décisions importantes engageant l'avenir du FMI, comme l'allocation et l'annulation de DTS (Droit de Tirage Spécial [unité de compte du FMI]), l'augmentation ou la réduction du nombre d'administrateurs à élire, les décisions d'effectuer certaines opérations ou transactions sur l'or, la détermination de l'évaluation du DTS, la modification des quotes-parts, la suspension temporaire de certaines dispositions ou des opérations et transactions sur DTS, etc. Et comme à la Banque mondiale, les États-Unis sont le seul pays à détenir plus de 15 % des droits de vote, d'où un droit de veto de fait.



1.1.3 Autres sources d'endettement

a. Plan Marshall

Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont mis en place, de façon unilatérale, le Programme de rétablissement européen (*European Recovery Program* ou ERP) pour la reconstruction de l'Europe, plus connu sous le nom de plan Marshall. Proposé en 1947 par George C. Marshall, secrétaire d'État des États-Unis, ce plan a permis aux États-Unis d'investir massivement dans l'économie européenne, avec un double objectif : aider les pays européens à se remettre debout et à redevenir des partenaires commerciaux solides ; éviter qu'une situation économique détériorée conduise à leur basculement dans le bloc soviétique. Environ 13 milliards de dollars de l'époque (de l'ordre de 100 milliards de dollars d'aujourd'hui) ont pris la direction de l'Europe, dont plus de 11 milliards sous forme de dons.

Seize pays d'Europe occidentale en ont profité (l'URSS et les pays d'Europe de l'Est en ont été exclus) :

Pays	Total	Dons	Prêts
Total	13 325,8	11 820,7	1 505,1
Autriche	677,8	677,8	--
Belgique - Luxembourg	559,3	491,3	68,0
Danemark	273	239,7	33,3
France	2 713,60	2 488,00	225,6
Allemagne (RFA)	1 390,60	1 173,70	216,9
Grèce	706,7	706,7	--
Islande	29,3	24	5,3
Irlande	147,5	19,3	128,2
Italie (incluant Trieste)	1 508,80	1 413,20	95,6
Pays-Bas (et Indonésie)	1 083,50	916,8	166,7
Norvège	255,3	216,1	39,2
Portugal	51,2	15,1	36,1
Suède	107,3	86,9	20,4
Turquie	225,1	140,1	85
Royaume-Uni	3 189,80	2 805	384,8
Divers	407,0	407,0	--

En millions de dollars de l'époque. Source : Wikipédia.

b. Le rôle des banques privées

De plus en plus de dollars ont été expédiés à l'extérieur des États-Unis, leur territoire d'émission, et se sont mis à circuler à travers le monde. Conformément aux accords signés à Bretton Woods en 1944, qui resteront valables jusqu'en août 1971, ces dollars sont librement convertibles en or. Mais les autorités monétaires des États-Unis n'avaient pas intérêt à échanger de grandes quantités d'or de leurs coffres contre des dollars qu'elles avaient elles-mêmes émis, d'autant que le retour des dollars en excès aurait favorisé l'inflation.

À partir de la deuxième moitié des années 1960, les autorités monétaires ont tenté de freiner les demandes de conversion de dollars en or et ont tout fait pour qu'ils restent en Europe. Voilà pourquoi dans les années 1960, les banques occidentales ont regorgé de dollars (appelés de ce fait des « eurodollars »). Pour qu'ils leur profitent, ces banques privées les ont prêtés alors à des conditions avantageuses aux pays du Sud qui cherchaient à financer leur développement, notamment les États asiatiques et africains nouvellement indépendants et les pays d'Amérique latine en phase d'industrialisation rapide. Elles ont également couvert – voire systématiquement encouragé- les détournements d'argent liés à ces prêts, conservant ou récupérant de la sorte un pouvoir de contrôle très appréciable sur les décisions prises par les dirigeants des pays emprunteurs, dont les motivations réelles pouvaient être très éloignées de la volonté de développer leur pays.

c. L'impact du choc pétrolier de 1973

À côté de cela, à partir de 1973, l'augmentation du prix du pétrole, ce que l'on a appelé le premier « choc pétrolier », a apporté des revenus confortables aux pays producteurs qui les ont placés à leur tour dans les banques occidentales, accentuant encore le phénomène. Les banques ont là aussi proposé ces « pétrodollars » aux pays du Sud (y compris aux pays exportateurs de pétrole comme le Mexique, l'Algérie, le Venezuela qui n'en avaient pas besoin et qui se sont malgré tout fortement endettés à l'époque) à des taux d'intérêt faibles pour les inciter à emprunter. Tous ces prêts provenant de banques privées ont constitué la partie privée de la dette extérieure des PED. Proche de zéro au début des années 1960, la part privée de cette dette a atteint 36 milliards de dollars en 1970 et 380 milliards de dollars en 1980.

Si nous résumons, les sources de la dette des pays du Sud (de 1960 à 1980) sont :

- Les Eurodollars et les Pétrodollars.

- Les *Eurodollars* : Après la Deuxième Guerre mondiale (1945), le plan Marshall (13 milliards de \$ de l'époque - soit environ 130 milliards \$ aujourd'hui - dont 11 milliards en dons) permet une relance économique rapide de l'Europe de l'Ouest, et les banques accumulent de grandes quantités de dollars (les Eurodollars). À partir de 1960, ces financements sont prêtés aux PED à faible taux d'intérêt.
 - Les *Pétrodollars* : En 1973, le premier choc pétrolier entraîne une forte augmentation des prix du pétrole (multiplié par 4). Cela produit une importante accumulation de dollars pour les pays exportateurs de pétrole (les Pétrodollars) qu'ils vont placer dans les banques occidentales. Ils sont également prêtés aux PED à faible taux d'intérêt.
- ⇒ Ces Eurodollars et Pétrodollars vont constituer la **dette extérieure publique commerciale** (c'est-à-dire due à un créancier privé : les banques occidentales).

- L'aide liée.

Une récession généralisée frappe les pays du Nord après le choc pétrolier. Afin de relancer leur économie, ils vont distribuer « du pouvoir d'achat » aux pays du Sud afin de les inciter à acheter les marchandises produites au Nord en leur accordant des prêts (d'État à État) sous forme de crédits d'exportations : « je te prête de l'argent, à condition que tu achètes mes produits ».

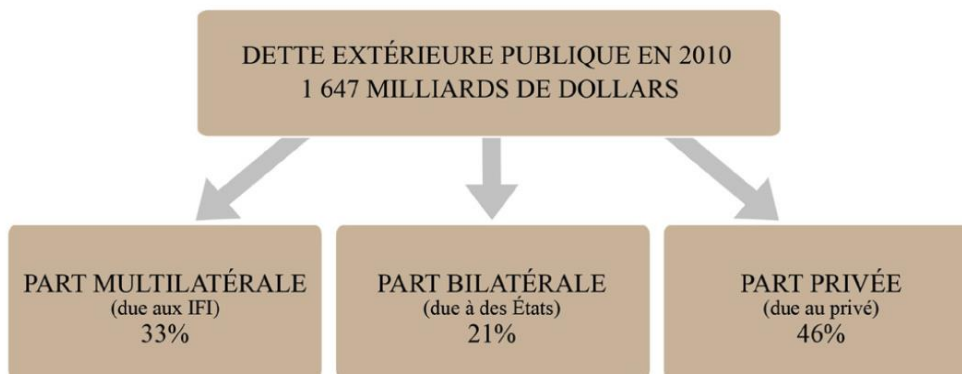
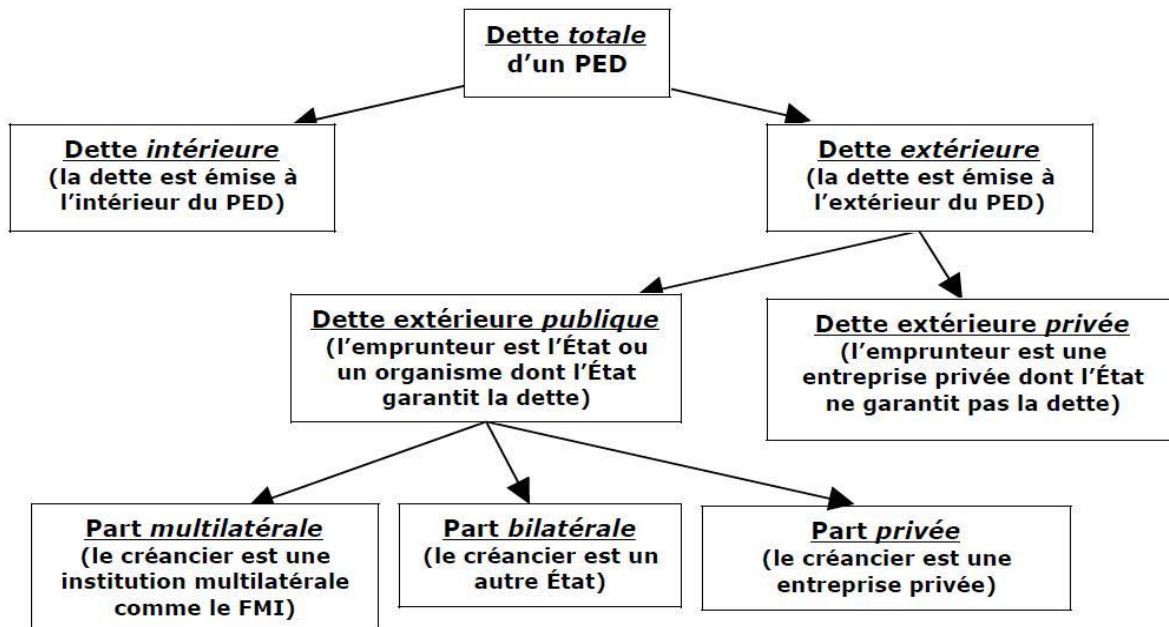
- ⇒ L'aide liée va constituer la **dette extérieure publique bilatérale** (c'est-à-dire la dette due à un autre État). Son évolution : 1960 = très faible / 1970 = 26 Mds\$ / 1980 = 103 Mds\$

- Les Institutions financières internationales (IFI) (surtout la Banque Mondiale [BM])

La BM a accru ses prêts surtout à partir de 1968 sous la présidence de McNamara. Dans le contexte de guerre froide, la BM va utiliser les prêts pour contrer la « contagion révolutionnaire » : « Je te prête de l'argent tant que tu ne tombes pas dans le giron communiste ». Entre 1968 et 1973 : la BM accorde plus de prêts que pendant 1945-1968. Elle incite les pays du Sud à s'endetter, et soutient la plupart des dictatures de

l'époque : Mobutu – Zaïre ; Suharto – Indonésie ; Marcos – Philippines ; Dictature brésilienne de 1964 à 1985 ; Pinochet – Chili ...

⇒ Les prêts des IFI constituent la **dettes extérieure publique multilatérale** (c'est-à-dire la dette due aux institutions qui représentent plusieurs pays). Son évolution : 1960 = très faible / 1970 = 8 Mds\$ / 1980 = 58 Mds\$ dont 32 vis à vis BM.

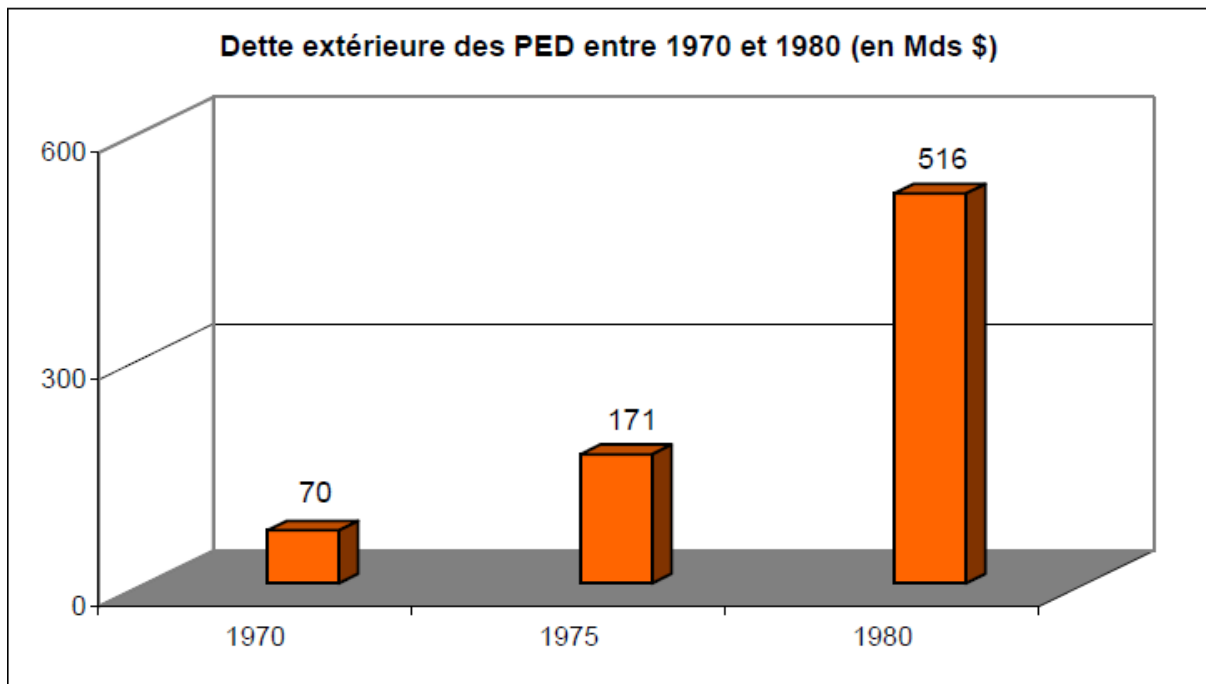


Jusqu'à la fin des années 1970, l'endettement est resté supportable pour les pays du Sud car les taux d'intérêt étaient faibles et ces prêts leur permettaient de produire davantage, donc d'exporter plus, et de récupérer des devises pour rembourser et investir. Mais l'augmentation de la dette extérieure des PED a été exponentielle : très faible au début des années 1960, elle a

atteint 70 milliards de dollars en 1970 et 540 milliards de dollars en 1980. Elle est donc multipliée par presque 8 en 10 ans.

1.2 Évolution de la dette depuis 1970

Avant la crise de la dette, la dette extérieure de tous les pays en développement a été multipliée par 7,5 entre 1970 et 1980.



Source : Banque mondiale, *Global Development Finance*

1.2.1 Crise de la dette

a. Facteurs déclencheurs :

- Augmentation brutale des taux d'intérêt en 1979

La Réserve fédérale sous Paul Volcker augmente unilatéralement les taux d'intérêt pour :

- attirer les capitaux aux USA qui sont alors mieux rémunérés
- lutter contre l'inflation et stopper le processus de dépréciation du dollar par rapport aux autres devises.

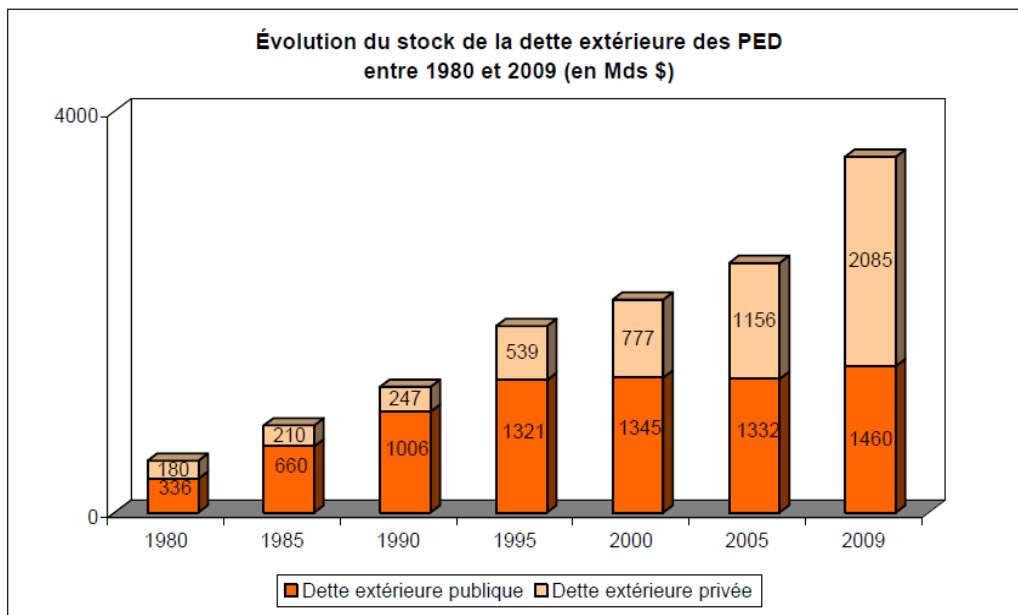
⇒ Les intérêts sont passés de 4-5% à 16-18% au début des années 80 pour les PED qui avaient contracté des prêts à taux variables

⇒ Les PED doivent donc rembourser plus

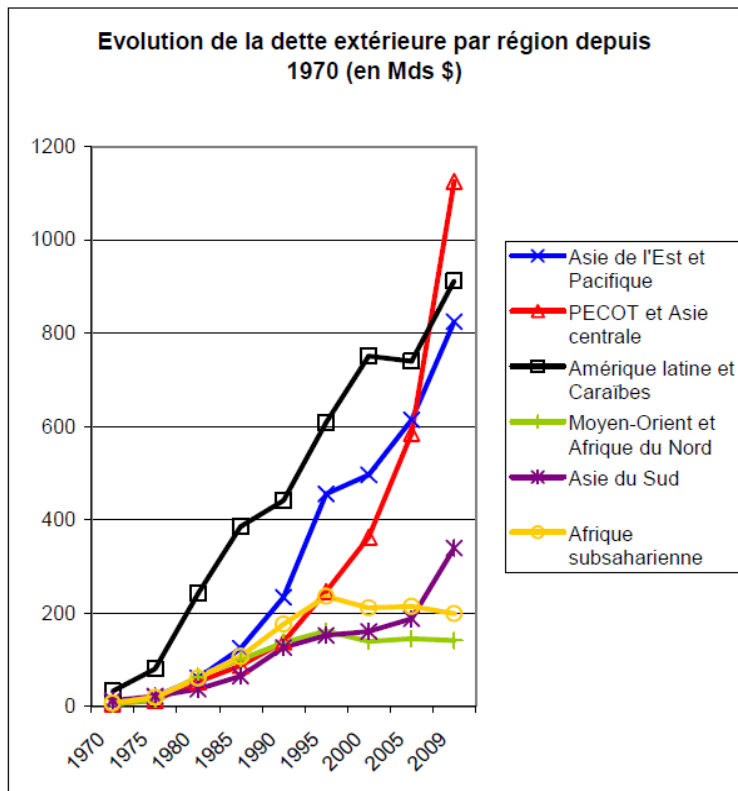
- Baisse du prix des matières premières

Les pays du Sud développent l'exploitation et l'exportation des matières premières (pour avoir des devises étrangères et rembourser leurs prêts). Ces matières premières affluent en même temps sur le marché international entraînant une baisse importante de leurs prix (→si ce qui est rare est cher, ce qui abonde...)

⇒ Depuis 1980, la dette extérieure des PED a poursuivi son ascension : c'est d'abord la dette publique qui grimpe fortement durant les années 1980, puis la dette privée depuis 1990.



Source : Banque mondiale, *Global Development Finance*



Source : Banque mondiale, *Global Development Finance 2008*

PECOT : Pays d'Europe Centrale et Orientale + Turquie.

b. Situation par région

Tout d'abord, on voit que **l'Amérique latine** a eu très tôt une dette extérieure colossale, ce n'est donc pas un hasard si cette région fut le théâtre de la crise de la dette de 1982. Depuis quelques années, les pays latino-américains ont fortement augmenté leur dette publique intérieure alors que leur dette extérieure publique se réduit légèrement, notamment suite à des remboursements anticipés.

À une échelle différente, **l'Afrique subsaharienne** a un profil comparable : une dette élevée dès le début des années 1980 (proche de celle de l'Asie de l'Est), une crise de la dette qui fait des ravages, des remboursements qui saignent le continent. À partir du milieu des années 1990, des annonces d'allègement de dette viennent stopper l'augmentation du stock de la dette, mais lui permettent à peine de repasser sous le seuil des 200 milliards de dollars.

L'évolution de **l'Asie de l'Est** est très différente. Au cours des années 1980, la dette extérieure reste modérée, mais s'accroît très vite dans la première moitié des années 1990. Cela conduit à la crise de 1997-1998, suivie par des remboursements très importants de la part des pays touchés.

Après la chute du mur de Berlin en novembre 1989, les **pays de l'ex-bloc soviétique** ont plongé dans la marmite néolibérale, mais la potion contenue dans cette marmite n'avait rien de magique : leur dette a grimpé de manière très rapide. C'est la région de PED où en 2009, l'accroissement de l'endettement était le plus fort.

1.2.2 Les PED remboursent-ils leurs dettes ?

Le total des remboursements entre 1970 et 2009 atteint la somme pharaonique de 7 675 milliards de dollars. Au final, la dette représente une ponction inouïe sur l'économie des PED.

Depuis plusieurs décennies, les montants à rembourser sont tellement importants que les PED doivent avoir recours à de nouveaux emprunts pour rembourser les anciens : c'est l'**effet boule de neige**. Insistons sur ce mécanisme très discret en regardant les chiffres de la dette à long terme pour l'année 2009. Alors que les pouvoirs publics des PED ont remboursé 119 milliards de dollars de capital et 55 milliards de dollars d'intérêts, ils ont, dans le même temps, reçu 219 milliards de dollars de nouveaux prêts, dont ils devront rembourser le capital et les intérêts au cours des années à venir... Depuis 1970, les chiffres sont encore plus impressionnants : les pouvoirs publics des PED ont reçu 4 149 milliards de dollars de prêts, mais ils ont remboursé 2 964 milliards de dollars de capital et 1 565 milliards de dollars d'intérêts, soit 4 529 milliards de dollars en tout. Le bénéfice pour les créanciers est somptueux : 380 milliards de dollars depuis 1970, sans compter ce qu'il reste à rembourser.

Autrement dit, la dette réclamée aujourd'hui aux PED n'a rien à voir avec les sommes réellement injectées dans l'économie de ces pays.



1.3 Impact sur la population

1.3.1 Les conséquences des politiques du FMI

Avec la crise de la dette, plus personne d'autre que le FMI ne veut prêter à ces pays qui ne peuvent plus rembourser. Il accepte de prêter l'argent nécessaire, au taux fort et à condition que le pays concerné accepte de mener la politique décidée par ses experts. En un mot, la politique économique de l'État endetté passe sous contrôle du FMI et de ses experts ultralibéraux.

Les mesures préconisées sont inscrites dans un Plan d'ajustement structurel (PAS), qui correspond toujours au même schéma :

- abandon des subventions aux produits et services de première nécessité : pain, riz, lait, sucre, combustibles... ;

- austérité budgétaire et réduction des dépenses, en général baisse drastique des budgets sociaux « non productifs » (santé, éducation, subventions aux produits de base) ;
- dévaluation de la monnaie locale ;
- taux d'intérêt élevés, pour attirer les capitaux étrangers avec une rémunération élevée ;
- production agricole tout entière tournée vers l'exportation pour faire rentrer des devises (café, coton, cacao, arachide, thé, etc.), qui engendre une réduction des cultures vivrières et une déforestation pour gagner de nouvelles surfaces ;
- ouverture totale des marchés par la suppression des barrières douanières ;
- libéralisation de l'économie, notamment abandon du contrôle des mouvements de capitaux et la suppression du contrôle des changes ;
- fiscalité aggravant encore les inégalités avec le principe d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la préservation des revenus du capital ;
- privatisations massives des entreprises publiques, donc un désengagement de l'État des secteurs de production concurrentiels ;
- réductions :
 1. des effectifs de la fonction publique, en particulier pour le développement agricole et rural, la recherche agronomique, la vulgarisation agricole, la fourniture d'intrants ;
 2. des achats garantis aux producteurs (par exemple l'exportation assurée du coton dans certains pays d'Afrique), le stockage des productions...

Exemple des conséquences des PAS : le cas du Mali

Au **Mali**, Alpha Oumar Konaré est élu Président en 1992, après la dictature du général Moussa Traoré. Sa politique est docile à l'égard du FMI et son but est le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques. Il s'applique à promouvoir les activités marchandes privées et à assainir le secteur public, comme on dit au FMI. Les effectifs de la fonction publique passent alors de 45 000 en 1991 à 37 700 en 1998, et les salaires publics subissent une baisse en valeur réelle comprise entre 11 % et 18 %. La pression fiscale est passée de 8,5 % en 1988 à 14 % en 1998, tandis que les dépenses courantes sont passées de 15 % du PIB à 10,8 %. Sur les 90 entreprises publiques en 1985 au Mali, il en reste 36 en 1998, 26 ayant été liquidées et 28 privatisées. Si bien qu'en 1988, 75 % des recettes fiscales du gouvernement passaient dans la masse salariale de ses fonctionnaires, contre 27 % en 1998. C'est ce que le gouvernement qualifie d' « assainissement notable des dépenses ». Et ça continue : en 2000, audits de la Caisse de Retraite du Mali (CRM) et de l'Institut National pour la Prévoyance Sociale (INPS) et adoption d'un plan d'assainissement de leurs finances ; vente de 60 % du capital d'Électricité du Mali (EDM) ; vente de l'Hôtel de l'Amitié ; privatisation à 35 % de la Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM), avec privatisation totale en vue ; liquidation de la Société Malienne de Matériel de Travaux

Publics (SLMTP), de l'Office des Relais Touristiques (ORT) et de la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Minière (SONAREM).

Pourtant le niveau de vie des populations ne décolle pas pour autant. Quelques chiffres suffisent : en 1999, le taux brut de scolarisation primaire est de 56 % ; le nombre moyen d'élèves par enseignant dans le primaire est 79 ; 27 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition ; 59 % de la population a accès à un centre de santé à moins de 15 km ; 17 % des logements sont équipés de l'eau courante et 12 % de l'électricité.

Source : Site du CADTM « La dette du tiers monde ? »
http://cadtm.org/spip.php?page=imprimer&id_article=22

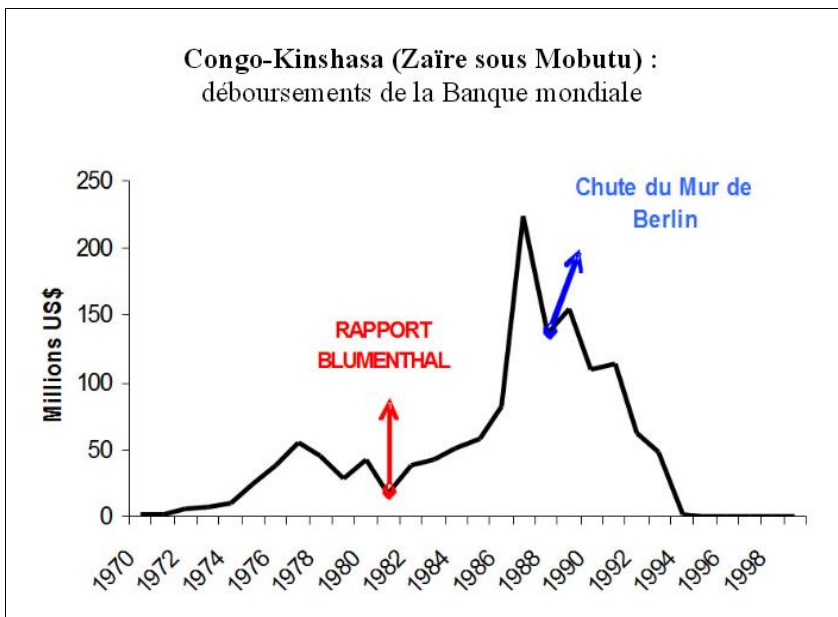
1.3.2 De quelle façon les prêts sont-ils utilisés par les pays du sud ?

a. Corruption

Une partie importante des sommes empruntées a été détournée par des régimes corrompus qui ont tiré parti de l'endettement pour prélever des commissions et consolider leur pouvoir autoritaire avec la complicité des créanciers occidentaux.

(Mobutu : 1997 fortune de 8 Mds\$ => 2/3 dette Congo Mds\$)

Les emprunts massifs contractés par les dirigeants des pays du Sud n'ont pourtant que très peu profité aux populations. La majeure partie fut décidée par des régimes dictatoriaux, alliés stratégiques de grandes puissances du Nord. Une partie importante des sommes empruntées a été détournée par ces régimes corrompus. Ils ont d'autant plus facilement accepté d'endetter leur pays qu'ils ont prélevé au passage des commissions avec le soutien des autres acteurs de l'endettement.



Déboursements en RDC après le rapport Blumenthal

b. Achat d'armes ou de matériel militaire

Les pays producteurs d'armes (Belgique : FN d'Herstal, France : Lagardère) trouvent de très bons débouchés grâce à la vente d'armes, utilisées pour réprimer la population.

c. Mise en œuvre de grands projets

Les crédits sont allés en priorité à des mégaprojets énergétiques (barrages, centrales thermiques, oléoducs...), très souvent inadaptés et mégalomaniques, que l'on a surnommés « éléphants blancs ». Le but n'était pas d'améliorer la vie quotidienne des populations sur place, mais plutôt de parvenir à extraire les richesses naturelles du Sud et à les transporter facilement vers le marché mondial.

Les gouvernements concernés ont contracté des emprunts considérables afin de financer des projets, caractérisés par le manque de rentabilité et de discipline financière. Ces derniers n'ont servi finalement que les intérêts de quelques membres haut placés du pouvoir et ont davantage profité aux entreprises occidentales qui y ont trouvé des débouchés et des acquisitions de marchés extrêmement intéressants.

Exemple

Le barrage d'Inga en RDC a permis de tirer une ligne à haute tension sans précédent de 1.900 kilomètres vers le Katanga, province riche en minerais en vue de leur extraction. Mais cette ligne ne s'est pas accompagnée de l'installation de transformateurs pour fournir de l'électricité aux villages qu'elle survole.



1.3.3 Imposer le libéralisme sous couvert de développement

Endettement à taux d'intérêt faibles pour répondre à une théorie de développement qui ne répond pas aux intérêts des populations. Les prêts sont surtout contractés en dollars et doivent être remboursés en dollars. Les pays du Sud ont donc besoin de dollars.

Pour se procurer cette monnaie et répondre aux conditions imposées par les créanciers, les PED vont développer l'exploitation des ressources minières et les cultures de rentes vouées à l'exportation (coton, café, cacao, sucre...). Cela arrange les pays occidentaux qui ont grand besoin de matières premières à bon marché. Ils peuvent les transformer et ensuite les exporter à un prix plus élevé.

1.3.4 Crise de la dette et souveraineté alimentaire

La déclaration pour la souveraineté alimentaire de la Via Campesina¹²³ mentionne qu'il est inadmissible que : « les décisions concernant le commerce et la production soient dictées par le besoin de devises pour rembourser la dette ». Dictées car imposées par les clauses de PAS à chaque nouveau prêt par les institutions Internationales (par exemple désengagement de l'Etat et libéralisation de l'économie). Selon la Via Campesina, les organisations internationales multilatérales (Banque Mondiale, FMI) facilitent le contrôle croissant des politiques agricoles par les firmes multinationales. Cela engendre :

- Une réduction des cultures vivrières. Pour répondre aux exigences des PAS et faire rentrer des devises, les PED vont mettre en place des cultures de rentes vouées à l'exportation (coton, café, cacao, sucre).
- L'abandon des subventions aux produits et services de première nécessité : pain, riz, lait, sucre, combustible...
- Réduction des budgets concernant le développement agricole et rural, la recherche agronomique, la vulgarisation agricole, la fourniture d'intrants.

Ce phénomène va à l'encontre d'une souveraineté des États et par conséquent d'une souveraineté alimentaire, droit qui laisse la possibilité aux populations, aux États ou aux groupes d'États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations. La dette est un poids disproportionné pour les ruraux.

1.4 Conclusion

Bien qu'ils aient déjà remboursé plus de 12 fois le montant dû en 1980, les pays en développement continuent de supporter à l'heure actuelle une dette extérieure plus de cinq fois supérieure à celle due au moment de leur contraction. La dette fonctionne comme un mécanisme auto-entretenu d'aggravation de la pauvreté plaçant de ce fait les pays du Sud dans une dépendance perpétuelle à l'égard des pays du Nord.

¹²³ Déclaration effectuée à Rome le 11-17 novembre 1996.

ETUDES DE CAS

I. Mali : Endettement paysan : Un cercle vicieux



C'est l'exploitation familiale agricole qui souffre le plus du poids de la dette

Le défunt président guinéen Ahmed Sékou Touré avait l'habitude de dire que « toute aide qui n'aide pas à se passer d'elle est à rejeter ». Cette célèbre citation traduit aujourd'hui l'état d'endettement du paysan malien.

L'agriculture occupe une proportion importante de la population rurale, elle contribue pour 40 % du PIB national. Malgré cette contribution importante et incontournable à la richesse nationale, une étude sur l'endettement paysan en zones Office du Niger, financé par l'ONG Oxfam Novib, a révélé que les paysans demeurent la couche de la population la plus vulnérable au plan économique.

Avec les différents changements de politique gouvernementale, l'État s'est progressivement désengagé de l'octroi du crédit agricole. Les différents plans d'ajustements structurels par lesquels le pays est passé n'ont pas pu résoudre la problématique de la dette paysanne.

Ainsi, selon le consultant, le cercle vicieux de la dette paysanne se resserre d'année en année sur le paysan, l'asphyxiant un peu plus, sans pour autant l'aider à se sortir des ficelles de la dette. Les responsabilités de cet endettement excessif et pernicieux se situent à plusieurs niveaux, dont la première incombe à l'État qui ne veille pas à la moralisation de l'octroi du crédit paysan.

La fiscalisation du crédit par l'État a contribué à enfoncer davantage le paysan dans l'abîme. Les taux d'intérêt sont prohibitifs (entre 14 voire 18 et 24 % l'an). Ils ne facilitent guère le remboursement adéquat du crédit contracté. Le paysan n'est pas toujours bien informé des pièges du financement qu'il contracte. Ces derniers ont également déploré les accaparements de terres et souhaitent la révision du titre foncier privé de l'État géré par l'Office du Niger.

Il est établi que tout État ne peut se développer convenablement sans assurer au préalable les fondamentaux de la croissance qui passent par la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, le commerce, le transport, la transformation, la recherche, etc. Les taux d'intérêt multiples et diffus, l'encours et le service de la dette sont autant de pratiques qui ont contribué à alourdir le fardeau de la dette paysanne. Ils constituent les sangles desquelles le paysan seul ne peut se défaire.

Le niveau d'équipement du paysan est très dérisoire et ses capacités financières ne peuvent pas lui permettre de s'équiper convenablement.

Or, la pratique des institutions financières ne le conduit pas non plus vers une autonomie. Le gouvernement doit veiller sur les mécanismes et instruments de la dette destinés aux paysans. La Coalition des alternatives africaines Dette et Développement Mali (CAD-Mali) recommande la mise en place d'un Observatoire de la dette et des fonds publics. Cette structure pourra veiller sur la moralisation des crédits notamment destinés aux paysans et au développement de l'agriculture.

Source : COULIBALY, M. « Endettement paysan : Un cercle vicieux », in L'Essor, décembre 2013, en ligne : <http://www.maliweb.net/economie/agriculture/endettement-paysan-un-cercle-vicieux-185863.html>

II. Mexique : un exemple classique de la destruction de la souveraineté alimentaire

Berceau de la culture du maïs, le Mexique est un exemple classique de la destruction de sa souveraineté alimentaire. Au début de l'année 2007, la crise de la tortilla — une brutale augmentation de son prix de 60 % du fait de l'augmentation du coût du maïs, son composant essentiel — a poussé le Mexique au bord de la crise économique, alarmant le monde entier. Les subventions du gouvernement états-unien à la production des biocarburants ont fait qu'il devenait plus rentable d'utiliser le maïs pour la production de l'éthanol que pour l'alimentation, ce qui a poussé son prix vers le haut.

Mais la crise de la tortilla, comme la crise alimentaire actuelle, ne peut être comprise sans analyser l'impact des politiques du marché libre imposées par la Banque mondiale, le FMI et Washington au cours des dernières années. Ces politiques ont transformé le Mexique en une économie d'importation dépendante du riz états-unien.

En août 1982, le gouvernement mexicain s'est déclaré insolvable pour payer la dette extérieure, mais la situation de crise économique et sociale l'a obligé de s'endetter encore auprès des banques commerciales et des institutions internationales. En échange des fonds empruntés pour faire face au service de sa dette, le FMI et la Banque mondiale ont imposé des conditions au Mexique, à travers un Programme d'ajustement structurel, entre autres : l'ouverture de ses marchés, l'élimination des tarifs douaniers et des règlements étatiques, la contraction des dépenses publiques, le démantèlement du système étatique du crédit, des subventions à la production agricole et la suppression du contrôle des prix, la fin des services étatiques d'approvisionnement, de la commercialisation, du stockage et d'assurance des cultures.

Ce coup de force a été suivi d'un autre, encore plus brutal : l'entrée en vigueur le 1er janvier 1994 de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA), ayant abouti à l'afflux massif du maïs états-unien fortement subventionné qui a inondé le marché mexicain et plongé son secteur agricole dans une crise profonde.

Avec la liquidation de l'Office étatique de commercialisation du maïs, sa distribution — qu'il soit produit localement ou importé des États-Unis — est passée sous le contrôle de quelques entreprises transnationales, comme Cargill et Maseca, qui ont une grande capacité de spéculation sur le marché mondial. Ce monopole leur permet, par exemple, d'éviter que la hausse du prix mondial ne se traduise par une augmentation du prix payé aux petits producteurs locaux. Cette situation a généré un abandon massif de la campagne mexicaine par les petits producteurs de maïs et de riz, par les petits éleveurs, etc., qui ont été expulsés vers les bidonvilles, incapables de tenir la concurrence face aux produits états-uniens subventionnés. On estime qu'environ 1,3 million de paysans ont quitté les campagnes, une partie importante d'entre eux émigrant aux États-Unis, huit ans après l'entrée en vigueur de l'ALENA.

Le cas du Mexique est loin d'être isolé. Il peut être extrapolé à de nombreux autres pays du Sud, où l'application systématique des politiques néolibérales au cours des dernières années a non seulement démantelé un système autochtone de production agricole, d'élevage et d'alimentation, mais a aussi liquidé toute protection de leurs communautés, de leurs industries et des services publics. Ainsi, en se fondant sur les mêmes préceptes, la Banque mondiale a proposé de supprimer la production du riz au Sri Lanka — une culture traditionnelle depuis plus de trois mille ans et le fondement de l'alimentation locale — car il serait moins cher de l'importer du Viêt Nam ou de la Thaïlande. La restructuration économique néolibérale tout au long des années 1990 aux Philippines a transformé ce pays d'exportateur net d'aliments en plus grand importateur mondial de riz, qui achète chaque année sur le marché mondial entre un et deux millions de tonnes pour sa demande interne. La logique du marché libre a condamné ce pays à une spirale de domination et de misère.

Source : Esther Vivas, Extrait de Contradictions du système alimentaire mondial, in Inprecor, décembre 2009 – janvier 2010, n° 556-557, p. 22

III. L'Argentine, crise de la dette et souveraineté alimentaire

En décembre 2001, après trois années de récession, l'économie argentine s'effondre. Les émeutes font des dizaines de morts et de blessés, la dette extérieure dépasse 155 milliards de dollars, les Argentins perdent confiance dans le peso et rejettent leurs institutions et leurs dirigeants, « que se vayan todos ! qu'ils s'en aillent tous ! ». Cette crise emblématique de la fin du XXe siècle pose les questions de l'endettement et du rôle des créanciers internationaux, et de la libéralisation d'une économie marquée par la corruption des dirigeants, dans un pays qualifié d'ancien grenier à blé du monde » qui découvre la faim et la pauvreté. Cette crise de la dette a pour origine un mécanisme de dilapidation et de détournements de fonds mettant en scène le gouvernement argentin, le FMI, les banques privées du Nord et la FED américaine.

Quelles sont conséquences de la crise pour le secteur agricole ?

Les PAS imposés à l'Argentine ont eu un impact direct sur le choix du modèle agricole du pays. Suite à la dette contractée et à la dépendance engendrée par celle-ci, l'Argentine a choisi un modèle agricole productiviste basé principalement sur l'exportation de culture de soja transgénique (90 % des terres sont consacrées à la culture du soja¹²⁴). La sortie de crise de 2001 – 2002 est à attribuer à la haute rentabilité des marchés d'exportation, basés fondamentalement sur l'agro-industrie. En 2009, l'Argentine est le troisième exportateur mondial de graines de soja et le principal fournisseur global de farines et d'huiles extraites de cette oléagineuse. C'est aussi le deuxième exportateur mondial de maïs et un des cinq premiers de blé.

Quelles sont les conséquences sociales et environnementales qui ont porté préjudice à la souveraineté alimentaire du pays ?

- Une disparition très importante des petites exploitations paysannes ;
- Une concentration des terres et une augmentation de la superficie moyenne des propriétés ;
- Une chute du recours à la main-d'œuvre agricole et un fort exode de la population rurale ;
- Une augmentation du nombre de paysans sans terre ;
- Une progression importante de la déforestation ;
- L'emploi massif de substances toxiques ;
- Le renforcement de la monoculture au détriment de cultures paysannes vivrières.

Y a-t-il eu des solutions mises en places pour lutter contre ce phénomène ?

Suite à la crise de 2001, le gouvernement argentin a mis en place des mécanismes pour répondre à la dette. Il a notamment demandé l'annulation de la dette contractée sous la dictature, déclarée « odieuse » « illégitime », et « anticonstitutionnelle ».

Mais les réponses apportées à cette crise l'ont été aussi du côté du peuple argentin. Face à un désengagement de l'État suite aux PAS et à une crise de confiance envers celui-ci, ils ont mis en place des stratégies pour lutter contre la crise :

- Nouvelle logique économique ; pour lutter contre le chômage, des travailleurs reprennent en autogestion des usines abandonnées (coopératives autogérées) et on voit apparaître une augmentation des réseaux de trocs.
- Mise en place de monnaies parallèles dans certaines villes et provinces pendant la crise. L'État voit remettre en question son monopole régalien sur l'instrument monétaire.
- Développement de certaines formes de résistances : action de mouvements paysans, mouvements sociaux comme les piqueteros connus pour bloquer des routes ;

¹²⁴ MARISTELLA SVAMPA SVAMPA M., « ARGENTINE : SECTEUR AGRICOLE MOBILISÉ, MODÈLE PRODUCTIVISTE CONFORTÉ » IN CETRI, 8 JANVIER 2009, EN LIGNE : [HTTP://WWW.CETRI.BE/SPIP.PHP?ARTICLE992&LANG=FR](http://www.cetri.be/spip.php?article992&lang=fr)

Concernant le secteur agricole, aucune réponse n'a été apportée en termes de redistribution des terres. Une des mesures entreprises par les derniers gouvernements a été la promotion des jardins familiaux pour lutter contre l'insécurité alimentaire à travers le programme national Pro-Huerta.

Dans un article paru dans le journal *Straits Times* du 10 janvier 2002 et intitulé « Lessons From Argentina's Debacle », Joseph Stiglitz prix Nobel d'économie, en observant le désastre argentin, formule en ces termes :

« Tout économiste digne de ce nom aurait pu prédire que les politiques d'austérité allaient provoquer un ralentissement de l'activité et que les objectifs budgétaires ne seraient pas atteints »

Selon lui, la cessation de paiement de l'Argentine va plus loin qu'un simple problème de corruption. Bien qu'il ait eu son rôle à jouer, il ne s'agit pas que du rôle du FMI. D'après lui, cette crise résulte de mauvaises décisions économiques entreprises pendant plusieurs décennies. Il insiste sur l'importance de comprendre et d'analyser ces erreurs afin de pouvoir tirer des leçons pour l'avenir. Il en dresse quelques-unes et finit sur cette conclusion :

« La crise argentine devrait nous rappeler l'urgente nécessité de réformer le système financier mondial – et une réforme complète du FMI est là où nous devons commencer ».

En ligne, en anglais : <http://cdi.mecon.gov.ar/biblio/docelec/stiglitz/stiglitz4.pdf>

LEXIQUE

Aide publique au développement (APD) : elle correspond à l'ensemble des moyens financiers mis à la disposition des États du Sud par les pays développés, les institutions financières internationales et les organismes privés (ONG). Elle peut prendre trois formes :

- Les prêts concessionnels, c'est-à-dire des prêts consentis à des taux inférieurs à ceux du marché. Seul est recensé dans l'APD le montant de la remise par rapport aux conditions du marché ;
- Les dons, qui représentent les capitaux non remboursables octroyés par des États ou des organismes officiels des pays industrialisés. Il est à noter que les remises de dette sont assimilées à des dons ;
- L'assistance technique, qui est l'aide en nature délivrée aux PED. Cette assistance est très souvent liée à l'octroi d'un financement concessionnel ou non. La Banque mondiale fournit la plus grande part de l'assistance technique multilatérale, notamment au travers du programme des Nations unies pour le développement (PNUD) chargé de coordonner l'assistance dans les pays en développement.

Dette bilatérale : c'est la dette contractée vis-à-vis d'États individuels, regroupés au sein du *club de Paris*.

Dette commerciale : c'est la dette contractée vis-à-vis des banques commerciales internationales, regroupées au sein du *club de Londres*.

Dette multilatérale : c'est la dette contractée vis-à-vis des institutions financières internationales (Fonds monétaire international et Banque mondiale) ou régionales (Banque interaméricaine de développement, Banque asiatique de développement ou Banque africaine de développement).

Eurodollars : ils désignent les dollars détenus dans des banques hors des États-Unis, y compris dans des filiales de banques américaines. Ces dernières, qui échappent à la réglementation américaine, prêtent ces dollars à des taux légèrement inférieurs aux taux officiels. On assiste alors, dans les années 1960, à une multiplication de ces dollars « apatrides » grâce au jeu des taux d'intérêt. Le développement des eurodollars est à l'origine de l'éclatement du système de Bretton Woods et de la libéralisation des mouvements de capitaux internationaux.

Pétrodollars : ce sont les dollars issus des ventes de pétrole et qui vont alimenter le marché des *eurodollars*.

PECOT : Pays d'Europe Centrale et Orientale + Turquie.

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Vidéos

- L'ABC de la dette des pays du Sud – CADTM - Août 2012
<http://cadtm.org/L-ABC-de-la-dette-des-pays-du-Sud>
- Le salaire de la dette
www.youtube.com/watch?v=vD4kN4Cerdg
- Mémoire d'un saccage – Fernando E. Solanas – 2003 – 120'
www.youtube.com/watch?v=2IW2KFerGzo
- Kel dette ?
www.filmsdocumentaires.com/films/1068-kel-dette
- Djourou une corde à ton cou – Olivier Zuchua – Belgique – 2004
- La dette : une tragédie moderne en cinq actes – CADTM - Février 2011
- L'ABC de la dette des pays du Sud – CADTM – Août 2012
- Sur les grands projets : Les enjeux de Grand Inga – TV5 Monde – 2013 – 2'37
www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/Les-dossiers-de-la-redaction/Barrages/p-25347-Projet-Grand-Inga-en-RDC-le-revers-de-la-medaille.htm

❖ Audios

- TOUSSAINT Eric, « Notre AAA : audit, annulation, alternatives », septembre 2013, 1h40, en ligne,
<http://cadtm.org/Conference-debat-A-propos-de-la>
- TOUSSAINT Eric, « Argentine, Équateur et Islande : des solutions à la crise de la dette pour l'Union européenne ? », mai 2013, en ligne,
<http://cadtm.org/Argentine-Equateur-et-Islande-des,9095>
- Interview de Daniel Mermet avec Eric Toussaint sur l'annulation de la dette du tiers monde, « La dette immorale »
www.la-bas.org/article.php3?id_article=584/

❖ Publications

- BERLAN J-P., BERTHELOT J., ZIEGLER J., et al. (éds), *Via Campesina : une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, PUBLICETIM, n° 23-24, 2002, 256 p.
- MILLET D., & TOUSSAINT E. (éds), *Les chiffres de la dette 2009*, CDATM, 22 p.
- LEMOINE M., « Face aux créanciers, effronterie argentine et frilosité grecque », in *Le monde diplomatique*, avril 2012, pp.4-5. En ligne : www.monde-diplomatique.fr/2012/04/LEMOINE/47600

- Bibliographie sur la dette dans :
 - « Dossier, la dette : un frein au développement » : www.ritimo.org/article527.html
 - Livres et Brochures publiés par le CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde)
cadtm.org/Livres-brochures

❖ Bande Dessinées

- MILLET D., & CHAUVREAU F., (éds), « Dette Odieuse », CADTM/Syllepse, 2006, 48 p, <http://cadtm.org/Dette-odieuse-bande-dessinee>
- MILLET D., & CHAUVREAU F., (ÉDS), « LE SYSTÈME DETTE, T1 : LA PAZ », CADTM/SYLLEPSE, N° 1, 2009, 48 P, [HTTP://CADTM.ORG/LE-SYSTEME-DETTE](http://CADTM.ORG/LE-SYSTEME-DETTE)

❖ Jeu

CADTM (ligne du temps) : <http://cadtm.org/LA-LIGNE-DU-TEMPS,8628>

❖ Plate-forme dette et développement : www.dette2000.org/

BIBLIOGRAPHIE

1. Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), « La ligne du temps », 2007, 13p., en ligne, <http://cadtm.org/IMG/pdf/lignedutemps.pdf> , (consulté le 2 juillet 2013).
2. MILLET D., & TOUSSAINT É. (éds), « 65 Questions / 65 Réponses SUR LA DETTE, LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE », coédition CADTM-Syllepse, Liège-Paris, 2001, 243p, en ligne, <http://attac-paris20.org/PDFs/106329662-65QR-2012.pdf> (consulté le 2 juillet 2013).
3. BERR E., « La dette des pays en développement : bilan et perspectives », Groupe d'Économie du Développement de l'Université Montesquier, Bordeaux IV, documents de travail n° 82, 2003, 16p., en ligne, <http://cms.unige.ch/isdd/IMG/pdf/Dt82.pdf> , (consulté le 1er juillet).
4. MILLET D., « La dette du Tiers Monde ? », in CADTM, s.d, en ligne, <http://cadtm.org/La-dette-du-Tiers-Monde> , (consulté le 2 juillet 2013).
5. ZACHARIE A., « Aux origines de la crise argentine », in CADTM, s.d, en ligne, <http://cadtm.org/Aux-origines-de-la-crise-argentine> , (consulté le 19 août 2013).

2 L'OMC

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur du système - que l'on appelle le système commercial multilatéral - se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Ces accords constituent les règles juridiques de base du commerce international. Il s'agit essentiellement de contrats garantissant aux pays membres d'importants droits commerciaux. Ils contraignent également les gouvernements à maintenir leur politique commerciale à l'intérieur de limites convenues, dans l'intérêt de tous. Le but est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

2.1 Présentation

2.1.1 Objectif : créer un système commercial solide et prospère

L'Organisation mondiale du commerce a été créée à la suite de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1995, de l'accord de Marrakech du 15 avril 1994. Comptant parmi les organisations internationales les plus jeunes, l'OMC a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Ainsi, bien que l'OMC soit de création récente, le système commercial multilatéral initialement institué dans le cadre du GATT a déjà un demi-siècle. Au cours de ces 50 dernières années, le commerce mondial a connu une croissance exceptionnelle. Les exportations de marchandises ont augmenté de 6 % par an en moyenne. Le total des échanges en 2000 était 22 fois supérieur au niveau atteint en 1950. Le GATT et l'OMC ont donc contribué à créer un système commercial solide et prospère, favorisant une croissance des échanges sans précédent.

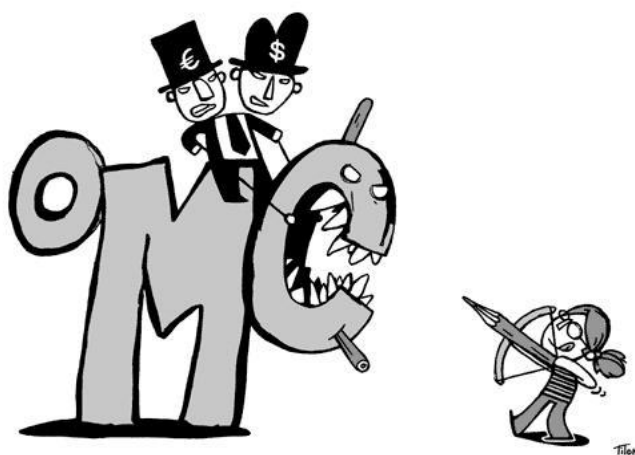
2.1.2 Mode de fonctionnement : les cycles de négociations

Le système a été développé dans le cadre de plusieurs séries - ou cycles - de négociations commerciales organisées sous les auspices du GATT. Les premiers cycles portaient essentiellement sur l'abaissement des droits de douane, puis les négociations se sont élargies à d'autres domaines tels que les mesures antidumping et les mesures non tarifaires. Le dernier cycle, le Cycle d'Uruguay, qui a duré de 1986 à 1994, a conduit à la création de l'OMC.

Les négociations se sont poursuivies dans certains domaines après l'achèvement du Cycle d'Uruguay. En février 1997, un accord a été conclu sur les services de télécommunication, 69 gouvernements acceptant d'entreprendre des mesures de libéralisation très larges, dont la portée allait au-delà de celles qui avaient été convenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Au cours de la même année, 40 pays ont mené à bien des négociations sur le commerce en franchise des produits de la technologie de l'information, et 70 membres ont conclu un accord sur les services financiers, portant sur plus de 95 pour cent du commerce dans le secteur bancaire, les secteurs de l'assurance, des valeurs mobilières et des informations financières.

De nouvelles négociations sur l'agriculture et les services ont été engagées en 2000. Elles ont été intégrées dans un programme de travail élargi, le Programme de Doha pour le développement, adopté à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha (Qatar), en novembre 2001.

Ce programme prévoit en outre des négociations et d'autres activités concernant les droits de douane applicables aux produits autres qu'agricoles, le commerce et l'environnement, les règles de l'OMC dans des domaines comme les mesures antidumping et les subventions, l'investissement, la politique de la concurrence, la facilitation des échanges, la transparence des marchés publics et la propriété intellectuelle, et diverses questions soulevées par les pays en développement, relatives aux difficultés qu'ils rencontrent pour mettre en œuvre les accords actuels de l'OMC.



2.1.3 Missions

L'OMC est conduite par les gouvernements Membres. Toutes les grandes décisions sont prises par l'ensemble des Membres, soit au niveau des ministres (qui se réunissent normalement au moins tous les deux ans) soit au niveau des ambassadeurs ou des délégués (qui se rencontrent régulièrement à Genève).

- Négociations commerciales

Les Accords de l'OMC portent sur les marchandises, les services et la propriété intellectuelle. Ils énoncent les principes de la libéralisation et les exceptions autorisées. Ils contiennent les engagements pris par les différents pays pour réduire les droits de douane et les autres obstacles au commerce et pour ouvrir et maintenir ouverts les marchés de services. Ils établissent les procédures à suivre pour régler les différends. Les accords ne sont pas statiques ; ils sont renégociés périodiquement et de nouveaux accords peuvent être ajoutés à l'ensemble. De nombreux accords sont actuellement négociés dans le cadre du Programme de Doha pour le

développement, lancé par les ministres du Commerce des Membres de l'OMC à Doha (Qatar), en novembre 2001.

- Mise en œuvre et suivi

Les Accords de l'OMC obligent les gouvernements à assurer la transparence de leurs politiques commerciales en notifiant à l'OMC les lois en vigueur et les mesures adoptées. Les divers conseils et comités de l'Organisation veillent à ce que ces prescriptions soient respectées et à ce que les Accords de l'OMC soient convenablement mis en œuvre. Les politiques et pratiques commerciales de tous les Membres font l'objet d'un examen périodique, pour lequel le pays concerné et le Secrétariat de l'OMC établissent chacun un rapport.

- Règlement des différends

La procédure de règlement des litiges commerciaux prévue dans le cadre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC est indispensable pour faire respecter les règles et donc pour assurer le déroulement harmonieux des échanges. Les pays soumettent leurs différends à l'OMC lorsqu'ils estiment qu'il est porté atteinte aux droits que leur confèrent les Accords. Les décisions rendues par des experts indépendants nommés spécialement sont fondées sur l'interprétation des Accords et des engagements pris par les différents pays.

- Renforcement des capacités commerciales

Les Accords de l'OMC renferment des dispositions spéciales applicables aux pays en développement qui prévoient notamment des périodes plus longues pour la mise en œuvre des Accords et des engagements, des mesures visant à accroître les possibilités commerciales de ces pays et la fourniture d'une assistance pour les aider à renforcer leurs capacités commerciales, à gérer les différends et à appliquer les normes techniques. Chaque année, l'OMC organise des centaines de missions de coopération technique dans les pays en développement et dispense de nombreux cours à Genève à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux. L'Aide pour le commerce vise à aider les pays en développement à se doter des compétences et des infrastructures nécessaires pour accroître leurs échanges commerciaux.

- Examen des politiques

Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales vise à améliorer la transparence et la compréhension des politiques adoptées par les pays et à évaluer leur impact. Nombre de membres estiment en outre que ces examens leur fournissent en retour des informations constructives sur leurs pratiques. Tous les membres de l'OMC doivent faire l'objet d'un examen périodique, chaque examen donnant lieu à la préparation d'un rapport par le pays intéressé et d'un rapport par le Secrétariat de l'Organisation.

- Communication

L'OMC entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les autres organisations internationales, les médias et le grand public sur divers aspects de l'Organisation et des négociations de Doha, afin d'intensifier la coopération et de mieux faire connaître ses activités.

2.1.4 Principes défendus par l'OMC

- Non-discrimination

Un pays ne doit pas faire de discrimination entre ses partenaires commerciaux ; il ne doit pas non plus faire de discrimination entre ses propres produits, services et ressortissants et ceux des autres pays.

- Plus d'ouverture

L'abaissement des obstacles au commerce est l'un des moyens les plus évidents d'encourager les échanges ; ces obstacles comprennent les droits de douane (ou tarifs) et les mesures telles que les interdictions à l'importation ou les contingents, qui limitent les quantités de façon sélective.

- Plus de prévisibilité et de transparence

Les entreprises, les investisseurs et les gouvernements étrangers devraient avoir l'assurance que des obstacles au commerce ne seront pas érigés de façon arbitraire. La stabilité et la prévisibilité encouragent l'investissement et la création d'emplois et permettent aux consommateurs de profiter pleinement des avantages de la concurrence – plus large choix et prix plus bas.

- Plus de compétitivité

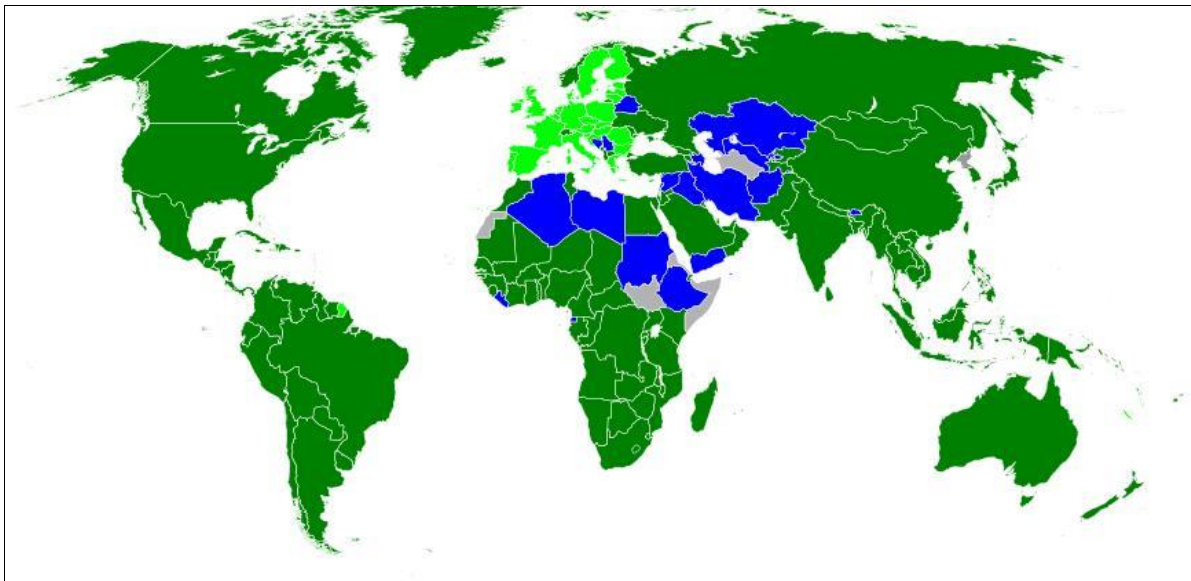
En décourageant les pratiques « déloyales » telles que les subventions à l'exportation et la vente de produits à des prix de dumping, c'est-à-dire à des prix inférieurs aux coûts de production pour gagner des parts de marché ; les questions sont complexes, et les règles tentent d'établir ce qui est loyal et déloyal et d'indiquer comment les gouvernements peuvent réagir, notamment en imposant des droits d'importation additionnels calculés de manière à compenser le dommage causé par le commerce déloyal.

- Plus d'avantages pour les pays moins développés

En leur laissant plus de temps pour s'adapter et une plus grande flexibilité et en leur accordant des privilèges spéciaux ; plus des trois quarts des Membres de l'OMC sont des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché. Les Accords de l'OMC leur accordent des périodes de transition pour leur permettre de s'adapter aux dispositions moins familières et peut-être plus difficiles de l'OMC.

- Protection de l'environnement

Les Accords de l'OMC permettent aux Membres de prendre des mesures pour protéger non seulement l'environnement, mais aussi la santé des personnes et des animaux et pour préserver les végétaux. Toutefois, ces mesures doivent être appliquées de la même manière aux entreprises nationales et aux entreprises étrangères. Autrement dit, les Membres ne doivent pas utiliser les mesures de protection de l'environnement comme des mesures protectionnistes déguisées.



Auteur : Muso

Légende :

- **en vert foncé** : membres de l'OMC ;
- **en vert clair** : membre de l'Union européenne, laquelle est membre de l'OMC ;
- **en bleu** : les observateurs ;
- **en gris** : aucune interaction officielle avec l'OMC.

2.2 OMC et agriculture

Jusqu'en 1986, l'agriculture était exclue des négociations commerciales internationales. Elle était considérée comme un secteur à part, qui pouvait bénéficier de protections importantes et de politiques intérieures fortes. La guerre commerciale entre les États-Unis et l'Europe sur le marché mondial dans les années 80, en raison des nombreuses subventions à l'exportation, a exacerbé les tensions entre ces pays et avec les autres pays exportateurs (Brésil, Argentine, Australie par exemple). Le coût excessif de ces politiques et leurs effets néfastes croissants sur les échanges internationaux de produits agricoles a conduit les grands pays fournisseurs à intégrer l'agriculture dans les négociations du Cycle d'Uruguay (1986-1994). Il s'agit donc à cette époque d'apporter un minimum de règles dans les échanges et les politiques de soutien qui les sous-tendent. L'agriculture a donc été incluse dans les négociations commerciales

multilatérales, et l'**Accord sur l'agriculture** fait partie des Accords de l'OMC. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1995, sa mise en œuvre a lieu sur 6 ans pour les pays développés et 10 ans pour les pays en développement. Le processus de renégociation a débuté le 1^{er} janvier 2000.

L'Accord agricole a pour principal objectif d'introduire une certaine discipline dans les échanges de produits agricoles et dans les politiques de soutien. Concrètement, il vise à limiter l'utilisation d'outils de politique agricole ayant des effets négatifs, ou effets de distorsion, sur le commerce mondial. Il couvre trois types d'instruments de politique agricole : les mécanismes de protection aux frontières, les soutiens à l'exportation, car ils ont des effets directs sur le commerce, et les soutiens à la production qui influent sur les volumes de production ou sur les prix et ont donc des conséquences indirectes sur les échanges.

Que signifie « distorsion » ?

Le commerce est faussé si les prix sont supérieurs ou inférieurs à la normale et si les quantités produites, achetées et vendues sont aussi supérieures ou inférieures à la normale, c'est-à-dire aux niveaux qui existeraient généralement sur un marché concurrentiel.

Dans une concurrence parfaite sans éléments extérieurs, il n'y a aucune distorsion dans un marché équilibré de l'offre et de la demande où le prix est égal au coût marginal pour chaque entreprise et produit. Plus généralement, une mesure de distorsion est l'écart entre le prix du marché d'un bien et son coût social marginal.

Par exemple, les obstacles à l'importation et les subventions intérieures peuvent entraîner une hausse des prix des produits agricoles sur le marché intérieur d'un pays. Cette hausse peut encourager la surproduction. Si les excédents doivent être vendus sur les marchés mondiaux, où les prix sont moins élevés, des subventions à l'exportation sont nécessaires. Par conséquent, les pays qui subventionnent peuvent produire et exporter beaucoup plus qu'ils ne le feraient normalement.

Les gouvernements avancent généralement trois raisons pour justifier le soutien et la protection accordés à leurs agriculteurs, même si le commerce des produits agricoles en est faussé :

- garantir une production alimentaire suffisante pour couvrir les besoins du pays ;
- protéger les agriculteurs contre l'incidence du climat et des fluctuations des prix mondiaux ;
- préserver la société rurale et ses paysages.

2.2.1 Accord sur l'agriculture

L'Accord sur l'agriculture vise à réformer le commerce dans ce secteur et à renforcer le rôle du marché dans l'orientation des politiques appliquées, ce qui améliorerait la prévisibilité et la sécurité pour les pays importateurs comme pour les pays exportateurs.

Il établit un certain nombre de règles d'application générale pour les mesures agricoles liées au commerce, principalement dans les domaines de l'accès aux marchés, du soutien interne et de la concurrence à l'exportation. Ces règles concernent les engagements de chaque pays d'améliorer l'accès aux marchés et de réduire les subventions ayant des effets de distorsion des échanges, qui sont inscrits dans les listes des Membres de l'OMC.

Les nouveaux engagements et règles introduits par le cycle de Doha (2001) portent sur les questions suivantes :

- accès aux marchés — différentes restrictions à l'importation ;
- soutien interne — subventions et autres programmes, y compris ceux qui visent à accroître ou à garantir les prix à la production et les revenus des agriculteurs ;
- subventions à l'exportation et autres méthodes appliquées pour assurer artificiellement la compétitivité des exportations.

a. L'accès au marché

Il s'agit de faciliter l'accès au marché intérieur d'un pays pour les autres pays. Toutes les mesures qui limitent l'accès sont concernées et doivent être réduites : droits de douane, quotas d'importation, prix minimum à l'importation par exemple. Il est aussi prévu un seuil minimum d'importation : les pays signataires s'engagent à laisser un accès minimum correspondant à un certain pourcentage de leur consommation intérieure.

b. Le soutien interne

L'objectif est de limiter les soutiens internes à la production agricole qui faussent la concurrence parce qu'ils sont un encouragement à la production. Les soutiens ont été classés en trois catégories (les boîtes), en fonction de leur degré de distorsion :

- **La boîte verte** : ce sont les soutiens à l'agriculture qui n'incitent pas à l'augmentation de la production, et n'ont donc pas d'effets sur les échanges. Il s'agit :
 - des programmes de service public (recherche, formation, infrastructures, lutte contre les parasites, stocks publics de sécurité alimentaire...) ;
 - des aides directes aux producteurs indépendamment de leur production ou de leurs facteurs de production (aide forfaitaire en cas de mauvaise récolte par exemple) ;
 - des programmes de protection de l'environnement et des aides aux régions défavorisées.

Les aides de la boîte verte ne sont pas soumises à réduction, et peuvent même augmenter.

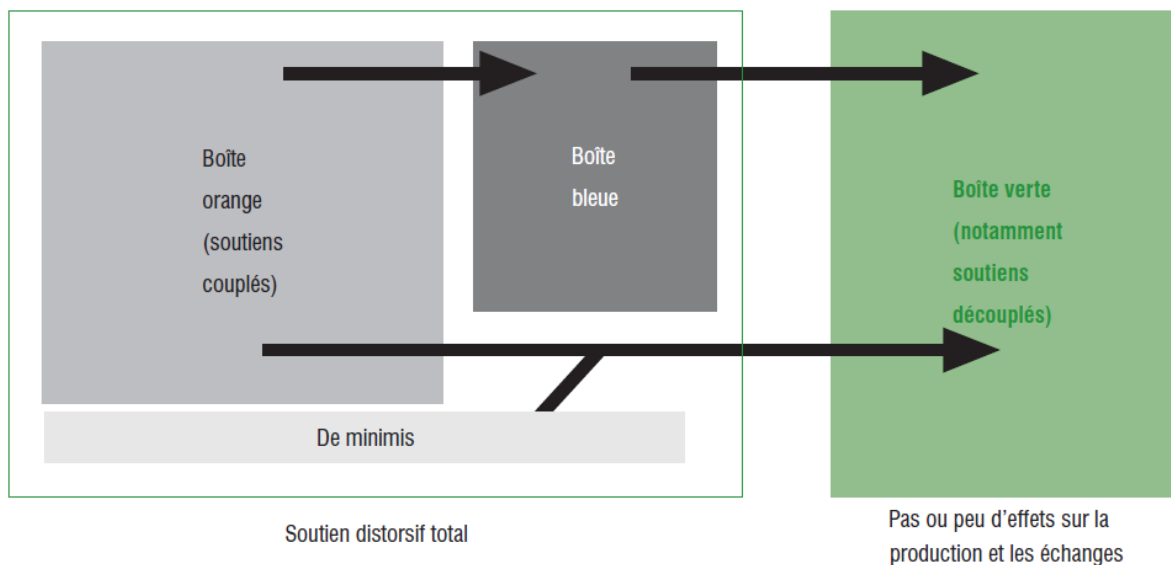
- **La boîte bleue** : elle contient les aides versées à des producteurs dans le cadre de programmes de réduction de la production (aides liées à la jachère par exemple).
- **La boîte orange** : dans cette catégorie se trouvent les mesures jugées les plus « distorsives », qui faussent le plus le marché, comme par exemple les soutiens aux prix agricoles et toutes les mesures qui visent à garantir aux producteurs d'un pays un prix interne plus élevé que celui du marché mondial.

Dans un contexte de marché libéralisé, les mesures de la boîte orange doivent être réduites. Pour définir les niveaux de réduction, on quantifie les soutiens grâce à la « mesure globale de soutien » (MGS) : c'est la MGS d'un pays qui doit ensuite être réduite.

Certaines mesures appelées « clauses de minimis¹²⁵ » permettent d'échapper à l'obligation de réduction dans deux cas :

- **Si la valeur du soutien pour un produit donné est inférieure à 5 % de la valeur de la production totale de ce produit (10 % pour les PED) ;**
- **Si la valeur du soutien non spécifique à un produit, est inférieure à 5 % de la valeur de la production agricole totale du pays (10 % pour les PED).**

1. Traitement des subventions agricoles à l'OMC depuis le cycle de l'Uruguay



Lecture : les subventions classées en boîte orange, en boîte bleue et les soutiens exemptés d'engagements de réduction au titre de la règle « de minimis » forment le « soutien distorsif total », car ces subventions ont des effets de distorsion des échanges en agissant sur les prix ou les volumes produits. Les subventions classées en boîte verte ont un effet minime ou nul sur les échanges : elles sont non distorsives. Les négociations à l'OMC incitent les pays à accorder moins de soutiens distorsifs, d'où une tendance, représentée ici par des flèches, à réformer les politiques agricoles pour accorder des subventions de boîte verte : c'est le « transfert de boîtes » (box shifting).

PONTVIANNE, Aymeric, « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté »

¹²⁵ Montants minimaux de soutien interne qui sont autorisés bien qu'ils faussent les échanges.

c. La concurrence à l'exportation

Il s'agit de réduire les mesures visant à soutenir les exportations d'un pays qui faussent le jeu de la concurrence, en permettant de vendre à un prix inférieur au prix intérieur du pays producteur. Ce sont par exemple les restitutions aux exportations européennes (ou subventions), la vente de stocks à prix inférieur au prix intérieur, les subventions aux transports des produits.

d. Les autres points de l'accord

Dans le cadre des trois principaux piliers, l'Accord agricole de l'OMC prévoit des dispositions particulières, notamment en faveur des pays en développement.

- Le traitement spécial et différencié

L'Accord de Marrakech reconnaissait que la situation des pays en développement nécessitait de leur accorder des avantages spéciaux et des exceptions pour tenir compte de leur situation particulière et de leurs besoins différents. Cette approche est notamment fondée sur le constat que le secteur agricole occupe dans ces pays une place particulière : il représente une part importante du produit intérieur brut, il emploie une forte proportion de la main d'œuvre, il représente une source considérable de devise, il fournit les denrées alimentaires de base et assure la subsistance des populations rurales nombreuses. Or dans les pays en développement, ce secteur est fortement pénalisé par le niveau général de développement, et en particulier le niveau des infrastructures (transport, communication, transformation).

Le Traitement spécial et différencié dont ont bénéficié les PED consistait en :

- des engagements de réduction plus faible et des délais de mise en œuvre plus longs,
- des exemptions de réduction pour les PMA,
- des soutiens exempts de réduction (aides à l'investissement agricole, subventions aux intrants, aides à la commercialisation ou au transport, détention de stocks liée à un programme de sécurité alimentaire, politique d'aide alimentaire intérieure)
- la possibilité de notifier des droits de douane élevés (mais dans ce cas une clause de sauvegarde spéciale interdite),
- la fourniture d'une assistance technique

- La Décision ministérielle de Marrakech (15 avril 1994)

De nombreux pays en développement importateurs de produits alimentaires avaient souligné lors des négociations que la baisse des soutiens à l'agriculture pourrait se traduire par une hausse des cours mondiaux des produits concernés, et donc une hausse de leur facture d'importation. La décision ministérielle concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, dite « décision de Marrakech », stipule que les signataires de l'accord s'engagent à aider les pays concernés en cas d'augmentation des cours mondiaux et d'augmentation des dépenses d'importation en produits alimentaires. Cette aide peut prendre

la forme soit d'une aide alimentaire, soit d'une aide au développement de l'agriculture. À court terme, le FMI et la Banque mondiale pourraient fournir une assistance financière.

2.2.2 *Objectifs chiffrés pour l'agriculture*

Les taux ci-après ont été convenus lors du Cycle d'Uruguay pour la réduction du subventionnement et de la protection des produits agricoles. Seuls les chiffres correspondant à la réduction des subventions à l'exportation figurent dans l'accord.

	Pays développés 6 ans: 1995-2000	Pays en développement 10 ans: 1995-2004
Droits de douane		
Réduction moyenne pour tous les produits agricoles	-36%	-24%
Réduction minimale par produit	-15%	-10%
Soutien interne		
Réduction de la MGS totale pour le secteur (période de base: 1986-1988)	-20%	-13%
Exportations		
Valeur des subventions	-36%	-24%
Quantités subventionnées (période de base: 1986-1990)	-21%	-14%

Source : site de l'OMC

Les pays les moins avancés ne sont pas tenus de prendre des engagements en vue de réduire les droits de douane ou les subventions.

Le niveau de base pour les réductions tarifaires est le taux consolidé avant le 1er janvier 1995 ou, pour les droits non consolidés, le taux effectivement appliqué en septembre 1986, au moment du début du Cycle d'Uruguay.

2.3 OMC - agriculture et Pays en développement

2.3.1 La mise en œuvre de l'Accord agricole : des résultats mitigés pour les PED

a. Conséquences sur les politiques agricoles des PED

- Dispositions en matière de soutien interne

L'Accord agricole réduit fortement les soutiens aux prix de la boîte orange qui sont pourtant les plus accessibles aux PED car ils ne sollicitent pas le budget de l'État. Même si la clause de minimis autorise en théorie ces pays à utiliser les mesures de la boîte orange dans certaines limites, ceux-ci ne doivent pas excéder les niveaux de 1992 ce qui, de fait, empêche les PED de bénéficier de cette flexibilité. Les soutiens autorisés sont au contraire des soutiens budgétaires inaccessibles à ces pays en raison de contraintes budgétaires et des restrictions imposées dans les programmes d'ajustement structurel (cas des subventions aux intrants commercialisés tels que les semences, les fertilisants, les pesticides, etc.).

- Dispositions en matière de subventions à l'exportation

Elles ne concernent pas les PED qui traditionnellement ont plutôt taxé que subventionné leurs exportations.

b. Conséquences sur les politiques agricoles et les échanges des pays développés

Même s'ils ont baissé leur protection douanière sur les produits agricoles, les pays développés maintiennent des droits de douane élevés et des pics tarifaires sur certains produits dits sensibles (beurre, sucre, viande bovine par exemple). De plus, la progressivité des droits de douane freine les exportations de produits agricoles transformés en provenance des PED, la complexité des droits de douane nuit au développement de nouvelles opportunités d'échange, et les normes sanitaires, phytosanitaires et techniques constituent de plus en plus des barrières non tarifaires qui restreignent les exportations des PED. Dans une perspective de souveraineté alimentaire, l'encouragement des exportations des PED vers l'Europe peut poser problème.

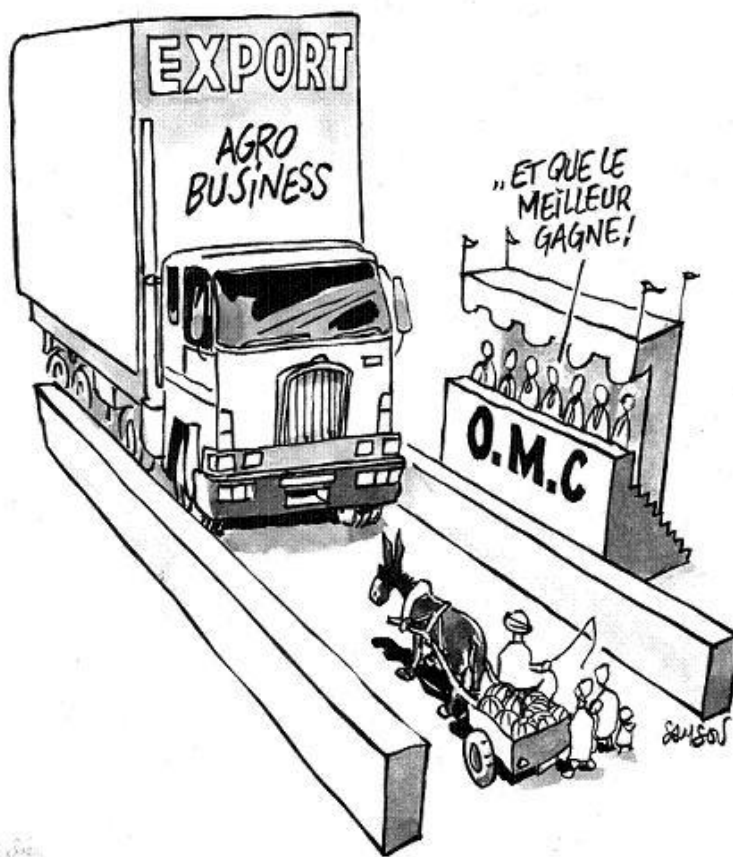
L'OMC encourage les agricultures des PED à se spécialiser dans certains produits (produits tropicaux) pour satisfaire le marché européen. Dans ce contexte, il existe un réel risque de dépendance au marché européen. Il en résulte que l'agriculture des pays du Sud s'oriente de plus en plus vers l'exportation de produits tropicaux de moins en moins rémunérateurs, aussi bien pour les producteurs que pour les États. Et cette évolution se fait notamment au détriment de la sécurité alimentaire puisque la production d'épices, de boissons tropicales, de tabac, ou d'oléagineux vient accaparer les ressources d'investissement, et se substitue souvent aux cultures vivrières qui sont à la base de l'alimentation. Les pays du Sud tributaires des produits de base deviennent de plus en plus dépendants des importations alimentaires pour se nourrir.

c. Conséquences pour les échanges des PED

Les exportations de produits agricoles des PED n'ont pas progressé avec la mise en œuvre de l'Accord agricole, et dans le cas des PMA, c'est même l'inverse qui s'est produit. Par contre, les exportations agricoles des États-Unis et des pays grands exportateurs agricoles (riz thaïlandais, poulet brésilien, huile indonésienne, abats argentins...) vers les PMA se sont accrues. Concernant l'UE, ses exportations vers les PMA ont augmenté jusqu'en 2008 – 2009 pour finalement enregistrer une baisse ces dernières années.

Les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) ont vu leurs marges préférentielles diminuer sur le marché européen.

La mise en œuvre de l'Accord n'a pas corrigé l'instabilité des marchés internationaux qui pénalise les économies agricoles vulnérables des PED.



Auteur : Habacuc

d. Conséquences pour la sécurité alimentaire des PED

Les pays importateurs nets de produits alimentaires ont vu leur facture alimentaire augmenter, notamment en raison de la forte hausse des prix des céréales en 2007-2008 et de la baisse des subventions aux exportations.

Les fluctuations des prix agricoles qui n'ont pas été réduites ont des effets négatifs sur les consommateurs des PED, et notamment les plus pauvres d'entre eux.

La Décision de Marrakech n'a pas été mise en œuvre. Une des raisons avancées est qu'il faut une preuve indiscutable d'un besoin d'assistance, qui résulte directement des réformes entreprises en application de l'Accord agricole. De plus, la Décision prévoit des instruments très divers, mais ne précise pas la responsabilité respective de tous les intéressés.

2.3.2 Traitement différencié inefficace

Le Traitement spécial et différencié (TSD) appliqué aux pays en développement s'est avéré inefficace pour répondre aux besoins de flexibilité et de différenciation des pays en développement :

- Du fait de leurs ressources financières insuffisantes, des contraintes imposées par les programmes d'ajustement structurel, ou la plupart des PED n'ont pas eu recours aux différentes formes de soutien qui leur sont autorisées. Les soutiens autorisés ne doivent pas dépasser leurs niveaux de 1992. Or, à cette époque, beaucoup de pays n'avaient pas recours à ces aides, ce qui les empêche aujourd'hui de les utiliser.
- Le choix des taux plafonds pour la grande majorité des PED les empêche d'utiliser des mesures de sauvegarde spéciale contre les importations soudaines de produits alimentaires.
- Les engagements plus faibles et les délais plus longs ne remettent pas en cause l'objectif final de libéraliser les secteurs agricoles des PED. De plus les délais sont fixés de manière arbitraire, sans aucune référence à l'évolution de la situation de chaque pays. Certains soutiens ne sont autorisés que de manière temporaire, alors qu'ils répondent à des préoccupations de plus long terme des PED.
- Les dispositions en matière d'assistance technique et d'assistance aux pays importateurs nets de produits alimentaires (Décision de Marrakech) ne sont pas contraignantes et n'ont pas été respectées par les pays développés.
- Le TSD ne prend pas en compte les contraintes des PED, et en particulier les contraintes institutionnelles et administratives.

2.3.3 Enjeux des négociations du cycle de Doha (2001)

Les Accords de l'OMC issus du cycle de l'Uruguay s'étaient traduits par une vaste réforme des règles du commerce international. Certains pays membres ont voulu poursuivre cette réforme. La 3^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC à Seattle en décembre 1999 avait pour objectif de lancer de nouvelles négociations, en déterminant les thèmes de discussion. L'échec de cette Conférence n'a pas empêché le démarrage de nouvelles négociations sectorielles, notamment dans l'agriculture et les services, en janvier 2000, conformément à l'article 20 de l'Accord de Marrakech. Finalement, la 4^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC tenue à Doha en novembre 2001 aura réussi à programmer le lancement de nouvelles négociations. Les négociations dans le secteur agricole en ont été accélérées.

Article 20 : Poursuite du processus de réforme

Reconnaissant que l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale est un processus continu, les Membres conviennent que des négociations en vue de la poursuite du processus seront engagées un an avant la fin de la période de mise en œuvre, compte tenu :

- a) de ce qu'aura donné jusque-là la mise en œuvre des engagements de réduction ;*
- b) des effets des engagements de réduction sur le commerce mondial des produits agricoles ;*
- c) des considérations autres que d'ordre commercial, du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres et de l'objectif qui est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché, et des autres objectifs et préoccupations mentionnés dans le préambule du présent Accord ; et*
- d) des autres engagements qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif à long terme susmentionné.*

Les principaux enjeux de cette renégociation peuvent se résumer en trois questions : Jusqu'où poursuivre la libéralisation des échanges et des politiques agricoles ? Comment prendre en compte les spécificités de chaque pays, et en particulier les préoccupations des pays en développement ? Comment corriger les déséquilibres qui existent dans l'Accord agricole de 1994 ?

Plus précisément, les principaux enjeux des négociations sont les suivants :

- Accès aux marchés : améliorer l'accès aux marchés des pays en développement en rendant la protection plus transparente et en réduisant les pics tarifaires et la progressivité des droits de douane. Permettre aux PED d'avoir accès à la clause spéciale de sauvegarde.
- Concurrence à l'exportation : prendre en compte les instruments qui ont les mêmes effets que les subventions aux exportations et qui sont ignorés dans l'Accord agricole (crédits à l'exportation, aide alimentaire, offices de commercialisation).
- Soutien interne : réduction des soutiens internes et réexamen de la définition des soutiens, en particulier de la boîte verte et de la boîte bleue. Mettre fin à la clause de paix.
- Autres sujets : rendre la Décision de Marrakech opérationnelle et contraignante. Mettre en place un traitement spécial et différencié efficace. Celui-ci devrait notamment permettre aux PED de protéger par des barrières douanières et de soutenir des productions essentielles pour la sécurité alimentaire. Prendre en compte les considérations non commerciales de l'agriculture

2.3.4 La conférence ministérielle de Doha – résultats mitigés pour l'agriculture

La Conférence ministérielle de Doha en novembre 2001 a permis de relancer ces négociations. La Déclaration ministérielle de Doha consacre deux paragraphes à l'agriculture. Elle rappelle

les objectifs à long terme de la discussion (promouvoir un commerce équitable et axé sur le marché). Les membres s'engagent, sans préjuger du résultat final sur trois points :

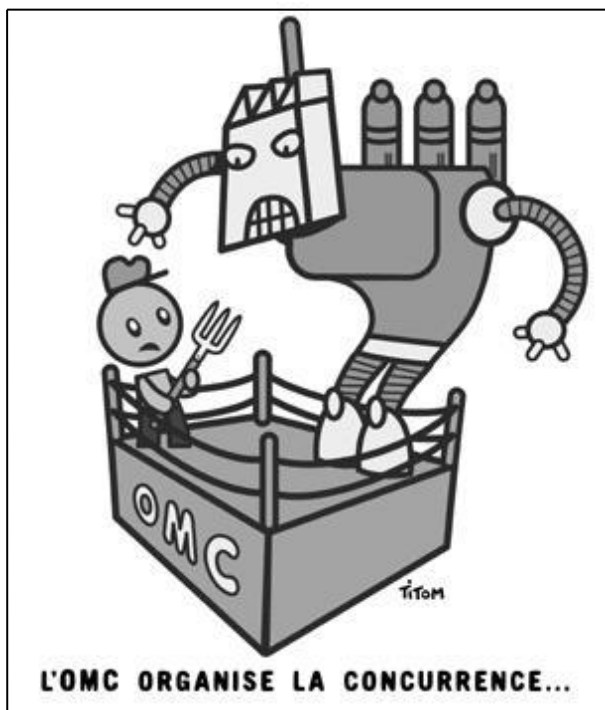
1. Améliorations substantielles de l'accès au marché
2. Réduction de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif ;
3. Réduction substantielle des formes de soutien interne ayant des effets distorsifs.

Ces trois points confirment les travaux déjà engagés depuis le 1^{er} janvier 2000, et prévoient à terme, la suppression des soutiens à l'exportation, tant les subventions européennes que les crédits à l'export et l'utilisation abusive de l'aide alimentaire par les États-Unis. Cependant, l'UE a obtenu que le terme ne soit pas défini, ce qui réduit la portée de l'engagement.

Le traitement spécial et différencié (TSD) fait partie intégrante des éléments de négociation, ce qui est plutôt positif pour les pays en développement.

Enfin, la dernière phrase du paragraphe aborde les « considérations d'ordre non commerciales » chères à l'UE, et confirme qu'elles seront prises en compte dans les négociations. Mais le fait que cette phrase soit la dernière montre le peu d'importance en fait accordée à cette notion, l'UE ayant une nouvelle fois privilégié la défense de ses subventions aux exportations.

Le texte précise également le calendrier des négociations et prévoit la conclusion des négociations agricoles dans le cadre du futur cycle, au plus tard le 1^{er} janvier 2005.



2.4 Les clivages de la négociation agricole

2.4.1 La négociation agricole a d'abord été marquée par un clivage Nord-Sud

Héritage de l'AACU (Accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay), les discussions actuelles portent sur les droits de douane et les subventions (à la production, à l'exportation). Les PED y mettent en avant le principe des avantages comparatifs, et sa justification économique, la maximisation du bien-être du consommateur, pour demander des réformes des politiques agricoles des pays du Nord. Ils les accusent d'entraver leur accès aux marchés dans les pays protégés par les droits de douane et de réduire leurs débouchés à l'exportation dans le reste du monde par le biais de subventions à l'exportation.

Les pays industrialisés défendent leurs politiques agricoles en faisant valoir qu'au-delà du principe des avantages comparatifs, la défense d'un modèle de production et d'occupation du territoire, voire d'un modèle social, est légitime. Ce clivage est à relativiser : dans les faits, les pays du Sud eux-mêmes ont recours à la protection tarifaire et aux politiques agricoles.

L'opposition Nord-Sud est finalement de nature politique. Les pays en développement mettent en avant l'iniquité dont les soutiens agricoles sont porteurs dans la concurrence internationale, dans la mesure où les pays les plus riches ont par définition plus de moyens budgétaires pour mener une politique agricole.

4. Lecture Nord-Sud du commerce agricole mondial par type de produit

Type de produit	en %				
	Taux de croissance des exportations agricoles annuelles en valeur de 1990-1991 à 2000-2001			Part dans les exportations mondiales en 2000-2001	
	PED*	Pays développés	Monde	PED*	Pays développés
Produits tropicaux (dont sucre et coton)	-1,7	-1,7	-1,7	18,9	9,3
Produits dits « tempérés » (viande, produits laitiers, grandes cultures)	1,2	-1,0	-0,5	28,1	44,2
Produits de la mer, fruits et légumes	1,6	-0,5	0,5	41,0	25,4
Produits transformés	2,9	1,4	1,8	12,1	21,2
Ensemble	0,9	-0,5	0,0	100,0	100,0

* PED : pays en développement.

Source : base de données Comtrade en valeur (USD), citée par Banque mondiale, 2005, chap. II, et calculs de l'auteur.

PONTVIANNE, Aymeric, « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté »

2.4.2 Dans les faits, l'opposition Nord-Sud n'explique pas tout : la protection douanière existe aussi bien au Sud qu'au Nord

En matière agricole, le Sud se protège même plus que le Nord. En 2000, les droits de douane étaient en moyenne de 18 % dans les PED – 26,6 % dans les grands pays émergents et 16,6 % dans les pays à faible revenu (Banque mondiale, 2005). Cette moyenne était de 10,7 % dans les pays membres de la Quadrilatérale (Japon, États-Unis, Union européenne, Canada). Elle est plus élevée dans d'autres pays (certains pays du G10, pays développés dépendants d'importations alimentaires).

Certains pays du Sud ont des agricultures fragiles, en raison de conditions naturelles ou d'occupation du territoire défavorables, d'une agriculture de subsistance peu modernisée, d'une main-d'œuvre peu productive, ou du manque d'infrastructures. Ces PED ont des droits de douane élevés afin de ne pas exposer leur agriculture à la concurrence internationale. Leurs intérêts sont donc opposés à ceux des grands exportateurs du Sud. La hausse des prix consécutive à la libéralisation profiterait d'ailleurs à ces derniers, alors qu'elle désavantagerait les pays importateurs nets.

2.4.3 Le Nord et le Sud sont plus concurrents que complémentaires sur les marchés mondiaux

Les avantages comparatifs sont présents aussi bien au Nord qu'au Sud. Le Nord a l'avantage pour les productions demandant beaucoup d'espace : céréales, viande bovine, oléagineux (ce qui ne l'empêche pas de cultiver et d'exporter les autres produits) ; le Sud exporte des produits tropicaux et s'appuie sur les productions intensives en main-d'œuvre : volaille, fruits et légumes.

L'Amérique latine est un cas particulier : elle bénéficie à la fois de grands espaces et des avantages des PED. Le potentiel du Sud se situe aujourd'hui dans des cultures traditionnellement réalisées par les pays industriels, si bien que la libéralisation pourrait remettre en question les spécialisations antérieures de ces derniers.

Dans les années 1990, les exportations de produits agricoles du Sud ont pris des parts de marché à celles du Nord, notamment pour les produits tempérés, tandis que les exportations de produits transformés des pays du Sud croissaient plus vite que celles des pays du Nord. La principale culture d'exportation des PED est ainsi les fruits et légumes, suivie des produits de la pêche.

En revanche, les agricultures du Sud sont souvent plus fragiles que celles du Nord. La question agricole est vitale pour les PED, où 53 % de la population active travaillent dans l'agriculture, contre 3 % en France et au Japon, et 2 % aux États-Unis par exemple (FAO, 2005). Près de 60 % de la population des PED vit dans les campagnes, et ce taux atteint 70 % en Inde, et 82 % au Burkina Faso. Le Nord, à l'inverse, exporte 75 % de sa production et sa productivité par agriculteur est 10 fois supérieure (FAO, 2005). Mais il est important de prendre en considération qu'il s'agit d'une moyenne qui cache de grosses disparités.

6. Les importations agricoles sont de plus en plus le fait de pays du Sud

en %

Type de produit	Taux de croissance des importations agricoles annuelles en valeur de 1990-1991 à 2000-2001	
	PED*	Pays développés
Produits tropicaux (dont sucre et coton)	2,9	0,1
Produits dits « tempérés » (viande, produits laitiers, grandes cultures)	3,5	1,4
Produits de la mer, fruits et légumes	6,8	2,4
Produits transformés	6,0	4,0
Ensemble	4,3	2,0

* PED : pays en développement.

Source : base de données Comtrade en valeur (USD), citée par Banque Mondiale, 2005, chap. II, et calculs de l'auteur.

PONTVIANNE, Aymeric, « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté »

2.4.4 Importance du commerce Sud-Sud et intérêts divergents au Sud

Enfin, les PED n'ont jamais formé un bloc. Raisonner uniquement en termes de clivage

Nord-Sud n'est pas pertinent. La divergence s'accroît entre les performances (donc les intérêts) des grands pays émergents, comme le Brésil ou la Thaïlande, et ceux des pays les moins développés. Depuis 1980, les premiers ont gagné des parts de marché agricoles, en se diversifiant vers des produits dont la demande est dynamique, comme le sucre, le soja et les viandes.

Les pays à faible revenu et notamment les pays les moins avancés (PMA), sont eux restés exportateurs de produits tropicaux traditionnels (Perrin et Filipiak, 2003). Les PMA, qui étaient exportateurs nets, sont récemment devenus importateurs nets de produits agricoles (FAO, 2005).

Les exportations agricoles Sud-Nord croissent moins vite que les exportations Sud-Sud. Le commerce Sud-Sud a progressé à un taux annuel moyen de 13 % entre 1990 et 2008, atteignant \$E.-U. 2,9 milliards en 2008. La part du commerce Sud-Sud dans le commerce mondial total a bondi de 9 % à 18 % entre 1990 et 2009. Autrement dit, près de 40 % des échanges mondiaux sont le fait des pays en développement. En effet, dans les pays émergents en forte croissance, la consommation par tête augmente vite, ce qui dynamise les importations. Cela est dû entre autres à une forte croissance démographique et à une augmentation de la classe moyenne de ces pays.

Encadré 2

Les différentes catégories de pays en voie de développement

Au sein de ce qu'on entend communément par « pays en voie de développement », l'Organisation des Nations unies distingue les « pays en développement » d'une part, et les « pays les moins avancés » ou PMA d'autre part. La catégorie des PMA est définie par trois critères : un revenu par tête très faible (de 750 à 900 dollars), un faible développement des ressources humaines, et une forte vulnérabilité économique. Il y a actuellement 50 PMA.

À l'OMC, le statut de pays « en développement » est entendu au sens large, et s'acquiert sur la base de l'autodéclaration. Ainsi, la Corée du Sud a toujours le statut de PED. L'article se réfère à la définition de l'OMC. Tous les « pays en développement » y bénéficient du TSD. Mais

de fait, la catégorie des PMA est désormais utilisée dans les négociations à l'OMC, non sans une certaine résistance de certains pays non-PMA.

Les pays « émergents » ne font pas l'objet d'une définition internationalement reconnue, mais on s'accorde généralement à y inclure notamment le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, les pays en décollage économique d'Asie du Sud-Est. Ces pays ne sont pas membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). On pourrait définir les pays émergents, à l'OMC, comme des pays en développement en croissance rapide, en voie d'industrialisation, qui ambitionnent de jouer un certain rôle régional, et sont compétitifs sur les marchés mondiaux.

PONTVIANNE, Aymeric, « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté »

2.4.5 *Synthèse : les trois clivages de la négociation agricole*

On le voit, l'opposition Nord-Sud n'est qu'une des facettes des discussions. Deux autres clivages, qui traversent chacun des deux camps, jouent un grand rôle. Le recours ou non aux subventions internes dépend de la volonté du pays de mener ou non une politique agricole. La protection tarifaire ou l'ouverture du marché ne correspond pas tant à un affrontement Nord-Sud qu'à un **clivage importateurs/exportateurs**.

Ainsi, chaque pays ou bloc peut ainsi être classé selon trois axes :

1. son degré de développement,
2. son recours ou non aux subventions internes,
3. son ouverture douanière.

Le G20 y apparaît comme proche du centre de gravité de la négociation, si bien que ses propositions apparaissent souvent comme un compromis. Il a aussi plus de facilité à nouer des alliances. L'UE et le G10 (pays développés importateurs nets de denrées agricoles et alimentaires), isolés, ont plus de mal à faire prévaloir leurs vues. Il en va de même du G90, qui regroupe les pays les plus pauvres.

2.5 **Enjeux actuels : l'agriculture au cœur des négociations de Bali (décembre 2013)**

Les négociations du cycle de Doha ont repris à Bali en décembre 2013 lors de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. Les accords signés lors de cet événement sont les premiers depuis 20 ans. Ils sont qualifiés par certains « d'historiques », quand d'autres ne voient en eux que des résultats mitigés. Ces accords, dits « paquet de Bali », ont en tout cas permis à l'OMC

de sortir de l'impasse dans laquelle elle était depuis les négociations de Genève de 2006. Mais les problèmes n'ont pas été affrontés en profondeur et leur résolution a été renvoyée à plus tard. Les 160 ministres du Commerce réunis se sont entendus sur seulement trois sujets : l'agriculture, la facilitation des échanges commerciaux et le développement des pays les moins avancés. Le « paquet de Bali » ne représente en effet que 10 % de l'ambitieux programme de Doha. Son champ a été volontairement limité pour maximiser les chances de succès de la réunion indonésienne. Selon le directeur de l'OMC Roberto Azevedo : « Bali n'est qu'un début. Nous avons dorénavant douze mois pour établir une feuille de route afin de conclure le programme de Doha ».

Que prévoit ce nouveau paquet ? Il s'agit d'un accord portant sur dix points en négociation depuis de nombreuses années. Les deux dossiers les plus sensibles – facilitation des échanges et sécurité alimentaire – se soldent certes par des engagements, mais les accords à conclure à partir de ces derniers sont repoussés à plus tard.

Les points les plus importants sont :

- **un accord sur la facilitation des échanges** destiné à simplifier les procédures douanières en abaissant les coûts des transactions, en les accélérant et en les rendant plus efficaces. (par exemple une déclaration de marchandise unique pour toutes les importations et exportations d'une période donnée) ;
- **La « clause de paix »**¹²⁶ n'est pas limitée à quatre ans et durera jusqu'à ce qu'une solution permanente entre en vigueur ;
- Sous la pression de l'Inde, un compromis a été négocié avec les États-Unis. Les pays en développement ont obtenu la **possibilité de contrevenir aux règles de l'OMC en toute impunité**. Ils pourront constituer des stocks de denrées de base en les achetant à des prix supérieurs à ceux du marché – bien au-delà des 10 % permis par l'Organisation – pour les revendre à bas prix à leur population pauvre. Aucune plainte de pays tiers ne pourra être déposée auprès de l'organe de règlement des différends de l'Organisation.
- L'entrée du Yémen au sein de l'OMC.

Dans les faits, il s'agit davantage d'un accord pour sauver la face et sortir l'OMC de l'impasse que de résolutions concrètes en faveur d'un commerce plus juste entre le Nord et le Sud.

¹²⁶ Disposition de l'article 13 de l'Accord sur l'agriculture prévoyant que des subventions accordées aux produits agricoles ayant fait l'objet d'un engagement au titre de cet accord ne peuvent pas être contestées au titre d'autres Accords de l'OMC, en particulier l'Accord sur les subventions et le GATT.

ÉTUDE DE CAS – ÉCHEC DE DOHA

Après neuf jours d'intenses négociations, les ministres réunis au siège de l'Organisation Mondiale du Commerce à Genève en juillet 2006 ont dû admettre qu'aucun accord n'était envisageable sur base des propositions déposées sur la table.

Aucun compromis n'est donc ressorti du sommet de l'OMC. Le G33 (pays en développement) et les États-Unis se sont affrontés sur les mécanismes de sauvegarde (Special Safeguard Mechanism ou SSM), cet instrument permettant aux pays en développement de protéger leurs paysans des importations massives et subites de produits agricoles bon marché.

Bataille sur les SSM

Le principal problème entourant le SSM a consisté à se mettre d'accord sur le niveau de progression des importations pouvant enclencher le mécanisme de protection. La proposition initiale du directeur général de l'OMC (Pascal Lamy) envisageait un seuil d'accroissement des importations de 40 % en 3 ans. Pour le G33 – et principalement la Chine et l'Inde – ce niveau ne permettait pas de réellement protéger les petits paysans face à de fortes importations de produits agricoles. Le G33 a donc pour sa part défendu un seuil de 10 % en 3 ans.

Pascal Lamy revint donc plus tard avec une autre proposition. Celle-ci ne se basait plus sur le niveau d'accroissement des exportations, mais plutôt sur les dommages effectifs pouvant être créés et justifiants dès lors une protection. Le G33 accepta cette proposition, mais ne put compter sur l'accord des États-Unis. Ceux-ci restaient accrochés à la proposition initiale des 40 % d'accroissement des exportations en 3 ans.

Deux visions du développement.

Cette discussion d'apparence technique traduit en fait une différence politique profonde quant à la question du développement. Les États-Unis, par exemple, affirment que l'ouverture des marchés est le meilleur moyen d'assurer la sécurité alimentaire. L'Inde et la Chine – soutenues par une centaine de pays en développement – défendent pour leur part le fait que des instruments de protection solides sont requis pour garantir la sécurité alimentaire et des revenus décents aux petits agriculteurs. Face à la crise alimentaire, de tels instruments s'avéreraient essentiels pour investir dans le secteur agricole des pays en développement.

Les pays en développement ne peuvent certainement pas porter la responsabilité de l'échec des négociations. Les pays en développement ont eu raison de défendre bec et ongles le maintien de flexibilités nécessaires à la protection de leurs agriculteurs. En outre, les propositions agricoles faites par les pays riches étaient insuffisantes et exigeaient de la part des pays en développement des concessions douloureuses en matière de biens industriels.

Le défi reste à relever

L'échec des négociations est une réelle déception. Les pays riches n'ont pas manifesté le leadership politique suffisant pour réformer, comme ils l'avaient promis, le système commercial dans un sens favorable à la lutte contre la pauvreté. Au contraire, ils ont exercé une

pression énorme sur les pays en développement afin que ceux-ci fassent des concessions totalement contraires à toute perspective de développement.

L'OMC vit aujourd'hui une crise de légitimité sans pareille. Le multilatéralisme laisse de plus en plus la place aux négociations bilatérales (d'État à État). Cela ne permet pas aux pays pauvres de se coaliser pour défendre leurs intérêts.

Les membres de l'OMC font donc toujours face à un défi de taille : bâtir un régime commercial favorable au développement durable et à la défense de droits fondamentaux tel que le droit à l'alimentation, au travail, à la santé ou à l'eau. C'est sur ces points que les négociateurs devraient avant tout chose se concentrer.

Échec du cycle expliqué lors d'une tribune par le président bolivien, Evo Morales Ayma.

Un « cycle pour le développement » ne peut plus être un cycle de « libre échange »

Jeudi 31 juillet 2008, Evo Morales Ayma

« Le commerce international peut jouer un rôle important dans la promotion du développement économique et la diminution de la pauvreté. Nous reconnaissons le besoin qu'ont tous les peuples de bénéficier de l'augmentation des opportunités et des progrès du bien-être que génère un système multilatéral du commerce. La majorité des membres de l'OMC sont des pays en développement. Nous prétendons mettre leurs besoins et intérêts au centre du programme de travail adopté dans la présente déclaration. » **DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, 14 NOVEMBRE 2001.**

C'est par ces paroles qu'a débuté le cycle de négociations de l'OMC, il y a sept ans. Mais en réalité, le développement économique, la réduction de la pauvreté, les besoins de tous nos peuples, l'augmentation des opportunités pour les pays en développement sont-ils réellement au centre des négociations en cours à l'OMC ?

Les réels enjeux des négociations

La première chose que je dois dire c'est que si tel était le cas, les 153 pays membres et surtout la grande majorité des pays en développement devraient être les principaux acteurs des négociations de l'OMC. Mais nous voyons en réalité qu'une poignée de 35 pays sont invités par le Directeur général à des réunions informelles pour avancer dans l'essentiel de la négociation et préparer les accords de ce « cycle pour le développement » de l'OMC.

Les négociations de l'OMC se sont converties en une lutte des pays développés pour ouvrir les marchés des pays en développement en faveur de leurs grandes entreprises.

Les subventions agricoles du Nord, dont les principaux bénéficiaires sont les firmes agroalimentaires des États-Unis et de l'Europe, non seulement vont se perpétuer, mais vont en

augmentant, comme on peut le voir avec la Loi Agricole américaine « Farm Bill 2008 »¹²⁷. Les pays en développement abaisseront les droits de douane des produits agricoles tandis que les subventions réelles¹²⁸ des États-Unis et de l'Union européenne à leurs produits agricoles ne diminueront pas.

En ce qui concerne le volet des produits industriels des négociations de l'OMC, le but recherché est d'assurer que les pays en développement réalisent des coupes de leurs droits de douane de 40 % à 60 %, tandis que les pays développés diminueront en moyenne leurs droits de douane de 25 % à 33 %.

Pour des pays comme la Bolivie, l'érosion des préférences douanières par la distribution généralisée des droits de douane aura des effets négatifs sur la compétitivité de nos exportations.

La reconnaissance des asymétries et le traitement spécial et différencié réel et effectif en faveur des pays en développement sont limités et leur en œuvre est bloquée par les pays développés.

Dans les négociations, on encourage la libéralisation des nouveaux secteurs des services, alors qu'il faudrait exclure définitivement les services de base que sont l'éducation, la santé, l'eau, l'énergie, et les télécommunications du texte de l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'OMC. Ces services sont des droits humains qui ne peuvent être objet de commerce privé et de règles de libéralisation qui conduisent à leur privatisation.

La déréglementation et la privatisation des services financiers, entre autres, sont la cause de l'actuelle crise financière mondiale. Davantage de libéralisation des services n'amènera pas plus de développement, mais plus de possibilités de crise et de spéculation dans des domaines aussi vitaux que l'alimentation.

Le régime de la propriété intellectuelle établi par l'OMC a bénéficié surtout aux transnationales qui ont le monopole des brevets, renchérissant le prix des médicaments et d'autres produits vitaux, encourageant la privatisation et la marchandisation de la vie même, comme le prouvent les divers brevets sur les plantes, les animaux et même les gènes humains.

Impact important sur les pays en développement

Les pays les plus pauvres seront les principaux perdants. Les projections économiques d'un possible accord à l'OMC, effectuées y compris par la Banque Mondiale¹²⁹, indiquent que les

¹²⁷ Le « Farm Bill 2008 » a été approuvé le 22 mai 2008 par le Congrès des États-Unis. Il autorise à réaliser des dépenses qui incluent des subventions à l'agriculture jusqu'à 307 milliards de dollars en 5 ans. De cela, approximativement 208 milliards de dollars pourront être dépensés en programmes alimentaires.

¹²⁸ Le texte actuel concernant l'agriculture propose de baisser les subventions des États-Unis dans une fourchette variant entre 13 et 16.4 milliards de dollars par an. Pourtant, les subventions réelles qu'appliquent actuellement les États-Unis, sont approximativement de 7 milliards par an. Pour sa part l'Union européenne propose dans le cadre des négociations de l'OMC la réforme de sa Politique Agricole Commune (PAC) qu'elle a réalisée en 2003, sans proposer de plus grandes ouvertures.

¹²⁹ Les pays en développement ont peu à gagner dans le cycle de Doha : Les gains projetés seront de 0,2 % pour ces pays, la réduction de la pauvreté sera de 2,5 millions (moins de 1 % des pauvres dans le monde) et les pertes de perception de droits de douane seront d'au moins 63 milliards de dollars. (Anderson, Martin, and

coûts accumulés en terme de perte d'emplois, de réduction du champ des décisions possibles dans la définition des politiques nationales et de perte de revenus douaniers seront plus importants que les « bénéfiques » du « cycle de Doha ».

Après sept ans, le cycle de Doha est ancré dans le passé et déphasé par rapport aux phénomènes les plus importants que nous vivons aujourd'hui : la crise alimentaire, la crise énergétique, le changement climatique et l'élimination de la diversité culturelle. On fait croire au monde qu'un accord est nécessaire pour résoudre un agenda mondial et cet accord ne représente pas cette réalité. Ses bases ne sont pas adéquates pour faire face à ce nouvel agenda mondial.

Des études de la FAO signalent que les actuelles forces de production agricole sont capables de nourrir 12 milliards d'êtres humains, c'est-à-dire, quasiment le double de la population mondiale actuelle. Et pourtant, il y a une crise alimentaire, car on ne produit pas pour le bien-être de l'humanité, mais en fonction du marché, de la spéculation et de la rentabilité des grands producteurs et des grands négociants d'aliments. Pour faire face à la crise alimentaire, il est nécessaire de renforcer l'agriculture familiale, paysanne et communautaire. Nous, pays en développement, devons récupérer le droit de régler¹³⁰ nos importations et nos exportations pour garantir l'alimentation de nos populations.

Chaque pays devrait consommer en priorité ce qu'il produit localement. Un bien qui traverse la moitié du monde pour arriver à destination est souvent moins cher que celui qui est produit chez soi, mais si nous tenons compte des coûts environnementaux du transport de cette marchandise, la consommation d'énergie et la quantité d'émissions de gaz carbonique que cela génère, alors nous arrivons à la conclusion qu'il serait plus sain pour la planète et l'humanité d'encourager la consommation de ce qui est produit localement.

Le commerce extérieur doit être un complément de la production locale. Nous ne devons privilégier d'aucune façon le marché extérieur aux dépens de la production nationale.

Pour que ce cycle de négociations soit effectivement un cycle du développement, ancré dans le présent et le futur de l'humanité et de la planète, il devrait :

- Garantir la participation des pays en développement à toutes les réunions de l'OMC, et mettre un terme aux réunions exclusives de la « salle verte »¹³¹ ;

van der Mensbrugge, "Market and Welfare Implications of Doha Reform Scenarios," in *Agricultural Trade Reform and the Doha Development Agenda*, Anderson and Martin, World Bank // « Back to the Drawing Board : No Basis for Concluding the Doha Round of Negotiations » by Kevin P. Gallagher and Timothy A. Wise, RIS Policy Brief #36

¹³⁰ Cette réglementation doit inclure le droit à instaurer des taxes aux exportations, diminuer les droits de douane pour favoriser les importations, interdire des exportations, subsidier des productions locales, établir des niveaux de prix, en bref toutes mesures qui, en fonction de la réalité de chaque pays, permettent de garantir l'alimentation des populations.

¹³¹ "Green room meeting" ou "réunion dans la salle verte" est le nom des réunions informelles de négociation à l'OMC auxquelles participe un groupe de 35 pays élus par le Directeur général.

- Mettre en œuvre de véritables négociations asymétriques en faveur des pays en développement dans lesquelles les pays développés octroient des concessions conséquentes ;
- Respecter les intérêts des pays en développement en ne limitant pas leur pouvoir de définir et de mise en œuvre de politiques nationales dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services ;
- Réduire effectivement les mesures protectionnistes et les subventions des pays développés¹³² ;
- Garantir le droit des pays en développement à protéger, le temps qu'il faut, leurs industries naissantes, comme l'ont fait les pays industrialisés par le passé ;
- Garantir le droit des pays en développement de contrôler et de définir leurs politiques en matière de services, en excluant de manière explicite les services essentiels de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC ;
- Limiter les monopoles des grandes entreprises sur la propriété intellectuelle, promouvoir le transfert de technologie, et interdire le brevetage de toute forme de vie ;
- Garantir la souveraineté alimentaire des pays en éliminant toute limitation à la capacité des États à réglementer les exportations et les importations d'aliments ;
- Adopter des mesures qui contribuent à limiter la consommation et le gaspillage des ressources naturelles, à éliminer les gaz à effet de serre et la production de déchets qui portent préjudice à la Terre Mère.

En ce XXI^e siècle, un « cycle pour le développement » ne peut plus être un cycle de « libre échange ». Il doit au contraire promouvoir un commerce qui contribue à l'équilibre entre les pays, les régions et la mère Nature, en établissant des indicateurs qui permettent d'évaluer et de corriger les règles du commerce en fonction d'un développement durable.

Sur nous qui gouvernons, repose une énorme responsabilité à l'égard de nos peuples. Des accords comme ceux de l'OMC doivent être largement connus et débattus par tous les citoyens et non seulement par des ministres, des entrepreneurs et des « experts ». Nous, peuples du monde, devons cesser de n'être que des victimes passives de ces négociations, et nous devons devenir des protagonistes de notre présent et de notre futur.

¹³² Une coupe réelle des États-Unis devrait représenter moins de 7 milliards de dollars par an

LEXIQUE

Catégorie orange : Soutien interne à l'agriculture considéré comme ayant des effets de distorsion des échanges et donc soumis aux engagements de réduction.

Catégorie bleue : Mesures de soutien de la catégorie orange, mais avec des contraintes pour la production ou d'autres conditions conçues pour réduire la distorsion.

Catégorie verte : Soutien interne à l'agriculture qui n'est pas limité parce qu'il ne cause pas de distorsion des échanges ou cause une distorsion des échanges au plus minime.

Distorsion : Situation dans laquelle les prix et la production sont supérieurs ou inférieurs aux niveaux qui existeraient normalement sur un marché concurrentiel.

De minimis : Montants minimaux de soutien interne qui sont autorisés bien qu'ils faussent les échanges — jusqu'à 5 pour cent de la valeur de la production pour les pays développés, 10 pour cent pour les pays en développement.

Dumping : Il y a dumping lorsqu'une marchandise est exportée à un prix inférieur à sa valeur normale, ce qui signifie en général qu'elle est exportée à un prix moins élevé que celui auquel elle est vendue sur le marché intérieur ou sur les marchés de pays tiers, ou au coût de production

G 33 : Pays en développement fragiles. Le G33 réunit des pays pauvres et agricoles, dont les agricultures sont fragiles, et que la libéralisation pourrait mettre en danger. Ils demandent un traitement particulier car la libéralisation totale pourrait ruiner leur économie.

G 10 : Pays développés défensifs. Les pays du G10 importent massivement des produits agricoles. C'est pourquoi ils souhaitent une très forte protection de leur production.

G 20 : Pays émergents. Rassemblé derrière le Brésil, ce groupe né en 2003 en marge du sommet de l'OMC de Cancún fédère les pays émergents du Sud qui demandent l'ouverture des marchés du Nord.

G 90 : Est une alliance entre les pays les plus pauvres qui font partie de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

POUR ALLER PLUS LOIN :


❖ Publications


- DUPRAZ C. & POSTOLLE A., « La souveraineté alimentaire en Afrique est-elle compatible avec les négociations commerciales agricoles à l'OMC ? », in Politique africaine, n° 119, 2010, pp. 107-127.
- MATTHEWS A., « Les pays en développement et les négociations à l'OMC sur la libéralisation des échanges agricoles », in Économie Rurale, n° 267, Janvier-février 2002.
- ROUDART L., « Compte rendu de conférence. Négociations internationales et politiques agricoles après Seattle », in Economie Rurale, n° 257, Mai-Juin 2000.
- GUILLAUME F., « Rapport sur l'agriculture et les pays en développement à l'Organisation mondiale du commerce », Rapport d'information de l'Assemblée nationale, n° 1371, janvier 2004.
- FAUJA A., « Le nouveau président de l'OMC reconnaît que « le système est en difficulté », in Le Monde, 9 septembre 2013,
En ligne : www.lemonde.fr/economie/article/2013/09/09/le-nouveau-president-de-l-omc-reconnait-que-le-systeme-est-en-difficulte_3473658_3234.html


❖ Films


- Je mange donc je suis, réalisé par Vincent Bruno et produit par la Coalition Contre la faim- 26'
En ligne : www.cncd.be/Je-mange-donc-je-suis-Le-film
- L'Europe exporte, l'Afrique trinque, SOS Faim – 37'25
En ligne : www.sosfaim.be/agriculture-alimentation-fr-multimedia-videos-europe_exporte_afrique_trinque.htm
- OMC, qui contrôle le commerce mondial ? Le dessous des cartes - Arte – 12'14
[/www.youtube.com/watch?v=EWNYgvRe_mU](http://www.youtube.com/watch?v=EWNYgvRe_mU)
- Pas assez de volume, notes sur l'OMC, de Vincent Glenn – 152'
www.filmsdocumentaires.com/films/1133-pas-assez-de-volume
- La crise alimentaire mondiale : Quel est le rôle du commerce ? Débat entre Olivier De Schutter (Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation) et Christian Häberli (World Trade Institute) - 14'
En ligne : www.youtube.com/watch?v=o_cmNwaFU7U
- Au cœur de l'OMC, 22'26
www.youtube.com/watch?v=qZ5NjpSG6E0
- Base de données de vidéos de l'OMC :
www.wto.org/french/res_f/webcas_f/webcas_f.htm


❖ Principaux blocs agricoles à l'OMC (source : *infographie du Monde*, www.lemonde.fr, décembre 2005).

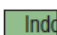
 G20 - Pays émergents.
Rassemblé derrière le Brésil, ce groupe né en 2003 en marge du sommet de l'OMC de Cancun, fédère les pays émergents du Sud qui demandent l'ouverture des marchés du Nord.

 G10 - Pays développés défensifs.
Les pays du G10 importent massivement des produits agricoles. C'est pourquoi ils souhaitent une très forte protection de leur production.

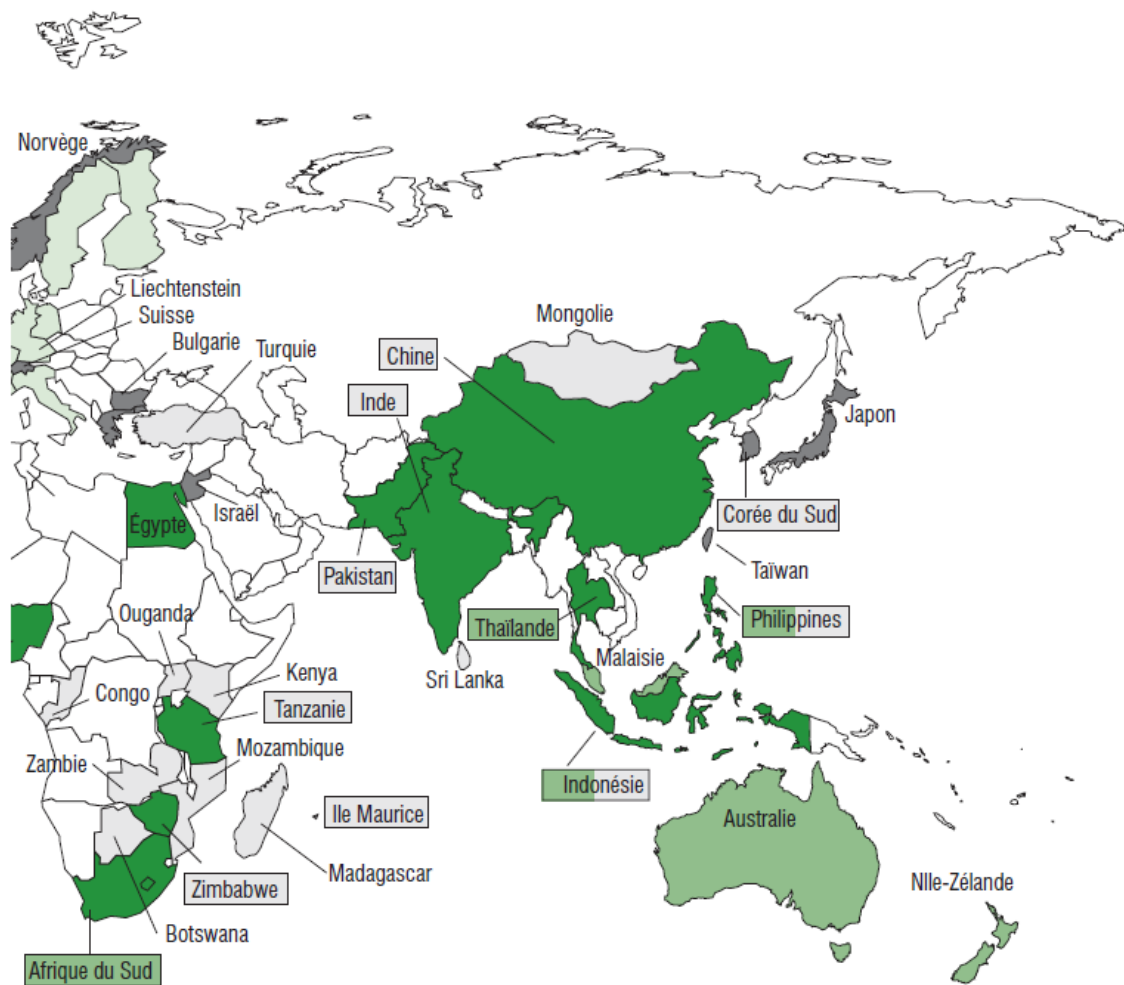
 Le groupe de Cairns.
Pays pro-libre-échange compétitifs. Ce groupe de 18 pays représente un tiers des exportations agricoles mondiales. Il réunit les partisans de l'absence de subventions.

 G33 - Pays en développement fragiles.
Le G33 réunit des pays pauvres et agricoles, dont les agricultures sont fragiles, et que la libéralisation pourrait mettre en danger. Ils demandent un traitement particulier car la libéralisation totale pourrait ruiner leur économie.

 États-Unis et Europe.
Divergents dans la négociation, l'Union européenne et les États-Unis constituent les deux principaux et plus anciens ensembles protectionnistes.

Lecture :  Indonésie pays ayant plusieurs appartenances.





PONTVIANNE, Aymeric, « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté »

BIBLIOGRAPHIE

1. HERMELIN B., & TAVERNIER K., Solagral, « Les négociations agricoles a l'OMC : état des lieux », juin 2003, en ligne, 25 p, en ligne, http://agence.francophonie.org/upload/dernieres/cp_03_146_doc_solagral.pdf, (consulté le 26 juin 2013).
2. MORALES E., « Pourquoi l'échec ? », in Alternatives internationales, 31 juillet 2008, en ligne, <http://www.alterinter.org/spip.php?article2347>, (consulté le 27 août 2013).
3. OXFAM, « Organisation Mondiale du Commerce, l'échec de l'OMC n'est pas dû aux pays du Sud », 31 juillet 2008, en ligne, <http://www.oxfamsol.be/fr/L-echec-de-l-OMC-n-est-pas-du-aux.html>, (consulté le 27 août 2013).
4. PONTVIANNE A., « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté », 2007, en ligne, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/agrifra07j.pdf, (consulté le 26 juin 2013).
5. « L'OMC sauve les apparences... en décidant de ne pas décider grand-chose ! », communiqué de presse du CNCD, 7 décembre 2013, en ligne, <http://www.cncd.be/L-OMC-sauve-les-apparences-en>
6. Organisation Mondiale du Commerce, « L'Organisation mondiale du commerce... en quelques mots », 2009, en ligne, http://www.wto.org/french/res_f/doload_f/inbr_f.pdf, (consulté le 25 juin 2013).
7. Site internet de l'*Organisation mondiale du commerce*, 2013, en ligne, <http://www.wto.org/indexfr.htm>, (consulté le 25 juin 2013).

3 LA PAC

3.1 Historique

1957 - Le traité de Rome institue la Communauté économique européenne (prédécesseur de l'actuelle UE), qui réunit six pays d'Europe occidentale. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les pays européens se trouvent dans une situation de pénurie alimentaire. Il leur faut reconstruire un secteur agricole structurellement déficitaire. Il est prévu que la PAC devienne une politique commune, l'objectif étant de permettre aux citoyens européens de se nourrir à des prix raisonnables tout en assurant un niveau de vie équitable aux agriculteurs.

1962 - Naissance de la politique agricole commune (PAC). En 1962, les six États membres de la CEE mettent en place une politique agricole commune (PAC) avec comme objectif principal d'augmenter la production alimentaire et la productivité en Europe, avec pour conséquence de stabiliser les marchés et d'augmenter *in fine* les revenus des agriculteurs. Son but fondamental est de garantir aux agriculteurs de bons prix pour leurs produits. La production alimentaire augmente d'année en année. Les magasins débordent de denrées alimentaires à des prix abordables. Le premier objectif — la sécurité alimentaire — est atteint.

1970-1980 - Maîtrise de la production. Dès les années 1970, l'Europe parvient ainsi à garantir aux pays membres une autosuffisance alimentaire. Elle est cependant rapidement confrontée à de nouveaux problèmes :

- des **excédents** apparaissent dans plusieurs secteurs (lait, vin, céréales, viande bovine), que le marché n'absorbe plus et dont le stockage (voire la destruction) pèse de plus en plus lourd dans le budget communautaire. La Communauté tente alors de maîtriser voire réduire la production, en mettant notamment en place des quotas laitiers en 1984.
- pour écouler ces excédents, la Communauté a recours aux **exportations**. Elle subventionne alors les producteurs européens (« restitutions ») pour que ceux-ci vendent leurs produits à moindre coût à l'étranger (les produits européens étant plus chers que les produits mondiaux). Ces subventions valent toujours à l'Europe de nombreuses critiques, notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- le modèle productiviste encouragé par la PAC a un **coût environnemental** croissant : pollution des eaux, épuisement des sols...
- plusieurs États membres, notamment la Grande-Bretagne, remettent en cause l'importance du **budget** accordé à la PAC.

1992 - La PAC passe d'une aide au marché à une aide aux producteurs. Le soutien des prix est réduit et remplacé par des aides financières directes aux agriculteurs. Ces derniers sont incités à être plus respectueux de l'environnement. La réforme a lieu la même année que le sommet de la Terre à Rio, qui lance le principe du développement durable.

Milieu des années 1990 - La PAC met davantage l'accent sur la qualité des denrées alimentaires. De nouvelles mesures sont introduites afin de soutenir les investissements agricoles, la formation ainsi que l'amélioration des techniques de transformation et de

commercialisation. Des dispositions sont prises pour protéger les produits traditionnels et régionaux. En parallèle, le premier texte législatif européen sur l'agriculture biologique entre en application.

2000 - Le développement rural devient une priorité de la PAC. L'accent est mis sur le développement économique, social et culturel de l'Europe rurale. Simultanément, le mouvement de réforme entamé dans les années 1990 est poursuivi afin d'inciter les agriculteurs à être plus à l'écoute du marché.

2003 - Une réforme de la PAC rompt le lien entre subventions et production. Les agriculteurs sont davantage tournés vers le marché. Compte tenu des contraintes spécifiques à l'agriculture européenne, ils reçoivent une aide au revenu. En contrepartie, ils doivent respecter des normes strictes en matière de sécurité alimentaire, d'environnement et de bien-être animal.

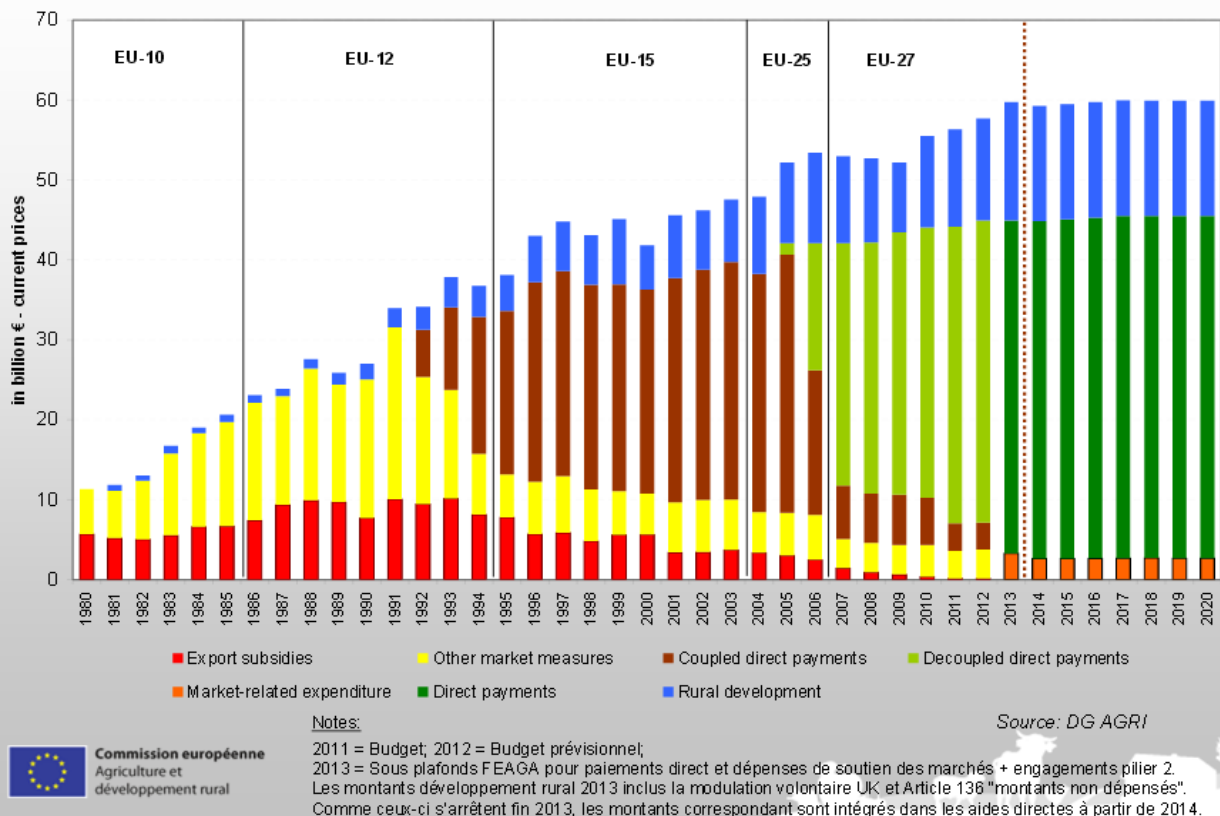
Milieu des années 2000 - La PAC s'ouvre sur le monde. L'UE devient le plus grand importateur mondial de produits agricoles en provenance des pays en voie de développement, avec un volume d'importations supérieur à celui des États-Unis, du Japon, de l'Australie et du Canada réunis. En vertu de l'initiative « Tout sauf les armes », l'UE a libéralisé l'accès à son marché pour l'ensemble des pays les moins avancés. Aucun autre pays développé ne garantit une ouverture et des engagements de ce type, avec un accès réel au marché pour les agriculteurs des pays en voie de développement.

2007 - La population agricole (personnes travaillant dans le secteur agricole) de l'UE est multipliée par deux à la suite des élargissements de 2004 et de 2007, avec l'arrivée de douze nouveaux pays. Dix-huit ans après la chute du mur de Berlin, l'Union européenne compte vingt-sept États membres et plus de 500 millions de citoyens. Le paysage agricole et rural de l'Union européenne s'en trouve transformé.

2011 - Une nouvelle réforme de la PAC qui vise selon la version officielle à renforcer la compétitivité économique et écologique du secteur agricole, à promouvoir l'innovation, à lutter contre le changement climatique ainsi qu'à soutenir l'emploi et la croissance dans les zones rurales.

L'agriculture représente aujourd'hui environ 39 % du budget de l'UE.

L'évolution des dépenses de la PAC 1980-2020



3.2 Qu'est-ce que la politique agricole commune ?

3.2.1 Objectifs : art. 39 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE)

- « d'accroître la **productivité** de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre ». La compétitivité de l'agriculture européenne à l'international en est l'une des conséquences ;
- « d'assurer ainsi un **niveau de vie équitable** à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ». À ce titre, l'élargissement du 1er mai 2004 a constitué un défi de taille pour l'agriculture européenne puisqu'il a entraîné le doublement de la surface agricole et une hausse de 70 % du nombre d'agriculteurs ;
- « de **stabiliser les marchés** », en évitant notamment la surproduction, mais aussi en luttant contre une trop grande instabilité et volatilité des prix ;
- « de garantir la **sécurité des approvisionnements** ». L'alimentation des Européens mais aussi du monde extérieur est l'un des enjeux importants de la PAC ;

- « d'assurer des **prix raisonnables** dans les livraisons aux consommateurs ».

3.2.2 Principes

Trois grands principes sous-tendent la PAC :

- un **marché agricole unique** : les barrières douanières entre États membres sont supprimées, les règles sanitaires et les normes techniques harmonisées ;
- la **solidarité financière** : puisées dans le budget communautaire, les ressources sont affectées à des dépenses communes et non en fonction des contributions des États membres ;
- la **préférence communautaire** : les denrées agricoles produites en Europe sont privilégiées à travers des mécanismes de prélèvements aux importations et de subventions (« restitutions ») aux exportations. Ce dernier principe est aujourd'hui à relativiser.

3.2.3 Mécanismes

La PAC est par ailleurs organisée autour de grands mécanismes :

- une organisation commune des marchés agricoles (**OCM**), qui garantit la stabilité des marchés sur des produits, notamment en établissant des règles communes en matière de concurrence et en réglementant les prix et les subventions agricoles ;
- les **aides directes aux agriculteurs** : les aides directes ont été introduites par la réforme de 1992 et visent à donner aux agriculteurs un revenu minimal garanti, indépendamment de la quantité produite (« découplage »), afin d'éviter toute surproduction et d'éliminer les distorsions du commerce.

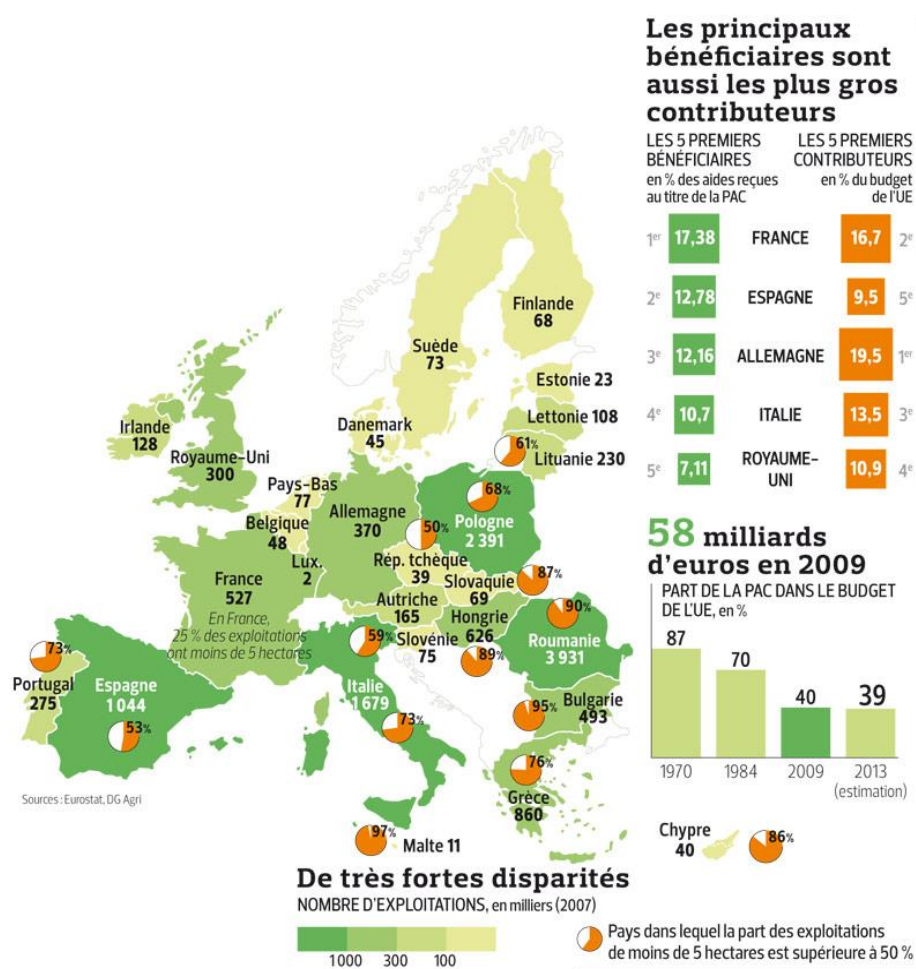
Avant cette date (mais encore dans certains secteurs), les agriculteurs pouvaient vendre leurs produits à des « prix garantis » : s'ils n'étaient pas écoulés, l'UE les achetait elle-même à ces prix. Les aides directes viennent donc compenser la baisse des prix garantis : un paiement unique par exploitation est accordé au producteur sur la base de références historiques (en France notamment), ou plus généralement en fonction de la surface de l'exploitation. Ces aides représentent environ 70 % du budget de la PAC.

Le principe de « conditionnalité » subordonne l'octroi des aides au respect, par le producteur, de critères environnementaux et de bien-être des animaux.

- des **mesures de soutien au marché** : subventions à l'exportation, intervention publique et stockage, aides à la production, quotas... complètent le système d'aides directes dans certains secteurs et/ou lors de crises économiques, sanitaires ou climatiques affectant les prix (« filet de sécurité »). Très utilisées

dans les premières décennies de la PAC, elles ne représentent aujourd'hui plus qu'environ 7 % de son budget.

- la **politique de développement rural** : elle constitue le « deuxième pilier » de la PAC. L'UE cofinance des mesures qui contribuent au dynamisme socio-économique des territoires et à la préservation des paysages : modernisation des exploitations, formation des agriculteurs, foresterie, aides à l'installation, promotion du tourisme rural, agriculture biologique, aide aux zones à handicap naturel (montagne...), etc. Le développement rural représente environ 25 % du budget de la PAC.



Source : Eurostat, DG Agri

3.3 Piliers de la PAC

Deux piliers supportent l'architecture de la PAC depuis 1999.

Le premier porte les mesures de soutien aux marchés et aux revenus, dont la protection à l'importation et les dépenses d'intervention sur les marchés, alors que le second doit permettre de renforcer les mesures environnementales et de développement rural de la PAC.

3.3.1 Premier pilier : aides à la production et organisation des marchés

Le premier pilier de la PAC concerne les aides aux productions et l'organisation des marchés agricoles (OCM unique). Ce soutien s'organise aujourd'hui à différents niveaux :

- Les droits à paiement unique (DPU) : les aides sont découplées de la production et, selon les Etats, calculées ou non sur la base de certaines références historiques (à l'hectare)
- Des aides à l'hectare ou à la tête de bétail pour les producteurs, afin de compenser la diminution des prix agricoles pour les rapprocher des prix mondiaux
- La maîtrise des volumes produits : droits de plantation des vignes (1962), quotas sucriers (1968) et laitiers (1984), jachères (1992), plafonnement des productions de coton, huile d'olive et de tabac (2004)...

Les aides directes sont conditionnées au respect par l'exploitant d'exigences réglementaires et des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). C'est la conditionnalité des aides.

Le budget du premier pilier est entièrement financé par un fonds européen : le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).

3.3.2 Second pilier : développement rural

Le second pilier concerne les soutiens au développement rural et à l'environnement :

- Mesures agroenvironnementales
- Soutien aux zones défavorisées (indemnités compensatoires de handicap naturel)
- Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles
- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs
- Investissements dans les exploitations agricoles (subventions aux bâtiments d'élevage...)
- Autres aides : forêt (travaux), préretraites agricoles, bien-être animal, amélioration des terres, diversification des activités agricoles...

Ces mesures sont réparties entre 4 axes thématiques :

1. Compétitivité
2. Environnement et gestion de l'espace
3. Diversification de l'économie et qualité de vie
4. Approche LEADER¹³³ intégrant les thématiques des trois autres axes

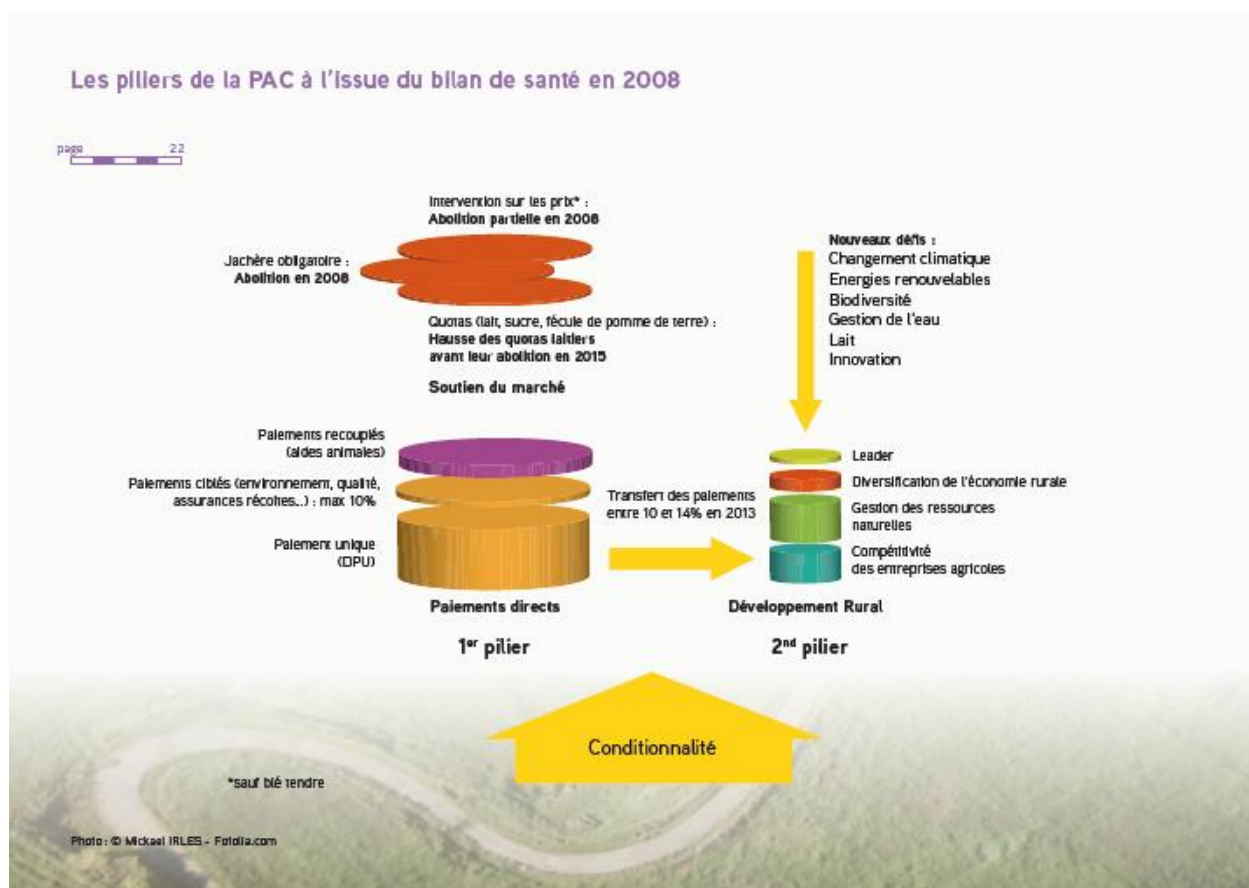
Lors du bilan de santé de la PAC en 2008, ont été identifiés de nouveaux défis transversaux auxquels les mesures du second pilier doivent répondre : le changement climatique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité et le fonds laitier. Le second pilier est financé par :

- le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- un financement national -> cofinancement

3.3.3 Des vases communicants entre piliers

Malgré une part croissante des aides dédiées au second pilier, seuls 14,1 milliards d'euros lui sont attribués (hors cofinancement des États et des régions), soit 26 % de l'enveloppe européenne contre 74 % pour le premier pilier (2008). Toutefois un lien financier existe entre les deux piliers. Prévue par la réforme de 2003, la modulation, cofinancée par les États membres, organise un transfert de financements du premier vers le second pilier. Portant à l'origine sur 5 % des aides à la production, l'objectif à l'issue du bilan de santé de la PAC est de le porter à 10 % en 2013. Depuis la réforme de la PAC en 2013, le mécanisme de modulation entre les deux piliers, qui consistait jusqu'alors en un jeu de vases communicants mal défini, disparaît.

¹³³ Leader est l'abréviation de «Liaison entre actions de développement rural». Comme son nom le suggère, il s'agit d'une méthode permettant de mobiliser et de mettre en œuvre le développement rural dans les collectivités rurales locales, et non d'un ensemble déterminé de mesures à appliquer.



Source : « Piliers et budget », *Pour une autre PAC*

3.4 Réformes

3.4.1 Les premières réformes

À partir du milieu des années 1980, la politique des prix communs garantis fait place aux premières réformes :

1984 - Les quotas laitiers et l'adoption du principe de la discipline budgétaire qui limite la croissance des dépenses agricoles.

1988 - Le Conseil européen prend plusieurs mesures concernant les grandes productions :

1. introduction de stabilisateurs¹³⁴ pour les revenus agricoles
2. mise en œuvre de la discipline budgétaire,
3. réforme de la politique structurelle (doublement des aides au profit des exploitations et des régions les plus handicapées) -> l'action structurelle communautaire visait plusieurs objectifs :

¹³⁴ Des mesures de contrôle de l'offre et des «stabilisateurs» budgétaires ont été mises en place dans plusieurs marchés [d'abord, les quotas laitiers, en 1984, suivis par des taxes de co-responsabilité aux céréales, en 1986, et par l'instauration de quantités maximales garanties (QMG) pour les cultures herbacées, en 1987 et 1988].

- régions en retard de développement
- adaptation des structures agricoles
- développement des zones rurales

Mais ces réformes se révèlent peu efficaces. Les stocks s'accumulent pour atteindre des niveaux record. Les dépenses budgétaires ne cessent de croître. Dans le même temps, le revenu agricole a cessé de progresser depuis 1973 et la disparité des exploitations s'accroît. Le nombre d'actifs agricoles est en régression constante à cause des gains de productivité.

3.4.2 Des réformes majeures – années 1990

Au cours des années 1990, la PAC connaît deux réformes majeures qui en font un véritable enjeu de société.

Celle de 1992 prépare la conclusion du cycle de négociations « Uruguay Round » au GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) avec le passage d'un système fondé essentiellement sur les prix à un soutien du revenu des exploitants reposant à la fois sur les prix et les aides directes : diminution importante des prix de soutien, particulièrement dans le secteur céréalier. Dorénavant, des aides directes sont versées en compensation de la baisse des prix.

Cette réforme s'est aussi accompagnée de mesures structurelles : encouragement par des primes à la protection de l'environnement, aides au boisement, préretraite...

En outre est née l'obligation de mise en jachère pour bénéficier des aides compensatoires.

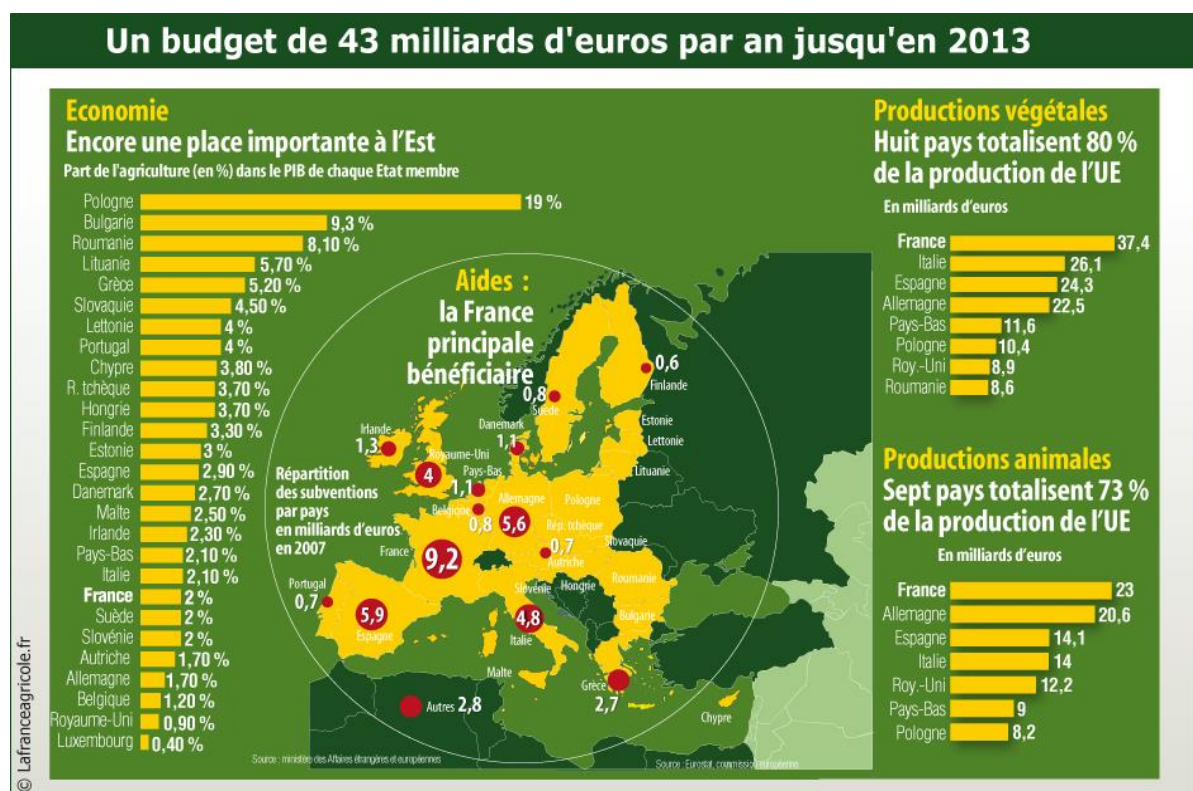
3.4.3 L'Agenda 2000 : une nouvelle étape dans la réforme de 1992

À la fin des années 90, une fois la réforme de 1992 achevée, la perspective de l'élargissement de l'UE vers l'Est faisait craindre que l'adoption de la PAC par les nouveaux membres ne se traduise par le retour des excédents et par une explosion des dépenses agricoles. Dans ce contexte, l'accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994 avait discipliné les instruments de gestion de la PAC et limité les possibilités de réorientation et d'exportation subventionnée des productions. De plus, le cadre financier de l'Union pour la période 2000-2006 avait fait de la stabilisation budgétaire une priorité pour la PAC.

Sur ces bases, la Commission proposa de réduire les incitations à la production par des baisses supplémentaires des prix garantis. Ce qui, en rapprochant les prix des cours mondiaux, baisserait également le niveau des subventions à l'exportation. Par ailleurs, l'Agenda 2000 a repris les conclusions de la conférence de Cork de 1996 en faveur du renforcement de la politique de développement rural, d'une part pour faire participer davantage la dépense agricole à l'aménagement du territoire, d'autre part pour réconcilier l'agriculture avec l'environnement et, finalement, pour encourager des activités complémentaires ou alternatives à la production agricole.

Le **Conseil européen de Luxembourg de 1997**, qui a déclaré que l'agriculture européenne devait être multifonctionnelle, durable, compétitive et répartie sur tout le territoire, a fixé l'objectif stratégique de la réforme. À la suite de l'accord conclu à l'issue du **Conseil européen de Berlin des 24 et 25 mars 1999**, la réforme a porté pour l'essentiel sur les éléments suivants :

- un nouvel **alignement des prix** internes aux prix mondiaux, partiellement compensé ici par des aides directes ;
- sur une base volontaire, l'introduction par les États du respect des conditions environnementales (**écoconditionnalité**) pour l'octroi des aides et de la faculté de les réduire (**modulation**) pour financer des mesures de développement rural ;
- le renforcement des mesures sociostructurelles et d'accompagnement en vigueur, notamment les actions agroenvironnementales, à l'intérieur d'une nouvelle politique de **développement rural**, désormais nommée « **deuxième pilier de la PAC** »
- un **cadre financier**, fixé pour six ans, avec trois volets : 40,5 milliards d'euros en moyenne par an en faveur du **premier pilier** de la PAC (politique des marchés et aides) ; 14 milliards consacrés au financement du **deuxième pilier** de la PAC (nouvelle politique de développement rural) et des mesures vétérinaires et phytosanitaires ; 250 millions annuels destinés à l'instrument structurel de préadhésion (ISPA).



Source : la France Agricole

3.4.4 La réforme de juin 2003 : vers une nouvelle PAC

Lors du sommet de Berlin en 1999, les Quinze, adoptant les propositions de l'Agenda 2000, invitèrent la Commission à faire un **examen à mi-parcours en 2002** pour évaluer l'impact de la dernière réforme de la PAC qui, en principe, devait couvrir la période 2000-2006.

Cette révision intermédiaire est finalement devenue **la plus ambitieuse réforme** qu'ait connue la PAC à ce jour, avec **quatre objectifs** primordiaux :

1. connecter davantage l'agriculture européenne aux marchés mondiaux ;
2. préparer l'élargissement de l'UE ;
3. mieux répondre aux nouvelles demandes sociétales en matière de préservation de l'environnement et de qualité des produits (avec une opinion publique qui avait été troublée par des crises sanitaires successives, comme celles de l'encéphalopathie spongiforme bovine – dite la « maladie de la vache folle » – ou de la fièvre aphteuse) ;
4. rendre la PAC davantage compatible avec les demandes des pays tiers, dans la perspective des négociations du cycle de Doha lancées en 2001.

Sur la base des propositions de la Commission, le 26 juin 2003, à Luxembourg, les ministres de l'Agriculture de l'UE sont parvenus à un accord sur sept textes qui ont, en fait, profondément remanié la PAC et introduit une série de nouveaux principes et/ou mécanismes :

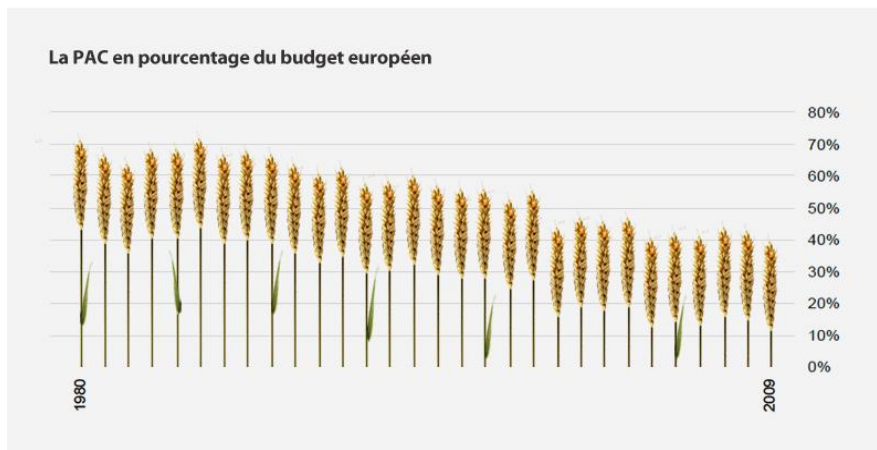
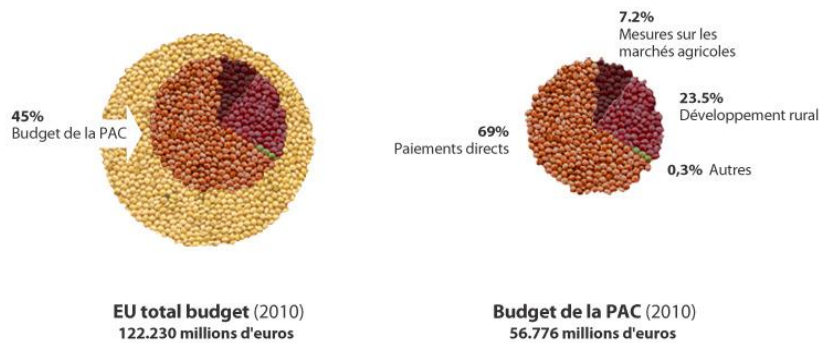
- le **découplage**¹³⁵ des aides par rapport aux volumes produits, cela afin de mieux orienter les exploitations en fonction du marché et de réduire les distorsions sur la production et sur les marchés des produits agricoles. Ces aides découplées deviennent désormais un paiement fixe et unique à l'exploitation, axées sur la stabilité des revenus et calculées en fonction des aides directes perçues dans le passé (références historiques) ;
- la **conditionnalité** (*cross-compliance*), qui subordonne les paiements uniques au respect de toute une série de critères en matière d'environnement, de santé publique, de bien-être des animaux, etc., en réponse aux attentes des citoyens européens ;
- la **compatibilité avec les règles de l'OMC** dans la mesure où le découplage des aides a pour objectif ultime de permettre l'inclusion du régime de paiement unique dans la « boîte verte » de l'accord sur l'agriculture de l'OMC ;
- la **redistribution** publique des droits de paiement attribués aux exploitations selon des références historiques par le biais de trois mécanismes :
 - la **modulation**, permettant le transfert des crédits entre les deux piliers de la PAC pour renforcer le développement rural, à la charge du nouveau FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) ;

¹³⁵ Le découplage est un principe selon lequel les aides allouées aux agriculteurs ne sont plus proportionnelles aux quantités produites. Le découplage est une évolution de la PAC qui lui permet d'être compatible avec les exigences de l'organisation mondiale du commerce.

- des **réserves nationales** des droits de paiement, alimentées par un pourcentage des enveloppes nationales des paiements uniques, pour faire face à des difficultés exceptionnelles ou des situations particulières ;
 - l'application éventuelle d'un **modèle régional de découplage** qui permet l'harmonisation des paiements par hectare attribués selon des critères territoriaux ;
- une **gestion souple** de la PAC avec possibilité pour les États membres d'appliquer de manière différenciée toute une série de paramètres de la nouvelle PAC¹³⁶
- la **discipline financière**, principe consacré par la suite dans les perspectives financières pour la période 2007-2013 en vertu duquel, face aux défis de l'élargissement, le budget du premier pilier de la PAC a été gelé et des plafonds annuels obligatoires ont été imposés. Afin de les respecter, les institutions européennes peuvent procéder à des réductions linéaires des aides en vigueur ;
- enfin, la **progressivité** : la réforme de 2003 a constitué le premier jalon d'un processus par étapes sous le couvert des actuelles perspectives financières 2007-2013. En effet, une fois les principes de base posés (découplage, conditionnalité, gestion souple, discipline financière, etc.), elle a servi de référence pour procéder à de nouvelles réformes sectorielles. La première vague de 2003 a couvert la plupart des organisations communes de marché, notamment dans les céréales, le riz, les fourrages séchés et les secteurs du lait et des produits laitiers ; la deuxième, en avril 2004, a couvert ce qu'il est convenu d'appeler le « paquet méditerranéen » concernant l'huile d'olive, le tabac brut et les secteurs du houblon et du coton ; la troisième grande réforme a eu lieu en 2006 sur le secteur du sucre ; ensuite, la réforme des fruits et légumes a été adoptée, en 2007 ; finalement, la réforme du secteur vitivinicole a été également approuvée, en 2008. Le « **bilan de santé** », adopté en 2008, qui approfondit les axes de la réforme de 2003 pour l'ensemble des secteurs, constitue l'étape ultime de ce processus de réforme ouvert et inachevé.

¹³⁶ Par exemple, la date d'entrée en vigueur du nouveau régime de paiement unique; éventuel découplage partiel pour certaines productions afin d'éviter l'abandon sur les zones les plus défavorisées et les déséquilibres des filières; pourcentage de paiements à attribuer à la réserve nationale; application du modèle de découplage historique ou du modèle régional, avec la faculté d'instauration des modèles hybrides; etc.;

La Politique agricole commune en chiffres



Les trois produits agricoles les plus exportés (2008-2010)




Source:
 Eurostat - Comext
 Sources: CAP expenditure – European Commission, DG Agriculture and Rural Development (Financial Reports);
 EU expenditure – European Commission, DG Budget (2009 Financial report).
 European Commission, Directorate General for Agriculture and Rural Development.

3.4.5 La PAC après 2013

a. Les défis du secteur agricole

- L'instabilité du marché est en hausse

Les mesures destinées à garantir la stabilité du marché, anciennement disponibles dans le cadre de la PAC, ont été progressivement démantelées. On a assisté à une augmentation de l'instabilité du marché. Durant la crise agricole de 2009, il est devenu évident que les autorités

ne disposaient plus des outils nécessaires pour faire face à des crises aussi graves, et les revenus des agriculteurs ont en moyenne chuté de 12 %.

- Les agriculteurs européens ne sont pas sur un pied d'égalité en matière de concurrence vis-à-vis des importations

En réponse aux préoccupations des citoyens, l'UE a choisi un type d'agriculture caractérisé par des coûts plus élevés, qui permet de garantir que l'ensemble de la production respecte des critères extrêmement stricts en matière de sécurité et de durabilité (sûreté et traçabilité des aliments, protection de l'environnement, bien-être des animaux, biodiversité). Cette situation place les producteurs de l'UE en position de désavantage compétitif par rapport aux importations. Dans un même temps, l'UE suit une politique de favorisation des importations via une réduction des droits de douane.

- Les revenus des agriculteurs connaissent une détérioration

Tandis que les récentes réformes ont rendu l'agriculture plus orientée vers le marché, elles ne sont pas parvenues à améliorer les recettes que les agriculteurs tirent du marché. Même avant la crise de 2009, les revenus des agriculteurs de l'UE ne représentaient que 50 % du salaire moyen dans le reste de l'économie. En moyenne, deux tiers de ce revenu sont obtenus sous forme de paiements versés dans le cadre de la PAC pour la réalisation des bénéfices publics mentionnés ci-dessus. Les paiements du premier pilier sont particulièrement importants, étant donné qu'ils représentent en moyenne presque la moitié du revenu des agriculteurs dans l'UE. Les agriculteurs sont avant tout des entrepreneurs et préféreraient largement tirer du marché une plus grande part de leur revenu. Le renforcement du rôle économique de production des agriculteurs doit donc constituer une priorité, afin qu'ils soient en mesure d'obtenir des recettes équitables du marché.

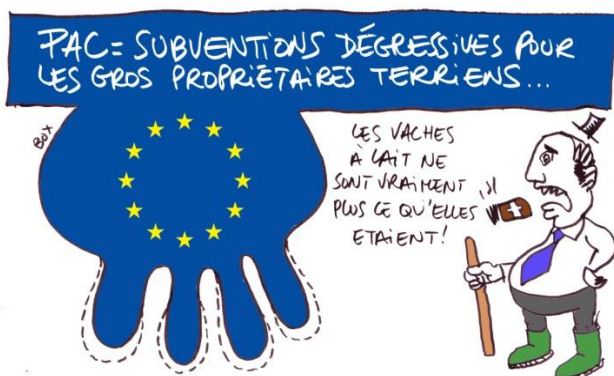
- Les nouveaux risques dus aux changements climatiques

La demande alimentaire mondiale croissante, combinée à l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes et de la volatilité du marché, fera de la sécurité alimentaire une priorité politique pour les gouvernements du monde entier. La nécessité d'exploiter le potentiel de l'agriculture européenne à atténuer le changement climatique et à accroître la sécurité énergétique au travers de la production de ressources renouvelables et du piégeage du carbone sera également essentielle.

b. Objectifs officiels de réforme de la PAC 2014

- Offrir un cadre stable favorisant le développement de la production agricole, par une augmentation de la productivité et de la compétitivité, et un bon fonctionnement du marché pour garantir l'indépendance stratégique d'approvisionnement de l'UE dans tous ses secteurs de production clés, pour garantir aux consommateurs un approvisionnement sûr, stable et fiable en produits alimentaires et pour permettre à l'UE de contribuer à répondre à la demande mondiale croissante de produits alimentaires ;

- Préserver la grande diversité de la production de produits alimentaires de haute qualité dans les différentes zones rurales de l'UE et veiller à ce que les consommateurs soient pleinement informés concernant les denrées alimentaires qu'ils achètent ;
- Garantir que l'ensemble de la production soit effectuée dans un souci de protection de l'environnement (air, sol, eau), de protection du bien-être des animaux et de la biodiversité ainsi que de création de zones rurales attrayantes ;
- Optimiser la contribution de l'agriculture de l'UE aux opportunités économiques et d'emploi dans les zones rurales à travers l'UE ;
- Encourager les pratiques d'aménagement du territoire qui favorisent et protègent les ressources et les habitats, en tenant compte des conditions régionales spécifiques ;
- Soutenir les agriculteurs dans leurs efforts visant à atténuer les effets négatifs du changement climatique et à s'y adapter ;
- Assurer la contribution de l'agriculture de l'UE à la réduction des émissions (CO₂) et à la diminution de la dépendance de l'UE vis-à-vis des énergies importées grâce à la production de ressources renouvelables utilisées à des fins non alimentaires ;
- Assurer un niveau de vie équitable aux producteurs agricoles, ainsi que des perspectives à long terme qui attireront les générations futures de jeunes agriculteurs et agricultrices vers les professions agricoles.



3.5 La PAC et la souveraineté alimentaire

3.5.1 « Préférence communautaire »

Au moment où elle se met en place, la PAC opte pour la « préférence communautaire » en ce qui concerne ses produits stratégiques, et ceci dans un contexte où les membres du GATT s'efforcent de libéraliser le commerce international.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela permet de protéger le marché européen de la concurrence de produits importés à bas prix : il s'agit des prélèvements agricoles qui constituent une taxe douanière spécifique à ce secteur.

Pour atteindre cette préférence communautaire, les fondateurs se dotent d'instruments particulièrement efficaces, notamment les prélèvements variables, ce qui permet de prélever sur les importations une taxe d'autant plus élevée que les prix sont faibles sur les marchés internationaux.

Aujourd'hui on constate que la PAC a programmé la réduction progressive du nombre d'exploitations agricoles parallèlement à l'accroissement de la surface moyenne des exploitations et à l'intensification de la production. Mais il est probable que le mouvement de disparition des exploitations aurait été plus rapide encore sans la PAC, mais avec une hausse considérable des importations.

3.5.2 Atteintes à la souveraineté alimentaire

La PAC pose des problèmes d'atteintes à la souveraineté alimentaire des paysans au Nord comme au Sud : l'industrialisation agricole et ses effets sur l'emploi agricole, l'environnement, les ressources naturelles, les paysages, mais surtout sur les systèmes de production.

Certes la mise en place de ce modèle a permis une hausse rapide de la production alimentaire et a permis de nourrir l'Europe, mais à quel prix ? La mise en place de ce modèle a contribué à la mise en question du modèle de production paysan traditionnel. La PAC a orienté la production européenne vers une agriculture de type intensive et industrielle contrairement à une agriculture paysanne familiale, pilier de la souveraineté alimentaire.

a. Accord sur l'entrée à droits nuls des produits d'alimentation animale

Le premier est qu'au moment même où elle se met en place, elle accepte, dans le cadre du GATT, un accord sur l'entrée à droits nuls¹³⁷ (ou très réduits) des produits d'alimentation animale. Un accord qui ne pose pas de problème au départ, mais qui va rapidement être à la base de la production d'excédents (céréales, lait, viande...).

Ce déséquilibre dans la protection du marché européen va empoisonner la gestion de la PAC : le recours à des politiques de soutien à l'exportation et d'aides alimentaires afin de gérer l'écoulement des excédents, les déséquilibres financiers engendrés et la déstructuration du modèle de production intégré entre cultures et élevage vont mettre en question la légitimité de la PAC à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.

b. Absence d'instruments de protection

En outre, si la PAC s'est dotée d'instruments de protection de ses propres marchés, elle n'a, au départ, pas prévu d'instruments pour gérer la surproduction qui résulte de son succès et du déséquilibre de la protection à ses frontières. Aussi, lorsque des excédents apparaîtront, leur écoulement aura un impact important et non maîtrisé sur les autres producteurs dans le monde.

c. Problèmes sociaux et environnementaux

D'autres conséquences négatives de la PAC vont encore apparaître plus clairement avec le temps, en particulier sur le plan social (réduction du nombre d'exploitations, inégalité de revenus des agriculteurs, difficulté d'accès aux facteurs de production...) et sur le plan environnemental, qui conditionne la durabilité de la production agricole. C'est sur ce dernier plan que des efforts importants ont été fournis récemment (via notamment les conditionnalités environnementales¹³⁸). Mais la baisse continue des prix aux producteurs a un impact structurel profond sur les méthodes de production et la croissance de la taille des exploitations qui contrecarrent les efforts en faveur de l'environnement. Les mesures allant à l'encontre d'une

¹³⁷ Droits de douanes réduits, voire inexistantes

¹³⁸ La conditionnalité est un mécanisme qui subordonne les paiements directs au respect par les agriculteurs de normes de base concernant l'environnement, la sécurité alimentaire, la santé animale et végétale, le bien-être des animaux et le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

PAC plus verte et ne favorisant pas les petites exploitations familiales sont par exemple le découplage des aides entre production animale et la production végétale, l'incitation à la surspécialisation des exploitations familiales et la baisse des aides à l'agriculture biologique (alors en hausse jusqu'alors). Une des conséquences est par exemple la séparation en bassins.

Une conséquence sociale de régions spécialisées (par exemple la Bretagne devenue spécialisée dans l'élevage intensif de porcs).

3.6 Le problème de l'uniformisation des aliments et la perte de la diversité biologique animale et végétale.

La réforme de la PAC 2014 est assez timorée sur ce point. Elle prévoit en autres l'obligation pour les agriculteurs de consacrer 7 % de leurs terres à la préservation de haies, de bocages, de petites mares ou de zones tampons ou une imposition d'au moins trois variétés de récoltes et pas plus de 70 % d'une même culture, pour diversifier la production. Mais ces mesures se sont heurtées tout au long du processus de réformes à de violentes oppositions de la part de la commission de l'agriculture du Parlement, de plusieurs États membres et des lobbys agricoles. Quoi qu'il en soit en plus de 50 ans de PAC, la biodiversité animale et végétale a largement pâti des orientations politiques mises en place dans le cadre de la PAC.

3.7 Conclusion - enjeux de la réforme de la PAC 2014 pour la souveraineté alimentaire

Les enjeux de la réforme de la PAC sont nombreux, que ce soit pour l'Europe ou pour les pays du Sud.

Pour l'Europe il s'agit de :

- assurer la sécurité alimentaire des Européens avec des produits de haute qualité gustative, nutritionnelle et sanitaire à des prix raisonnables pour le consommateur
- assurer un revenu équitable aux agriculteurs et autres acteurs des chaînes agroalimentaires ;
- participer activement à la bonne qualité des eaux, des sols et de l'air ;
- contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- préserver la biodiversité ;
- respecter les droits des femmes et contribuer à l'égalité hommes-femmes dans le secteur agricole, etc.

Quant aux populations des pays les plus pauvres, un des défis essentiels de la PAC à relever est le respect de la souveraineté et de la sécurité alimentaire des pays tiers. Jusqu'à maintenant les politiques entreprises par la PAC portaient préjudice à l'agriculture des pays du Sud, notamment à travers le dumping agricole¹³⁹. En effet, les subventions européennes sont accusées de fausser la concurrence entre les produits agricoles exportés par l'Union européenne (UE) et ceux des pays du Sud.

¹³⁹ Dumping agricole

Le bilan de la réforme de la PAC 2014 apparaît mitigé sur ce point. Celle-ci reste centrée sur des préoccupations agricoles européennes. Les impacts des politiques européennes sur les agricultures des pays du Sud ne sont que très peu mentionnés et pris en compte dans la réforme 2014.

Or les revendications avancées par les organisations paysannes et des ONG dans le cadre de cette réforme étaient principalement :

- la reconnaissance du droit à la protection à l'importation afin que les pays du Sud puissent se protéger des dérèglements économiques qu'occasionne l'arrivée massive de produits européens à bas prix. C'est-à-dire une PAC solidaire avec le Sud. ;
- La nécessité pour l'UE de replacer la souveraineté alimentaire en tant que priorité face à la libéralisation et la dérégulation des marchés ;
- La mise en place d'un cadre international spécifique au marché agricole dont les priorités seraient le respect des principes démocratiques et la coopération entre pays et dont l'attention se porterait sur les besoins sociaux et écologiques en matière alimentaire ;
- Que la PAC ne soit pas uniquement distributrice de subsides au niveau national mais qu'il y ait des paiements directs plus justes et mieux ciblés ;
- Que la PAC mette en place des engagements commerciaux et des objectifs énergétiques cohérents avec ceux d'une agriculture durable et solidaire dans l'UE.

ETUDES DE CAS – TÉMOIGNAGES DE JEUNES AGRICULTEURS EUROPÉENS (NOVEMBRE 2011)

I. Hongrie : « Amortir les risques des producteurs »

Miklos Weisz, 31 ans, possède 200 hectares de terre sur lesquelles il cultive du blé d'hiver, du colza, du maïs et du tournesol. Il est installé à Nagylozs.

Notre ferme familiale a vu le jour en 1993. J'ai lancé mon exploitation en 2007, en utilisant l'aide destinée aux jeunes agriculteurs. La PAC et son second pilier ont soutenu directement mon installation. Outre mon statut d'agriculteur, j'enseigne à la faculté d'agriculture Georgikon de l'Université de Pannonia à Keszthely et je dirige un bureau de conseil aux agriculteurs pour les aider face aux différentes aides PAC.

La PAC est l'une des politiques communes les plus complexes sur le plan réglementaire. Elle a été plusieurs fois réformée. C'est aussi la seule politique commune de l'UE existant sur le long terme, qui détermine concrètement le développement des agricultures européennes et bien sûr, hongroise. Mon exploitation ne fait pas exception, les paiements directs et les mesures de marché du 1er pilier, les fonds de développement rural du 2ème pilier m'offrent des opportunités, un cadre d'opération et de développement futur pour mon activité.

L'une des fonctions les plus importantes que devra remplir la future PAC sera d'amortir les risques des producteurs et pour les consommateurs. Risques liés au climat ou à la sécurité sanitaire des aliments ou à une situation fluctuante du marché. En Hongrie et dans d'autres États membres, il y a de sérieux besoins de développement et de modernisation dans les fermes. Pour pondérer l'impact de contextes techniques et technologiques différents, pour construire des exploitations efficaces et compétitives, le maintien durable des 1^{er} et 2^{em}e piliers de la PAC est définitivement souhaitable.

II. Luxembourg : « Décider de ce que je produis et combien je produis »

Laurent Frantz, 28 ans, possède une ferme mixte de 105ha (production de lait, engraissement de taureaux, céréales). Il s'est installé en 2004 au sud du Grand-Duché de Luxembourg.

A mon avis, la PAC actuelle se caractérise par une politique de la « carotte et du bâton ». D'une part, les versements de la PAC m'aident à gagner ma vie. D'autre part, la PAC impose un cadre tellement fixe que mon pouvoir de décision est très restreint, voire même bloqué.

Selon moi, la bureaucratisation de la PAC, l'obligation de remplir des tas de documents ne constituent qu'une perte de temps inutile. Pour le futur, je souhaite vivement qu'une politique plus libérale soit mise en place. A l'avenir, je voudrais décider de ce que je produis et combien je produis sans avoir besoin des droits de production. Je suis convaincu que les agriculteurs sont capables de reconnaître les signes du marché et de réagir par une production adaptée à la demande.

Dans une Europe où seulement 7 % des agriculteurs ont moins de 35 ans, il est indispensable que le renouvellement des générations soit soutenu. Des outils forts doivent être mis en place pour aider et encourager les jeunes à développer leurs exploitations. Un autre défi actuel et futur est la lutte contre le changement climatique. Vu que la nature et les catastrophes naturelles sont plus fortes que tout individu, les agriculteurs sont les premiers à souffrir des conséquences.

La politique doit créer des outils pour soutenir notre métier et pour le protéger contre les suites néfastes du changement climatique. Je m'inquiète également pour le rôle que jouent les agriculteurs dans notre société. Je me rends compte que notre travail n'est plus respecté par les consommateurs qui semblent de plus en plus ignorer que c'est nous, les agriculteurs, qui produisons leurs aliments. Il faut absolument que notre métier soit revalorisé.

III. Allemagne : « Renforcer les conditions de production »

Matthias Daun, 24 ans, exploite avec sa famille une exploitation laitière à l'Eifel, dans le land de la Rhénanie-Palatinat. Ils ont environ 170 vaches et leurs veaux et génisses, soit environ 350 animaux. Ils exploitent environ 150 hectares, dont 30 de grandes cultures. Le reste est en prairie.

La PAC actuelle me permet de recevoir des paiements du 1er pilier, lesquels contribuent au revenu de l'exploitation pour une part qui varie de 20 % à 60 %. Grâce au 2ème pilier de la PAC, nous avons reçu des financements pour l'extension de l'étable. Par contre, la PAC est très bureaucratique et il existe de fortes disparités au sein de l'UE du fait de transpositions réglementaires divergentes.

J'attends de la PAC après 2013, une suppression de la bureaucratie et une transposition identique des dispositions européennes dans toute l'Europe. Ce qui compte le plus pour moi, c'est de pouvoir planifier en toute sécurité mes décisions à long terme comme les investissements onéreux. Par ailleurs, il faut être clair avec nous, les jeunes agriculteurs : le marché devient plus dur – la pression de la concurrence augmente – donc je voudrais pouvoir me positionner sur des marchés qui se libéralisent de plus en plus et agir comme un entrepreneur.

L'orientation vers les marchés nous ouvre à nous, jeunes agriculteurs, des opportunités économiques et des potentiels de développement. Il ne faut pas oublier que nous, les agriculteurs, apportons des biens publics précieux qui méritent une reconnaissance adaptée et une rémunération. Je suis pour le maintien d'une PAC à deux piliers dans l'avenir. Le 1er pilier doit maintenir les paiements directs, durables, au même niveau qu'aujourd'hui, car ces paiements soutiennent le revenu des exploitations. Le 2ème pilier doit renforcer les conditions de production des jeunes agriculteurs. Nous avons besoin aussi que la PAC post-2013 soit forte, durable et efficace pour l'UE, qu'elle offre un cadre structurant à l'agriculture face à la croissance des marchés et à leur orientation concurrentielle et enfin, qu'elle permette une production durable, une agriculture présente partout, polyvalente et efficace.

IV. Danemark : « Le maintien des soutiens à l'agriculture, et un niveau plus élevé d'harmonisation »

Hans Christian Gæmelk, 28 ans, est installé au Danemark en polyculture élevage (porc et grandes cultures).

Røj Agriculture est l'association de plusieurs fermes. Certaines d'entre elles appartiennent à mon père, d'autres sont à moi. La distribution des parts est d'environ 60/40 %. Nos productions : du porc et des grandes cultures. Nous avons 400 truies, produisons 11 000 porcelets et engraissons 13 500 porcs. Notre exploitation compte 475 hectares de blé, d'orge, d'avoine, de colza et de semences fourragères. En plus, nous gérons 55 hectares de forêt.

La PAC 2013 représente beaucoup pour notre entreprise. Entre autres, cela signifie que les conditions d'hébergement de nos truies deviennent obsolètes parce que les truies doivent être laissées en liberté durant la gestation. Avant la crise financière, cela n'aurait pas été un problème de construire une nouvelle étable. Maintenant, nous devons trouver d'autres solutions pour héberger les truies et nous espérons qu'il y aura un court moratoire sur ce cadre réglementaire.

Mes souhaits pour la PAC 2013 seraient le maintien des soutiens à l'agriculture et un niveau plus élevé d'harmonisation afin qu'il y ait moins de différences en fonction du pays d'exercice. Enfin, toute terre qui perd sa vocation agricole pour des raisons environnementales devrait être compensée par une subvention.

V. Espagne : « Je ne peux pas imaginer un monde rural vivant sans une politique agricole commune »

Arturo Hidalgo, 37 ans, est installé depuis 2009 en élevage extensif sur 250 hectares et possède 130 animaux à Guillena (Séville) et à Zufre (Huelva).

Grâce à la PAC, j'ai pu m'installer et c'est grâce à la PAC que j'ai suffisamment de revenus pour maintenir mes exploitations. Cette année, la PAC a représenté la moitié de mes revenus. Autrement dit, sans la PAC je ne pourrais pas être agriculteur en Espagne.

Tout d'abord ce que je demande à la PAC post-2013, c'est un cadre de stabilité juridique et financier pour pouvoir continuer à être agriculteur pendant longtemps. Pour cela, il est essentiel d'être rentable dans un contexte de haute volatilité de prix agricoles et de concurrence avec des pays tiers qui ne sont pas soumis aux mêmes règles que nous en matière de bien-être animal, sécurité alimentaire, législation du travail, protection de l'environnement... et qui, en conséquence, ont des coûts de production beaucoup plus faibles que les nôtres.

À l'heure actuelle, où le marché ne couvre ni les coûts de production ni l'ensemble de services environnementaux que les agriculteurs réalisent pour la société, il faut avoir un minimum de garanties de revenus qui assure la survie des exploitations et notre maintien dans le secteur et dans les zones rurales. Je ne peux pas imaginer un monde rural vivant sans une politique

agricole commune qui, tout à la fois, garantit l'existence des structures agricoles à travers des paiements directs, indemnise proportionnellement les agriculteurs pour les biens et les services publics rendus à la société.

VI. Belgique : « Le système historique a pour moi montré ses limites »

Stéphane Pierrard, 30 ans, exploite avec sa mère une ferme d'élevage qui compte 280 bêtes (élevage Blanc-Bleu-Belge et traite de Holstein), 100 hectares de prairies et quelques terres de culture en Wallonie.

Pour moi, la PAC garantit un revenu minimum, mais en contrepartie elle est très contraignante pour tout ce qui est du contrôle, de la conditionnalité... Elle permet d'offrir aux consommateurs des produits de qualité à un prix minimum. Il est important que nos responsables leur fassent prendre conscience de ces réalités. La valeur de mes DPU est en dessous de la moyenne régionale (qui est de 344 €) et je touche des primes vaches allaitantes pour la moitié seulement de mon troupeau.

Il faut mettre en place une vraie régulation des marchés, qui garantisse un prix décent ! Il faut éviter les flux excessifs, aussi bien bas que haut, qui n'apportent rien de bon ! Il faut rétablir et créer de nouveaux outils de régulation. Le système historique a pour moi montré ses limites. Lissage ou régionalisation ? Les deux auront de fortes conséquences sur un grand nombre d'exploitations. D'où l'importance d'obtenir une longue période de transition afin que les agriculteurs puissent s'adapter.

Pour moi, il est important que les DPU soient attribués uniquement aux actifs, sinon le nouveau système ne sera pas plus défendable que le système actuel.

VII. Slovaquie : « Une PAC vraiment égalitaire pour chaque fermier européen »

Pém Bálint, 33 ans, est installé au sud de la Slovaquie dans la région des plats pays près du Danube, à 100 km de Bratislava et de Budapest. Il cultive du soja, du maïs, des graines de pavot, des graines de phacélie et de l'orge.

J'ai fondé cette exploitation avec ma famille en 1997 sur 45 hectares de grandes cultures. Aujourd'hui, je cultive 204 hectares de soja, de maïs, de graines de pavot, de graines de phacélie et de l'orge. Mes grands-parents cultivaient déjà de la terre avant la collectivisation de 1948 par les communistes en Tchécoslovaquie. De nos jours, les exploitations familiales en Slovaquie représentent moins de 20 % des terres arables et des pâtures, les 80 % restants sont utilisés par les coopératives de travailleurs (sur le modèle socialiste) et des entreprises d'agrobusiness (à personnalité morale).

Avant d'entrer dans l'UE en 2004, les agriculteurs slovaques attendaient de la PAC des conditions communes de marché, transparentes, et une politique de subvention durable pour des investissements rentables. Maintenant, plus personne ne rêve, les prix sont volatils pour les

agriculteurs, et toujours trop élevés pour les consommateurs à travers toute l'Europe.

La PAC actuelle stabilise le revenu des agriculteurs ou des propriétaires terriens grâce aux paiements directs, mais ils varient d'un État membre à l'autre. Par exemple, les agriculteurs slovaques reçoivent 145 €/hectare, soit plus de trois fois moins que les agriculteurs grecs. Les agri-entrepreneurs slovaques appellent à la mise en place d'une PAC vraiment égalitaire pour chaque fermier européen, sans distorsion de concurrence nationale.

Si c'est impossible, comment peut-on parler de marché commun ! La PAC doit être faite, pour chacun d'entre nous, paysans, citoyens de l'UE, avec une seule politique agricole et non des paiements nationaux et rémunérant les biens et les services publics rendus à la société.

VIII. Pays-Bas : « Les avantages fiscaux pour les jeunes agriculteurs devraient rester en place »

Klaas Pieter Rietema, 24 ans, originaire de la province Groningen, gère en partenariat avec son père une ferme de grandes cultures. Leur activité principale est la culture de pommes de terre. Ils vendent aussi des pesticides.

Bien sûr, je me sens concerné en tant que jeune agriculteur par la PAC. J'y vois peu de choses positives. Il y a bien trop de dépenses pour le paysage. Par exemple, de bonnes terres agricoles ont été volontairement inondées. Je ne comprends vraiment pas.

Par ailleurs, beaucoup de subventions ne sont pas nécessaires, il vaudrait mieux les convertir en paiement direct. J'ai une éolienne sur l'exploitation. Les subventions sont alors utiles. Plus le gouvernement soutiendra financièrement les méthodes respectueuses du climat, plus les agriculteurs seront intéressés.

Un autre point important pour moi : les avantages fiscaux pour les jeunes agriculteurs. Il serait presque impossible de reprendre une exploitation sans ces avantages. Ce dispositif doit rester en place. Les réformes précédentes étaient modérées, j'attends peu de choses des prochaines. En revanche, j'ai des idées sur la façon d'améliorer les choses. Commencez par éliminer le ministère de l'Agriculture, et placez la politique agricole sous la tutelle du ministère de l'Économie !

Le ministère de l'Agriculture passe aujourd'hui bien trop de temps sur des sujets liés au paysage et à l'environnement. Cette politique n'est pas conforme au monde agricole. Par ailleurs, bien plus d'attention devrait être portée à la recherche. Il faut investir sur des projets innovants. Il y a encore beaucoup de choses possibles avec notre terre, simplement nous ne le savons pas encore. C'est pourquoi le développement de la connaissance est si important.

LEXIQUE

1^{er} pilier : aides directes et l'intervention sur les marchés composent le 1^{er} pilier de la PAC

2^e pilier : aides liées au développement rural dont les aides environnementales

Agriculteur : au sens de l'Union européenne, est agriculteur quelqu'un qui produit ou qui entretient au moins 30 ares de terres.

Aides directes : aides versées à l'agriculteur

Couplage : les aides sont liées à la production, à partir de 2006, les aides PAC furent couplées pour les aides vaches allaitantes. Seule une partie sera couplée pour les céréales, le reste de l'aide sera découplé.

Découplage : les aides réparties sur la surface de l'exploitation et non liées à la production. Le montant de l'aide découplée à l'hectare est appelé Droit à paiement unique.

DPU (Droits à paiement unique) : ce sont les nouveaux droits à aides qui seront attribués sur les surfaces de l'exploitation, quelle que soit la production voire sans production.

Développement rural : aides réservées pour la politique de développement rural. Elles concernent les mesures agroenvironnementales, en faveur des jeunes agriculteurs, de la qualité alimentaire, du respect des normes, du bien-être animal...

OCM : Organisations communes de marché : organisations par produit dépendant de la communauté européenne et chargées de réguler les marchés des produits agricoles notamment par le mécanisme de l'intervention.

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Publications

- LOYAT J., *Une PAC pour quels modèles de développement?* Paris, France Agricole, 2012, 233 p.
- GRAVEY Viviane. « Réforme de la PAC: beaucoup de bruit pour rien ? » in *Questions internationales*, n. 56, juillet-août 2012, p. 87-94.
- LAZAJ A., « Europe agricole : la nouvelle PAC bientôt en marche », in RFI, 30 septembre 2013,
En ligne : <http://www.rfi.fr/europe/20130930-europe-ue-agriculture-pac-politique-agricole-commune-reforme>
- GARCIA AZCARATE T., « La politique agricole commune à l'horizon 2012 : huit pistes de réflexion pour faire face aux nouveaux enjeux », in le cadre des controverses de Marcia « l'Europe et le monde, de crises en déprises... L'Alimentation à couteaux tirés », site internet de la Mission Agrobiosciences, 2009,
En ligne : http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=2722
- BOURGEOIS L., « Petite histoire de la PAC », in Colloque « Changeons la PAC », Annecy, Octobre 2008, site internet Mission Agrobiosciences,
En ligne : http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=2516

❖ **Guide complet sur la PAC** : <http://www.pouruneautrepac.eu/guide-politique-agricole-commune/Guide-de-la-Politique-Agricole-Commune.pdf>

❖ Vidéos

- Il était une fois la PAC : <http://www.iletaitunefoislapac.com/>
- Enjeux internationaux de la PAC et souveraineté alimentaire – Entretien avec Stéphane DESGAIN du CNCN – 7'34
En ligne : http://www.youtube.com/watch?v=_dz3axetsjY
- Agriculture et société. « politique agricole commune : la voix de ses pères » – Noémie ROCHÉ, en collaboration avec la Mission Agrobiosciences et la cinémathèque du ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche – 35'
Extrait long en ligne : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/politique-agricole-commune-la-voix-de-ses-peres>
- Les petits gars de la campagne – Arnaud BRUGIER – film documentaire d'archives sur la PAC, produit par des internautes – 90'
En ligne : <http://vimeo.com/56411057>

❖ Jeu de simulation en ligne pour comprendre la PAC :
<http://www.capodyssey.eu/index.html#.UnjNBaLU92B>

❖ Chronologie histoire de la PAC :

- « La politique agricole européenne au fil des ans » -
http://ec.europa.eu/agriculture/50-years-of-cap/files/history/timeline_2012_fr.pdf
- « Chronologie de la Politique Agricole Commune » -
<http://agriculture.gouv.fr/Infographie-Chronologie-de-la,2426>
- Ressources du site JAGROS – Histoire de la PAC –
http://jagros.be/ressources/pac_pdf.pdf
&
Étapes clés de la PAC –
http://jagros.be/ressources/milestones_of_the_cap_fr.pdf

BIBLIOGRAPHIE

1. CARLIER S., *La souveraineté alimentaire : regards croisés*, Presses université de Louvain, 2007, 327 p.
2. DELEST A., « Panorama de l'agriculture : Politique agricole commune », in *La France agricole*, 2010, en ligne, <http://www.lafranceagricole.fr/l-agriculture/panorama-de-l-agriculture/politique-agricole-commune-19838.html> , (consulté le 15 juillet 2013).
3. MASSOT MARTÍ A., « Les réformes de la politique agricole commune » in *Parlement Européen*, août 2008, en ligne, http://circa.europa.eu/irc/opoce/fact_sheets/info/data/policies/agriculture/article_7209_fr.htm , (consulté le 15 juillet 2013).
4. Commission Européenne, « La politique agricole commune : une histoire à suivre », 2012, 24 p., en ligne, http://ec.europa.eu/agriculture/50-years-of-cap/files/history/history_book_lr_fr.pdf , (consulté le 16 juillet 2013).
5. « Politique agricole commune, PAC », in *Toute l'Europe - Centre d'information sur l'Europe*, 2012, en ligne, <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/agriculture-peche/politique-agricole-commune/presentation/la-politique-agricole-commune-pac.html> , (consulté le 16 juillet 2013).
6. « Piliers et budget », in *Pour une autre PAC*, 2012, en ligne : <http://www.pouruneautrepac.eu/pac-2013/pac-definition/piliers-et-budget/>, (consulté le 16 juillet 2013).
7. Copa Cogeca, « L'avenir de la PAC après 2013 », s.d., en ligne, http://www.copa-cogeca.be/img/user/file/PAC_BROCHURE/7400%20VERSION%20F2.pdf (consulté le 15 juillet 2013)
8. « Lexique PAC », in *Chambre d'agriculture*, s.d., 2 p., en ligne, [http://www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/03061/\\$File/Lexique%20PAC.pdf?OpenElement](http://www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/03061/$File/Lexique%20PAC.pdf?OpenElement), (consulté le 06 août 2013).
9. Site internet Pleinchamp.com, « PAC 2014 : points de vue de jeunes agriculteurs européens », novembre 2010, en ligne, <http://www.pleinchamp.com/actualites-generales/dossiers/pac-2014-points-de-vue-de-jeunes-agriculteurs-europeens/%28nodeArticle%29/451146> , (consulté le 19 août 2013).

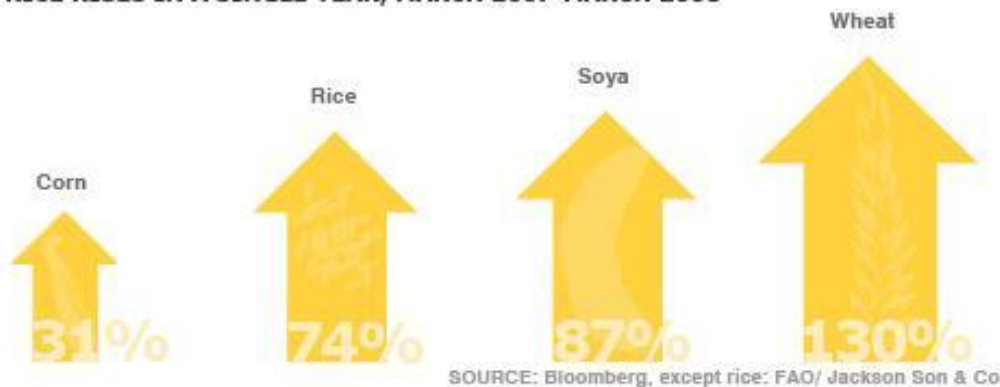
4 CRISES ALIMENTAIRES

4.1 Qu'entend-on par crise alimentaire globale (2008) ?

La crise alimentaire de 2008 est le résultat d'une contraction des stocks alimentaires et des hausses de prix massives, en particulier pour les denrées de base. Les prix du blé, du riz et du soja ont bondi de plus de 40 % (74 % dans le cas du riz) depuis le début de 2007 (voir le graphique ci-après). Ces hausses de prix ont fortement alourdi la facture des importations pour la plupart des pays en développement. Par exemple, entre 2002-2003 et 2007-2008, la facture des importations de céréales des pays à faible revenu et à déficit alimentaire est passée de 6,5 milliards de dollars à 14,6 milliards de dollars en Afrique, de 7 milliards de dollars à 15,4 milliards de dollars en Asie et de 0,3 milliard de dollars à 0,7 milliard de dollars dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Ainsi, en cinq ans, les importations de céréales de ces pays ont plus que doublé en valeur. Les hausses des prix des produits alimentaires, avec l'augmentation de la facture des importations de produits alimentaires qu'elles impliquent, ont été d'autant plus lourdes pour ces pays que les importations de produits alimentaires représentent en général un pourcentage plus élevé du PIB dans les pays en développement que dans les autres pays.

PRICE RISES IN A SINGLE YEAR, MARCH 2007-MARCH 2008



4.2 Causes

4.2.1 Augmentation de la demande associée à une baisse de l'offre

On peut considérer que, par nature, la crise reflète un déséquilibre entre l'offre et la demande dû à

- une « crise de la production » conjuguée avec une augmentation de la demande et du pouvoir d'achat tendanciels ces dernières années, d'une part,

- une « crise des prix » à cause du dysfonctionnement et de la manipulation des marchés, d'autre part.

a. Augmentation de la demande

Parmi les facteurs décisifs plus spécifiquement en cause, on peut mentionner une demande accrue pour certains produits alimentaires liée à la **croissance démographique**, à l'augmentation du revenu, à l'urbanisation et à la modification des habitudes alimentaires dans les centres urbains. En effet, la population mondiale ne cesse de croître, elle dépassera neuf milliards d'individus en 2050, soit autant de bouches à nourrir sur une planète dont les ressources ne sont pas infinies. En parallèle, les **habitudes alimentaires** : évoluent : l'émergence de nouvelles classes moyennes nombreuses dans les pays émergents, tels que la Chine ou l'Inde, a notamment pour conséquence une augmentation de la consommation de viande et de produits agroalimentaires manufacturés.

b. Diminution de l'offre

À côté de cela, on observe une diminution de l'offre en raison des **stocks alimentaires réduits**, des **changements climatiques** et des **sécheresses** dans des pays fournisseurs de premier plan. La FAO relève également une légère baisse de la production céréalière mondiale. Après avoir atteint un pic en 2004, celle-ci a baissé respectivement de 1 % et 2 % en 2005 et 2006. La production des huit principaux pays exportateurs de céréales, qui assurent près de la moitié du volume mondial, a chuté de 4 % et 7 % sur la même période. Ce qui explique les crises de 2007-2008. Depuis lors, la production céréalière a progressé pour atteindre un record historique en 2013. Mais c'est sans compter les disparités entre régions.

Le problème de l'offre tient fondamentalement au fait que, en particulier au cours des deux dernières décennies, la productivité agricole a été relativement faible dans les pays en développement, voire en recul dans beaucoup de PMA – signe du peu d'intérêt qu'on a longtemps porté au secteur agricole. En moyenne, la productivité agricole annuelle dans les PMA (telle que mesurée par la production totale des facteurs [terre et travail]) entre

1961 et 2003 n'a évolué que de 0,1 %, contre 0,6 % environ dans les pays en développement dans leur ensemble.

La productivité agricole et par conséquent la production sont faibles pour plusieurs raisons, y compris la réduction des surfaces cultivables disponibles et le médiocre rendement des cultures. Dans beaucoup de pays en développement très peuplés et de PMA, les terres cultivables disponibles diminuent, souvent à cause de l'urbanisation des zones agricoles. La taille moyenne des exploitations diminue elle aussi et de plus en plus d'agriculteurs cultivent des terres écologiquement fragiles. À cause de la croissance démographique et de la perte de terres cultivables, la superficie moyenne des exploitations en Chine et au Bangladesh, par exemple, est tombée d'environ 1,5 hectare dans les années 70 à tout juste 0,5 hectare à l'heure actuelle.

4.2.2 Les agrocarburants (pour plus d'informations, voir le Chapitre 5.2)

La lutte contre le réchauffement climatique a paradoxalement accentué ces problématiques. En consacrant une part croissante de la production agricole, et donc des terres, à la fabrication d'agrocarburants, les États ont contribué à maintenir la pression sur les prix. Aussi, l'OCDE estime que les agrocarburants sont l'un des principaux facteurs d'une potentielle hausse de 20 % à 50 % des prix agricoles d'ici à 2016.



Auteur : Guy Leboutte

a. Subvention de l'industrie des agrocarburants

Face à un prix des céréales qui était historiquement bas jusqu'en 2005, les grandes entreprises privées d'agrobusiness ont obtenu des gouvernements des États-Unis et de l'Union européenne qu'ils subventionnent l'industrie des **agrocarburants**. Ces grandes entreprises voulaient gagner sur deux tableaux : vendre leurs céréales plus cher et rendre rentable la production d'agrocombustibles.

Comment ont-elles procédé ? Elles se sont appuyées sur l'hypothèse suivante : ce que le pétrole ne permettra plus de faire d'ici quelques décennies (en conséquence de la réduction des réserves disponibles), le soja, le colza (transformés en biodiesel), les céréales ou la canne à sucre (sous forme d'éthanol) devraient être en mesure de le permettre. Elles ont donc demandé aux pouvoirs publics d'attribuer des subventions afin que la production très coûteuse d'agrocombustibles devienne rentable. Washington, la Commission européenne à Bruxelles et d'autres capitales européennes ont accepté sous prétexte d'assurer la sécurité énergétique de leur pays ou de leur région.

b. Lien entre sécurité alimentaire et agrocarburants

Cette politique de subvention a dévié vers l'industrie des agrocombustibles des quantités très importantes de produits agricoles essentiels pour l'alimentation. Par exemple, 100 millions de tonnes de céréales ont été exclues du secteur alimentaire en 2007. L'offre diminuant de manière importante, les prix se sont envolés. De même, des terres qui étaient destinées à produire des

aliments ont été reconverties en terres de culture pour les agrocombustibles. Cela diminue aussi l'offre de produits alimentaires et fait monter les prix.

4.2.3 Augmentation des coûts de l'énergie

Le pétrole est un facteur de production important dans l'agriculture, en particulier dans les pays industrialisés, où elle est motorisée et fortement consommatrice d'intrants. La hausse du prix du baril se répercute bien évidemment sur le prix du transport, mais aussi sur celui des engrais, de l'irrigation par pompage et de la transformation agroalimentaire.

Elle se répercute ainsi également sur le prix des produits agricoles.

Les prix élevés de l'énergie ont fait augmenter le coût de la production agricole et de la transformation et de la distribution des produits alimentaires en majorant le coût des intrants tels qu'engrais, semences et pesticides, ainsi que les coûts d'exploitation du matériel agricole et des opérations d'irrigation, de transport et de transformation. Alors que la part de l'énergie dans le coût de la production agricole est de 4 % environ dans la plupart des pays développés, par exemple, elle est de 8 à 20 % dans certains grands pays en développement, comme le Brésil, la Chine et l'Inde. La hausse des prix de l'énergie a donc fortement majoré le coût de la production alimentaire dans les pays en développement.



Auteur : Humpapa

4.2.4 Contraintes pesant sur la production agricole dans les pays en développement

a. Manque d'investissements dans le secteur rural

À la faible productivité agricole s'est ajouté un manque d'investissements publics et privés dans le secteur rural et la production agricole, investissements qui sont une condition préalable et un

moteur important pour le développement agricole et la production alimentaire dans les pays en développement.

Le marché a été également incapable de procurer le soutien institutionnel fondamental nécessaire pour les agriculteurs (fonds de stabilisation¹⁴⁰, subventions pour les intrants agricoles, etc.)

b. Manque d'investissements dans les infrastructures

Les effets préjudiciables ainsi induits pour les coûts des agriculteurs ont été aggravés par le sous-investissement dans les infrastructures (communications, irrigation, transport) nécessaires pour distribuer les produits agricoles, et aussi par le renforcement des droits de propriété intellectuelle sur les obtentions végétales et les technologies pour les semences nouvelles.

c. Recul de l'aide au développement

Encourager durablement la production agricole et alimentaire suppose aussi de disposer de recettes publiques, dont on connaît l'instabilité. Or, l'aide et notamment l'aide publique au développement (APD) apportées aux pays en développement pour l'agriculture sont en recul. Cependant depuis 2009, on observe une inversion de cette tendance l'aide pour le secteur agricole des PED ayant tendance à augmenter.

d. Décalage sur le marché mondial

L'un des plus gros obstacles au développement agricole dans les pays en développement se trouve dans **la mise en concurrence sur le marché mondial de l'agriculture locale des pays les moins avancés avec l'agriculture subventionnée des pays les plus riches** et des pays émergents (Brésil, Argentine...) Les subventions à l'exportation et les politiques de soutien interne en faveur de l'agriculture pratiquées de longue date dans les pays développés empêchent l'agriculture locale des PMA de se développer. Les subventions à l'agriculture dans les pays développés se sont traduites par une augmentation rapide des importations alimentaires dans les pays en développement, ainsi que par un déclin de la production agricole. Les pays en développement qui ont été poussés à libéraliser leur agriculture trop rapidement et trop largement ont été durement touchés par le dumping¹⁴¹ à prix bradés des exportations alimentaires subventionnées en provenance de pays développés. Ces pratiques ont porté préjudice à la production pour le marché intérieur et pour l'exportation, et empêché les agriculteurs de répondre par l'offre à la crise actuelle. En fait, beaucoup de pays en développement, et en particulier de PMA, qui sont traditionnellement des exportateurs de produits alimentaires, sont devenus des importateurs nets de produits alimentaires au cours des vingt dernières années.

¹⁴⁰ Mécanisme mis en place par un gouvernement ou une banque centrale afin de protéger le pays (et l'État) contre les baisses potentielles de revenus liées aux exportations de matières premières

¹⁴¹ Pratiques commerciales contraires à l'esprit de concurrence

Retour sur les causes de la crise alimentaire et de son aggravation

Provoquant des émeutes de la faim dans une quarantaine de pays en développement, la flambée des prix agricoles internationaux de 2007-2008, diversement répercutée sur les marchés intérieurs des pays concernés, a remis la crise alimentaire sous les feux de l'actualité. À l'origine de cette envolée, responsable d'une centaine de millions de victimes de la faim supplémentaires en un an, le niveau historiquement bas des stocks a joué un rôle structurel majeur. Marcel Mazoyer explique : « La raison de l'explosion des prix, c'est la baisse des stocks. Et la raison de la baisse des stocks, c'est la baisse des prix des 25 années qui précèdent. Ça se passe comme ça tous les 25 ou 30 ans depuis 200 ans. De 1975 à 2005/06, les prix des matières premières agricoles sur le marché international avaient été divisés environ par 6. Les stocks internationaux se vidaient petit à petit. En céréales, ils étaient tombés à moins de 16 % de la production et de la consommation mondiales. Quand on en est là, il suffit d'un rien pour que les prix explosent ». L'étincelle qui mit le feu aux poudres fut une croissance rapide de la demande en agrocarburants aux Etats-Unis (2004/05) et en Europe. S'exerçant sur des stocks déjà très faibles, cette pression induisit à partir de 2005/06 une hausse sensible des prix mondiaux de nombreux produits de base, dont le maïs et les huiles végétales (palme, soja, colza). Sur les marchés à terme de Chicago, New York, Kansas City et Minneapolis, cette évolution attisa les interventions massives de fonds spéculatifs. La spéculation financière précipita et amplifia les mouvements de hausse des cours, qui accentuèrent la forte croissance des prix négociés sur les marchés physiques internationaux. D'autres facteurs renforcèrent la flambée des prix, comme l'augmentation des prix du pétrole, responsable d'un renchérissement des coûts des intrants chimiques, des transports et de l'énergie.

Mais les nouvelles victimes de la faim ne s'expliquent pas seulement par l'explosion des prix. Elles résultent d'abord de l'extrême pauvreté qui caractérise leur quotidien. Cette pauvreté les a empêchées de manger en suffisance lorsque les prix alimentaires ont flambé. C'est elle qui, plus largement, explique pourquoi 925 millions de personnes sont aujourd'hui (2010) sous-alimentées. Et puisque la grande majorité des victimes de la faim sont des ruraux des pays en développement, s'interroger sur les causes de la faim revient finalement à se demander pourquoi tant de paysans des pays en développement (PED) sont si pauvres.

La réponse est tristement simple : dans les instances nationales, régionales et internationales compétentes en matière de politiques agricoles, commerciales et autres, les décisions sont généralement prises sans tenir compte des droits fondamentaux des paysans. En témoignent par exemple la remise en cause du droit à la protection des marchés à l'importation, l'absence de politiques garantes de relations équilibrées entre acteurs, le manque d'accès à la terre ou encore la réduction de l'aide publique au développement.

Source : (Parmentier, 2009).

Source : OXFAM, « L'agriculture paysanne peut nourrir le monde et refroidir la planète »

4.3 Autre facteur à prendre en compte : la spéculation sur les matières premières agricoles



4.3.1 Qui spéculer sur les marchés agricoles ?

Si l'on se fie au sens premier du terme spéculer – du latin *speculare*, observer, guetter –, les acteurs de la filière agricole spéculent depuis la nuit des temps. Selon Alessandro Stanziani, historien de l'économie à l'EHESS et au CNRS, on retrouve la trace de marchés à terme agricoles dès le XV^e siècle. Pour les agriculteurs, il s'agit de vendre une partie de leur récolte en avance, afin de se couvrir des risques liés aux fluctuations des prix. Ainsi « *au Brésil, les agriculteurs sont en train de semer, et ont déjà vendu 50 % de leur production* », explique Renaud de Kerpoisson, agriculteur et fondateur de l'entreprise de conseil Offre et demande agricole.

Au-delà de ces prévisions – ou spéculations – des acteurs agricoles, d'autres intermédiaires jouent sur les cours pour tenter d'en **tirer profit**. Selon Alessandro Stanziani, on parle, dès le XVII^e siècle en France, de marchands qui accaparent tout le blé sur le marché, créent une rareté artificielle et font ainsi monter les prix. Un tournant a lieu au XIX^e siècle, quand voient le jour les premiers marchés virtuels, où des acteurs multiples et transnationaux s'échangent des produits agricoles standardisés. Comme, par exemple, le « blé tendre rouge d'hiver », qui se négocie à la bourse de Chicago, la première place mondiale des matières premières agricoles, fondée en 1848.

Autre tournant : la libéralisation des marchés au milieu des années 1980 – une dérégulation qui s'achève, aux États-Unis, avec la loi de modernisation des contrats à terme sur les matières premières, en l'an 2000. Se développent, en parallèle, des produits dérivés de gré à gré (OTC), désormais exemptés de toute supervision et limitation, ainsi que des indices, qui permettent d'investir facilement dans des « paniers » de différentes matières premières – notamment le Goldman Sachs Commodity Index (S&P GSCI), créé en 1991.

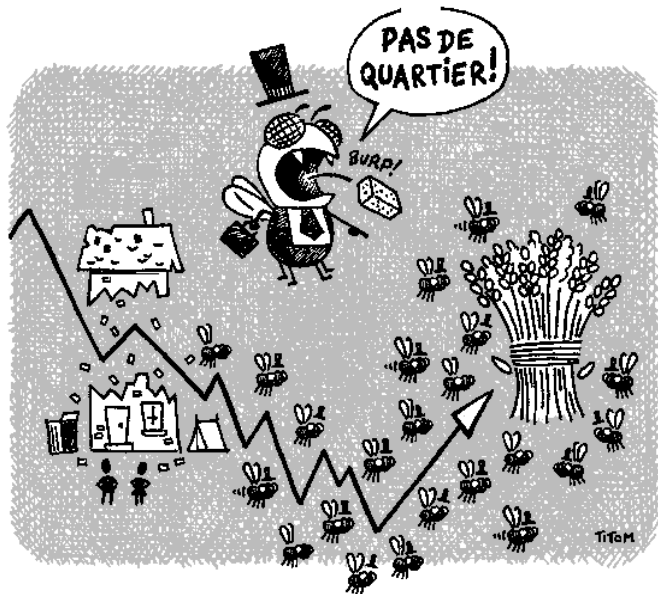
Cet environnement propice ouvre la voie, sur les marchés agricoles, à de nouveaux investisseurs : banques, fonds de placement, caisses de retraite, hedge funds, fonds indiciels, investisseurs institutionnels... Autant d'acteurs qui voient dans le blé, le soja ou le maïs de simples actifs financiers, et ne se préoccupent guère des biens physiques, qui ne passeront de toute façon jamais entre leurs mains.

4.3.2 Pourquoi les marchés agricoles ont-ils tant de succès ?

Les produits de gré à gré¹⁴², négociés directement entre vendeurs et acheteurs – plus opaques, moins standardisés, moins coûteux – voient par exemple leurs encours multipliés par six entre 2001 et 2008, selon la Banque des règlements internationaux. L'argent investi dans les indices de matières premières gonfle, de 15 milliards de dollars en 2003 à 200 milliards de dollars en 2008, selon une enquête du Sénat américain. Enfin, « *seuls 2 % des contrats à terme portant sur des matières premières aboutissent désormais effectivement à la livraison d'une*

¹⁴² Instrument financier dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du taux ou du prix d'un produit appelé *sous-jacent*, qui ne requiert aucun placement net initial ou peu significatif et dont le règlement s'effectue à une date future.

marchandise. Les 98 % restants sont revendus par les spéculateurs avant leur date d'expiration », relève, dans *Le Monde diplomatique*, Jean Ziegler, ancien rapporteur spécial auprès de l'ONU sur le droit à l'alimentation.



**APRÈS L'IMMOBILIER, LES SPÉCULATEURS SE "RÉFUGIENT"
SUR LE MARCHÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

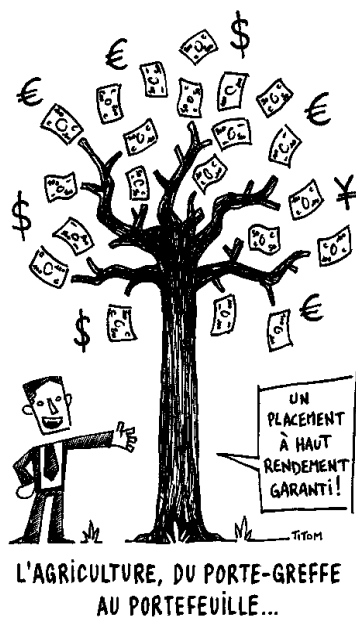
Dans son rapport sur la spéculation sur les matières premières alimentaires et la flambée des prix, Olivier de Schutter, successeur de Jean Ziegler, explique que les investisseurs financiers ont accouru sur ce marché quand d'autres déclinèrent: « *Celui d'internet a disparu à la fin de l'année 2001, celui des actions peu après, et le marché immobilier américain en août 2007. À mesure que chaque bulle éclatait, les grands investisseurs institutionnels migraient vers un autre marché habituellement considéré, à chaque fois, comme plus stable que le précédent.* » Bref, pour le rapporteur de l'ONU, les matières premières agricoles sont comparables à « *d'autres valeurs refuges, comme l'or* ».

Les spéculateurs affectionnent aussi les placements sur les marchés agricoles car ils leur permettent de diversifier leur portefeuille, et de se prémunir contre d'éventuelles crises sur les autres marchés. Car l'idée circule, dans le monde de la finance, que « *les cours des matières premières augmentent quand ceux des actions chutent, et inversement* », explique l'ONG Foodwatch dans son rapport « *Les spéculateurs de la faim* » (2011).

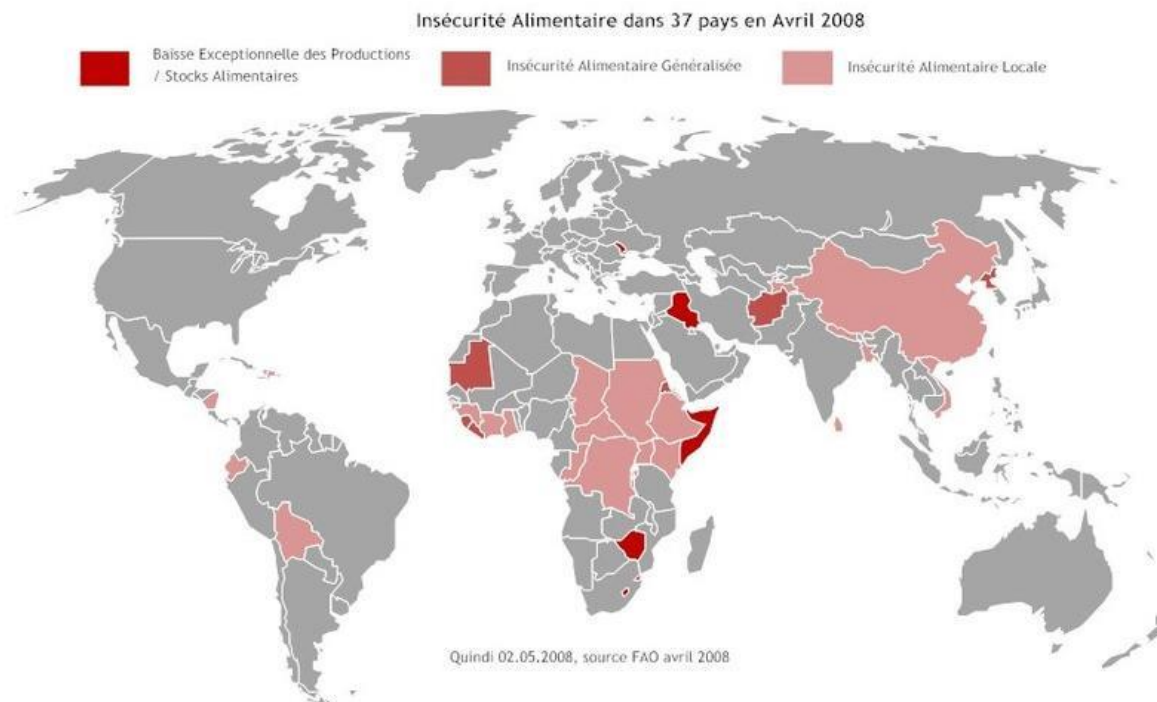
4.3.3 Quel est l'impact de la spéculation sur les marchés agricoles ?

Les investisseurs sont indispensables à la bonne marche des marchés agricoles : ils leur fournissent en effet de la liquidité, de sorte que « *des vendeurs de céréales trouvent des acheteurs même quand les transformateurs n'achètent pas, et vice versa. De cette manière, les spéculateurs assumaient une partie du risque pour ceux qui négociaient les biens physiques. Les bénéfices qu'ils tiraient de ces activités étaient donc une sorte de prime en échange de la garantie des prix offerte aux producteurs et aux transformateurs à travers le commerce de futures [contrats à terme]* », explique Foodwatch.

À petite échelle, les échanges sur les marchés à terme agricoles auront aussi pour effet de lisser les cours, estime Renaud de Kerpoisson. « *Si le prix du colza est élevé, de nombreux producteurs vont se mettre à en vendre, et donc faire baisser son cours. Il deviendra donc moins attractif que celui du blé, et ainsi de suite.* » Mais même pour les acteurs de la filière agricole, tout est une question de dose : ainsi, rappelle Olivier de Schutter, lors de la famine du Bengale, qui a fait 3 millions de morts en 1943, ce sont les marchands de grains qui, anticipant une hausse des prix, ont stocké l'essentiel des marchandises. Conséquence : ils ont exacerbé le pic des prix des céréales.



De la même manière, l'intervention massive d'investisseurs financiers capables d'accaparer une part importante d'un produit agricole peut déstabiliser des marchés qui, au passage, sont très réduits. Il en est ainsi des investisseurs qui « roulent » des positions longues, c'est-à-dire des contrats à terme qu'ils achètent quand les prix sont bas et revendent, plus chers, avant leur échéance. Dans un article du *Guardian*, c'est un gestionnaire de fonds spéculatif, Mike Masters, qui admet lui-même que « *quand des milliards de dollars de capital sont injectés dans de petits marchés comme ceux des matières premières agricoles, ça augmente inévitablement la volatilité et la hausse les prix* ».



4.4 Crise alimentaire 2012 – similitudes et différences avec celle de 2008

On retrouve de nombreuses similitudes et quelques différences entre la crise alimentaire de 2008 et celle de 2012. En 2008, le prix du pétrole était 30 % supérieur. Le prix du riz avait également augmenté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les deux années, les mandats sur les agrocarburants américains et européens ont joué un rôle considérable dans la hausse des prix. En 2012, la crise a été majeure en raison de la sécheresse qui a frappé les États-Unis (le plus grand exportateur de soja, de blé et de maïs au monde) et d'autres pays, un phénomène qui risque d'être de plus en plus fréquent si l'on en croit les projections relatives au changement climatique.

4.4.1 Similitudes (par rapport à 2008)

Changement climatique : La sécheresse record qui touche les États-Unis confirme les projections scientifiques selon lesquelles le changement climatique favoriserait l'aridité et la sécheresse dans la région. Ces projections laissent entendre des sécheresses fréquentes au centre des États-Unis pour les décennies à venir. Le mois de mai 2012 a été le 327e mois consécutif où la température mondiale a dépassé la moyenne du XXe siècle. Pour 2011, les dégâts subis par les États-Unis sont estimés à 14 milliards de dollars, c'est là encore un record historique dû à l'action conjointe des blizzards, tornades, inondations, ouragans, sécheresses, vagues de chaleur et autres incendies.

Agrocarburants : le Renewable Fuel Standard américain a mandaté 57,5 milliards de litres d'agrocarburants pour 2012, dont 50,7 milliards proviendraient d'éthanol de maïs. La loi prévoit qu'un maximum de 50 milliards de litres d'éthanol de maïs national soit consacré aux stocks de

carburants américains d'ici à 2022. En 2011, le secteur a récupéré jusqu'à 40 % des récoltes de maïs du pays.

Spéculation financière sur le marché des matières premières : La plupart des pays acceptent désormais de réguler les marchés des matières premières afin de renforcer la transparence et cesser la spéculation excessive. Mais rien n'a encore été fait, surtout aux États-Unis et en Europe. Les études montrent que la sécheresse aux États-Unis pourrait influencer la spéculation avec des prix qui augmenteraient bien au-delà de la hausse justifiée par ce phénomène naturel (avant d'éventuellement replonger à l'avenir).

4.4.2 *Différences (par rapport à 2008)*

Le prix du pétrole fait état d'une plus faible influence en 2012 : en général, les pays les plus pauvres ont dépensé 2,5 fois plus d'argent dans l'importation de pétrole que dans les importations d'aliments. Toutefois, le prix du pétrole a augmenté en 2008 et a atteint son record de 145 dollars/baril, ce qui a influencé le coût du transport des aliments et des engrais, ainsi que la balance des paiements des pays en développement non producteurs de pétrole qui avaient donc moins d'argent pour acheter de la nourriture. Aujourd'hui pourtant, le pétrole coûte moins cher et gravite autour de 100 dollars/baril. Si le prix du pétrole augmentait, la situation serait d'autant plus difficile étant donné que le prix des aliments augmenterait lui aussi et limiterait la production des autres biens

Mais le **taux de change du dollar US** pose davantage problème cette année : en 2008, le dollar se négociait moins cher qu'aujourd'hui (en avril 2012, il fallait 1,55 dollar pour 1 euro, soit 1,98 \$ pour 1 £ tandis qu'en juillet 2012, il fallait 1,23 et 1,56 dollar pour 1 euro et 1 livre respectivement). Plus le dollar est fort, plus les aliments coûtent cher à l'importation. La situation est donc pire en 2012 qu'en 2008 pour les pays qui vivent des importations.

4.5 Conséquences

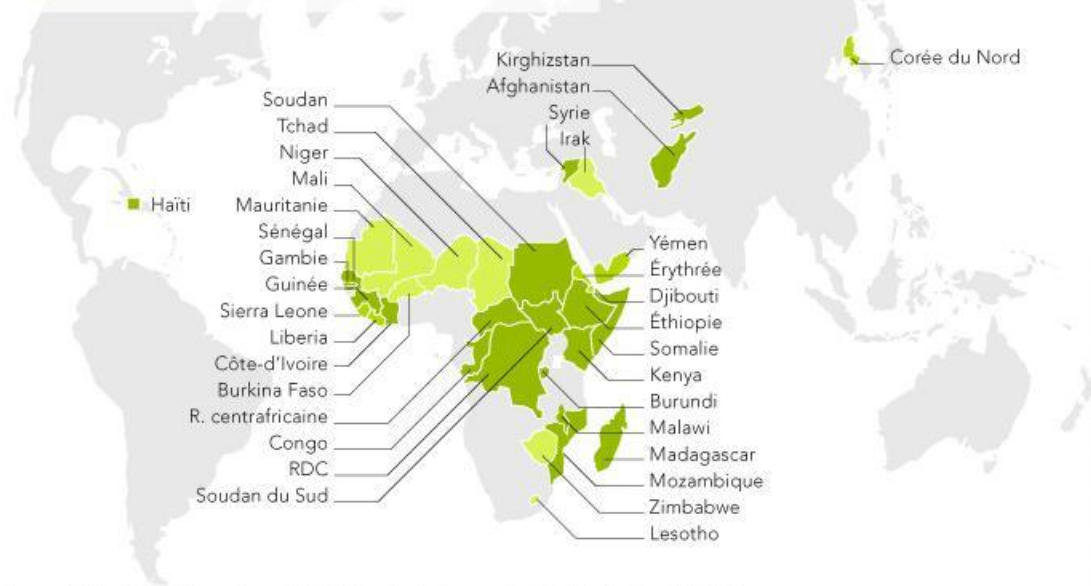
Amplifiée par la nature « résiduelle » des marchés internationaux et par la spéculation financière, l'instabilité extrême des prix agricoles internationaux affecte diversement les revenus des paysans. Elle le fait de manière croissante compte tenu de la libéralisation des marchés, qui aligne progressivement les prix intérieurs sur les prix internationaux, pourtant inférieurs aux coûts de production de la majorité des producteurs à l'échelle mondiale. Globalement synonyme d'incertitude de revenus, cette volatilité est très négative pour les paysans. Quand les prix baissent, leur situation devient évidemment plus précaire : (1)

Incapacité à assurer certaines dépenses essentielles comme celles liées à l'éducation ou à l'alimentation ; (2) à la santé ; (3) endettement croissant ; (4) décapitalisation (du cheptel, des outils...). Quand les prix grimpent, ils en subissent pleinement les conséquences en tant que consommateurs, sans nécessairement en bénéficier en tant que producteurs. Ce sont avant tout les acteurs qui disposent d'un important pouvoir de marché qui en profitent davantage.

Insécurité alimentaire, mars 2012

Pays en crise nécessitant une assistance extérieure pour la nourriture

- Déficit exceptionnel de la production alimentaire
- Absence généralisée d'accès à la nourriture
- Grave insécurité alimentaire localisée



Source : FAO, Global Information and Early Warning System on Food and Agriculture (GIEWS).

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2012

Quelles conséquences pour les PED ? Quelques exemples...

La **Bolivie** risque d'être durement touchée par la hausse et l'instabilité des prix alimentaires mondiaux. Les Boliviens consomment de plus en plus de viande, de sucre et d'huile importés, tandis que 1 million d'hectares des meilleures terres arables¹⁴³ (soit 1/3 de l'ensemble des terres arables du pays) est maintenant utilisé pour la production agro-industrielle d'exportation (soja, riz, cacao), les terres les plus productives allant généralement au plus offrant sans se soucier de la sécurité alimentaire locale.

Au **Sahel**, la production de céréales a baissé de 26 % par rapport à 2011. Les stocks sont à un niveau dangereusement bas. Les prix alimentaires sont jusqu'à 30 à 60 % supérieurs à la moyenne des 5 dernières années (et même 90 % dans le nord du Mali). La majeure partie de la population (60 %) achète sa nourriture et y consacre plus de 80 % de ses revenus. Dans une région où sévit une crise alimentaire à long terme, toute hausse des prix mondiaux s'avère catastrophique.

Au **Brésil**, les données du Secrétariat national de la défense civile indiquent que 1 123 villes sont en état d'urgence – soit 8,3 millions d'habitants de 9 états de la région semi-aride – suite à la pire sécheresse que le pays ait connue au cours des 30 dernières années.

¹⁴³ Terre qui peut être labourée ou cultivée

Le **Mexique** a connu une « crise de la tortilla » suite à une hausse des prix de 25 % de la galette de maïs, entre 2005 et 2007, principale source de calories de nombreux Mexicains pauvres. Le prix de la tortilla a encore augmenté de 52 % entre 2007 et juin 2012. Aujourd'hui, le Mexique est confronté à une double catastrophe : une forte sécheresse affecte 40 % du pays – ce qui tend à accroître sa dépendance vis-à-vis des importations – et la flambée des prix internationaux (voir *Chapitre 3 sur les accords commerciaux internationaux*).

Il y a vingt ans, le **Guatemala** était en situation d'autarcie alimentaire. De nos jours, en raison d'un sous-investissement chronique dans l'agriculture locale et d'une libéralisation rapide des échanges, le Guatemala est devenu très dépendant du maïs, riz et soja américains et dépendant à 100 % du blé américain. Près de 80 % des terres sont aux mains d'une élite qui représente 8 % de la population, pour la plupart des producteurs commerciaux.

La moitié de la population du **Yémen**, pays le plus pauvre du Moyen-Orient, vit avec moins de 2 dollars par jour. 10 millions (44 % du pays) ne mangent pas à leur faim, 5 millions ont besoin d'une aide urgente et 267 000 enfants risquent de mourir de malnutrition.

4.6 Crise alimentaire et souveraineté alimentaire

4.6.1 Les produits agricoles ne bénéficient pas aux populations

La flambée des prix alimentaires de 2008 a mené le nombre de personnes souffrant de malnutrition en 2009, à travers le monde, à plus d'un milliard (1,020 milliard). Cela représente une augmentation de 100 millions de personnes par rapport à l'année 2008 et environ le sixième de l'humanité (FAO 2009). Ainsi, il est peu probable qu'on puisse atteindre le premier objectif du millénaire pour le développement, qui vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population souffrant de la pauvreté et de la faim.

Le problème est que ces produits agricoles ne parviennent pas jusqu'à ceux qui en ont besoin. Moins de la moitié de la production céréalière mondiale est directement consommée par les populations. La plupart est destinée à l'alimentation animale (consommation de viande croissante au niveau mondial) et, de plus en plus, aux biocarburants, à travers des filières industrielles gigantesques et rigides. Les produits alimentaires sont ainsi passés du statut de biens assurant l'alimentation et la sécurité des moyens d'existence des populations, à celui de produits destinés à la spéculation et au marchandage au bénéfice des investisseurs.

4.6.2 La souveraineté alimentaire comme solution

Les millions de personnes touchées par la crise ne sont jamais perçues comme des victimes de violation d'un droit humain fondamental, le droit à l'alimentation, et ayant ainsi droit à une réparation. Le droit à l'alimentation ne se limite pas au droit de manger. Il implique un revenu suffisant pour les agriculteurs, des produits à prix abordables pour les consommateurs, et le choix des aliments que chacun souhaite consommer. Il suppose que les États nationaux adoptent des stratégies pour le concrétiser, notamment par des législations-cadres. Les États doivent même respecter le droit à l'alimentation des pays étrangers en contrôlant les acteurs privés qui pourraient y porter atteinte, notamment par le dumping.



Auteur : Valérie Kuki

4.7 Moyens pour sortir de la crise

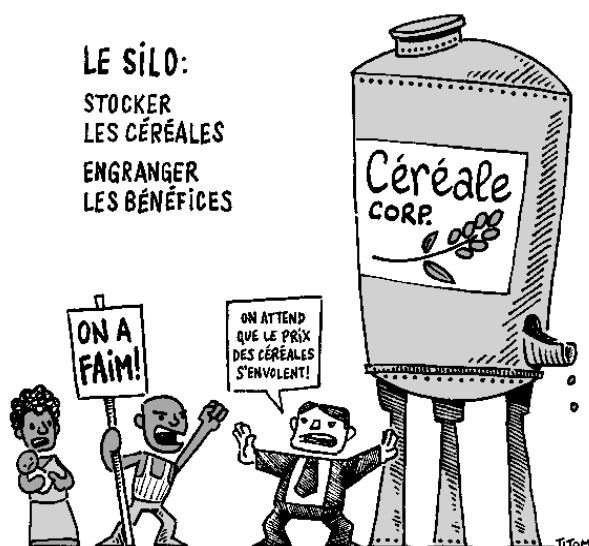
4.7.1 L'aide alimentaire

L'aide alimentaire est un outil essentiel pour apporter des secours d'urgence à des populations souffrant de la faim, voire de la famine, mais elle soulève des questions complexes. Les discussions entre pays donateurs et pays bénéficiaires de l'aide alimentaire ont essentiellement consisté à savoir comment garantir au mieux que l'aide va à ceux qui en ont réellement besoin. Cela consiste également à s'assurer qu'elle ne porte pas préjudice à la production intérieure – et en particulier aux moyens de subsistance des petits agriculteurs – dans les pays qui la reçoivent, qu'elle ne fausse pas les échanges, en particulier en faisant obstacle aux importations en provenance de fournisseurs concurrents. Il ne faut pas qu'elle serve à conquérir de nouveaux marchés, qu'elle ne soit pas utilisée par les pays donateurs pour écouler des excédents, et qu'elle ne serve pas de prétexte aux pays pour contourner leurs engagements en matière de subventions à l'exportation. Elle doit avant tout répondre véritablement à la demande.

Les politiques d'aide alimentaire doivent être modulées et l'aide alimentaire doit être distribuée de manière à ne pas compromettre ou décourager la production locale. Ce dilemme particulièrement difficile exige une analyse approfondie des facteurs structurels, des capacités de productivité agricole et des ressources et des institutions requises pour soutenir le

développement de l'agriculture sur le long terme, tout en répondant aux besoins humanitaires urgents.

Il est important néanmoins de souligner que l'aide alimentaire n'est qu'un moyen à court terme. Il permet de répondre aux besoins urgents mais ne lutte pas contre les causes sous-jacentes des crises alimentaires.



4.7.2 Améliorer le soutien pour le développement de l'agriculture

La crise alimentaire a mis en relief la nécessité de revoir et de renforcer notablement le soutien au développement à la fois de l'agriculture et du secteur des produits alimentaires dans les pays en développement.

a. Nécessité de mesures nationales et internationales

À moyen et à long terme, la hausse des prix des produits alimentaires devrait procurer pour le développement de l'agriculture et le commerce des produits agricoles des gains qui renforceront les incitations à développer la production, augmenteront les revenus des pays exportateurs de produits alimentaires et dopèrent le développement rural en particulier. Mais pour que les pays en développement puissent mettre à profit ces opportunités, des mesures appropriées doivent être adoptées, aux niveaux national et international, pour permettre aux agriculteurs de ces pays de tirer un rendement suffisant de leur production.

Toute relance du secteur des produits de base passe nécessairement par des politiques, des stratégies et des plans de développement global du secteur des produits de base agricoles, avec une dimension locale pour accroître la production et la compétitivité et une dimension internationale pour obtenir de meilleurs termes de l'échange pour les exportations et les importations de produits de base. En effet, dans beaucoup de pays en développement il n'y pas

de politiques nationale et sectorielle de développement du secteur des produits de base, ou bien lorsque ces politiques existent elles ne peuvent pas être appliquées faute de financement. Il faudrait donc procéder à des évaluations au niveau national (et régional) du profil du secteur des denrées alimentaires dans les différents pays, et prendre des mesures pour renforcer la production et la productivité. Cependant il existe des engagements qui n'ont pas été tenus. Par exemple, la déclaration de Maputo (2003) dans laquelle les chefs d'États et de gouvernements africains s'engageaient à consacrer 10 % de leur budget national à l'agriculture.

b. Développer des mécanismes de coopération au sein des pays

Dans beaucoup de pays aussi, il y a souvent au niveau des autorités une séparation des fonctions entre le ministère de l'Agriculture, qui s'occupe du développement de l'agriculture au niveau national, et le ministère du Commerce, qui s'occupe du commerce des produits agricoles. Un renforcement des liens entre le développement de l'agriculture et le commerce des produits agricoles au niveau national dans le cadre de l'actuel processus de mondialisation est nécessaire pour traiter plus efficacement les questions concernant l'agriculture. Il serait judicieux aussi de s'intéresser à nouveau aux mécanismes de coopération entre producteurs et consommateurs pour prendre en compte les préoccupations communes concernant la sécurité alimentaire et les prix des denrées alimentaires.

c. Favoriser l'agriculture durable et biologique

Les pays en développement ont de plus en plus besoin d'une agriculture durable, y compris pour les denrées de base. Souvent, les formes durables d'agriculture sont non seulement plus productives, mais indispensables pour adapter l'agriculture aux changements climatiques et pour atténuer les effets de ces changements. En outre, les produits issus de l'agriculture biologique sont très demandés sur le marché des produits alimentaires transformés. Et comme l'emploi de produits agrochimiques est interdit dans l'agriculture biologique, ce système de production est moins vulnérable aux chocs pétroliers. Enfin, comme ce système s'appuie sur les ressources locales et le savoir-faire traditionnel local, il atténue de plusieurs manières la vulnérabilité aux chocs extérieurs.



Auteur : Maxime Marais

4.7.3 Politiques de coopération Sud-Sud pour le développement agricole

La coopération Sud-Sud peut avoir des effets catalytiques puissants dans la lutte contre la crise alimentaire aux niveaux bilatéral, régional et interrégional entre pays en développement, et dans la préparation de la sécurité alimentaire. Elle peut en effet porter sur :

- l'amélioration des conditions de financement des échanges ;
- la mise en place de systèmes d'alerte avancée sur les pénuries alimentaires et les sources éventuelles de vivres ;
- le commerce régional des denrées alimentaires entre pays voisins en excédent et en déficit vivriers ; et les échanges de pratiques éprouvées, de technologies et de techniciens de la production agricole.

Elle peut s'inscrire dans le cadre des organisations sous-régionales ou régionales de pays en développement, sous forme de programmes de développement de l'agroalimentaire et de programmes d'échanges. Elle offre un espace dans lequel les pays en déficit ou en excédent vivriers peuvent collaborer à des conditions mutuellement avantageuses et répondre aux besoins alimentaires de toutes les populations concernées sans compromettre l'avenir de l'exploitation des ressources naturelles ni les bénéfices que les collectivités locales peuvent en attendre.

La coopération Sud-Sud pourrait également se développer pour répondre aux exigences de la sécurité alimentaire. Les pays en développement seraient encouragés à saisir les occasions qu'offrent les capitaux du Sud prêts à s'investir dans le développement agricole.

Une autre solution consisterait à créer un guichet spécial pour la mise en valeur du secteur des matières premières dans les pays en développement, notamment les secteurs agricoles et agroalimentaires, dans le cadre de programmes de coopération pour le développement à plus long terme. Il serait également intéressant de créer un mécanisme de garantie des débouchés (achats publics par exemple) ou d'instaurer comme le PAM (Plan Alimentaire Mondial) des clauses d'achats locaux.

ETUDE DE CAS - GHANA ET NICARAGUA

I. Ghana

Fiche d'identité

Localisation : Afrique de l'Ouest

Capitale : Accra

Nombre d'habitants : 24 millions

- 29 % de personnes vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (2005-2006)

Régime alimentaire :

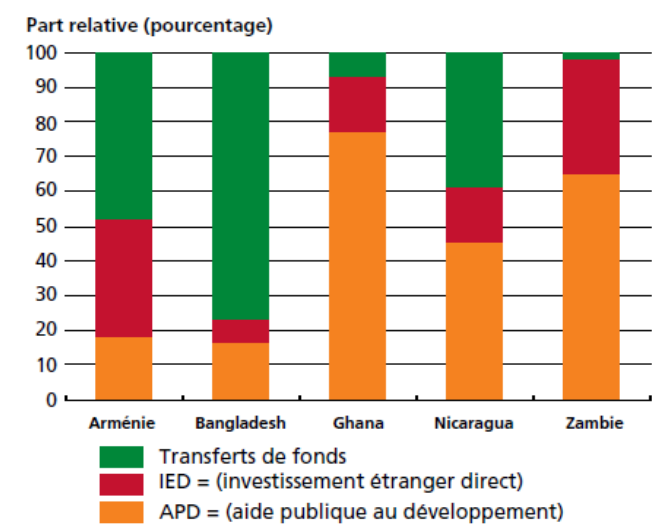
- Manioc (quart de l'apport énergétique total)
- Maïs

Principal produit d'exportation : Cacao

Situation économique : le FMI estime que la vulnérabilité du Ghana face aux chocs exogènes est moyenne. L'APD est beaucoup plus importante que les investissements étrangers directs (IED) et que les envois de fonds.

FIGURE 19

La vulnérabilité des pays dépend du type de choc: importance relative de l'APD, de l'IED et des transferts de fonds



Source: Banque mondiale.

• Impact au niveau macroéconomique

Entre 2008 et 2009, la monnaie du Ghana a perdu environ 30 % de sa valeur par rapport au dollar. Bien qu'une **dépréciation monétaire** puisse faciliter l'adaptation d'un pays à des chocs macroéconomiques, elle a eu ici **d'autres conséquences** :

- Augmentation des prix à l'importation des produits alimentaires, énergétiques et des engrais.

- Alourdissement du service de la dette extérieure.
- Grève du Budget de l'État
- Croissance économique freinée.

Pourquoi ?

Le Ghana est confronté à une **réduction des apports de capitaux étrangers** et à la **hausse des taux d'intérêt**,

➔ *Conséquences* - Difficulté de financer des déficits de la balance des paiements courants et du budget.

En début 2009, on note une **baisse des exportations** (bois, produits horticoles, amandes de karité) **et des envois de fonds** par rapport à l'année précédente.

- **Effets sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence**

Le pouvoir d'achat des ménages s'est vu affecté. Car il y a eu :

- une baisse des cours de certaines denrées agricoles ;
- un fléchissement des envois de fonds
- une accélération de l'inflation (notamment celle des prix alimentaires),

La **baisse des cours de certaines denrées agricoles** a touché principalement :

- la production des noix de karité ;
- la production de bois.

Pourquoi ?

- Pour le karité :

La cueillette des noix de karité est une **source de revenus essentielle pour les femmes** de la savane, zone la plus pauvre et la plus exposée à la faim du pays, pendant la période de soudure, les **protégeant de l'insécurité alimentaire saisonnière**.

La baisse des volumes de production et des cours de l'amande de karité fait que les femmes dépensent :

- une plus grande part de leurs revenus pour la nourriture ;
- moins pour les domaines de la santé et de l'éducation.

- Pour le bois :

La réduction des volumes de production touche surtout **les moyens de subsistance des travailleurs non qualifiés**. Du fait de la diminution de leurs revenus, les travailleurs non qualifiés qui ont migré dans une autre partie du pays **envoient moins d'argent à leurs familles** et sont à la recherche d'autres possibilités d'emploi.

Or : 3 % des ménages ghanéens tirent leurs revenus principalement d'emplois non qualifiés.

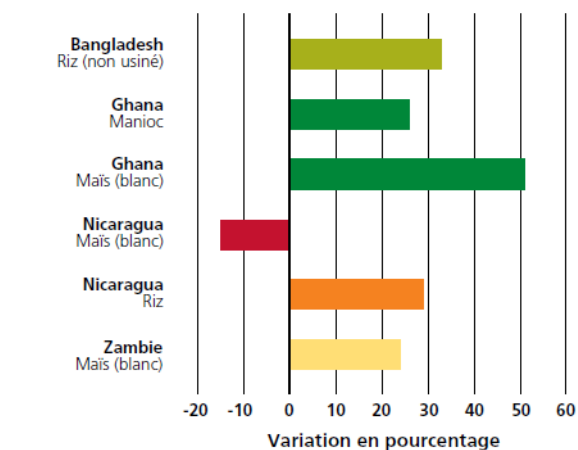
Cependant, les cours du principal produit d'exportation du Ghana, le **cacao**, se sont maintenus à **un niveau relativement élevé**, atténuant le choc pour les 1,6 million de producteurs de cacao.

Conclusion

Comme c'est le cas dans de nombreux pays, la crise alimentaire mondiale a durement **touché les ménages pauvres**. On a également pu observer une **augmentation importante des prix des produits alimentaires de base** (riz et maïs), due à une augmentation des prix des importations.

FIGURE 22

Flambée des prix des produits alimentaires de base:
augmentation des prix en termes réels de 2007 à 2008



Sources: FAO et Ministère de l'alimentation et de l'agriculture du Ghana.

Cependant, l'impact a été atténué dans une certaine mesure par la **diversité du régime alimentaire** ghanéen :

- Du **manioc** ; qui n'est pas une denrée importante sur le marché mondial
- Grâce à la disponibilité de **riz** produit localement.

➔ Même si elles ont été moins importantes que pour le maïs blanc et le riz, le prix du manioc et du riz local ont quand même augmenté de manière significative (26 à 33 % entre 2007 et 2008)

Pourquoi ? Il est probable que la demande s'est reportée sur ces produits en raison du prix plus élevé des autres denrées alimentaires.

Conséquences

La consommation alimentaire et les **moyens de subsistance des ménages se sont vus affectés** par deux phénomènes :

- La cherté des produits alimentaires et énergétiques
- La baisse des revenus.

➔ Ce phénomène a été particulièrement **important en zone urbaine**. Les ménages urbains sont confrontés au coût élevé des produits alimentaires et des services publics.

Spécificités du Ghana

La baisse des revenus est **atténuée** dans une certaine mesure **par le système de protection sociale du Ghana**, qui comprend notamment :

- une allocation d'études
- et un régime national d'assurance maladie.

→ Certains ménages pourront donc **dépenser plus pour se nourrir** sans devoir renoncer aux services sociaux essentiels.

Quels sont les mécanismes d'adaptation mis en place par les familles en cas de crise ?

- La **réduction** de la quantité et de la qualité des aliments consommés.
- La **substitution** du manioc au maïs et au riz (une source d'énergie moins coûteuse).
Maïs : en raison de sa faible teneur en protéines, le manioc est moins nutritif qu'une quantité équivalente de grains.
- La **migration** des travailleurs occasionnels.
- La **diversification des cultures** en faveur de celles dont les prix demeurent intéressants.
- La **vente de bétail** par les petits exploitants du nord qui cherchent d'autres emplois (**reconversion**), par exemple comme travailleurs occasionnels.

- **Mesures prises**

L'État dispose d'un **vaste système de protection**, comprenant :

- un programme cible de transferts de fonds (Livelihood Empowerment Against Poverty – LEAP) ;
- un régime national d'assurance maladie ;
- un programme d'allocation d'études et d'alimentation scolaire ;
- et un programme national d'emploi des jeunes.

Au besoin, ces interventions pourraient être renforcées. Le gouvernement a aussi créé un groupe de travail sur la protection sociale, chargé de coordonner les interventions, afin de suivre les effets de la crise économique et d'y réagir

II. Nicaragua

Fiche d'identité

Localisation : Amérique centrale

Capitale : Managua

Nombre d'habitants :

- 5,6 millions, dont 59 % en milieu urbain

Régime alimentaire :

- Maïs (21 % de la ration énergétique totale)
- Riz (16 % de la ration énergétique totale)

Source de capitaux extérieurs du pays :

- Exportations agricoles
- Transferts de fonds – 2008 : 818 millions d'USD (non compris les envois de fonds non officiels) → 12 % du PIB (2009)

Situation économique :

Le Nicaragua est un pays à **bas revenus** et à **économie ouverte**, qui ne dispose que d'une capacité limitée à absorber les chocs financiers.

Le FMI considère le Nicaragua comme **très vulnérable** à une baisse des transferts de fonds.

- **Impact au niveau macroéconomique**

Évolution

- En dix ans, la part des **envois de fonds dans le PIB a triplé** (due surtout aux remises de fonds de l'immigration).
- **Augmentation de la part des exportations et des importations** dans le PIB au cours des trois dernières décennies (figure 21).

L'économie du pays est fortement **tributaire des États-Unis**, non seulement pour :

- les transferts de fonds ;
- les Investissements directs à l'étranger (IDE) ;
- et les exportations (en particulier dans le secteur des maquillas¹⁴⁴).

Prévisions

- Un probable ralentissement de l'économie des États-Unis qui pourrait se répercuter sur l'emploi et la production des entreprises des États-Unis opérant au Nicaragua.
- L'emploi devrait diminuer dans le secteur des maquilas (en particulier dans le secteur des vêtements), en raison de la baisse de la demande des clients des États-Unis.

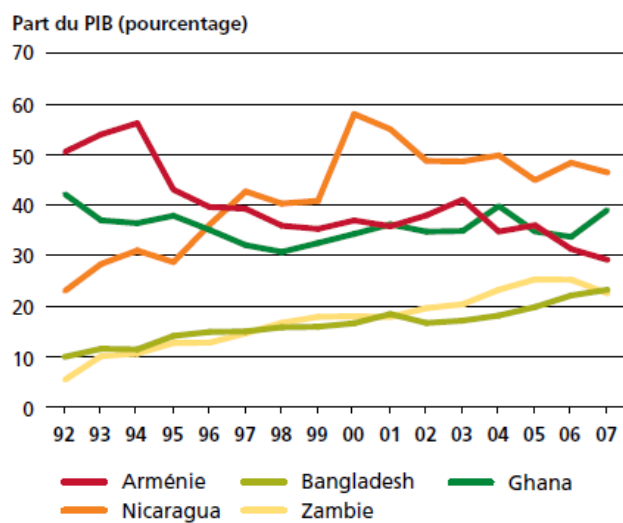
Conséquences probables

- Dégradation de la balance commerciale ;
- Recul de la croissance du PIB (3 % en 2008 à 1,5 % en 2009) ;
- Fléchissement léger probable de L'IDE (7,1 % du PIB en 2008 à 6,1 % en 2009) ;
- Pas de changement notable pour L'aide publique au développement (APD) (11 % du PIB).
- Remises de fonds : 11 % du PIB.

¹⁴⁴ Ou maquiladora, est l'équivalent latino-américain des zones de traitement pour l'exportation (*export processing zone*, EPZ, en anglais). Les entreprises de ce secteur importent en franchise des marchandises, pour assemblage ou fabrication, qu'elles réexportent sous forme de produits finis, à destination du pays d'origine.

FIGURE 21

Évolution de l'importance du commerce: moyenne des importations et des exportations en part du PIB



Note: PIB = produit intérieur brut.

Source: Banque mondiale.

- **Effets sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence**

Causes de l'insécurité alimentaire des ménages : essentiellement **un problème d'accès économique à la nourriture**

Même si : **les disponibilités alimentaires** sont en cause dans certaines zones rurales isolées et à certaines époques de l'année en raison de :

- l'éloignement des marchés ;
- du mauvais état des routes ;
- de la carence des moyens de transport.

Une **baisse des revenus** a été observée ces dernières années, conséquence :

- imputable à la diminution de l'offre d'emploi à l'étranger (et donc **baisse des envois de fonds**) ;
- à une **diminution de l'offre d'emploi dans le pays** (secteur agricole, industriel et activités orientées vers l'exportation) ;
- d'une **baisse des recettes de l'artisanat**, consécutive à :
 - la réduction de la demande
 - la hausse des prix des matières premières
- des dégâts engendrés par **l'ouragan Félix** et les inondations (fin 2007), qui a entraîné une hausse des prix alimentaires.

Réduction de l'accès économique à la nourriture pour certains groupes, qui contribue à **l'insécurité alimentaire**.

Le riz est la denrée qui a le plus subi les conséquences de la crise alimentaire mondiale en matière de prix (hausse de 29 % en valeur réelle entre 2007 et 2008). Tandis que les prix intérieurs du maïs et des galettes de maïs n'ont pas été affectés.

(Données fournies par le SMIAR de la FAO)

Conséquences de la crise économique et de la hausse des prix

- Des **changements dans le régime alimentaire**, au détriment en particulier de la viande et des produits laitiers.

Ceux-ci pourraient **entraîner une contraction des dépenses de santé** des ménages avec pour conséquences :

- Un retardement dans le traitement des maladies ou le recours aux services de prévention (vaccination), → effets néfastes supplémentaires sur l'état nutritionnel des personnes vulnérables.
 - une augmentation des taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans ;
 - une aggravation des carences en énergie et en micronutriments au sein des autres groupes vulnérables (femmes enceintes ou allaitantes, personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques)
- Des **restrictions dans la capacité de l'État** à :
 - développer des services d'approvisionnement en eau et en assainissement ;
 - améliorer la qualité des soins de santé.
 - La **fermeture de petites entreprises** ;
 - La **réduction du crédit pratiqué par les commerçants locaux** (accentuation de la restriction à l'accès à la nourriture pour les ménages).

➔ Populations les plus touchées : ceux qui ne bénéficient pas d'envois de fonds et dont la solvabilité est douteuse.

• Quels sont les mécanismes d'adaptation mis en place par les familles en cas de crise ?

- Changement de régime alimentaire des ménages ;
- **Émigration** hors du pays (recherche de travail et de revenus supplémentaires)
- Un retour à **l'agriculture de subsistance** (au lieu d'une agriculture de rapport)
- L'exercice **d'activités informelles**, peu rémunératrices (petit commerce).
- l'accumulation des **dettes** ;
- la **vente** de bétail et des biens domestiques
- la **collecte de combustible ligneux** destinée à la vente.

➔ Selon la durée de la crise, la **réduction de l'investissement des ménages dans l'éducation** des enfants pourrait nuire aux possibilités futures de subsistance et **perpétuer le cycle**

intergénérationnel de la pauvreté, vu le lien étroit qui existe au Nicaragua entre le niveau d'éducation et le taux de pauvreté.

- **Mesures prises**

L'amplification des mesures prises par le gouvernement et un certain nombre de donateurs et d'institutions des Nations Unies face à la crise alimentaire et énergétique antérieure pourraient contribuer à porter remède à la crise économique actuelle. Parmi ces mesures figurent :

- le Programme intégral d'alimentation scolaire (soutenu par la Banque mondiale et le PAM) ;
- les Programmes de distribution de semences et de production vivrière (soutenus par la Banque mondiale et la FAO) ;
- l'ouverture de magasins à prix modérés dans les zones urbaines pauvres.
-

Effets de la crise économique mondiale :

Il est évident que la **crise économique mondiale aggravera la situation** générale de pauvreté chronique, d'insécurité alimentaire et de malnutrition qui préexistait. Ces conditions sont elles-mêmes liées à des facteurs agroécologiques et socio-économiques fondamentaux, dont les effets sont accentués par la grande vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles.

En conséquence, les mesures destinées à répondre à la crise économique ne **devraient pas seulement viser à en atténuer les effets** immédiats sur des groupes spécifiques de la population, mais aussi continuer à **agir sur les causes profondes** de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Il sera donc important d'améliorer :

- les services (par exemple, santé, approvisionnement en eau, assainissement et éducation) ;
- l'infrastructure (par exemple, réseau routier et électrification) ;
- la productivité agricole et l'accès au crédit.

Tableaux reprenant les modifications suite à la crise économique de 2008

	Ghana	Nicaragua
Relais	Envois de fonds, commerce, IED, APD	Envois de fonds, IED, APD
Mesures gouvernementales	Programme ciblé de transferts de fonds (LEAP), système national d'assurance maladie, allocation d'études, alimentation scolaire, programme national d'emploi des jeunes	Alimentation scolaire, filets de sécurité productifs, magasins pratiquant des prix équitables
Stratégies d'adaptation des ménages: nouvelles sources de revenus	Migration, diversification des cultures, travail occasionnel	Émigration, petit commerce, collecte de combustible ligneux
Stratégies d'adaptation des ménages: lissage de la consommation	Ventes de bétail	Ventes de bétail, endettement
Stratégies d'adaptation des ménages: modification de la structure des dépenses	Modification du régime alimentaire (maintien de la consommation des produits alimentaires de base, mais réduction de celle d'autres aliments), abandon de l'enseignement privé pour l'enseignement public, réduction des dépenses de santé	Modification du régime alimentaire

LEXIQUE

IDE : investissement direct à l'étranger

APD : aide publique au développement

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Vidéos

- Spéculation sur les denrées alimentaires : pourquoi ? qui ? comment ?
- Plusieurs films en ligne sur la thématique de la souveraineté alimentaire : <http://www.pfsa.be/spip.php?rubrique37>
- Reportage Euronews sur la crise alimentaire au Cameroun- 2009 – 22'
- Je mange donc je suis - de Vincent Bruno et produit par la Coalition Contre la faim – 26'
- Reportage RTL sur la crise alimentaire aux Philippines et au Sénégal – 2008 – 7'
- Vers un clash alimentaire – de Yves Billy et Richard Prost – France - 2008 – 80'
- Main basse sur le riz – de Jean Crépu – France – 2009 – 82'
- La crise alimentaire au Niger - de Marian Naguszewski et Eric Black – 2010
- La face cachée des agrocarburants – de An Baccaert, Nico Munoz et Cristiano Navarro – 2011 -32'
- Les moissons du futur – de Marie-Monique ROBIN – 2012 – 81'

❖ Publications

- BORIS J.P, *Main basse sur le riz*, Fayard, 2010, 224 p.
- « A quand la prochaine crise alimentaire ? » in *Problèmes économiques*, n° 2288, 2010, 48p.
- ALARY P., BAZILE D., BELIZAL E., et al., (éds), *Nourrir les hommes : un dictionnaire*, Atlande, 2009, 765 p.
- VEILLARD P., « Des céréales pour nourrir le Monde : des graines au cœur des crises alimentaires », in *Defis Sud*, n° 100, 2011
En _____ ligne _____ :
www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/100/intro_defis_sud_cereales_coeur_crises_alimentaires.pdf
- « Etat des résistances dans le sud, 2009, face à la crise alimentaire » in *Alternatives sud*, vol. 15, no 4, 2008, pp. 7-224.
- CHALMIN P., *Le monde a faim, quelques réflexions sur l'avenir agricole et alimentaire de l'humanité au XXI siècle*, Éd. Bourin, Janvier 2009, 136 p.
- « Crise alimentaire mondiale : quelles solutions ? » in *Problèmes économiques* n° 2255, octobre 2008, 48 p.

❖ Malette pédagogique « Droit à l'alimentation »

BIBLIOGRAPHIE

1. Nations Unies, « Répondre à la crise alimentaire globale », 2008, 60 p.
En ligne : http://unctad.org/fr/Docs/osg20081_fr.pdf >, (consulté le 19 juin 2013).
2. BOLIS A., « La spéculation coupable de la flambée des prix des aliments ? » in *Le Monde : Economie*, 2012,
En ligne : www.lemonde.fr/economie/article/2012/09/13/les-speculateurs-financiers-coupables-de-la-flambee-des-prix-des-aliments_1757951_3234.html , (consulté le 19 juin 2013).
3. OXFAM, « Les crises alimentaires vouées à se répéter tant que les leaders ne trouveront pas le courage de résoudre les vrais problèmes », août 2012, en ligne, 9 p.
http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport%20complet_99.pdf
(consulté le 24 juin 2013)
4. FAROUK S., « Les causes de la crise alimentaire mondiale de 2008 », in *Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective*, 8 octobre 2010
En ligne : <http://redtac.org/possibles/2010/10/08/les-causes-de-la-crise-alimentaire-mondiale-de-2008/> (consulté le 19 juin 2013)
5. OXFAM, « L'agriculture paysanne peut nourrir le monde et refroidir la planète – étude », in *OXFAM Magasins du monde*, février 2011, en ligne,
www.oxfammagasinsdumonde.be/etude/publications/etudes/lagriculture-paysanne-peut-nourrir-le-monde-et-refroidir-la-planete/ (consulté le 07 août 2013).
6. FAO, « Études de cas portant sur des pays touchés par la crise économique », En ligne,
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i0876f/i0876f03.pdf>, (consulté le 21 août 2013).

5 CRISE DU LAIT

5.1 Lien entre la PAC et lait – historique

1962 L'Union européenne (à 6) n'est pas autonome et doit moderniser son agriculture. Elle met en place la PAC, Politique Agricole Commune, en garantissant des prix élevés et en protégeant la production intérieure, via des droits de douanes. Comme nous l'avons vu, les objectifs de la PAC sont :

- D'accroître la productivité de l'agriculture ;
- D'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- De stabiliser les marchés ;
- De garantir la sécurité des approvisionnements ;
- D'assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Pour restructurer le secteur du lait, l'UE décide d'intervenir sur le marché par l'administration des prix.

Le Conseil des ministres fixe des prix indicatifs de vente de lait, c'est-à-dire un prix de vente minimum et garanti pour les producteurs de lait :

- Toute importation de lait se verra taxée jusqu'à atteindre le prix indicatif ;
- Si le marché ne peut absorber tout le lait et que le prix-producteur risque de passer en deçà du prix indicatif, l'État doit acheter l'excédent pour faire remonter les cours. Cet excédent est alors stocké en attendant soit d'être revendu à l'étranger (donc un lait subventionné), soit en cas de besoin de lait et lorsque le prix du marché devient supérieur au prix d'intervention.
- Chaque année, le prix indicatif est rediscuté par le conseil et revu à la hausse.
- Des actions stimulent la demande de lait, aussi bien interne qu'externe.



Auteur : Brandsvig

Années 1970 La sécurité alimentaire est atteinte en Europe grâce au productivisme, à l'intensification des exploitations et aux progrès techniques.

À la fin des années 1970, la surproduction a entraîné des coûts d'intervention et de stockage de

plus en plus importants alors que les prix payés aux producteurs étaient de plus en plus volatils. La surproduction atteint un niveau tel que la maîtrise de l'offre, via un système de quotas de production, devient inévitable.

Années 1980 Les prix garantis (supérieurs aux prix mondiaux), instrument clé de la PAC depuis sa création, engendrent une surproduction laitière. L'État doit racheter des quantités importantes, qu'il ne peut stocker, et doit alors les écouler (à perte) ou les détruire.

1984 Les coûts deviennent trop élevés pour l'État et l'UE décide de réformer la PAC : C'est l'apparition des quotas laitiers (QL) : le quota est un droit à produire un certain nombre de litres de lait par année. Tout dépassement entraîne des pénalités fortement dissuasives. Les quotas sont répartis annuellement par les autorités européennes entre les États membres, qui eux-mêmes les répartissent soit entre producteurs, soit entre laiteries.

Son but était de limiter les déséquilibres entre l'offre et la demande sur le marché du lait et des produits laitiers. Chaque État membre se voit attribuer par campagne (du 1er avril au 31 mars de l'année suivante) une quantité de lait collecté en livraisons aux laiteries et en ventes directes. Ce sont les quantités globales garanties. Toute quantité de lait collectée au-delà de ces quantités globales garanties est assortie d'une sanction financière appelée prélèvement supplémentaire (le « superprélèvement »).

Chaque État attribue une quantité de référence soit aux producteurs soit aux laiteries. En Belgique, les quantités de référence sont attribuées aux producteurs. Il existe des quotas « livraisons » et des quotas « vente directe ». Lorsque ces quotas sont dépassés, un prélèvement supplémentaire est effectué au niveau des producteurs concernés, après répartition du lait non produit sous forme d'une franchise.

Chaque producteur se voit donc imposer un quota de production de lait au-delà duquel les pénalités deviennent vite dissuasives. De nombreux producteurs de lait souhaitent se reconverter, vers les céréales par exemple, et reçoivent des primes de cessation versées par l'État.



Auteur : MII

Années 1990 La crise de la vache folle et les problèmes environnementaux remettent en cause la confiance des consommateurs envers le modèle agricole.

1994 Les accords de Marrakech du GATT obligent les Etats-Membre à libéraliser le marché.

2003 Les pressions de l'OMC, le coût de la PAC (environ 50 % du budget européen jusqu'en 1999 et ensuite 40 à 45 %) et l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est (qui ont besoin d'un soutien financier) ont raison de l'UE. Elle prend la décision de libéraliser le marché mais souhaite garantir un revenu suffisant aux producteurs.

Il est donc décidé, via la 3e réforme de la PAC, de :

- Supprimer progressivement les quotas, en les augmentant chaque année,
- Soutenir le développement rural,
- Baisser les prix garantis ; à côté de cela, les subventions sont découplées de la production et imposent de respecter une sorte de charte environnementale.

Ainsi, il est décidé de verser une prime laitière aux producteurs, les Droits de Paiement Unique (DPU), déconnectée de la production.

2005 le Premier ministre de l'Australie dénonce les subventions de l'UE. Il estime qu'une vache européenne reçoit en moyenne 2,2 \$ de subventions par jour, ce qui est inacceptable quand on sait que plus d'un milliard d'individus ne gagnent même pas 1 \$ par jour.

2007 La crise est là. Suite à la spéculation sur les produits agricoles, les prix augmentent et deviennent incontrôlables. L'UE décide de renationaliser une partie de la politique agricole et d'augmenter les quotas pour faire diminuer les prix.

Les producteurs de lait profitent de l'envolée des prix, parfois de 50 %, et empochent en même temps les Droits de Paiement Unique ((DPU). La concurrence devient importante, car de nombreux pays européens encouragent leurs exportations (Pays-Bas, Allemagne, l'Europe de l'Est...) et le lait en poudre à bas prix, néo-zélandais en particulier, fait également son entrée sur le marché européen.

Les stocks augmentent en même temps que la spéculation diminue.



LES PRIX SELON LA PAC...

2008 Les produits agricoles sont touchés par le contexte de crise financière et économique mondiale, qui a entraîné une variation importante des cours mondiaux des matières premières. Dans ce contexte, le marché du lait doit faire face à une décision européenne poussant davantage les prix à la baisse. En effet, sur proposition de la Commissaire européenne à l'agriculture Marianne Fischer-Boel, le Conseil européen du 20 novembre 2008 annonçait une augmentation progressive des quotas laitiers et leur suppression définitive en 2015 pour respecter son engagement envers l'OMC. La volonté de la Commission européenne en la matière est donc claire : la libéralisation des marchés agricoles ! Plus question donc pour l'Europe de réguler l'offre en l'adaptant à la demande et en gérant les excédents via le rachat de stocks. L'objectif est de laisser faire le marché qui, seul, doit assurer une rémunération décente aux producteurs, la sécurité des approvisionnements alimentaires et un soutien de la demande.

Couplée à la chute de la consommation du fait de la crise économique et du scandale du lait contaminé en Chine, la conséquence immédiate de la décision du Conseil européen est la baisse vertigineuse des prix du lait et des produits laitiers en général. L'offre n'est plus suffisamment régulée pour prétendre agir sur les prix. Ainsi, entre fin 2007, moment où les prix étaient au plus haut, et septembre 2009, le prix du lait a baissé de 31 % sur le marché européen, celui du beurre de 39 %, celui du lait écrémé en poudre de 49 % et celui du fromage de 18 %. Ces chiffres des cours européens se traduisent par une diminution de 30 à 50 % des prix payés aux producteurs.

Comme les prix de vente deviennent inférieurs aux coûts de revient, l'UE décide également de subventionner, en partie, les producteurs de lait par des restitutions, c'est-à-dire en compensant les pertes des producteurs par des aides. Certains interprètent cette stratégie comme une volonté d'éjecter les faibles du marché et de ne conserver que les meilleurs, cela afin de préparer les agriculteurs à la future suppression des quotas.

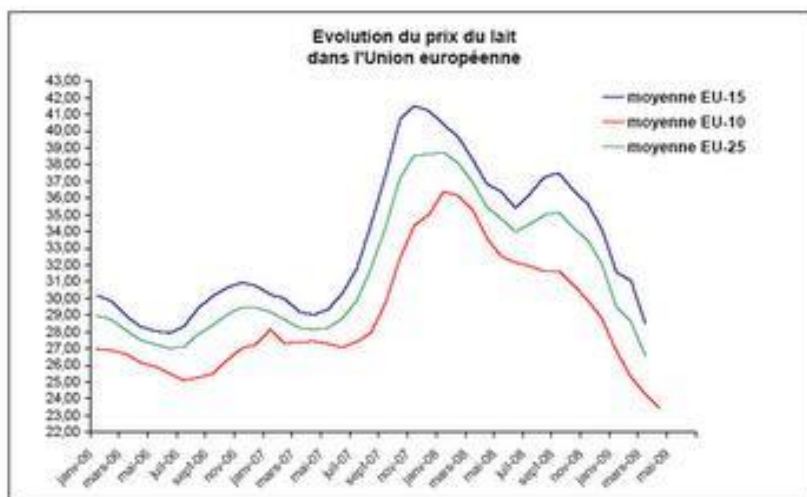
2009 La recommandation des prix interprofessionnels du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL), sorte d'accord sur les prix du lait, prend fin. Cet accord peut être perçu comme un système d'entente illicite et anticoncurrentiel sur le marché.

5.2 La crise du lait

En Belgique

Au niveau wallon, la crise est renforcée par la structure éclatée de l'agriculture, constituée de petites et moyennes exploitations, qui affaiblit l'exploitant dans ses relations avec l'intermédiaire et gonfle les coûts de production en l'absence d'accord avec économie. Ainsi, selon le SPF Economie, le coût de production moyen avoisine les 33 cents du litre hors salaire de l'agriculteur, mais peut atteindre jusqu'à 40 cents du litre pour certaines exploitations qui ont dû consentir de gros investissements pour se mettre aux normes sanitaires européennes. Or en août 2009, au plus fort de la crise du lait, le prix d'achat du lait au producteur wallon était d'environ 18 centimes du litre, auxquels il faut ajouter des aides européennes directes de 4 centimes et une intervention du secteur de la grande distribution de 1,5 centime. Donc un coût de production d'environ 33 centimes, hors rémunération du producteur, et un prix de vente d'environ 24 centimes : les éleveurs laitiers produisent à perte...

5.2.1 Explications



Source : « Décryptage : la crise du lait »

Le lait qui était proche de 30 euros la tonne en 2006 a progressé rapidement à la fin de l'année 2007 pour monter jusqu'à 42 euros. Peu à peu la conjoncture a changé, et si on parlait autrefois « d'euphorie » aujourd'hui on peut considérer que le cours du lait est en pleine déprime.

Plusieurs explications d'ordre macroéconomique justifient les variations des cours :

- de 2001 à 2006, le prix du lait au producteur a diminué de 13.7 % (cette baisse est due à une **réforme de la PAC**, qui en diminuant les aides aux agriculteurs a rapproché les cours européens des cours mondiaux). Cette politique a condamné les exploitations les plus fragiles qui ont de fait diminué la production européenne dans son ensemble ;
- Dans un même temps, la **demande mondiale** a fortement **progressé**, due à la montée en puissance des pays émergents ;
- des **aléas climatiques** en Australie ;
- une **demande croissante** dans les **agrocarburants** (qui a fait monter le cours de certaines denrées : maïs, blé, orge...) => à l'origine des grandes variations dans les prix.
- la **spéculation sur les cours des matières premières** qui a tendance à amplifier les mouvements à la baisse et à la hausse. (on peut désormais acheter des produits dérivés qui permettent de « jouer » sur la hausse ou la baisse du pétrole, blé, or, lait, ou de n'importe quelle denrée) => accroît les variations de cours et en général va désorganiser l'exploitation de la ressource en elle-même (les consommateurs voient les étiquettes valser et les producteurs ne peuvent pas prévoir quelles seront les rentrées futures)

À l'inverse la **crise financière** a poussé les fonds de pension et l'ensemble des donneurs d'ordres de la planète financière à solder leurs actifs afin de s'approvisionner en liquidités. Cela cumulé à la baisse de la demande mondiale (stagnation dans les pays émergents et diminution dans les pays riches) a entraîné une baisse des prix dans les matières premières (le prix du baril de pétrole est passé d'un pic de 144 dollars à 33 dollars le baril au prix le plus bas). Le lait n'a pas échappé à ce phénomène en perdant 30 % de sa valeur.



Auteur : Benjism89

5.2.2 Causes

a. **L'abandon progressif des régulations publiques**

- Les régulations publiques du secteur laitier

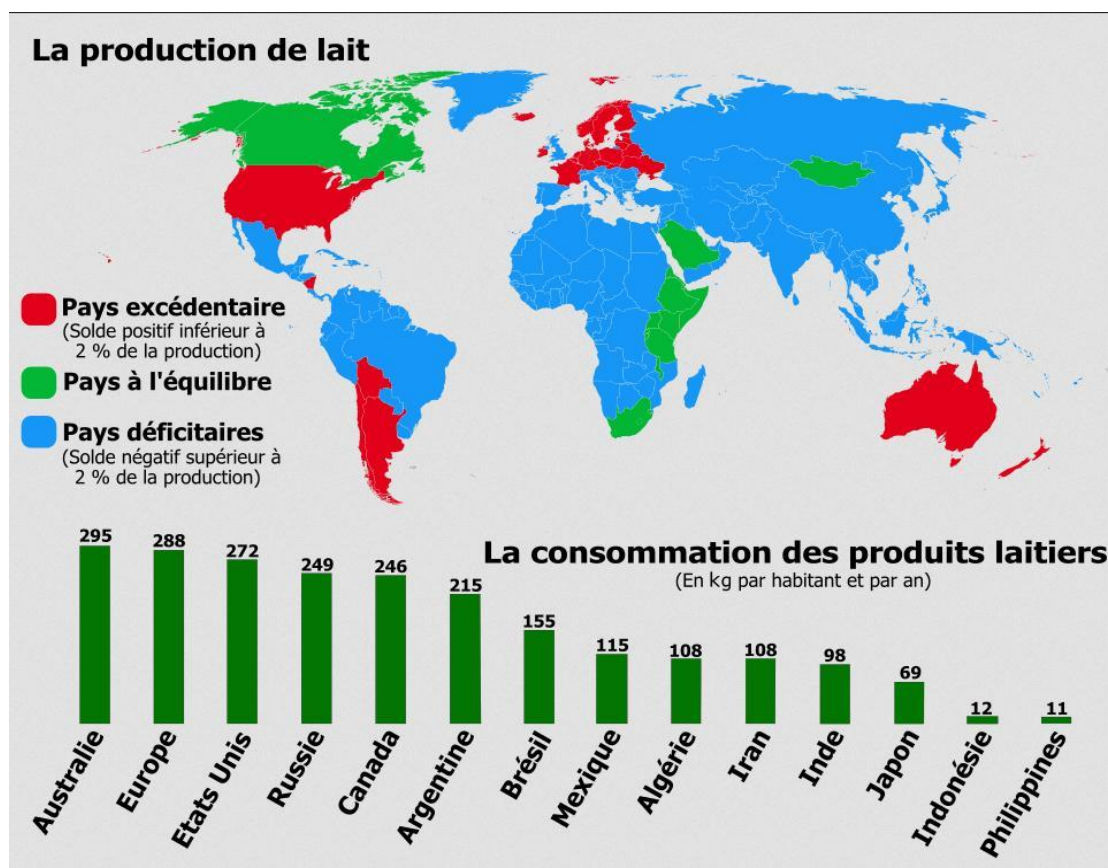
Jusqu'au début des années 2000, le secteur laitier fut le secteur agricole le plus régulé de tous. Tous les leviers de l'action communautaire étaient sollicités, à savoir :

- Des **prix administrés**. Le prix du marché, théoriquement libre, dépendait en fait étroitement des prix « indicatifs » fixés par le Conseil ;
- Un encadrement des quantités par le système des **quotas** laitiers (QL), c'est-à-dire des limites de quantités de lait, fixées par an et par État membre. Le dépassement des quotas donnait lieu à paiement de pénalités financières ;
- Des actions ponctuelles pour **développer la demande** de produits laitiers, soit en interne (distribution de lait aux écoles, aides à l'utilisation de beurre pâtisseries), soit à l'exportation (restitutions, c'est-à-dire des subventions aux exportations de produits laitiers) ;
- Un **mécanisme d'intervention** : lorsque les prix du marché descendaient en dessous d'un certain seuil, la Commission était tenue de procéder à des achats de produits laitiers industriels (beurre et poudre de lait) qui étaient stockés dans l'attente d'une revente ultérieure.

- L'abandon des régulations publiques

Les producteurs ayant une quasi garantie d'écouler les productions à des prix rémunérateurs et les États n'ayant jamais eu le courage politique de fixer les quotas à des niveaux suffisamment rigoureux, le système s'est emballé. Les crises des années 80 (un million de tonnes de beurre stocké finalement livré presque gratuitement à l'URSS) ont conduit à une refonte totale du système.

- En 10 ans, le régime communautaire du secteur laitier s'est radicalement transformé :
- Le système des prix administrés a été démantelé : le prix indicatif a été réduit puis supprimé. La baisse de revenus des éleveurs qui en a résulté a été compensée par des aides directes aux revenus, transformées en 2003 en droits de paiement unique (DPU) ;
- L'UE s'est engagée dans un mouvement d'augmentation des quotas laitiers. Ils ont été augmentés à deux reprises depuis 2003 entre 2 et 2,5 % selon les États membres. Le bilan de santé, conclu le 20 novembre 2008, prévoit une nouvelle augmentation de 1 % par an à partir de 2009, jusqu'à leur suppression annoncée pour 2015 ;
- Les actions ponctuelles sur la demande se sont raréfiées, les restitutions étant d'ailleurs dénoncées par l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;



b. L'évolution du marché

La réglementation a cédé la place au libre marché. Le passage d'un système à un autre a été brutal. Deux phénomènes sont apparus.

- La dépendance des prix intérieurs aux prix internationaux

Dans le passé, le prix indicatif servait de prix directeur. Ce rôle est dorénavant assuré par le prix de la poudre de lait, un produit industriel largement exporté, ignoré du grand public et pourtant décisif. Si globalement en Europe, la part des exportations dans le total de la production est très faible, l'exportation est cruciale pour certains fabricants et Etats (la France et l'Irlande notamment).

Qu'il augmente ou qu'il diminue, le prix de la poudre entraîne celui des autres produits laitiers, des autres produits exportés, puis, par contagion, des produits de consommation (lait et produits frais). C'est ainsi que le prix européen se trouve dépendant des conditions climatiques de la Nouvelle-Zélande (producteur presque exclusivement tourné vers l'export), ou bien encore de la consommation chinoise. Deux facteurs qui ont joué à la hausse en 2007/2008. À l'inverse, la crise de la mélamine, toxique incorporé au lait maternel en Chine, a stoppé net la consommation de ce marché naissant.

- Des variations de prix de très grandes ampleurs

Alors que le secteur laitier était d'une très grande stabilité depuis plusieurs années, le prix du lait s'est emballé en 2007/2008 avant de retomber de façon tout aussi brutale en 2008/2009. La crise économique générale n'a fait qu'amplifier un mouvement amorcé fin 2007. La hausse moyenne en Europe a été de 43 % (avec des records de +78 % aux Pays-Bas et en Irlande) suivie d'une baisse moyenne de 32 % (avec des records de -50 % en Belgique et en Irlande).

Deux situations peuvent être notées : le cas de l'Irlande, pays le plus tourné vers l'exportation qui, de ce fait, a autant bénéficié de la hausse des prix qu'il a subi la baisse et le cas des nouveaux États membres qui ont connu une forte baisse en pleine période de restructuration amorcée après l'adhésion à l'UE.

c. Facteurs de hausse et facteurs de baisse en 2007/2008

Les facteurs de hausse en 2007/2008	Les facteurs de baisse en 2008/2009
- Décalage entre production et consommation mondiale (sous production) depuis 2005	Niveaux des prix atteints, substitution des matières grasses animales par des matières grasses végétales
- Hausse de la consommation mondiale en Chine (consommation multipliée par 3 en 5 ans)	Pour la première fois depuis 2002, surproduction mondiale
- Production mondiale faible (sécheresse en Australie et Nouvelle-Zélande)	Effet décalé de la hausse des productions qui arrive lorsque le marché se retourne
- Production européenne stagnante	Crise de la mélamine en Chine qui stoppe net la consommation de lait
- Effets déstabilisants de la réforme de la PAC (baisse des prix et DPU indépendants des productions, tentations de reconversion des élevages vers d'autres activités : céréales)	Effet de la crise économique mondiale : « déconsommation » sur les produits laitiers chers (fromages, yaourts)
- Lenteur des réactions des éleveurs à la hausse des prix	Effondrement des échanges : le prix de la poudre de lait chute entraînant les autres prix

5.2.3 Propositions de solutions à la crise

- Maintenir et développer dans toutes les régions laitières une production paysanne durable, basée sur des fourrages locaux ;
- (Ré)-introduire des politiques de maîtrise de la production pour maintenir la production en équilibre avec la demande, afin que les producteurs et les consommateurs, femmes et hommes, bénéficient de prix justes ;
- Inclure les coûts de production ainsi que la rémunération du travail dans les prix du lait à la production ;

- Mettre fin à l'obligation par l'OMC d'importer au moins 5 % de produits laitiers¹⁴⁵. L'Europe est excédentaire dans sa production laitière mais se voit quand même dans l'obligation d'importer du lait.
- Interdire toute aide à l'exportation et autoriser chaque pays ou union à introduire des droits de douane pour protéger leur propre production laitière (or il s'agit de mesures interdites par l'OMC, car considérées comme contraires à l'ouverture commerciale prônée par celle-ci). ;
- Maintenir des normes élevées d'identité pour les produits laitiers afin de garantir l'intégrité de la définition du lait et empêcher le dumping de produits de substitution bas de gamme.

¹⁴⁵ L'OMC prévoit que chaque pays offre un accès à son marché intérieur équivalent à au moins 5 % de la consommation nationale (produit par produit)

ETUDE DE CAS – EXEMPLE DE PISTES DE SOLUTIONS

I. Belgique

Face à la crise, les agriculteurs proposent le lait équitable

Environ 500 agriculteurs issus de toute la Belgique sont actuellement membres de Faircoop (www.fairebel.be/cms/index.php?article_id=69&clang=1), une coopérative qui a vu le jour fin 2009 dans l'Est du pays dans le but de commercialiser des produits laitiers à un prix équitable sous la marque Fairebel. C'est une des réponses que les producteurs laitiers apportent face à la baisse des prix du marché du lait contre laquelle ils protestent.

En Belgique, le prix moyen du litre de lait s'élevait à 0,3024 euro sur les neuf premiers mois de 2011, contre 0,2617 euro pour la même période en 2012, alors que les coûts de production ont augmenté de 5 à 6 centimes.

« Le principe de la coopérative, c'est de permettre aux coopérateurs de recevoir une rémunération décente pour le travail qu'ils fournissent. Pour chaque litre de lait vendu sous le label Fairebel, dix cents, inclus dans le prix d'achat, sont versés à la coopérative qui redistribue cet argent aux agriculteurs membres », explique Erwin Schöpges, président de la coopérative.

« En 2012, on estime que chaque membre de la coopérative aura vendu environ 10 000 litres de sa production laitière à un prix équitable », explique Erwin Schöpges.

Avec près de 5 millions de litres de lait vendus sous le label Fairebel, la coopérative représente moins de 1 % de la production nationale qui s'élevait en 2011, selon les statistiques du SPF Economie, à 752,5 millions de litres.

« On est encore loin de l'objectif qui est que chaque coopérateur puisse vendre à un prix équitable l'entièreté du volume produit, mais c'est un pas dans la bonne direction. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les agriculteurs ont le sentiment de pouvoir vendre leurs produits et d'en retirer un bénéfice », insiste Erwin Schöpges.

Le président de la Faircoop rappelle également que le soutien des consommateurs est indispensable au développement du concept.



Auteur : agriflanders

Interview d'Erwin Schoepges président de la Faircoop et vice-Président du mouvement des éleveurs laitiers belges (MIG).

Quel est, selon vous, le nœud du problème de notre production laitière ?

Aujourd'hui, le prix du lait ne couvre plus les coûts de production, il est descendu les premiers 9 mois de l'année à 26 cents alors que les coûts de production sont de 40 cents. Les coûts ont augmenté de 5 à 6 cents (en 2011), ce qui est notamment dû à l'augmentation du prix du pétrole, de l'énergie et de l'alimentation des vaches. Chez nous, les laiteries transforment le lait principalement en beurre et en poudre et sont très dépendantes du marché mondial. Nous exportons 50 % du lait belge. Cette surproduction vient surtout de Flandre. En Wallonie, depuis 4 ou 5 ans nous ne produisons plus autant que notre quota nous le permet. L'Europe exporte entre autres vers l'Afrique grâce aux subventions européennes. Notre lait exporté est du coup moins cher que le lait local et le producteur africain ne peut plus en vivre.

Quelles sont les caractéristiques de la production de lait en Wallonie ?

Nous avons des fermes de 60 à 70 vaches mais la tendance actuelle va vers des exploitations de 200 à 400 vaches. On passe d'exploitations familiales à une agriculture industrielle. L'alimentation du bétail en Wallonie est constituée d'herbe, de maïs, de céréales et de soja. Soja importé dont le prix a explosé. Le maïs et le blé sont aujourd'hui moins disponibles pour les éleveurs car Biowanze en rachète pour produire des agrocarburants. Les éleveurs wallons sont de plus en plus dépendants de produits importés pour nourrir leurs vaches.

Quelles solutions voyez-vous à cette crise ?

La solution ne se trouve pas en Wallonie, mais au niveau européen. Nous avons besoin d'une régulation de la production, d'adapter la production à l'offre et à la demande. Nous plaidons pour une agence de monitoring dans laquelle seront parties prenantes les agriculteurs qui connaissent les coûts de production, l'industrie laitière pour évaluer les volumes de la demande et les consommateurs pour surveiller le marché. Il s'agira pour les consommateurs de veiller à ce qu'un cartel producteurs/laiteries ne s'établisse pas au détriment du prix au consommateur. Cette agence serait couplée avec un encadrement européen chargé de réguler la production : si le prix du marché est trop bas, il s'agira de diminuer la production, s'il est trop élevé, d'augmenter la production.

Vous avez créé ici Faircoop qui regroupe aujourd'hui 500 producteurs de lait, est-ce la solution en Wallonie ?

Si ce n'est pas LA solution, cela permet aux producteurs de recevoir un prix équitable pour le lait vendu sous notre propre marque Fairbel. Tous les producteurs peuvent y participer, nous avons une limitation de prise de parts en capital qui empêche la prise de pouvoir des gros producteurs. Nous demandons à ce que les produits Fairbel se retrouvent dans les hôpitaux et toutes les institutions publiques. Et si actuellement nous n'avons pas de critères environnementaux pour la production du lait vendu sous la marque Fairbel, nous l'envisageons à moyen terme.

On le voit, la situation des producteurs wallons dépend fortement de décisions européennes. Agir à ce niveau est donc essentiel : nous devons infléchir les décisions européennes en usant de tout notre poids. Ce poids étant évidemment à relativiser dans une Europe à 27.

Et, pour aller plus loin, ne faudrait-il pas aller vers des systèmes plus autonomes, résilients et écologiques comme certains qui sont déjà dans cette démarche et comme le préconisent des experts en France ?

- Plus d'autonomie des exploitations pour l'alimentation des vaches notamment en valorisant davantage les pâturages et les fourrages produits sur l'exploitation. Ce sont les conseils donnés par les professionnels du secteur en France. C'est aussi ce qui explique les faibles coûts de production en Irlande, bien que le climat favorable y participe également. Cela permet d'être moins dépendant d'aliments concentrés dont les prix élevés s'expliquent notamment par le développement des agrocarburants et l'absence de régulation des marchés.
- Plus de valeur ajoutée sur le marché grâce à une plus grande diversification des produits finis. Luxlait, par exemple, laiterie basée à Luxembourg, produit jusqu'à 140 produits différents à partir du lait.
- Une filière plus locale où les commerces et les consommateurs font le choix de soutenir une production socialement et écologiquement responsable.

Les producteurs de lait sont aujourd'hui victimes d'un système dans lequel ils ont été encouragés à s'engouffrer pour produire toujours plus dans un contexte où le prix des aliments pour bétail était très compétitif eu égard à l'herbe. Aujourd'hui, nous devons les soutenir dans leur transition vers des systèmes de productions plus autonomes et écologiques. Et pour que ce modèle puisse se développer, tous les acteurs doivent s'y mettre : politiques, distributeurs, agro-industriels, éleveurs et consommateurs.

Enfin, il nous faut regretter le peu de moyens mis à la disposition du Service Public de Wallonie pour valoriser davantage les données socio-économiques existantes qui permettraient d'identifier les déterminants de l'efficacité économique des éleveurs laitiers (comme le souligne l'étude préliminaire). Cette identification devrait permettre une vraie politique d'accompagnement de cette nécessaire transition.



Auteur : Baudouin

II. France

Comme nous l'avons vu, face à la crise, de nombreux agriculteurs choisissent de produire du lait bio à travers la mise en œuvre de **coopératives**. C'est donc suite à l'initiative, à la mobilisation et au soutien des citoyens que de tels projets voient le jour. En effet, les consommateurs choisissent des produits laitiers provenant de coopératives, marchés voire des fermes directement. Il est important de **valoriser le circuit court**, c'est-à-dire, acheter directement ou quasi directement aux producteurs.

L'initiative de Fairbel a servi d'exemple dans d'autres pays comme la France par exemple, où le **label « FaireFrance »** a été lancé et qui fonctionne selon le même principe que son voisin belge.

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Films

- Herbe d'Olivier Porte et Matthieu Levain, France, 2009, 76'
- Sur les sentiers du lait au Mali Véronique Darimont – Belgique - 2009- 22'

❖ Publications

- HAIRY, D., & PERRAUD, D., (éds), « Crise laitière et quotas : l'évolution de la politique laitière en France et dans la Communauté », in *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, vol 7, n° 2, 1988, pp. 9-36.
- BURNY, P., & TECH, U. G. A. B., (éds), « Atouts, faiblesses et défis futurs de la filière lait et produits laitiers en Belgique », in *Seizième Carrefour des Productions Animales » La Filière laitière bovine européenne est-elle durable ?* », 2011
- ROULLAUD É., « La grève « européenne » du lait de 2009 : réorganisation des forces syndicales sur fond de forte dérégulation du secteur », in *Savoir/agir*, vol 12, 2010, pp. 111-116.
- HERVIEU B., MAYER N., & MULLER P., (éds), *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, Presses de Sciences Po « Académique », 2010, 456 p., en ligne, <http://www.cairn.info/les-mondes-agricoles-en-politique--9782724611649.htm>

❖ Fiche Pédagogique

- « Sur les sentiers du lait », Jeunes agros et Souveraineté Alimentaire http://jagros.be/?page_id=115

❖ Sites internet

- Campagne Oxfam-Solidarité sur le lait – www.oxfamsol.be/fr/-Plus-sur-le-lait-.html
- L'European Milk Board (EMB), fédération européenne des syndicats de producteurs de lait européens <http://www.europeanmilkboard.org/fr/home.html>

BIBLIOGRAPHIE

1. BEN ACHOUR R., « La crise du lait : les effets néfastes de la dérégulation d'un marché », in *Institut Emile Vandervelde*, décembre 2009, 7 p., en ligne, <http://www.iev.be/getattachment/aa7bb035-94ac-4ecb-bb3e-2bddaaf00db1/La-crise-du-lait--les-effets-nefastes-de-la-dereg.aspx>, (consulté le 23 juillet 2013).
2. « La PAC illustrée par la crise du lait », in *L'actualité de l'Economie décryptée*, 12 octobre 2009, en ligne, <http://mickaeldjds.blogspot.be/2009/10/la-pac-illustree-par-la-crise-du-lait.html> , (consulté le 23 juillet 2013).
3. « Décryptage : la crise du lait », in *Paperblog*, 03 octobre 2009, en ligne, <http://www.paperblog.fr/2369882/decryptage-la-crise-du-lait/>, (consulté le 23 juillet 2013).
4. JOANNIN P., « L'Europe et la crise du lait : quelles régulations pour le secteur laitier ? », in *Fondation Robert Schuman*, 27 juillet 2009, 13 p., en ligne, <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0144-l-europe-et-la-crise-du-lait-queelles-regulations-pour-le-secteur-laitier>, (consulté le 24 juillet 2013).
5. « Face à la crise, les agriculteurs proposent le lait équitable », in *rtbf.be*, 26 novembre 2012, en ligne, http://www.rtf.be/info/societe/detail_face-a-la-crise-les-agriculteurs-proposent-le-lait-equitable?id=7881498, (consulté le 24 juillet 2013).
6. DE CALLATAÏ L., « Lait : un soutien à valeur-ajoutée », in *Futuragro*, 6 décembre 2012, en ligne, <http://www.futuragro.be/lait-un-soutien-a-valeur-ajoutee/> , (consulté le 24 juillet 2013).
7. « Lait : propositions de Via Campesina pour sortir de la crise mondiale », in *Alternatives internationale*, 16 septembre 2009, en ligne, <http://www.alterinter.org/spip.php?article3436> , (consulté le 24 juillet 2013).

CHAPITRE 5

Menaces sur la souveraineté alimentaire

RÉSUMÉ

PARTIE 1 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- État des lieux de la situation

- Un phénomène complexe et multidimensionnel

Les changements climatiques représentent une problématique clé pour de nombreuses régions du monde. Ils affectent de façon très différente les continents et pays. On parle de changements climatiques au pluriel car ils recouvrent un ensemble de phénomènes climatiques variés et ne se manifestent pas de façon homogène partout. Dans certaines régions, on observe de grandes sécheresses alors que dans d'autres on rencontre une multiplication des fortes pluies ; on remarque une augmentation moyenne de la température avec une très nette augmentation en Arctique par exemple alors qu'ailleurs aucune augmentation n'est observée.

- Une responsabilité humaine avérée

Le climat de la terre a toujours varié, alternant périodes chaudes et froides. Cependant, au-delà des variations naturelles, on observe depuis 1850 (révolution industrielle) une corrélation entre les émissions de gaz à effet de serre liés à l'activité humaine et les variations de température.

Le développement économique des pays industrialisés s'est construit sur la production et la consommation croissantes d'énergie d'origine essentiellement fossile (charbon, pétrole et gaz). Ainsi, l'industrie, les transports ou encore l'habitat, qui utilisent massivement ces énergies, émettent dans l'atmosphère d'énormes quantités de GES qui perturbent le cycle naturel du carbone. Entre 1970 et 2004, les émissions mondiales de GES ont augmenté de 70 % ! Depuis peu, les pays émergents (Chine, Inde,...) ont une contribution majeure aux rejets de GES dans l'atmosphère.

- Quelle est l'ampleur du phénomène aujourd'hui (chiffres clés) ?

	XXe siècle	Au XXIe siècle, les scientifiques prévoient
Hausse des températures moyennes sur Terre	+ 0,6 °c	D'après le GIEC (source : www.rac-f.org - 2007) : + 1,1 à 6,4 °C, avec une meilleure estimation

		du réchauffement comprise entre 1,8 °C et 4 °C.
Hausse du niveau moyen des océans	+ 10 à 20 cm	D'après le GIEC (source : www.ipcc.ch - 2007) : + 18 à 59 cm.
Baisse de la couverture neigeuse	- 10 % au XXe siècle (source : www.ipcc.ch).	

Source : Ademe

- Augmentation des émissions de GES :

Depuis 1750, la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère a augmenté de 38 % et celle de méthane de 150 % !

90 % du dioxyde de carbone mondial émis provient de la combustion des énergies fossiles (produits pétroliers, charbon, gaz naturel) et est donc directement lié aux consommations d'énergie.

- Émissions de CO2 selon les régions du monde

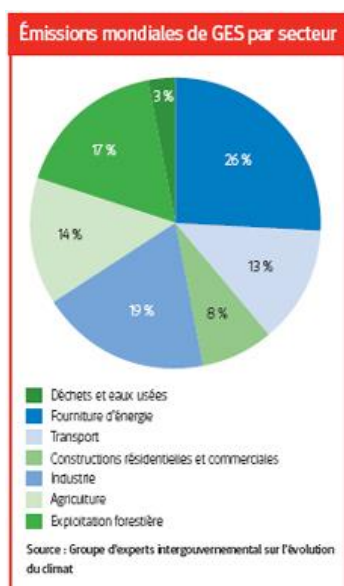
Les émissions de CO2 liées aux consommations d'énergie par personne varient de manière significative dans les différentes régions du monde : de moins de 2 tCO2/hab. dans les régions les moins développées (Afrique, Asie du Sud, Asie pacifique en développement), aux alentours de 6 à 13 tCO2/hab. en Europe de l'Ouest, la Communauté des États indépendants (CEI), Japon, Asie du Sud, Océanie, et presque 19 tCO2/hab. en Amérique du Nord.

- **Comment a-t-on démontré le lien entre émissions de GES et variations de température ?**

Le lien entre les émissions de CO2 et les variations des températures est établi en 1987 par **l'étude des carottes de glace extraites** de la station antarctique de Vostok. Il s'agit de forages sous la forme d'un tube allongé qu'on extrait de la calotte glaciaire (c'est-à-dire la masse de glace qui recouvre le continent antarctique, fruit de l'accumulation des neiges).

L'équipe franco-russe a prouvé, en analysant les blocs de glace restés isolés de la surface depuis 400 000 ans, que la courbe des températures et celle de la concentration atmosphérique de CO2 se suivent étroitement.

- **Quels sont les principaux secteurs responsables des émissions de GES ?**



- **Au niveau du secteur agricole, en quoi le modèle agricole dominant est-il responsable ?**

Le modèle agricole dominant est un modèle très gourmand en énergie fossile et donc fortement émetteur de gaz à effet de serre.

On estime que l'agriculture représente entre 17 et 32 % des émissions mondiales de GES en tenant compte des émissions directes (émanant du sol et du bétail) et indirectes (utilisation des combustibles fossiles, production agrochimique d'engrais, pesticides, conversion des terres non cultivées à des fins agricoles).

Ces émissions sont principalement liées à l'industrialisation de l'agriculture qui depuis la Seconde Guerre mondiale recourt beaucoup plus aux machines et intrants et se spécialise sur un nombre de cultures réduit.

- **Qu'en est-il de l'impact des politiques ?**

Les mesures politiques jouent aussi un rôle puisque depuis 1994, **l'agriculture est entrée dans l'OMC**, ce qui signifie que les produits agricoles sont échangés sur un marché mondial. Les émissions indirectes liées au transport de ces produits sont donc beaucoup plus importantes depuis.

La politique agricole commune (**PAC**) a aussi une responsabilité dans le poids croissant de GES du secteur agricole. En effet, les mesures et aides incitent les agriculteurs à augmenter la taille de leur exploitation et à produire plus pour in fine exporter les surplus. Pour s'en sortir, une exploitation doit grandir et produire plus afin de pouvoir compter sur les économies d'échelle pour rentrer dans ses frais, sans quoi, elle meurt. **En 50 ans, l'Europe a perdu 75 %**

de ses producteurs mais sur la même période, la taille des exploitations a triplé. Cette logique de surproduction engendre d'importantes émissions de GES.

- **En quoi l'agriculture paysanne représente-t-elle une alternative ?**

L'agriculture paysanne est la forme d'agriculture la plus pratiquée à travers le monde, principalement dans les pays du Sud où 60 % de la population active mène une activité agricole.

Cette forme d'agriculture repose principalement sur une main-d'œuvre manuelle et recourt très peu aux machines.

Sur 1,35 milliard de personnes qui travaillent dans l'agriculture, 1 milliard le fait à la main. Parmi ce milliard, 500 millions travaillent sans engrais ni semences.

L'agriculture paysanne a pour premier objectif l'autoconsommation des produits cultivés. Seuls les surplus sont vendus sur des marchés locaux. Le poids du transport des produits agricoles issus de cette agriculture est donc nettement moindre.

Ce mode de production repose plus sur des savoir-faire et connaissances traditionnels que sur l'ingénierie chimique. Les pratiques agricoles paysannes recourent au recyclage ce qui permet une fertilisation naturelle des sols. Elles associent aussi les cultures ce qui maintient une meilleure richesse et biodiversité des sols.

PARTIE 2 : BREVETAGE DU VIVANT

- **État des lieux de la situation**

En 16 ans, les cultures OGM dans le monde ont augmenté de plus de 100 fois en superficie, atteignant 55,6 fois la Belgique en 2012. Mais le danger va plus loin que des manipulations génétiques. Le **monopole des brevets de graines** par des grosses industries semencières est un enjeu primordial. Cela a un impact direct sur les prix des semences qui n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années.

Derrière tout ça, se pose le **problème du brevetage du vivant** qui permet à des agrobusiness de détenir des droits de propriété sur des semences jusqu'alors considérées comme bien commun de l'humanité. Pour mieux comprendre ce procédé et les questions éthiques et économiques qu'il soulève, il faut revenir sur les évolutions entourant la notion de propriété intellectuelle.

- **Qu'est-ce qu'un brevet ?**

À l'origine, le brevet consistait en une **protection juridique d'une invention** pour une entreprise ou une personne. En divulguant les principes et procédés, la loi permettait à cette entité d'établir un **monopole** pendant un certain nombre d'années. L'objectif était de **stimuler la recherche** et d'encourager l'innovation.

- **Quelle est la différence entre les anciens brevets et ceux d'aujourd'hui ?**

Les brevets classiques s'appliquaient non pas aux produits mais aux **procédés** qui permettaient de l'obtenir.

Avec la création de l'OMC en 1995, un accord est signé sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (**ADPIC**). Celui-ci fait entrer les droits de propriété intellectuelle dans les négociations commerciales. Cet accord est très controversé dans la mesure où il entérine le **vivant comme un objet commercial** et calque les brevets sur le modèle états-unien.

- **Les brevets se sont-ils toujours appliqués au vivant ?**

Jusque dans les **années 1980**, les organismes vivants étaient exclus des brevets. Ils constituaient un **interdit tacite**, toute chose de la nature étant considérée comme *res communis* (du bien commun). L'arrêt *Diamond v Chakrabarty* de la Cour suprême des États-Unis entérine la brevetabilité du vivant, en l'espèce d'une bactérie génétiquement modifiée. Il s'agit d'un tournant dans la définition juridique du vivant, dans le sens où **un organisme vivant modifié est considéré comme le produit de l'ingéniosité humaine**. Désormais, les brevets peuvent s'appliquer aussi bien aux choses inanimées qu'aux organismes vivants.

- **Quels sont les enjeux du brevetage du vivant ?**

Le brevetage du vivant introduit une **logique économique dans un domaine jusque-là non marchand** et considéré comme « bien commun ». Dès lors des intérêts économiques et financiers entrent en jeu.

Cette commercialisation du vivant peut représenter un danger de **piratage du patrimoine mondial de l'humanité** par les entreprises multinationales. C'est ce qu'on appelle « la **biopiraterie** ». Il s'agit de l'usage illégitime des connaissances acquises par l'inventaire et l'évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique (ou **bioprospection**).

- **Pourquoi cet usage est-il illégitime ?**

Bien souvent, cet usage est effectué **sans le consentement des populations autochtones** qui utilisent cet organisme vivant. Par exemple, le fait de breveter le principe actif d'une plante est dénoncé par ceux qui visent à défendre les cultures et savoirs traditionnels.

- **En quoi peut-il affecter les pays du Sud ?**

Selon eux, il s'agit d'un « **pillage** » particulièrement des pays du Sud. La biopiraterie engendre des **inégalités d'accès aux ressources naturelles** et des échanges inéquitables entre le Nord et le Sud.

- **En quoi le brevetage du vivant est-il une menace pour la souveraineté alimentaire ?**

De par sa logique marchande, le brevetage du vivant impose la **primauté des intérêts commerciaux** avant les droits à se nourrir et à la santé. Pour ces détracteurs, privatiser des semences équivaut à privatiser la base même de l'alimentation. Émettre des brevets sur le vivant entraîne une **limitation d'accès aux semences** et une agriculture tournée vers une **production industrielle intensive** au détriment d'une agriculture familiale et paysanne. En outre, cela crée une **dépendance des agriculteurs face au marché mondial**. Le brevetage du vivant va donc à l'encontre des principes de souveraineté alimentaire.

- **Qu'est-ce que le Certificat d'Obtention Végétale (COV) ?**

Il s'agit d'un **outil spécifique à l'industrie semencière européenne**. Il assure un droit exclusif de commercialisation à ses obtenteurs et tend à protéger le matériel de la multiplication de la plante, c'est-à-dire la semence. En Europe, pour pouvoir déposer un brevet et commercialiser ses semences, il faut obligatoirement être inscrit au catalogue de semences et avoir obtenu ce certificat. A la différence des États-Unis où seul le brevet est obligatoire.

- **En quoi est-il différent du brevet ?**

Il offre plus de souplesse. Il met le savoir à disposition de tous, permettant aux chercheurs d'utiliser gratuitement la variété protégée dans leurs travaux. Néanmoins, concernant le monopole des semences modifiées, le COV présente les mêmes enjeux en termes de « biopiraterie ». Il impose des critères d'homogénéité et de stabilité auxquels aucune variété paysanne ne peut prétendre. Beaucoup de variétés paysannes ne peuvent pas être inscrites sur le catalogue officiel des semences et sont facilement récupérables par l'industrie semencière.

- **Récapitulatif des arguments en faveur / défaveur des brevets sur le vivant :**

POUR	CONTRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les brevets favorisent l'innovation et stimulent la recherche ; ▪ Il est normal que des pays ou des entreprises qui investissent dans la recherche profitent d'un avantage concurrentiel et en tirent profit ; ▪ Ce n'est pas l'être vivant qui est directement l'objet du brevet, mais un enseignement technique ; ▪ Concernant les OGM : les manipulations génétiques ont toujours existé. Depuis toujours, l'homme sélectionne les meilleures semences. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'appropriation du vivant, bien commun de l'humanité ; ▪ La privatisation des semences rend les agriculteurs dépendants des multinationales pour leurs achats ; ▪ Négation de la valeur non marchande des êtres vivants ; ▪ Abolition du statut de « <i>res communis</i> » de la nature (chose commune) ; ▪ Menace sur la souveraineté alimentaire et sur les droits des agriculteurs ; ▪ Concurrence déloyale entre les pays les plus défavorisés et ceux les plus riches en termes

	<p>de recherches pour des nouveaux produits brevetés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact sur la biodiversité et l'environnement ; ▪ Les brevets s'appliquent désormais aux produits et non plus aux procédés → blocage de la recherche.
--	---

- **En quoi les semences paysannes peuvent-elles être une solution pour lutter contre le monopole de l'agrobusiness ?**

Elles peuvent permettre de :

- lutter contre la dépendance des agriculteurs vis-à-vis des firmes semencières et de ne pas augmenter leurs coûts de production ;
- renforcer la revendication d'un libre accès aux semences et le droit pour les paysans de participer à la création variétale ;
- renforcer les échanges et des dynamiques de solidarité entre agriculteurs et par conséquent une économie non marchande, davantage favorable à une agriculture paysanne durable.

PARTIE 3 : SPÉCULATION FINANCIÈRE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

- **État des lieux de la situation**

Jusqu'à la fin du 20^{em}e siècle, la spéculation sur les matières premières agricoles était principalement réalisée par des acteurs du secteur agroalimentaire. Sous la pression des lobbys financiers, les marchés agricoles se sont libéralisés et des acteurs tout à fait étrangers au secteur spéculent également sur les matières premières agricoles.

Très actifs sur les marchés à terme, ces nouveaux acteurs créent une demande artificielle puisqu'ils n'ont aucun intérêt réel pour les denrées alimentaires sur lesquelles ils parient. Cette demande fictive fait grimper les prix jusqu'à ce qu'ils explosent, c'est ce qu'on appelle une bulle spéculative. Elle est notamment responsable de l'extrême volatilité des prix observée depuis 2008.

- **Que signifie spéculer ?**

Spéculer signifie faire des opérations financières ou commerciales en anticipant les fluctuations du marché, en vue de maximiser ses bénéfices.

- **En quoi consiste la spéculation traditionnelle ?**

Étant donné le caractère incertain de l'offre et la demande agricole, la spéculation a toujours existé.

Traditionnellement, il s'agissait pour celui qui peut **stocker sa production d'attendre le moment le plus opportun pour la revendre**.

Depuis le XIX^e siècle, les agriculteurs ont également la possibilité de vendre leur récolte sur des marchés à terme. Vu l'imprévisibilité des prix agricoles, des intermédiaires sont prêts à garantir le prix des récoltes à venir aux producteurs et aux acheteurs, moyennant le paiement d'une commission. On parle dans ce cas de « *Contrat à terme* » ou « *Futures* » pratiqués par des spéculateurs traditionnels, les *Bona Fide Hedgers*.

Les experts reconnaissent **l'intérêt des intermédiaires**. Ils permettent de **prévoir les prix** (et donc de limiter leur volatilité) **et apportent des liquidités au marché**. Qui sont-ils ? À l'origine, il s'agit surtout d'investisseurs qui connaissent le secteur agricole (appelés hedgers), et dans une faible proportion de spéculateurs financiers.

Par exemple, le <i>hedger</i> achète le 12 juillet 2012, 10.000 tonnes de blé sur la bourse de Chicago, pour une livraison en juin 2013, au prix de 2.000.000 €.
--

- **Qui sont les acteurs impliqués dans la spéculation financière ?**

À la fin du XX^e siècle, les marchés à terme sur des produits agricoles ont été libéralisés et ouverts à de nouveaux investisseurs. Dans un contexte de faillite des marchés d'investissement (chute des cours sur les NTIC2, bons d'État, immobilier), ces acteurs financiers se tournent massivement vers le marché des *Futures agricoles*.

Ces acteurs sont des ***Hedge funds*** (fonds d'investissement dont les stratégies ne sont soumises à aucune restriction juridique, généralement ouverts dans des paradis fiscaux et réservés aux plus fortunés), **fonds de pension, fonds souverains et certaines banques**, qui voient dans les *Futures agricoles* des valeurs refuge et d'investissement.

En l'espace de quelques années, les nouveaux spéculateurs vont complètement dominer le marché et créer des contrats *Futures* complexes sur des matières premières.

- **Comment fonctionne la spéculation financière sur les matières premières ?**

Suivant l'exemple de la *Goldman Sachs*, des **fonds indiciels (fonds dont le rendement est indexé sur l'évolution du prix des matières premières)** sur les matières premières agricoles se sont multipliés. Ceux-ci misent sur la hausse des prix sur le long terme, en partant du postulat suivant : ***le prix des matières agricoles va nécessairement augmenter vu la loi de l'offre et de la demande.***

On parle de « *Long position* » pour les contrats d'achat à terme et de « *Short position* » pour les contrats de vente.

Avant l'échéance du terme (dans notre exemple, avant le 1er juin 2013), l'investisseur a l'obligation soit d'honorer son contrat (dans notre cas, acquérir les 10.000 tonnes de blé, ce qui n'est pas son intention) soit de dénouer le contrat, c'est-à-dire de racheter un nouveau *Future* à une date ultérieure (dans notre exemple, racheter 10.000 tonnes de blé, d'ici mars 2015).

- **Quels sont les impacts de la spéculation financière ?**

Ces contrats sans cesse renouvelés à travers ces *Futures* **génèrent une demande complètement artificielle** de matières premières. En effet, dans notre exemple, l'investisseur ne réceptionnera jamais les 10.000 tonnes de blé, ni le 1er août 2013 ni le 1er mars 2015.

L'afflux des *Futures* **va accentuer la hausse des prix des matières agricoles** non seulement sur les marchés à terme, mais également sur les marchés immédiats (Spot) qui influencent forcément le prix des contrats à terme. **Cela crée une bulle spéculative.** Cette bulle spéculative éclate quand les investisseurs vendent parce qu'ils ont de meilleures opportunités de placement ou un besoin de liquidités pour satisfaire leurs actionnaires.

Quand ils « shortent » (vendent), les spéculateurs peuvent aggraver une tendance momentanée des cours à la baisse ou même aller jusqu'à provoquer leur effondrement, si leurs positions sont significatives sur le marché. Ce sera alors le moment de racheter de nouveaux contrats à terme, et ainsi de suite...

Si à l'origine les *Futures* visaient à limiter les fluctuations de prix, **l'explosion des Futures créés et manipulés par des acteurs financiers complètement étrangers au secteur agroalimentaire déstabilise clairement les prix.**

Exemple

En juillet 2010, le hedge fund anglais Armajaro a acheté 240 100 tonnes de fèves de cacao à Londres, en contrat à terme, presque la quasi-totalité des stocks européens et 7 % de la production annuelle mondiale.

Cet achat a créé une pénurie artificielle qui a provoqué une flambée des prix. Cet exemple illustre bien l'idée que le produit fictif détermine désormais le prix du produit réel, par l'abus de position de marché des nouveaux spéculateurs. En accumulant une grande partie des contrats à termes de cacao, Armajaro a créé une pénurie artificielle qui a dicté une augmentation du prix du cacao sur les marchés physiques.

- **Propositions/recommandations/alternatives**

Afin de répondre à l'impérieuse nécessité de stopper la spéculation excessive sur les marchés agricoles, il est nécessaire d'agir sur trois fronts :

- Prendre des mesures de régulation des marchés dérivés,

- Revoir le cadre de (dé)régulation des services financiers,
- Résoudre les causes structurelles de la volatilité des prix des marchés agricoles.

Dans ce sens, la société civile réclame la mise en œuvre des dispositions suivantes :

1. Réguler la spéculation :
 - garantir la transparence des transactions financières,
 - imposer des limites de position
 - s'assurer d'un contrôle efficace
2. Interdire l'accès aux marchés à terme aux acteurs purement financiers
3. S'attaquer aux causes de la volatilité des prix
 - politiques de stabilisation de prix
 - interdiction des soutiens à la production d'agrocarburants
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - augmentation de l'aide publique au développement destinée à la production alimentaire
 - révision des accords régionaux de l'UE
 - réformer la politique agricole commune
 - renforcer le Comité de la sécurité alimentaire mondial

PARTIE 4 : ACCAPAREMENT DES TERRES

- **Qu'entend-on par « accaparement des terres » ?**

Il s'agit du processus par lequel des **investisseurs** privés ou publics, étrangers ou nationaux, **acquièrent de vastes étendues de terres** par le biais de contrats de location, de concession ou d'achat.

L'accaparement des terres fait l'objet d'une attention générale depuis **2008** suite à des acquisitions foncières de grande envergure très médiatisées. Cependant, ce n'est **pas un phénomène récent**. Il existait déjà du temps de la colonisation.

- **Qu'y a-t-il de nouveau depuis 2008 ?**

Aujourd'hui, ce phénomène est **inquiétant** car l'offensive massive d'acquisition des terres est effectuée par des **firmer et des États** pour de **longues périodes**, sur de **vastes zones** cultivables à l'**étranger** afin de produire des denrées de base destinées à l'**exportation**. De ce fait, il **touche au moyen de subsistance** et de survie des populations rurales des pays en développement, frein indéniable à l'atteinte d'une **sécurité et souveraineté alimentaire**.

- **Quelle est l'ampleur du phénomène ?**

Entre 2000 et 2010, des transactions concernant 203 millions d'hectares ont été répertoriées, soit **65 fois la taille de la Belgique**. Parmi ces superficies :

- **78 %** des terres acquises le sont pour la **production agricole**
- Les 22 % restants se répartissent entre l'industrie minière, le tourisme et a reconversion forestière.

- **Où se passent principalement les accaparements de terres ?**

Le **continent africain** est le plus touché par les accaparements car la terre y est fertile et bon marché et les titres de propriété souvent inexistants. Mais des accaparements ont également lieu en **Asie**, en **Amérique du Sud** et en **Europe de l'Est** ! Ils visent surtout **les meilleures terres**, c'est-à-dire celles qui bénéficient d'un bon accès à l'eau et /ou sont situées à proximité des infrastructures.

- **Qui sont les acteurs impliqués dans le processus ?**

Les principaux acteurs des accaparements sont **les États** (principalement les pays du golfe, la Corée du Sud, la Chine, le Japon et la Libye qui mettent en place une législation favorable aux investisseurs), **les entreprises privées** et les **agences multilatérales** (la Banque Mondiale, les banques de développement...).

Ces dernières années de **nouveaux acteurs** sont apparus qui n'ont plus grand-chose à voir avec le monde agricole : **banques, assureurs, fonds de pension et fonds d'investissements**.-

- **Quelles sont les causes de cette ruée vers les terres ?**

<u>Facteurs structurels</u>	<u>Facteurs conjoncturels</u>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démographie et urbanisation croissantes de la population mondiale : pression sur les terres. ➤ Modèle agroalimentaire très gourmand en terres : surconsommation, gaspillage et transition vers des régimes alimentaires de plus en plus riches en protéines. ➤ Crises alimentaires ; de nombreux pays dépendants des importations de denrées alimentaires ont externalisé leur production en achetant des terres ailleurs → ➤ délocalisation de l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Crise énergétique : politiques favorisant les agrocarburants. Cela engendre une nouvelle pression sur les terres au niveau mondial. L'UE prévoit que 60 % des besoins en agrocarburants seront produits hors frontières. • Crise financière ; le foncier est apparu comme étant un placement sûr et rentable. • Hausse des prix alimentaires et la volatilité des prix renforcent encore l'attrait des spéculateurs.

- **Et les conséquences ?**

<u>Stratégie « gagnant-gagnant »</u> : arguments des promoteurs en faveur des accaparements.	<u>Constats</u>
Mise en valeur des terres inutilisées ou mal exploitées.	<p><u>Dans la réalité</u> : de nombreuses communautés sont dépendantes de ces terres jugées « vacantes ». Notamment des ressources naturelles présentes pour assurer leurs moyens de subsistance. Ces terres sont mises en valeur à travers une agriculture intensive et industrielle.</p> <p>→ <u>Conséquences</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégradation des conditions de vie de ces populations. - impacts néfastes de ce modèle agricole sur l'environnement et les écosystèmes.
Les populations concernées sont informées et consultées dans ces processus. En cas d'accaparement, elles reçoivent des compensations adéquates.	<p><u>Dans la réalité</u> : les populations sont dans la plupart des cas informées une fois le projet déjà approuvé et les contrats signés avec les autorités – elles sont mises devant le fait accompli. Dans la plupart des cas, aucun dédommagement n'est octroyé car ils sont conditionnés</p> <p>→ <u>Conséquences</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évictions et déplacements forcés avec dans certains cas de la violence. - insécurité foncière.
Promesses d'emplois, de constructions d'infrastructures pour compenser l'arrivée d'une société étrangère.	<p><u>Dans la réalité</u> : ces promesses sont rarement tenues. Il arrive souvent que les promoteurs travaillent avec une équipe venue de pays extérieur afin d'éviter les implications affectives et s'assurer du bon déroulement du projet.</p> <p>→ <u>Conséquences</u> : dégradation des conditions de vie des communautés locales.</p>

- **En quoi l'accaparement des terres nuit-il à la sécurité alimentaire ?**

Un **accès sécurisé à la propriété foncière** contribue à des réductions significatives de la faim et de la pauvreté. Il ne faut pas voir la terre seulement comme un bien de production. C'est également un **filet de sécurité** important lorsque d'autres projets économiques échouent ou ne suffisent pas à nourrir une famille.

Les populations locales ne profitent que rarement de la production issue des terres accaparées. Deux tiers des transactions foncières agricoles avec des investisseurs étrangers ont lieu dans des pays où la faim est un grave problème et plus de 60 % de la production issue de ces terres sont **destinés à l'exportation**.

- **Quelles sont les solutions pour lutter contre l'accaparement des terres ?**

La lutte contre l'accaparement des terres suppose la mise en œuvre de mesures à **plusieurs niveaux** :

1. Au niveau des États et de l'UE, par (1) le respect de **traités** signés par les États membres qui contiennent des références explicites au droit à la terre ; (2) la réorientation des politiques contribuant indirectement aux accaparements de terres et l'alignement de celles-ci sur les **obligations en matière de droits humains** ; (3) l'adoption de **mesures contraignantes et cohérentes** nécessaires.
2. Au niveau des institutions internationales, par le **respect des obligations** en matière de droits humains.
3. Au niveau des entreprises transnationales, par **une réforme des politiques** des institutions internationales favorisant les accaparements de terres.

- **Et plus concrètement du côté de la société civile ?**

Une mobilisation se met en place par des **organisations non gouvernementales et des organisations paysannes** (notamment la Via Campesina). Ces initiatives peuvent prendre plusieurs formes :

- Des moyens de pression en faisant appel à l'éthique et la responsabilité sociale de certaines entreprises ;
- À travers une approche juridique (droits des populations locales) ;
- En créant des alliances avec les médias ;
- En soutenant les actions de résistances populaires ;
- En mettant en place un système de veille et d'alerte ;
- En engageant des actions de plaidoyer politiques ;

- **Existe-t-il quand même quelques avancées ?**

Le 11 mars 2012, des **Directives volontaires sur le foncier** ont été adoptées et signées par 125 États. Cette initiative constitue le **premier cadre international** formulant un ensemble de recommandations. Mais ces directives restent facultatives et non contraignantes. Chaque État est libre de décider de la mise en place de ces dispositions.

PARTIE 5 : AGROCARBURANTS

- État des lieux de la situation

Les changements climatiques dont les conséquences frappent déjà les plus vulnérables, et la perspective de l'épuisement des ressources fossiles nous obligent à **réviser en profondeur notre modèle de consommation énergétique**.

Les **agrocarburants** apparaissent comme une **alternative aux sources d'énergie fossile et nucléaire, mais représentent-ils pour autant une solution idéale** ? En effet, ils comportent également de **nombreux enjeux** d'ordre environnemental et social.

- Qu'appelle-t-on Agrocarburants ?

Les agrocarburants regroupent toutes les formes de carburants de substitution produits à partir de **matériaux organiques non fossiles** (biomasse) et renouvelables, comme le bois, les déchets et les alcools, qui sont brûlés pour fournir de l'énergie.

- Agrocarburants ou biocarburants ?

Le terme agrocarburant est utilisé pour éviter la confusion entre les produits de l'agriculture biologique et les carburants d'origine agricole (à partir de cultures dédiées ou de déchets agricoles). Un biocarburant d'origine agricole n'est en effet pas forcément issu de l'agriculture biologique.

- Les agrocarburants sont-ils tous les mêmes ?

En fonction de la matière première utilisée pour leur production, il existe **plusieurs générations** d'agrocarburants.

- La **première** est issue de **cultures** destinées traditionnellement à l'**alimentation**, qui sont transformées sous forme d'huile (biodiesel) ou d'alcool (bioéthanol).
- Leurs successeurs, les agrocarburants de **deuxième génération** sont appelés à résoudre le problème de la compétition avec la production alimentaire. Ils n'utilisent que les **parties non comestibles des plantes** et les déchets agricoles (lignine, cellulose)

- L'utilisation à grande échelle d'agrocarburants contribuera-t-elle à répondre aux enjeux environnementaux et d'accès à l'énergie ?

Oui, si et seulement si, l'agrocarburant a un **bilan carbone positif**. Pour cela, il faut qu'il y ait peu d'énergie utilisée pour cultiver son produit d'origine, que la culture en question n'occasionne pas directement ou indirectement de déforestation et que sa production nécessite peu d'énergie. Aujourd'hui, on considère que **80 % des agrocarburants utilisés accélèrent le phénomène de changement climatique** compte tenu de ce que l'on appelle les **changements directs et indirects d'affectation des sols** : déforestations et défrichement de nouveaux espaces qui sont des zones de stockage de carbone. Des millions de tonnes de gaz à effet de

serre sont ainsi rejetées, soit souvent encore plus que les émissions produites par le diesel fossile.

Le **bilan environnemental** des agrocarburants dépend du **type d'agriculture pratiquée** (agriculture intensive, agriculture biologique, etc.). Il faut tenir compte de l'impact des engrais et des pesticides utilisés et de la consommation en eau qui peut être très importante pour certaines espèces végétales.

- **Les agrocarburants sont-ils une réponse à la crise pétrolière ?**

Les agrocarburants sont présentés comme une **solution de remplacement aux énergies fossiles** utilisées jusque-là. Mais il s'agit d'une **fausse bonne solution**. Ce n'est pas parce qu'on utilise plus d'agrocarburants que notre dépendance au pétrole diminue. Par exemple, la consommation européenne de carburant augmente beaucoup plus vite que la production d'agrocarburants. De plus, l'utilisation d'agrocarburants renforce fortement la **dépendance aux importations agricoles**, qui sont très consommatrices en pétrole.

- **En quoi les agrocarburants représentent-ils une atteinte à la souveraineté alimentaire ?**

Les agrocarburants ont un bilan désastreux sur les droits humains dans les pays du Sud. On estime qu'entre 2001 et 2011, la production d'agrocarburants est **responsable** de près de **deux tiers des cas d'accaparements de terres identifiés**. Dans la plupart des cas, ces accaparements de terres fertiles ont été réalisés dans des pays souffrant de la faim et ont **aggravé leur dépendance alimentaire**. Les agrocarburants produits à grande échelle épuisent les sols, gaspillent l'eau et renforcent la **volatilité des prix et la spéculation** sur les produits agricoles. Partout à travers le monde, mais particulièrement en Amérique latine, en Afrique et en Asie, la monopolisation des terres par des entreprises multinationales d'agrocarburants s'accompagne de **violences** dont les paysans indigènes et leurs familles sont les principales victimes.

- **Quelles sont les conséquences sociales sur les pays du Sud ?**

Dans la majorité des pays du Sud, les agrocarburants ne sont pas une bonne piste pour réduire leur dépendance énergétique parce qu'ils entrent en **concurrence avec la sécurité alimentaire**. À défaut de résoudre la crise climatique et pétrolière, ces politiques contribuent à l'émergence d'une troisième crise : la **crise alimentaire**. Ils sont un élément clé des crises de 2002 et 2008.

- **Quelles sont les solutions alternatives pour lutter contre les crises énergétiques et climatiques ?**

Tous les agrocarburants ne sont pas à proscrire. Le **problème** des carburants issus de végétaux reste le mode **de production** attenant. Il n'y a rien à redire aux agrocarburants issus d'excédents agricoles temporaires, produits avec des pratiques agricoles durables, sans augmenter la dépendance alimentaire et sans effet indirect.

Une autre possibilité explorée est la production de biocarburant à partir d'**algues**. Ces agrocarburants sont parfois qualifiés d'**agrocarburants de troisième génération**.

À l'échelle locale, une des premières solutions reste une **politique de mobilité durable** : usage plus généralisé des transports publics et d'autres sources d'énergie propre. Par exemple un des objectifs de l'UE prévoit que les 27 seront tenus de consommer 10 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports en 2020 et 5, 75 % en 2010. Mais cette directive ne précise ni de quelles sources d'énergies renouvelables il s'agit, ni quel en sera l'impact sur l'affectation des sols dans les pays producteurs.

- **Récapitulatif des arguments**

Pour	Contre
<p>Ils contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;</p> <p>Pour les pays dépendants du pétrole, ils peuvent permettre une indépendance énergétique ;</p> <p>Les agrocarburants de première et seconde génération sont considérés pour certains comme une solution « transitoire », en attendant la mise en place de nouveaux modes de transport ;</p>	<p><u>Impacts sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concentration des terres et des ressources - Problème de la sécurité d'accès à la terre pour des communautés rurales vulnérables (expropriations) ; - Contrainte au niveau des budgets des pays en développement. Les programmes agrocarburants sont très coûteux et demandent un soutien continu ; - Détournement des matières premières vers la production d'agrocarburants plutôt que leurs ventes sur les marchés des denrées ; - Dégradation des conditions de travail de nombreux producteurs agricoles. <p>Les cultures destinées aux agrocarburants sont très gourmandes en terres et nécessitent d'importantes surfaces cultivables.</p> <p><u>Impacts environnementaux - effets directs et indirects d'affectation des sols :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conséquences écologiques de la déforestation ; - Conversion de prairie en monoculture et assèchement des tourbières ; - Destruction de la biodiversité ; - Contribution au réchauffement climatique. - Conséquences écologiques de l'utilisation de pesticides et d'engrais.

PARTIE 6 : PRIVATISATION DE L'EAU

• État des lieux de la situation

Bien que la terre soit couverte à 97 % d'eau, seuls 3 % de cette eau est douce, dont 99 % se trouvent enfouis dans les glaciers ou dans les couches profondes de la terre. Nous n'avons donc **accès qu'à 1 % des ressources aquatiques douces** de surface. De plus, l'eau est **répartie de manière inéquitable** sur le globe : abondante dans certaines régions, elle est extrêmement rare dans des zones arides.

De nos jours, la sauvegarde et le **contrôle de l'eau** sont des **enjeux** qui donnent lieu à de multiples débats à l'échelle planétaire.

• Pourquoi parle-t-on de crise de l'eau aujourd'hui ?

Les **prélèvements d'eau** sont aujourd'hui **six fois plus** importants qu'au siècle dernier. Mais le problème en soi n'est pas le manque d'eau mais :

- Son **accès** ;
- Sa **qualité**. L'eau ne parvient plus à éliminer elle-même sa pollution par autoépuration naturelle. Elle doit être traitée et les eaux usées recyclées. L'eau nécessaire à l'être humain doit être douce et potable pour ne pas altérer sa santé. Ce problème est particulièrement important dans les zones urbaines, car aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale vit en ville.

L'eau peut être considérée comme un **bien illimité**. Il a toujours autant d'eau dans le cycle hydrologique et il y aurait assez d'eau sur terre pour faire vivre 10 milliards d'habitants. Le défi réside dans la **capacité** (entre autres financière) **des États pour mobiliser et gérer cette ressource** (assainissement).

• Quels sont les facteurs de cette crise ?

- Les **changements climatiques** qui accentuent les écarts de mauvaise répartition de l'eau sur la planète (plus de précipitations dans les zones polaires et tempérées et équatoriales et moins dans les zones tropicales).
- La **croissance démographique** (7 milliards d'êtres humains en 2010) ; **l'empreinte eau augmente** (c'est-à-dire le total des prélèvements d'eau pour la production de nourriture, biens de consommation, d'énergie, etc.)
- L'**urbanisation** ; l'alimentation en eau se complique dès que la communauté grandit et diversifie son activité (pas un seul point d'eau). Accroissement des besoins d'adduction et de distribution d'eau, avec les coûts associés de stockage, pompage, potabilisation, assainissement...
- **La modification des comportements alimentaires.**

- **Quelles sont les deux visions sur le statut de l'eau qui s'affrontent ?**

	1^{ère} vision	2^{èm}e vision
Eau comme :	« bien commun de l'humanité ; un droit »	« bien privé de consommation ; une marchandise »
Argument principal	L'eau doit être reconnue comme un droit fondamental et appartenir au patrimoine de l'humanité.	L'eau est un besoin au même titre que la nourriture, l'habillement et le logement.
Garant	L'État qui doit mettre en place des mesures de protection.	Le marché à travers la main invisible
Priorité	La réponse à un besoin	La rentabilité
Accès	Universel	Restreint
Solution proposée	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître l'eau comme un droit universel aux niveaux international et national - Créer un cadre juridique mondial (convention sur le droit à l'eau) 	Privatiser l'eau. Les compagnies privées seraient capables d'offrir un meilleur service, à des prix plus avantageux et en améliorant les infrastructures dans les pays en développement. Pourquoi ?

- **Qu'entend-on par privatisation de l'eau ?**

C'est l'action de **transférer au domaine de l'entreprise privée ce qui était du ressort de l'État**. En d'autres mots, privatiser, c'est donner à des compagnies privées la gestion de services ou de biens publics.

- **Quels sont les arguments des partisans de la privatisation ?**

Selon eux le **privé** :

- offre un **meilleur service** à un **meilleur prix** ;
- **gestion plus efficace** ;
- a les moyens de donner de l'**eau à tous** ;
- **investit** dans les infrastructures publiques telles les stations d'épurations ou de filtration ;

- **Quelles raisons se cachent derrière ces privatisations ?**

- **Un allègement de la dette** dans le cas d'une privatisation des services lors de plans d'ajustement structurels.
- **L'aspect lucratif** de la privatisation de l'eau ;

- **Remplir les coffres de l'État** en déléguant au secteur privé la gestion et l'entretien des services d'eau.

- **Quelles sont les conséquences de la privatisation de l'eau ?**

- Augmentation de son **prix** et baisse de sa **qualité** ;
- Négligence et **détérioration des infrastructures** ;
- Souvent dans la réalité, **absence de concurrence** ;
- Dans certains cas, malgré les promesses, les compagnies n'ont pas investi les sommes promises dans la réfection des infrastructures ;
- **Manque de transparence** du secteur privé ;
- **Corruption** et connivence présentes dans la plupart des villes où les services d'eau ont été privatisés ;
- Recherche de **profit** ; une des conséquences est l'**absence** des multinationales des eaux **des régions rurales**, car elles sont jugées comme non rentables ;
- Les **populations les plus vulnérables sont les premières affectées** par une privatisation. Si elles ne peuvent pas payer l'accès à l'eau potable, elles en perdent l'accès.

- **En quoi la privatisation de l'eau va-t-elle à l'encontre de la souveraineté alimentaire ?**

L'eau est une ressource qui doit être considérée comme un **bien commun**, et doit être gérée de manière publique, comme un bien de tou(te)s. L'accès à l'eau pour toute la population est un **droit social et humain** (et de tous les autres êtres vivants) de base, indispensable à la vie et l'identité des communautés. L'eau n'est ni un bien privatisable ni un outil de spéculation sur les marchés.

Le droit d'accès à l'eau est une des **conditions préalables à la réalisation de la souveraineté alimentaire**, au même titre que le droit d'accès à la terre et le droit d'accès à des semences adaptées. Ce sont des **droits collectifs inaliénables**, pourtant soumis à de graves atteintes.

- **Quelles peuvent être les alternatives à une privatisation ?**

Ces dernières années, de nouveaux **modèles publics et participatifs** se développent dans des villes comme Dhaka au Bangladesh, Cochabamba en Bolivie, Savelugu au Ghana, ou Recife au Brésil. En effet, dans toutes ces villes, la distribution d'eau par les services publics a été améliorée grâce à un **contrôle populaire** et à des **réformes démocratiques**. Ces modèles très divers (aqueduc communautaire, coopératives, partenariats) représentent une véritable source d'inspiration et d'alternatives viables.

CANEVAS PÉDAGOGIQUES

PARTIE I : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
<p>Jeux de rôles</p> <p>Enjeux climatiques et inégalités Nord-Sud</p> <p>Source : Outil développé par le SCI</p>	<p>Sensibiliser les participants aux enjeux climatiques actuels et aux inégalités Nord-Sud (en montrant le lien entre les deux problématiques) ;</p> <p>Visualiser les inégalités en termes de répartition des richesses et de répartition de l’empreinte écologique ;</p> <p>Mieux connaître les enjeux des négociations climatiques, la position et les arguments des différents acteurs ;</p> <p>Développer ses capacités à défendre sa position, à négocier ;</p> <p>Formuler des pistes d’action pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités mondiales.</p>	<p>Voir la fiche pédagogique et les fiches ressource du SCI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affichettes avec le nom des 5 continents - Autant de chaises que de participants - Feuilles vertes représentant l’empreinte écologique (autant de feuilles que de participants). Elles ne sont pas fournies ici : utilisez de simples feuilles vertes. - Tableau avec les répartitions des personnes, chaises et feuilles vertes - Cartes des négociations (1 carte par équipe) - Une déclaration gouvernementale (1 déclaration par équipe) - Une déclaration de classe (1 déclaration pour tout le groupe) - Des grandes feuilles ou un tableau pour noter les propositions faites pendant les négociations - Des marqueurs ou des craies - Une feuille de brouillon et un bic par équipe pour préparer la négociation <p>Préparation du local L’animateur répartit les affichettes des cinq continents sur les murs de la salle. Le centre de la classe est vide (les tables sont rangées). L’animateur a préparé 1 chaise par participant (en pile et rangées sur le côté).</p>	<p>1h30.</p>

PARTIE 2 : BREVETAGE DU VIVANT

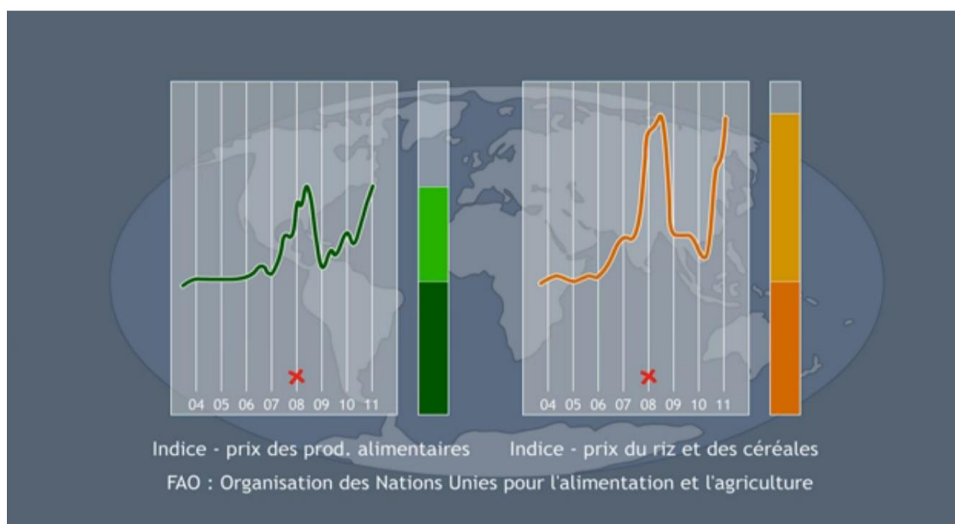
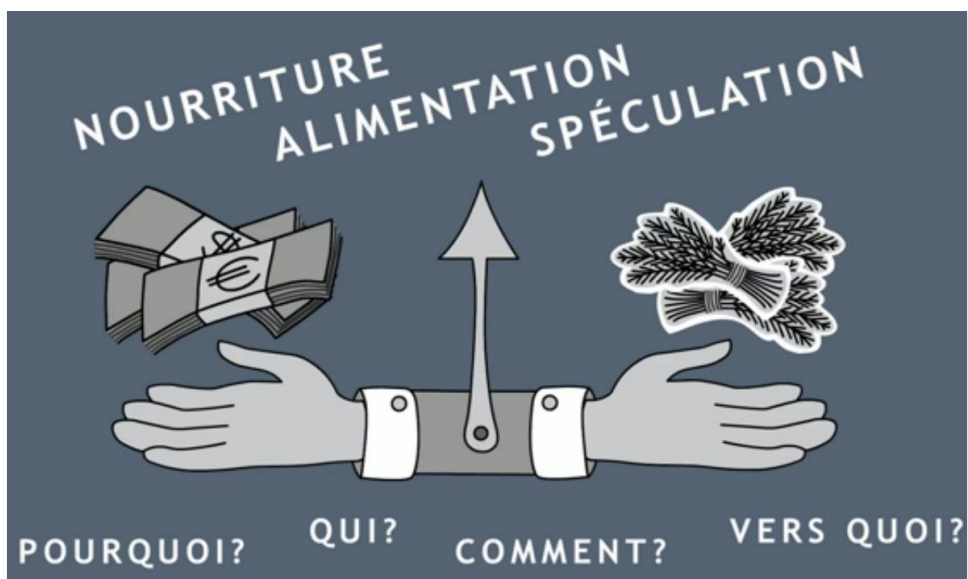
Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
Introduction	Se familiariser avec la notion de brevet et du brevetage sur les vivants Avoir un premier aperçu des conséquences du brevetage du vivant sur des petits paysans des pays du Sud.	Introduire la notion de brevet et de brevetage du vivant à travers une courte vidéo d'une étude de cas.	Capsule vidéo : http://www.youtube.com/watch?v=8MtAwkTfn5w	2'
		Suivie d'une question : <i>D'après vous pourquoi parle-t-on de « pirates du vivant » ?</i>		
Approfondissement	Introduction à un cas concret de bataille juridique sur le droit pour les agriculteurs de produire et échanger leurs semences paysannes.	Distribuer l'étude de cas sur le procès entre Kokopelli et l'entreprise Baumaux avec les définitions des notions de brevet et de certificat d'obtention végétale à la suite. Laisser les étudiants en prendre connaissance.	Documents reprenant les détails du procès entre Kokopelli et l'entreprise Baumaux	10'
		Diviser la classe en deux sous-groupes : - Ceux défendant des associations comme Kokopelli de défense des semences paysannes - Ceux défendant des entreprises comme Baumaux et les défenseurs des brevets sur le vivant.	Documents nécessaires pour argumenter dans les deux camps disponibles sur : http://www.quinoa.be/tribunalcourgette/la-bande-des-modifies/	50'

		Distribuer des documents aux deux groupes, leur permettant de s'informer sur le sujet et de développer leurs arguments.		
		<p>Simuler un procès avec d'un côté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les défenseurs des semences paysannes et détracteurs des brevets sur le vivant <p>Et de l'autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les défenseurs des brevets sur le vivant comme par exemple l'industrie Baumaux. 	<p>Marqueur pour écrire les arguments</p> <p>Grande feuille ou tableau</p>	30'
Restitution	Permettre aux étudiants d'avoir un regard critique sur les deux visions du monde explorées lors du procès, ainsi que les valeurs et logiques qui les sous-tendent	Récapituler les principaux arguments et permettre aux participants d'exprimer leurs opinions.		15'
Conclusion	Insister entre le lien du thème du chapitre et la souveraineté alimentaire.	Récapitulatif des principaux points de la présentation par l'intervenant.		10'

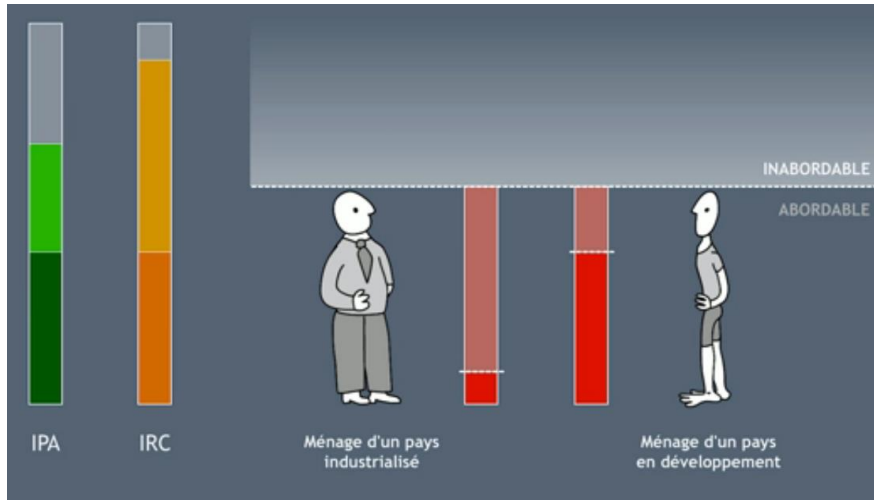
PARTIE 3 : SPÉCULATION

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
Introduction	<p>Découvrir de façon dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En quoi consiste la spéculation - Par qui elle est pratiquée et sous quelle(s) forme(s) - Les impacts de la spéculation financière sur les matières premières 	<p>Vidéo</p> <p>« Spéculation, qui, comment ? »</p> <p>Vidéo disponible sur le site de SOS Faim : www.sosfaim.org/agriculture-alimentation-FR-multimedia-videos-speculation-denree-alimentaire.htm</p>	<ul style="list-style-type: none"> - matériel de projection (ordinateur - projecteur – sortie son) - capsule vidéo (connexion internet) 	7'13
Pecha Kucha	<p>Approfondir les éléments clés abordés dans la vidéo à partir d'une présentation imagée en 10 slides</p>	<p>Répartir le groupe en sous-groupes de 4-5 étudiants. Chaque sous-groupe choisi 1 à 2 slides qu'il devra présenter au groupe de la façon la plus claire possible.</p> <p>Afin d'alimenter sa présentation, chaque sous-groupe dispose d'articles d'informations</p>	<p>Voir PowerPoint en images extraits de la capsule vidéo</p> <p>Articles issus du Dajaloo et Défis Sud</p>	25'
Présentation	<p>Permettre aux étudiants de se réappropriier les informations et de les présenter avec leurs propres mots au groupe à travers seulement des images</p>	<p>Chaque sous-groupe dispose de 2 minutes par slide à présenter au groupe</p>	<p>Voir PowerPoint en images extraits de la capsule vidéo</p>	20'
Débat & conclusion		<p>L'animateur récapitule les informations clés à partir des 10 images reprises de la capsule vidéo</p>	<p>Voir PowerPoint en images extraits de la capsule vidéo</p>	20'

- Annexes canevas pédagogique
- Powerpoint « Pecha Kucha » qui reprend les informations de la capsule vidéo en 10 images

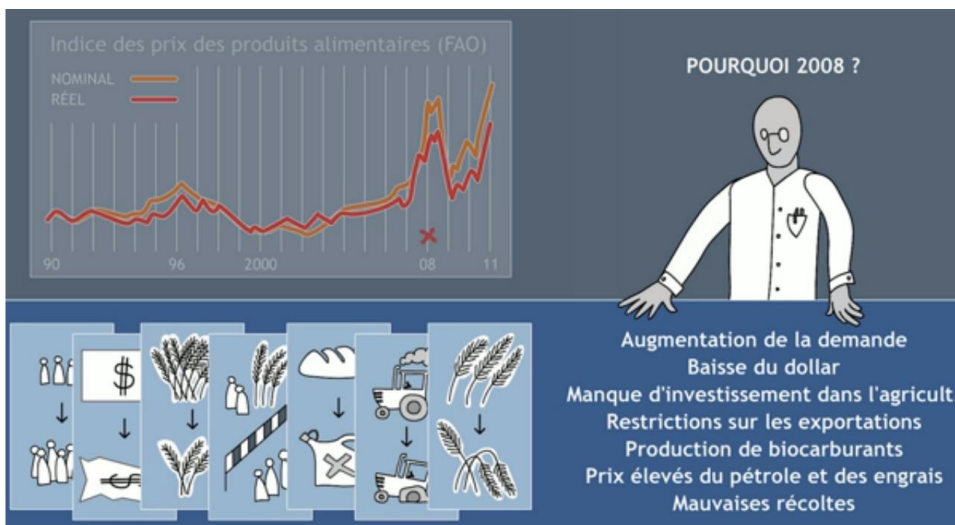


[2006 – 2008]:
 +71% des produits de base
 +126% pour le riz et les céréales



Budget consacré à l'alimentation :
 Pays industrialisés : [10 – 20%]
 Pays en développement : [60-80%]

Les causes identifiées de l'augmentation des prix en 2007-2008



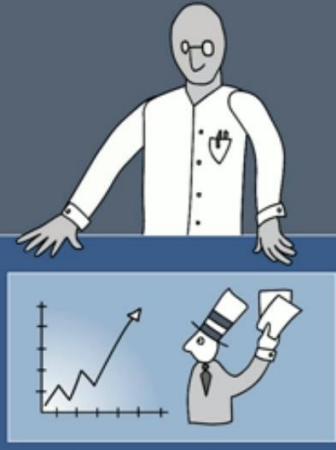
Et en 2011?

POURQUOI 2011 ?



Mauvaises récoltes:
Sécheresse en Russie
Inondation en Australie


PICS ?



SPÉCULATION EXCESSIVE

Fonctionnement des marchés à terme
Spéculation traditionnelle

MARCHÉ À TERME

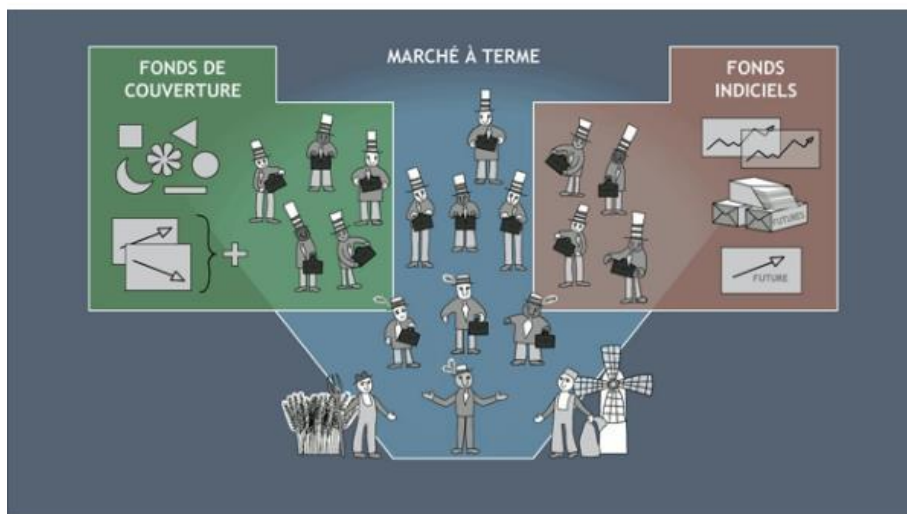
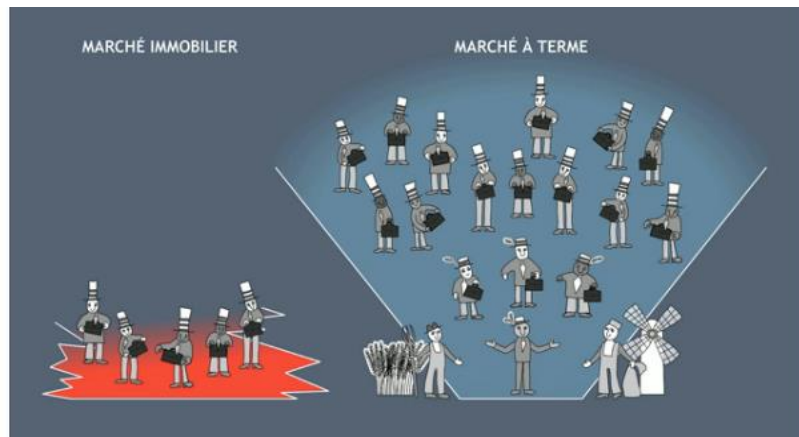


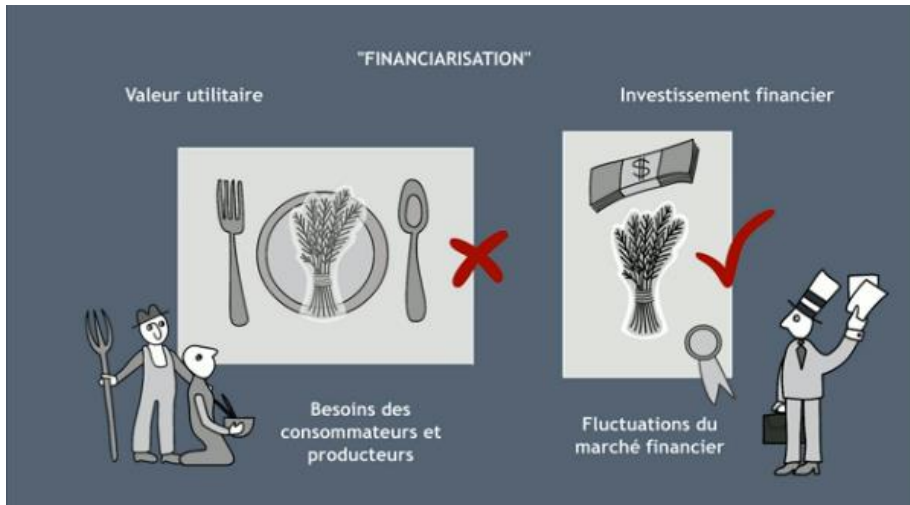
Produit
Date
Volume
Prix

MARCHÉ À TERME

CONTRE: légère augmentation des prix des céréales
POUR: planification économique (céréalier + meunier)
Connaissance du marché
Rôle stabilisateur

Spéculation financière : arrivée en masse d'acteurs financiers





Positions des Etats-Unis et de l'Europe



PARTIE 4 : ACCAPAREMENT

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
	<p>- Informer les étudiants sur le sujet de l'accès à la terre en Wallonie et dans les pays en voie de développement et faire le lien entre ce sujet et la problématique de la souveraineté alimentaire.</p> <p>- Conscientiser les étudiants sur les réalités vécues et difficultés rencontrées par les agriculteurs wallons et des pays en voie de développement.</p> <p>- Encourager les étudiants à se responsabiliser et à utiliser leur pouvoir citoyen afin d'agir sur des situations qu'ils estiment injustes</p>	<p>Voir la fiche pédagogique « La terre, une ressource convoitée » issue de la farde JAGROS : www.jagros.be</p>	<p>- Matériel de projection - Capsule vidéo « Terre » - Missions à distribuer à chaque groupe - Grandes feuilles (flip chart) - Feuilles A4 - Marqueurs - Papier collant ou des gommettes (matériel de fixation des grandes feuilles sur un tableau ou un mur)</p>	2h

PARTIE 5 : AGROCARBURANTS

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
Introduction	Découvrir les enjeux liés aux agrocarburants ;	<p><u>Quiz :</u></p> <p><u>Déroulement :</u></p> <p>1/ L'animation se déroule en sous-groupes. Chaque groupe dispose de 15 minutes pour prendre connaissance du texte de fond qui lui a été distribué et se l'approprier.</p> <p>2/ Les participants ont ensuite 5 minutes pour poser d'éventuelles questions d'éclaircissement par rapport aux éléments qu'ils ne</p>	<p>En fonction du nombre de groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Feuilles avec soit : - Étude de cas - Texte : FBI (Fausse – bonne idée) – Voir en Annexes. 	50-60'

		<p>comprendraient pas dans le texte (mais pas pour ouvrir un débat).</p> <p>3/ Chaque sous-groupe doit alors présenter son texte et restituer les principaux éléments clé au reste de la classe.</p> <p>4/</p>		
Restitution / Débat	Dégager des pistes de réflexion concernant des alternatives possibles aux agrocarburants.	<p>5/ Le quiz leur est alors distribué. Les participants ont 20 minutes pour y répondre. Ils peuvent se servir du texte qui reste à leur disposition</p> <p>6/ Les questions du quiz sont ensuite passées en revue par l'intervenant qui amène les participants à trouver les réponses exactes et à corriger individuellement leur épreuve.</p>	Feuilles avec les questions du quiz	20'-30'
Étude de cas :	Découvrir les impacts au Sud des agrocarburants et les conséquences sur les populations vulnérables de ces pays.	<p><u>Brésil – Mato Grosso do Su</u></p> <p>The dark side of greens, en ligne : http://vimeo.com/32502931</p>	Capsule vidéo	16'05

- **Annexe Canevas pédagogique partie 5**
- **Texte sur les agrocarburants**

LES AGROCARBURANTS : FBI ? (FAUSSE-BONNE IDÉE)

1. Agrocarburants : quésako ?

Un agrocarburant est un carburant liquide produit à partir de la biomasse. Il existe aujourd'hui deux grandes filières d'agrocarburants dits de première génération. Ils ont en commun d'utiliser des cultures alimentaires pour produire des carburants.

La première filière est celle de la production d'huiles végétales à partir desquelles est produit le biodiesel et qui utilise les graines de plantes comme le colza, le tournesol, le soja ou le palmier à huile. Ces graines sont pressées. L'huile recueillie subit des transformations chimiques, donnant des esters méthyliques que l'on mélange ensuite au diesel.

La seconde filière consiste à utiliser des sucres tels que le saccharose issu de certaines cultures comme la betterave, la canne à sucre ou encore l'amidon provenant du blé ou du maïs. Ces sucres sont transformés en éthanol, ensuite mélangé à l'essence. C'est ce qu'on appelle couramment le bioéthanol.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) des agrocarburants varie en fonction des filières et, par conséquent aussi, leur impact sur l'environnement. Il faut savoir que la production mondiale d'agrocarburants a plus que triplé entre 2000 et 2008 et correspond à plus de 2 % de la consommation mondiale de combustibles pour le transport.

« En moyenne, il faut 200 kg de céréales pour nourrir un individu pendant un an. Avec cette même quantité de céréales, on produit entre 50 et 75 litres de bioéthanol, selon les filières. »

Le principal reproche fait aux agrocarburants est qu'ils nécessitent de l'espace généralement prélevé sur les cultures alimentaires ou sur les forêts. Dans un cas, cela contribue à pousser les prix alimentaires internationaux à la hausse, dans l'autre, à augmenter les émissions de CO₂, à détruire la biodiversité et à fragiliser la situation économique et sociale des populations locales. Aux émissions de GES liées à la production, au transport et à la combustion des agrocarburants, il faut ajouter celles provenant de la conversion des prairies ou des forêts en terres de culture à vocation énergétique. En effet, les prairies et les forêts sont de véritables réservoirs à carbone. Or, celui-ci n'est plus capté lorsqu'elles sont transformées en cultures énergétiques. Il est donc important de prendre en compte l'ensemble des émissions de GES liées à la production d'agrocarburants pour en dresser le bilan. Et ce dernier peut être très négatif.

La deuxième génération d'agrocarburants est basée sur l'utilisation de l'ensemble de la plante, et non plus uniquement une partie. Son rendement sera probablement meilleur, même si les technologies de production ne sont pas au point. Mais il est trop tôt pour connaître l'ensemble des impacts de ces filières. Il apparaît néanmoins que les agrocarburants de deuxième génération basés sur la valorisation de la biomasse permettraient une production locale plus importante et, par conséquent, une création d'emplois liés au développement de cette nouvelle filière, notamment en Belgique. Sont aussi au stade de prototypes, des troisième et quatrième générations d'agrocarburants, à partir d'algues ou de plancton. Mais leur développement industriel ne peut être envisagé avant au moins une décennie.

Le développement des agrocarburants de deuxième génération commercialement rentable à partir de déchets provenant de l'agriculture, de la sylviculture et des industries de transformation pourrait conduire à une augmentation considérable du volume et des variétés des matières premières destinées à la production. Ceci pourrait réduire la compétition pour les terres ou d'autres ressources et limiter, par la même occasion, la concurrence avec la production vivrière. Selon la FAO, les agrocarburants créent des opportunités nouvelles liées au développement agricole et rural, à l'atténuation du changement climatique et à la sécurité énergétique. Mais si leur développement n'est pas géré avec prudence, ils peuvent également

présenter des risques importants, notamment en termes de réduction de la biodiversité, de déforestation et de concurrence avec les cultures alimentaires.

2. La politique européenne en matière d'agrocarburants est-elle durable ?

En mars 2007, lors du Conseil des ministres européens, l'Union européenne s'est engagée à ce que les énergies renouvelables représentent 20 % de la consommation d'énergie en 2020. Dans le même temps, une directive européenne prévoit que les 27 seront tenus de consommer 10 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports en 2020 et 5,75 % en 2010. Mais ce texte ne précise ni de quelles sources d'énergies renouvelables il s'agit, ni quel en sera l'impact sur l'affectation des sols dans les pays producteurs.

C'est ainsi que 90 % des agrocarburants qui devraient être intégrés dans les carburants classiques prendraient la place des cultures alimentaires. Celles-ci seraient déplacées sur des terres prises, elles, sur les forêts. Les agrocarburants sont ainsi directement responsables de problèmes de famine et d'accès aux denrées alimentaires de base et indirectement de la déforestation qui figure parmi les principaux facteurs d'émissions de GES.

En Belgique, l'objectif est de faire passer la part des énergies renouvelables à 13 % de la consommation énergétique en 2020, tous secteurs confondus. Et la Région wallonne a estimé à 2000, le nombre d'emplois qui auraient dû être créés, en 2010, grâce aux agrocarburants.

Selon les politiques actuelles, une superficie supérieure à deux fois celle de la Belgique sera convertie dans le monde pour les cultures énergétiques en raison de l'accroissement de la consommation d'agrocarburants d'ici 2020. Ceci causera des émissions supplémentaires de 27 à 56 millions de tonnes de gaz à effet de serre par an, soit l'équivalent de 12 à 26 millions de voitures supplémentaires sur les routes européennes. À moins que les politiques ne changent, les agrocarburants qui arriveront sur le marché européen seront en moyenne entre 81 % et 167 % plus dévastateurs pour le climat que les combustibles fossiles qu'ils sont censés remplacer et ce, en raison des impacts du changement d'affectation des sols sur le bilan carbone.

Si la Commission européenne n'élabore pas une proposition législative visant à prendre en compte les impacts des changements d'affectation des sols indirectement liés à la production des agrocarburants, les plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables soumis en 2010 à la Commission risquent d'encourager des développements qui auront l'effet inverse de ceux escomptés...

Une telle proposition législative émanant de l'Union européenne enverrait ainsi un signal clair aux marchés mondiaux et aux investisseurs internationaux, tout en stimulant le développement d'agrocarburants soutenable sur le plan environnemental et qui, par ailleurs, ne prendraient pas la place de terres agricoles.

3. Quels sont les impacts sociaux au Sud du développement des agrocarburants ?

La flambée des prix des denrées alimentaires est provoquée par la convergence de différents facteurs : phénomènes climatiques extrêmes, envolée des prix du pétrole et de l'énergie, qui

majore le coût des intrants tels que les engrais et l'irrigation, la spéculation et la production subventionnée des agrocarburants.

L'envolée des prix alimentaires touche plus particulièrement les plus pauvres de la population qui consacrent une grande partie de leurs revenus à l'alimentation. Les citadins et les ruraux pauvres sont tous affectés par les prix élevés des denrées alimentaires car la majorité des ménages ruraux les plus pauvres achètent plus d'aliments qu'ils n'en produisent.

Selon l'IFPRI (International Food Policy Research Institute), un institut spécialisé sur les questions d'alimentation et d'agriculture, on peut s'attendre à des hausses significatives de nombreuses denrées alimentaires à l'horizon 2020, par exemple, de 16 à 30 % pour le blé selon les scénarios, ou encore de 54 % à 135 % pour le manioc, et de 23 à 41 % pour le maïs, en raison du développement des agrocarburants. La diminution des réserves en eau ou encore le déplacement des activités agricoles vers des zones plus fragiles comme les forêts pluviales et les savanes font également partie des conséquences du développement des agrocarburants.

Expropriations forcées, violations des droits de l'Homme, augmentation de la pauvreté et détérioration des conditions de travail dans de nombreux pays en développement sont liées à la course à l'approvisionnement du marché européen en agrocarburants.

À moins de mettre en place des mesures de sauvegarde spécifiques, la production de matières premières bioénergétiques peut être une menace pour la biodiversité et conduire à la dégradation des ressources naturelles telles que l'eau et la terre. La menace que l'essor de la bioénergie fait peser sur la biodiversité naturelle est principalement associée aux changements d'utilisation de la terre comme la conversion des forêts naturelles. L'introduction d'espèces envahissantes pour la production de biocarburants est un autre facteur préoccupant. La biodiversité agricole pourrait être affectée par les pratiques de monoculture à grande échelle et par l'introduction de matériaux génétiquement modifiés.

Toutefois, les agrocarburants offrent aussi l'occasion d'augmenter les revenus et l'emploi dans les zones rurales, à condition que des mesures et des investissements spécifiques soient mis en œuvre pour permettre aux petits agriculteurs de tirer pleinement parti des marchés bioénergétiques naissants.

Source : RISE, le Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement « Les agrocarburants FBI (Fausse Bonne Idée) ? » En ligne : http://www.rise.be/files/library/Documentation/outils-cnecd/Agrocarburants_.pdf

1. Quiz

16 questions sur l'impact du développement des agrocarburants comme élément de réponse valable ou non au changement climatique, les conséquences du développement des agrocarburants pour les populations du Sud (réquisition de terres agricoles, hausse des prix de l'alimentation...), ainsi que pour les travailleurs du Sud actifs dans ce secteur (problématique du travail décent).

Les impacts au Nord sont également évoqués : la rareté des ressources (alimentaires et autres) et les dérives spéculatives frappant les marchés mondiaux des denrées alimentaires et ayant une

influence négative sur le pouvoir d'achat, en particulier sur celui des populations les plus précaires.

L'outil fait aussi le lien avec la mobilité durable et questionne des pistes alternatives comme la « mobilité électronique » (en vue de créer un pont supplémentaire avec l'outil développé par la CSC).

Consigne : pour chacune des questions numérotées de 1 à 16, veuillez choisir la bonne réponse parmi les trois propositions.

A. Qu'est-ce que les agrocarburants, quelle production représentent-ils et où sont-ils produits ?

1. Qu'est-ce qu'un agrocarburant ?

- a. Un carburant destiné aux machines agricoles
- b. Un carburant produit à partir de matières premières végétales**
- c. Un carburant fabriqué à partir de la matière première végétale fournie par les forêts tropicales

2. Quels sont les deux principaux agrocarburants actuellement utilisés ?

- a. L'éthanol et le biodiesel**
- b. Le biogaz et le biodiesel
- c. L'éthanol et le biokérosène

3. À partir de quels types de matières premières sont produits les agrocarburants actuels ?

- a. Les protéines végétales
- b. Les protéines végétales et les effluents d'élevage
- c. Les huiles végétales et les sucres**

4. Quelles sont les principales espèces de végétaux à partir desquels sont fabriqués les agrocarburants de première génération ?

- a. Les fougères, les algues, les plantes tropicales...
- b. Le colza, le tournesol, la betterave, le maïs...**
- c. L'olivier, le figuier, la noix de coco, le dattier...

5. Quelle quantité d'éthanol produit-on à partir de la quantité de céréales nécessaire pour nourrir une personne pendant un an ?

- a. 5 à 10 litres
- b. 50 à 75 litres**
- c. 100 à 125 litres

6. Quels étaient en 2007 les trois principaux producteurs d'agrocarburants dans le monde ?

- a. Les États-Unis, l'Union européenne, le Brésil**
- b. Les États-Unis, le Brésil, l'Inde

c. L'Union européenne, le Brésil, l'Inde

7. À partir de quelles matières premières sont fabriqués les agrocarburants de deuxième génération ?

- a. Le plancton et les algues
- b. Les déchets ménagers alimentaires
- c. **L'ensemble de la plante et non plus seulement une partie**

B. Que reproche-t-on aux agrocarburants ?

8. Quelles sont les principales causes de la déforestation dans le monde ?

- a. Les incendies
- b. **L'exploitation forestière, l'agriculture, l'élevage**
- c. Les phénomènes météorologiques extrêmes

9. Pourquoi qualifie-t-on les forêts de puits de carbone ?

- a. Parce qu'elles contribuent aux émissions de gaz à effet de serre
- b. **Parce qu'elles ont la capacité de piéger le CO₂**
- c. Parce qu'elles fabriquent du CO₂

10. Les cultures destinées à la fabrication des agrocarburants prennent-elles la place des cultures alimentaires (ou des forêts) ?

- a. Non, les cultures énergétiques sont développées sur les terres en jachère
- b. **Oui, les cultures énergétiques prennent la place des cultures alimentaires**
- c. Non, les cultures énergétiques sont développées en mer à partir du plancton

11. À politique inchangée d'ici 2020, quelle superficie sera convertie aux cultures nécessaires à la production d'agrocarburants d'ici 2020 ?

- a. **Une superficie équivalente à deux fois la Belgique**
- b. Une superficie de 40 000 km²
- c. Une superficie supérieure à la France

12. À politique inchangée d'ici 2020, à combien de voitures supplémentaires sur les routes européennes correspondrait l'accroissement de la consommation d'agrocarburants ?

- a. Aucune
- b. **Entre 12 à 26 millions de voitures supplémentaires**
- c. Entre 5 et 10 millions de voitures en moins

13. Quelle est la première cause de la flambée des prix alimentaires que nous connaissons depuis 2008 ?

- a. **La spéculation sur les denrées alimentaires et le pétrole, la production subventionnée des agrocarburants qui prennent la place des cultures vivrières**
- b. L'augmentation de la population mondiale et les marges bénéficiaires prises par les intermédiaires

- c. Les mauvaises récoltes et les conséquences des phénomènes climatiques extrêmes

14. Quelles sont les franges de la société les plus touchées par l'envolée des prix alimentaires ?

- a. Les spéculateurs qui ne peuvent plus dégager de profits sur les opérations boursières
- b. Les habitants des villes et les ruraux pauvres au Sud
- c. Les grandes enseignes de distribution alimentaire

15. Outre l'impact des agrocarburants actuels sur les émissions de gaz à effets de serre (GES), quelles sont leurs conséquences négatives de leur développement sur l'environnement ?

- a. La surconsommation des ressources en eau et la réduction de la biodiversité
- b. La destruction des barrières de corail
- c. La production de gaz HFC (HydroFluoroCarbures) responsable du trou dans la couche d'ozone

16. Quelles sont les conséquences sociales les plus courantes actuellement du développement des agrocarburants pour les pays du Sud ?

- a. L'augmentation des revenus et de l'emploi dans les zones rurales
- b. Le développement de nouveaux marchés liés à l'exportation de la bioénergie pour les agriculteurs locaux
- c. La détérioration des conditions de travail, l'augmentation de la pauvreté et la violation des droits de l'Homme

Sources : « les agrocarburants : FBI (Fausse Bonne Idée) ? / Outil mallette pédagogique « Justice climatique », CNCD 11.11.11.

Instructions en ligne : www.cncd.be/IMG/pdf/2011_mp/2011mp_fiches_papier06.pdf

Questions en ligne : www.rise.be/files/library/Documentation/outils-cncd/Agrocarburants_quizz____.pdf

PARTIE 6 : PRIVATISATION EAU

<u>Étapes</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Déroulement / mise en pratique</u>	<u>Matériel</u>	<u>Tps</u>
<u>Introduction</u>	Permettre aux étudiants de prendre conscience du peu d'eau potable présent sur terre.	<u>L'eau sur terre</u> Le dessous des cartes – la guerre de l'eau n'aura pas lieu.	Capsule vidéo : http://www.youtube.com/watch?v=Yw0h1wEF07Q	12'07
<u>Approfondissement</u> <u>Contextualisation</u>	Favoriser la réflexion sur les enjeux liés à la privatisation de l'eau.	Diviser la classe en sous-groupes. Distribuer des photos à chaque groupe (<i>voir photos en annexes</i>). Chaque participant dans chaque groupe explique ce qu'il déduit de la photo ou de la caricature : lieu (pays, ville, région), caractéristiques principales, personnages : métier, âge, origine, état d'esprit (heureux ou malheureux, fatigués, ont-ils de l'espoir, ont-ils peur ?...); Demander aux élèves de réfléchir sur le lien avec les enjeux liés à l'eau.	Photocopies de photos et d'images sur l'eau. Feuilles	30'
<u>Débat</u>		Demander aux étudiants à partir des photos et des caricatures de réfléchir à des arguments sur la question et d'établir des liens entre les photos. « Faut-il considérer l'eau comme une marchandise ? »		30'
<u>Restitution</u>		Chaque groupe présente ses arguments devant la classe. Une personne est chargée de synthétiser tous les arguments et d'établir un compte rendu à la fin des présentations.		5-10' par groupe

<u>Étude de cas</u>	Dégager et élaborer des alternatives.	Distribuer le texte présentant une alternative à la privatisation de l'eau. Demander aux étudiants de lire le texte et de dégager les caractéristiques d'une telle solution. (voir annexe 1)	Photocopies de l'annexe 1.	20'
----------------------------	---------------------------------------	--	----------------------------	-----

- **Annexe canevas pédagogique partie 6**

- 1. Texte - alternatives à la privatisation de l'eau : la gestion communautaire.**

Un bon exemple d'exploits accomplis par une gestion communautaire est celui de Port-au-Prince en Haïti, où l'ONG française GRET est à l'origine d'un partenariat regroupant le service public (CAMEP), les comités locaux de l'eau de 37 bidonvilles et les communautés elles-mêmes. Ce projet, soutenu par l'aide européenne au développement, fournit de l'eau grâce à des bornes-fontaines construites par le service public CAMEP et la communauté locale. La gestion se fait par les comités de l'eau qui engagent un gérant pour chaque borne-fontaine afin de s'occuper du bon fonctionnement du système. Les comités de l'eau achètent de l'eau en grande quantité à la CAMEP et récoltent les paiements des utilisateurs. Environ 600.000 habitants des 37 bidonvilles ont bénéficié de ce projet, qui propose de l'eau moins chère et de meilleure qualité. Ce projet leur évite ainsi d'être dépendants des vendeurs privés qui représentent sinon l'unique moyen d'avoir de l'eau.

Un autre exemple positif est celui émanant du Orangi Pilot Project (OPP) à Karachi (Pakistan), soutenu par l'ONG Water Aid (GB). Ce projet qui a été développé dans la commune de Orangi -une zone sans réelles installations sanitaires- permet aux ménages à faibles revenus de construire et d'entretenir eux-mêmes leurs systèmes sanitaires. Cette initiative émane d'une ONG pakistanaise qui promeut la gestion et l'organisation des communautés par elles-mêmes afin de réduire les problèmes liés à la Pauvreté.

L'ONG a d'abord élaboré un système sanitaire simplifié, abordable et techniquement faisable qui puisse être construit et maintenu par une population avec de faibles revenus. L'ONG a également apporté son savoir-faire et des conseils, des formations pour les petits constructeurs locaux et surtout elle a formé la population à prendre la responsabilité du maintien de ses propres systèmes sanitaires. Des groupes de 20 à 40 ménages coopèrent afin de construire et d'entretenir un système commun d'égout. Comme chacun a participé à l'élaboration de ce système, il y a une réelle motivation pour le maintenir en état. Grâce à l'utilisation de technologies peu coûteuses et le remplacement des contractants plus chers par des compétences locales, le recours à des crédits extérieurs n'est pas nécessaire. Le modèle Orangi a déjà été transféré dans 42 villages à Karachi et ce programme va être développé dans d'autres villes du Pakistan. Le plus gros problème a sans doute été l'incapacité du gouvernement municipal de

Karachi de construire les principaux égouts et installations de traitement indispensables, malgré une pression de la part de l'OPP. Ainsi, comme le gouvernement municipal ne prend pas ses responsabilités, les eaux usées se déversent dans la rivière au moment des fortes pluies.

Source : http://www.oxfamsol.be/fr/IMG/pdf/eau_publicue_.pdf

CHAPITRE 5 : MENACES SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

1 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1.1 Introduction

Les changements climatiques représentent une problématique clé pour de nombreuses régions du monde. Ils affectent de façon très différente les continents et pays. On parle de changements climatiques au pluriel car ils recouvrent un ensemble de phénomènes climatiques variés et ne se manifestent pas de façon homogène partout. Dans certaines régions, on observe de grandes sécheresses alors que dans d'autres on rencontre une multiplication des fortes pluies ; on remarque une augmentation moyenne de la température avec une très nette augmentation en Arctique par exemple alors qu'ailleurs aucune augmentation n'est observée. C'est donc une problématique complexe et multidimensionnelle.

Conscients du problème que pourrait poser le changement climatique à l'échelle du globe, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ont créé, en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change).

Le GIEC a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. Cette partie fait largement référence aux travaux de ce groupe, plus particulièrement leur rapport sur les changements climatiques publié en 2007.

1.1.1 Définition

Un changement climatique est un **changement durable et global du climat de la terre**.

Ces changements de climat sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale. Ceux-ci viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

1.1.2 Effets globaux observés

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. Il se manifeste à l'échelle du globe par les effets suivants :

a. Une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan

En 100 ans [1906-2005], la température a augmenté en moyenne de 0,74 °C.

Onze des douze dernières années (1995–2006) figurent parmi les douze années les plus chaudes depuis 1850, date à laquelle ont débuté les relevés instrumentaux de la température à la surface du globe.

Les températures ont augmenté presque partout dans le monde, quoique de manière plus sensible aux latitudes élevées de l'hémisphère Nord. Par ailleurs, les terres émergées se sont réchauffées plus rapidement que les océans.

b. Une élévation du niveau moyen de la mer

Sous le double effet de la fonte des glaces terrestres et de la dilatation thermique (sous l'effet de la chaleur, l'eau se dilate et prend plus de volume), **le niveau des mers et des océans monte de 3,4 mm/an**, en moyenne, d'après le GIEC.

Principal « puits » de carbone de la planète, l'océan absorbe des quantités considérables de gaz carbonique. L'efficacité de ce rôle d'éponge à carbone pourrait être diminuée. En effet, dissous dans les eaux marines, le gaz carbonique produit de l'acide carbonique qui acidifie l'eau. Cette acidification réduit les capacités d'absorption du CO₂ du milieu océanique.

c. Une fonte massive de la neige et de la glace

Les données-satellites dont on dispose depuis 1978 montrent que **l'étendue annuelle moyenne des glaces a diminué de 2,7 % par décennie dans l'océan Arctique**, avec un recul plus marqué en été. Les glaciers et la couverture neigeuse occupent une moins grande superficie dans les deux hémisphères.

Depuis 1958, la banquise (mer gelée qui se forme durant l'hiver polaire) de l'Arctique a diminué de 42 %. On observe **une disparition progressive des glaces telluriques** (glaciers et banquise terrestre).

Au-delà de ces trois effets observés à l'échelle mondiale, d'autres effets sont identifiés mais sont différents d'une région à l'autre du monde.

1.1.3 Effets régionaux observés

- Variations des précipitations : entre 1900 et 2005, les précipitations ont fortement augmenté dans l'est de l'Amérique du Nord et du Sud, dans le nord de l'Europe et dans le nord et le centre de l'Asie, tandis qu'elles diminuaient au Sahel, en Méditerranée, en Afrique australe et dans une partie de l'Asie du Sud. Il est probable que la sécheresse a progressé à l'échelle du globe depuis les années 1970.
- Augmentation de l'activité cyclonique dans l'Atlantique Nord depuis 1970

- Multiplication et extension des lacs glaciaires, instabilité accrue des sols dans les régions montagneuses et d'autres zones à pergélisol (sol gelé en permanence) et modifications de certains écosystèmes en Arctique et en Antarctique.
- Dans les écosystèmes terrestres, le caractère hâtif des phénomènes printaniers et la migration d'espèces animales et végétales vers les pôles et vers les hauteurs sont associés au réchauffement récent avec un degré de confiance très élevé.
- Dans certains écosystèmes marins et d'eau douce, le déplacement des aires de répartition et les variations du degré d'abondance des algues, du plancton et des poissons sont liés à la hausse de la température de l'eau ainsi qu'aux modifications connexes de la couche de glace, de la salinité, de la teneur en oxygène et de la circulation de l'eau

Les changements climatiques régionaux commencent à avoir d'autres effets sur le milieu naturel et l'environnement humain. Il s'agit notamment des effets de l'élévation des températures sur :

- les pratiques agricoles et sylvicoles aux latitudes élevées de l'hémisphère Nord (plantation plus précoce au printemps, par exemple) et les régimes de perturbation des forêts (incendies, parasites, etc.) ;
- plusieurs aspects de la santé, dont la mortalité associée à la chaleur en Europe, les vecteurs de maladies infectieuses dans diverses régions et les allergies aux pollens aux latitudes moyennes et élevées de l'hémisphère Nord ;
- certaines activités conduites dans l'Arctique (chasse et déplacement sur la neige et la glace, par exemple) et dans les régions alpines de faible altitude (sports d'hiver, notamment).

1.1.4 Les causes de l'évolution du climat

Deux activités VRAI/FAUX peuvent être réalisées pour aborder les causes de l'évolution du climat de façon plus ludique avec les étudiants :

- Une version web sous la forme d'une animation flash : http://www.educapoles.org/assets/uploads/flashanim_files/cze_base_01_fr.swf
- Une version papier avec possibilité de donner par écrit les questions et débattre ensemble des réponses – lien vers la feuille complète questions/réponses p.3 : http://www.sosfaim.be/pdf/actualite/Producteursagricoles_victimes-acteurs-sauveurs.pdf

a. Les gaz à effet de serre (GES)

Les émissions mondiales de GES imputables aux activités humaines ont augmenté depuis l'époque préindustrielle ; la hausse a été de 70 % entre 1970 et 2004.

Les rejets annuels de dioxyde de carbone (CO₂) – le plus important gaz à effet de serre anthropique (causé par l’homme) – ont progressé de 80 % environ entre 1970 et 2004.

On peut avancer avec un degré de confiance très élevé que les activités humaines menées depuis 1750 ont eu pour effet net de réchauffer le climat. L’essentiel de l’élévation de la température moyenne du globe observée depuis le milieu du XXe siècle est très probablement attribuable à la hausse des concentrations de GES anthropiques. Il est probable que tous les continents, à l’exception de l’Antarctique, ont généralement subi un réchauffement anthropique marqué depuis cinquante ans.

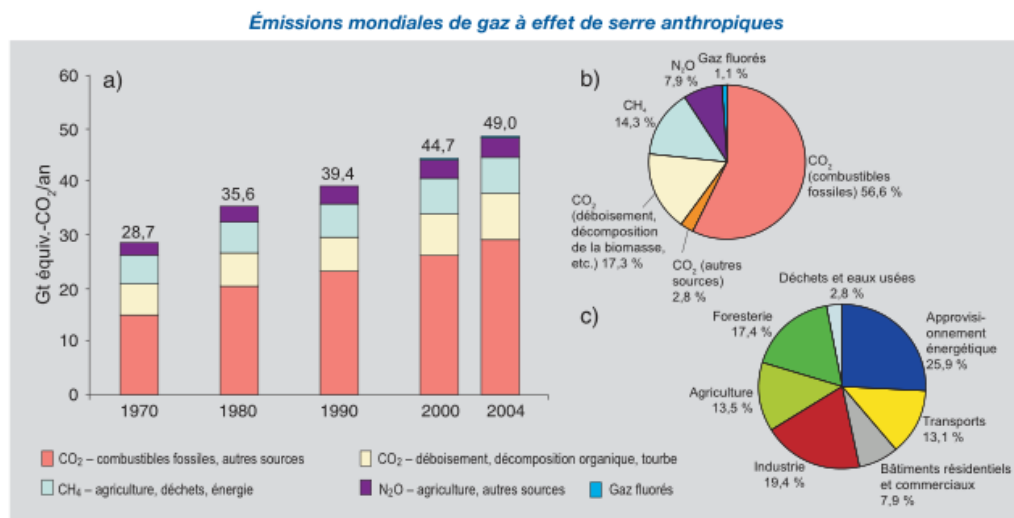


Figure RiD.3. a) Émissions annuelles de GES anthropiques dans le monde, 1970-2004⁴. b) Parts respectives des différents GES anthropiques dans les émissions totales de 2004, en équivalent-CO₂. c) Contribution des différents secteurs aux émissions totales de GES anthropiques en 2004, en équivalent-CO₂. (La foresterie inclut le déboisement). (Figure 2.1)

Source : Rapport GIEC

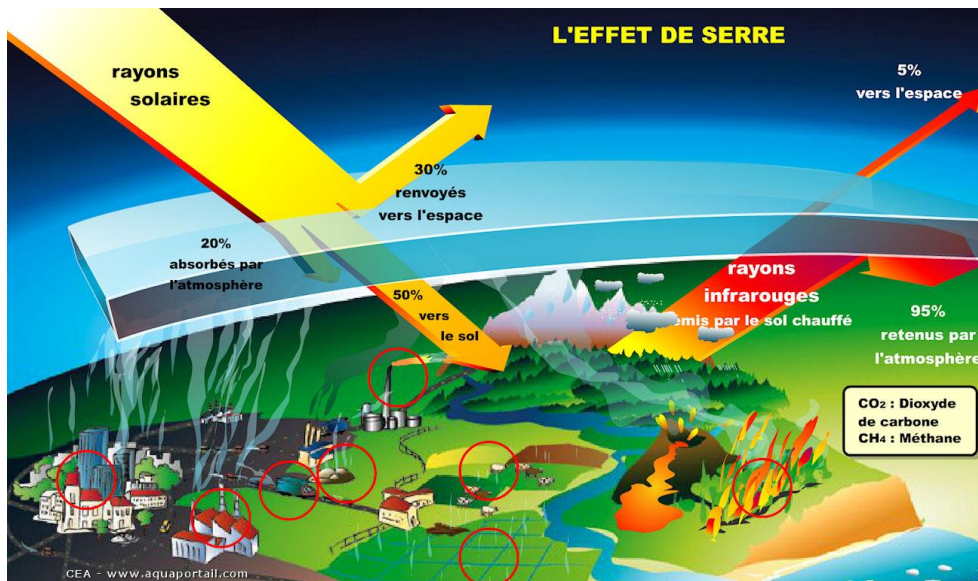
L'effet de serre, comment ça marche ?

L’effet de serre est un mécanisme naturel. Le soleil envoie de l’énergie sous forme de rayonnements à la terre. Approximativement **30 % de ce rayonnement est réfléchi vers l’espace** par les nuages, la poussière et les surfaces réfléchissantes.

Quant aux **70 % restants, ils sont absorbés par la surface de la Terre et réémis sous la forme de rayonnement infrarouge. Une partie de ce rayonnement infrarouge est alors absorbée par l’atmosphère, qui se réchauffe. La chaleur est retenue par des gaz présents dans l’atmosphère, les gaz à effet de serre (GES).**

On les appelle GES car comme dans une serre de jardin ils emprisonnent la chaleur et la renvoient partiellement vers la terre.

L’effet de serre est en fait un processus continu, les échanges entre la terre et l’atmosphère se font en boucle sous forme d’aller et retour.



Source : AquaPortail

Les principaux GES sont :

- **Le gaz carbonique (CO₂)**
- **La vapeur d'eau (H₂O)**
- **Le méthane (CH₄)**
- **Le protoxyde d'azote (N₂O)**

Certains gaz comme la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone ou le méthane sont naturellement présents dans l'atmosphère et retiennent une large part du rayonnement infrarouge renvoyée vers l'espace par la Terre.

Ces gaz, dits **gaz à effet de serre (GES)** maintiennent l'atmosphère à une température moyenne d'environ 15 °C. Sans eux, le thermomètre descendrait à - 18 °C. L'effet de serre est donc un phénomène naturel et nécessaire, participant de l'équilibre bioclimatique de la planète.

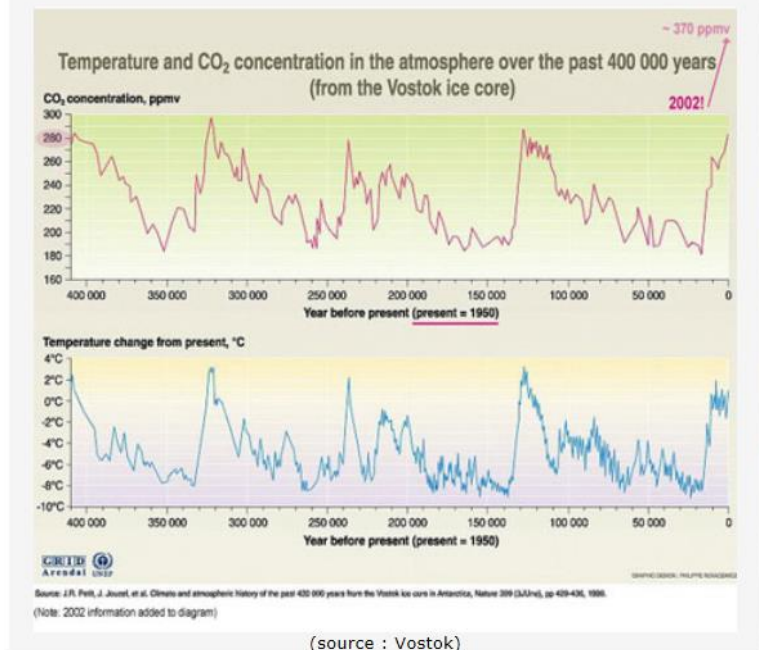
Les activités humaines sont à l'origine d'émissions de GES, dits anthropiques. Ces émissions supplémentaires modifient peu à peu la composition de l'atmosphère, plus concentrée en GES, et accentuent l'effet de serre. C'est cette augmentation de l'effet de serre qui est à l'origine du réchauffement climatique.

b. Lien entre émission de CO₂ et variation de température

Le lien entre les émissions de CO₂ et les variations des températures est établi en 1987 par l'étude des carottes de glace extraites de la station antarctique de Vostok.

L'équipe franco-russe a prouvé, en analysant les blocs de glace restés isolés de la surface depuis 400 000 ans, que **la courbe des températures et celle de la concentration atmosphérique de CO₂ se suivent étroitement.**

Graphique établi grâce aux éléments extraits de la carotte glaciaire de Vostok



Le rejet massif dans l'atmosphère de certains gaz est en train de provoquer un accroissement de l'effet de serre qui entraîne l'augmentation de la température moyenne. Il résulte surtout de la **multiplication des émissions de CO₂** et de **méthane** (le composant principal du gaz naturel, issu de la fermentation de matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène). Un élevage intensif de type industriel est responsable de 37 % des émissions de méthane.

c. Explosion des émissions de GES

Si la croissance de ces émissions a démarré avec la **Révolution industrielle**, elle s'est **fortement accentuée au cours du dernier demi-siècle**. Une étude de l'Organisation météorologique mondiale publiée en 2009, constate que les niveaux de GES dans l'atmosphère ont atteint « leurs plus hauts niveaux jamais observés depuis l'époque préindustrielle ». **La teneur en CO₂ a, en effet, augmenté de 38 % depuis l'année 1750**. Par ailleurs, la présence de méthane, de 1750 à nos jours, a augmenté de 150 %.

Actuellement un **Européen** produit **10 tonnes de CO₂** par an et un **Américain du nord 20 tonnes**. En Belgique, les émissions de gaz à effet de serre sont dues pour 40 % à l'industrie, 30 % aux transports, 22,8 % au chauffage, 7,7 % à l'agriculture.

L'une des raisons principales de la **hausse des émissions de GES par l'homme est l'augmentation de la population mondiale**. D'après l'ONU, entre 1960 et 2012, la population mondiale a plus que doublé puisqu'elle est passée de 3,337 milliards en 1965, à plus de 7 milliards aujourd'hui. Mécaniquement, sans changer nos comportements en matière de consommation d'énergie, les émissions de GES augmentent.

Mais ces dernières années ont également été marquées par **l'avènement de la société de consommation**. Chaque année, la consommation augmente. Les chiffres publiés par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et de l'OCDE annoncent une augmentation de 75 % de la consommation d'électricité dans le monde.

Aujourd'hui le modèle de civilisation industrielle s'est donc imposé. **La volonté de limiter les émissions de GES de certains pays industrialisés doit ainsi faire face à la volonté d'industrialisation des pays en développement**. Cette industrialisation touche aussi bien la consommation individuelle que la consommation des entreprises.

d. Diminution des capacités de stockage des forêts et des mers

La deuxième cause de l'augmentation de l'effet de serre est la **diminution de la capacité d'absorption de CO₂** (les « puits de carbone ») **des forêts et des mers**.

Les arbres captent le CO₂ ; l'ensemble des forêts absorbe deux gigatonnes de gaz carbonique par an, ce qui représente un quart de la production humaine.

Mais la **diminution des surfaces boisées**, notamment en Amazonie, en Afrique centrale et en Asie, réduit cette capacité de transformation. En 15 ans, selon la FAO, 3 % des forêts ont disparu. Leur place a été principalement occupée par la **monoculture du soja, utilisé pour l'alimentation humaine et animale, et surtout pour la production d'agrocarburants**.

Les **océans** absorbent 40 % du CO₂, mais cette fonction décline en raison de la **saturation provoquée par le réchauffement et par l'arrivée en mer d'une masse trop importante de produits toxiques**, qui diminuent la quantité d'oxygène, ce qui **fait disparaître une partie de la faune marine, notamment le plancton** qui absorbe le CO₂. Le pouvoir d'absorption de CO₂ du plancton de l'Antarctique est proportionnel au froid ; plus le froid est intense plus l'absorption est grande.

Une autre cause de l'augmentation du CO₂, non prise en compte par le protocole de Kyoto, est la **dégradation ou l'assèchement des tourbières**, ces écosystèmes formés de matière végétale qui retiennent une grande quantité de gaz carbonique. La tourbe est **systématiquement drainée**, notamment en Indonésie, en Chine et en Malaisie, **afin d'introduire l'exploitation forestière intensive, ou pour planter la palme à huile**.

1.1.5 Conséquences

Selon les prévisions du GIEC, **si la température augmente de 2,5 degrés de 1990 à 2050**, plusieurs catastrophes sont à prévoir, notamment :

- **20 à 30 % des espèces animales et végétales disparaîtront**, c'est-à-dire un mammifère sur quatre et un oiseau sur huit.
- **recul de 10 % de la biodiversité terrestre**, mais aussi une baisse de la superficie des forêts adultes d'environ 13 %.

- les **océans** seront **surpeuplés de méduses**, nuisibles aux autres espèces marines.
- augmentation importante de la **désertification**, des **canicules**, des **ouragans**, **typhons**, **cyclones**, **pluies torrentielles**, et des **incendies des forêts**.
- **augmentation du niveau de la mer de 18 à 59 centimètres** au cours du XXI^e siècle. Certaines régions côtières seront donc inondées (Bangladesh, Pays-Bas, îles du Pacifique).
- **accroissement de la crise hydrique (manque d'eau)**.

Le GIEC a également **établi un lien entre le réchauffement climatique et un certain nombre de catastrophes naturelles**. Dans son dernier rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique, il prévoit ainsi qu'il est « pratiquement certain qu'à l'échelle du globe :

- les jours de canicule deviendront encore plus chauds et seront plus fréquents »,
- les fortes précipitations seront plus fréquentes et la vitesse des vents associés aux cyclones tropicaux augmentera
- le nombre de cyclones sera probablement constant ou en diminution ».

Des évolutions qui conduisent à d'importants mouvements de population : en 2010, l'Organisation internationale pour les migrations estime que sur les 38 millions de migrants dans le monde, les migrations environnementales deviennent dominantes.

Le GIEC estime donc que si le réchauffement de la planète dépasse deux degrés, les conséquences seront extrêmement graves. Pour rester en deçà de cette limite, il faudrait réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre avant 2050, sans quoi la Terre connaîtra des modifications fondamentales. Le GIEC recommande une réduction de 25 à 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, par rapport aux émissions de 1990.

1.2 Les changements climatiques et l'agriculture

Ce deuxième point reprend un condensé des informations communiquées dans les publications : « *Paysans : victimes, acteurs ou sauveurs des changements climatiques ?* » de SOS Faim et « *L'agriculture paysanne peut nourrir le monde et refroidir la planète* » de Oxfam

1.2.1 État des lieux

Agriculture et climat sont intimement liés. Les effets les plus palpables du changement climatique sont :

- le dérèglement du cycle de l'eau,
- des changements brusques des températures
- catastrophes naturelles : sécheresses, incendies, désertification, tempêtes tropicales, inondations, hausse du niveau des mers, pertes de disponibilités en eau, décalage de saisons, nouvelles maladies, invasion d'insectes ravageurs...

L'impact à venir de ces phénomènes climatiques (en partie déjà perceptibles) sur les capacités de production de près de 1,5 milliard d'agriculteurs est donc potentiellement **énorme, surtout au Sud** de la planète où les conséquences du changement climatique seront les plus dommageables.

À titre d'exemple, une récente étude de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires évalue que le changement climatique pourrait entraîner dans les pays en développement une baisse respective de rendements d'environ 15 à 20 % et de 28 à 35 % des cultures de riz et de blé irrigués (IFPRI, 2009).

1.2.2 Enjeux

Dans ce contexte, la question est à la fois de savoir **comment réduire les émissions de GES d'origine agricole et rendre la production agricole et alimentaire moins vulnérable aux effets de l'évolution du climat.**

L'avenir de l'agriculture mondiale soulève également **l'enjeu majeur de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** : terre, eau, air, espèces végétales et animales, forêts... Cette biodiversité et ces ressources fondamentales constituent le socle de base sur lequel repose tout le système alimentaire mondial. Or, en moins de 50 ans, leur disponibilité s'est plus réduite qu'à aucun autre moment de l'histoire, en raison de leur surexploitation et/ou de leur destruction : perte de la biodiversité, déforestation, destruction des écosystèmes, pollutions de l'eau et de l'air, dégradation des sols, épuisement des ressources hydriques (IAASTD, 2008)...

Si elle veut se nourrir demain, l'humanité n'a pas d'autre choix que d'adopter des modes de production capables de maintenir, voire parfois enrichir, les différentes ressources naturelles mondiales.

Face à ces différents enjeux, la question fondamentale est de savoir quelles formes d'agriculture nous permettront à la fois de :

- **Produire de la nourriture en quantité, en qualité et riche** en éléments nutritifs pour satisfaire les attentes alimentaires de 9 milliards d'individus.
- **Améliorer les conditions d'existence** et assurer un emploi pour des milliards d'êtres humains.
- **Réduire radicalement la pauvreté.**
- **Économiser les ressources naturelles.**
- **Restaurer la biodiversité**, la fertilité des sols et les ressources en eau.
- **Lutter efficacement contre le changement climatique.**

Pour Oxfam-Magasins du monde, **les solutions résident dans les diverses formes d'agriculture paysanne existantes, qu'il faut maintenir et renforcer.** Malmenées par un système alimentaire mondial qui n'oriente pas à leur avantage la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des biens agricoles et alimentaires, ce sont pourtant

les petites exploitations agricoles paysannes qui sont les plus à même de proposer les systèmes de production les plus cohérents vis-à-vis des différents défis à relever actuellement.

1.2.3 Responsabilité du secteur agricole dans la production de GES

L'agriculture est extrêmement sensible au changement climatique. Mais, c'est aussi l'un des secteurs d'activités humaines qui est à l'origine d'importantes émissions des GES.

Tenant compte des émissions directes (émissions de GES émanant du sol et du bétail) et indirectes (utilisation des combustibles fossiles, la production agrochimique comprenant les engrais et pesticides et la conversion des terres non cultivées à des fins agricoles), **la part du secteur agricole dans toutes les émissions anthropiques mondiales de GES serait de 17 à 32 %**. Elle est principalement le fait de l'industrialisation de l'agriculture (Greenpeace, 2008).

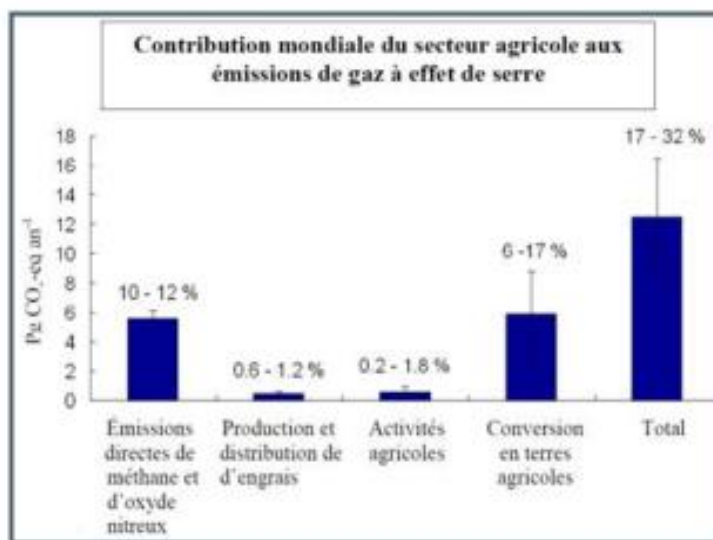


Figure 4 : Greenpeace, 2008, résumé, p.2

En outre, si la contribution de l'activité agricole aux émissions de GES est déjà importante, elle est également à resituer dans le système alimentaire qu'elle approvisionne directement.

Ainsi, **une agriculture industrielle visant essentiellement à produire massivement des biens agricoles exportables s'inscrit dans un système alimentaire également extrêmement polluant**. La simple transformation des aliments, l'emballage et le transport sont à eux seuls responsables de 15 à 20 % supplémentaire de GES. De même, la décomposition des déchets organiques, qui ne sont plus réintégrés dans les sols, élève encore de 3 à 4 % le taux de ces émissions (GRAIN, 2009).

Par ailleurs, l'hyperspécialisation des exploitations agricoles autour d'une spécialisation donnée tend à les rendre extrêmement fragiles et vulnérables face aux aléas des marchés. Elle implique qu'en cas de crise dans un secteur agricole spécifique, les répercussions néfastes de la crise (et donc aussi d'une crise climatique) affectent de manière bien plus déterminante (négativement) la situation économique de l'exploitation. Cette vulnérabilité accrue peut dans certains cas être elle-même amplifiée par le fait de produire à grande échelle. En effet, pour un produit agricole

donné, la production en masse caractéristique de l'agriculture industrielle permet certes de continuer à engranger des bénéfices malgré les faibles prix de marché - en réalisant d'importantes économies d'échelle et en multipliant de manière conséquente le bénéfice unitaire réalisé. Mais cette dynamique a des limites. Lorsque les prix du marché chutent à un point tel que la vente des produits engendre des pertes, celles-ci se trouvent décuplées par le fait d'opérer à grande échelle. Une conjoncture d'autant plus dommageable que produire à grande échelle nécessite de lourds investissements dont l'amortissement ne va pas de soi.

1.2.4 Dépendance et gaspillage énergétique

Les énergies fossiles jouent un rôle clé dans l'agriculture industrielle. Elles font fonctionner les tracteurs et autres machineries lourdes, et servent à la fabrication de tous les produits de synthèse utilisés pour protéger les récoltes et augmenter leurs rendements.

Elles sont encore fortement utilisées pour le conditionnement et le transport de biens alimentaires produits. La FAO estime par exemple qu'un agriculteur industriel des États-Unis utilise 33 fois plus d'énergie pour produire un kilo de maïs qu'un paysan mexicain pratiquant une agriculture traditionnelle, et 80 fois plus qu'un paysan philippin pour cultiver un kilo de riz (GRAIN, 2007, p.9).

Par ailleurs, l'agriculture industrielle s'inscrit dans une logique de production pour des systèmes alimentaires, mais aussi particulièrement énergivores.

À titre d'exemple, l'élevage industriel intensif requiert d'abord la production de grain (ex. soja brésilien) qui sert ensuite en alimentation animale/fourrage (ex. les usines porcines européennes), ce qui entraîne inévitablement des pertes énormes du point de vue des calories alimentaires produites. **Aujourd'hui, près de 40 % de la production mondiale de grain est destinée à nourrir le bétail** – suffisamment de quoi nourrir 3,5 milliards de personnes (ETC Group 2009, p.5).

Le message-clé du rapport final de l'International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD) est que le modèle actuel de l'agriculture industrielle doit être abandonné puisqu'il nous mène inexorablement vers une voie sans issue, qui ne fait qu'aggraver les problèmes auxquels nous devons faire face.

Une véritable transition s'impose vers des méthodes d'agriculture modernes et multifonctionnelles qui préservent la biodiversité et dont peuvent véritablement bénéficier les communautés locales. Mais, pour y arriver, une véritable révolution agroécologique est nécessaire.

1.2.5 Les effets des changements climatiques sur l'agriculture

Au niveau global, les principales conséquences des changements climatiques sur l'agriculture sont :

- **l'augmentation des températures,**
- **la modification du régime de précipitations,**
- **la fréquence des événements climatiques extrêmes,**

- **l'élévation du niveau des mers ou la salinisation des terres.**

Dans tous les cas, les effets sont appelés à être moins lourds pour les pays du Nord où les précipitations et la chaleur augmentent, mais largement négatifs dans les zones tropicales sèches, là où les petites exploitations agricoles familiales sont déjà fragilisées par la pauvreté, la croissance démographique.

En ce sens, les effets des changements climatiques sont des obstacles supplémentaires à l'éradication de la pauvreté et à l'accomplissement d'une justice sociale puisqu'ils mettent en péril le droit à l'alimentation des populations déjà marginalisées. Cette situation est d'autant plus intolérable qu'elle affecte des zones qui ont le moins contribué aux changements climatiques et qui dépendent largement des ressources naturelles pour vivre.

Selon la façon dont elle est pratiquée, l'agriculture peut être acteur responsable, victime, mais aussi acteur de solution des changements climatiques.

1.3 Lutter contre les changements climatiques

Le rapport IAASTD souligne le fait que **l'impact que peuvent avoir les différents systèmes agricoles sur le climat varie en fonction de/du :**

- leurs **émissions directes**,
- leurs **capacités de stockage** de GES,
- leur **dépendance à l'égard des énergies fossiles**, utiles pour les intrants et les machines
- **parcours réalisé par leurs produits**, ce qui comprend leur transport, leur traitement, leur conditionnement, leur distribution et leur affectation finale.

Au niveau mondial, **la production et la consommation de biens agricoles** comptent aujourd'hui parmi les **sources les plus importantes des émissions des gaz à effets de serre.**

1.3.1 Pistes à creuser pour diminuer les émissions de l'agriculture

Les émissions issues de l'agriculture pourraient être réduites en s'inspirant de certains principes qui caractérisent les systèmes agricoles paysans (GRAIN, 2009). À titre non exhaustif, cela est possible :

- Fournir une alimentation naturelle et saine aux animaux
- Réorganiser le transport des aliments à une échelle plus locale
- Réduire la consommation de viande
- Rétablir les marchés locaux
- Valoriser les produits frais
- Rationaliser l'emballage des aliments
- Limiter les monocultures
- Revoir la politique énergétique des agrocarburants

1.3.2 Le pouvoir de l'agroécologie et l'agriculture biologique

Ainsi, un large ensemble de **pratiques agricoles développées par les paysans** eux-mêmes intéresse particulièrement les spécialistes du climat parce qu'elles s'avèrent particulièrement **efficaces pour réabsorber les GES** émis et les enfouir dans les sols.

Parmi ces **pratiques agroécologiques**, notons, à titre d'exemple :

- l'agroforesterie,
- la restauration de terres sèches, marginales ou dégradées,
- les polycultures et cultures associées,
- le système d'intensification de la riziculture, etc.

À elle seule, **l'agriculture biologique** aurait un **potentiel de séquestration de 11 % des GES** (Soil Association, 2009) !

En cherchant à préserver et/ou récupérer la matière organique des sols, les paysans non seulement **augmentent la productivité des sols**, mais ils **renforcent également la stabilité de leurs structures**, ce qui leur permet de mieux résister aux aléas climatiques de moins en moins prévisibles. La matière organique fonctionne en effet comme une éponge qui rend les sols capables de retenir un maximum d'eau.

En période de forte chaleur ou sécheresse, ils **restent plus longtemps humides**, et le recours aux techniques d'irrigation devient donc moins nécessaire, voire même inutile.

Lors des grandes pluies torrentielles, ils **résistent beaucoup mieux au phénomène d'érosion**. Ce n'est pas un hasard si plusieurs études de terrain, menées à de nombreux endroits d'Amérique Centrale, ont pu démontrer que les systèmes agroécologiques paysans résistent significativement mieux aux ouragans dévastateurs qui s'abattent sur cette région du monde que les systèmes de production plus conventionnels (Holt-Giménez, 2001).

Ensuite, la biodiversité que les paysans gardent vivante grâce à leurs diverses pratiques culturelles constitue l'un de leurs atouts les plus précieux pour affronter les aléas du changement climatique. Ils sont ainsi **en mesure de sélectionner d'après leurs propres critères, les variétés végétales et animales qui s'avèrent les plus appropriées**.

Exemple

En Indonésie, la préservation de variétés de riz traditionnelles résistantes au sel - négligées par l'agriculture industrielle qui n'a retenu que quelques variétés de riz à haut rendement - a permis à de nombreux paysans de résister à l'infiltration d'eau salée dans les rizières à cause de la montée du niveau de la mer.

En outre, le **degré élevé de diversités** entretenues à l'intérieur même des surfaces agricoles paysannes permet le plus souvent, lorsqu'une culture est affectée négativement, d'assurer une compensation par une autre culture – ce qui n'est évidemment pas le cas dans les immenses surfaces exploitées en monoculture.

Exemple

Les « jardins créoles » en Haïti cumulent sur une même surface les cultures de café et de cacao qui assurent un revenu monétaire, et les bananes et autres cultures vivrières qui assurent la base alimentaire des paysans.

1.3.3 *S'adapter au changement climatique*

Exemple en Belgique

Produire du lait tout en limitant son impact sur l'environnement

Daniel est un producteur de lait qui a voulu réduire l'impact négatif de son activité agricole et rendre l'utilisation des 45 ha de son exploitation plus rentable.

Sa méthode de production a dès lors radicalement changé. Aujourd'hui, il vit de manière confortable en s'étant affranchi de la culture de maïs et de soja et des fertilisants qui représentaient pour lui un gouffre financier.

Il utilise 20 ha divisés en 40 parcelles de prairie permanente, occupées en rotation par son bétail. Les parcelles disposent alors de 5 à 6 semaines pour se régénérer. Le reste des terres est utilisé pour produire directement les protéines végétales pour nourrir le bétail, principalement en hiver. Et, une grande partie de l'entretien de ces cultures se faisant à l'aide des vaches elles-mêmes, le tracteur reste le plus souvent au garage.

Grâce à cet équilibre, Daniel travaille maintenant en parfaite autonomie tout en respectant mieux son environnement.

Concrètement, parmi les avantages de sa méthode, les légumineuses utilisées permettent de fixer l'azote dans l'air et de le restituer à la terre, ce qui permet de pouvoir se passer d'intrants coûteux pour fertiliser les sols. Les prairies permanentes stockent le carbone sous forme organique en accumulant une couche d'humus. Et, comme il n'y a plus besoin de labour, cette couche d'humus reste stable et permet de lutter contre le phénomène d'érosion des sols.

Entretien Daniel Raucq 16/12/2010

Au Bangladesh

Les inondations fréquentes ont amené les populations locales à mettre au point la technique du baira, sorte de potager flottant qui assure la sécurité alimentaire des familles en toutes circonstances.

Partout dans le monde

Des pasteurs nomades préservent une mixité dans leurs cheptels afin de minimiser les risques face à tout événement imprévisible, et d'être ainsi capables de toujours les reconstituer.

Les paysans ont appris depuis toujours à appréhender avec discernement les signes physiques et biologiques des changements des écosystèmes et à s'organiser pour réfléchir à l'usage optimal qu'ils peuvent faire des potentialités de leur milieu naturel et décider, dès lors, collectivement des mesures qui s'imposent.

Les vents, les évolutions des saisons, les précipitations, les floraisons, les plantes, les animaux, la fonte des glaces, les températures, les formations des nuages sont ainsi autant d'indicateurs dont ils savent tenir compte pour comprendre une situation donnée qui les amène à revoir constamment leurs dispositifs et à les améliorer quand cela s'avère nécessaire.

1.3.4 L'agriculture paysanne fortement menacée

En 2005, près de la **moitié de la population économiquement active des pays en développement**, soit 2,5 milliards de personnes, **tirait le principal de ses ressources de l'agriculture**. Aujourd'hui, 75 % des pauvres du monde vivent dans des zones rurales. (IFPRI, 2009)

Dans de nombreux pays d'Afrique, la production agricole, qui dépend essentiellement des **précipitations** diminuera. Les **récoltes** risquent de diminuer de **50 % d'ici à 2020** dans certains pays, et les **revenus nets** générés par celles-ci, de **pas moins de 90 pour cent d'ici à 2100**.

1.3.5 L'agriculture paysanne, source d'inspiration

Dans cette recherche d'innovation, les agricultures paysannes constituent une source d'inspiration incontournable. Ancrées dans leur milieu, **disposant de savoirs et savoir-faire traditionnels adaptés à chaque situation, elles sont globalement bien plus aptes que l'agriculture industrielle à garantir un avenir agricole et alimentaire durable**.

En effet, les agricultures paysannes :

- **nourrissent 70 % de la population mondiale**
- pourront assurer la sécurité alimentaire de 9 milliards de personnes en 2050 moyennant une modernisation « agroécologique » de leurs pratiques et un environnement économique favorable ;
- sont **intensives en main-d'œuvre**, permettant de la sorte à des milliards de personnes d'accéder à un revenu et à des moyens d'autosubsistance ;
- ont une **productivité à l'hectare très élevée** grâce à une utilisation optimale et régénératrice des ressources naturelles ;
- **entretiennent par leurs cultures la fertilité des sols** et préservent les ressources naturelles et la biodiversité végétale et animale ;
- sont **génératrices de pratiques** qui permettent non seulement de **réduire sensiblement les émissions de gaz à effets de serre** liées à l'activité agricole, mais également d'en réintégrer une partie dans les sols ;

- se montrent **plus résistantes aux perturbations climatiques** qui risquent pourtant d'être de plus en plus fréquentes.

1.3.6 Les stratégies paysannes d'adaptation aux changements climatiques

Le FAO définit l'adaptation comme les **mesures prises par des particuliers ou des systèmes pour éviter, résister ou tirer parti de la variabilité du climat, de ses changements et de ses impacts actuels ou futurs**. L'adaptation abaisse la vulnérabilité d'un système ou accroît sa résilience aux impacts.

Aujourd'hui et demain, la capacité des populations les plus pauvres à maintenir leur sécurité alimentaire face aux changements climatiques dépendra pour beaucoup de cette capacité d'adaptation. Seulement, la question de l'adaptation aux changements climatiques a été l'apanage des scientifiques. La contribution des organisations représentant les populations vivant et dépendant directement des secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche et de l'environnement a toujours été reléguée en seconde position.

Pour les organisations paysannes, « **il est temps de marquer une rupture par rapport à cette démarche afin de placer les organisations paysannes au cœur du processus d'adaptation aux changements climatiques**. Ceci est d'autant plus indispensable que l'adaptation n'est pas un processus linéaire de transfert de solutions des scientifiques vers les populations. L'adaptation renvoie plutôt à un processus social, culturel, économique, technique impliquant différents acteurs, elle peut être renforcée par l'octroi de moyens supplémentaires en termes de flux d'idées et de ressources novatrices au profit des porteurs de projets d'adaptation. » (Rapport I.THIAO, expert paysan sénégalais, 2007)

Ces connaissances générées peuvent alors être valorisées, améliorées et renforcées par des apports et des méthodes scientifiques.

1.4 Étude de cas

(Pour d'autres Études de cas, voir l'excellente publication des Amis de la Terre : « Les voix des populations affectées par le changement climatique » - disponible en ligne)

SÉNÉGAL : Stratégies d'adaptation répertoriées par la FONGS (Fédération des ONG paysannes du Sénégal)

Les pratiques de restauration de terres dégradées

La disparition progressive du couvert végétal ligneux et la dégradation des sols constituent un problème majeur pour les populations rurales au Sénégal. Dans la zone de Ngeye-gueye, les communautés de six villages se sont basées sur les réactions des individus, des ménages et de la communauté visant à mieux gérer les ressources naturelles, humaines, sociales, physiques et financières, pour valoriser différentes pratiques.

« Les arbres représentent une partie de nos familles, il faut donc que nous les protégeons en apprenant aux enfants de prendre les égards qu'ils leurs doivent si nous voulons survivre »

Il s'agissait particulièrement de :

- Reconstituer l'écosystème des mares et des marigots (trois grandes mares du terroir villageois ont été mises en défens et font l'objet d'un reboisement de 1500 plants forestiers) ;
- Protéger les jeunes pousses naturelles, à travers un engagement des producteurs et des mesures contre la coupe abusive des arbres et arbustes, avec des mécanismes de surveillance impliquant tous les habitants, et pour plus de responsabilisation un comité de surveillance de 5 personnes ;
- Confectionner avec du matériel de récupération 600 fourneaux améliorés pour réduire la forte consommation de bois de chauffe en utilisant la coque de mil, auprès de 500 familles ;
- Renforcer les techniques d'embouche (engraissement), la formation en compostage, dotation de 12 têtes de bœufs et crédit d'embouche bovine afin d'augmenter de façon durable la productivité des terres et les revenus des exploitations familiales ;
- Production d'une pépinière communautaire de 9 000 plans forestiers (prosopis, melifera, jujuphus, mauritania, lawsonia inermis) pour relancer le reboisement au niveau communautaire.



Four amélioré utilisant la coque de mil.



Puisard.

Source : Rapport SOS Faim

« Depuis que nous avons cessé de couper les « Kadd » (acacia albida), nos terres n'ont besoin que d'un peu d'apports pour augmenter leurs rendements de près de 50 % »

La transformation de systèmes d'irrigation dans un environnement de production décadent

Dans la zone des Niayes, l'aridification du climat et la baisse de la nappe phréatique ont engendré une modification des techniques de puisage et d'irrigation dans les périmètres maraîchers, alors qu'autrefois l'eau de surface était abondante dans la région. Les producteurs ont creusé des puits cimentés pour en arriver aujourd'hui au fonçage artisanal de puits de forage qui alimentent les motopompes.

L'adaptation des méthodes a été le fait des producteurs eux-mêmes. À partir de leurs pratiques, les producteurs ont valorisé le savoir-faire des artisans locaux qui ont mis à contribution les technologies modernes de pompage (« d'exhaure ») pour subvenir aux besoins en eau (motopompes, puits de forage). Le trou créé se remplit d'eau avec l'effet de la remontée jusqu'à un niveau statique d'un mètre de profondeur, qui permet d'utiliser une motopompe à débit moyen pour faire du pompage dans la zone humide (bas-fonds). Cette technique d'adaptation a permis de déplacer les sites d'exploitation plus en hauteur au moment où les lits des bas-fonds sont envahis par la tourbe.

Cette évolution des techniques d'irrigation permet le maintien de l'activité maraîchère. Avec la disparition progressive des cultures sous pluies – compte tenu du caractère aléatoire de la saison des pluies - le maraîchage constitue la principale source de revenus pour certaines populations. La maintenir, c'est garantir la survie et la dignité des populations et également le développement d'autres activités qui lui sont liées : vente d'intrants, commercialisation des produits maraîchers, etc.

Il ne faut toutefois pas sous-estimer les coûts et les faiblesses de cette adaptation :

- Certains petits exploitants se sont endettés pour pouvoir accéder aux technologies d'irrigation ;
- Implication individuelle sans mutualisation des efforts à l'échelle d'un bas-fond ou d'un bassin versant ;
- Absence notable de recherche et d'investissement des autorités publiques. Ce qui pose problème, car l'eau est une ressource partagée qui nécessite une concertation entre les usagers.
- L'appréciation des bénéficiaires est partagée entre la satisfaction d'avoir contourné le problème de la disponibilité en eau et l'anxiété quant à la pérennité d'un tel système de production face aux impacts des changements climatiques que sont la dégradation des sols (salinisation), la détérioration de la qualité de l'eau (salinisation), ou la sécurisation de l'eau comme ressource avec la pression des usagers.

Dynamique communautaire de sécurisation des facteurs de production dans le bassin arachidier
Dans le bassin arachidier, au nord de Dakar, dans la région de Mekhé, l'appauvrissement des sols après des décennies de culture intensive de l'arachide est criant. En outre, l'évolution de la pluviométrie et la désertification des sols ont rendu nécessaires la transformation des systèmes de production et la recherche de solutions durables. Les actions promues l'ont été grâce à un dispositif tout à fait innovant de conseil et d'amélioration des conditions de production, exclusivement au départ des animateurs paysans (outils d'exploitation et de planification, formation, information, mise en relation...).

Ces actions concernaient entre autres :

- **L'accès à des semences de qualité adaptées à la pluviométrie** de la zone est un préalable pour assurer une production vivrière en quantité et en qualité.

Deux pistes ont été explorées à savoir :

➔ La **multiplication de semences précoces** (mil, niébé, arachide) avec l'appui de la recherche ; La réhabilitation et la multiplication des semences traditionnelles en vue de reconstituer la biodiversité génétique, mais aussi et surtout pour diversifier la carte variétale qui s'était progressivement simplifiée avec les programmes de vulgarisation agricole ;

➔ La **promotion des cultures associées** : Elle est rendue nécessaire par la baisse des disponibilités en terres cultivables, mais aussi en vue de valoriser les symbioses (légumineuses/céréales), d'augmenter l'intensité culturale, de diversifier les cultures et d'étaler les productions sur une même surface.

- La **protection des parcelles familiales par des haies vives** : la cohabitation entre l'agriculture et l'élevage exige que les parcelles de culture soient protégées, cela sécurise la production et permet d'éviter en même temps l'éclatement de tensions et conflits sociaux.

La fonction de l'exploitation familiale est valorisée et l'organisation du travail s'est améliorée ; la production est planifiée et les responsabilités de chaque membre de la famille sont définies et reconnues.

Les semences traditionnelles sont reconstituées (mil, niébé, manioc) ; des stratégies de prise en charge des autres besoins sociaux de la famille sont engagées ; tout le processus est capitalisé, son évolution maîtrisée ; un outil de suivi des activités de l'exploitation est conçu.

Les bénéficiaires de la zone ont été doublement satisfaits d'avoir été les pionniers d'une expérience originale de production de connaissances partageables d'une part et d'être sur la voie de restaurer l'identité agricole de leur terroir d'autre part.

1.5 Marché du carbone : inclure ou pas l'agriculture ?

Il n'existe pas aujourd'hui de mécanisme à l'échelle internationale visant à « récompenser » les agriculteurs et les agricultrices dont les pratiques contribuent positivement à l'environnement et au climat en stockant ou en fixant les GES dans les sols. Mais, la question est à l'étude dans les enceintes internationales et elle fait débat.

En quoi consiste le marché du carbone ?

Le marché du carbone s'est développé à la suite du protocole de Kyoto (1997). **Le principe est simple : rendre payant le droit de polluer.** Ainsi, sans changer leurs pratiques, les pays et entreprises qui émettent le plus de GES peuvent obtenir des crédits de polluer en investissant dans des technologies propres.

Trois instruments ont été mis en place, dont le **mécanisme de développement Propre (MDP) qui permet aux entreprises des pays industrialisés de financer des projets dans les pays en développement pour y réduire ou stocker les GES.**

Pour rentrer dans la catégorie de projet MDP, il faut démontrer (1) une réduction des émissions de GES dues aux activités humaines qui n'aurait pas eu lieu sans ledit projet et (2) la quantifier (principe d'additionnalité).

But invoqué : favoriser un développement durable et un transfert de technologie dans les pays en voie de développement.

Dans les faits : c'est surtout dans les pays émergents et sur des projets d'énergie que se sont orientés les projets.

À ce jour, seules les pratiques relatives au boisement et reboisement, au biogaz, à la réduction des émissions de méthane (gestion de fumier), et à la production d'énergie à partir de biomasse, sont acceptées par les marchés de compensation obligatoire. Les activités de gestion des terres agricoles ne sont pas incluses, mais pourraient l'être dans les prochaines négociations.

Position de Via Campesina, mouvement paysan international

Inclure l'agriculture dans le marché du carbone est souvent présenté par les institutions (Banque mondiale...) comme une véritable opportunité de financement pour les petits agriculteurs.

Pour la Via Campesina qui représente les petits agriculteurs, cette nouvelle forme de monétarisation de l'agriculture est dangereuse, tant pour les paysans que pour le climat. Elle risque de générer une nouvelle course à l'accaparement des terres, et accélérer encore la spéculation sur les produits agricoles.

1.6 Les principales revendications politiques pour lutter contre les changements climatiques

Les organisations paysannes ont bien perçu qu'au-delà des pratiques paysannes d'adaptation à valoriser, **l'enjeu des changements climatiques est avant tout politique**. Le climat c'est une question de développement et dans ce sens, il leur appartenait de se mobiliser pour que la place et le rôle des paysans ne soient pas sacrifiés.

En effet, jusqu'ici la question de l'atténuation des changements climatiques qui touche particulièrement nos économies, et nos modes de fonctionnement et de consommation dans les pays industrialisés capte la plus grande attention et les financements les plus importants. La prise en compte de l'adaptation par les populations les plus touchées reste secondaire et accessoire en termes de financement et d'attention.

Ci-dessous figurent les **revendications majeures de différentes organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest** :

- Mettre en **place un fonds régional de soutien aux stratégies paysannes d'adaptation** aux changements climatiques, qui bénéficie directement aux paysans.
- Créer les conditions pour que **l'agriculture paysanne bénéficie des retombées économiques liées aux politiques d'encouragement** de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de séquestration du carbone.
- **Faciliter l'accréditation des organisations paysannes dans les cadres de décision et de concertation** sur la protection et la restauration des ressources naturelles, et sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et les impliquer dans les processus politiques et les programmes publics.

- Permettre un **transfert de technologie qui rencontre les préoccupations des paysans**.
- **Renforcer l'information et la sensibilisation sur les changements climatiques** à destination des populations rurales pour mieux comprendre l'incidence de leurs comportements sur l'environnement.
- **Développer une coordination régionale de la lutte contre le réchauffement climatique**. Compte tenu de l'ampleur du problème, les approches locales et nationales ne suffisent pas. Les pays africains sont confrontés aux préoccupations environnementales communes, et dans beaucoup de cas, ils partagent les mêmes ressources naturelles et appartiennent aux mêmes organisations régionales et sous-régionales.

Dans tous les cas une lutte efficace devra passer par la reconnaissance de l'exploitation familiale.

- Élaborer des **politiques agricoles et alimentaires cohérentes**, en accord avec toutes les parties prenantes, notamment la société civile rurale dont les organisations paysannes
- **Soutenir les autres processus du système alimentaire**, comme la transformation, la distribution, l'achat, la réparation et la consommation, sont également importants pour la sécurité alimentaire.
- **Renforcer la responsabilisation des petits producteurs à travers leurs organisations**, la reconnaissance et une valorisation de leurs savoirs et savoir-faire.
- **Préserver les ressources naturelles et les espaces de production** agricole qui ont tendance à être grevés par les zones d'habitat.
- **Lever les contraintes liées à la qualité des semences**, à la baisse de fertilité des sols ainsi qu'aux dysfonctionnements du système de commercialisation.
- **Renforcer la transparence dans la gestion des marchés « carbone »** dans le cadre du Mécanisme du Développement Propre.

Dans tous les cas, une lutte efficace contre les changements climatiques qui garantit le droit à l'alimentation pour tous devra passer par la reconnaissance de l'exploitation familiale et des pratiques agroécologiques dans une perspective de souveraineté alimentaire, et ce dans toutes les politiques et documents officiels de politiques, en lien avec l'agriculture, le développement, l'énergie et l'alimentation.

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Vidéos

- Une question de développement, SOS Faim – El Hadj Magori Sani, 2009, 13’27’’
- Une vérité qui dérange, Davis Guggenheim, 2006,
- L’homme qui arrêta le désert, Mark Dodd, 50’37’’
(www.youtube.com/watch?v=n4XHD6WBII0)
- Le cri d’appel des pasteurs peuls, Clara Ott

❖ Publications

- Paysans : victimes, acteurs ou sauveurs des changements climatiques ?, SOS Faim, 2011, 24 p.
- L’agriculture paysanne peut nourrir le monde et refroidir la planète, Oxfam, 2011, 64 p.
- Changements Climatiques 2007. Rapport de synthèse, GIEC, 2007, 114 p.
- Agriculture, forêts et pêches : mitigation et adaptation au changement climatique, FAO
- Les voix des populations affectées par le changement climatique, Amis de la Terre, 2007, 40 p.
- Changement climatique : impact sur l’agriculture et coût de l’adaptation, synthèse d’une étude de l’IFPRI, SOS Faim, 2010, 4 p.

❖ En ligne

- Site de l’ADEME : www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12851#thm1tit3
- Site Educapoles : www.educapoles.org

2 BREVETAGE DU VIVANT

2.1 Qu'entend-on par brevetage du vivant ?

2.1.1 Définition du brevet

Pour bien comprendre la notion de brevetage du vivant, il faut d'abord se pencher sur la définition du brevet. Un brevet classique permet à l'auteur d'une invention ou d'un procédé d'en avoir l'exclusivité d'exploitation commerciale (monopole), pendant un certain nombre d'années. Cependant le détenteur du brevet est légalement obligé de rendre publiques toutes les informations nécessaires à l'utilisation du procédé ou de l'invention, pour respecter la notion de concurrence du marché. L'objectif est d'encourager à l'innovation et d'éviter le secret industriel, auquel cas l'inventeur détient un monopole jusqu'à ce qu'un concurrent parvienne à la même découverte.

Pendant la durée de protection, « l'inventeur peut valoriser directement son invention ou en tirer les fruits en concédant des redevances (royalties) à d'autres intérêts économiques ».

Toute utilisation faite d'une invention protégée qui ne serait pas autorisée par le titulaire du brevet est considérée comme un acte de contrefaçon.

2.1.2 De la propriété industrielle au brevetage du vivant : retour historique

Le droit de propriété intellectuelle (DPI) va se développer en même temps que les techniques modernes de reproduction et de diffusion, notamment à travers l'invention de l'imprimerie.

XIXe siècle – Le DPI s'étend au secteur industriel et le nombre de brevets déposés s'accroît.

1873 – Premier cas de brevetage d'un organisme vivant. Louis Pasteur obtient un brevet protégeant une souche de levure utilisée dans la fabrication de la bière.

Cette première a son importance car c'est le développement des biotechnologies qui va modifier notre vision du monde, en réduisant les systèmes à des ensembles d'éléments pouvant être considérés de façon isolée.

1972 – Le microbiologiste Ananda Chakrabarty, qui travaille pour la compagnie américaine General Electric, dépose une demande de brevet pour une bactérie génétiquement modifiée capable de digérer le pétrole. Celle-ci est rejetée par le Board of Patent Appeals and Interferences, chargé des contentieux pour le US Patent and Trademark Office (USPTO). Le panel déclare que le vivant n'est pas brevetable.

1980 – La United States Court of Customs and Patent Appeals donne raison à Chakrabarty en appel. Le commissaire des brevets, Sidney A. Diamond, porte alors l'affaire devant la Cour suprême, qui statue en faveur du chercheur. Elle argue que « la nouvelle bactérie comporte des caractéristiques différentes de celles qu'on peut trouver dans la nature et qu'elle est donc le produit de l'ingéniosité humaine ». Cette décision est entérinée par l'arrêt Diamond v. Chakrabarty et marque un tournant dans la définition juridique du vivant. Il n'y a plus aucune distinction faite entre le vivant et l'inanimé, tout peut être soumis au système des brevets. Cette affaire juridique ouvre les portes à la modification du vivant et à son amélioration. C'est ce que

certaines chercheurs appellent la « seconde grande révolution technologique de l'histoire ».

1982 et 1988 - Deux généticiens de l'Université Harvard, Phil Leder et Timothy Stewart font naître la première oncosouris et brevète ce procédé. Génétiquement modifiée suite à l'introduction de gènes propices au développement du cancer dans son ADN, elle est un outil de premier ordre pour la recherche.

1985 – Premier brevet délivré à une variété de maïs transgénique.

2008 – Un brevet mondial est déposé par l'institut J. Craig Venter sur une forme de vie totalement unique, artificielle et autorépliquative construite à partir de techniques d'assemblage atomique.

Ainsi, jusqu'aux années 80, il a été considéré que « les choses incorporelles, parce qu'elles se prêtent mal à l'appropriation, ne peuvent pas faire l'objet d'un droit de propriété ordinaire ». L'application des droits de propriété au vivant constituait un interdit tacite jusqu'à cette date. La nature, l'homme, la vie faisaient partie de la *res communis*, du bien commun et étaient donc considérés comme ne pouvant être soumis à une quelconque appropriation.

Désormais, on entend par brevetabilité du vivant, « la possibilité de déposer un brevet sur un organisme vivant, animal ou végétal, qu'il soit pluricellulaire ou non. Le brevet peut porter sur le procédé d'obtention, sur l'organisme lui-même dans son entièreté, ou bien encore sur certains de ses composants seulement, sur ses gènes ».

2.1.3 L'ADPIC, marchandisation des droits de propriété

Jusqu'en 1995, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) était la seule institution faisant autorité au niveau mondial en matière de droit de propriété. En accord avec cette organisation, les droits de propriété intellectuelle (DPI) avaient une base territoriale.

La création de l'Organisation Mondiale du Commerce en 1994 va amener à l'adoption d'un accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC). Ce dernier va déterritorialiser ces droits, les porter à l'échelle globale et les faire entrer dans les négociations commerciales.

Il s'agit d'un accord controversé. Pour ses détracteurs, l'ADPIC contribue à renforcer un déséquilibre préexistant dans les rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Pour ses partisans, l'un des objectifs fondamentaux de l'accord ADPIC « [...] est d'établir des règles communes internationales pour que les gouvernements membres de l'OMC protègent les droits de propriétés intellectuelles de certains pays membres de l'OMC, de leurs citoyens ainsi que de leurs entreprises » (Adrian Otten, Directeur de la Division Propriété Intellectuelle de l'OMC)

La brevetabilité du vivant est un des principaux points de l'ADPIC qui fait l'objet de critiques.

2.2 Brevetage du vivant et agriculture

2.2.1 Bioprospection et biopiraterie

a. Définitions

On fait généralement la distinction entre – bioprospection - et – biopiraterie - .

- La **bioprospection** se définit comme une « activité d'inventaire et d'évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique (plantes, substances, micro-organismes, etc.) à des fins de recherche, d'exploitation durable ou de conservation »
 - La **biopiraterie**, elle, est « l'usage illégitime de ces connaissances ».
- ⇒ La frontière entre ces deux notions est « étroite, parfois consciemment ou inconsciemment dépassée »

b. Controverses autour de la biopiraterie

Certains pays du Sud se considèrent victimes de l'utilisation des connaissances acquises à travers la bioprospection. Ils mettent en avant le caractère « illégitime » de ces pratiques, qui auraient été menées sans consentement, notamment des populations autochtones.

Une des applications du brevetage, la plus controversée, consiste à faire breveter le principe actif d'une plante et le faire reconnaître comme une « innovation » alors même que cette substance est parfois connue depuis des millénaires.

Des firmes comme Monsanto effectuent des recherches sur les pratiques médicales traditionnelles en Chine, en Amazonie et autres, pour identifier les plantes entrant dans la pharmacopée des peuples indigènes. Ensuite les chercheurs analysent la plante utilisée et en isolent le principe actif (i.e. la molécule de la plante qui agit effectivement dans ces pratiques médicales) et Monsanto, ou consorts, finit par breveter cette molécule et les séquences ADN qui codent pour elle.

L'enjeu du brevetage du vivant

La conséquence du brevetage du vivant est que le produit breveté appartient au détenteur du brevet et que toute personne tierce désirant utiliser ce produit commercialement doit rémunérer financièrement le propriétaire. Ces pratiques sont dénoncées par ceux qui visent à défendre les cultures et savoirs traditionnels ayant mis en évidence les propriétés de ces plantes comme du « biopiratage » industriel. Ainsi, un brevet a été déposé aux États-Unis sur le quinoa, une plante originaire des Andes : il est devenu impossible aux paysans boliviens de l'exporter vers les États-Unis sans avoir à verser de royalties.

Finalement, après des pressions internationales, le brevet est tombé car on a considéré que le produit n'était pas nouveau sur le territoire américain.

C'est là toute l'ambiguïté du débat sur le brevetage du vivant, avec d'un côté une nécessité de protéger les inventions du génie biomoléculaire afin de soutenir la recherche et de l'autre des abus de « piratage » du patrimoine mondial de l'humanité par les entreprises multinationales.



Source : Philippe Leroyer

2.2.2 Droit de propriété intellectuelle appliqué aux semences

a. Quelques dates importantes :

1930 – États-Unis : Plant Patent Act émis par l'USPTO, complété en 1970 par le Plant Variety Act.

1961 – Europe : Convention de Paris sur la protection végétale qui donnera naissance à l'UPOV (Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales), organisme servant à défendre le Certificat d'obtention végétal (COV).

1970 – États-Unis : apparition des premiers Organismes Génétiquement Modifiés par transgénèse.

1985 – Le USPTO délivre un brevet à une variété de maïs transgénique.

1991 – Europe : Autorisation de la double protection associant brevet et COV.

2000 – Le protocole de Cartagena définit des règles en termes de biosécurité.

2005 – Adoption du système multilatéral du traité sur les semences de la FAO (TIRPAA).

8 décembre 2011 – Réforme de la loi française sur le COV

Décembre 2012 – Adoption du projet d'accord sur la nouvelle juridiction spécialisée en matière de Brevet Unitaire.

2012 - 2014 – Réforme de la directive européenne sur la commercialisation des semences dans le cadre du programme « Better Regulation » mené par la Commission européenne.

b. Des législations différentes pour chaque Etats

Le domaine agricole fait partie de ce que l'OMC considère comme une exception au régime général du commerce des biens et services et accepte que les Etats suivent leurs propres régimes *sui generis* en matière de DPI.

C'est une réglementation complexe qui diffère en fonction des espèces auxquelles appartiennent les variétés, les différentes applications régionales, nationales ou internationales.

Il existe deux systèmes réglementaires distincts :

- **Un système de catalogue et/ou certification** qui apporte des garanties en termes d'identité et de pureté variétale des semences. Les états possèdent donc des catalogues officiels et/ou des certifications qui leur sont propres. Le catalogue européen est lui la somme de tous les catalogues nationaux des pays membres. Cela signifie qu'une variété de plantes faisant partie du catalogue français peut être commercialisée en Italie par exemple.
- **Un système de protection** de l'utilisation des variétés par un **droit de propriété** intellectuelle.

Aux États-Unis, les deux systèmes sont séparés. Le modèle américain ne repose que sur le brevet et le catalogue n'est pas obligatoire.

En Europe, il faut être obligatoirement inscrit au catalogue pour recevoir une autorisation de mise sur le marché.

Actuellement, deux grands systèmes de DPI coexistent en Europe : le Certificat d'obtention végétale (COV) et le brevet. Tous deux défendus par deux types de secteurs distincts, ceux-ci se disputent actuellement la mise en valeur de leurs intérêts propres à travers la nouvelle réglementation européenne.

c. Qu'est-ce que le Certificat d'Obtention Végétale ?

Le Certificat d'Obtention Végétale (COV) naît dans les années 1960. Il est un outil privilégié de l'industrie semencière européenne quant à la défense de son droit de propriété intellectuelle. Il assure un droit exclusif de commercialisation à ses obtenteurs et tend à protéger le matériel de multiplication de la plante, c'est-à-dire la semence.

À l'époque de sa création, il était techniquement difficile de prouver la propriété d'une semence. Dans les faits, les paysans pouvaient donc utiliser une variété protégée sans demander de permission, pour en faire du troc ou pour la sélectionner. Rien n'interdisait de ressemer.

Mais depuis les années 80, la technologie s'améliorant, il est de plus en plus facile d'identifier certains gènes dans l'ADN de la plante. Grâce à une analyse pouvant être établie aujourd'hui en 48 heures, il est possible de repérer certains marqueurs moléculaires introduits dans le noyau

de la semence par son obtenteur et d'établir ainsi l'arbre phylogénétique de la plante, c'est-à-dire son origine parentale.

Pour qu'un COV soit accordé, il faut que la variété proposée se distingue par au moins un caractère des variétés notoirement connues, c'est-à-dire celles inscrites dans un catalogue officiel ou déjà porteuses d'un COV.

d. Intérêts, limites et critiques du COV

De par les critères imposés par le COV en termes d'homogénéité et de stabilité, il est difficile voire impossible pour des variétés de semences paysannes de figurer dans le catalogue. Elles ne sont donc pas considérées comme notoirement connues et rien n'empêche donc l'industrie semencière de les récupérer pour les inscrire à son compte (biopiraterie). Il faut également préciser que l'inscription au catalogue entraîne de nombreux frais auxquels peu de paysans peuvent se soumettre. Et que ces derniers peuvent devenir dépendant des firmes semencières.

En outre, depuis l'amélioration des technologies, le titre de propriété est beaucoup plus puissant qu'auparavant. Les semenciers peuvent savoir plus facilement si un paysan ou un sélectionneur s'est servi de sa graine.

De plus, la taxation des semences peut amener à une situation de monopole des firmes semencières et une perte de biodiversité. Ces entreprises étant en majorité présentes sur le marché de la phytochimie, leur intérêt est de fournir des variétés consommatrices de phytosanitaires dans une optique d'agriculture industrielle et non de valoriser des variétés rustiques, tolérantes aux maladies qui nécessiteraient peu de produits phytosanitaires pour leur développement.

2.3 Controverses sur le brevetage du vivant dans l'agriculture - Biotechnologies : sciences de la vie ou de la mort ?

2.3.1 Enjeux économiques et éthiques

a. Abolition de la nature comme « res communis » (chose commune) ?

Le brevetage du vivant entraîne de nombreuses questions éthiques, notamment celle formulée par Guy Kastler membre du réseau Semences Paysannes : « *Comment donner un droit de propriété exclusif à des produits qui se reproduisent gratuitement ou que tout un chacun peut reproduire en s'appuyant sur des savoirs collectifs partagés ?* »

L'être humain a toujours sélectionné les plantes. Désormais, la modification des plantes va au-delà d'un croisement naturel. Il s'agit de modifications au niveau des gènes, des molécules. Ce procédé pose problème car ces modifications qualifiées « d'innovations » sont protégées par des brevets. De ce fait, outre les procédés techniques, ce sont les semences mêmes qui deviennent privées. Auparavant, la propriété intellectuelle ne pouvait pas s'appliquer à la matière vivante. Ce changement pose deux types de problème :

- Pour les paysans les plus vulnérables – au Sud comme au Nord -, ce processus compromet l'existence de leur exploitation agricole. Au Sud, le brevetage des semences joue également sur la sécurité alimentaire, car des millions de familles survivent grâce aux graines conservées et échangées d'une récolte à l'autre. Les paysans deviennent dépendant des industries semencières et voient leurs coûts de production augmentés.
- Il y a une perte de biodiversité des plantes, qui pourrait avoir des conséquences très néfastes à long terme sur l'environnement.

Délivre-t-on des brevets sur la vie ? Point de vue du CNCPI (Compagnie Nationale des Conseils en Propriété industrielle)

« Il n'existe pas de « brevets sur la vie ». La vie en tant que création n'est pas protégeable. Ce n'est pas l'être vivant en tant que tel qui est breveté, mais un enseignement technique. Le brevet ne confère pas de droit de propriété sur la matière biologique. Il ne fait que permettre au titulaire d'interdire à des tiers d'utiliser commercialement son invention. Le brevet est un droit d'exclusivité. Il se distingue fondamentalement d'un droit de propriété sur un être vivant. De surcroît, le brevet ne se prononce pas sur le fait de savoir si l'invention brevetée peut faire l'objet d'une utilisation commerciale ».

En ligne : www.cncpi.fr/iaa145-45-brevetabilite-vivant-biotechnologie-depot-brevet-deposer.htm?level=



Source : Kim-Léa Châteauneuf

b. Une marchandisation de la vie ?

Le mouvement vers la brevetabilité est l'illustration d'une certaine mondialisation qui suscite le débat. D'aucuns voient dans celle-ci un processus bénéfique qui contribuera de façon décisive au développement économique mondial. D'autres, au contraire, y sont très hostiles et la

redoutent, estimant qu'elle accroît les inégalités au sein des pays et entre eux, menace l'emploi et le niveau de vie et entrave *in fine* le progrès social.

La mondialisation bien que permettant une propagation très rapide des idées est aussi marquée par une universalisation des rapports marchands, exacerbée par une concurrence sans limite et sans régulation qui concernent maintenant la quasi-totalité des domaines de l'activité humaine.

A cet égard le mouvement vers la brevetabilité du vivant en est certainement une bonne illustration. La logique économique a fait son entrée dans le secteur de la biologie, de la science du vivant. On s'est alors rendu compte qu'étaient là aussi en jeu, dans ce domaine, comme finalement dans tous les autres, des intérêts économiques et financiers, non seulement entre entreprises, mais aussi entre pays. Cette logique économique s'est « naturellement » installée quand le vivant est devenu maîtrisable. À partir de ce moment, il devenait susceptible d'appropriation privée pour en tirer profit.

L'exploitation du vivant est ainsi en passe de devenir un secteur économique comme un autre. Dans cette conception l'être vivant est réduit à la dimension d'un patrimoine à faire fructifier. Il doit donc, selon cette logique, pouvoir faire l'objet de brevets.

2.3.2 Récapitulatif des arguments

Pour :	Contre :
<ul style="list-style-type: none"> • En donnant une certaine assurance de rentabilité, les brevets favorisent l'innovation et stimulent la recherche. Résultat : de meilleurs traitements médicaux, de meilleurs aliments, de meilleurs produits ; • De plus en plus, c'est le secteur privé qui investit dans la recherche technoscientifique. Les entreprises qui investissent temps et argent devraient pouvoir en tirer profit ; • Les pays qui autorisent les brevets sur le vivant ont un avantage concurrentiel dans une économie qui se mondialise ; • Ce n'est pas l'être vivant qui est directement l'objet du brevet, mais un enseignement technique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce type de brevets entraîne une perte de respect pour la vie et les êtres vivants. On transforme la vie en objet à l'usage des humains ; • On nie que les êtres vivants et les créations de la nature aient une valeur autre qu'économique ; • On usurpe la place de « Mère Nature » et on abolit son statut de « <i>res communis</i> » (chose commune) ; • Le brevetage du vivant va à l'encontre des droits des agriculteurs et porte atteinte à leur sécurité et souveraineté alimentaire. • Les pays les plus défavorisés se trouvent désavantagés face à la concurrence dans une économie qui se mondialise. Ils n'ont pas les moyens d'engager des recherches pour des nouveaux produits brevetés. Cela peut engendrer une mainmise des États-Unis et de l'Europe sur les développements commerciaux des biotechnologies.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les brevets ont un impact sur la biodiversité et donc sur l'environnement ; • Il s'agit d'une appropriation du patrimoine naturel commun de l'humanité et des savoirs traditionnels des paysans ; • Pour certains, les brevets désormais ne favorisent plus le dynamisme de la recherche. Ce sont des brevets de produits et non de procédés. Quand une compagnie détient un brevet sur une séquence génétique, par exemple, elle est en position d'interdire à un tiers d'exploiter ce gène et toutes les applications que pourrait avoir ce gène - d'où un blocage de la recherche.
--	---

2.4 Semences paysannes et Souveraineté alimentaire

2.4.1 La souveraineté alimentaire menacée

Nous l'avons évoqué précédemment, le brevetage du vivant entraîne des problèmes au niveau de la biodiversité des plantes cultivées. Aujourd'hui, quelques variétés de blés, très proches génétiquement les unes des autres, couvrent 80 % de l'assolement annuel en blé¹⁴⁶, et 80 % des légumes cultivés il y a cinquante ans ont disparu.

Ce phénomène a aussi un impact au niveau des coûts de production des paysans. Ces derniers sont obligés de renouveler leurs semences chaque année auprès de semenciers ou pépiniériste. Il est important de noter que ces professions n'existaient pas cent ans auparavant. Toute semence était « par nature » le résultat du travail des paysans. Aujourd'hui, si le geste premier du paysan est de faire sa semence, on peut dire qu'il n'y a quasiment plus de paysans ni de semences paysannes en Europe. En effet, si plus d'un cultivateur de céréales sur deux resème encore le grain récolté en revenant toutes les deux ou trois campagnes à l'achat de semences certifiées, une poignée seulement d'entre eux fait un véritable travail de sélection leur permettant de travailler de manière totalement autonome leurs propres variétés. Quant aux autres espèces (maïs, fourragères, légumes, arbres fruitiers, vignes), toutes leurs variétés viennent de la coopérative, du semencier ou du pépiniériste.

¹⁴⁶ Plus exactement : En 1997, 6 variétés font 50% des surfaces cultivées en blé tendre, et 21 variétés font 80%
 En 2001, 6 variétés font 50% des surfaces cultivées en blé tendre, et 26 variétés font 80%
 En 2002, 7 variétés font 50% des surfaces cultivées en blé tendre, et 28 variétés font 80%
 À noter : le critère "nombre de variétés" est très réducteur. En effet, ces variétés sont toutes des lignées pures (diversité intravariétale nulle) et très proches génétiquement les unes des autres (diversité intervariétale très réduite).

2.4.2 Lutter contre le monopole de l'agrobusiness : la revalorisation des semences.

Revaloriser les semences paysannes apparaît dès lors comme une solution face aux enjeux économiques et éthiques posés par la « biopiraterie ». Certaines organisations en ont fait leur cheval de bataille, par exemple la Via Campesina ou le réseau Semences paysannes. Elles émettent deux types de revendications :

- La nécessité de retrouver une autonomie paysanne dans la production de semences (affranchissement de la tutelle des laboratoires)
- Un libre accès aux semences et le droit pour les paysans de participer à la création variétale.

(Exemple : le projet de Banque Altermondialiste de Semences Libérées – BALSELI, de Savoirs de Terroirs, se donne pour mission non seulement de conserver un patrimoine de variétés anciennes, mais aussi de les remettre à disposition des jardiniers et des paysans)

En outre, une marchandisation des semences menace les échanges de semences préalablement existants. Ce processus détruit des dynamiques de solidarité entre agriculteurs. Un libre accès aux semences permet donc un type d'économie plus solidaire davantage favorable à une agriculture paysanne durable. Les semences paysannes apparaissent par conséquent comme un fondement de la notion de souveraineté alimentaire

ETUDES DE CAS

I. Afrique du Sud

Le Hoodia est sans aucun doute l'un des cas de biopiratage les plus célèbres. **Le peuple San** a longtemps utilisé cette plante en guise de coupe-soif et de coupe-faim pendant ses longues expéditions de chasse. L'organisme paragouvernemental CSIR (Council for Scientific and Industrial Research) d'Afrique du Sud s'est inspiré de ces connaissances pour extraire du Hoodia une substance, baptisée P57, qu'il a fait breveter pour ses propriétés coupe-faim. Par la suite, le CSIR a octroyé une licence à l'entreprise Phytopharm, basée au Royaume-Uni.



À son tour, la multinationale pharmaceutique Pfizer a obtenu une licence de Phytopharm dans le but de mettre en marché un médicament coupe-faim. Lorsqu'on connaît l'obsession des pays développés pour la lutte contre l'obésité, on imagine les revenus potentiels que pourraient engranger Phytopharm, le CSIR et Pfizer.

Les San ont eu l'impression d'avoir été volés. Après tout, c'est le mode de vie de leurs ancêtres qui a été à l'origine de cette découverte pour laquelle ils n'ont pas touché un sou.

En mars 2002 les San et le CSIR ont convenu d'entamer des discussions dans le but de partager les éventuels bénéfices du P57.

La Convention des Nations unies sur la diversité biologique reconnaît pourtant **l'importance des savoirs traditionnels pour la conservation des espèces naturelles**. Dans l'application de cette Convention, on veut élaborer des mécanismes qui reconnaîtront les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones. Mais ce n'est pas encore une obligation pour les entreprises qui en tirent profit. De plus, la plupart des produits mis au point par des entreprises transnationales ne seront jamais mis en marché. Dans le meilleur des cas, il faudra plusieurs années avant qu'un produit génère des profits.

Certains entrepreneurs proposent des solutions à ce problème. Ainsi, l'entreprise Shaman Pharmaceuticals, aux États-Unis, a élaboré différentes stratégies pour rémunérer les peuples autochtones qui l'aident à identifier de nouveaux produits.

À court terme, l'entreprise consulte les populations locales pour connaître leurs besoins immédiats : médicaments, infrastructures, etc.

À moyen terme, Shaman Pharmaceuticals veut soutenir le développement scientifique des communautés, en fournissant du matériel ou en finançant la formation des gens sur place.

À long terme, une partie des profits éventuels sera versée aux communautés indigènes collaboratrices, mais aussi à l'ensemble du pays.

On peut toutefois émettre des doutes sur l'équité de tels contrats de réciprocité lorsqu'on constate à quel point le pouvoir financier et juridique des entreprises prospectrices est disproportionné par rapport à celui des peuples indigènes.

II. Bataille judiciaire autour des semences. L'association Kokopelli en procès contre le géant des semences Baumaux.

Depuis une vingtaine d'années, l'association Kokopelli défend le patrimoine semencier européen sans la moindre subvention publique et distribue environ 1 500 semences potagères issues de variétés anciennes, paysannes ou rares. Sa survie pourrait être compromise.

Kokopelli a décidé de braver la loi qui contraint le producteur à déclarer chacune de ses variétés au catalogue officiel des semences potagères¹⁴⁷. Pour l'association qui a emprunté le nom du dieu inca de la fertilité, il s'agit avant tout d'exprimer un désaccord avec ces réglementations qui limitent le choix des agriculteurs aux semences hybrides, hyper productives et formatées.

En 2005, la Société Graines Baumaux, une grosse industrie semencière française, attaque la petite association pour « concurrence déloyale ». Au terme de ce procès, Kokopelli est condamnée à 10 000 euros d'amende. L'association fait appel et saisit également la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) afin de vérifier la légalité de la réglementation sur la commercialisation des semences au regard de la Charte des droits fondamentaux de l'Union.

Le 19 janvier 2012, l'Avocate Générale de la CJUE donne raison à Kokopelli, estimant que l'enregistrement obligatoire de toutes les semences au catalogue officiel est disproportionné et viole les principes de libre exercice de l'activité économique, de non-discrimination et de libre circulation des marchandises. Elle admet la possibilité d'un « *étiquetage permettant d'assurer l'information et la protection du consommateur, lorsque la variété de semences ne répond pas aux exigences du catalogue des variétés* ». Ses conclusions soulignent également que « *la diversité biologique ou biodiversité est en nette régression dans l'agriculture. (...) Quelques variétés dominent en revanche dans les champs (...) Dès à présent, le choix du consommateur final est déjà restreint en ce qui concerne les produits agricoles.* »

Pourtant, en juillet 2012, au terme d'une analyse manifestement partisane et ultra productiviste, la Cour juge que l'interdiction du commerce des semences de variétés anciennes poursuit l'objectif « supérieur » d'une « productivité agricole accrue ». Seul l'enregistrement

¹⁴⁷ Le catalogue officiel des espèces et variétés végétales répertorie les espèces et leurs variétés cultivées issues de sélection (cultivars), dont les semences sont autorisées à la vente et à la culture (y compris les variétés potagères, fruitières et certaines plantes à vocations environnementales ou ornementales telles que les gazons). En Europe, il faut être obligatoirement inscrit au catalogue pour recevoir une autorisation de mise sur le marché. Le système américain est différent puisqu'il ne repose que sur le brevet et le catalogue n'est pas obligatoire.

au régime officiel permettrait donc une « *utilisation de semences appropriées et, par conséquent, une productivité accrue de l'agriculture, fondée sur la fiabilité des caractéristiques des dites semences* ». Kokopelli est alors condamnée à cesser ses activités et à payer à l'entreprise Baumaux 100 000 euros de dommages-intérêts pour « concurrence déloyale ».

Fermeement décidée à poursuivre son combat, l'association Kokopelli dénonce l'hypocrisie de tels arguments, arguant que « *l'inscription au Catalogue ne vise pas à protéger les consommateurs contre un quelconque risque sanitaire ou environnemental, auquel la législation ne fait même pas référence... Cette remarque, surtout, est choquante, quand on pense que les semences du Catalogue, enrobées des pesticides Cruiser, Gaucho et autres Régent, ou accompagnées de leur kit de chimie mortelle, empoisonnent la biosphère et les populations depuis plus de cinquante ans !* » Car la plupart des semences cataloguées ne peuvent produire que grâce aux « béquilles chimiques » adaptées.

Alors que le gouvernement français se fait représenter aux négociations de Bruxelles par le lobby des sélectionneurs du Groupement National Interprofessionnel des Semences (GNIS), la Cour de justice de l'Union européenne délivre un blanc-seing à l'industrie semencière et à l'agrochimie pour poursuivre leur activité de destruction de la biodiversité, destruction qui selon la FAO aurait déjà atteint la proportion de 75 % en Europe.



Stabilité et homogénéité sont les caractéristiques principales exigées par les sélectionneurs pour inscrire les semences au catalogue officiel. Or les semences paysannes sont riches de leur polymorphisme génétique et de leur adaptabilité aux différents terroirs et aux variations climatiques. Si elles font défaut, il devient impossible d'abandonner l'usage des engrais et pesticides industriels. Au-delà des intérêts financiers, les enjeux du procès intenté par la société Baumaux à l'association Kokopelli sont loin d'être anodins.

Ce procès est loin d'être terminé. L'audience de plaidoirie devant la Cour d'appel de Nancy qui devait se tenir le 21 octobre 2013 a été reportée à une date ultérieure.

Pour plus d'informations et suivre les avancées du procès : http://kokopelli-semences.fr/juridique/proces_perdu

LEXIQUE

Biopiraterie (ou biopiratage) : c'est l'appropriation illégitime des ressources de la biodiversité et des connaissances traditionnelles autochtones qui peuvent y être associées. Elle s'exprime sous la forme de :

- dépôts de brevets ;
- de marques sur des noms d'espèces ou de variétés typiques d'une région ;
- ou encore par l'absence de juste retour aux États et communautés traditionnelles qui en sont les dépositaires.

Bioprospection : elle est l'inventaire et l'évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique ou biodiversité d'un écosystème particulier. Elle peut avoir un objectif scientifique, un objectif économique, ou encore viser à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité suivant les principes de la Convention sur la diversité biologique.

Brevet : est un titre de propriété intellectuelle qui confère un monopole d'exploitation de l'invention brevetée par l'inventeur ou le déposant pour une durée limitée (souvent vingt ans). Conçu à l'origine pour encourager l'innovation en milieu industriel, un brevet doit satisfaire aux trois critères de nouveauté, d'inventivité et d'application industrielle. L'usage des brevets, notamment dans son application au vivant, aboutit parfois à des effets contraires au principe de précaution et aux droits des peuples à culture orale.

Certification : processus de vérification par lequel une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées. Une certification est généralement délivrée par un organisme compétent, indépendant des organismes certifiés et de ceux qui ont élaboré la norme. Ces qualités sont reconnues par l'accréditation. La certification peut s'appeler « labellisation » si la garantie accordée est un label.

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Films

- Qui parle de breveter le vivant ? De Honorine Périno– ADDOCS– 2003 - 36’
- Libérez nos semences, David Del Olmo - 2011- 10’
- Les semences prennent le maquis, de Marie Gabeloux & Nathanaël Coste -Terre & Humanisme et BEDE – 2012 – 27’
- Semences paysannes, semences d’autonomie, AFEKT productions - Quinoa Asbl - 7’
- Le Monde selon Monsanto, de Marie-Monique Robin – 2008 - 108’
- Bitter Seeds, de Micha Peled - 2011- 88’

❖ Publications

- ROBIN, M., Le monde selon Monsanto,
- OBERTAN P., Le brevet sur le vivant : une menace pour les peuples autochtones ?
- BIFANI, P. Brevet sur le vivant : débats et controverses [appropriation des biotechnologies, protection], in Problèmes économiques, n° 2323, 28 Avril 1993, pp.24-28
- SEURET, F. & BRAC DE LA PERRIERE R.,_L’Afrique refuse le brevetage du vivant, in *Le Monde diplomatique*, 2000, n° 10,

❖ Jeu pédagogique

Le tribunal de L’Abominable Courgette Masquée et consorts, Asbl Quinoa, Malette pédagogique pour le droit à l’alimentation, CNCD
En ligne : http://www.cncd.be/IMG/_outils/2013/mallette/2013_fiche04.pdf

❖ Sites internet

- Du réseau Semences Paysannes : <http://www.semencespaysannes.org/>
- Du mouvement Paysan international Via Campesina : <http://viacampesina.org/fr/>
- De Vandana Shiva : <http://www.navdanya.org/>

BIBLIOGRAPHIE

1. ALI BRAC, R. & KASTLER, G. « Semences et droits des paysans. Comment les réglementations internationales affectent les semences paysannes », in BEDE - Réseau Semences Paysannes, 2009, 88 p, en ligne : http://www.semencespaysannes.org/nos_publications_et_videos_118.php
2. « *Propriété intellectuelle et ressources génétiques. Le PE s'engage à lutter efficacement contre la biopiraterie* » in Les Verts, Alliance libre européenne au parlement européen, 15 janvier 2013, en ligne : <http://www.greens-efa.eu/propriete-intellectuelle-et-ressources-genetiques-8942.html> (consulté le 03 mars 2013)
3. AZAM, G. « Les droits de propriété sur le vivant. », in Développement durable et territoires, Dossier n° 10, 2008, mis en ligne le 07 janvier 2013, en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/5443#quotation> (consulté le 04 décembre 2013)
4. BELIER, S., « Contre ACTA parce-que AUSSI Pour la Biodiversité et la Liberté de notre Agriculture et alimentation ! », in Blog de Sandrine Bélier, député européenne, 19 mars 2012, en ligne : <http://sandrinebelier.wordpress.com/2012/03/19/contre-acta-parce-que-aussi-pour-la-biodiversite-et-la-liberte-de-notre-agriculture-et-alimentation/> (consulté le 5 mars 2013 du site)
5. JENNAR, R.M., *La trahison des élites.*, Librairie Arthème Fayard, 2004, 282 p.
6. JOHNSON, P.W. , *Biopiraterie. Quelles alternatives au pillage des ressources naturelles et des savoirs ancestraux ?*, Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 2012, 239 p, en ligne : http://docs.eclm.fr/pdf_livre/352Biopiraterie.pdf
7. Assemblée nationale, « Rapport sur la brevetabilité du vivant », en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-oecst/i3502.asp>, (consulté le 12 août 2013).
8. Radio Canada, « Breveter le vivant », en ligne : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Dossiers/brevetage/6a.html>, (consulté le 12 août 2013).
9. Organisation mondiale du commerce, « Domaines OMC », 2011, en ligne : http://www.wto.org/french/tratop_f/tratop_f.htm, (consulté le 22 mars 2013).
10. Collectif Kokopelli, « *Le GNIS législateur : ça ne peut plus durer !* », 2013, en ligne : https://kokopelli-semences.fr/juridique/communiqu_e_fevrier_2013, (consulté le 2 mars 2013)
11. Collectif La Télé libre, « La bataille d'ACTA », 2012, en ligne : <http://latelelibre.fr/reportages/la-bataille-dacta/> (consulté le 2 février 2013)

12. Collectif Réseau Semences Paysannes « Position du RSP sur la commercialisation des semences et la santé des plantes », *in* site internet du Réseau Semences Paysannes, 15 octobre 2012, en ligne :
http://www.semencespaysannes.org/position_rsp_commercia_semences_sante_plantes_115-actu_171.php , (consulté le 20 février 2013)
13. « Pour ou contre la brevetabilité du vivant ? » *in* le blogueur Arte, 17 décembre 2011
<http://www.arte.tv/sites/fr/leblogueur/2011/12/17/pour-ou-contre-la-brevetabilite-du-vivant/> (consulté le 26 novembre 2013)
14. « Brevetage du vivant » *in* site internet d'Oxfam, 26 septembre 2003, en ligne :
<http://www.oxfamsol.be/fr/Brevetage-du-Vivant.html> , (consulté le 26 novembre 2013)
15. PASOBROLA, B., « Qui sème le vent... (retour sur le procès Baumaux- Kokopelli) », *in* La Revue des Ressources, 12 novembre 2012, en ligne :
<http://www.larevuedesressources.org/qui-seme-le-vent-retour-sur-le-proces-baumaux-kokopelli,2423.html> , (consulté le 26 novembre 2013)

3 SPÉCULATION FINANCIÈRE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

3.1 Introduction

Aujourd'hui, la spéculation sur les marchés agricoles s'est généralisée et ouverte à toutes sortes d'investisseurs – grands ou petits – entretenant ou non un lien avec le secteur. Cette financiarisation des marchés agricoles influence le prix des produits alimentaires.

Selon les estimations de la FAO de 2012 : 870 millions de personnes dans le monde ne mangent pas à leur faim à l'heure actuelle. La grande majorité d'entre elles – 98 % – vit dans des pays en développement. Alors que, depuis 1990, le nombre d'individus souffrant de la faim avait tendance à diminuer d'année en année, **en 2008 et en 2011, lors des grandes crises alimentaires, il a augmenté de, respectivement, 75 millions et 40 millions. Pour la FAO, c'est clair, cette augmentation est imputable aux pics de prix des matières alimentaires :** «*The rise in global undernourishment numbers in 2008 was an immediate result of the spike in food prices* ». **Et, pour une large majorité d'experts, ces pics de prix s'expliquent en partie par l'explosion du phénomène spéculatif sur les marchés agricoles.**

Ce sous-chapitre reprend les éléments d'information diffusés dans le Rapport d'investigation intitulé : « En Belgique aussi les banques sont complices » diffusé par plusieurs ONG belges de solidarité internationale et le Réseau Financement Alternatif

Ce rapport donne un éclairage sur le rôle de la spéculation financière dans les crises alimentaires de ces dernières années et identifie l'implication des institutions financières établies en Belgique dans cette dérive des marchés financiers. Il propose des pistes pour restreindre la spéculation financière excessive et ses conséquences sur la sécurité alimentaire et l'agriculture.

3.1.1 Les marchés agricoles accaparés par les spéculateurs financiers

a. **L'agriculture, une activité naturellement risquée**

L'agriculture est, par essence, une **activité hasardeuse**. Les agriculteurs sont constamment soumis aux caprices du climat et aux variations naturelles de la production qui affecte l'offre des produits.

En outre, la **demande en aliments de base** a pour particularité d'être **peu « élastique »**. En effet, quand une pénurie s'installe (diminution de l'offre), les prix augmentent, mais la demande ne change pas. Les plus pauvres, qui n'ont pas de marge de manœuvre pour faire des économies sur d'autres postes de dépenses, sont alors contraints de limiter leurs achats de denrées alimentaires.

Et **l'offre n'est pas plus flexible**, car les agriculteurs ont besoin d'une saison au moins pour cultiver et commercialiser de nouvelles espèces. De plus, comme ils sont nombreux et

dispersés, ils sont souvent dans l'incapacité d'adapter leur production de manière concertée, ce qui crée plus d'incertitudes. Conséquence : **agriculteurs, commerçants ou transformateurs, bref tous les acteurs impliqués dans la chaîne, sont exposés en permanence au risque de fluctuation des prix et donc à l'instabilité de leurs revenus.**

b. Spéculation traditionnelle

Les agriculteurs se sont toujours prémunis contre les risques du secteur en pratiquant une forme de spéculation traditionnelle. Ainsi, l'agriculteur ne voudra pas vendre sa production tout de suite après la récolte, quand les prix sont au plus bas. Il préférera attendre que les prix montent à nouveau – pour autant, bien sûr, qu'il dispose d'une capacité de stockage et de conservation suffisante : une condition rarement rencontrée dans beaucoup de pays en voie de développement...

Afin de s'assurer, autant que possible, des prix stables et raisonnables, les agriculteurs se sont donc réunis au sein de coopératives et tentent ainsi de conclure des contrats collectifs qui leur confèrent plus de poids dans la négociation.

Longtemps, les **gouvernements** ont, eux aussi, joué un rôle actif sur les marchés alimentaires. Ils ont ainsi, par le passé, mis en place des « **systèmes de commercialisation administrée** » (*marketing boards*) et avaient pour habitude de conclure certains accords sur les matières premières dans le souci de mieux équilibrer offre et demande de manière à éviter de trop fortes variations de prix.

Jusque dans les années 1990, la **politique agricole commune** (PAC) de l'Union européenne (UE) **assurait des prix assez stables** par une politique de prix ambitieuse, au moyen d'outils tels que les **prix d'intervention, les subsides d'exportation, le prélèvement à l'importation et les stocks**. Ces mesures étaient loin d'être satisfaisantes pour garantir des revenus stables et rémunérateurs à la majorité des producteurs, mais elles pouvaient contenir les risques spéculatifs bien mieux que ce à quoi nous assistons aujourd'hui.

Depuis les années 80, les politiques ont préféré libéraliser les marchés, en ce compris les marchés agricoles. De nombreuses mesures de régulation ont ainsi vu leur champ d'application rétrécir ou ont été purement et simplement abolies pour céder la place à des instruments de marché tels que les marchés à terme et les assurances.

Le marché à terme, un instrument louable permettant la dispersion des risques et assurant des prix alimentaires stables.

Les marchés à terme peuvent jouer un rôle essentiel dans la gestion des risques spécifiques aux marchés agricoles. Sur les **marchés à terme, les producteurs peuvent vendre leur récolte à un commerçant à un prix déterminé**, ce qui leur permet de planifier leurs revenus et d'investir de façon plus sûre. Dans les pays développés en particulier, de telles formes de couverture (*hedging*) font partie de la stratégie des producteurs pour vendre leurs produits au

meilleur prix. Pour les producteurs des pays en voie de développement, ces marchés jouent un rôle mineur, la faiblesse de leur pouvoir de négociation les poussant le plus souvent à se soumettre au prix du marché mondial.

C'est dans le courant du **XIX^e siècle à Chicago**, grenier à grain à l'échelle mondiale, que le **premier marché moderne de contrats à terme pour les matières premières agricoles a vu le jour**. Sur le marché de Chicago, le *Chicago Board of Trade* (CBOT), les prix étaient négociés publiquement et les contrats conclus selon des modèles déterminés. Ce sont ces contrats à terme standards, mis au point à l'époque, qui sont toujours utilisés aujourd'hui, partout dans le monde, pour le commerce et la spéculation sur les matières premières, sous le nom de *futures*.

Contrat à terme ?

Les contrats à terme ou *futures* sont des contrats standardisés qui sont conclus sur base anonyme entre acheteurs et vendeurs de matières premières. Le contrat règle les conditions de livraison d'une quantité déterminée d'une matière première contre un prix fixé à une date précise dans l'avenir (d'où le nom anglais future). Étant donné que la valeur du contrat à terme est dérivée de la valeur sous-jacente de la matière première réelle, on parle également de « dérivé » ou de « produit dérivé ».

Exemple concret de fonctionnement des marchés à terme

Un commerçant céréalier sait, en mars, qu'il devra vendre 500 tonnes de blé moulu en août afin de faire de la place pour la nouvelle récolte. S'informant sur l'activité de la Bourse européenne des céréales à Paris, il apprend que la livraison de son blé au mois d'août lui rapportera 200 € par tonne.

Afin de s'assurer de ce prix, il place une offre de dix contrats de vente standards pour une livraison en août, chacun de ces contrats représentant 50 tonnes de blé moulu au prix de 200 € par tonne. Ce faisant, il répond à l'attente de l'acheteur, par exemple un fabricant de pain, qui propose un contrat d'achat. Concrètement, les deux offres sont interconnectées de manière électronique et la transaction se fait de manière automatique. Différentes offres du même type sont accumulées pour former les marchés à terme.

Ces transactions sont garanties par des opérateurs financiers en couverture commerciale (ou hedger). Si les prix du blé ou du maïs viennent à monter pendant la durée de validité du contrat, l'agriculteur devra vendre sa récolte en dessous du prix de marché et son acheteur en tirera tout le bénéfice. Dans le cas inverse, si le prix a chuté entre-temps, c'est l'opérateur en couverture commerciale (ou hedger) qui encaissera les pertes.

c. Spéculation financière

Dans les années 2000 et particulièrement avec la crise des *subprimes*, les marchés financiers se sont tournés massivement vers les marchés dérivés des matières premières agricoles.

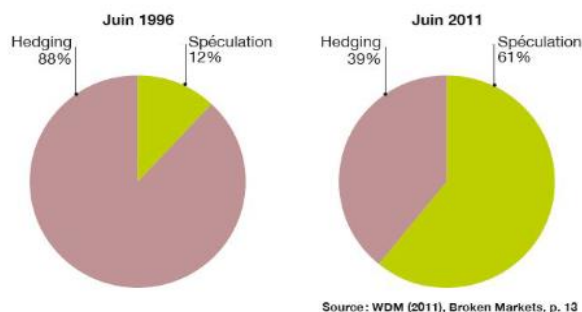
- Quel est le problème ?

À l'origine, les marchés à terme sur les matières premières agricoles répondaient à des enjeux agricoles et d'alimentation, pas à des investissements financiers. Ils ont été conçus dans le but d'offrir aux acteurs du secteur des solutions pour maîtriser les risques de prix, étant donné le caractère imprédictible de la production et le manque d'information correcte et complète spécifique des marchés agricoles.

Or, depuis quelques années, **un changement fondamental s'est fait jour. La nourriture est désormais considérée comme une nouvelle catégorie d'actifs financiers.** En somme, comme les actions ou les obligations auxquelles elles ont été assimilées, **les denrées agricoles sont désormais davantage utilisées pour diversifier les portefeuilles des investisseurs, couvrir les risques des autres marchés ou encore s'assurer contre l'inflation.**

Du coup, le commerce des contrats à terme et autres produits dérivés ne reflète plus les dynamiques réelles des marchés alimentaires. Et c'est cette utilisation impropre des marchés à terme agricoles à très grande échelle qui constitue le cœur du problème.

En 1996, la part de marché des spéculateurs sur les marchés à terme était de 12 % seulement. En 2011, elle est passée à plus de 60 %. L'accaparement des marchés agricoles par de nouveaux spéculateurs est la conséquence directe d'une politique de dérégulation depuis plusieurs années.



Part de marché des spéculateurs sur les marchés à terme

- La dérégulation pave la route aux spéculateurs

Les premières années du XXI^e siècle ont été la scène d'une tempête sur les marchés financiers, laissant la voie libre aux spéculateurs pour accaparer les marchés des matières premières agricoles.

La « financiarisation » massive de ces derniers, ou l'enchevêtrement entre marchés alimentaires et marchés financiers a été causée par :

- Une dérégulation extrême des marchés de matières premières
- La suppression de restrictions sur les activités spéculatives dans les marchés à terme agricoles.

Aux États- Unis, en 2000, le président Bill Clinton mettait fin à la régulation qui avait été instituée après l'effondrement de la Bourse en 1929, en ratifiant le Commodity Futures Modernization Act.

Conséquence : Cette loi a donné libre accès aux marchés agricoles à de nouveaux acteurs qui n'avaient aucun intérêt économique direct dans le secteur agricole.

Les nouveaux spéculateurs ont pu y acheter et vendre des contrats à terme sans limites. Le phénomène n'est pas limité aux États-Unis.

Dès les années 1980, l'Europe aussi a connu cette même tendance à la dérégulation, bien que l'intérêt des marchés à terme agricoles, tout compte fait, y soit resté assez limité jusqu'au démantèlement des instruments de régulation de la PAC à la Bourse de Paris, d'ailleurs, les marchés à terme ne furent introduits qu'en 1992.

- Croissance des contrats à terme de gré à gré

La dérégulation est allée de pair avec une progression exponentielle du commerce de gré à gré de contrats à terme et d'autres produits dérivés entre les différents acteurs.

Ce commerce *over the counter* (OTC) ne passe pas par la Bourse et n'est donc pas du tout transparent. Ce manque de transparence fait que les nouveaux spéculateurs sont à même d'influencer significativement le marché sans aucune forme de surveillance ou de contrôle.

En décembre 2008, la valeur totale du commerce OTC en dérivés de matières premières a été estimée à 4,4 milliards de dollars. Le manque d'information, combiné aux nouvelles techniques permettant un commerce hyperrapide – le « trading à haute fréquence » pouvant générer des milliers de transactions en une fraction de seconde, participe à cette récupération des marchés dérivés sur les matières premières agricoles par les investisseurs financiers.

- Création des fonds indiciels

La crise financière et de crédit a poussé de nouveaux acteurs à se mettre à la recherche d'autres marchés aux rendements élevés. **C'est dans ce contexte que l'industrie financière a lancé une nouvelle façon d'investir dans des matières premières : les fonds indiciels.**

Au début des années 1990, la grande banque américaine d'investissement *Goldman Sachs* a développé le premier fonds indiciel sur les matières premières : le *Goldman Sachs Commodity Index (GSCI)* reflétant le développement des prix de contrats à terme pour 25 matières premières différentes, allant de l'aluminium au sucre. Les banquiers de *Goldman Sachs* proposaient d'investir le capital des investisseurs dans des contrats à terme selon une certaine répartition dans les matières premières de l'index de référence. **Les investisseurs pouvaient**

donc spéculer sur l'évolution des prix des matières premières, y compris de la nourriture, sans pour autant être concernés par le négoce de ces produits. Dans un premier temps, de tels fonds indiciels ne représentaient qu'une niche, mais l'idée a beaucoup gagné en popularité quand elle fut promue par le secteur comme un mécanisme idéal pour couvrir des risques sur d'autres marchés

Il n'a pas fallu longtemps avant que d'autres grandes banques, comme Barclays, Morgan Stanley, Deutsche Bank, etc. ne lancent des fonds indiciels similaires, parfois basés jusqu'à hauteur d'un tiers sur les prix des matières agricoles.

Part de marché des spéculateurs sur les marchés à terme

Entre 2002 et 2008, le capital dans les fonds indiciels pour les matières premières est passé de 13 milliards de dollars américains en 2003 à 317 milliards de dollars.

- Qui sont les nouveaux acteurs spéculatifs ?

La financiarisation des marchés alimentaires résulte donc de l'augmentation énorme des flux de capitaux, provenant des nouveaux spéculateurs, dans des marchés dérivés comme les contrats à terme agricoles et autres instruments d'investissement connexes.

Ces flux de capitaux contribuent peu, voire ne contribuent nullement, à l'investissement agricole et sont souvent complètement déconnectés des évolutions réelles des fondements des marchés agricoles (offre et demande, stocks, commerce). *Qui sont ces nouveaux spéculateurs qui dominent, depuis ces dernières années, les marchés alimentaires et réalisent des bénéfices énormes en pariant sur la fluctuation des prix de la nourriture ?*

a. Fonds de pension, fonds spéculatifs, banques

Aujourd'hui, des investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension et les fonds spéculatifs, jonglent avec des capitaux énormes sur les marchés alimentaires. **Ces acteurs sont surtout attirés par la promesse de rendements assurés** – vu la tendance haussière inévitable sur le long terme du prix des matières agricoles – mais ne sont pas directement concernés, ni même intéressés par le marché des denrées alimentaires.

Les banques, même les banques de dépôt suite à la suppression de la distinction entre banques de dépôt et banques d'investissement, jouent également un rôle important. Non seulement elles **facilitent et promeuvent le commerce des dérivés de matières premières**, mais **elles sont, avec leurs fonds propres, aussi actives dans ce domaine.** Les banques peuvent spéculer sur les marchés agricoles aussi bien pour leur compte propre, qu'à la demande de leurs clients. En l'espace d'un an, des banques d'investissement comme Goldman Sachs et Barclays ont réalisé un bénéfice de respectivement 1 milliard et 550 millions de dollars grâce la spéculation sur les marchés agricoles.

b. Multinationales

Des acteurs ayant des intérêts commerciaux dans les marchés agricoles développent eux aussi des stratégies purement spéculatives. Une petite poignée de **multinationales** domine le commerce global en matières premières agricoles : **Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill et Louis Dreyfus. Ensemble, ces quatre multinationales comptent pour 90 % du commerce céréalier.**

La réglementation actuelle permet à ces « acteurs commerciaux » de spéculer sur les marchés agricoles, aussi bien pour leur compte propre que pour le compte de tiers. Lesdites multinationales disposent même d'un avantage exceptionnel sur les autres acteurs spéculatifs, car leur connaissance du secteur leur donne accès à des informations privilégiées. Ainsi, pendant les vingt dernières années, Cargill a mis sur pied pas moins de cinq filiales financières afin de pratiquer des activités spéculatives sur les marchés agricoles.

3.1.2 *Les marchés à terme manquent leur objectif*

Une fonction essentielle des marchés à terme agricoles est de contribuer à la prévisibilité et à la formation des prix. Dans cette mesure, ils servent de référence fiable pour tous les acteurs du secteur. Le prix de référence est important, aussi bien pour les producteurs que pour les autres acteurs du secteur. C'est sur la base de ces prix qu'ils déterminent leurs activités.

Si ces marchés sont devenus tellement complexes, c'est bien parce que le secteur financier a lui-même volontairement créé cette complexité. C'est donc au secteur financier de prouver que tel ou tel produit financier est un outil de couverture utile pour le secteur agricole et alimentaire.

Or, ces dernières années, sous l'impact de l'explosion des pratiques spéculatives développées par les nouveaux spéculateurs, on constate que les marchés à terme ont perdu leur fonction initiale. Déconnectés des fondamentaux des marchés réels, ils sont devenus au contraire un facteur d'incertitude.

L'une des causes les plus importantes de ce bouleversement est la politique de dérégulation qui a ouvert les portes à des acteurs qui, en réalité, ne devraient pas avoir leur place sur ce marché des matières premières agricoles.

a. Comment réguler ces marchés ?

Pour faire face à cette complexité, il faut précisément mettre en place des outils de régulation.

Les **États-Unis** ont déjà commencé ; la *CFTC* (l'organisme de surveillance des marchés à terme) a imposé en **2011 des limites aux positions** des spéculateurs sur les transactions des dérivés de 28 matières premières dont les produits agricoles.

b. Impacts de la dérégulation des marchés : la volatilité des prix agricoles

À défaut de régulation, les prix agricoles sont inévitablement volatils.

Nous l'avons vu, **les marchés agricoles sont intrinsèquement volatils en raison des fondamentaux du marché**. Or, plus la volatilité est forte, plus elle est problématique : elle crée une énorme incertitude pour les acteurs de la chaîne alimentaire – qu'ils soient acheteurs ou vendeurs. Ceci empêche la planification des revenus, des activités et des investissements.

Par le passé, la volatilité a pu être tempérée par la mise en place de politiques agricoles. En Europe par exemple, à travers les organisations communes des marchés agricoles (OCM), au sein de la politique agricole commune (PAC).

Historiquement, les prix alimentaires mondiaux ont été stables et relativement bas depuis les années 70 jusqu'en 2006. Ensuite, ils ont connu une hausse des niveaux de volatilité avec deux pics, respectivement en 2007-2008 et en 2010-2011.

- Les fonds indiciels créent une demande fictive qui fait grimper les prix

“
Les activités des fonds indiciels
ont un rôle clé dans la flambée
des prix alimentaires en 2008
”

Banque Mondiale

Placing the 2006-2008 Commodity price boom into perspective, Juillet 2010

En réalité, les fonds indiciels consistent presque exclusivement en un pari sur la croissance des prix (on parle d'« investissement de long terme »). Ils mettent la pression sur une hausse des prix, dans la mesure où les contrats à terme doivent continuellement être renouvelés avant leur date d'expiration. Et ceci génère une demande massive de contrats à terme. On estime ainsi que **moins de 3 % des contrats à terme portant sur des matières premières aboutissent effectivement à la livraison d'une marchandise. Les 97 % restants sont revendus par les spéculateurs avant leur date d'expiration**. Cette demande pousse les prix vers le haut et se traduit par une tendance haussière des prix des produits agricoles.

Michael Masters, éminent ancien gestionnaire de fonds de pension et familier de Wall Street, a déclaré devant le Congrès américain, pendant la crise alimentaire de 2008, qu'il s'agissait d'un choc de demande – **demande complètement artificielle** – en provenance de cette nouvelle catégorie d'acteurs qui vient accentuer la hausse des prix des matières agricoles non seulement sur le marché à terme, mais également sur le marché physique.

En outre, ce « renouvellement » de contrat crée des variations de prix ayant pour effet d'attirer de nouveaux spéculateurs qui viennent profiter de ces ventes continuelles de contrats pour les racheter et les revendre avant la date de maturité, ce qui amplifie, encore une fois, la volatilité des cours. **D'après la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les positions prises par les fonds indiciels étaient positivement corrélées à la volatilité des prix agricoles entre janvier 2005 et août 2008.**

Pour Food Watch, l'équation est claire : jusqu'en 2004, les prix des contrats à termes de céréales à Chicago variaient entre 20 et 30 % en un an. **Depuis l'entrée des fonds indiciels sur le marché, ces fluctuations sont passées à un ordre de 70 %.** La volatilité des prix agricoles peut s'expliquer en grande partie par cette entrée massive des fonds indiciels.

Quant aux **contrats sur les marchés de gré à gré**, leur nombre a explosé au cours des dernières années. Comme mentionné précédemment, ils **représenteraient plus de 7 fois les opérations sur les marchés réglementés**. **L'absence totale de transparence** sur ces marchés purement spéculatifs leur permet de parier en toute impunité. Quand on connaît l'effet nocif des montants investis dans les fonds visibles comme dans les fonds indiciels, on ne peut que s'inquiéter de l'emprise des marchés de gré à gré sur les prix.

- Les prix hauts et très volatils frappent plus durement les plus vulnérables

Les prix sur les marchés internationaux influencent les prix sur les marchés locaux. « *Le prix des contrats à terme sur les céréales cotés sur la Bourse de Chicago tend à être incorporé directement dans le prix des contrats physiques des céréales échangés partout dans le monde.* » Olivier de Schutter, Rapporteur du droit à l'alimentation auprès des Nations-Unies.

Dans le monde globalisé qui est le nôtre, les prix internationaux se répercutent et se transmettent sur les marchés intérieurs suivant des degrés différents. Deux rapports majeurs sur le sujet (HLPE9 et IATP10) regroupent une poignée d'études sur la transmission de la flambée des prix internationaux de 2007-2008 et montrent que « le degré de transmission varie parmi les pays en développement selon l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics pour isoler les marchés nationaux des marchés internationaux. » Les pays à faible revenu, qui sont tributaires des importations pour leur sécurité alimentaire, ont moins de ressources à consacrer à ces mesures et moins de marge de manœuvre.

Exemple de l'impact d'un spéculateur dominant : le cas de Armajaro

En juillet 2010, le *hedge fund* anglais Armajaro a acheté 240.100 tonnes de fèves de cacao à Londres, en contrat à terme, soit la quasi-totalité des stocks européens et 7 % de la production annuelle mondiale. Cet achat a créé une pénurie artificielle qui a provoqué une flambée des prix. Cet exemple illustre bien le fait que **le produit fictif détermine désormais le prix du produit réel**, en raison de l'abus de position de marché des nouveaux spéculateurs.

En accumulant une grande partie des contrats à termes de cacao, Armajaro a créé une pénurie artificielle qui a dicté une augmentation du prix du cacao sur les marchés physiques » (Le Monde, 13 septembre 2012).

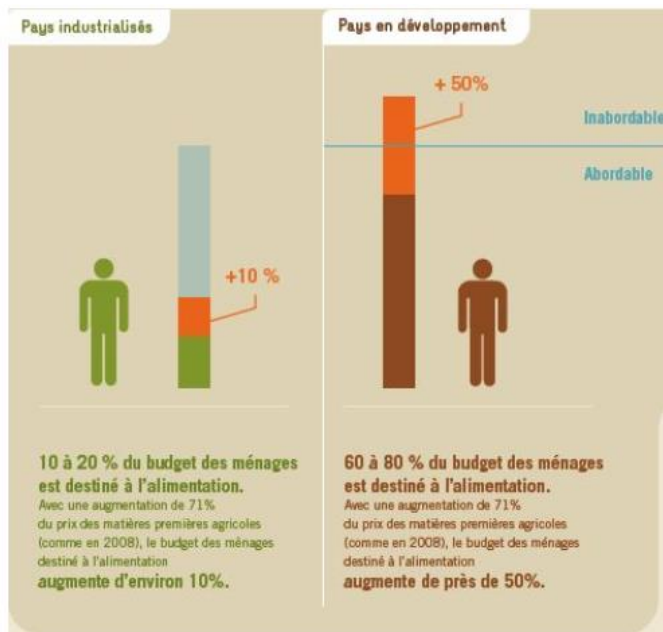
En mars 2011, les contrats à terme de cacao ont chuté de 12 % durant une minute suite à un « *flash krach* » associé au *trading* à haute fréquence qui représente entre 10 à 20 % des contrats échangés pour certains produits agricoles. (NewYork Times, 5 mai 2011)

Dans un tel contexte de crises alimentaires, l'inégalité entre les pays du Nord et du Sud se fait encore plus criante « les pays à faible revenu ont dû faire face à des hausses de prix plus importantes que les pays à revenu intermédiaire ou élevé. Cette tendance s'est amplifiée pendant la crise des prix alimentaires de 2007-2008, puis de nouveau au second semestre de 2010. »

Tant les pics de prix que la volatilité des prix doivent être dénoncés, car ils frappent les populations les plus vulnérables – du côté des consommateurs comme du côté des producteurs –, mais aussi les États, surtout lorsqu'ils sont dépendants des marchés mondiaux.

c. Les consommateurs sont indubitablement les premières victimes

Du côté des consommateurs, **l'effet immédiat de prix volatils et à la hausse est une augmentation de l'appauvrissement des populations.** Dans les ménages des pays pauvres, 60 à 80 % du budget total est dépensé pour les produits alimentaires.



Puisque les plus pauvres consacrent une plus grande part de leur revenu à l'achat de produits alimentaires, contrairement aux populations à revenus plus élevés, une deuxième inégalité quant à l'impact de la volatilité des prix, se fait jour. À terme, quand la hausse des

prix se poursuit, on observe une substitution dans les régimes alimentaires en faveur d'aliments moins chers, mais souvent aussi moins riches en nutriments.

Une étude longitudinale menée par Oxfam et l'IDS sur 23 communautés et 10 pays, souligne les conséquences dramatiques de la hausse et de la volatilité des prix alimentaires durant les cinq dernières années : « sauter un repas ou se tourner vers des aliments meilleur marché, souvent de moindre qualité, rechercher de revenus additionnels par des emplois précaires et dangereux, et mettre à mal le tissu social en sacrifiant les dépenses de célébrations telles que les mariages ou enterrements ».

Un autre effet, plus visible sur le long terme, est la baisse de dépenses en dehors de l'alimentation, et particulièrement dans le secteur de l'éducation des enfants et des soins de santé, au niveau des populations les plus vulnérables.

d. Les petits producteurs sont trop pauvres pour en tirer profit

Du côté des producteurs, la situation n'est pas plus enviable : **une volatilité extrême entraîne une incertitude quant aux décisions de production et d'investissement**. Sans compter que les petits producteurs, particulièrement dans les pays du Sud, n'ont pas accès aux marchés à terme pour se couvrir contre les risques de forte volatilité. Ils n'ont pas accès non plus aux mécanismes de prévention tels qu'une assurance ou une épargne. Nous pointons ici l'ironie de la situation : **alors que les marchés à terme sont censés lisser les prix et bénéficier aux producteurs – et aux acheteurs –, c'est l'inverse qui se produit**.

Enfin, une augmentation des prix des aliments ne se traduit pas forcément par une augmentation de revenu pour les producteurs des pays en développement pour deux raisons. La raison principale est qu'**une grande partie des producteurs, dans les pays pauvres, sont des acheteurs nets de produits alimentaires**. En d'autres termes, « ils consacrent plus d'argent aux dépenses alimentaires qu'ils n'en gagnent en vendant leur production ».

Une autre raison réside dans les coûts de production (lesquels sont fonction du prix du pétrole et du gaz) qui ont tendance à augmenter dans le même temps que le prix des matières premières agricoles. D'après le World Development Movement, le coût des fertilisants a presque doublé entre 2007 et 2008. L'étude menée par Oxfam et IDS confirme qu'à cause de cette augmentation du prix des inputs les producteurs des pays en développement ne peuvent pas profiter de la hausse du prix de vente pour produire plus de surplus. L'étude démontre qu'il y a, au contraire, une tendance inverse : ils produisent moins de surplus.

Toujours est-il que, malgré la tendance à la hausse des prix, les producteurs pauvres – au Sud comme au Nord – sont confrontés à une série d'obstacles liés à la volatilité des prix qui les enfonce davantage qu'elle ne les enrichit.

e. Les États dépendants aggravent leur situation

Les États les plus pauvres sont généralement devenus des pays importateurs nets de denrées alimentaires pour nourrir leur population. Ce sont ces mêmes États auxquels les

institutions internationales et bailleurs internationaux ont imposé, dans les années 80, l'abandon de politiques agricoles fortes au profit d'une sécurité alimentaire à bas prix en provenance de l'étranger. Pour ces États, l'impact des pics de prix se mesure en augmentation du coût des importations et des mesures de soutien aux populations ou de détaxation qui grèvent encore le budget national. Une étude développée par l'ICTSD en collaboration avec la FAO montre que **l'impact des hausses des prix alimentaires s'est traduit par une augmentation d'environ 250 % des coûts d'import de céréales pour les pays les moins avancés.**

L'augmentation du prix des importations menace la balance commerciale et les réserves de change affectant les budgets des gouvernements dans leur politique de lutte contre la pauvreté. Concrètement, il en découle une forte instabilité politique et une augmentation des conflits internes, ce qui mène à des mouvements de révolte tels que ceux qu'on a pu observer en 2008 en Afrique de l'Ouest ou en 2011, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

« En décembre 2010 à Tunis, les couches les plus pauvres de la population étaient en première ligne du conflit et exigeaient, entre autres, l'accès à la nourriture. En janvier 2011, de jeunes manifestants en Algérie bloquaient des routes, brûlaient des commerces et attaquaient des postes de police pour protester contre l'augmentation du prix des produits alimentaires de base. Des situations similaires ont traversé la Jordanie, le Soudan et le Yémen. »

f. Témoignages



Florence Muoki

Distriet de Makueni, Kenya

« nous plantons des arbres et des légumes que nous vendons pour acheter de la nourriture et envoyer nos enfants à l'école.

Mais maintenant que tout est devenu si cher, ils ne vont plus à l'école, parce qu'ils doivent aider à cultiver les légumes à la maison, nous sommes entièrement dépendants de la pluie, mais il ne pleut plus régulièrement. Dès que nous aurons récolté et vendu notre production, nos enfants pourront retourner à l'école. Sans pluie, nous n'avons rien à manger et aucun revenu. »



Allen Rudlen Eliston Homphriez

Région Autonome de l'Atlantique nord, nicaragua

« nous échangeons le riz et les pois que nous cultivons contre d'autres denrées alimentaires, comme du sucre, de l'huile ou de la farine. À chaque fois nous devons vendre davantage pour obtenir la même quantité de produits en échange. »

Source : IFPRI, 2011, *Indice de la faim dans le monde : Relever le défi de la faim, maîtriser les chocs et la volatilité excessive des prix alimentaires*, 2011, p.25 et 31.

3.1.3 Propositions et alternatives pour lutter contre le fléau de la spéculation excessive

a. État des lieux

Les analystes s'accordent pour dire que les prix des matières premières resteront hauts et volatiles dans les années à venir. Malgré l'importance accordée à la volatilité des prix agricoles au niveau politique, peu d'efforts ont été faits pour s'attaquer aux causes structurelles de la volatilité en prenant des mesures efficaces de régulation des marchés, y compris des marchés financiers.

Des initiatives pour freiner la spéculation ont vu le jour, sous l'impulsion du G20 et de sa présidence française. Lors du sommet de Pittsburgh, le **G20** a décidé « **d'améliorer la régulation, le fonctionnement et la transparence des marchés financiers et physiques de matières premières afin de remédier à la volatilité excessive des prix des matières premières** ». Cet engagement a été renforcé en novembre 2010 par le sommet du G20 organisé à Séoul, au cours duquel les participants ont promis de lutter contre la volatilité du marché de l'alimentation et la volatilité excessive du prix des combustibles fossiles.

- Too little, too late

Assez vite après la crise de 2008, les **États-Unis** ont adopté la *Dodd-Franck Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, visant entre autres à ramener de la régulation sur les marchés dérivés incluant les matières premières agricoles. Son implémentation patine malheureusement sous la pression des lobbys financiers.

- Au niveau européen

L'Union européenne a adopté, le 4 juillet 2012, des mesures renforçant la transparence des produits dérivés négociés de gré à gré dans le cadre de la régulation dite « EMIR » (*European Market Infrastructure Regulation*). Ce règlement permettra d'assurer que l'information relative à toute transaction européenne sur des produits dérivés soit adressée à un registre de données accessible à l'ensemble des autorités de supervision concernées, y compris l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), afin de donner une vue d'ensemble claire du fonctionnement de ces marchés aux décideurs politiques et aux superviseurs.

Par ailleurs, **la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID) est en cours de révision.** Elle **visé à renforcer la transparence sur les marchés financiers et à réguler de manière plus stricte les marchés de dérivés sur les matières premières.** Le Parlement européen s'est prononcé sur les propositions de la Commission en octobre 2012 et a voté en faveur de limites de positions obligatoires, mais le texte est encore trop faible. Le Conseil doit se prononcer, mais déjà plusieurs pays semblent se plier aux seuls intérêts du secteur financier et à leur industrie, et les maigres avancées obtenues au Parlement européen sur les « limites de position » pourraient bien disparaître.

- Au niveau belge

En Belgique, **le gouvernement s'est explicitement engagé dans sa déclaration de politique générale du 1er décembre 2011 à éviter la spéculation abusive et à prendre les mesures ad hoc pour limiter leur impact sur la sécurité alimentaire** : « Le Gouvernement plaidera également au niveau européen notamment pour [...] l'élaboration d'un cadre légal visant à éviter la spéculation abusive sur les matières premières alimentaires et énergétiques sans porter préjudice aux opérations de couverture liées aux activités économiques réelles [...]. Vu la spéculation galopante sur le marché des matières premières alimentaires, le Gouvernement prendra des initiatives au niveau des forums internationaux ad hoc pour lutter contre la faim dans le monde ».

Par ailleurs, la nouvelle **loi fédérale sur la coopération internationale oblige le gouvernement à rechercher « une cohérence maximale entre les différents domaines de la politique belge en faveur du développement »**. Elle veut donc s'assurer que les objectifs et résultats des politiques de coopération au développement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques ayant un impact négatif sur les pays en développement.

Ces engagements sont d'autant plus importants pour les établissements financiers dont l'État belge est actionnaire, comme c'est le cas pour Belfius (banque d'État) et BNP Paribas Fortis (dont l'État belge est actionnaire principal), qui continuent à proposer des produits spéculatifs sur les marchés de matières premières agricoles. Mais l'on déplore que ces déclarations d'intention de la majorité gouvernementale belge ne se traduisent pas par des engagements concrets, en particulier de la part des ministres des Finances successifs, qui semblent subir le débat européen sur la question, plutôt que de le mener. Le secteur financier, quant à lui, semble se réfugier derrière le moratoire du FSMA (L'autorité des services et marchés financiers).

Ce moratoire volontaire du 20 juin 2011 sur la commercialisation des produits structurés complexes visant à protéger l'épargnant est, à ce jour, le seul outil limitant potentiellement la mise sur les marchés belges de produits spéculatifs. Cette initiative de la FSMA invite les banques à ne pas commercialiser, auprès des investisseurs particuliers, des produits structurés qui sont considérés comme particulièrement complexes. En réalité, la portée du moratoire est sujette à des interprétations divergentes. Selon certains acteurs financiers, il n'est d'application que pour des produits structurés, c'est-à-dire des produits qui comportent une composante épargne, comme une obligation zéro-coupon, et un ou plusieurs instruments dérivés.

Pour d'autres, la définition donnée dans la communication du FSMA : « produit d'investissement qui comporte un ou plusieurs dérivés et dont le remboursement ou le rendement dépend, selon une formule établie, de l'évolution d'une ou de plusieurs valeurs sous-jacentes » – permet d'englober tous les fonds spéculatifs sur matières premières agricoles. En tout état de cause, plusieurs produits spéculatifs sur des matières premières agricoles restent proposés aux investisseurs particuliers. Certains produits ont même été mis sur le marché après

l'entrée en vigueur du moratoire volontaire, ce qui montre les premières limites de cet instrument.

Au-delà de la question de son champ d'application, le moratoire se révèle tout à fait insatisfaisant pour les raisons suivantes :

- Le moratoire vise un **engagement purement volontaire** dépourvu de toute force juridique. Les banques choisissent d'y adhérer ou pas. La seule sanction prévue est de ne pas figurer sur la liste de la FSMA reprenant les établissements respectant le moratoire ;
- Le moratoire **ne décrète pas une interdiction de vente absolue, mais simplement une interdiction de commercialisation** – définie dans le moratoire comme « la présentation d'un produit financier par différentes voies (publicité, démarchage, placement, conseil...) en vue d'inciter un client à l'accepter ».
- Le moratoire concerne uniquement la commercialisation auprès des investisseurs particuliers, et **ne concerne donc pas les investisseurs professionnels**. Par conséquent, en termes de volume, ce moratoire est quasiment inutile dans la lutte contre la spéculation sur les denrées alimentaires, car l'essentiel des volumes de transactions concerne les opérateurs professionnels.
- **Ne sont notamment pas couverts par le moratoire les cas où les opérateurs spéculent en leur nom et pour leur compte propre, ni les cas où les banques spéculent au nom et/ou pour compte de tiers**, lorsque le client est un investisseur professionnel (ou un particulier « pesant » plus de 500 000 euros).

Le seul objectif est celui de protéger l'épargnant. Il n'est nullement tenu compte de l'impact négatif que les produits spéculatifs sur les matières premières peuvent avoir sur l'intérêt général.

Résultat, donc, ce moratoire, qui se veut une initiative innovante de la FSMA, est totalement insuffisant pour lutter contre la spéculation sur les matières premières agricoles en Belgique. Plutôt que de compter sur des mesures volontaires, c'est un cadre légal et contraignant qui est nécessaire, dans l'intérêt général, lequel dépasse l'intérêt des seuls épargnants.

b. Les recommandations

Afin de répondre à l'impérieuse nécessité de stopper la spéculation excessive sur les marchés agricoles, il est nécessaire d'agir sur trois fronts :

- **Prendre des mesures de régulation des marchés dérivés,**
- **Revoir le cadre de (dé)régulation des services financiers,**
- **Résoudre les causes structurelles de la volatilité des prix des marchés agricoles.**

3.2 Réguler la spéculation

Dans le cadre de l'initiative européenne de régulation des marchés financiers, les mesures doivent permettre de **garantir la transparence des transactions financières, imposer des limites de position et s'assurer d'un contrôle efficace.**

La finalité première des contrats à terme est de rendre les marchés plus prévisibles. À l'heure actuelle, c'est à l'effet contraire que les marchés à terme aboutissent. L'architecture du système, et les diverses opérations qui sont menées par les acteurs doivent aboutir à restreindre le risque de volatilité.

L'accès aux marchés à terme doit donc être réservé aux seuls acteurs qui peuvent démontrer que leurs activités contribuent effectivement à couvrir les risques liés aux marchés physiques sans contribuer à la volatilité de ceux-ci.

3.2.1 Les mesures de transparence

L'opacité des acteurs et de leurs transactions financières est un obstacle majeur pour bien appréhender les effets de la spéculation financière et pour prendre les mesures de régulation adéquates.

Les mesures de transparence constituent donc un préalable indispensable pour réguler les marchés. Ces mesures doivent englober les **informations sur les acteurs concernés, sur les montants et les outils financiers, ainsi que sur les destinataires des informations.**

Il est donc essentiel de connaître les montants des transactions, de savoir par qui elles sont opérées et pour quelles raisons (spéculation ou couverture de risques des marchés physiques).

Les mesures de transparence doivent permettre aux régulateurs, aux pouvoirs publics et aux parlementaires, aux opérateurs, aux chercheurs et académiques ainsi qu'à la société civile d'évaluer les risques de spéculation excessive, **de mesurer l'impact des transactions des marchés dérivés sur les prix des marchés physiques et de prendre les mesures de régulation adéquates.**

3.2.2 Être agréé et s'enregistrer

L'obligation d'agrément et d'enregistrement des opérateurs de marchés et des produits financiers.

Les opérateurs – y compris ceux qui sont actifs sur les marchés physiques – **doivent être catégorisés par type d'entité** (ex. institution bancaire ou commerçant sur le marché physique) et par type d'activité (ex. activité spéculative ou couverture de risques) ; la grande majorité des transactions sur les marchés de produits dérivés doit s'échanger sur des plates-formes de négociations réglementées ; les autres transactions de gré à gré doivent être enregistrées.

3.2.3 Rapportage

Toutes les transactions doivent être rapportées aux autorités de régulation nationales et européennes.

Le rapportage en temps réel (ou le plus proche possible) **doit être mis en place pour l'ensemble des dérivés de matières premières** ; cette obligation de rapportage doit également comprendre les transactions de gré à gré ; les rapports des positions agrégées détenues par les différentes catégories de traders pour les différents instruments financiers doivent être rendus publics de manière quotidienne au minimum.

3.2.4 Outils d'analyse et de régulation pour les autorités

Les autorités de régulation nationales et européenne doivent disposer des moyens nécessaires pour exercer leur rôle de transparence et de régulation.

Elles doivent disposer des outils nécessaires, y compris **pour suivre l'évolution des produits financiers, détecter les risques de mouvements spéculatifs abusifs et d'abus de position de marché ainsi que pour faciliter la coordination et l'agrégation nécessaires au niveau international.**

Elles **doivent disposer d'un mandat clair pour pouvoir intervenir sur des marchés complexes et imposer des sanctions effectives permettant de mettre fin aux abus.** Toutes les parties concernées, y compris les chercheurs et la société civile, doivent avoir accès aux données agrégées afin de pouvoir apprécier les impacts des marchés de dérivés sur les matières premières.

3.2.5 Les limites de positions

L'imposition de limites de positions est la clé de voûte de la régulation.

Ces limites doivent viser à interdire, de manière préventive, des activités spéculatives sur les marchés agricoles et prévenir toute forme de volatilité excessive, tout en évitant les abus de position.

Il s'agit par ailleurs d'exclure les emballements spéculatifs sur les marchés. Tous ceux qui sont actifs comme spéculateurs financiers (commerçants, banques, investisseurs, gestionnaires de fonds, négociants ou autres) doivent être soumis à des restrictions limitant le nombre de contrats de dérivés de matières premières dont ils peuvent disposer.

Afin que ces limites soient opérationnelles, il est nécessaire que les mesures suivantes soient prises :

- **Les limites existantes doivent être définies par rapport à des fluctuations maximales de prix dans la journée et par rapport aux parts maximales détenues par un seul acteur** : des limites de fluctuation de prix ; des limites de position par

catégorie d'acteurs doivent être mises en place par les régulateurs et être légalement contraignantes ; les limites de position doivent prévaloir tout au long de la durée des contrats ; les niveaux doivent établir des seuils suffisamment dissuasifs pour éviter les risques d'une volatilité importante de prix et d'abus de position sur les marchés.

- **Les limites de positions agrégées doivent être introduites sur tous les types de contrats de dérivés et appliquées à l'ensemble des participants** : les seules exemptions permises doivent concerner les transactions faites directement sur les marchés physiques et utilisant les marchés à terme pour couvrir les risques inhérents de prix entre vendeur et acheteur des marchés physiques. Aucune exemption ne peut permettre aux commerçants d'invoquer leurs activités sur les marchés physiques pour éviter les limites sur leurs activités spéculatives, ni aux investisseurs financiers d'échapper aux limites en prenant le contrôle de marchés physiques.
- **Des interdictions doivent être introduites sur les formes de spéculation qui sont déconnectées de l'économie réelle** : interdire l'usage de la spéculation passive, des fonds indiciels et de *trading* haute fréquence sur les marchés des dérivés des matières agricoles.
- **Des évaluations périodiques de l'impact des mesures de régulation** doivent être prévues afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des outils financiers et aux risques liés aux marchés physiques.

Une régulation coordonnée entre les principales places financières doit se faire au niveau international afin d'éviter la migration de participants vers les plates-formes financières les plus laxistes.

3.2.6 Élargir le cadre de régulation du secteur financier

Les mesures précitées n'auront de sens que si elles sont accompagnées d'autres mesures visant à réguler le secteur financier dans son ensemble, afin de limiter la volatilité des prix et l'attrait des spéculateurs pour les marchés agricoles.

Ces mesures devraient inclure les dispositions suivantes :

- **Scinder les activités bancaires entre leurs activités de détail et leurs activités spéculatives.** Ceci éviterait également que les prêts bon marché consentis par la Banque centrale européenne ne servent à des fins de spéculation.
- Mettre en place la **taxe sur les transactions financières (FTT)** de manière rapide et effective. Ceci peut contribuer à atténuer la spéculation excessive, tout en permettant de lever des fonds pour le développement, la sécurité alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques.
- Éviter la dérégulation des marchés financiers par **l'exclusion de la libéralisation des marchés de dérivés des négociations** commerciales bilatérales, régionales et multilatérales.
- **Interdire aux banques d'octroyer des prêts à des fonds spéculatifs.**

3.2.7 S'attaquer aux causes de la volatilité des prix

Si les prix des matières premières agricoles étaient stables, il n'y aurait pas de raisons significatives de spéculer à la hausse ou à la baisse sur ces marchés.

À cette fin, et dans un souci de cohérence des politiques, différentes mesures devraient être prises, y compris :

- Permettre aux pays de mettre en place des **politiques de stabilisation de prix** (comprenant des stocks publics régulateurs, des tarifs variables, des contingentements, des soutiens contre-cycliques, la gestion de l'offre et de la demande) à des niveaux qui favorisent les productions locales ;
- Limiter l'impact d'une demande accrue sur les marchés agricoles en **interdisant les mandats et soutiens à la production et à la consommation d'agrocarburants** ;
- Réduire les risques d'aléas climatiques sur la production agricole en **réduisant, dans l'UE, les émissions de gaz à effets de serre d'au moins 40 % d'ici 2020** ;
- **Augmenter l'aide publique au développement destinée à la production alimentaire paysanne agroécologique** en s'attaquant aux inégalités d'accès aux ressources et aux inégalités de pouvoir de marché dans le respect d'égalité de genre. Pour les consommateurs pauvres, appuyer des programmes de protection sociale ;
- **Revoir les accords régionaux de l'UE** qui entravent les coopérations régionales. Renforcer celles-ci par la **mise en place de politiques régionales agricoles**, commerciales et de sécurité alimentaire ;
- **Réformer la politique agricole commune** afin qu'elle abolisse les instruments néfastes tels que les restitutions aux exportations et afin qu'elle soutienne les instruments de stabilisation tels que la gestion de l'offre et la contribution à des niveaux de stocks suffisants au niveau mondial ;
- **Renforcer le Comité de la sécurité alimentaire mondial** dans ses mandats de veiller à la cohérence, de coordonner et d'assurer le suivi des politiques de sécurité alimentaire, y compris sur les points ci-dessus.

3.3 Conclusion

L'investigation menée auprès des institutions financières majeures en Belgique est univoque.

Nos banques sont actives dans la spéculation sur les produits agricoles, en offrant des produits d'investissement liés à des contrats à terme de matières premières agricoles.

En avril 2013, ce volume s'élèverait à près d'un milliard d'euros, un montant à considérer comme à minima compte tenu du manque de transparence sur les pratiques des banques quand elles opèrent pour leur compte propre ou pour des clients professionnels.

En 2013, des dix institutions financières analysées, Deutsche Bank et BNP Paribas Fortis sont, de loin, les plus actives en matière d'offre aux particuliers de produits spéculatifs sur les matières premières agricoles.

Cette spéculation, en plus d'être immorale, est aussi dangereuse ! Alors que le rôle de la finance est d'allouer du capital pour faire tourner l'économie, et contribuer ainsi au déploiement des secteurs économiques prometteurs, au contraire, **la participation financière massive des nouveaux investisseurs sur les marchés agricoles dessert l'économie réelle et l'intérêt général. En effet, tout indique qu'elle contribue à l'augmentation des prix ainsi qu'à la volatilité des prix agricoles appauvrissant, au passage, les producteurs et consommateurs – particulièrement dans les pays les plus pauvres du Sud.**

Les ménages des pays les plus pauvres, dont 60 à 80 % du budget total est alloué à l'alimentation, ont des difficultés à se nourrir, à envoyer leurs enfants à l'école et à se soigner. Pour les producteurs, le cadre n'est pas forcément plus favorable. La plupart d'entre eux consacrent plus d'argent aux dépenses alimentaires qu'ils n'en gagnent en vendant leurs produits, et les coûts de production sont sans cesse en hausse. De plus, la volatilité des prix entraîne une incertitude quant aux décisions de production et d'investissement qui les enfonce davantage qu'elle ne les enrichit.

Au niveau des États les plus pauvres, s'agissant majoritairement d'importateurs nets, **une augmentation des prix menace les budgets nationaux. Ceci engendre une instabilité politique** qui débouche sur des conflits internes, comme les révoltes qui ont éclaté, en 2011, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Face aux impacts avérés de la spéculation massive sur les matières premières agricoles, certaines banques, comme BNP Paribas, ont communiqué leur décision de suspendre des fonds spéculant sur les matières premières agricoles. Cependant, cela ne confirme en rien l'arrêt définitif de toute pratique incriminée.

Au niveau de l'autorité de régulation, ce que l'on observe jusqu'à présent est une tentative d'autorégulation : **le moratoire du FSMA**. Ce moratoire vise à limiter, dans l'intérêt des particuliers, la vente de produits spéculatifs « excessivement complexes ». À lire le contenu du moratoire, les indices sur les matières premières ne sont pas repris dans la liste des « produits spéculatifs excessivement complexes ». **Cet instrument est par conséquent inadapté à stopper la spéculation sur les matières premières agricoles.**

Un cadre légal et contraignant est impératif pour réguler les marchés à terme sur les matières premières agricoles. À cette fin, les autorités belges doivent prendre leurs responsabilités pour assurer la transparence de ces marchés, y imposer des limites de position efficaces et interdire les produits financiers spéculatifs nocifs.

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Vidéos

- « Pourquoi la spéculation sur les denrées alimentaires ? Par qui ? Et comment ? », Weed, 7'13''
- « Investir ou spéculer ? », Finance Watch, 2'43''

❖ Publications

- « On ne joue pas avec la nourriture », Dajaloo, SOS Faim, n°30, 2012, 16p.
- « On ne joue pas avec la nourriture ! Rappelez-le à votre banque », Dajaloo, SOS Faim, n°35, 2013, 16p.
- « Spéculation et volatilité des prix : se faire du blé sans toucher un sac de blé », Défis Sud, SOS Faim, n° 108, 28 p.
- “Food Commodities Speculation and Food Price Crisis”, note de synthèse, Olivier De Schutter, 2010, 14 p.
- “The great hunger lottery”, Worls Development Movement, 2010, 36p.

BIBLIOGRAPHIE

1. « En Belgique aussi les banques sont complices », CNCD, 11.11.11, Oxfam, SOS Faim, FairFin, Réseau Financement Alternatif, 2013, 36 p.
2. « Pratiques spéculatives des institutions financières en Belgique qui portent atteinte à la sécurité alimentaire et au développement », Réseau Financement Alternatif, Marchand Arnaud, 2013, 57 p.

4 ACCAPAREMENT DES TERRES

4.1 Introduction

L'accaparement des terres fait l'objet d'une attention générale depuis 2008 suite à des acquisitions foncières de grande envergure très médiatisées. Ce phénomène est inquiétant dans la mesure où il touche au moyen de subsistance et de survie des populations rurales des pays en développement. Identifier l'exacte ampleur du phénomène est incroyablement difficile en raison du manque de transparence et du secret qui entoure souvent les accords.

4.1.1 Quelques chiffres

Entre 2000 et 2010, des transactions concernant 203 millions d'hectares (65 fois la taille de la Belgique) ont été répertoriées (International Land Coalition) dont 71 millions d'hectares ont fait l'objet de vérifications croisées. 75 % de ces surfaces ont été négociées depuis 2008.

Parmi ces superficies achetées :

- 78 % concernent la production agricole
- 22 % se répartissent entre l'industrie minière, le tourisme et la reconversion forestière.

4.1.2 Principales zones touchées

Cette ruée des terres se concentre principalement en Afrique et en Asie et vise surtout les meilleures terres, c'est-à-dire celles qui bénéficient d'un bon accès à l'eau et/ou sont situées à proximité des infrastructures.



En **Afrique**, on estime que **134 millions d'hectares ont déjà été accaparés**. Et le phénomène est encore amené à s'étendre. Ces nouvelles acquisitions entraînent une insécurité foncière croissante des populations dont certaines sont déplacées sans compensation, alors qu'elles n'ont pas d'autres alternatives que l'agriculture et connaissent déjà des difficultés d'accès à la terre.

Superficie (ha)	Couverture géographique	Période	Source	Méthode
51-63 millions	27 pays en Afrique	2008 - 2010	Friis & Reenberg (2010)	Inventaire systématique des rapports médiatiques inclus sur le blog de l'ILC
56,6 millions	Monde (81 pays)	1 ^{er} octobre 2008 – 31 août 2009	Deininger <i>et al.</i> (2011) (Banque mondiale)	Inventaire systématique des rapports médiatiques inclus sur le blog GRAIN
203 millions (71 millions ayant fait l'objet de vérifications croisées)	Monde	2001-2010	ILC (rapport Janvier 2012)	Inventaire systématique des rapports médiatiques et de recherche, avec vérifications croisées; inclut les secteurs minier, forestier et du tourisme

Source: Cotula L. *et al.* (2012); ILC (2012)

4.2 Définition

Le terme « accaparement de terre » désigne le **processus par lequel des investisseurs privés ou publics, étrangers ou nationaux, acquièrent de vastes étendues de terres** (généralement entre 10.000 et 500.000 ha, voire plus) par le biais de contrats de location, de concession ou d'achat.

On parle donc d'accaparement de terres lorsqu'il y a :

- **acquisition** (location, concession, achat...) de terres
- par des **firmes** ou des **États**
- de vastes **zones cultivables** (>10.000 hectares)
- à **long terme** (souvent 30-99 ans)
- pour produire des **denrées de base** destinées à l'exportation

4.3 Les causes de l'accaparement des terres

4.3.1 Crise alimentaire : sécuriser l'accès à l'alimentation

Le phénomène d'accaparement des terres est étroitement lié aux crises alimentaires. En effet, **la crise alimentaire a poussé de nombreux pays dépendants des importations de denrées alimentaires à externaliser leur production** en achetant des terres ailleurs.

On assiste à une véritable prise de conscience de l'importance stratégique de disposer d'une alimentation en quantité suffisante et à un prix abordable, sans avoir à dépendre des importations. **Les pays du Golfe et les pays émergents** (Inde, Chine, Afrique du Sud) **commencent alors à investir massivement à travers des sociétés privées**, dans des zones où les ressources en eau sont abondantes pour produire des céréales (riz, blé) en vue de les exporter vers leur pays. On peut parler d'une forme de délocalisation de l'agriculture.

4.3.2 Crise énergétique : produire des agrocarburants

Une autre cause est directement liée aux politiques énergétiques.



La politique européenne fixe que d'ici 2020 10 % de l'énergie utilisée dans les transports viendra des agrocarburants. Pourtant, **l'UE prévoit que 60 % des besoins en agrocarburants seront produits hors frontière.** Ceci démontre l'impact des politiques dans l'accaparement des terres. Présentés comme une opportunité pour mettre en valeur des terres non productives (et donc en concurrence avec les cultures vivrières), les projets sont pourtant mis en œuvre dans des zones fertiles où l'eau est disponible en abondance.

Plus de 2/3 des projets d'acquisition de terres à grande échelle dans le monde concerneraient la production d'agrocarburants.

Dans un souci de réduire sa dépendance au pétrole et de lutter contre le changement climatique, l'Union européenne et les États membres promeuvent le développement des agrocarburants dans le secteur des transports.

L'engouement pour cette soudaine solution « miracle » exerce toutefois une nouvelle pression de plus en plus insoutenable sur les terres au niveau mondial. **Conséquence ? Le modèle de développement agro-industriel est favorisé, aux dépens de la petite paysannerie et de la sécurité alimentaire.**

a. Le poids de la politique de l'UE

L'Union européenne (UE) a pris des mesures pour augmenter l'utilisation des énergies renouvelables au sein de ses États membres. Dans le secteur des transports, l'objectif de 10 % d'énergie renouvelable a été fixé à l'horizon 2020. Dans la pratique, cet objectif sera atteint à 90 % grâce à l'utilisation des biocarburants de première génération, c'est-à-dire des carburants produits à partir de matières premières agricoles. Il s'agit d'une part des cultures contenant du sucre ou de l'amidon comme le blé, la betterave, la canne à sucre ou le maïs utilisés pour la production de l'agroéthanol (qui peut être mélangé à l'essence) et d'autre part des produits oléagineux comme le colza, l'huile de soja ou l'huile de palme qui sont utilisés pour la production de l'agrodiesel.

La consommation européenne d'agrocarburants a décuplé de 2003 à 2010, passant de 1,4 million de « Tonnes équivalent pétrole (tep) » à 13,9 millions de tep. Cette ruée vers le nouvel « or vert » n'est pas sans conséquence en termes de pressions foncières.

Selon les estimations de l'ILC, les agrocarburants représentent le premier levier des acquisitions de terres à large échelle. Et il ne s'agit là que d'un début ! Si l'on continue dans cette voie, L'UE devrait plus que doubler sa consommation d'ici 2020 pour atteindre l'objectif de 10 % de part d'énergies renouvelables dans les transports.

b. Des critères de durabilité insuffisants

Pour tenter de répondre aux critiques montantes, l'UE a **introduit des « critères de durabilité » dans sa directive sur les énergies renouvelables.**

Ils visent notamment à ce que les agrocarburants ne soient pas produits à partir de matières premières provenant de terres à grande valeur en termes de biodiversité ou de stockage de carbone, telles que forêts primaires, tourbières, zones humides, etc. Ces critères sont difficilement vérifiables dans les pays tiers et des préoccupations sérieuses ont été soulevées sur le respect des normes environnementales dans plusieurs pays qui approvisionnent l'UE.

4.3.3 Crise financière : recherche de nouveaux placements

La crise financière et l'explosion de la bulle immobilière ont encouragé les investisseurs privés à se tourner vers le foncier perçu comme un placement sûr et rentable.

Une **analyse de la Banque Mondiale en 2011 portant sur 56 millions d'hectares** de transaction à grande échelle conclut que **rien n'a encore été fait pour 80 % des terres concernées**, ce qui suggère un taux important de capitalisation foncière.

Depuis 2010, on voit ainsi arriver dans le domaine agricole des acteurs qui en étaient jusqu'à présent absents : fonds de pensions, fonds souverains, fonds de capital-investissement, fonds spéculatifs et multinationales. La motivation de ces acteurs est d'obtenir un taux de rendement interne maximum du capital investi.

4.3.4 Modèle agroalimentaire

Aujourd'hui, l'Europe privilégie un modèle de production, distribution et consommation agroalimentaire industriel très gourmand en terres tout en encourageant les importations.

Résultat ? Des pressions foncières considérables dans les pays du Sud. D'autant que la tendance est à la raréfaction de terres fertiles disponibles au Nord. Entre 1990 et 2007, les pays dits industrialisés ou en transition ont perdu 3,2 millions d'hectares de terres arables par an, à cause de changements d'affectation de leurs sols (urbanisation, industrialisation...) et de dégradations (pollution, surexploitation...). Au cours de la même période, le Sud a augmenté les surfaces dédiées à l'agriculture de cinq millions d'hectares par an.

4.3.5 Le poids de la viande qui mange le soja

Selon l'étude du centre OPERA, **les importations brutes européennes de soja mobilisent à elles seules près de 20 millions ha de terres à l'étranger** (toutes provenances confondues). Avec des importations avoisinant chaque année les 34 millions de tonnes de soja, l'UE 27 en

est le deuxième importateur mondial, derrière la Chine. Relativement à sa superficie ou au nombre de ses habitants, la Belgique est très active dans le commerce du soja.

4.3.6 Croissance démographique

La croissance de la population et de l'urbanisation dans certains pays, combinée à l'épuisement des ressources naturelles, entraînent leurs États à s'accaparer des terres à l'étranger pour délocaliser leur production agricole. L'objectif consiste à garantir leur sécurité alimentaire sur le long terme.

4.3.7 Spéculation financière



La crise financière mondiale de 2008 et l'éclatement de la bulle spéculative des *subprimes* ont amené une grande quantité de capitaux à se réorienter vers des marchés « alternatifs ». Parmi eux, les marchés alimentaires et fonciers présentaient de nouveaux atouts de rentabilité.

Annoncés par certains comme une opportunité pour le développement agricole dans les pays en développement, ces investissements renforcent l'accaparement des terres aux dépens des populations locales et la volatilité des prix des matières agricoles.

Jusqu'en 2008, les marchés fonciers et alimentaires avaient été relativement épargnés par les spéculateurs. En effet, les investissements dans le secteur agricole demandaient un engagement sur le long terme pour des retours sur investissement limités (autour de 7 %). La crise financière a redistribué les cartes. Aliments et propriétés foncières sont devenus des produits « bankables ».

Les capitaux engagés dans l'agriculture ou le foncier génèrent des intérêts supérieurs à 10 %, voire 20 %. Trois facteurs expliquent cette haute rentabilité financière des projets agro-industriels :

- le niveau du loyer foncier dans les pays en développement oscille entre 12 et 250 euros/ha/an, soit dix à cent fois moins que dans les grandes régions céréalières d'Europe de l'Ouest. La Deutsche Bank souligne, dans une étude sur l'investissement foncier agricole, que la majorité des acquisitions ont lieu dans des pays où la gouvernance foncière est faible, ce qui permet un accès facile et bon marché à la terre,
- la mécanisation importante et le faible niveau de salaire du personnel agricole dans les pays en développement permettent de substituer les nombreux emplois agricoles de l'agriculture familiale par une main-d'œuvre limitée ne coûtant guère plus de 200 à 300 euros/mois à son employeur, cinq à six fois moins qu'en Europe de l'Ouest,

- les avantages que peuvent tirer les multinationales des acquisitions à grande échelle tels que : l'absence d'impôt foncier ou de fiscalité sur les exportations et les importations d'intrants négociés avec les autorités locales, le stockage massif des récoltes et l'utilisation de ces stocks dans le commerce, mais aussi la spéculation sur des produits agricoles ou les produits financiers qui y sont liés.

4.4 Les acteurs impliqués

Aujourd'hui les acteurs impliqués dans les acquisitions à large échelle sont :

- des banques, des fonds de couverture, des groupes de capital-risque, des banques d'investissement, des assureurs, des fonds de pension, etc.
- des structures qui ont peu de lien avec les métiers agricoles.

Le plus souvent, elles ne prennent pas directement le contrôle sur les terres mais réalisent leurs investissements à travers d'autres entreprises. Ces dernières années ont été caractérisées par la montée en puissance, en Europe, de deux types d'acteurs financiers importants : les fonds de pension et les fonds d'investissement.

4.4.1 Qui est derrière l'accaparement des terres ?

Chaque jour apporte son lot d'histoires concernant les achats de terres agricoles par des sociétés :

- Des géants malaisiens de l'huile de palme achètent des terres pour y installer des plantations en Afrique de l'Ouest ;
- des banquiers de Wall Street acquièrent des élevages de bétail au Brésil ;
- des hommes d'affaires saoudiens signent des transactions foncières aux Philippines.

Les dernières données sur l'accaparement des terres indiquent qu'en moyenne les sociétés étrangères s'emparent de 10 millions d'hectares chaque année depuis 2007.

Pour débattre de cas concrets d'investisseurs privés, se reporter au document de GRAIN « *Regard sur quelques-uns des investisseurs responsables d'acquisitions massives de terres et ceux qui les soutiennent* ».

4.4.2 La nécessité de réguler les acteurs financiers

L'autorégulation du secteur financier n'est pas suffisante pour éviter l'achat de vastes étendues de terres par les institutions financières. Les « **labels** » **octroyés** à certains investissements ne suffiront pas à organiser des pratiques responsables dans le secteur.

Certaines entreprises impliquées dans des accaparements de terre sont « **certifiées responsables** », elles **respectent les critères sociaux et écologiques** souvent retenus par les institutions financières pour être financées par leurs fonds éthiques.

Par ailleurs et dans le même temps, les fonds faisant fi de tout critère d'investissements (autre que la rentabilité) financent des entreprises actives dans les acquisitions foncières – que celles-ci soient « certifiées responsables » ou non.

De toute évidence, **un cadre légal doit lier les investissements fonciers à large échelle** avec, à tout le moins, des études d'impact indépendantes démontrant que la rentabilité de ces fonds internationaux ne se bâtit pas au détriment des droits fondamentaux des populations locales.

4.5 Le marché du carbone, une nouvelle menace

Des mécanismes de marché ont été créés pour lutter contre le réchauffement climatique. Sous couvert d'une louable intention, ces mesures renforcent une marchandisation des ressources naturelles et la pression croissante sur les terres. **Protection du climat ou des paysans, faut-il choisir ?**

La politique climatique internationale est inscrite dans la **Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**. Elle a fixé des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les pays industrialisés. Outre la réduction des émissions sur leur territoire, les **États ont également la possibilité de recourir à des mécanismes de flexibilité.**

Ces mécanismes, au nombre de trois, permettent de faire l'économie de réduction d'émission chez soi, à travers l'acquisition de crédits d'émissions qui s'échangent sur le « marché du carbone ». **Au niveau de l'UE, il a été décidé qu'au maximum 50 % des efforts de réduction de chaque État pouvaient être réalisés à travers les mécanismes de flexibilité.**

Le **Mécanisme de développement propre (MDP)** est un de ces trois mécanismes de flexibilité. L'objectif du MDP est le suivant : **les pays industrialisés financent des projets qui atténuent les émissions dans les pays en développement en vue d'améliorer le développement durable de ces pays.** En contrepartie, ces pays industrialisés reçoivent des crédits d'émissions, qui leur permettent d'alléger leur effort de réduction chez eux.

L'appréciation du critère de « développement durable » pour les pays bénéficiaires relève de la souveraineté des États partenaires. Les projets financés par le MDP ont connu jusqu'ici un grand succès. En date du 1er juin 2012, plus de 8.500 projets étaient validés ou en cours d'examen, représentant plus de 376 milliards de dollars, soit plus de trois fois l'aide publique au développement.

4.6 Cadre juridique

4.6.1 Le mythe de la terre oubliée

Les transactions foncières à large échelle sont souvent présentées par leurs promoteurs comme mettant en valeur des terres inutilisées ou mal exploitées.

Les bases de données statistiques et les images satellites ont conduit les chercheurs et les investisseurs à formuler des affirmations sur la disponibilité suffisante de terres en friche. La Banque Mondiale citait en 2010 des études concluant que 445 millions d'hectares de terres inutilisées et à fort potentiel agricole étaient disponibles, terres non boisées, non protégées et habitées par moins de 25 personnes/km² (soit 20 hectares/foyer).

Présumées « vacantes » et considérées dès lors comme libres de droits de propriété légale par les gouvernements et les investisseurs, ces terres sont idéales car leur appropriation n'engendre pas de coûts contraignants relatifs aux dédommagements des populations.

En réalité, de nombreuses communautés dépendent des terres concernées et des ressources naturelles liées pour se nourrir, se loger, se soigner et assurer leurs moyens de subsistance. En étant privées d'accès à ces ressources, ces populations voient leurs conditions de vie considérablement dégradées.

4.6.2 À quelles pratiques assiste-t-on le plus souvent ?

Les transactions foncières surviennent sans consultation adéquate des populations ni consentement libre, informé et préalable des peuples autochtones.

Elles **ne donnent pas lieu à des compensations adéquates** et induisent des évictions forcées accompagnées dans certains cas de violence.

Les promesses faites aux communautés locales en matière d'emplois, de construction d'écoles, de routes ou de dispensaires sont rarement tenues et ne permettent pas de compenser la dégradation des conditions de vie subies par les populations. Quant aux impacts sur l'environnement, ils s'avèrent néfastes. En témoignent les modes de production agricoles industriels privilégiés dans le cas d'investissements productifs, aux effets particulièrement nuisibles sur les écosystèmes : surexploitation des ressources en eau, érosion et dégradation des sols, pollution des nappes phréatiques par les résidus de produits chimiques, destruction de stock de carbone et émission massive de gaz à effet de serre, etc.

4.6.3 Les populations locales profitent-elles au moins de la production issue de ces terres ?

Rarement. Si deux tiers des transactions foncières agricoles avec des investisseurs étrangers ont lieu dans des pays où la faim est un grave problème, **plus de 60 % de la production de ces terres sont destinés à l'exportation.**

4.6.4 Droits des peuples, obligations des États

Garantir un accès adéquat et sécurisé à la terre est une exigence en termes de droits humains.

La Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux peuples indigènes, ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), contiennent des références explicites au droit à la terre.

Tous ces traités sont contraignants et engendrent des obligations pour les États qui les ont ratifiés, dont le gouvernement belge. Entre autres, les États engagés doivent :

- s'abstenir de prendre des mesures de nature à priver les individus de l'accès à la terre,
- protéger l'accès à la terre contre toute atteinte par des tiers,
- favoriser une culture d'entreprise respectueuse des droits de l'Homme, sur le territoire national comme à l'étranger,
- renforcer l'accès de leurs peuples aux moyens d'assurer leur subsistance par exemple par le biais de réformes agraires redistributives.

Comme le montre le présent rapport, diverses politiques belges et européennes contribuent indirectement aux accaparements de terres. Conformément à leurs obligations extraterritoriales en matière de droits humains, les États membres et institutions européennes devraient les réorienter afin qu'elles n'y contribuent plus.

4.6.5 *La responsabilité de tous*

Tous les acteurs, étatiques comme non étatiques, ont un rôle à jouer pour garantir un accès sécurisé et adéquat à la terre et aux ressources naturelles qui lui sont liées.

Les entreprises transnationales d'origine européenne doivent respecter leurs obligations en matière de droits humains dans le cadre de leurs investissements fonciers.

Les institutions internationales doivent réformer leurs politiques qui favorisent les accaparements de terres. Les gouvernements des pays accueillant les investisseurs ont l'obligation de protéger leurs communautés des impacts négatifs potentiels des investissements et de mettre en œuvre une gouvernance foncière garante du respect et de la protection des droits fonciers

4.6.6 *Des avancées internationales et nationales*

Le 11 mai 2012, **125 États membres du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) ont adopté les « Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale ».**

Résultat d'un processus multi-acteurs de trois ans, cette initiative constitue le **premier cadre international formulant un ensemble de recommandations** à l'intention de tous, et plus particulièrement des États.

Si elles sont loin d'être parfaites, les directives sont ancrées dans une approche cohérente de droits humains. **Elles contiennent des dispositions essentielles pour améliorer la gouvernance foncière**, par exemple en termes d'équité de genre, de protection des

communautés locales contre les impacts préjudiciables d'investissements fonciers à large échelle, d'expropriations ou de politiques d'aménagement du territoire.

À charge pour les États et autres acteurs de les mettre en œuvre de manière cohérente. Le renforcement de la gouvernance foncière prendra du temps. C'est **pourquoi le processus doit être accompagné de mesures permettant de réagir à très court terme face à des accaparements ou des risques d'accaparements**. Ces dernières années, des gouvernements ont pris des initiatives visant à interdire ou limiter les acquisitions de terres par des investisseurs étrangers.

Quelques exemples :

Brésil

En 2010, le Brésil a voté une **loi limitant les acquisitions de terres par des étrangers à un maximum de 5.000 ha**. De plus, tous les dossiers d'acquisitions réalisées par les sociétés brésiliennes contrôlées par des étrangers doivent être soumis à la Justice des États territorialement compétents et à l'avis du Ministère du développement agricole.

Argentine

En Argentine, le Sénat a voté à la quasi-unanimité (62 voix contre 1 !) **la limitation à 1.000 ha pour toute acquisition de terres agricoles par des personnes et compagnies étrangères**, et à 15 % l'occupation des terres agricoles par des étrangers.

Ces mesures soulèvent cependant d'importantes résistances de la part des investisseurs qui y voient une entrave à leur liberté d'entreprendre. Leurs critiques sont parfois soutenues par les gouvernements des pays d'origine des investisseurs.

4.6.7 Et en Belgique ?

En mai 2011, le parlement fédéral belge a voté à l'unanimité la **résolution parlementaire déposée par Olga Zrihen sur l'accaparement de terres**.

Le texte demande au gouvernement belge de participer au renforcement des capacités de négociation des pays concernés, de soutenir leurs initiatives visant à renforcer l'administration foncière et la législation nationale sur les droits fonciers afin de se prémunir contre toute perte de contrôle de leurs terres agricoles.

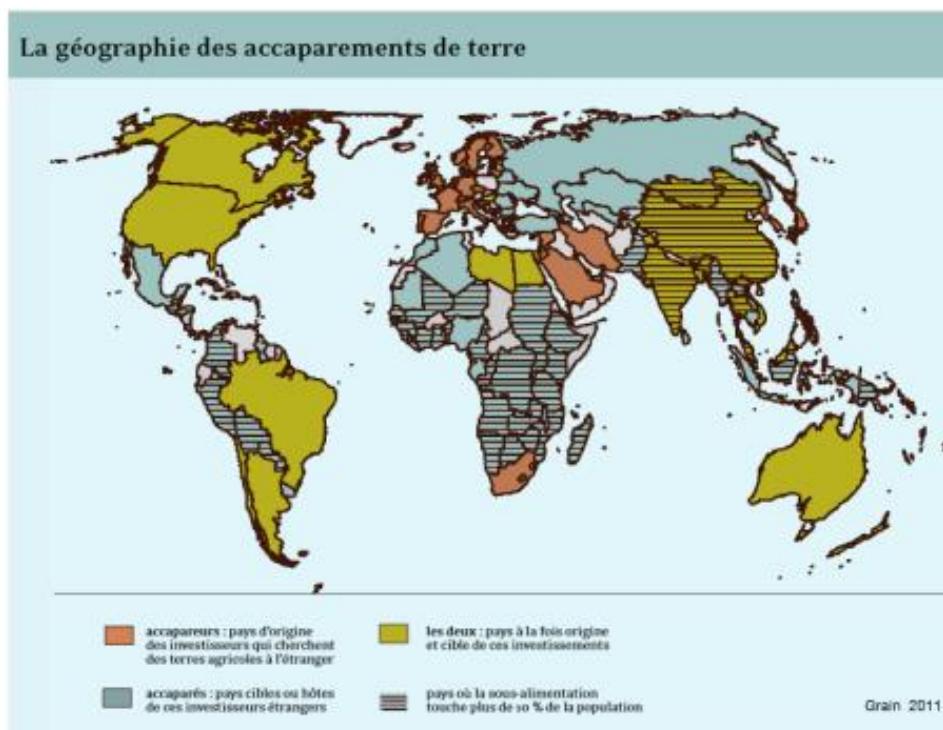
Il demande également au gouvernement **d'encourager les pays partenaires de la coopération belge au développement à soutenir les exploitations agricoles familiales en milieu rural, à favoriser des investissements inclusifs complémentaires au secteur économique de la production paysanne à base familiale**. Si cette démarche va dans le bon sens et mérite à ce titre d'être soulignée, elle constitue toutefois une réponse largement insuffisante au problème. Bien au-delà d'une déclaration de principes, lutter contre les accaparements implique l'adoption

des mesures contraignantes et cohérentes nécessaires à l'échelle des politiques belges et européennes concernées.

4.7 Sécurité foncière & sécurité alimentaire

La terre n'est pas seulement un bien de production important. **Elle représente également un filet de sécurité important lorsque d'autres projets économiques échouent ou ne suffisent pas à nourrir une famille.**

De nombreux chercheurs ont montré que **l'accès sécurisé à la propriété foncière contribue à des réductions significatives de la faim et de la pauvreté.** Les pays qui ont une répartition plus équitable des terres ont atteint des taux de croissance deux à trois fois plus élevés que ceux dont la distribution des terres était initialement moins équitable.



4.8 Caractéristiques des cas identifiés en Afrique de l'Ouest

Il est difficile de caractériser précisément les contrats passés entre investisseurs et pays hôtes en Afrique de l'Ouest, les études sur le sujet étant partielles et ne s'intéressant qu'aux projets les plus emblématiques.

Il semble cependant qu'il y ait une réelle **diversité de projets** :

- Projet de **production d'agrocarburants** (plusieurs dizaines de milliers d'hectares au Burkina Faso et au Mali)
- Production de **cultures vivrières** (riz, blé dans la zone Office du Niger au Mali, dans la Vallée du fleuve Sénégal, au Niger, etc.)
- **Projets touristiques**

Tous les projets ne sont cependant pas toujours mis en œuvre. À l'échelle mondiale, seuls 22 % des projets connus sont en réelle phase de production.

Qu'elles soient mises en valeur ou pas, ces terres « accaparées » :

- Ne sont plus disponibles pour l'agriculture familiale
- Font l'objet de loyer très faible, voire inexistant
- Sont pour la majorité les zones les plus productives (zones irrigables)
- Sont situées dans des pays où la gouvernance est la plus faible
- Ne font pas l'objet de contrepartie formalisée dans des contrats, les promesses d'infrastructures faites aux populations sont pour la plupart abandonnées

Les contrats étudiés se caractérisent souvent par le fait qu'ils sont signés directement avec l'État, n'ont pas fait l'objet de consultation avec les populations locales ni avec les élus locaux et n'ont pas été précédés d'études d'impact environnemental et social.

En Afrique de l'Ouest, les acquisitions réalisées par des acteurs nationaux (membres du gouvernement, chefs religieux, gradés de l'armée, hommes d'affaires, etc.) sont largement prépondérantes. Intervenant sur des petites superficies, elles sont moins visibles d'un point de vue extérieur, mais sont davantage ressenties sur le terrain par les populations en raison de leur effectivité. Ces acquisitions ne font généralement pas appel aux gouvernements centraux et sont négociées localement, souvent avec des contreparties financières.

4.9 Mobilisation

Compte tenu de l'ampleur et de l'accélération du phénomène d'accaparement de terres, une riposte se met en place. Ici et là des paysans unissent leurs forces pour réclamer la restitution des terres.

Voici quelques **exemples d'initiatives menées en vue d'obtenir la reconnaissance des droits fonciers des petits paysans.**

4.9.1 Mise en place d'un système de veille et d'alerte

L'ONG Grain a été la première à alerter dès 2008 sur ce phénomène en mettant en ligne tous les articles recensés dans la presse et en publiant son rapport : « **Main basse sur les terres agricoles en pleine crise financière et alimentaire** ». Mobilisation suivie plus largement par la société civile suite au Forum mondial sur la sécurité alimentaire.

Olivier De Schutter, Rapporteur des Nations unies pour le droit à l'alimentation, joue aussi un rôle clé d'interpellation auprès des Etats et rappelle l'importance de considérer l'accès à la terre comme une condition d'exercice du droit à l'alimentation.

4.9.2 Faire appel à l'éthique et la responsabilité sociale du secteur privé

Un autre moyen utilisé vers le secteur privé est l'argument de l'image. Être mêlé à des cas d'accaparement des terres n'est jamais bon pour une entreprise qui se revendique comme

éthique ou à responsabilité sociale. Cette option est un moyen de pression, mais n'est en rien contraignant.

La Banque Mondiale et les investisseurs privés tentent de mettre en place des **mécanismes de régulation volontaire via le label européen « Agro-investissement responsable »**. De nouveau, cette tentative est soumise au bon vouloir de l'investisseur.

La **FAO** travaille à la mise en place de « **Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenue des terres et des autres ressources naturelles** » qui ont pour objectif de proposer des conseils pratiques aux pays pour faire de la gouvernance foncière un outil de lutte contre la faim et la pauvreté, de protection de l'environnement, de développement économique et de réforme de l'administration publique.

4.9.3 Position des instances régionales

La **CEDEAO** (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) prévoit dans sa politique agricole d'œuvrer à une **harmonisation du code d'investissement et du code foncier** des différents pays afin de faciliter la libre installation des ressortissants communautaires et d'éviter la concentration des grands investissements privés dans les pays dont la législation est la moins exigeante.

LA CEDEAO prépare également la **mise en œuvre de politiques foncières** calquées sur l'Union Africaine qui préconisent :

- La promotion du développement agricole
- Le renforcement des droits fonciers des petits producteurs
- L'amélioration de l'accès à la terre des femmes

Concrètement, aucun dispositif de régulation n'est encore mis en place.

4.9.4 Stratégies des Organisations paysannes

a. Mali, approche juridique fondée sur la défense des droits des populations locales

L'Office du Niger est une zone fort convoitée pour son potentiel en superficies irrigables. C'est aussi la seule zone du pays où l'octroi de baux fonciers est autorisé. La zone Office du Niger aurait un potentiel aménageable de 2,5 millions d'hectares, alors qu'actuellement seuls 98.000 hectares sont aménagés. Cela en fait une des zones les plus convoitées du pays et un objet de promotion pour attirer les investisseurs étrangers dans le pays.

Entre 2004 et 2009, 870.000 hectares ont fait l'objet de demande de bail, soit l'équivalent de dix fois la superficie totale aménageable.

90 % de ces demandes sont issues de Maliens et concernent 45 % des superficies convoitées, pour des parcelles généralement inférieures à 50 hectares.

Seuls 3 % des investisseurs (18 projets) demandent des baux compris entre 2.500 et 100.000 hectares. Ces projets sont de nature variée :

- 8 projets portés par des sociétés étrangères pour la production d'oléagineux (États-Unis, Canada, Espagne, Soudan, Burkina Faso)
- 4 projets d'États étrangers via des fonds souverains pour la production de cultures alimentaires (Libye, Chine, Arabie Saoudite, Burkina Faso)
- 6 projets d'organisations économiques interétatiques pour développer la production de riz pour le marché national ou sous régional (Cen-Sad, UEMOA) ou des bailleurs étrangers (Millenium Challenge Corporation, États-Unis)

OP : Défense des producteurs familiaux basée sur le recours aux tribunaux et aux médias

Sur le terrain, ces projets sont vécus de manière parfois très violente par les populations, dont l'existence est niée par les autorités centrales et qui se voient expropriées de leurs villages, sans toujours recevoir d'indemnisation.

Pour appuyer ces luttes locales, les organisations paysannes ont très tôt dénoncé la situation dans la zone de l'Office du Niger et interpellé l'État sur ses responsabilités.

Le **SEXAGON** (Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger), l'**AOPP** (Association des Organisations Professionnelles Paysannes) et la **CNOP** (Coordination Nationale des Organisations Paysannes) ont organisé un « **Forum Paysan** » qui a permis d'aboutir à un plan d'action centré sur le renforcement des populations locales :

- Formation politique et technique
- Alliances avec les médias
- Mise en place de systèmes d'aide juridique
- Soutien aux actions de résistances populaires
- Mise en place de systèmes de veille

Autre axe de travail : le renforcement du plaidoyer national pour infléchir la politique de l'État :

- Interpellation des Parlementaires et organisations internationales
- Plaidoyer pour une réforme foncière et pour une politique promouvant la souveraineté alimentaire
- Préparation de plaintes contre l'État du Mali

Exemple de mobilisation réussie des mouvements sociaux contre un projet illégal de l'entreprise chinoise Covec

En mai 2010, un bornage de terres portant sur 500 hectares est effectué dans la commune rurale de Yékébougou, préfecture de Kati, à des fins d'exploitation de carrière. Les paysans de la zone, qui n'ont pas été informés du projet, font alors appel à l'Union (Organisation de défense des droits des démunis). Celle-ci réagit très rapidement et réussit à stopper le projet au bout d'un an de démarches. Retour sur les étapes qui ont mené à ce résultat :

24 mai 2010 : Union fait une mission de terrain pour rencontrer les paysans victimes d'expropriation, prend contact avec les travailleurs chinois et leur responsable à Bamako.

Les réunions avec les représentants des villages concernés permettent de comprendre que les surfaces attribuées ne correspondent pas à ce qui leur avait été indiqué. Le maire lui-même n'a pas été consulté sur le projet, il a juste été informé par l'État une fois la décision prise.

11 janvier 2011 : Lettre au Gouverneur de Koulikoro et préfet de Kati

Mars 2011 : Envoi d'un rapport au Président de la République

11 mars 2011 : Dépôt d'une lettre contenant une déclaration de marche

18 mars 2011 : Rencontre entre les délégués de l'Union et le ministre des collectivités locales, qui s'engage à mettre en place une commission interministérielle

22 avril 2011 : Création de la commission

13 juin 2011 : Mission sur le terrain de la commission et évaluation des superficies déjà utilisées par l'entreprise chinoise

14 juin 2011 : Convocation de l'entreprise chinoise par le Préfet de Kati

15 juin 2011 : L'Union obtient gain de cause. Le préfet de Kati exige un arrêt immédiat des travaux pour le non-respect des normes et le dédommagement des paysans touchés par les travaux déjà réalisés.

Source : Grain 2011

b. Sénégal, stratégie politique d'alliance avec la société civile pour pousser l'État à engager une réforme foncière

Au Sénégal, la question foncière est au cœur des préoccupations des organisations paysannes depuis le début des années 2000. Face aux propositions de réforme de la loi 64-46 sur le domaine national proposées par l'État, le CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux) a lancé un **grand processus de concertation à la base** en associant les élus locaux, agriculteurs, éleveurs de plus de 270 communautés rurales (soit 2/3 des communautés rurales du pays).

En 2004, ce processus a débouché sur un **atelier national de restitution des propositions paysannes de réforme foncière**. Cela a permis de contrer le volet foncier de la loi d'orientation agricole proposée par l'État et d'en influencer le contenu en faveur des propositions paysannes.

Plusieurs organisations et centres de recherche s'unissent pour étudier le phénomène. Ces travaux montrent que le phénomène a une ampleur bien plus grande qu'on ne le suppose : **près de 600.000 hectares seraient convoités, dont 42 % par des acteurs nationaux**.

Afin d'unir leurs forces, de nombreuses associations, plusieurs organisations s'intègrent dans : **le Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (Crafs)**. Cette union permet de :

- Partager l'information entre organisations membres
- Renforcer la veille sur les cas d'accaparement
- Interpeller les décideurs
- Appuyer les populations qui luttent
- Porter un plaidoyer commun de réforme foncière

Exemple : Lutte pour la préservation du ranch de Dolly au Sénégal

Le ranch de Dolly est une importante réserve agropastorale s'étendant sur une surface globale de 110 900 ha dont l'aménagement date de 1968. C'est aujourd'hui la dernière zone de repli pour les animaux de la zone Nord et Centre du pays, pris en tenailles entre d'un côté les aménagements hydro agricoles de la Vallée, et de l'autre côté l'avancée du front agricole du bassin arachidier.

Malgré le passage chaque année de plus de 10 000 bovins et plus d'un million de petits ruminants, le ranch est menacé depuis plusieurs années de disparition.

Une partie du ranch a été affectée à un chef religieux, le Khalife général des Mourides, et bien que celui-ci ait décliné cette offre suite aux protestations des populations, cette décision n'a été suivie d'aucun acte administratif.

Le ranch a donc aujourd'hui un statut juridique flou, et est menacé par le grignotage de ses terres, les clôtures barbelées le ceinturant étant pour la plupart détruites. Les infrastructures hydrauliques pastorales ne fonctionnent pas bien non plus depuis le transfert de leur gestion aux acteurs locaux. Face à cette situation dangereuse, le Cerfla, organisation membre du Crafs, a organisé en novembre 2011 un grand forum pour développer une réflexion concertée sur les voies et moyens de mieux sécuriser le foncier pastoral et sauvegarder le ranch de Dolly.

Ce forum a débouché sur un plan d'action en 4 points :

- développer des actions de plaidoyer en vue d'obtenir un acte administratif qui consacre la vocation pastorale du ranch,
- renforcer la sécurité des personnes et des biens dans le ranch de Dolly,
- réhabiliter les infrastructures pastorales qui sont fortement dégradées (clôture du ranch, équipements hydrauliques, parcs de vaccination, etc.)
- renforcer la collaboration entre les organisations communautaires de la zone de Dolly afin qu'elles puissent élaborer et appliquer un code de conduite pour la gestion des ressources naturelles

Source : Cerfla, 2011

c. Bénin

Des études ont été réalisées par Synpa (Synergie Paysanne) en 2009 et 2010 sur les achats de terre réalisés ces dernières années dans quatre communes du Bénin.

Ces études montrent aussi que **la plupart des investisseurs ont recours à des intermédiaires béninois, y compris à des cadres d'ONG de développement local, pour faciliter leurs acquisitions.**

La société civile béninoise apparaît divisée sur le rôle relatif de l'agrobusiness et des exploitations familiales. Certaines ONG sont en effet favorables aux investisseurs et aux projets de biocarburants et mettent en avant l'intérêt d'ouvrir le pays aux investisseurs étrangers dans les filières agro-industrielles. D'autres, au contraire, dénoncent les risques pour les exploitations familiales.

L'implication de Synpa contre les tentatives de détournement des objectifs de la loi foncière par le Millenium Challenge Account (MCA, programme de développement américain) Bénin

En 2009, Synpa découvre que les acquis de la nouvelle loi foncière de 2007 semblent être remis en cause par le MCA Bénin, qui vient de publier un livre blanc, dans lequel il énonce que le dualisme de la loi de 2007 constitue un obstacle majeur à l'investissement.

Synpa élabore alors une étude critique de la version du livre blanc afin de lancer un plaidoyer contre les risques de la stratégie du MCA Bénin. Il semble en effet que le MCA Bénin, qui a été chargé de réaliser 300 Plans Fonciers Ruraux (PFR) propose une uniformisation du foncier, en généralisant l'immatriculation et les titres fonciers, alors que le droit coutumier est encore largement utilisé par les petits paysans, dont 60 % sont illettrés.

Fin 2011, le Bénin est sur le point, toujours sous la pression du MCA, de se doter d'un code foncier et domanial qui est censé harmoniser tous les textes régissant le foncier depuis les années 1965 à nos jours, y compris les pratiques coutumières en matière de gestion foncière.

Bien qu'associées aux discussions préalables à l'adoption de ce texte, les organisations de la société civile n'ont vu qu'une partie de leurs amendements intégrés au texte proposé au vote à l'Assemblée nationale. Celui-ci comporte en l'état de gros risques de voir se développer les transferts de terres au détriment des petits paysans. Pour bloquer ce projet, toutes les organisations se sont regroupées au sein d'une « Alliance nationale pour un code foncier et domanial consensuel et respectueux des droits économiques, sociaux et culturels », qui est en train de lancer une pétition auprès de tous les Béninois et Béninoises pour les sensibiliser aux risques qui pèsent sur l'agriculture du pays, en demandant notamment une limitation des superficies qui peuvent être attribuées en propriété à 50 ha pour les individus et 100 ha pour les groupements et sociétés

Source : Synpa, 2011.

d. Burkina Faso

Le Burkina Faso vient d'élaborer une nouvelle loi de sécurisation foncière en milieu rural (loi 034-2009), qui reconnaît les droits coutumiers (attestations de possessions foncières). Alors qu'auparavant toutes les terres étaient comprises dans le domaine de l'État, le domaine foncier est aujourd'hui divisé en domaine de l'État, domaine des collectivités locales et domaine des particuliers. Cette loi est issue d'un large processus participatif qui a vu l'implication efficace des organisations burkinabé et notamment de la Confédération Paysanne du Faso (CPF).

La CPF a alors mené des travaux de terrain avec l'appui d'un cabinet externe pour analyser les modalités de gestion des terres non aménagées, des terres aménagées (prêts, locations, dons), identifier avec les autres acteurs les problèmes qui se posent (chefs de terres, décideurs politiques, religieux, femmes et jeunes). La CPF a aussi bénéficié de l'appui du GRAF (Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier), qui lui a permis de formuler des propositions alternatives de réforme foncière en s'attachant à quelques principes fondamentaux :

- ne plus faire de l'État le seul propriétaire des terres,

- prendre en compte les spécificités régionales,
- tenir compte des difficultés d'accès à la terre des femmes, des jeunes et des migrants.

Au cours des treize ateliers de concertation régionale organisés par le Gouvernement, la CPF a ainsi pu faire porter ses propositions par ses représentants. Celles-ci étaient préparées par la CPF en amont de chaque rencontre grâce à un partage et une analyse critique du document proposé par le Gouvernement et la fourniture d'argumentaires pour défendre les propositions de la CPF. Les orientations de la CPF ont ainsi pu être intégrées dans la loi, même si certains aspects demeurent encore insatisfaisants :

- faible sécurisation des migrants anciennement installés, qui sont limités dans leurs droits fonciers à l'obtention de simples accords de prêts,
- non prise en compte du phénomène de concentration des terres dans l'agrobusiness (la CPF recommandait de limiter les superficies attribuables et d'instaurer un délai de reprise des terres en cas de non mise en valeur).

La CPF continue son plaidoyer, renforcé par les études menées par le GRAF et notamment celle sur l'évaluation de l'impact de l'agrobusiness sur le foncier et la modernisation agricole réalisée en 2011. **Cette étude montre que les nouveaux investisseurs ont bien souvent une productivité par hectare bien inférieure à celle de l'agriculture familiale et ne contribuent pas non plus au développement local comme on pourrait le penser :**

- les emplois créés sont très faibles
- les taxes versées aux collectivités ou à l'État minimales

Stratégie de la Confédération Paysanne du Faso pour influencer la loi de sécurisation foncière rurale

Afin de s'impliquer efficacement dans l'élaboration de la loi de sécurisation foncière, la CPF a mis en place une stratégie reposant sur 4 axes d'intervention : (i) Alliance stratégique avec les décideurs ; (ii) Veille et observations de terrain sur la situation foncière des EF ; (iii) Complicité avec les agents de l'État et la société civile et (iv) Mobilisation des membres à la base sur le discours de la CPF sur les exploitations familiales (EF) Elle s'est appuyée pour cela sur plusieurs alliés : le GRAF comme allié technique, d'importants partenaires financiers (UE, Afdi, Oxfam, Fida, FAO, Grad) et des alliances avec la société civile (Spong, CBDF, Recif-ONG, LCB). Aujourd'hui, pour consolider les acquis et continuer le plaidoyer sur le foncier, la CPF a décidé de maintenir le système de veille en faveur d'une sécurisation foncière des EF (mise en place d'une commission spécialisée sur le foncier au sein de la CPF), de mettre en place un système de mémorisation (comptes rendus, rapports, revues, etc.), de poursuivre la sensibilisation et l'utilisation de divers supports (système d'information sur le foncier), ainsi que la formation et l'information de la base sur la connaissance des textes relatifs au foncier. La CPF poursuit aussi sa participation active aux instances nationales de sécurisation foncière (Cona/SFR, CN Transhumance) et à la mise en œuvre de la loi (source : CPF, 2011).

4.10 Étude de cas : Résistances locales contre l'huile de palme en Sierra Leone

4.10.1 Le combat des communautés de Malen contre le projet de plantation de palmiers à huile de l'entreprise SOCFIN



Le projet d'investissement de SOCFIN Agricultural Company SOCFIN (Société Financière des Caoutchoucs) est un groupe belgo-luxembourgeois, contrôlé par l'entrepreneur français Vincent Bolloré et l'homme d'affaires belges Hubert Fabri. En mars 2011, SOCFIN a signé un accord avec le gouvernement de Sierra Leone à travers sa filiale locale Socfin Agricultural Company Ltd.(SAC) pour un contrat de location de 6.500 ha dans la chefferie de

Malen (Province du sud de la Sierra Leone). Cet accord a été précédé par un premier contrat conclu entre le ministre de l'Agriculture, les autorités locales de Malen (dont le « Paramount Chief » représente l'autorité suprême) et certains propriétaires terriens. L'accord porte sur un terme de 50 ans (avec la possibilité de le renouveler pour un nouveau terme de 21 ans). D'après les sources de la SAC, le projet concerne actuellement 24 villages et quelque 9.000 habitants. La société entend se développer rapidement et prévoit d'atteindre 12.000 ha de plantations dans la chefferie de Malen d'ici à 2015. À moyen terme, la société a pour objectif de développer 20.000 ha de palmiers à huile et 10.000 ha d'hévéa.

4.10.2 Résistances des communautés locales de Malen

Dès le début du projet, les communautés locales ont montré une forte opposition. D'après les représentants des communautés de Malen, regroupées au sein de l'association locale MALOA, l'accord a été conclu dans un manque de transparence et sans consultation adéquate des populations locales. La présence de la police locale lors de la cérémonie de signature a été perçue par les populations comme une intimidation.

Tout a commencé début 2011 lorsque le Paramount chief a invité les chefs de villages et de sections et les a informés de l'intention du Gouvernement de relancer la culture d'huile de palme par une entreprise. On leur a donné des sommes d'argent de main à main et on leur a demandé de signer des documents qui ne leur ont pas été clairement expliqués

Suite à cet accord, les communautés de Malen se sont vues contraintes de céder leurs terres à la SAC moyennant une rente dérisoire de 5 dollars par acre (0,4ha) par an dont la moitié est perçue par les autorités locales et nationales. Les compensations accordées pour la perte des cultures existantes de palmiers sont jugées insuffisantes par les communautés tandis que les autres cultures perdues n'ont pas fait l'objet de compensation. Ces éléments ont été

formellement dénoncés par les représentants de MALOA dans une lettre adressée aux autorités locales et nationales en octobre 2011.

Face au manque de réaction des autorités, les communautés ont organisé des mouvements de résistance. En octobre 2011, des villageois se sont opposés aux bulldozers de l'entreprise. Suite à cette action, 40 personnes ont été arrêtées par la police. 15 personnes ont été poursuivies en justice dans un procès qui est toujours en cours. Dans un nouvel incident en août 2012, entre des paysans et une équipe de la SAC, quatre personnes ont été arrêtées. Elles ont été condamnées à 12 mois de prison ou à une amende de 800.000 leones (145 euros) chacun au cours d'un procès où ils n'ont bénéficié d'aucune représentation légale

4.10.3 Dégradation des conditions de vie des communautés

Depuis la prise de leurs terres par la SAC, les populations témoignent d'une importante dégradation de leurs conditions de vie. La plus importante est le manque d'accès à la nourriture.

« L'agriculture est notre seule manière de survivre ! Avant nous cultivions du manioc, du riz, des haricots, des légumes, des arachides, des noix de coco, etc. Maintenant nous ne pouvons plus cultiver que du riz dans les marais qui sont laissés disponibles par l'entreprise ».

Témoignage recueilli lors d'un focus group dans le village de Kortunahun le 21/10/2012

Les populations dénoncent également la destruction de leurs écosystèmes et de la biodiversité par les monocultures industrielles de palmiers à huile. Cette dégradation des conditions de vie est loin d'être compensée par les promesses d'emplois, d'infrastructures et de développement économique. Sur les 1.938 emplois annoncés par la SAC en octobre 2012, seuls 189 étaient des emplois permanents. Les autres emplois étaient des jobs saisonniers dont les contrats sont stoppés lorsque la main d'œuvre n'est plus nécessaire après les périodes de plantations et de récoltes.

4.10.4 Renforcement de la lutte et droits des communautés

Malgré le manque de réaction des autorités face aux atteintes à leurs droits fondamentaux, en particulier leur droit à l'alimentation, les communautés refusent de baisser les bras. En décembre 2012, les représentants de MALOA ont tenu une assemblée au cours de laquelle ils ont une nouvelle fois dénoncé l'accaparement de leurs terres : « nous nous dissociions totalement de tout accord signé par le Paramount Chief et les autorités de Malen et nous n'autoriserons plus le personnel de la SAC et leurs machines d'entrer et d'opérer sur nos terres ». Cette déclaration a été signée par 101 représentants des villages de Malen. De son côté la SAC refuse, jusqu'à présent, de reconnaître les problèmes avec les populations locales et de discuter d'une révision de l'accord. Au contraire elle tente de faire taire les opposants. En janvier 2013, la SAC a envoyé une citation à comparaître à l'ONG locale de droits humains Green scenery qui appuie la lutte des communautés depuis le début.

4.11 Recommandations

La ruée incontrôlée sur les terres n'est pas une fatalité. Aux échelles internationale, européenne, fédérale belge et régionale, les autorités belges peuvent contribuer à y mettre un terme et respecter ainsi leurs obligations au regard du droit international. À titre non exhaustif, nous adressons en ce sens aux autorités belges les recommandations suivantes :

4.11.1 De manière générale

- Mettre en œuvre les « Directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable » du CSA à l'échelle des impacts des politiques belges sur l'accès au foncier à l'étranger et, parallèlement, contribuer à cette même mise en œuvre à l'échelle des politiques européennes concernées. Cela nécessite la mise en cohérence des politiques belges et européennes concernées au regard des principes des directives (notamment en matière d'agrocarburants, de politiques agricoles, de commerce et investissements, de politiques climatiques ou de coopération au développement), par le biais de plates-formes inclusives aux échelles fédérales belge et européenne, incluant la participation active des ONG de développement et autres acteurs de la société civile.
- Instituer des mécanismes de recours pour les victimes de violations des droits fondamentaux qui seraient lésées par des acteurs belges ou des politiques belges à l'étranger.

4.11.2 En matière d'agrocarburants

- Plaider à l'échelle européenne pour l'adoption et le renforcement d'une limitation à 5 % de l'utilisation d'agrocarburants entrant en concurrence avec l'alimentation pouvant être comptabilisés dans l'atteinte de l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports européens d'ici 2020 :
 - en y incluant tous les agrocarburants produits sur des terres agricoles (y compris ceux qui ne sont pas directement issus de la transformation de plantes alimentaires, comme le miscanthus ou le peuplier par exemple) ;
 - en excluant de tout soutien public les agrocarburants qui dépasseraient cette limite ;
 - en faisant réduisant progressivement cette limite.
- Sans préjuger de l'adoption par l'UE d'une telle limite, mettre en place un plafonnement national pour empêcher toute augmentation du recours à tous les agrocarburants qui entrent en concurrence avec l'alimentation. La révision des quotas obligatoires d'incorporation (loi de 2009) est une opportunité pour concrétiser cette évolution,
- Intégrer des critères de sécurité alimentaire et de respect des droits humains dans les critères de durabilité pour tous les agrocarburants consommés en Belgique ; et

réaliser régulièrement des études d'impacts pour vérifier que ces critères sont strictement respectés,

- Tant au niveau belge que dans le débat européen, adopter une approche prudente au regard des 2^{èm}e et 3^{èm}e générations d'agrocarburants : ne pas reproduire avec ces agrocarburants les mêmes erreurs qu'avec ceux de 1^{ère} génération en encourageant leur développement par des mesures incitatives avant même de procéder à des évaluations préalables rigoureuses de leurs impacts sociaux et environnementaux. En effet, une partie des agrocarburants de 2^{èm}e génération nécessitant également des terres arables, leur développement est susceptible d'entraîner des effets négatifs similaires à ceux de 1^{ère} génération. Par ailleurs, les agrocarburants de 2^{èm}e génération utilisent des matières premières (résidus, déchets, sous-produits) dont une bonne part a déjà une fonction économique et/ou écologique, et dont le détournement entraînera donc également des effets indirects préjudiciables. Dans le respect de ses obligations, l'Union européenne se doit de conduire des études préliminaires d'impacts prenant également en considération les droits de l'Homme, avant de légiférer en la matière.
- Adapter le système des accises pour financer une politique de mobilité durable. Le système actuel dans lequel un renchérissement des accises sur le diesel et l'essence permet de soutenir fiscalement les agrocarburants (défiscalisation) doit être adapté : il n'est pas pertinent de soutenir ainsi des agrocarburants qui s'avèrent non durables. Cependant les 200 millions d'euros dégagés annuellement par ce mécanisme pourraient être investis plus utilement dans d'autres politiques, notamment dans des mesures visant : 1) la maîtrise de la demande de transport ; 2) le report modal vers les modes de transports les moins polluants et les plus efficaces (train, bus, vélo, car-sharing, etc.).

4.11.3 En matière de politiques agroalimentaires

- Contribuer, dans le cadre et au-delà des discussions relatives à la PAC après 2013, à renforcer le débat public au sein de l'UE pour la relance d'un « plan protéines » européen volontariste en vue de réduire la dépendance de l'Europe aux importations de protéines végétales et notamment de soja, ainsi que de favoriser des modes d'élevages socialement, économiquement et écologiquement plus durables. Cela implique notamment l'adoption d'une politique d'incitation à l'intégration de légumineuses dans les rotations, un régime d'aides soutenant les cultures protéagineuses et oléagineuses par rapport aux céréales, ou encore des aides spécifiques aux systèmes herbagers et autonomes du point de vue de leur approvisionnement protéique,
- Plaider pour la mise en place d'un mécanisme de monitoring sur les impacts des politiques agricoles européennes dans les pays en développement,
- Utiliser toutes les marges de manœuvre offertes aux États membres de l'UE au titre des modalités d'application de la PAC actuelle et future, pour favoriser à l'échelle des Régions le développement de modes d'élevage plus durables et moins

dépendants du soja pour l'alimentation animale, notamment en renforçant les régimes de prime à l'herbe,

- Encourager la consommation de produits locaux, en favorisant à l'échelle nationale et européenne le développement d'initiatives de filières courtes paysannes rapprochant consommateurs et producteurs dans le cadre de projets d'agriculture paysannes durables. Par exemple, la Belgique pourrait subsidier la mise à disposition de lieux de stockage pour ces filières et inciter les administrations publiques à privilégier les productions concernées,
- Adopter des mesures incitatives et sanctions pour réduire la surconsommation et le gaspillage alimentaire en Belgique et, parallèlement, renforcer le débat européen pour l'adoption de mesures similaires au sein de l'UE, et cela tout au long de la chaîne alimentaire. À titre d'exemple, la Belgique pourrait renforcer la régulation sur la gestion des déchets par les supermarchés et les contraindre à l'échelle nationale à faire don de leurs invendus aux associations d'aide alimentaire, en contrôlant et sanctionnant d'amendes réellement dissuasives le non-respect de cette mesure, et plaider pour l'adoption d'une mesure similaire à l'échelle européenne.

4.11.4 En matière de commerce et investissements

- Plaider à l'échelle européenne, dans le cadre des négociations des futurs accords (commerce et investissements) et préalablement à leurs signatures, pour la réalisation d'une étude d'impacts sur les droits humains (Human Rights Impact Assessment) basée sur les principes directeurs proposés par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation Olivier De Schutter. Les résultats de cette étude d'impacts devront influencer le contenu des négociations et alimenter un débat public préalable à la signature éventuelle des accords.
- Intégrer à l'échelle fédérale belge des clauses sociales et environnementales accompagnées de mesures suspensives en cas de non-respect aux Accords d'Investissements négociés au niveau européen, et plaider en ce sens à l'échelle européenne.

4.11.5 En matière de politiques financières

- Mettre en place une régulation publique des acteurs financiers pour empêcher le financement des entreprises impliquées dans des accaparements de terres,
- Mettre en place une régulation publique des multinationales responsables d'accaparements afin de les empêcher de créer elles-mêmes des fonds d'investissement leur permettant de lever des fonds pour leurs activités foncières,
- Mettre en place au niveau européen une régulation publique empêchant les fonds de pension d'investir dans le secteur foncier,
- Conditionner tous les soutiens financiers par des acteurs publics au strict respect des directives volontaires sur la gouvernance foncière.

4.11.6 En matière de climat

- Limiter drastiquement le recours de la Belgique au marché du carbone pour atteindre ses objectifs de réduction, et poursuivre une politique de réduction des émissions en interne encore plus ambitieuse,
- Encourager les entités fédérées à adopter un avis sur les MDP dans la lignée de l'avis fédéral, excluant de façon explicite les projets liés à l'agriculture, à l'usage des sols et aux forêts,
- Pousser l'UE à rendre inéligible tout crédit lié à des projets concernant l'utilisation des sols (boisements, reboisements, bonnes pratiques agricoles),
- Défendre dans les enceintes européennes et internationales (CCNUCC) une position ferme sur les « Land use, land-use change and forestry » (LULUCF), à savoir :
 - Exclure les projets de boisement et reboisement des MDP et du marché du carbone,
 - Interdire la prise en compte dans le marché du carbone des pratiques agricoles et de tous les projets liés à la production de biomasse au sol pour la période post 2012,
 - Exclure explicitement l'initiative REDD (« Réduire les émissions de CO₂ provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts ») lancée par l'ONU du marché du carbone.

4.11.7 En matière de coopération internationale

- Utiliser la politique belge de coopération au développement pour soutenir l'amélioration de la gouvernance foncière dans les pays d'intervention, à la fois en appuyant dans ce cadre les initiatives de mise en œuvre formelle des directives volontaires sur la gouvernance foncière de manière cohérente et en conditionnant davantage les pratiques de la coopération à des critères de gouvernance responsable établis dans les directives,
- Utiliser la politique belge de coopération au développement pour soutenir l'amélioration de la gouvernance foncière dans les pays d'intervention, à la fois en appuyant dans ce cadre les initiatives de mise en œuvre formelle des directives volontaires sur la gouvernance foncière de manière cohérente et en conditionnant davantage les pratiques de la coopération à des critères de gouvernance responsable établis dans les directives,
- Contribuer à la mise en place d'un mécanisme international en vue de coordonner les initiatives de mise en œuvre des directives à l'échelle nationale et d'en assurer la cohérence, en privilégiant le leadership de la FAO en la matière. Dans ce cadre, la Belgique devrait tout particulièrement s'assurer que les initiatives de mise en œuvre des directives à l'échelle nationale soient pilotées par des plates-formes multi-acteurs inclusives établies à cet effet, et qu'elles visent la mise en œuvre des directives dans leur entièreté et non de manière partielle,

- Plaider au sein du Groupe de la Banque mondiale afin que celle-ci rende ses politiques et pratiques conformes aux principes des directives, et promeuve la mise en œuvre cohérente des directives volontaires à l'échelle nationale.

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Vidéos

- Land Rush, de Hugo Berkeley & Osvald Lewat (UK) – 44' – 2011
- Du riz et des homes, Switch ASBL, 14'38'' – 2008
- Mali, capsule sur l'accaparement des terres, SOS Faim – Michel Hellas (RTBF) – 2'02''
- Main basse sur le riz, Jean Crépu et Jean-Pierre Boris 2009 - France – 84'
- Planète à vendre, Alexis MARANT, 2010, 90'

❖ Publications

- Ruées vers les terres. Quelles complicités belges dans le nouveau Far West mondial ?, Rapport collectif d'ONG belges, 2013, 43 p.
- Mali – Office du Niger : le mouvement paysan peut-il faire reculer l'agrobusiness, Dynamiques Paysannes n° 20, 2009, 7 p.
- Participer au financement des aménagements fonciers : une nouvelle ambition pour les riziculteurs de l'Office du Niger au Mali, Dynamiques Paysannes n° 27, 2012, 7 p.
- Alimenter l'injustice ? La responsabilité de l'Europe dans la lutte contre le changement climatique sans pour autant engendrer l'accaparement des terres et aggraver l'insécurité alimentaire en Afrique, Rapport de suivi EuropAfrique 2011 sur la cohérence des politiques de l'UE vis-à-vis de la sécurité alimentaire, 18 p.
- Accaparement foncier à l'échelle mondiale et devenir de la petite paysannerie, Michel Merlet, 2012, 6 p.
- Qui est derrière l'accaparement des terres ? Regard sur quelques-uns des investisseurs responsables d'acquisitions massives de terres et ceux qui les soutiennent, Grain, 2012, 34 p.
- BORIS J.P, *Main basse sur le riz*, Fayard, 2010, 224 p.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ruée vers les terres. Quelles complicités belges ?, CNCD-11.11.11, 11.11.11, AEFJN, Entraide & Fraternité, Fian, Oxfam Solidarité, SOS Faim, 2013, 43 p.
2. L'envers de la course aux terres : la course aux investissements étrangers, Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire, Inter-Réseaux, 2012, 8 p.
3. Les organisations de Producteurs face aux pressions foncières en Afrique de l'Ouest, Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire, Inter-Réseaux, 2011, 8 p.
4. Qui est derrière l'accaparement des terres ? Regard sur quelques-uns des investisseurs responsables d'acquisitions massives de terres et ceux qui les soutiennent, Grain, 2012, 34 p.

5 AGROCARBURANTS

5.1 État des lieux

Le pétrole, moteur dont dépend l'économie mondiale, est en passe de s'épuiser. Pour éviter une catastrophe mondiale, toute solution à la crise pétrolière doit être une solution à la crise climatique. Les changements climatiques frappent en premier lieu les populations les plus vulnérables. Ces perspectives nous obligent à réviser notre modèle de consommation énergétique et à entamer une transition.

Les partisans des agrocarburants soutiennent qu'ils ont la solution, tout au moins en partie. L'éthanol et le biodiesel nous permettront d'alimenter notre passion pour le moteur à combustion interne, tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Cependant la production d'agrocarburants pose de nombreuses limites en termes de souveraineté alimentaire.

5.2 Les agrocarburants, qu'est-ce que c'est ?

5.2.1 Définitions

Les agrocarburants – ou biocarburants – sont des combustibles liquides fabriqués à partir de matière organique – généralement des cultures.

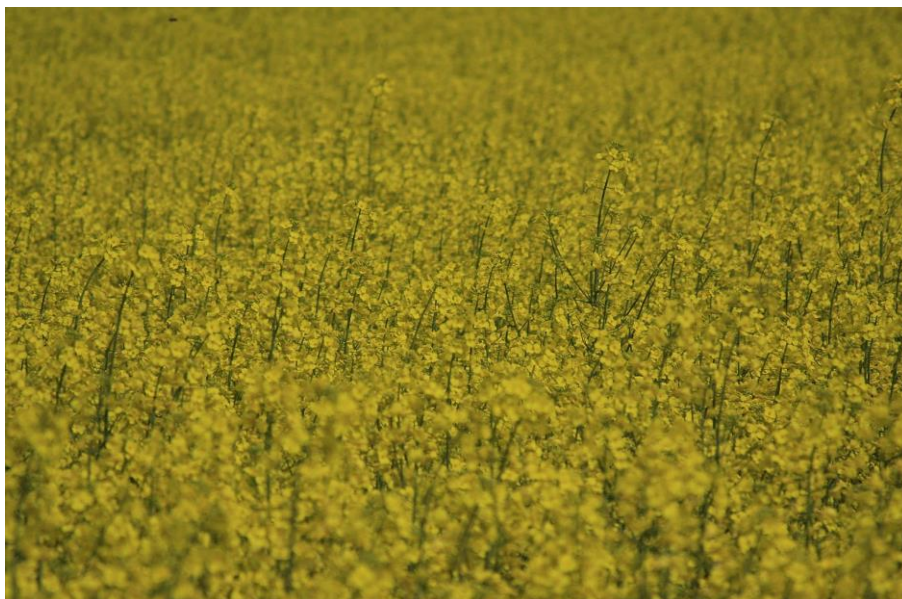
Ils peuvent être mélangés en quantités relativement petites avec des carburants existants à base de pétrole, pour être utilisés dans des moteurs à combustion interne non modifiés, ce qui les rend tout particulièrement intéressants pour le secteur des transports routiers.

Il existe plusieurs types d'agrocarburants :

- La première génération, produite à partir de cultures destinées traditionnellement à l'alimentation. Il existe deux principales techniques de production :
 - **le biodiesel ou Ester Méthylique d'Huile Végétale (EMHV)**, fabriqué à partir de graines oléagineuses (palmier à huile, tournesol, colza). Il est consommé surtout en Europe car il s'adapte facilement aux moteurs diesel.
 - **l'éthanol (alcool éthylique)**, produit à partir de plantes « à sucre » via un processus de fermentation (canne à sucre, betterave sucrière, maïs, blé). Il est produit et consommé essentiellement aux États-Unis et au Brésil.
- La seconde génération, produite à partir de sources végétales non alimentaires, comme la lignine et la cellulose, et plus récemment le développement de la production d'agrodiesel à partir d'algues.

5.2.2 Avantages et inconvénients des deux générations d'agrocarburants

	<u>Avantages</u>	<u>Inconvénients</u>
1^{ère} génération	<p>À l'inverse de la combustion des énergies fossiles, le carbone émis lors de la combustion de biocarburants a préalablement été fixé par les plantes (colza, blé, maïs...) lors de la photosynthèse.</p>	<p>Bilan environnemental médiocre voir dangereux causé par une production agricole intensive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la pollution des eaux (pesticides, engrais...) ; - déforestation dans certaines zones du globe (Brésil, Malaisie...) ; - la réduction de la biodiversité. <p>Bilan socio-économique dangereux, voire catastrophique, car les productions agricoles à vocation alimentaire et énergétique entrent directement en concurrence, provoquant une hausse des prix des denrées alimentaires. Cela a été et est encore une des causes de la crise alimentaire mondiale (2007-2008).</p>
2^{èm}e génération	<ul style="list-style-type: none"> - Production à base de végétaux non comestible, dissociation des cultures alimentaires et énergétiques ; - Meilleur bilan énergétique que la première génération ; - Meilleur bilan environnemental que la première génération (consommation en eau et engrais réduite). 	<p>Danger du recours aux OGM pour accroître la production, avec pour conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une menace pour l'équilibre environnemental ; - Un risque de mutation des espèces végétales utilisées pour la production d'agrocarburant (invasion difficilement contrôlable).



Colza – source : Melle Bé

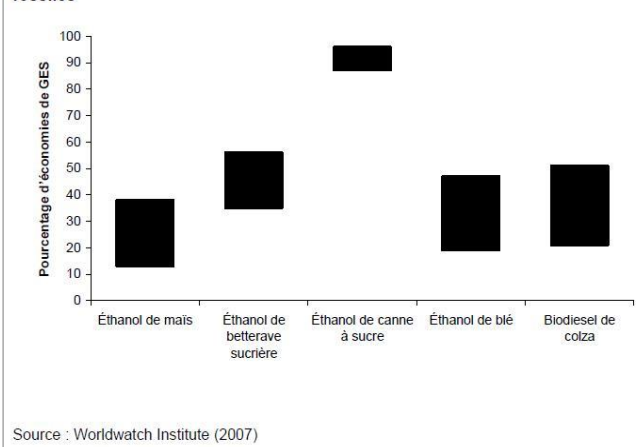
5.3 Agrocarburants – une solution au défi climatique ?

Une grande partie de ce qui a rendu les agrocarburants intéressants au départ résidait dans leur neutralité perçue sur le plan des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Or, les agrocarburants ne sont pas « neutres en carbone ». Il y a des émissions associées à chaque stade de leur cycle de vie, en particulier si les produits sont cultivés de manière intensive, en utilisant des engrais azotés et des machines, ou bien si le processus de raffinage requiert des intrants considérables d'énergie (fossile).

Mais pour ses défenseurs, les agrocarburants ne doivent pas forcément émettre une quantité nulle de GES pour être avantageux, il suffit qu'ils en émettent moins que l'alternative des combustibles fossiles.

Figure 1 : Fourchettes estimatives pour les économies de GES pendant la durée de vie des agrocarburants par rapport aux combustibles fossiles



La figure 1 illustre les estimations d'économies de gaz à effet de serre (GES) réalisées pendant la durée de vie des agrocarburants par rapport aux combustibles fossiles. La partie colorée pour chacun des agrocarburants indique la fourchette des économies estimatives – ainsi, par exemple, les études pour l'éthanol de maïs suggèrent des économies d'entre 13 et 37 % par rapport aux combustibles fossiles. Au premier abord, ces résultats suggèrent que les agrocarburants donnent lieu à des économies nettes par rapport aux combustibles fossiles. Cependant, la science des analyses des cycles de vie (ACV) devient de plus en plus sophistiquée et ne cesse de s'améliorer et les résultats de ces ACV améliorées sont profondément troublants.

5.3.1 Engrais azotés : une augmentation des GES ?

Une recherche récente effectuée par plusieurs chercheurs dont le prix Nobel de chimie Paul Crutzen a remis en cause l'idée d'économies nettes en GES induits par les agrocarburants. Ils ont étudié les émissions d'oxyde d'azote, un GES 296 fois plus puissant que le dioxyde de carbone. L'oxyde d'azote est émis par la décomposition d'engrais azotés, fréquemment utilisés dans la production d'éthanol de maïs aux États-Unis et dans celle de biodiesel à base d'huile de colza dans l'UE.

L'étude a établi que le taux d'émission du gaz était généralement entre trois et cinq fois supérieur à ce que l'on avait supposé dans les analyses de cycle de vie (ACV) antérieures. Ces résultats suggèrent que l'utilisation d'agrocarburants produits à partir de maïs et d'huile de colza pourraient en fait *augmenter* les émissions et contribuer au réchauffement de la planète.

5.3.2 Changements directs d'utilisation des terres

Il existe d'autres émissions de GES produites par les agrocarburants. Il s'agit d'émissions associées au processus consistant à consacrer de nouvelles terres à la production. Les sols et la végétation stockent presque trois fois plus de carbone que l'atmosphère. Ainsi, en défrichant de nouvelles terres pour cultiver des agrocarburants, on entraîne des émissions potentiellement significatives. Le carbone jusque-là enfoui sous la terre ou dans la végétation s'oxyde.

Les ACV de la figure 1 ignorent toute l'affectation des terres, supposant implicitement que les agrocarburants ne sont produits que sur des terres déjà cultivées. Mais, au fur et à mesure que la demande en agrocarburants augmentera, de nouvelles terres seront défrichées pour faire pousser les cultures.

Selon les défenseurs des agrocarburants (notamment la Commission européenne), les émissions dues aux changements d'affectation des terres peuvent être évitées grâce à l'établissement de normes établies pour le type de terres sur lesquelles peuvent être cultivées les matières premières d'agrocarburants. Ces effets négatifs peuvent également être minimisés au moyen de l'inclusion d'une estimation des émissions causées par les changements d'affectation des terres dans l'ACV.

5.3.3 Changements d'affectation des sols indirects (CASI)

Cependant, les arguments avancés par la Commission européenne ne prennent pas en considération les changements *indirects* d'affectation des terres. Ces derniers surviennent lorsque l'agriculture mondiale connaît une expansion suite à la demande totale supplémentaire de terres et/ou de cultures créée par les agrocarburants. Ces effets *indirects* sont transmis par la main invisible du marché et ont donc des répercussions à travers les frontières et sur tous les produits, ce qui en rend la gestion impossible.

5.3.4 Exemples de conséquences des CASI

Aux États-Unis

La demande de maïs aux États-Unis est montée en flèche suite au programme éthanol. Pour répondre à cette demande, les agriculteurs américains et canadiens ont abandonné le soja en faveur du maïs. Ceci a entraîné une augmentation du prix du soja. Or cette culture est associée au taux de déboisement dans le bassin de l'Amazone. En effet, les cultivateurs de soja sud-américains réagissent aux prix supérieurs en se mettant à cultiver de nouvelles terres (dans ce cas couvertes de forêt humide).

Dans l'Union européenne.

L'UE prévoit de satisfaire la plus grande partie de sa demande en biodiesel par le biais de l'huile de colza produite en son sein. L'objectif étant que 10 % de la production de colza soit destiné aux agrocarburants. Cela signifie que l'UE devra « détourner » une énorme quantité de sa production d'huile alimentaire pour la transformer en biocarburant. Cela peut entraîner un trou béant dans le marché alimentaire, lequel devra être comblé par des importations – principalement d'huile de palme. Or l'expansion de cette huile est intimement liée à la destruction de la forêt tropicale tourbeuse en Indonésie et en Malaisie. Les importations d'huile de palme connaissent d'ores et déjà une forte augmentation suite à la demande croissante de biocarburants (elles ont en effet plus que doublé entre 2000 et 2006) et, selon les prévisions, elles vont s'intensifier.

5.4 Agrocarburants – une solution à la crise pétrolière ?

5.4.1 Une indépendance énergétique...

L'indépendance énergétique est un des arguments avancés par l'UE et les USA pour justifier leurs politiques favorables aux agrocarburants.

Face à la menace d'épuisement des ressources d'énergies fossiles et à l'augmentation du prix du pétrole que cela induit, les agrocarburants apparaissent comme une solution de remplacement. Cultivés sur les territoires nationaux, ils peuvent être une alternative avantageuse en terme de sécurité, car jusqu'à maintenant le pétrole est extrait dans des zones « chaudes » sur le plan géopolitique.

Les détracteurs des agrocarburants affirment que la diminution de la dépendance énergétique est un leurre. En Europe, la consommation de carburant augmente beaucoup plus vite que la production d'agrocarburants. Selon eux, l'UE importera donc plus de pétrole en 2020 qu'en 2010 même avec 9 % d'agrocarburants.

De plus, du fait des énormes surfaces de terre requises, l'orientation de la production agricole pour les agrocarburants se heurte à de nombreuses limites.

5.4.2 ... non sans impact sur la sécurité alimentaire.

L'utilisation de surfaces agricoles à destination bioénergétique implique que ces terres agricoles ne seront pas exploitées à des fins alimentaires.

Concernant l'Europe, celle-ci est déjà dépendante des pays du sud en termes d'importations agricoles. En 2010, 70 % du colza européen a servi à produire du biodiesel et dans le même temps les importations d'huile végétale ont augmenté de plus de 60 % entre 1999 et 2010.

Que ce soit dans le Nord ou dans le Sud, les agrocarburants ne sont pas une bonne piste pour réduire la dépendance énergétique parce qu'ils entrent en concurrence avec la sécurité alimentaire. Plus de terres utilisées pour cultiver des plantes destinées aux agrocarburants, ce sont moins de terres disponibles pour l'alimentation.

Dans le cas de l'UE, le Comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement, après avoir estimé la quantité de terres arables disponibles pour la production bioénergétique, a conclu que « les terres requises pour atteindre la cible de 10 % dépassent cette surface de terres disponibles même en supposant une contribution considérable des carburants de deuxième génération ».

5.5 Enjeux

Il en est des biocarburants comme de l'énergie éolienne : à première vue, quoi de plus vertueux que de faire produire de l'électricité par le vent ou de remplacer les énergies fossiles, polluantes et en voie d'épuisement, par des végétaux dont la production se renouvelle en permanence ? C'est dans un deuxième temps qu'apparaissent inconvénients et effets pervers non anticipés.

5.5.1 Impacts sur la pauvreté

a. Envolée des prix alimentaires

Ces dernières années le prix des denrées alimentaires a explosé : 83 % de hausse pour les trois dernières années. Pour les ménages pauvres, qui dépenseront 75 % de leurs revenus pour se nourrir, les conséquences sont catastrophiques.

Les agrocarburants ne sont pas seuls responsables de la flambée des prix en général ni même de la majorité des augmentations de prix¹⁴⁸. Mais ils jouent également un rôle considérable dans la crise alimentaire.



- Des conséquences directes...

L'ONU, la Banque mondiale ainsi que le Fonds monétaire international (FMI) ont désigné les agrocarburants comme étant l'un des facteurs principaux responsables de cette situation de crise. Le FMI estime que, l'an dernier, ils ont été à l'origine de presque la moitié de l'augmentation de la demande des principales cultures vivrières. Selon l'OCDE entre 2005 et

¹⁴⁸ Voir le chapitre 4.4 sur les crises alimentaires.

2007, presque 60 % de l'augmentation de la consommation de céréales et d'huiles végétales est attribuable aux agrocarburants.

- ...et indirectes.

Les agrocarburants ne sont pas que des consommateurs directs d'aliments. Ils entrent en concurrence avec la production alimentaire au niveau du foncier, de l'eau et d'autres intrants, contribuant ainsi encore plus à la hausse des prix.

- Une nouvelle « taxe » sur la nourriture.

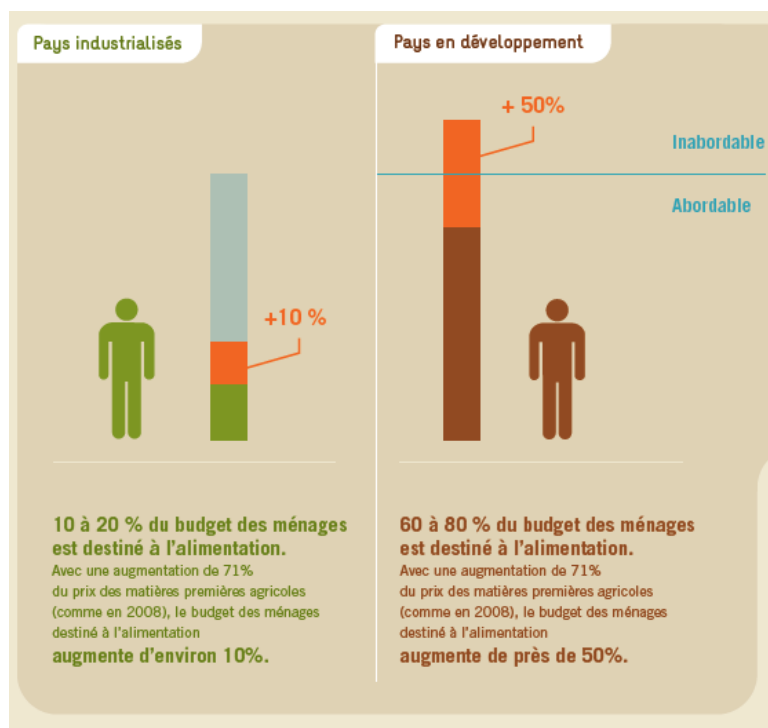
L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) a noté que le soutien aux agrocarburants, qui incite à la diversion des cultures et des terres agricoles de manière à ce qu'elles ne soient plus consacrées à la production alimentaire, mais plutôt à la production de carburants, agit comme une taxe sur la nourriture. Cette taxe affecte en premier lieu les personnes les plus pauvres

Les chiffres varient quant à l'impact des agrocarburants sur l'augmentation des prix des denrées alimentaires : de 10 à 30 % selon les différentes institutions internationales (FAO, FMI, IFPRI). Des études menées par la Banque mondiale font même état d'une responsabilité des agrocarburants encore plus élevée, à savoir de 65 %.

Au Sud, les consommateurs consacrent en moyenne 3/4 de leurs revenus à l'alimentation. La hausse des prix de l'alimentation accentue la faim et la pauvreté. Les populations ont encore moins d'argent pour la scolarité, les soins de santé, etc. Cela devient insoutenable, ce qui crée des émeutes et accroît la violence.

Par ailleurs, au Nord comme au Sud, les consommateurs ne voient généralement pas les baisses de prix car les commerçants ne les répercutent pas sur le prix final.

Source : SOS Faim



b. Souveraineté alimentaire et impacts sur les droits.

Les agrocarburants ont un impact indirect sur les droits humains dans les pays du Sud. La demande européenne crée un marché que les investisseurs prévoient très rentable, quitte à violer les droits à l'alimentation, au logement, à la santé, à un environnement sain. En quelques années seulement, plus de 35 millions d'hectares – soit 11 fois la superficie de la Belgique – ont été cédés pour produire des agrocarburants. Dans la plupart des cas, ces accaparements de terres fertiles ont été réalisés dans des pays souffrant de la faim et ont aggravé la dépendance alimentaire du pays. Les agrocarburants produits à grande échelle épuisent les sols, gaspillent l'eau et renforcent la volatilité des prix et la spéculation sur les produits agricoles.

c. Agrocarburants : élément clé des crises alimentaires de 2002 et 2008.

Don Mitchell, économiste à la Banque Mondiale et auteur d'un rapport sur les agrocarburants, a étudié l'évolution du prix d'un panier représentatif entre 2002 et février 2008. Selon ses calculs, le prix total a augmenté de 140 % sur cette période, dont 75 % imputables directement à la culture des agrocarburants. Dans le détail, elle ferait grimper les prix via trois mécanismes.

1. Le détournement d'une partie de céréales destinées à la filière alimentaire vers les carburants « verts ».
2. La reconversion de terrains où étaient cultivés des produits alimentaires en plant de colza ou de tournesol.
3. Une augmentation des prix engendrée par ces deux derniers facteurs. Des spéculateurs se sont emparés du marché, amplifiant le phénomène.

5.5.2 Carburants de deuxième génération, pauvreté et développement

a. « Un mal nécessaire »



Les problèmes associés à la génération actuelle d'agrocarburants sont souvent écartés. Ils sont perçus comme une transition douloureuse, un « mal nécessaire », une transition dans l'attente de carburants « de deuxième génération » utilisant de nouvelles voies de production qui ne sont pas encore commercialement disponibles. Par exemple la production d'éthanol à partir de lignine et de cellulose ou la production de biodiesel à partir d'algues.

Un des dangers d'utiliser la première génération comme un « tremplin » vers la deuxième génération est de rester coincé dans la première génération, en particulier si certains

groupes d'intérêt en deviennent trop dépendants. Ce risque se manifeste déjà aux États-Unis, où la législation a positionné les agrocarburants de deuxième génération comme un supplément (et non un remplacement) de l'éthanol de maïs. Après cela, les agrocarburants dits « perfectionnés » devraient constituer la quantité restante.

b. Les carburants de deuxième génération, une avancée ?

De nombreuses technologies de deuxième génération posent tout de même des problèmes similaires à celles de la première génération. Bien que ces agrocarburants ne soient pas issus de produits alimentaires, leur production dépend de monocultures à grande échelle qui menacent la biodiversité, la production alimentaire ou les droits fonciers. Ce n'est pas parce qu'un agrocarburant de deuxième génération n'utilise pas des denrées alimentaires comme matières premières qu'il ne menace pas la sécurité alimentaire : il entre tout de même en concurrence avec les aliments sur le plan des terres, de l'eau et autres intrants agricoles.

5.5.3 Tous les agrocarburants sont-ils à proscrire ?

Les technologies qui ne requièrent pas de monocultures intensives, et qui ne comportent donc pas de risques pour la production alimentaire ou pour les droits fonciers des populations vulnérables, sont celles qui présentent le moins de risques pour les personnes pauvres. Par conséquent, les agrocarburants produits à partir des déchets municipaux, des résidus des cultures (pourvu qu'on en laisse suffisamment pour enrichir les terres), d'excédents agricoles temporaires ou de matières premières non cultivables comme les algues, sont peut-être ceux qui présentent les options les plus prometteuses sur le plan du développement.

5.6 Conclusion

Les politiques actuellement menées par les pays riches en matière d'agrocarburants ne constituent ni un moyen sûr ni efficace de lutter contre le changement climatique ou d'améliorer la sécurité de l'offre de carburants. Ce sont les pays en développement qui subissent les conséquences financières les plus importantes de ces politiques – l'aggravation de la pauvreté et de la faim, la dégradation de l'environnement et l'accélération du changement climatique. À défaut de résoudre la crise climatique et pétrolière, ces politiques contribuent à l'émergence d'une troisième crise : la crise alimentaire. Or la priorité de l'agriculture doit rester l'alimentation et la réduction de la dépendance alimentaire.

ETUDE DE CAS

I. Le Brésil peut-il produire son éthanol de manière durable ?

De tous les agrocarburants actuellement disponibles, l'éthanol de canne à sucre brésilien présente le bilan le plus favorable sur le plan des GES. La mécanisation de la moisson sur un nombre croissant de plantations fait qu'il n'est plus nécessaire de brûler la culture avant de la couper. Entre-temps, les nouvelles usines d'éthanol permettent le brûlage des déchets industriels, y compris la bagasse et la paille pour fournir de l'énergie pour le processus de production, l'excédent d'électricité étant revendu au réseau électrique. À l'heure actuelle, cette « bioélectricité » excédentaire est en mesure de fournir environ 3 % des besoins globaux du Brésil, mais on espère que ce chiffre atteindra 15 % d'ici 2015, au fur et à mesure que cette pratique se généralisera et que des chaudières plus efficaces à haute pression seront installées.

Ce processus de production hautement efficace, conjugué à des conditions de culture appropriées et aux avantages naturels de la canne à sucre comme matière première pour l'éthanol, signifie que l'éthanol brésilien est capable d'atteindre des réductions d'émissions de GES d'environ 90 % par rapport à l'éthanol de maïs américain, *sans tenir compte des émissions liées aux changements directs et indirects d'affectation des terres.*

Mais les énormes cibles relatives aux agrocarburants aux États-Unis et dans l'UE provoquent actuellement une expansion rapide de la canne à sucre et des changements inévitables d'affectation des terres. Il y a actuellement 7,8 millions d'hectares de canne à sucre cultivés. Selon les prévisions, cette surface augmentera jusqu'à environ 14 millions d'ici 2020, période durant laquelle la production doublera, de 487 millions à un milliard de tonnes. Le Brésil possède quelque 90 millions d'hectares de terres arables et, bien que la plupart de ces cultures aient lieu loin de l'Amazonie, en particulier dans l'État de São Paulo, cette expansion pourrait pousser d'autres secteurs agricoles, notamment l'élevage et la culture du soja, vers l'intérieur de l'Amazonie, ce qui provoquerait des émissions supplémentaires.

En augmentant la productivité de la pâture du bétail, d'une vache par hectare à 1,4 vache (une amélioration d'ores et déjà réalisée dans certaines zones), ce sont potentiellement entre 50 et 70 millions d'hectares (soit entre deux et trois fois la superficie de la Grande-Bretagne) de pâturages dégradés qui pourraient être libérés. Ce processus pourrait facilement absorber l'expansion de la canne à sucre sans entraîner d'émissions significatives liées au changement d'affectation des terres. Mais il requiert une gestion des terres au niveau national et une coordination imposée entre les différents secteurs agricoles ; la question de savoir si on pourra y parvenir est discutable. Le manque de volonté au sein du secteur de la canne à sucre de se conformer aux règles existantes exigeant des usines qu'elles gardent un certain pourcentage de leurs plantations pour la monoculture de la canne à sucre est décevant. Les nouvelles zones identifiées pour l'expansion de la canne à sucre mettent sous pression des puits de carbone importants et des zones biodiverses comme le Pantanal et le Cerrado et elles brossent un tableau de l'expansion de la canne à sucre quelque peu différent de celui présenté par l'industrie. En attendant, l'Amazonie continue de reculer.

Bien que dans *certaines* plantations, des améliorations ont eu lieu sur le plan des conditions de travail, sur d'autres les coupeurs de canne à sucre continuent de travailler dans des conditions déplorables. Trois cent douze ouvriers seraient morts au travail entre 2002 et 2005 et 83 000 auraient été blessés. Amnesty International a récemment signalé plusieurs cas de travail forcé et de conditions de travail inhumaines dans ce secteur au cours de l'année passée. Pour les membres les moins chanceux de l'industrie, la production de canne à sucre est loin d'être durable.



Champ de canne à sucre – source : Tedhil

II. « Le jatropha arrive à Kisarawe »

Mtamba, situé dans le district côtier de Kisarawe en Tanzanie, est l'un des 11 villages situés dans une zone où Sun Biofuels Tanzania Ltd, une filiale de la société britannique Sun Biofuels plc, est sur le point d'investir 20 millions de dollars US sur 8.200 hectares pour la culture du jatropha - surface de terres dont Mtamba possède la majeure partie. À eux tous, les villages représentent une population d'environ 11.000 personnes, dont 850 vivent à Mtamba.

Bien qu'elle ne soit pas cultivée, cette terre est utilisée par les villageois de Mtamba, principalement pour la fabrication de charbon, pour le bois de chauffage et pour la collecte d'herbes et de fruits oléagineux ou non. Les habitants des 11 villages de Mtamba ont été invités à une réunion avec Sun Biofuels pour discuter de l'investissement, mais la lettre d'invitation ne

leur est parvenue qu'après la réunion. L'agent du bureau foncier du district qui leur a rendu visite peu de temps après les a poussés à prendre rapidement une décision, provoquant ainsi une réunion convoquée à la hâte lors de laquelle l'investissement a été accepté sur le principe.

Cependant, nombre des villageois ne se sont vraiment rendu compte pour la première fois des proportions de l'investissement que lorsqu'ils ont vu des personnes disposer les balises délimitant la zone concernée par le développement. Ils ne savent toujours pas quelle quantité de terres ils ont cédée, mais nombre des villageois sont convaincus qu'il s'agit là d'une grande occasion. « Ils nous donnent des semences et un marché, alors c'est bien pour les villageois », dit Mussa Mrisho, un agriculteur local.

Bien que l'investissement en soit au stade final, la confusion règne toujours. Selon des rapports parus dans la presse locale, les 11 villages avaient droit à une indemnisation s'élevant à 800 millions de shillings tanzaniens (environ 630.000 dollars US) – soit environ 77 dollars US par hectare. Cependant, Sun Biofuels a confirmé la somme de 220.000 dollars US à partager entre 152 personnes ayant des arbres sur leurs terres et 10 dollars US de plus par hectare – ce qui équivaldrait à une indemnisation totale de moins de la moitié du montant annoncé dans la presse.

À Mtamba, la plupart des habitants ne savent pas s'ils seront indemnisés. Le conseil du village a reçu une lettre de l'agent du bureau foncier du district invitant les villageois à demander une indemnisation. Mais le comité villageois ne sachant pas comment s'y prendre, seulement six personnes auraient présenté une telle demande. La date butoir est maintenant passée. Le bureau foncier du district affirme que toutes les personnes pouvant être indemnisées ont été informées.

Bien qu'ils ne sachent pas au juste combien de terres ils concèdent à Sun Biofuels, les villageois savent qu'elles englobent un point d'eau qui est le seul endroit où ils peuvent aller puiser de l'eau lorsqu'il ne pleut pas. Ils y collectent également de l'argile pour construire des maisons. Ils affirment que Sun Biofuels leur a assuré qu'ils continueraient d'avoir accès à ce point d'eau et à l'argile une fois le développement lancé. Mais ils ne possèdent aucun accord écrit à ce sujet et, lorsque l'on s'adresse à Sun Biofuels, la compagnie assure ne pas être informée de l'existence de ce point d'eau.

Ce que les habitants de Mtamba veulent vraiment, ce sont des emplois. Durant une réunion avec Sun Biofuels, on leur a affirmé que 4.000 des 11.000 villageois de la zone seraient employés. Deux cents habitants de Mtamba ont postulé à des postes de chauffeurs, de cadres et d'agriculteurs, mais aucun n'a obtenu de réponse. Sun Biofuels estime qu'il y aura au départ 1.500 emplois pour défricher les terres et, à plus long terme, la compagnie prévoit de créer un emploi par hectare. Les villageois ont été assurés qu'ils auraient la priorité, mais ils n'en sont pas certains et aimeraient avoir un contrat écrit le confirmant.

Source : Recherches effectuées par Oxfam, y compris entretiens, visites sur le terrain et études sur documents, éditées dans « Une autre vérité qui dérange. Comment les politiques en matière d'agrocarburants aggravent la pauvreté et accélèrent le changement climatique », Note d'orientation d'Oxfam, juin 2008, en ligne : www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/Making%20Biofuels%20Work%20paper_FINAL%20FRENCH_09_0708.pdf

III. « L'Indonésie et l'huile de palme »

L'Indonésie est l'un des plus grands consommateurs au monde d'huile de palme, en partie pour l'industrie manufacturière (détergents, etc.), mais aussi parce que l'huile de cuisine à base de palme est une denrée de base dans le régime alimentaire indonésien. En 2007, le prix à la consommation de l'huile de cuisine a augmenté de 40 %, par rapport à un taux d'inflation global de 6,8 %, et il continue de grimper en 2008. Les ménages les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de cette hausse, en particulier dans les zones rurales, où les revenus sont inférieurs et les prix de l'huile de cuisine plus élevés, et cela – ironie du sort – même dans les zones de culture des palmiers à huile.

Dans certaines zones, on a assisté à des pénuries et à des queues, tandis que les magasins alimentaires et les industries familiales ont été contraints de cesser leurs activités. « Avec les nouveaux prix, nous ne pouvons pas vendre », dit Sanuri, un petit fabricant de krupuk, les biscuits salés que l'on trouve partout en Indonésie, « mais si nous fabriquons des krupuk plus petits, nos clients vont se plaindre ».

Les prix des aliments et des carburants ont entraîné un tollé général et provoqué des manifestations à Jakarta et dans d'autres centres. Le gouvernement n'a pas tardé à prendre des mesures. Les taxes à l'exportation de l'huile de palme brute ont triplé l'an dernier et les taxes à l'importation de soja ont été supprimées. Les programmes d'intervention directe sur les marchés fournissent de l'huile de cuisine et des fèves de soja aux familles les plus pauvres – un programme qui coûtera au gouvernement 500 milliards de Rp (54 millions de dollars US) entre mars et septembre 2008.

Les biocarburants sont peut-être l'un des facteurs à l'origine du prix de l'huile de palme au niveau international, mais pas en Indonésie même. Après l'engagement de l'Indonésie conjointement avec la Malaisie en 2006 de consacrer 40 % de la production d'huile de palme au biodiesel et de construire l'une des plus importantes industries mondiales dans les deux pays, l'investissement dans les installations de raffinage a été rapide et la capacité de production a atteint 2 millions de tonnes en 2007. Le gouvernement indonésien a fixé une cible de 5 % d'énergie renouvelable dans les carburants d'ici 2025. Mais en janvier 2008, seules cinq sociétés de biocarburants étaient encore en fonctionnement – à environ 15 % de leur capacité de production combinée – tandis qu'au moins 17 autres avaient suspendu leurs opérations. Le problème est simple : les fabricants nationaux de biodiesel n'ont pas les moyens d'acheter de l'huile de palme brute et les subventions allouées par le gouvernement en faveur des carburants sont suffisamment importantes pour que celui-ci ne soit pas disposé à subventionner en plus la production d'agrocultures. Pour le moment en tout cas, le biodiesel en Indonésie ne peut tout simplement pas rivaliser avec les combustibles fossiles.

Source : Recherches d'Oxfam, extrait de « Une autre vérité qui dérange. Comment les politiques en matière d'agrocultures aggravent la pauvreté et accélèrent le changement climatique », Note d'orientation d'Oxfam, juin 2008, en ligne :

www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/Making%20Biofuels%20Work%20paper_FINAL%20FRENCH_090708.pdf

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Films

- *Agrocarburants : l'impasse* expliquée en dessin animé - Réseau action climat (RAC-France) - 2012 – 1'33
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=182:agrocarburants-limpasse-expliquee-en-dessin-anime&catid=16:ressources-audios-et-videos&Itemid=25
- *La face cachée des agrocarburants*, de Baccaert et Nico Munoz, Cristiano Navarro, 2011 – 32'
- *The dark side of green*, d' An Baccaert, Cristiano Navarro et Nicolas Muñoz - FIAN Belgium – 2011- 32'30 - <http://vimeo.com/32502931>
- *Réservoirs pleins, assiettes vides* - Monique MUNTING – Belgique – 2008 – 55'
- *Du sucre et des fleurs dans nos moteurs*, de Jean-Michel RODRIGO – France -2006 – 52'

❖ Publications

- CAILLEUX M., LAGANDRE D., et LHOMME A. (éds), « Les agrocarburants : opportunités et menaces pour les populations du Sud », in *Traverses*, n° 31, 25/06/2008, 42 p.
- CANFIN P., « Agrocarburants : Fin de partie ? », in *Alternatives économiques*, n° 278, 03/2009, p.61
- ESTIVAL L., « Agrocarburants, le marché de dupes », in *Alternatives Internationales*, n° 38, 03/2008, pp. 42-43
- HOUTART F., « Récit d'un voyage chez les paysans colombiens : Coût humain des agro-carburants : spoliations, massacres et résistances », in *Informations et Commentaires*, n° 141, 10/2007, pp. 54-61
- HOUTART F., *L'agroénergie : solution pour le climat ou sortie de crise pour le capital*, BRUXELLES, Couleur livres, 04/2009, 217 p.
- REVELLI P., « Quand le Brésil joue le « pétrole vert » contre la réforme agraire », in *Le Monde Diplomatique*, n° 661, 04/2009, pp. 12-13.
- SCHNEEBERGER, J-L., « Quand il faut choisir entre manger et conduire », in *Un seul monde*, n° 2, 06/2008, pp. 26-28
- ZIEGLER, J. « Arrêtons les agrocarburants, ils polluent et en plus ils affament », in *Liberation*, 26/11/2013, en ligne :

http://www.liberation.fr/terre/2013/11/26/arretons-les-agrocarburants-ils-polluent-et-en-plus-ils-affament_962215

❖ Malette 11.11.11

Quiz : « LES AGRO-CARBURANTS : FBI (FAUSSE BONNE IDÉE) ? »

BIBLIOGRAPHIE

1. SUPPLY L., « Les agrocarburants au cœur de la crise alimentaire », in Le Figaro, 4 Juillet 2008, en ligne, <http://www.lefigaro.fr/economie/2008/07/04/04001-20080704ARTFIG00434-les-agrocarburants-au-coeur-de-la-crise-alimentaire.php>, (consulté le 14 août 2013).
2. Ecosources info, « les biocarburants de première génération », en ligne, [http://www.ecosources.info/dossiers/Biocarburant de premiere generation](http://www.ecosources.info/dossiers/Biocarburant_de_premiere_generation), (consulté le 14 août 2013).
3. Ecosources info, « les biocarburants de seconde génération », en ligne, [http://www.ecosources.info/dossiers/Biocarburant de deuxieme seconde generation](http://www.ecosources.info/dossiers/Biocarburant_de_deuxieme_seconde_generation), (consulté le 14 août 2013).
4. OXFAM, « Comment les politiques en matière d'agrocarburants aggravent la pauvreté et accélèrent le changement climatique », en ligne : <http://www.oxfam.org/fr/policy/une-autre-v%C3%A9rit%C3%A9-qui-d%C3%A9range-0>, (consulté le 14 août 2013)
5. VAN KOTE G., « Les agrocarburants et la mécanique de la faim », in Le Monde, 07/10/2013, en ligne : http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/10/07/les-agrocarburants-et-la-mecanique-de-la-faim_3491182_3232.html
6. Brochure « un verre d'agrocarburant ça va, trois verres, bonjour les dégâts », CNCD, en ligne : <http://www.cncd.be/Un-tout-petit-verre-d>

6 PRIVATISATION DE L'EAU

6.1 Introduction

La privatisation est l'action de transférer au domaine de l'entreprise privée ce qui était du ressort de l'état. En d'autres mots, privatiser, c'est donner à des compagnies privées la gestion de services ou de biens publics.

La tendance actuelle, sous l'impulsion des politiques néolibérales, est de considérer l'eau comme un bien économique privatisable pour en faire une source de profit. La priorité n'est plus dès lors de répondre à un besoin, mais d'être rentable.



Source : Fir0002

6.1.1 Caractéristiques générales de l'eau

a. L'eau, un bien illimité ?

Il y a toujours autant d'eau dans le cycle hydrologique. Cependant, la croissance démographique, l'augmentation des standards de vie, la modification des comportements alimentaires, etc. font que les prélèvements d'eau sont aujourd'hui plus importants. Alors que la population mondiale a triplé au cours du XXe siècle, l'utilisation de l'eau a été multipliée par six. Pourtant, compte tenu de l'évolution du niveau de vie, les ressources en eau exploitables permettent théoriquement de faire vivre 10 milliards d'habitants, ce qui correspond à la population mondiale en 2100.

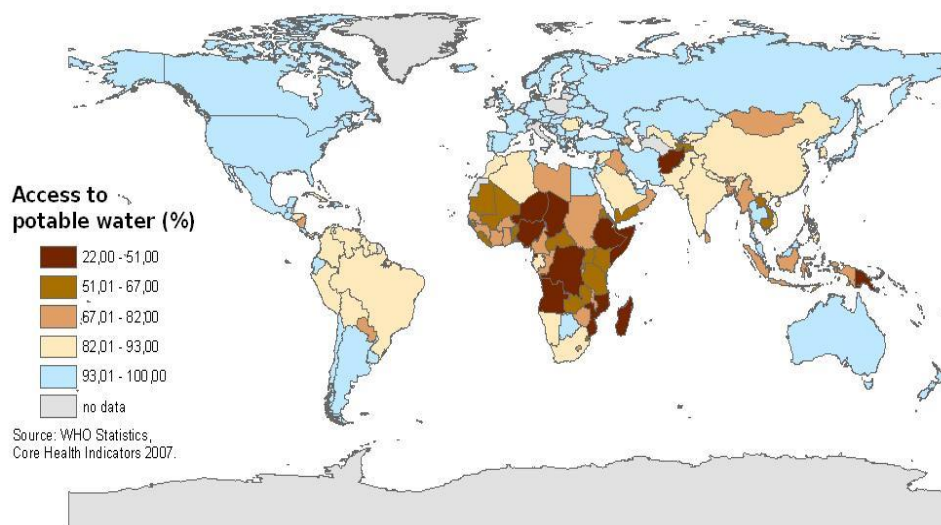
Face à une demande croissante, la question du renouvellement de cette ressource se pose pourtant. Rappelons que l'eau douce ne se renouvelle que grâce aux précipitations. Mais peut-on dire qu'il y a ou qu'il y aura pénurie ?

- Non, car aujourd'hui, il est techniquement possible d'accéder à l'eau douce, de la transférer, de la stocker, de limiter son utilisation dans des processus industriels ou agricoles.
- Oui, parce que les Etats n'ont pas tous la même la capacité (financière) pour mobiliser cette ressource et la gérer.

b. Une question de qualité de l'eau

En réalité, ce n'est pas le manque d'eau qui est véritablement un problème mais sa qualité. Souvent l'eau doit être traitée dès son captage et après utilisation. En effet, l'eau ne parvient plus à éliminer elle-même sa pollution par autoépuration naturelle (filtration par le sol, absorption par les plantes...) comme cela se passait jusqu'au XIXe siècle. Or, l'absence de traitement et de recyclage des eaux usées et d'évacuation des eaux de pluie, les pollutions liées à l'agriculture intensive (nitrates, phosphates, pesticides...) et industrielles (polychlorobiphényles ou PCB...) altèrent la qualité de l'eau menaçant ainsi la santé de nombreux êtres humains. Le problème se pose de manière particulièrement aiguë dans les zones urbaines où vit aujourd'hui la moitié de la population mondiale.

L'assainissement est une étape essentielle de la gestion de l'eau. Ce terme se réfère au processus de dépollution des eaux usées d'origine privée ou industrielle. En Europe, nous avons des stations d'épuration qui traitent les eaux usées avant qu'elles ne soient reversées dans le milieu naturel ou réutilisées. Un tiers environ de notre facture d'eau est consacré à l'assainissement. Mais qu'en est-il ailleurs ? Sans traitement, les eaux usées et les excréments rejetés dans les rivières et dans le sol engendrent des risques importants de contamination pour l'homme et pour l'environnement.



6.1.2 L'eau – un statut controversé

Les biens (et services) sont les moyens qui permettent de satisfaire les besoins, dont le besoin en eau. Il existe de nombreuses façons de les classer dont celle reposant sur le principe de rivalité et le principe d'exclusion.

Statut	Rivalité	Non Rivalité
Exclusion	<p>Bien privé</p> <p><u>Exemple</u> : l'appropriation d'une source d'eau minérale à titre privé se fait en concurrence avec les autres. Dès lors les autres sont privés de la propriété et du pouvoir de décision et d'usage de cette source.</p>	<p>Bien de péage</p> <p><u>Exemple</u> : Si je décide de raccorder ma maison au réseau d'eau public, je paye et je peux en bénéficier tant que je veux ; si je ne paye pas, l'eau sera coupée.</p>
Absence d'exclusion	<p>Bien commun : ressource en eau est commune.</p> <p><u>Exemple</u> : Si chacun creuse son puits dans une région aride, la nappe phréatique va se tarir. Il y a rivalité mais on ne peut a priori empêcher l'autre de creuser son puits.</p> <p>Pour gérer ce bien commun, il s'agit d'instituer une communauté et mettre en son sein des règles de partage équitable.</p>	<p>Bien public</p> <p><u>Exemple</u> : La consommation de l'eau par une personne ne diminue en rien la quantité disponible pour les autres et il n'est pas possible d'interdire la consommation de l'eau à celui qui ne la paierait pas.</p>



Source : Hubert Stoffels

a. Un bien commun de l'humanité, un droit

Les défenseurs de cette vision des choses croient que l'eau doit être reconnue comme un droit et doit demeurer le patrimoine de l'humanité, sans jamais appartenir à des intérêts privés. Il incomberait à l'État d'en assurer l'accès, la gestion et la qualité. Pour ce faire, seule la reconnaissance du droit à l'accès à l'eau potable par les institutions internationales pourrait garantir des mesures de protection pour que tout le monde y accède.

Jusqu'ici, l'eau n'est pas reconnue en tant que droit en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme à cause de sa nature même. Comme l'air, l'eau apparaissait tellement essentielle que son inclusion n'avait pas paru nécessaire.

En 2002 seulement, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a indiqué dans son Observation générale no 15 : « Le droit de l'être humain à l'eau est fondamental pour qu'il puisse vivre une vie saine et digne. C'est la condition préalable à la réalisation de tous ses autres droits ».

L'Observation générale n'est toutefois pas juridiquement contraignante ; elle se veut plutôt comme une indication à suivre. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, réclame-t-on une convention sur le droit à l'eau qui établirait les fondements d'un cadre juridique mondial pour une répartition plus juste.



b. Un bien de consommation, une marchandise

Pour les tenants de cette vision, l'eau est un besoin au même titre que la nourriture, l'habillement ou le logement, et il est acceptable qu'elle ait un prix et qu'elle soit vendue à l'échelle mondiale. Les gouvernements se voient ainsi dégagés de la responsabilité d'assurer

l'accès à l'eau et sa qualité, qui est dès lors abandonnée à la main invisible du marché, comme le reste des produits de consommation.

Ainsi, la priorité n'est pas la réponse à un besoin, mais la rentabilité, et seuls ceux qui en ont les moyens peuvent se procurer de l'eau. C'est jusqu'à maintenant ce modèle qui prévaut et une grande majorité des personnes pauvres achète déjà leur eau à prix élevé sur les marchés privés.

ETUDE DE CAS N° 1 : GUERRE DE L'EAU, COCHABAMBA - BOLIVIE

• **Contexte**

Cochabamba est la troisième ville de Bolivie. Elle est située au centre du pays, à une altitude intermédiaire entre les régions de plaine qui entourent Santa Cruz et l'*altiplano* où est située la capitale, La Paz.

Cochabamba est devenue le symbole mondial de la résistance à l'appropriation des services publics de base par des entreprises multinationales, au détriment de droits humains élémentaires tels que le droit à l'eau.

La **situation du service municipal d'approvisionnement en eau** avant les projets de privatisation est un exemple typique des limites rencontrées par une gestion publique de l'eau dans un contexte marqué d'une part par la faiblesse des ressources financières, et d'autre part et surtout par des inégalités sociales et politiques fortes entre les quartiers les plus aisés et les vastes faubourgs pauvres, pour partie « non officiels », qui s'étendent notamment au sud de la ville.

- La population et la superficie de la zone Sud de Cochabamba se sont accrues depuis 30 ans au rythme d'une immigration continue issue des zones rurales et des montagnes.
- les organismes publics fonctionnaient au bénéfice exclusif des classes moyennes et supérieures

→ La compagnie municipale (SEMAPA) desservait tant bien que mal les populations les plus aisées, mais ignorait quasi totalement les zones pauvres, où le taux de couverture et les investissements étaient inexistantes

→ Cette inégalité de départ servira d'ailleurs d'excuse aux experts de la Banque mondiale et du FMI pour promouvoir une gestion privée du service de l'eau.

- Est également entré en jeu le **projet de construction du barrage de Misicuni**, présenté par les autorités locales comme la solution miracle à tous les problèmes d'approvisionnement (bien que certains experts pensent qu'il a pour principal et peut-être seul intérêt de constituer une source de revenu potentiel pour toute une série d'acteurs politiques, économiques et administratifs), mais dont le coût était au-delà de toute possibilité de financement local et national

• **Décision de privatiser**

C'est dans ce contexte que, sous la pression des institutions financières internationales, qui en font **une condition des prêts qu'elles consentent au pays**, les autorités boliviennes ont décidé la privatisation du service de l'eau potable à Cochabamba, à travers une concession pour 40 ans consentie à Aguas de Turani, un consortium mené par la multinationale américaine Bechtel. L'appel d'offres a été particulièrement bâclé, et Aguas de Turani fut seule à y répondre. Dans

une telle position de force, le consortium n'a pas eu de mal à imposer des conditions particulièrement avantageuses : retour sur investissement de 15 % minimum par an inscrit dans le contrat, propriété exclusive de toutes les ressources en eau actuelles et futures dans toute la zone métropolitaine couverte par l'accord. Aguas de Turani prévoyait d'installer des compteurs et de faire payer l'eau dans toute la zone métropolitaine, y compris dans les installations des quartiers Sud qui avaient été construites par les habitants eux-mêmes et non par la compagnie publique. Toutes ces mesures furent rendues possibles par l'adoption précipitée en octobre 1999 par le parlement bolivien de la loi 2029 sur l'eau potable et l'assainissement, qui consacrait la privatisation du service de l'eau et la fin de toute subvention publique dans ce secteur. Cette loi allait bien entendu constituer l'une des cibles principales des manifestants.



- **Les contestations citoyennes**

Deux mesures immédiatement prises par le concessionnaire vont mettre le feu aux poudres.

- 1) La première est de rendre effective la clause du contrat accordant à Aguas de Turani la propriété exclusive de toutes les ressources en eau, y compris dans les zones rurales entourant la ville. Les paysans sont les premiers à s'insurger contre la perte de contrôle sur leur eau et la menace qui pèse sur leurs systèmes d'irrigation traditionnels.
- 2) D'autre part, la compagnie annonça une augmentation générale du prix de l'eau de 35 % en moyenne. L'augmentation varie toutefois selon les situations et, selon certains témoignages, elle atteint dans certains cas jusqu'à 200 %.

En réaction à ces mesures fut formée en janvier 2000 une alliance citoyenne appelée la *Coordinadora de Defensa del Agua y de la Vida* (Coordination de défense de l'eau et de la vie), qui allait animer le mouvement de protestation jusqu'à sa victoire finale.

Les manifestations se multiplièrent, gagnant en intensité au fil des semaines. Aux paysans des premiers jours se joignirent non seulement les couches militantes traditionnelles, comme les syndicalistes du secteur minier, mais aussi – phénomène nouveau – les travailleurs urbains du secteur informel et notamment les enfants des rues, qui se sont souvent retrouvés en première ligne des affrontements avec la police. Tous ces secteurs se sont mobilisés autour de la défense des services vitaux de base, et la force de cette mobilisation s'explique sans doute en partie par l'influence de la cosmovision indigène : la majorité de la population de la ville est d'origine Quechua, et a peut-être réagi avec d'autant plus de force à ce qu'elle considérait comme une confiscation des ressources de la « terre mère ».

Les 4 et 5 février 2000, des affrontements éclatèrent avec la police, qui firent plusieurs dizaines de blessés. À partir de ce moment, l'affrontement prit une dimension globale ; la presse internationale fut alertée ; des activistes nord-américains lancèrent en appui aux manifestants une campagne de pression sur Bechtel et sur les autorités boliviennes.

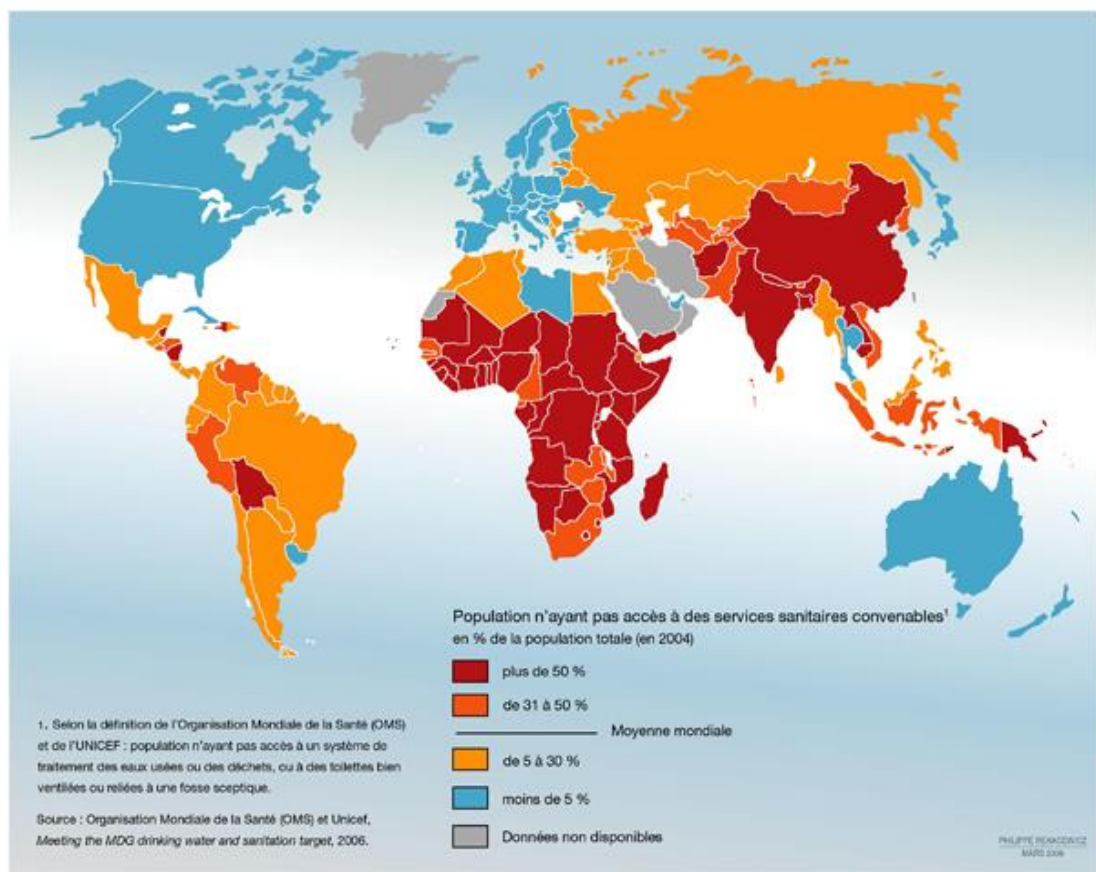
Les manifestations et les blocages de routes s'étendirent à tout le pays, jusqu'à ce que le président Hugo Banzer déclare l'état de siège le 8 avril. À Cochabamba même, cette date marque le début de 3 jours d'affrontements violents entre la police et les manifestants, qui entraînèrent la mort d'un jeune homme de 17 ans, tué à bout portant par un officier de l'armée bolivienne. Les employés d'Agua de Turani furent évacués de la ville. Finalement, le 10 avril, le gouvernement bolivien céda et signa avec la *Coordinadora* un accord incluant la fin du contrat de cession, la promesse d'abroger la loi 2029, la libération des émeutiers détenus. La gestion du service de l'eau fut rendue à la SEMAPA, la compagnie publique qui l'assurait précédemment, mais l'accord signé garantissait un contrôle citoyen plus étroit de sa gestion.

- **La crise de l'eau**

Aujourd'hui, de plus en plus de pays sont confrontés à des « crises » de l'eau en raison des changements climatiques, de la croissance démographique ainsi que de l'urbanisation.

Selon le rapport UNESCO/OMS 2010, 884 millions de personnes dans le monde (soit 13 % de la population) dont 343 millions en Afrique, n'ont pas accès à « une source d'approvisionnement en eau potable améliorée » (réseau d'eau courante, borne-fontaine, puits ou source protégé, citerne d'eau de pluie) et 2,6 milliards de personnes, soit 39 % de la population mondiale, n'ont pas accès à « des installations d'assainissement améliorées » (tout-à-l'égout, fosse septique, latrines à fosse).

Tous les États n'ont pas la même capacité d'adaptation à ces phénomènes et les pays du sud sont les plus vulnérables. La privatisation de l'eau a été avancée comme solution pour pallier à ces difficultés.



Source : OMS et Unicef

- **L'eau – un droit fondamental**

Le 29 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu, dans une résolution proposée par la Bolivie et adoptée par 122 voix et 41 abstentions, « le droit à une eau potable salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ». Elle demande, en outre, « aux États et aux organisations internationales de fournir des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, en particulier en faveur des pays en développement ».

- **Les raisons de la crise de l'eau**

- **Le Climat**

L'eau n'est pas répartie équitablement sur la planète et les évolutions prévisibles, avec le réchauffement de la terre, ne feront qu'accentuer les écarts, avec plus de précipitations dans les zones polaires, tempérées et équatoriales et moins dans les zones tropicales.

En outre, les besoins humains sont répartis sur toute l'année, voire plus importants en saison sèche, alors que les apports varient considérablement au cours de l'année et que les stockages naturels (glaciers, lacs, rivières pérennes...) sont là aussi plus rares dans les régions tropicales. Ces disparités ne sont pas nouvelles et n'ont pas empêché le développement de sociétés humaines adaptées sur les différents continents.

- **La démographie**

Mais il n'en va pas de même avec la démographie et la mondialisation des modes de vie. La population mondiale est passée de 2,5 milliards en 1950, à près de 7 milliards en 2010, ses besoins en eau augmentant bien sûr en proportion. Et quand on parle des besoins de la population, il ne faut pas considérer seulement les besoins en eau domestique (5 l/p/j pour la survie, 50 l/p/j pour une vie décente, plus de 500 l/p/j pour satisfaire les standards nord-américains), qui représentent moins de 10 % de la consommation d'eau.

Pour mesurer l'impact de l'augmentation de population, il faut s'intéresser au total des prélèvements d'eau pour la production de nourriture, de biens de consommation, d'énergie, etc., ce qu'on appelle **l'empreinte eau**. Cette empreinte est de 3 400 litres par jour en moyenne mondiale, variant de 6 800 l/p/j aux États-Unis à 1 850 l/p/j en Éthiopie, la France se situant autour de 5 140 l/p/j. L'empreinte eau dépend du niveau global de consommation, du mode de vie et du climat. Sachant par exemple que la production d'un kg de bœuf demande en moyenne 15 500 l d'eau, contre 3 900 l pour 1 kg de poulet ou 1 300 l pour 1 kg de blé, on mesure l'impact de l'occidentalisation des modes de consommation.

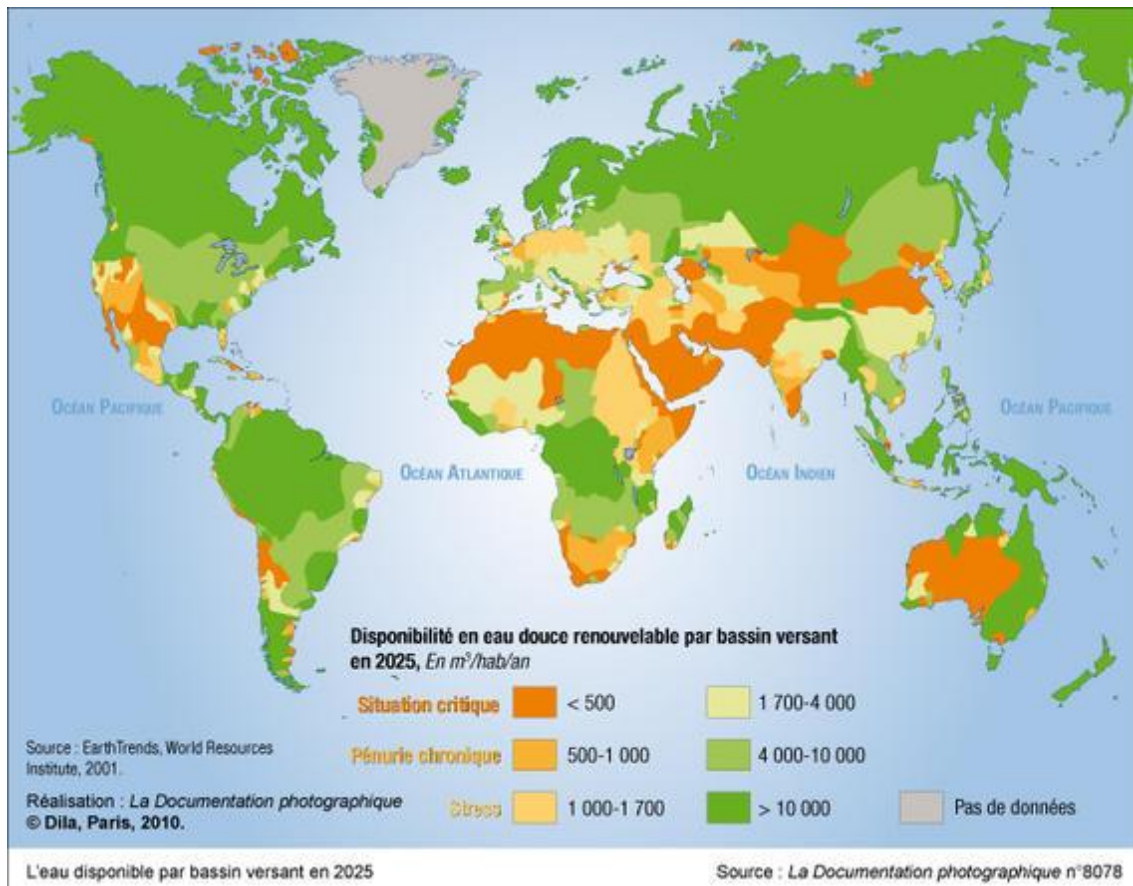
- **L'urbanisation**

L'urbanisation est un autre facteur de la crise. Relativement facile à résoudre pour une petite communauté rurale, nécessitant des volumes réduits, l'alimentation en eau se complique dès que la communauté grandit et diversifie son activité ; il faut songer à rechercher des ressources en eau plus lointaines, donc à les transporter, les stocker, les distribuer au sein d'une agglomération trop étendue pour être desservie par un seul point d'eau, etc. Tout ceci à un coût. De nos jours, plus de la moitié de la population mondiale réside en zone urbaine, ce qui accroît les besoins d'adduction et de distribution d'eau, avec les coûts associés de stockage, de pompage, de potabilisation...

Cette concentration de population rend encore plus aigus les **problèmes d'assainissement** des eaux résiduaires et pluviales et de leur traitement, mais aussi de l'organisation du service. Passé le niveau du petit village, où la communauté autogère le plus souvent ses ressources en eau, la responsabilité des services de l'eau et de l'assainissement (quand ce dernier existe) sont d'une manière générale sous la responsabilité du pouvoir politique, qu'il s'agisse de l'État central ou d'autorités locales (région, commune...). Dans les pays récemment décolonisés, où les compétences étaient rares, ces services ont la plupart du temps été confiés à des entreprises nationales (au moins pour les villes) avec assez souvent une responsabilité du ministère de l'Agriculture sur l'alimentation en eau des zones rurales. Leur bilan est très variable mais hélas le plus souvent mauvais.

Les raisons des échecs sont multiples : dirigeants incompetents et corrompus, manque d'encadrement, manque d'équipements de maintenance, financements insuffisants, consommateurs insolubles... à l'image bien souvent du paysage politico-économique du pays.

De ces insuffisances, les multinationales de l'eau ont fait leur miel, expliquant à l'envi qu'une meilleure gouvernance de l'eau (privée, bien entendu) permettrait de redresser la situation.



- **La privatisation comme solution ?**

La privatisation de l'eau a été vue comme une solution pour pallier ces difficultés. Les compagnies privées seraient capables d'offrir un meilleur service, à des prix plus avantageux, le tout en améliorant les infrastructures dans les pays en développement.

En Europe ce phénomène a commencé dans les années 1970. Cependant, au cours des années 1990, certaines villes furent déprivatisées en raison du manque de satisfaction des citoyens.

Cependant, en 2012, la Commission a commencé à promouvoir la privatisation de l'eau pour les pays touchés par la crise et qui ont bénéficié de plans d'urgence, comme la Grèce et le Portugal par exemple. La troïka a parfois imposé cette privatisation, qui est alors expressément prévue dans les contrats qu'elle leur fait signer. En Grèce, les grands aqueducs d'Athènes et de Thessalonique ont été vendus. Pour le consommateur, la privatisation a des conséquences importantes. Au Portugal dans la ville de Pacos de Ferreira où la compagnie des eaux « Aguas de Portugal » a été privatisée, la facture d'eau a augmenté de près de 400 % en quelques années, et chaque année, elle continue d'augmenter au rythme de 6 %. La Commission cherche désormais à étendre cette privatisation aux autres pays européens.

- **Pourquoi privatiser ?**

- ✓ Alléger des dettes (*privatisation des services*)

Afin de venir en aide aux pays en développement, on a mis en place des structures qui favorisent l'implantation du secteur privé, dont le Programme d'ajustement structurel (PAS). Le PAS est un programme de réformes économiques créé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Il propose un allégement sensible de la dette des pays pauvres fortement endettés en échange de différentes réformes ayant pour but de réduire les dépenses publiques, entre autres par la privatisation de l'eau. C'est sans doute ce qui explique qu'aujourd'hui, la presque totalité des pays du Sud ont privatisé, ou sont en voie de privatiser, la gestion de l'eau.

- ✓ Un marché lucratif (*privatisation de la ressource*)

L'engouement pour l'eau embouteillée croît de 12 % et rapporte à l'industrie 22 milliards de dollars américains par année, malgré le fait que le consommateur doit parfois déboursier 1 000 fois plus que pour de l'eau du robinet. L'industrie se charge d'associer l'eau en bouteille à la santé et le consommateur la boit afin de se sentir bien, même si elle n'est pas nécessairement de meilleure qualité. Signalons qu'avec un volume de 89 milliards de litres par année, la quantité de bouteilles en plastique utilisées et le transport qu'elles nécessitent représentent à eux seuls une menace importante pour l'environnement et le climat.

- ✓ Remplir les coffres de l'État (*privatisation des services*)

C'est souvent pour alléger leurs dépenses que les gouvernements délèguent au secteur privé la gestion et l'entretien des services d'eau. C'est le cas notamment de l'Angleterre qui a, depuis 1989, privatisé les sociétés d'État responsables de la filtration et de la distribution de l'eau. Le gouvernement a effectivement reçu 11,2 milliards de dollars lors de la privatisation, mais d'autres dépenses, dont l'annulation de la dette des compagnies, ont fait en sorte que les contribuables ont dû défrayer 9,5 milliards.



Auteur : Pierre Alain Dorange

Arguments des partisans de la privatisation	En réalité...
Le privé offre un meilleur service à meilleur prix	<p>Dans la vaste majorité des cas, le prix de l'eau augmente lorsque la gestion devient privée.</p> <p>Dans plusieurs villes, privatisation a été synonyme de coupures de service, baisse de la qualité de l'eau (jusqu'à l'insalubrité), détérioration des infrastructures et négligence.</p> <p>Il n'y a aucune concurrence dans les services de l'eau pour réduire les prix. Il n'y a qu'un tuyau d'aqueduc branché à chaque maison et l'eau est essentielle et n'a aucun substitut.</p> <p>La nécessité de dégager un profit n'existe pas dans la gestion publique.</p>
Investissements du privé dans les infrastructures publiques telles les stations d'épurations ou de filtration	<p>La facture d'un investissement venant du public serait moins élevée puisque les taux d'intérêt consentis aux municipalités et aux états sont plus bas que ceux consentis aux entreprises.</p> <p>Dans plusieurs villes, les compagnies n'ont pas investi les sommes promises dans la réfection des infrastructures, malgré des contrats signés.</p>
Le privé gère de manière plus efficace	<p>Manque de transparence du secteur privé, comparé au secteur public qui est soumis à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>.</p> <p>Corruption et connivence présentes dans la plupart des villes où les services d'eau ont été privatisés.</p>
Réduction des coûts par la réduction de la taille de l'état, assainissement des finances publiques et réduction de la dette	<p>D'une manière ou d'une autre, ce sont les citoyens qui payent (par une taxe ou par une facture d'eau).</p> <p>La re-nationalisation des services d'eau, demandée par des citoyens en colère dans plusieurs villes du monde, peut coûter très cher à l'état.</p>
Le privé a les moyens de donner de l'eau à tous	Les multinationales des eaux sont absentes des régions rurales, là où les besoins sont les
	<p>plus criants, parce qu'elles n'y sont pas rentables.</p> <p>Des milliers de pauvres, dans des villes ayant privatisé leur aqueduc, ont perdu l'accès à l'eau potable dû à leur incapacité à payer.</p>

Source : « La privatisation des services d'eau »

- **Effets de la privatisation**

Selon Riccardo Petrella, président de l'Institut Européen de Recherche sur la Politique de l'Eau (IERPE), « la logique actuelle des rapports entre les États et les Multinationales réduit le premier à un vaste système d'ingénierie juridique, bureaucratique et financière mis au service de la performance commerciale de l'entreprise. L'État n'est plus l'expression politique de l'intérêt public collectif ; il devient un acteur parmi d'autres, chargé de créer les conditions favorables à la compétitivité des entreprises. L'intérêt général est en passe de se résumer à celui des firmes géantes se disputant les marchés mondiaux. Et l'eau devient une marchandise comme une autre »



- **En Afrique**

Au Zimbabwe, Biwater s'est finalement retirée d'un projet de privatisation d'eau parce que la population locale ne pouvait payer les tarifs qui auraient assuré un profit suffisant. Un peu partout, la politique de recouvrement total des coûts a fait flamber les prix à la consommation.

En Afrique du Sud, la situation est devenue très préoccupante : depuis 1994, près de 10 millions de ménages se sont fait couper l'eau, incapables de payer leur facture, et on a noté un retour du choléra.

Le Ghana a vu le prix de l'eau augmenter de 300 % en trois ans. Des robinets sont « déconnectés » parce qu'un nombre croissant de familles n'arrive plus à payer leur facture d'eau qui grimpe en flèche.

Au Kenya, la facturation de l'eau a été privatisée par le Conseil municipal de Nairobi, sans appel d'offres, laissant 3 500 travailleuses et travailleurs sans emploi. Ces personnes ont été remplacées par 45 cadres surpayés. Les consommateurs ont assumé les coûts d'un nouveau système de facturation. La population à Nairobi, paie cinq fois plus pour un litre d'eau qu'un

citoyen nord-américain.

Alors qu'au **Botswana**, la Société publique de distribution d'eau est reconnue pour l'augmentation du nombre d'usagers, qui est passé de 30 000 en 1970 à 330 000 en 1998. Sa politique de péréquation protège l'accès à l'eau pour les ménages à faible revenu.

▪ **En Amérique latine**

Au Brésil (20 % des réserves d'eau douce mondiale), Nestlé a procédé à de véritables privatisations rampantes en rachetant des terrains où se trouvent des sources et des nappes phréatiques ; Nestlé ne s'intéressant qu'à l'eau de table, a pompé 30 000 litres d'eau par jour qu'elle s'empressait de déminéraliser, une pratique que la loi brésilienne interdit pourtant, car elle empêche de soigner l'anémie à moindres frais. Avec l'appui de Coca-Cola, l'entreprise a d'ailleurs tenté, avant les élections de 2002, de changer la loi brésilienne qui empêche la déminéralisation de l'eau. Deux sources se sont tarées et l'écosystème est complètement bouleversé. Nestlé ayant de plus infiltré toutes les universités au Brésil, les recherches sur la question de l'eau y sont tronquées.

Dans la **province uruguayenne du Maldonado**, les tarifs de l'eau ont énormément augmenté et les réserves ont été contaminées lorsqu'Uruqua, une filiale de la société des eaux Aguas de Bilbao, a obtenu le droit de distribuer l'eau sur une base lucrative de « pleine récupération des coûts. » La Banque Mondiale a déclaré la privatisation de Buenos Aires comme un succès. Mais une enquête d'ICIJ montre que la privatisation de l'eau de Buenos Aires a été vérolée par l'avarice, la duperie et les promesses échouées. Son succès s'est avéré être principalement un mirage. La privatisation de l'eau a enrichi un groupe de chefs des syndicats, de capitalistes copains et de fonctionnaires du gouvernement de l'ancien Président Carlos Menem. Plusieurs fonctionnaires font l'objet d'enquêtes pour corruption.

Dans les **maquiladoras mexicaines**, l'eau est parfois tellement rare, que les bébés et les enfants en sont réduits à boire du Coke et du Pepsi. En plus des tarifs de facturation injustifiés, on coupe souvent l'eau aux habitants qui n'arrivent pas à payer leurs factures et les responsables les font souvent attendre longtemps avant d'examiner leurs réclamations. Les inondations sont beaucoup plus fréquentes, résultat d'une absence d'entretien de la tuyauterie et des canalisations. Les gros distributeurs d'eau se sont montrés peu désireux d'investir en vue de l'amélioration des infrastructures.

Le **gouvernement uruguayen** a commencé à offrir des concessions dans les villes et les quartiers riches. Le prix de l'eau a été multiplié par 10, l'eau a été coupée à ceux qui ne payaient pas, familles ou institutions. Lagunes et autres zones où ces sociétés puisaient l'eau se sont asséchées, tout cela pour que certaines villes comme Punta del Este (qui utilise autant d'eau que le reste du pays) puissent arroser leurs jardins privés. Mais les Uruguayens ont réussi à programmer un référendum national, à valeur législative : en octobre 2004, plus de 60 % des citoyens Uruguayens ont forcé à inscrire dans la constitution l'inaliénable appartenance de l'eau au domaine public et l'interdiction de sa privatisation.

À Porto Rico, où Suez est mandaté pendant 10 ans à fournir les services de l'eau par un contrat d'un montant de 4 milliards de dollars, le « Solicitor » général Carlos Lopez a vivement critiqué la multinationale Française, qui a consacré beaucoup d'énergie à perfectionner les méthodes de facturation et d'encaissement, mais n'a apporté « aucune amélioration » à la distribution d'eau potable aux consommateurs.

- **Aux Philippines**

Faible pression au robinet, très peu d'heures dans la journée où l'eau coule : les familles de Manille se lèvent à minuit ou aux aurores pour faire des réserves car le service n'est pas assuré en continu, spécialement dans les quartiers populaires. 10 % des revenus des ménages sont désormais consacrés au paiement de la facture d'eau. Ce sont les gens sans l'eau courante qui souffrent le plus de la privatisation : ils l'achètent à des prix trois voire cinq fois supérieurs à des revendeurs. Le choléra a même refait son apparition à Manille, alors qu'aucun cas n'avait été déclaré depuis cent ans. (Voir l'étude de cas pour plus de détails)

- **En Inde**

En Inde, Suez a essayé d'acheter l'eau du Gange, afin de vendre 635 millions de litres par jour à Delhi. L'argument de Suez était classique : « sans leur argent, on n'arriverait pas à réorganiser la distribution d'eau. » Mais pourquoi l'eau pure du Gange devait-elle abreuver Delhi, qui se situe à des centaines kilomètres de là, alors que la rivière Yamuna passe juste à côté ? Nettoyer la Yamuna semble plus économique et plus rationnel. Chacun des agriculteurs qui sera privé d'eau - car elle sera vendue à Delhi - perdra des montants énormes suite à la chute de sa récolte.

Un autre énorme projet de privatisation des rivières hindoues vise à relier les cours d'eau entre eux, à les faire couler dans des directions opposées, à les diriger dans les zones où il y a de l'argent. Il coûte 200 milliards de dollars ; mais une évaluation scientifique a montré que c'est totalement inutile, que ça causera un dommage énorme à la société, à l'écosystème, aux forêts, et que cela déplacera les populations à une échelle historique inimaginable.

Ces mégaprojets représentent des opportunités en or pour les multinationales de l'eau, pour les entreprises occidentales et pour les bureaucrates. Tout cela, dans un contexte où la corruption gangrène le monde politique et juridique à tous les échelons. Mais toute cette privatisation risque de mettre à mal l'avenir collectif de l'approvisionnement en eau.



Auteur : Roger McLassus

▪ **En France**

Corruption, fraude, surfacturation font partie du dossier des multinationales Suez et Vivendi. Les villes qui avaient privatisé leurs services d'eau ont vu les tarifs augmenter jusqu'à 400 % pendant que la qualité descendait au point d'entraîner des poursuites pour empoisonnement. Seul pays au monde où la distribution de l'eau soit privatisée à 80 %, la France connaît des écarts de prix considérables. Les PDG de Bouygues, de la Lyonnaise et de la Générale des eaux ont à tour de rôle été mis en examen dans des affaires de corruption. De nombreux cadres supérieurs ont été accusés d'abus de biens sociaux. Ils sont soupçonnés d'avoir versé des contributions occultes à des maires, des députés, des partis politiques en échange de contrats publics.

En novembre 2008, le Conseil Municipal de la Ville de Paris votait le retour à une gestion publique de l'eau, par la création de « Eau de Paris », un établissement public à caractère industriel et commercial, sous contrôle de la municipalité.

Cette décision met fin à 25 ans de délégation de la distribution de l'eau parisienne à deux entreprises privées, la Compagnie Générale des Eaux (groupe Véolia) et la Lyonnaise des Eaux (groupe Suez). C'est donc dans un contexte général de privatisation d'entreprises publiques que l'on observe, à l'échelle de certaines villes, des mouvements de « remunicipalisation » de services publics qui avaient auparavant été privatisés.

▪ **En Grande-Bretagne**

Les contribuables anglais se sont trouvés à défrayer 9.5 milliards de dollars pour brader leurs sociétés d'État de traitement et de distribution de l'eau. À la suite de la privatisation, le prix de l'eau a substantiellement augmenté, afin notamment, de couvrir les investissements requis pour mettre les réseaux à neuf. Ce sont les consommateurs, et non les entreprises, qui ont financé en bout de ligne ces investissements. La privatisation a provoqué un transfert de la richesse des usagers vers les détenteurs de capitaux, les frais exceptionnels venant diminuer artificiellement le bénéfice et le rachat d'actions permettant de dissimuler une rentabilité jugée gênante par les administrateurs.

Alors que les bénéfices ont augmenté de 600 millions de dollars ou de 35 % de 1992 à 1996,

l'emploi a constamment régressé au cours des cinq dernières années, l'emploi a diminué de 4 084 postes ou de 17 %. Si les salariés et les usagers ont fait les frais de la privatisation, les cadres supérieurs n'ont évidemment pas eu à se plaindre.

Comme c'est l'entreprise privée qui s'occupe du recouvrement, la situation devient intenable pour de nombreuses familles défavorisées, obligées de payer des tarifs excessifs sous peine de se voir interdire l'approvisionnement en eau potable. En Grande-Bretagne, les grandes compagnies privées ont déjà coupé l'eau à plusieurs milliers de ménages pour cause de non-paiement.

ETUDES DE CAS N° 2 – PRIVATISATION DE L'EAU A MANILLE - PHILIPPINES

Les promoteurs du projet de la privatisation de l'eau à Manille – au premier rang desquels la Banque mondiale – promettaient l'eau courante à davantage d'habitants, une amélioration de la qualité de l'eau ou encore une meilleure maintenance du réseau grâce à l'apport de fonds privés et donc moins de pertes. Sept ans après (2004), les résidents de Manille doivent déchanter. Dans la zone ouest de la métropole gérée par la société Maynilad (en partenariat avec la Française Suez-Lyonnaise des Eaux), « *le prix de l'eau au robinet a quadruplé* », relate Agnes Chung Balota.

Malgré l'augmentation drastique de ses tarifs, Maynilad serait aujourd'hui en faillite si l'Etat n'avait pas volé à son secours. Vu la situation de l'entreprise, les investissements nécessaires à la modernisation du réseau ont été remis à des jours meilleurs. Résultat : il y avait six fois plus de fuites en 2002 qu'en 1997. A la même date, 8,7 millions d'habitants étaient formellement connectés au réseau d'eau potable contre 7,3 millions cinq ans plus tôt.

« *Faible pression au robinet, très peu d'heures dans la journée où l'eau coule... Les familles de Manille se lèvent à minuit ou aux aurores pour faire des réserves car le service n'est pas assuré en continu, spécialement dans les quartiers élevés et populaires de la ville* », accusait Carla Montemayor, également de Bantay Tubig, lors du contre-G8 à Annemasse en juin 2003. Selon elle, 10 % des revenus des ménages sont désormais consacrés au paiement de la facture d'eau.

« *Ce sont les gens sans l'eau courante qui souffrent le plus de la privatisation* », continue M^{me} Chung Balota. En effet, les déshérités de Manille achètent le précieux liquide à des intermédiaires. A des prix trois voire cinq fois supérieurs à ceux pratiqués par Maynilad.

Cette inflation favorise le trafic. « Plus le nombre de revendeurs est élevé, plus le risque de contamination augmente », développe l'activiste. « *Le choléra a refait son apparition à Manille même. Alors qu'aucun cas n'avait été déclaré depuis cent ans.* »

Malgré les performances catastrophiques de l'entreprise, l'État n'a jamais remis en question la concession accordée à Maynilad. Bien au contraire. Lorsque la société plongeait à cause de la

crise financière asiatique de 1997-1998, les autorités acceptaient sans sourcilier d'amender l'accord de concession. En octobre 2001, Maynilad obtenait ainsi que « *les habitants compensent ses pertes en payant davantage leur eau courante. Cela faisait déjà six mois que la société ne payait plus ses droits de concession au gouvernement, tout en continuant à facturer ses services aux habitants de Manille* », s'indigne encore Agnes Chung Balota. Qui rappelle que derrière Maynilad, on trouve – outre la Suez-Lyonnaise des Eaux – la société philippine Benpres, détenue par les Lopez, l'une des familles les plus influentes de l'archipel.

Toujours dans les chiffres rouges vifs au milieu de l'année 2002, Maynilad demande une nouvelle augmentation de ses tarifs. Cette fois, elle essuie un refus. Elle dénonce le contrat de concession et attaque en justice le gouvernement, réclamant des compensations pour les « manquements » des autorités. S'ensuit une longue bataille, dont l'issue sera décidée en coulisses.

Le 24 février 2004, l'Etat annonce qu'il est devenu l'actionnaire principal de Maynilad et qu'il passera l'éponge sur les 150 millions d'euros que lui doit l'entreprise. Entre temps, le très populaire sénateur Noli de Castro a annoncé qu'il briguerait le poste de vice-président aux côtés de Gloria M. Arroyo pour les élections de mai prochain. Ce proche de la famille Lopez constitue un renfort bienvenu pour la présidente actuellement malmenée dans les sondages, selon les observateurs.

ETUDES DE CAS N° 3 – ALTERNATIVES A LA PRIVATISATION DE L'EAU

Un bon exemple d'exploits accomplis par une gestion communautaire est celui de Port-au-Prince en Haïti, où l'ONG française GRET est à l'origine d'un partenariat regroupant le service public (CAMEP), les comités locaux de l'eau de 37 bidonvilles et les communautés elles-mêmes. Ce projet, soutenu par l'aide européenne au développement, fournit de l'eau grâce à des bornes-fontaines construites par le service public CAMEP et la communauté locale. La gestion se fait par les comités de l'eau qui engagent un gérant pour chaque borne-fontaine afin de s'occuper du bon fonctionnement du système. Les comités de l'eau achètent de l'eau en grande quantité à la CAMEP et récoltent les paiements des utilisateurs. Environ 600.000 habitants des 37 bidonvilles ont bénéficié de ce projet, qui propose de l'eau moins chère et de meilleure qualité. Ce projet leur évite ainsi d'être dépendants des vendeurs privés qui représentent sinon l'unique moyen d'avoir de l'eau.

Un autre exemple positif est celui émanant du Orangi Pilot Project (OPP) à Karachi (Pakistan), soutenu par l'ONG Water Aid (GB). Ce projet qui a été développé dans la commune de Orangi -une zone sans réelles installations sanitaires- permet aux ménages à faibles revenus de construire et d'entretenir eux-mêmes leurs systèmes sanitaires. Cette initiative émane d'une ONG pakistanaise qui promeut la gestion et l'organisation des communautés par elles-mêmes afin de réduire les problèmes liés à la Pauvreté.

L'ONG a d'abord élaboré un système sanitaire simplifié, abordable et techniquement faisable qui puisse être construit et maintenu par une population avec de faibles revenus. L'ONG a également apporté son savoir-faire et des conseils, des formations pour les petits constructeurs locaux et surtout elle a formé la population à prendre la responsabilité du maintien de ses propres systèmes sanitaires. Des groupes de 20 à 40 ménages coopèrent afin de construire et d'entretenir un système commun d'égout. Comme chacun a participé à l'élaboration de ce système, il y a une réelle motivation pour le maintenir en état. Grâce à l'utilisation de technologies peu coûteuses et le remplacement des contractants plus chers par des compétences locales, le recours à des crédits extérieurs n'est pas nécessaire. Le modèle Orangi a déjà été transféré dans 42 villages à Karachi et ce programme va être développé dans d'autres villes du Pakistan. Le plus gros problème a sans doute été l'incapacité du gouvernement municipal de Karachi de construire les principaux égouts et installations de traitement indispensables, malgré une pression de la part de l'OPP. Ainsi, comme le gouvernement municipal ne prend pas ses responsabilités, les eaux usées se déversent dans la rivière au moment des fortes pluies.

Source : http://www.oxfamsol.be/fr/IMG/pdf/eau_publicue_.pdf

POUR ALLER PLUS LOIN

❖ Films

- Water is a human right, de EPSU European Citizen Initiative to protect access to Water and Sanitation, 2'03,
En ligne : <http://www.youtube.com/watch?v=7fQcDDF0f4c>
- Guerre de l'eau à Cochabamba, de Jennifer Abbott et Mark Achbar, extrait du documentaire « The corporation », Canada, 2003, 6'06,
En ligne : <http://vimeo.com/28787902>
- Water makes money, de Leslie Franke et Herdolor Lorenz - Allemagne - 2010-82' :
<http://www.arte.tv/fr/water-makes-money/3752030,CmC=3760772.html>
→ Version complète du film : <http://www.youtube.com/watch?v=7wbXe5DQgZQ>
- L'or bleu, de Damien DE PIERPONT - Belgique - 2007- 53'

❖ Publications

- BLANCHON D., *Atlas mondial de l'eau : de l'eau pour tous*, Éditions Autrement, 2009, 79 p.
- BRIAND A. & LEMAITRE A., « Privatisation de la distribution de l'eau potable en Afrique : une aubaine », in *les territoires de l'eau*, Université d'Artois, 2004, pp. 98-115.
- DE GOUVELLO B. & FOURNIER J-M., « Résistances locales aux « privatisations » des services de l'eau : les cas de Tucuman (Argentine) et Cochabamba (Bolivie) », in *Gérer la ville : entre global et local*, Autrepart, Presses de Sciences Po, n° 21, 2002, 190 p, en ligne : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AUTR_021_0069
- GALLAND F., BAUER A., & FAUCHON L., *L'eau : géopolitique, enjeux, stratégies*, CNRS, Arès, 2008, 186 p.
- HOUNMENO B., « Gouvernance de l'eau potable et dynamiques locales en zone rurale au Bénin », in *Développement Durable et territoire*, Versailles, 2006, 26 p.
- JAGLIN S., « L'eau potable dans les villes en développement : les modèles marchands face à la pauvreté », in *Les nouvelles politiques de l'eau*, Cybergeog, 2001, 8 p, <http://www.cybergeog.presse.fr/eauville/jaglin> .
- LACOSTE Y., *L'eau dans le monde : les batailles pour la vie*, Larousse, Paris, 2008, 127 p.
- PETRELLA R. & OLIVA J-C. (éds), *L'eau, res publica ou marchandise ?*, La Dispute, 2003
- THAITHE A., *L'eau : besoin, droit ou quel bien public_?*, Pau, Colloques des biens publics mondiaux, 2001,7 p.

- HOEDEMAN O., *et al.*, (éds), *L'eau, un bien public : alternatives démocratiques à la privatisation de l'eau dans le monde entier*, Charles Léopold Mayer, 2010, 322 p.

❖ Fiche pédagogique

- Sur le film l'or bleu de Damien de Pierpont - en ligne :
<http://www.laplateforme.be/films/l-or-bleu>

❖ Sitographie

- Rapport mondial permanent sur le droit à l'eau - en ligne :
<http://www.rampedre.net/>
- ONG belge PROTOS experte dans le domaine de l'eau – en ligne :
<http://www.protos.be/>

BIBLIOGRAPHIE

1. OXFAM, s.d., « fiche 7 : privatisation de l'eau », 5 p., en ligne : http://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/Fiche7-Privatisation_et_eau.pdf (consulté le 30 juillet 2013).
2. BOUVERAT M., « Faut-il interdire la privatisation de l'eau ? » in *Espace Rousseau*, octobre 2011, 4 p., en ligne : http://www.espace-rousseau.ch/pdf/concours_fiche_eau_a4.pdf (consulté le 30 juillet 2013).
3. « La privatisation des services d'eau », in *Eau secours*, en ligne : http://www.google.be/#bav=on.2,or.r_qf.&fp=2aeafb10cd9ec407&q=la+privatisation+des+services+eau+secours, (consulté le 30 juillet 2013).
4. PETITJEAN O., « La guerre de l'eau à Cochabamba » in *partage des eaux*, septembre 2009, en ligne : <http://www.partagedeseaux.info/article47.html>, (consulté le 30 juillet 2013).
5. CAMBON J., « Déclarer l'accès à l'eau droit humain fondamental, pourquoi ? », in *Pambazuka News : accès à l'eau et privatisation en Afrique*, 06 juin 2011, en ligne : <http://www.pambazuka.org/fr/category/features/73850>, (consulté le 30 juillet 2013).
6. SWALT F., « La privatisation de l'eau », in *Econologie*, 04 mai 2006, en ligne, <http://www.econologie.com/la-privatisation-de-l-eau-articles-2842.html>, (consulté le 30 juillet 2013).
7. Le Minarchiste, « La privatisation de l'eau : est-ce que ça fonctionne ? », 25 janvier 2013, en ligne : <http://minarchiste.wordpress.com/2013/01/25/la-privatisation-de-leau-est-ce-que-ca-fonctionne/> (consulté le 19 août 2013).
8. Europe solidaire sans frontière, « Privatisation de l'eau à Manille : les habitants trinquent », 13 avril 2004, en ligne : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article23228>, (consulté le 19 août 2013).
9. Coordination européenne Via Campesina, « La question de l'eau est indissociable de la Souveraineté Alimentaire », Mars 2012, en ligne : <http://www.eurovia.org/spip.php?article585&lang=fr> (consulté le 17 décembre 2013)
10. BRENNAN B., *et al.*, (éds) « Réclamer l'Eau Publique ! -Alternatives participatives à la privatisation », in Water Justice Project, Transnational Institute Corporate Europe Observatory, octobre 2004, 30 p., en ligne : http://www.oxfamsol.be/fr/IMG/pdf/eau_publicue_.pdf (consulté le 17 décembre 2013)

CHAPITRE 6

Résistances et alternatives au modèle
agricole industriel

RÉSUMÉ

- **Introduction**

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement établis en 2000 dans la Déclaration du Millénaire signée par 189 États ont pour but de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Seulement aujourd'hui il y a toujours un milliard de personnes qui souffrent de la faim sur notre planète...

Aujourd'hui plus que jamais, nous nous devons de réfléchir et de prêter une attention plus particulière aux discours ressassés, depuis des décennies, par les pouvoirs politiques et économiques, sur les modèles agricoles les plus aptes à subvenir aux besoins d'une population mondiale toujours plus nombreuse. Ces derniers ne constitueraient-ils en effet pas, au contraire, un des principaux facteurs de cette crise globale auquel nous sommes aujourd'hui confrontés ? Une menace pour la planète et un obstacle au bien-être de nombreuses populations mondiales ? Dans cette perspective, **il apparaît important de se questionner sur les alternatives possibles qui s'offrent aujourd'hui à nous.**

En réaction à cette hyper-mondialisation inégalitaire et dé-structurante de l'agriculture mondiale, de **nombreux mouvements issus des milieux paysans, écologistes et de citoyens consommateurs mécontents ont émergé** ces dernières années de par le monde, pour s'opposer à ces politiques et pour faire valoir des modèles alternatifs, plus respectueux et soutenables pour l'environnement, pour les communautés paysannes et pour les consommateurs.

- **Mouvements et résistances paysannes**

Exemple de résistance transnational : la via Campesina

Depuis 1993, des millions de paysans à travers le monde ont décidé de créer un mouvement transnational – *La Via Campesina* – pour porter leur message à l'échelle internationale¹⁴⁹. Rapidement, *La Via Campesina* est ainsi devenue l'une des principales voix de la résistance radicale à la mondialisation de ce modèle néolibéral et corporatif d'agriculture, et va revendiquer un changement des modèles agricoles.

Le but principal de *La Via Campesina* est ainsi de construire **un modèle de développement rural basé sur le principe de la souveraineté alimentaire**. Et ceci implique pour eux des changements politiques et structurels majeurs dans les campagnes :

Exemple de résistance européenne

En Europe, au début des années 2000, plusieurs rencontres ont formalisé et défendu les revendications des droits d'accès à la terre et de défense des paysanneries. Plus tard un rassemblement de militants autour d'une idée centrale d'appropriation/réappropriation des moyens d'existence, va permettre la **création d'un réseau de syndicats paysans**,

149 Le mouvement *La Via Campesina* représente aujourd'hui 148 organisations de 69 pays de l'Asie, des Amériques, de l'Europe et de l'Afrique.

d'associations actives dans le droit au logement, et d'autres collectifs divers, unis autour de l'envie de repenser les modèles agricoles et de consommation.

Exemples concrets de résistance européenne : les écovillages et la grève du lait de 2009.

États des résistances dans le Sud

Au sud sur l'ensemble des continents africain, asiatique et sud-américain, les organisations paysannes et les populations locales s'organisent de plus en plus pour lutter contre les accaparements de terres allant fréquemment de pair avec les investissements agricoles à grande échelle et dans le cadre desquels les pouvoirs publics et le capital sont souvent les complices des investisseurs étrangers.

Ils militent ainsi de différentes manières pour des politiques agricoles nationales, des programmes d'investissements et des lois foncières qui défendent les droits et les moyens d'existence des populations et des producteurs vivant en milieu rural. Elles **prennent une importance capitale pour les agriculteurs paysans dans la défense de leurs droits face à des multinationales agroalimentaires avides de nouveaux marchés.**

Nous aurons l'occasion d'aborder dans ce point du chapitre plusieurs exemples :

- Sénégal : mouvements paysans et lutte pour la survie de l'agriculture familiale.
- Argentine, l'option du soja contre les paysans et les indigènes.
- Le MVIWATA (en Tanzanie).
- Faux programme d'aide au développement et de dépendance alimentaire en Afrique : l'AGRA.

• Alternatives au modèle agricole industriel

La souveraineté alimentaire revêt, de nos jours, une importance particulière parce **qu'elle se pose en alternative** face au modèle qui a généré de graves problèmes affectant l'alimentation et l'agriculture à l'échelle mondiale. Elle propose un avenir fondé sur des principes tels que l'autonomie et l'autodétermination des peuples. Cette option de la souveraineté alimentaire entraîne d'importantes conséquences à différents niveaux. Elle implique un changement radical des politiques productivistes et mercantilistes actuelles. Aussi une transition d'une production industrielle axée sur l'exportation vers la petite agriculture paysanne qui encourage des modes de vie en cohérence avec la durabilité, la redistribution, la justice et l'équité.

L'agriculture paysanne, l'agroécologie, les réseaux urbains-ruraux, tels sont les exemples que nous développerons au cours de ce chapitre en tant qu'alternative au modèle agricole industrielle.

L'agroécologie

L'agroécologie associe la science et la pratique de l'agronomie à celles de l'écologie, tout en s'adaptant au contexte de chaque exploitation ou région. Ses méthodes visent à augmenter la productivité en développant des processus naturels et durables, à partir des connaissances

locales et de l'expérimentation. Elle favorise un système de production circulaire, stimulant le recyclage de la biomasse pour optimiser la décomposition organique et augmenter la quantité d'éléments nutritifs au fil du temps.

Les réseaux urbains-ruraux

Ces Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)¹⁵⁰ sont des regroupements d'individus ou des réseaux engagés à soutenir une ou plusieurs exploitations agricoles locales. Bien qu'elles puissent prendre plusieurs formes, elles reposent toutes sur un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs et l'engagement de partager aussi bien les risques que les résultats de chaque récolte.

Les pistes politiques pour atteindre les objectifs de la souveraineté alimentaire

a. Le réinvestissement dans l'agriculture familiale

L'investissement dans l'agriculture familiale et la production d'aliments à petite échelle.

b. Une participation active des agriculteurs

Une recherche participative soutenant la participation des paysans.

c. Des politiques de financement bien pensées

Des sources de crédit durables, des mesures de protection sociale, des réserves de céréales et des ressources en bétail.

Les pistes au niveau des producteurs

- a) *Développer des pratiques durables d'agriculture et d'élevage, telles que l'agroécologie.*
- b) *Échanger des pratiques et transmettre le savoir paysan avec des éleveurs et agriculteurs à travers l'Europe et dans les pays en développement.*
- c) *Participer au dialogue local, régional et national sur le sujet avec les gouvernements et autorités locales.*

Les pistes en tant que Consommateurs

Oui, nous pouvons agir ! Chaque jour nous pouvons poser des gestes simples en faveur de la souveraineté alimentaire et **passer petit à petit du statut de consommateur passif à celui de consomm'acteur.**

- a) *Consommez moins et mieux*
- b) *Consommez moins de viande et de poisson*
- c) *Minimisez votre consommation d'eau en bouteille*
- d) *Évitez au maximum les produits issus de multinationales et la grande distribution*
- e) *Acceptez de payer les produits alimentaires à des prix qui couvrent l'ensemble des coûts de production*

150 RéSAP, GASAP, AMAP,...tous ces réseaux possèdent des appellations diverses qui varient selon les régions.

f) Choisissez un modèle agricole écologique

g) Réduisez vos dépenses énergétiques

Les pistes en tant que Citoyen

a) Participez à la diffusion de l'information

b) Renforcez les rapports de force politique en faveur de la souveraineté alimentaire

c) Rejoignez des associations actives

CANEVAS PÉDAGOGIQUE

Étapes	Objectifs	Déroulement / mise en pratique	Matériel	Tps
<p>Jeux</p> <p>11 actions pour le droit à l'alimentation</p>	<p>Cet outil a pour objectif de susciter la réflexion des jeunes en matière de changement de comportement pour le droit à l'alimentation et leur donner des pistes d'action concrètes déjà réalisées par d'autres groupes.</p>	<p>Les élèves sont au centre de la pièce et doivent se positionner en fonction de leur degré d'accord par rapport à des questions que l'enseignant leur pose. Ensuite un débat entre les participants s'engage. Ils peuvent ensuite changer de place s'ils ont changé d'avis.</p>	<p>11 actions pour le droit à l'alimentation. Malette du CNCD 11.11.11 http://www.cncd.be/-Outils-pedagogiques-</p>	<p>Entre 25 et 50 minutes.</p>

CHAPITRE 6 : RÉSISTANCES ET ALTERNATIVES AU MODÈLE AGRICOLE INDUSTRIEL

« Nous sommes les paysans et les paysannes du monde et nous refusons de disparaître. »

- La Via Campesina (Lettre de Maputo)

1 INTRODUCTION

Actuellement, deux principales catégories d'agricultures s'opposent sur le marché mondial : d'un côté l'agriculture « industrielle », une forme plus moderne et plus motorisée qui concerne une minorité d'acteurs pour la plupart relativement riches et dominant majoritairement le marché ; de l'autre l'agriculture dite « paysanne », première forme d'agriculture utilisant les pratiques et savoirs ancestraux, représentant l'écrasante majorité des 1,3 milliards d'actifs agricoles¹⁵¹, les plus souvent économiquement défavorisés.

Si l'on fait le bilan de ces cinquante dernières années, on s'aperçoit aujourd'hui que cette agriculture industrielle induit des conséquences considérables impactant sur le plan économique (déséquilibre global, crise alimentaire, chômage...), environnemental (changement climatique, crise énergétique, perte de la biodiversité, épuisement des ressources...) mais également social (famine, pauvreté, exode rural...). Tous ces points ayant été largement traités dans les chapitres précédents. En effet, en proposant sur le marché mondial des aliments à bas prix, l'agro-industrie s'impose de plus en plus le marché en dépit des producteurs paysans qui ne sont par conséquent plus capables de vivre du produit de leurs ventes. De plus, l'accaparement des terres par les multinationales agroalimentaires avides de nouveaux marchés chasse de leurs territoires des millions de membres de populations locales, lesquelles émargent bien souvent dans les bidonvilles, sans protection ni revenus¹⁵² (cf. Chapitre 5). **En réaction à ce constat alarmant, de nombreux mouvements de résistance, tant au Nord qu'au Sud, issus des milieux paysans, écologistes et consommateurs mécontents ont commencé à émerger ces dernières années partout dans le monde.** Leur but étant de s'opposer à ces politiques en proposant des modèles alternatifs suivant le principe de la « Souveraineté Alimentaire », c'est-à-dire des modèles plus respectueux et plus durables.

¹⁵¹ www.avsf.org

¹⁵² Les transactions foncières à grande échelle ont augmenté de plus de 20 millions d'hectares entre 2005 et 2009 selon l'International Food Policy Research Institute (2009), 45 millions d'hectares depuis 2007-2008 d'après la Banque Mondiale (2010), et 227 millions d'hectares depuis 2000 selon Oxfam (2011)

Figure 1 : BD illustrant le sens illogique et les inégalités du modèle agricole actuel. Source : [www. paperblog.fr](http://www.paperblog.fr)



2 MOUVEMENTS ET RÉSISTANCES PAYSANNES À TRAVERS LE MONDE

Je mange, Tu produis, Ils décident ?

Près d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de la faim ! Parmi ce milliard de personnes on estime qu'environ 75 % sont des paysans, ceux qui doivent nourrir la planète sont donc eux même affamés... Paradoxalement nous avons sur terre actuellement à peu près le même nombre d'individus qui souffrent d'une surcharge pondérale. Ces constats nous révèlent donc que non seulement **la faim n'est pas inévitable** mais également, que celle-ci est bien la résultante de choix politiques et économiques. **On sait très bien que dans chaque pays on peut produire suffisamment pour nourrir tout le monde !**

Face à la mondialisation et l'industrialisation, les paysans du monde se sont organisés en mouvements de résistance pour faire valoir leurs droits. De nombreuses révoltes populaires, par exemple dans le bassin méditerranéen (révoltes alimentaires en Turquie, Égypte, Algérie...), mais aussi en Europe (grève du lait en Belgique, France...) font la une des journaux ces dernières années. Ces mouvements revendiquent des libertés politiques et pointent du doigt les aberrations économiques, sociales et environnementales d'un système qu'ils subissent.



Figure 2 : Caricature de l'effondrement des prix agricoles.
Source : www.entraide.be

Non seulement la libéralisation des échanges agricoles affame les paysans du Sud, mais encore elle marginalise ceux du Nord.

Jacques Berthelot

Plus que de longs discours théoriques, il nous paraissait intéressant de plutôt vous présenter quelques exemples de luttes et de résistances parmi d'autres, que ce soit au Nord ou au Sud. Beaucoup d'autres exemples sont aussi répertoriés tout au long des chapitres de ce cours. La liste n'est bien évidemment pas exhaustive, il faut dire qu'il y en a tellement, qu'il nous faudrait une bibliothèque pour tous vous les écrire...

2.1 Exemple de Résistance transnational : La Via Campesina, une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale

En 1993, un mouvement transnational – *La Via Campesina* – a été créé suite au rassemblement de millions de paysans à travers le monde. Celui-ci avait pour but de revendiquer à l'échelle internationale un changement radical des politiques économiques et des modèles agricoles mondiaux responsables de l'actuelle crise alimentaire et de l'intensive dégradation de notre environnement. Les membres du réseau de *La Via Campesina* militent ainsi pour créer **des alternatives viables, fondées sur le concept de « Souveraineté Alimentaire »**¹⁵³. Rapidement, *La Via Campesina* est ainsi devenue l'une des principales voix de la résistance. Ce mouvement représente aujourd'hui 148 organisations de 69 pays du monde entier (Desmarais, 2010).

Le but principal de *La Via Campesina* est de construire **un modèle de développement rural, juste et équitable, basé sur le principe de la souveraineté alimentaire**. Ceci implique pour eux des changements culturels, politiques et structurels majeurs dans nos sociétés rurales : en faisant la promotion de la souveraineté alimentaire, *La Via Campesina* rejette explicitement « le droit à l'importation », l'un des principes les plus significatifs de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Selon elle, la souveraineté alimentaire implique « le droit à produire sur notre propre territoire ». Ce pourquoi, l'organisation propose une alternative « directement liée à la démocratie et à la justice » permettant de mettre la gestion des ressources productives (terre, eau, graines et autres ressources naturelles) entre les mains des producteurs paysans. En effet, en fournissant un **meilleur accès aux ressources** de production ainsi qu'un **pouvoir social et politique**, il sera possible :

- d'**améliorer les moyens de subsistance** des petits producteurs ;
- de favoriser une **augmentation de la production locale** pour une consommation locale ;
- aux citoyens de jouer un rôle de premier plan et de **participer aux prises de décisions** sur les enjeux qui les concernent.

Dans le but d'augmenter leur poids politique, on a pu constater durant ces dernières années de nombreuses collaborations entre différents mouvements paysans et certaines ONG partageant la même vision. Ces alliances a permis de développer et faire connaître davantage le concept de la souveraineté alimentaire.

La Via Campesina a, par exemple, organisé en mars 2011 à Bali (Indonésie) une réunion internationale abordant l'importance de la conservation et des échanges de semences indigènes dont dépendent la subsistance des populations locales. Des représentants du monde entier s'y sont réunis pour partager leurs expériences et développer des stratégies sur les actions à mener pour contrôler les semences. En effet, celles-ci sont garantes du développement de la biodiversité génétique sur laquelle reposent nos systèmes alimentaires mondiaux (Zacune, 2012).

¹⁵³C'est en 1996 que *La Via Campesina* a pour la première fois introduit le concept de la « Souveraineté Alimentaire » à l'occasion du premier Sommet Mondial de l'Alimentation à Rome (GRAIN, 2005; Oxfam, 2013).

2.2 Exemples de Résistances européennes

[...] entre les dérives des villes surpeuplées où évoluent misère, exclusion et violence, et des campagnes où évoluent abandon et friches, notre conviction est qu'un nouveau projet de société n'est possible, au nord comme au sud, que par la synthèse des valeurs et des acquis du monde rural et de la société urbaine [Rahbi ed. 1997 : 11].

En Europe, plusieurs rencontres ont formalisé et défendu les revendications des droits d'accès à la terre et de défense des paysanneries. Nées au début des années 2000, ces rencontres ont commencé en marge du rassemblement de soutien au procès « McDo » à Millau¹⁵⁴ (France). Un appel à témoignage y a en effet été lancé, conjointement par la Confédération paysanne, le Droit au logement (DAL) et Longo Maï (coopérative agricole) pour reprendre une réflexion et des actions politiques en faveur de l'accès à la terre et au logement pour tous, aussi bien à la ville qu'à la campagne.

Ainsi, du 8 au 10 août 2003, en écho à l'appel lancé à Millau, plus de 300 000 personnes vont se réunir et discuter sur le Causse du Larzac autour de la thématique : « Une terre, un toit ! Lutte planétaire »¹⁵⁵. Autour de cette idée centrale d'appropriation/réappropriation des moyens d'existence, ce rassemblement va permettre la **création d'un réseau de syndicats paysans, d'associations actives dans le droit au logement, et d'autres collectifs divers**, unis autour de l'envie de repenser les modèles agricoles et de consommation. À terme, la mise en réseau de ces contestations va permettre de converger et de rassembler les **revendications en faveur des droits d'existence et contre la « marchandisation » de la vie** afin que chacun puisse atteindre **l'autonomie sociale, alimentaire et économique**.

Par la suite, parallèlement à ces luttes politiques, de nombreux groupes vont ainsi s'engager dans les pratiques de l'agriculture paysanne et de l'écologie.

2.2.1 Exemple 1 : Naissance d'écovillages

Un écovillage est un ensemble d'habitats de taille humaine, où la priorité est de placer l'homme et l'environnement au centre de tous les intérêts. Le défi majeur de chaque écovillage est de créer un milieu harmonieux pour que chaque individu puisse s'y réaliser dans ses qualités et compétences propres, en respectant les autres et l'environnement.

Tous sont fondés sur deux principes : le respect de l'environnement par l'emploi de matériaux et techniques non polluants et par le recyclage des déchets, le respect de l'homme par la solidarité, une économie à l'échelle humaine incluant les Systèmes d'Échanges Locaux (SEL) et par la démocratie directe. Il s'agit de construire un « futur désirable dans la perspective d'un développement durable ».

¹⁵⁴30 juin 2000 : Rassemblement de 100 000 personnes pour soutenir la *Confédération Paysanne* de José Bové dans le procès « McDo »

¹⁵⁵ <http://mapuche.free.fr/documents/Larzac.html>

Un des exemples d'initiatives d'écovillages en Europe est le développement de jardins vivriers, créé et géré collectivement par des chômeurs, des travailleurs précaires, des RMistes et des personnes solidaires. Le Jardin collectif de Nantes en est un bon exemple. Autogéré en association, le Jardin collectif de Nantes est né de la mobilisation de chômeurs en 1997 et de l'envie de développer des liens entre les paysans de Couëron, les chômeurs et autres catégories précaires. Si cette stratégie d'alliances entre agriculteurs, paysans, écologistes et consommateurs autorise une compréhension croisée des mécanismes de dépossession des moyens d'existence, elle favorise aussi la mise en place de réseaux favorisant la pérennité des savoirs agricoles paysans et autonomie alimentaire¹⁵⁶.

2.2.2 Exemple 2 : Crise laitière de 2009 - La « Grève du lait »

En 2009, après plus d'un an de crise dans le secteur, des milliers de producteurs de lait multipliaient leurs actions un peu partout en Europe afin de protester contre les quotas laitiers induisant surproduction et par conséquent, l'effondrement des prix du lait et la dérégulation du marché. En effet, 2009 a été marquée par une chute du prix du lait, au point que les producteurs vendaient à perte : au pire de la crise, le prix payé au producteur était d'environ 0.17 €, alors que le coût moyen est de 0.33 € le litre (Lévêque, 2010).

Suite à ces nombreuses manifestations, des mesures politiques ont été prises¹⁵⁷ mais aucune n'était efficace, certaines mêmes étaient inacceptables. Faute de résultats, les producteurs ont été forcés de durcir la lutte. C'est ainsi que, suite à l'appel de l'EMB (European Milk Board) à la grève immédiate de 10 septembre 2009, des milliers de producteurs européens ont décidé de ne plus livrer les laiteries (Parmentier & Dayez, 2010). Dès le jour suivant, baptisé la « journée blanche », ces mêmes agriculteurs déversaient de façon spectaculaire leur lait dans les champs.



Figure 3: Photos illustrant les manifestations des producteurs de lait de septembre 2009.

Source www.ladepeche.fr et www.lefigaro.fr

En exerçant ainsi une pression économique et médiatique, la grève a contraint de nombreux

¹⁵⁶ Plus d'information sur <http://www.passerelleco.info/>

¹⁵⁷ Versement anticipé de 70 % des aides directes de décembre 2009 à la mi-octobre de la même année, campagne de promotion du lait dans les écoles pour stimuler la demande, recours prolongé au mécanisme de l'intervention... (Parmentier & Dayez, 2010)

pays à prendre rapidement d'importantes initiatives en ce qui concerne le secteur laitier. Mais un an plus tard, rien n'avait pas réellement changé. Malgré une légère augmentation des prix du litre de lait, il reste sous le coût de production (Lévêque, 2010). L'une des plus grandes mesures politiques concernant ce secteur a été l'instauration du « Paquet Lait » en octobre 2012. Celui-ci a pour but de garantir l'avenir à long terme du secteur laitier après la suppression des quotas en 2015. Il englobe toute une série de mesures qui visent non seulement à renforcer la position des producteurs dans la chaîne d'approvisionnement, mais également à rendre le secteur plus compétitif et plus viable. Ces mesures seront appliquées jusqu'à la mi-2020. Ainsi, le « Paquet Lait » prévoit notamment la possibilité de conclure des contrats entre producteurs et transformateurs, mais permet également aux agriculteurs laitiers de négocier collectivement les clauses des contrats par l'intermédiaire d'organisations de producteurs¹⁵⁸.

Depuis, la situation semble enfin s'améliorer puisque les prix ont augmenté pour atteindre 0.40 €/l en décembre 2013, c'est-à-dire au-dessus du coût de production¹⁵⁹. Le contexte reste cependant très instable avec la décision de l'Union européenne de supprimer définitivement les quotas laitiers en 2015 et la libéralisation des marchés prônée par l'OMC. À ce sujet nous vous conseillons la projection du film : Il a plu sur le grand paysage de Jean-Jacques Andrien qui met en scène des agriculteurs au cœur de la crise laitière de 2009¹⁶⁰.

2.3 État des résistances dans le Sud

En Asie, Afrique et Amérique latine, les mouvements paysans mènent des dynamiques soutenues de contestation. Plus sourdes, moins médiatisées, ces résistances aux formes et aux revendications renouvelées se sont multipliées ces deux dernières décennies. En cause, les stratégies de « modernisation conservatrice » des campagnes et l'adaptation mimétique des politiques agricoles aux exigences de l'économie mondialisée, qui érodent en profondeur la condition paysanne. **Luttes des plus pauvres parmi les pauvres**, des paysans sans terre, des communautés indigènes marginalisées, des travailleurs agricoles en situation précaire... Elles dénoncent les menaces qui pèsent sur le devenir des systèmes alimentaires et des équilibres environnementaux : montée en puissance de l'agrobusiness, accaparement des terres, expansion des monocultures d'exportation au détriment des cultures vivrières, pressions sur les ressources naturelles, etc. **Sur le terrain, ce paysage contestataire demeure toutefois très fragmenté et contrasté.** L'intensité et la portée des mobilisations dépendent des contextes sociopolitiques, des capacités organisationnelles et de l'articulation entre acteurs, lesquels entretiennent parfois des rapports concurrentiels, voire de franches rivalités¹⁶¹.

Aussi, malgré le fait que des millions de dollars sont actuellement investis dans des programmes de développement agricole¹⁶² et que ceux-ci accordent une priorité stratégique à l'Afrique, la

¹⁵⁸ http://ec.europa.eu/agriculture/milk/milk-package/index_fr.htm, consulté le 18/02/2014

¹⁵⁹ http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20131206_00400297, consulté le 16/02/2014

¹⁶⁰ Plus d'infos sur www.lesfilmsdeladreve.be

¹⁶¹ Extrait de *État des résistances dans le Sud. Les mouvements paysans. Alternatives Sud*

¹⁶² En 2010, les apports nets d'aide publique au développement (APD) consentis par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont totalisé 128.7 milliards USD. L'APD nette a ainsi représenté 0.32 % du revenu national brut (RNB) cumulé des pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD).

situation des petits producteurs africains ne semble pas s'améliorer, à un tel point que la majorité commence à s'interroger sur l'efficacité de ces programmes.

De plus en plus de petits producteurs africains se mobilisent et appellent leurs gouvernements à agir pour défendre leurs intérêts et non pas ceux des grandes entreprises. Dans une lettre ouverte, signée par nombre d'organisations de la société civile africaine et adressée au Président de l'Union Africaine à la veille du sommet du G8 de 2012, Mamadou Cissokho, leader paysan, pose ainsi le problème : « [...] *le paradoxe entre un consensus africain sur la nécessité d'accroître les investissements dans l'agriculture et les imprécisions entourant la destination de ces investissements (quels produits ? quels marchés ?) constitue à mes yeux un sérieux motif d'inquiétude [...]. Pour moi, l'ECOWAP devrait faire la part belle aux principaux investisseurs dans l'agriculture, à ceux qui prennent les risques au sein des exploitations agricoles, c'est-à-dire les paysans, et non pas prioritairement aux porteurs de capitaux urbains ou étrangers. [...]* Le G8 et le G20 ne sauraient constituer des lieux indiqués pour de telles décisions. »¹⁶³

Ainsi, sur l'ensemble du continent africain, les organisations paysannes et les populations locales s'organisent de plus en plus et luttent de différentes manières pour des politiques agricoles nationales, des programmes d'investissements et des lois foncières **qui défendent les droits et les moyens d'existence des populations et des producteurs vivant en milieu rural**. En effet, elles revendiquent auprès des gouvernements l'importance **d'orienter les investissements agricoles vers les exploitations agricoles familiales et particulièrement vers les femmes, les jeunes et d'autres groupes marginalisés**¹⁶⁴.

Prenons maintenant le temps de présenter quelques exemples de résistances et mouvements paysans dans les pays du Sud. En effet plus que de longs discours, les cas concrets qui suivent sont les plus à même de traduire les dynamiques et les faiblesses de ces mouvements.

2.3.1 Exemple 1 : Sénégal : mouvements paysans et lutte pour la survie de l'agriculture familiale.

L'agriculture au Sénégal fut fortement affaiblie par les politiques d'ajustements structurels des années 1980-1990. Aujourd'hui les organisations paysannes sénégalaises défendent avec force l'agriculture familiale et la souveraineté alimentaire. Il faut savoir que le Sénégal compte dans ses rangs des mouvements paysans parmi les plus dynamiques de la région d'Afrique de l'Ouest. Mamadou Cissoko, cité plus haut, en est d'ailleurs une des figures de proue. Notons au passage que près de 65 % de la population sénégalaise vit dans le monde rural et que les exportations agricoles constituent une des principales sources de devises. Le Sénégal aujourd'hui est dans un état de dépendance alimentaire qui se traduit par des conséquences dramatiques pour l'agriculture paysanne. Parallèlement à cela l'accaparement des terres par des sociétés et des pays étrangers aggrave la situation de cette petite paysannerie. **Deux objectifs**

¹⁶³ Mamadou Cissokho, Sécurité alimentaire : lettre ouverte au Président de l'Union africaine, présentée le 15 mai 2012 au nom de 15 réseaux et coalitions de la société civile africaine.

www.europafrika.info/fr/g8/securitealimentaire-lettre-ouverte-au-president-de-l-union-africaine

¹⁶⁴ Consultation régionale de la société civile pour l'Afrique, Déclaration finale, Brazzaville, 22 avril 2012. www.europafrika.info/fr/news/declaration-finale-des-organisations-de-lasociete-civile-a-l-issue-de-la-consultationregionale-pour-l-afrique-tenue-a-brazzavilleles-21-et-22-avril-2012

majeurs sont dès lors au cœur de ces luttes paysannes : l'accès à la terre et la survie de l'agriculture familiale. Ces deux objectifs constituent d'ailleurs les piliers des politiques de souveraineté alimentaire.

Depuis plusieurs années les organisations et les producteurs paysans ont prouvé qu'ils pouvaient assurer la souveraineté alimentaire à condition que l'État mette en place des politiques appropriées. Pour le prouver, ils organisent chaque année à Dakar la Foire internationale des produits agricoles et des ressources animales (FIARA) mettant en valeur les produits locaux fabriqués par les organisations paysannes.

Ici les luttes des organisations paysannes ont manifestement un grand impact social et politique. Ces organisations se sont renforcées au cours du temps jusqu'à influencer directement les politiques de l'Etat, en faveur des petits et moyens paysans, on assiste donc à une dynamique nouvelle dans le monde rural où les organisations paysannes arrivent à faire entendre leurs voix et à se faire respecter !

Devant ces mouvements de luttes, le Sénégal notamment, a pris la décision d'atteindre la souveraineté alimentaire en riz 2017. Nous voyons donc bien à quel point ces mouvements sont une force sur le plan de la mobilisation et du changement. Tout n'est pour autant pas si simple ! La faiblesse de leur représentation au niveau du parlement et leur manque de ressources internes les rendent dépendants d'un soutien extérieur parfois bien précaire.¹⁶⁵

2.3.2 Exemple 2 : Argentine, l'option du soja contre les paysans et les indigènes.

L'Argentine est aujourd'hui le théâtre de grands projets dit « extractiviste », parmi ceux-ci : le soja ! Tous ces projets ont des conséquences désastreuses socialement et sur l'environnement. Dans le pays, d'après les données de l'institut agricole d'Argentine, la moitié des terres appartient à 2 % des exploitations les plus grandes, tandis que les 57 % les plus petites n'occupent que 3 % de celles-ci. En moins de 15 ans, un quart des exploitations agricoles du pays ont disparu. La vente ou l'exploitation des terres par des étrangers sont loin d'être rares. Très souvent, et ce malgré les mises en garde de nombreuses associations, ces terres sont dévolues à la culture intensive de soja. Le problème ici pour les petits paysans et les indigènes est donc bien le modèle agricole dominant ! En 2001 on comptait 10 millions d'hectares de soja en Argentine. En 2010 il y en avait 19 millions, soit 56 % de la terre cultivée et tout cela se traduit par l'injustice des expulsions massives de paysans. Les réactions ne se font pas attendre et les résistances de certains mouvements s'accroissent. En mai 2010 des centaines d'indigènes ont défilé pendant plus de 10 jours. Pour la première fois depuis 200 ans une marche indigène massive est arrivée jusqu'à la capitale Buenos Aires et s'est entretenue avec l'exécutif national. En 2013 une douzaine d'organisations paysannes ont partagé avec quelques législateurs une loi visant à freiner les expulsions rurales. Malheureusement très peu de députés étaient présents lors de la présentation du projet et les médias ont très peu relaté l'affaire. Toutefois, malgré la

¹⁶⁵ Source : Demba Moussa Dembélé - 29/11/2013 Sénégal : mouvements paysans et lutte pour la survie de

naissance et l'action de ces mouvements de résistance, le modèle extractiviste poursuit son mouvement de manière implacable avec l'assentiment de l'État. Des membres du réseau agroforestier signalent que pour les indigènes ou les paysans, l'État ne joue pas son rôle dans la résolution des conflits. Ils soulignent également la dimension asymétrique des conflits : les entreprises et l'État face aux petits paysans et aux indigènes. Un changement de politique à ce sujet et une meilleure considération des petits paysans face aux entreprises et aux grands propriétaires semblent donc encore être bien utopiques.¹⁶⁶

2.3.3 Exemple 3 : MVIWATA (en Tanzanie)

En Tanzanie, les membres du réseau national des organisations paysannes tanzaniennes (MVIWATA) ont récemment mené une campagne contre les politiques agricoles nationales qui ne proposaient aucun avenir pour les petits producteurs, en dehors de programmes induits par et pour le secteur privé, centrées sur l'exportation et destinées aux gros producteurs indépendants. S'opposant aux programmes SAGCOT (Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania) et Big result Now, MVIWATA a ainsi rappelé au gouvernement en place, lors d'un atelier national, l'importance de la sécurisation des terres pour les petits producteurs locaux : « *Sans réexamen de la tendance actuelle en matière d'attribution des terres en faveur des étrangers, on a tout à craindre de l'apparition de conflits fonciers en Tanzanie. [...] Sans une surveillance étroite de la situation, on peut craindre la réapparition d'un féodalisme dans lequel les paysans deviennent des serfs et sont exploités comme une main-d'œuvre bon marché sur les vastes étendues de terres acquises. Par conséquent, en matière d'acquisition foncière, les gouvernements africains doivent impérativement donner la priorité à leurs citoyens.* »¹⁶⁷

2.3.4 Exemple 4 : Faux programme d'aide au développement et de dépendance alimentaire en Afrique : l'AGRA

Lancée en 2006 par la Fondation Bill et Melinda Gates, en partenariat avec des multinationales du domaine des semences et des biotechnologies, l'AGRA a été la première initiative à promouvoir le développement agricole en Afrique par l'investissement privé¹⁶⁸.

Elle prétend que la souveraineté alimentaire de la région pourrait être concrétisée suite à :

- l'amélioration de la santé des sols et la productivité par l'utilisation d'engrais minéraux associés aux engrais biologiques locaux.
- la mise en place des marchés agricoles efficaces au travers de l'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe

¹⁶⁶ Source : Aranda Dario **Argentine : l'option du soja, contre les paysans et les indigènes** (29 novembre 2013)

¹⁶⁷ MVIWATA : Mtandao Wa Vikundi Vya Wakulima Tanzania.
www.mviwata.org/?p_id=3

¹⁶⁸ La plupart de ses fonds proviennent des fondations Gates et Rockefeller, de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), du Centre de recherches pour le développement international, du Ministère britannique du Développement international, du Ministère danois des Affaires étrangères et du gouvernement du Kenya.

- la mise en pression auprès des gouvernements nationaux en faveur de la mise en œuvre de politiques responsables
- le renforcement du secteur semencier africain et des autres technologies dans le but d'augmenter la production de denrées agricoles.

Cependant, selon **Gathuru Mburu (secrétariat du Réseau africain pour la biodiversité)**, les politiques de l'AGRA, à l'opposé de leur but prônant la lutte pour une sécurité alimentaire, vont avoir des conséquences négatives sur les petites agricultures locales, notamment via « l'introduction de semences hybrides trompeuses, les emprunts et l'endettement paysan, et une agriculture basée sur les produits chimiques. »¹⁶⁹

En effet, bien que l'AGRA se soit donné pour mission de promouvoir la sécurité alimentaire, son accent manifeste pour l'importation d'engrais minéraux risque, à l'inverse, de piéger les producteurs en les entraînant dans des situations d'endettement chronique, de dépossession et de dépendance. De plus, cette démarche ignore une multitude de limites agroécologiques qui caractérisent tout le continent, et la nécessité de disposer d'un large éventail de stratégies et de technologies pour y faire face.

Les organisations paysannes africaines ne se contentent cependant pas de dénoncer les abus commis ; elles articulent aussi leurs propres stratégies et propositions. Comme l'illustre le récent rapport réalisé par trois réseaux régionaux de producteurs (l'EAFF, la PROPAC et le ROPPA) synthétisant des études menées sur les modèles de production, la consommation et les marchés dans le domaine alimentaire.

Le résumé du rapport pose la situation ainsi : « L'agriculture familiale est et sera, aujourd'hui et demain, la base de l'approvisionnement moderne en aliments en Afrique. Son caractère multifonctionnel, ainsi que son potentiel en termes de production durable, sont étayés par d'importantes recherches. L'agriculture familiale et la production d'aliments à petite échelle procurent des aliments et un bien-être à la plupart de la population, génèrent la richesse de la région et participent à la conservation de ses ressources naturelles. Elles garantissent l'emploi des jeunes dans leurs territoires, promouvant ainsi la paix sociale et réduisant les migrations.

L'agriculture familiale innovante peut surpasser la production industrielle lorsqu'elle est soutenue par des recherches appropriées, des investissements favorables et une protection adéquate. **Elle constitue la base de la souveraineté alimentaire des communautés, des pays et sous-régions d'Afrique** »¹⁷⁰.

¹⁶⁹ Entretien avec Gathuru Mburu, du Secrétariat du Réseau africain pour la biodiversité. www.africanbiodiversity.org/content/interview_gathuru_mburu_african_biodiversity_network_secretariat (en anglais).

¹⁷⁰EAFF, PROPAC, ROPPA, Les agriculteurs familiaux luttent pour des systèmes alimentaires durables, synthèse des rapports des réseaux régionaux africains sur les modèles de production, la consommation et les marchés, EuropAfrica, juin 2013. www.europafrika.info/fr/publications/

3 ALTERNATIVES AU MODÈLE AGRICOLE INDUSTRIEL (GARCIA & STRAPAZZON, 2013)

Pensez Global, Mangez local !

De par son système intensif et fortement industrialisé, le modèle agricole actuel a causé d'importants dommages à l'environnement et aux ressources naturelles de la plupart des producteurs. Totalement dépendant d'intrants et de techniques de production externes, la production et la consommation industrielle d'aliments contribuent chaque jour davantage au réchauffement climatique et à la destruction de milliers de communautés rurales.

La souveraineté alimentaire revêt plus que jamais une importance toute capitale parce qu'elle se pose en alternative face à ce modèle industriel. Elle propose un modèle fondé sur des principes tels que l'autonomie et l'autodétermination des populations. Ces principes impliquent d'importants changements, et ce à différents niveaux. Elle implique des modifications des politiques actuelles, ainsi que la conversion d'une production industrielle (axée sur l'exportation) vers l'agriculture paysanne qui favorise des modes de vie en cohérence avec la durabilité, la redistribution, la justice et l'équité.

3.1 Pourquoi miser sur l'agriculture paysanne ? En quoi l'agriculture paysanne serait la plus adaptée ?

« Moderniser l'agriculture, c'est reconsidérer les principes qui caractérisent l'agriculture paysanne, et redonner des marges de manœuvre au monde paysan pour pouvoir vivre décemment ! » - Oxfam

Face aux enjeux actuels, à la croissance économique, une révolution écologique du modèle agricole est plus que jamais nécessaire. Différentes raisons justifieraient en quoi l'agriculture paysanne pourrait répondre aux futurs besoins¹⁷¹ :

- Cette forme d'agriculture produit la majorité de la nourriture consommée sur terre.
- Elle s'adapte et produit selon les besoins.
- Elle s'appuie sur des savoir-faire millénaires respectueux de l'environnement.
- Elle représente une source d'emplois beaucoup plus importante que celles des secteurs secondaires ou tertiaires. Elle permet ainsi de lutter durablement contre la pauvreté.
- Les terres paysannes possèdent un énorme potentiel d'amélioration et d'adaptation au changement climatique alors que celui des terres industrielles décroît avec le temps.
- Les pratiques paysannes ne sont pas privatisées, contrairement aux savoirs industriels. Les techniques agroécologiques les plus efficaces peuvent donc être facilement diffusées et partagées au plus grand nombre.

L'agriculture paysanne peut ainsi améliorer l'approvisionnement en aliments, la durabilité

¹⁷¹ <http://www.oxfam.be/>

sociale et environnementale et permet de sauvegarder les moyens d'existence de la plupart des populations rurales. Elle représente donc un élément incontournable dans un contexte instable où des enjeux tels que la réponse aux besoins des futures générations demeure l'une des principales préoccupations (cf. Chapitre 1).

3.2 L'Agroécologie comme alternative au modèle industrialisé.

L'agriculture industrielle moderne repose sur un système de production linéaire, dépendante d'intrants externes onéreux et non respectueux de l'environnement, tels que les engrais chimiques et les pesticides¹⁷². À l'inverse, l'agroécologie associe la science et les pratiques de l'agronomie à celles de l'écologie, tout en prenant en compte le contexte de chaque exploitation ou région. Ses méthodes basées sur des procédés naturels et durables sont développées à partir des connaissances locales et de l'expérimentation et ont pour but d'augmenter la production. Elle favorise un système de production circulaire en stimulant le recyclage de la biomasse. Ainsi, on optimise la décomposition organique et augmente la quantité d'éléments nutritifs à long terme.

L'agroécologie fait l'objet d'un sous-chapitre spécifique qui est développé à la fin de ce chapitre 6.

3.3 Les réseaux urbains-ruraux comme alternative au diktat mondial

Originaires du Japon, les réseaux urbains-ruraux tels que les Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)¹⁷³ sont apparus en France début des années 2000. Ces AMAP sont des regroupements d'individus ou des réseaux engagés à soutenir une ou plusieurs exploitations agricoles locales en privilégiant ainsi les circuits courts.

En limitant les intermédiaires, les AMAP garantissent aux producteurs une rémunération juste. En contrepartie, les consommateurs reçoivent des produits locaux frais, issus de l'agriculture biologique. Souvent, elles proposent également des « paniers solidaires » destinés aux membres présentant des difficultés financières.

Les AMAP sont généralement aussi actives dans de nombreuses fiducies foncières communautaires, ce qui permet aux nouveaux producteurs d'obtenir des terres pour y pratiquer une agriculture urbaine et périurbaine. Ces aspects, lorsqu'ils sont associés à de véritables marchés de producteurs et des politiques de marchés publics, permettent à des groupes de petits producteurs d'aliments d'approvisionner certains établissements comme par exemple les écoles. Ils représentent dès lors une alternative à la distribution alimentaire de type industriel et



Figure 4 : Agroforesterie tropicale en Indonésie : pendant la saison sèche, les rizières sont associées en maraîchage avec des cultures de choux et haricots sous les cocotiers. Source : <http://www1.montpellier.inra.fr/safe/month/2008/april.htm>

¹⁷²COLIBRIS, *Comprendre pourquoi changer la logique*, <http://www.colibris-lemouvement.org/comprendre/pourquoi-la-faim-dans-le-monde>

¹⁷³RÉSAP, GASAP, AMAP,...tous ces réseaux possèdent des appellations diverses qui varient selon les régions.

constituent des solutions locales garantissant la souveraineté alimentaire.

L'équivalent bruxellois des AMAP, les Groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne (GASAP) apparaît pour la première fois en 2006 sous l'initiative de l'ASBL Le Début des Haricots. Sous le même principe, elles encouragent les circuits courts en fournissant les paniers bio solidaires. Elles regroupent aujourd'hui 73 groupes de 15-20 ménages environ fournis par les 22 producteurs. Parallèlement en Belgique, d'autres initiatives s'organisent également telles que les Voedselteams et les CSA en Flandre ou les Grosses Légumes et GAC en Wallonie.¹⁷⁴ Ces exemples de réseaux urbains-ruraux sont également traités de manière approfondie dans le chapitre 3.

3.4 Quelles sont les pistes de changements afin d'atteindre les objectifs de la souveraineté ?

« Never doubt that a small group of thoughtful committed citizens can change the world. Indeed it is the only thing that ever has. » - Margaret Mead



Figure 5 : BD illustrant l'importance de l'agriculture paysanne pour l'économie locale. Source : www.oxfammagasinsdumonde.be

3.4.1 Au niveau institutionnel

a. Réinvestissement dans l'agriculture paysanne

Dégager des fonds afin de pouvoir **investir dans l'agriculture paysanne et dans la production d'aliments à petite échelle** semble être un des facteurs les plus efficaces pour atteindre une souveraineté alimentaire au Nord comme au Sud.

En septembre 2013, le ministre de l'Agriculture du Togo, Ouro-Koura Agadazi, a lancé des opérations permettant l'octroi de micro et petits crédits aux exploitants, organisations agricoles et aux petites unités de transformation. Le montant plafond remonte à 25 millions de FCFA (un

¹⁷⁴ www.gasap.be

peu plus de 38 000 €). Cette mesure a pour but d'assurer la sécurité alimentaire de la population en l'incitant à augmenter sa production et à améliorer leurs revenus¹⁷⁵. Le montant alloué à cette opération peut sembler bien dérisoire. Il confirme toutefois l'existence d'une volonté de changement du côté institutionnel.

b. Sensibilisation via la participation active des agriculteurs

Afin de sensibiliser et d'enrichir le savoir agronomique des producteurs, une **recherche participative** peut être mise en place. En effet, l'appropriation de l'approche par les principaux services et projets d'encadrement agricole, ainsi que sa vulgarisation auprès de toutes les populations paysannes contribue en effet à la réalisation de la souveraineté alimentaire à travers la promotion d'une agriculture saine, durable, capable de satisfaire les besoins alimentaires des populations locales et de préserver leur environnement.

c. Des politiques de financement en faveur de l'agriculture paysanne

Des sources de **crédit durables, des mesures de protection sociale, des réserves de céréales** et des ressources en bétail sont essentielles pour accroître la résilience de l'agriculture familiale et des systèmes alimentaires locaux. De plus, la garantie des droits d'accès et de contrôle sur les ressources productives, telles que la terre, l'eau et la diversité biologique, est vitale au soutien de l'agriculture familiale et de la production d'aliments à petite échelle, ainsi qu'à la résilience des systèmes alimentaires.

Dans le cadre de la Foire Agricole de Libramont, le ministre wallon de l'Agriculture a participé en juillet 2013 à une table ronde sur la réforme de la Politique Agricole Commune 2014-2020 organisée par la FUGEA, la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs. Le ministre s'est dit désireux de mettre en œuvre une PAC qui soutient les jeunes agriculteurs et une agriculture familiale en Wallonie¹⁷⁶.

Ces dernières années, certains gouvernements du Nord comme du Sud ont décidé de prendre des mesures visant à interdire ou à limiter l'accaparement des terres. Ainsi, 125 États membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, notamment la Belgique, ont pris les « Directives volontaires » reprenant les conditions pour ne pas menacer les droits humains par acquisition des terres. Qu'en au Sud, le Brésil et l'Argentine ont tous deux voté loi limitant l'accaparement des terres par des étrangers à respectivement 5000 et 1000 ha maximum¹⁷⁷.

¹⁷⁵ <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Economie/1-5-milliard-debloque-en-faveur-du-monde-paysan>, consulté le 17/02/2014

¹⁷⁶ <https://www.google.be/#q=diantonio.wallonie.be+agriculture+familiale>

¹⁷⁷ Livret « Si tu donnes à manger à quelqu'un, il mangera un jour, si tu lui voles sa terre, il aura faim toute sa vie ». Disponible en ligne sur http://www.entraide.be/IMG/pdf/accaparements_doubles_bd.pdf

3.4.2 Au niveau du producteur

a. Développer des pratiques durables d'agriculture et d'élevage, telles que l'agroécologie.

Les exemples sont nombreux et nous vous invitons à consulter le sous-chapitre spécifique à ce sujet.

b. Échanger des pratiques et transmettre le savoir paysan avec des éleveurs et agriculteurs à travers l'Europe et dans les pays en développement.

Par exemple, en République Démocratique du Congo, des « écoles-paysannes » sont apparues sous l'initiative d'organisations paysannes ou de projets de réhabilitation agricole. Elles permettent de partager entre producteurs membres les différentes pratiques agricoles¹⁷⁸.

Plus près de nous, l'ASBL BioForum Wallonie, créée en 1998 par les organisations pionnières du bio en Belgique, n'a cessé de développer ses actions dans un souci de respect des personnes, des animaux et de l'environnement. Convaincue que la solidarité entre producteurs, transformateurs, distributeurs, points de vente et consommateurs bio (regroupés sous le terme de « secteur ») est indispensable à l'évolution de la filière bio, BioForum rassemble ces représentants et coordonne leurs initiatives.

c. Participer au dialogue local, régional et national sur le sujet avec les gouvernements et autorités locales.

Les réseaux de producteurs comme le ROPPA en Afrique (cité plus haut), ou encore la FUGEA en Belgique sont aussi de bons exemples de dialogue existant entre les autorités, les producteurs et même les consommateurs.

3.4.3 Au niveau du consommateur

Oui Nous pouvons agir !

Chaque jour nous pouvons poser des gestes simples en faveur de la souveraineté alimentaire et **passer petit à petit du statut de consommateur passif à celui de consomm'acteur.**

- Comme consommateur

a. Consommez moins et mieux

Le gaspillage alimentaire représente 12 % du poids des poubelles blanches des ménages bruxellois. En moyenne, c'est 30 % de la production alimentaire qui est gaspillée¹⁷⁹. Améliorez votre stratégie de consommation, en achetant moins pour moins gaspiller, en préférant les produits bio, locaux et de saison. Cuisinez vous-même et préférez les produits transformés issus

¹⁷⁸

<http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=2&ved=0CDEQFjAB&url=http%3A%2F%2Fecocongo.cd%2Ffr%2Fsystem%2Ffiles%2F-epcj-e2-p1-s1-2.pdf&ei=7AUGU8uPA-PA7AaJjYCQDw&usg=AFQjCNEH9aYpHCqgXKGCjo-xwHqYgR0cg&sig2=cxJmuk6rSk4z5J9AZDPJzQ>

¹⁷⁹ <http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Home.aspx>

de coopératives ou d'entreprises d'économie sociale. Évitez les plats préparés trop sucrés, trop salés, ayant plus de graisse, des conservateurs et des additifs.

b. Consommez moins de viande et de poisson

Il n'y a pas une mer au monde qui ne souffre aujourd'hui de surpêche, 48.2 % du poisson consommé en Europe provient de pays non européens, dont une partie souffre de malnutrition¹⁸⁰. La consommation de viande est en moyenne en Belgique deux fois supérieure à ce qui est recommandé, elle rend l'Europe dépendante des cultures d'autres pays en protéine animale. Essayez donc de préparer des plats végétariens un jour ou deux par semaine !¹⁸¹

À ce sujet nous vous conseillons l'animation du jeu de la ficelle de la viande, créé par les ONG Rencontres des Continents et Vétérinaires Sans Frontières qui nous fait réfléchir sur la consommation de viande et de produits animaux.¹⁸²

c. Minimisez votre consommation d'eau en bouteille

Face aux besoins en eau de demain, il faudra garantir l'accès à tous. Diminuer la consommation d'eau et son gaspillage et favoriser les pratiques agricoles qui consomment peu d'eau et ne polluent pas via des investissements publics. En effet 70 % de l'eau disponible sur terre, l'est pour irriguer les cultures !

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un nouveau-né en Occident consomme 40 à 70 fois plus d'eau qu'un bébé d'un pays du Sud.
- Il faut **9 litres d'eau potable** pour produire **1 litre de Coca-Cola** !
- Actuellement, **3 firmes françaises** détiennent **40 % du marché mondial de l'eau**.
- En 1994, lorsque l'Indonésie a été frappée par une longue sécheresse et que les puits des habitants se sont asséchés, chaque terrain de golf de Jakarta a néanmoins continué à recevoir, pour satisfaire les touristes amateurs de ce sport, 1.000 m³ d'eau par jour.
- A l'échelle planétaire, **1.370 hectares de sol sont désertifiés à jamais toutes les heures**, ce qui fait 12 millions d'hectares chaque année, l'équivalent de la moitié de la surface agricole de la France.

¹⁸⁰Fish dependence - The increasing reliance of the EU on fish from elsewhere, <http://www.neweconomics.org/publications/entry/fish-dependence-2012-update>

¹⁸¹ Plus d'infos sur <http://www.jeudiveggie.be/>

¹⁸² <http://www.veterinairinessansfrontieres.be/fr/infotheque/outils-pedagogiques>

d. Évitez au maximum les produits issus de multinationales et la grande distribution

Essayez de consommer « petit » et artisanal, afin de favoriser une meilleure répartition des revenus et d'encourager les productions agricoles locales et saines. Privilégiez les circuits courts entre producteurs et consommateurs vous garantissant bien souvent l'origine et la qualité des produits vendus, et assurant un prix décent aux producteurs agricoles en achetant par exemple des paniers bio. Plus d'infos sur www.gasap.be



Figure 6 : Source : Exemple de paniers bio. Source : www.gasap.be

e. Acceptez de payer les produits alimentaires à des prix qui couvrent l'ensemble des coûts de production

Et assurez aux petits producteurs alimentaires un salaire décent leur permettant de vivre de leur métier, un maintien de l'agriculture paysanne écologique et du savoir-faire rural.

On constate ainsi que, au cours de ces cinquante dernières années, la part du budget ménager consacré à l'alimentation n'a fait que diminuer (cf. Figure 6). Cette volonté de vouloir acheter moins cher « à tout prix » a eu d'énormes conséquences sur la baisse de qualité des aliments, et a également poussé de nombreux agriculteurs à produire à perte.

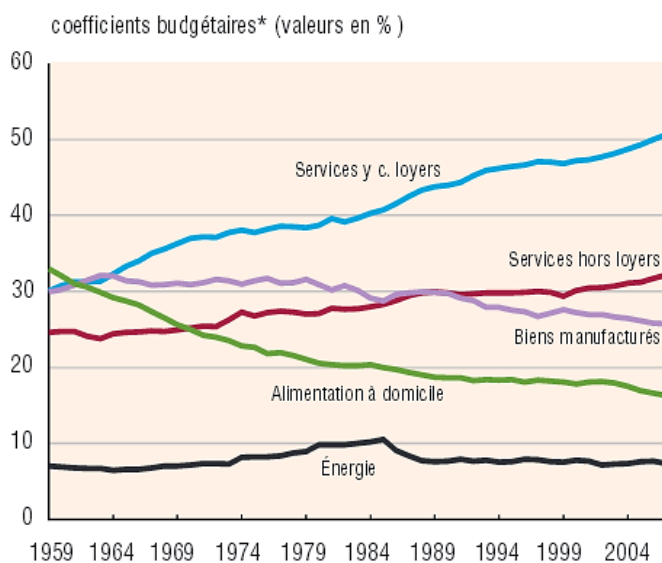


Figure 7 : Graphe représentant l'évolution des différentes catégories de dépenses des ménages

(Source : Insee, *Compte nationaux, base 2000*)

f. Choisissez un modèle agricole écologique

En choisissant d'adopter un modèle de production agricole, sans engrais chimiques ni pesticides, adapté et respectueux de l'environnement.

g. Réduisez vos dépenses énergétiques

Outre l'aspect purement économique, diminuer sa consommation énergétique permet également de lutter contre le réchauffement climatique. Réchauffement qui est à la base de nombreux problèmes particulièrement dans les pays du Sud (cf. chapitre 5). Cela nous permet aussi entre autres de diminuer la dépendance pétrolière nationale.

- Comme citoyen

a. Participez à la diffusion de l'information

Oui il faut sensibiliser, diffuser les informations autour de nous au sujet de l'agriculture paysanne, des circuits courts, du changement climatique et de la souveraineté alimentaire ! Il faut arriver à amener son entourage à comprendre les problématiques et les enjeux de la souveraineté alimentaire et à se poser des questions sur son mode de consommation et ses choix politiques.¹⁸³

Vandana Shiva

Depuis une vingtaine d'années, Vandana Shiva - prix Nobel alternatif en 1993 - parcourt le monde sans relâche pour défendre la souveraineté alimentaire et mettre en garde les politiques contre les effets pervers de l'agrobusiness, et particulièrement la mise en péril et l'appropriation de la biodiversité par des multinationales comme la très controversée Monsanto.

Physicienne, docteur en philosophie des sciences, féministe et fervente admiratrice de Gandhi, la « José Bové en sari » mène son combat non violent au travers d'organisations de recherche et d'action directe. Son association « Navdanya », par exemple, sauvegarde et distribue librement aux paysans des variétés de semences menacées - clés d'un avenir agricole indépendant.

b. Renforcez les rapports de force politique en faveur de la souveraineté alimentaire

En exprimant votre volonté d'un changement de modèle agricole et la mise en place de programmes politiques cohérents, en faveur d'une agriculture paysanne familiale, durable et solidaire. Via notamment la signature de pétition, le partage d'informations, la participation à des mobilisations. Celles-ci permettent aux mouvements d'hommes, de femmes et de paysans du Nord et du Sud de défendre leurs droits à la souveraineté alimentaire.

¹⁸³ Pour vous aider: <http://www.cncd.be/>

c. Rejoignez des associations actives

On peut s'investir dans un travail de façon quotidienne, mais aussi comme bénévole, de façon plus ponctuelle. Rejoignez des associations ou des opérations dans le domaine de la sensibilisation, associations de voisins pour le développement ou le maintien d'un potager collectif, mouvement des villes en transition...

4 CONCLUSION

Aujourd'hui plus que jamais, nous nous devons de réfléchir et prêter une attention plus particulière sur les modèles agricoles les plus justes et les plus aptes à subvenir aux besoins d'une population mondiale toujours plus nombreuse. Face aux défis actuels et futurs, il apparaît important de se questionner sur les alternatives possibles qui s'offrent actuellement à nous. **Encourager et développer l'agriculture paysanne locale, aujourd'hui négligée, semble être l'une des solutions durables et soutenables pour l'environnement, pour les communautés paysannes et pour les consommateurs.**

À nous de jouer !!!



Source : www.uniterre.ch

BIBLIOGRAPHIE

1. Alternatives Sud. État des résistances dans le Sud - les mouvements paysans.
2. Campeau, Christine (2013). « L'Agroécologie, une alternative pour garantir la sécurité alimentaire ». 33-34pp dans *L'Observatoire du Droit à l'alimentation et à la nutrition : Alternatives et résistance aux politiques générant la faim*. 106p.
3. CNCND 1. *On l'a fait ! 11 actions pour le droit à l'alimentation*. DATE ?
4. CNCND 2. *Que faire pour la souveraineté alimentaire ?*. Disponible en ligne sous format pdf sur http://www.cncd.be/IMG/pdf/pdf_que_faire_pour_la_SA_3_.pdf, Consulté le 15/02/2014
5. Desmarais, Annette Aurélie (2010). *Mouvements paysans et souveraineté alimentaire : L'exemple de la Via Campesina*. Article disponible sur le site <http://redtac.org/possibles/2010/10/06/mouvements-paysans-et-souverainete-alimentaire-lexemple-de-la-via-campesina/>. Consulté le 14/02/2014.
6. Desmarais, Annette Aurélie (2008). *La Via Campesina - Une réponse paysanne à la crise alimentaire*. Les Editions Ecosociété, 320 p.
7. Dupin, Brice (2011). *L'agroécologie à Madagascar : analyses des conditions d'adoption paysanne de différentes pratiques à partir de l'expérience d'AVSF*. AVSF
8. FAIMZéro (2014). *Pourquoi un soutien à la souveraineté alimentaire ?*. Article disponible en ligne sur <http://www.peuples-solidaires.org/pourquoi-souverainete-alimentaire/>, consulté le 14/02/2014.
9. Fédération genevoise de la coopération (FGC) (2010). *La souveraineté alimentaire dans les projets de développement : Perspectives latino-américaines*. 121p.
10. GASAP. *Paniers bio, GASAP, GAC, dépôts de paniers, AMAP, comment s'y retrouver ?* Article disponible en ligne sur <http://www.gasap.be/Paniers-bio-GASAP-GAC-depots-de>. Consulté le 16/02/2014.
11. Garcia, Nadine & Strapazzon, Angel (2013). « Le point de vue des mouvements sociaux » 29-33pp. dans *L'Observatoire du Droit à l'alimentation et à la nutrition : Alternatives et résistance aux politiques générant la faim*. 106p. Disponible en ligne sous format pdf sur http://www.rtfn-watch.org/fileadmin/media/rtfn-watch.org/ENGLISH/pdf/Watch_2013/Watch_2013_PDFs/Watch_2013_fr_WEB_final.pdf
12. GRAIN (2005). *Souveraineté alimentaire : un bouleversement du système*

alimentaire mondial. Disponible en ligne en format pdf sur <http://www.grain.org/fr/article/entries/557-souverainete-alimentaire-un-bouleversement-du-systeme-alimentaire-mondial>

13. Hitchman, Judith (2013). *Le réseau urbain-rural urgenci : générer des échanges nouveaux entre citoyens*. p.35-36 dans *L'Observatoire du Droit à l'alimentation et à la nutrition : Alternatives et résistance aux politiques générant la faim*. 106p.
14. Kesteloot, T., Desgain, S., Grodent, J-J (2011). *Faim et Révoltes : Sortir d'une crise qui s'enlise ?*. Disponible en ligne sur <http://www.cncd.be/Faim-et-revoltes-sortir-d-une>
15. Lévêque, Frédérique (2010). *Grève du lait : un an après*. Article disponible en ligne sur <http://www.cncd.be/Greve-du-lait-un-an-apres?>. Consulté le 16/02/2014
16. Mésini, Béatrice. *Résistants et alternatives rurales à la mondialisation* (2004). Editions de l'E.H.E.S.S. : 316p. Disponible en ligne sur format pdf sur http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ETRU_169_0043
17. Oxfam Magasins du Monde (2013). *Comprendre la Souveraineté Alimentaire*. Bierges (Belgique) : 19pp.
18. Parmentier, Stéphane & Dayez, Corentin (2010). *Quels bilans et perspectives un an après la grève du lait ?* Article disponible en ligne sur <http://www.oxfammagasinsdumonde.be/2010/09/quels-bilan-et-perspectives-un-an-apres-la-greve-du-lait/>. Consulté le 16/02/2014.
19. Van Hoof, Frans (2011). *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes : Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces de la RDC*. 144p.
20. Via Campesina. *Une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*. Edition CETIM
21. Zacune, Joseph (2012). *Combattre Monsanto : Résistance populaire au pouvoir de l'industrie agroalimentaire à l'heure de « l'économie verte » et du changement climatique*. Ronnie Hall : 36p. Disponible en ligne sur format pdf sur <http://www.viacampesina.org/downloads/pdf/fr/Monsanto-Publication-FR-Final-Version.pdf>

1 BREF HISTORIQUE ET DÉFINITION

1.1 Naissance et évolution du concept

Le terme est utilisé pour la première fois dans la littérature en 1928 par Bersin. Dans un premier temps, il est considéré comme une discipline scientifique en lien avec la production agricole, qui allie écologie et agronomie.

Par ailleurs, en réaction à la révolution verte, des mouvements écologiques naissent dans les années 60 et 70. Les premiers mouvements sociaux agroécologiques, au Sud (notamment en Amérique latine) et au Nord (notamment aux États-Unis), apparaissent dans les années 80, en sont les héritiers. Vía Campesina en fait partie (voir sur <http://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/De-Maputo-a-Yakarta-FR-web.pdf> une synthèse de leurs expériences en agroécologie).

Parallèlement, dans les années 80 apparaît l'agroécologie en tant qu'ensemble de pratiques agricoles. Les systèmes d'agriculture traditionnelle des pays en développement commencent à être reconnus pour leurs avantages dans la gestion des ressources naturelles. Ce sont essentiellement des paysans du Sud, capables d'associer savoir et savoir-faire traditionnels et innovation, et parfois aidés par la coopération internationale ou la communauté scientifique, qui développent et adaptent certaines techniques, générant ainsi, petit à petit, un ensemble de pratiques agroécologiques, démontrant notamment que les solutions viennent aussi « d'en bas ».

Discipline scientifique, mouvement social ou socio politique, ensemble de pratiques de l'agriculture : l'agroécologie peut être déclinée selon ces 3 modes, dont l'interaction entre eux a provoqué, durant les 20 dernières années, une évolution du concept : notamment, l'influence des mouvements sociaux a mené à l'inclusion des dimensions sociales, économiques et éthiques dans le concept d'agroécologie.

Cette évolution montre que l'agroécologie n'est pas un concept élaboré et maîtrisé par la seule communauté scientifique (agronomes, écologistes, anthropologues, etc.) mais bien par une combinaison d'acteurs, incluant les agriculteurs et agricultrices, la société civile et la communauté scientifique. Ainsi, chaque citoyen peut avoir un rôle à jouer !

Aujourd'hui, la plupart des secteurs (société civile, Etats, communauté scientifique, etc.) reconnaissent que l'agroécologie est une alternative à examiner comme solution aux défis de l'agriculture et alimentaires.

1.2 Aujourd'hui, l'agroécologie, c'est ...

Il existe plusieurs définitions... Par exemple, en tant que science León Sicard¹⁸⁴ la voit comme l'étude de la structure et de la fonction des agrosystèmes, du point de vue de ses relations écologiques et culturelles.

Selon Pierre Rabhi¹⁸⁵ (une référence en France, nous recommandons notamment le récent film « *Pierre Rabhi, au nom de la Terre* »), l'agroécologie est plus qu'une simple alternative agronomique : elle est liée à une dimension profonde du respect de la vie et replace l'être humain dans sa responsabilité à l'égard du vivant ; elle est à la fois une éthique de vie et une pratique agricole.

Les définitions successives proposées par Gliessman¹⁸⁶ (*l'application des concepts et principes écologiques au design et à la gestion d'agrosystèmes durables*, ou, dans sa définition de 2007, *pour la construction de systèmes alimentaires durables*) et la triple dimension de l'agroécologie nous inspirent la définition suivante :

L'étude, l'application et la défense des concepts, principes et méthodes visant à l'établissement d'agrosystèmes et de systèmes alimentaires durables aux points de vue productif, environnemental, social, culturel et économique.

L'approche est donc globale : elle inclut des aspects techniques mais ne se limite plus à ces derniers. Cela lui donne une dimension politique, de par les principes et revendications qu'elle implique, que nous détaillons dans les paragraphes qui suivent.

¹⁸⁴ Tomás León Sicard, 2009. *Agroecología : desafíos de una ciencia medioambiental en construcción*.

¹⁸⁵ <http://www.fondationpierrerabhi.org/download/citations-de-pierre-rabhi.pdf>

¹⁸⁶ Gliessman, 1998. *Agroecology : ecological processes in sustainable agriculture*. Gliessman, 2007. *Agroecology: the ecology of sustainable food systems*.

2 FONDEMENTS, PRINCIPES ET CONCEPTS SOUS-JACENTS

2.1 Agroécologie, des aspects technico-productifs et environnementaux...

Il existe de nombreuses variantes dans l'acceptation des pratiques productives répondant à l'agroécologie, défendues dans différents contextes géographiques ou socio-économiques.

Cependant, toutes les pratiques agroécologiques poursuivent un même objectif : maintenir et même augmenter les niveaux de production de la parcelle tout en menant une gestion durable et une préservation des ressources naturelles et de l'environnement : eau, terre, forêts, énergies alternatives, résidus, etc.

L'agroécologie vise une utilisation intensive¹⁸⁷ des capacités des écosystèmes, selon les lois scientifiques de l'écologie. Ses techniques agricoles se basent notamment sur l'imitation des processus naturels des écosystèmes, favorisant ainsi des interactions et synergies biologiques entre ses composantes et s'occupant de maintenir un équilibre entre elles (y compris l'homme). Cette idée d'imiter la nature est d'ailleurs très ancienne. Tassin voit ainsi en Olivier de Serres¹⁸⁸ un des pères fondateurs de l'agroécologie, puisqu'en ... 1600, ce dernier appelait à *appliquer à l'agriculture l'observation fine et attentive de la nature*¹⁸⁹.

Pour parvenir aux objectifs visés, les techniques et les modes de production utilisés en agroécologie répondent aux critères qui suivent. Nous citerons au fil de ces lignes diverses techniques, généralement inventées, adaptées et mises au point par des agriculteurs et agricultrices, avec parfois une aide extérieure pour leur conception ou leur diffusion.

- **Permettre de maintenir et même d'augmenter la fertilité naturelle des sols et la vie édaphique.**

La faune édaphique (vivant dans le sol) joue un rôle majeur dans la décomposition de la matière organique (déjections animales, déchets de culture) en composés minéraux dont les plantes pourront s'alimenter. Sa disparition entraînerait donc une rupture du cycle de la matière organique, une stérilisation du sol.

Or c'est ce que provoque une grande quantité de pesticides et même d'engrais de synthèse. Ceux-ci sont donc remplacés par des fertilisants ou engrais organiques, généralement préparés au départ de déjections animales et pouvant être complétés par des résidus végétaux. Citons notamment :

- Les amendements solides, comme le fumier ou les composts : apports destinés avant tout au sol, dont le premier objectif est de régénérer et d'augmenter la fertilité des sols et ayant généralement un effet bénéfique additionnel sur la structure de ce dernier ; leurs effets sur les plantes se font sentir à moyen terme.

¹⁸⁷ La FAO défend notamment le concept « d'intensification durable des cultures », en lui donnant une définition en phase avec l'agroécologie : voir <http://www.fao.org/agriculture/crops/themes-principaux/theme/spi/fr/>

¹⁸⁸ Olivier de Serres, 1600. *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*.

¹⁸⁹ Jacques Tassin, 2011. *Quand l'agroécologie se propose d'imiter la nature*. Courrier de l'environnement de l'INRA numéro 61. URL : <http://www7.inra.fr/lecourrier/wp-content/uploads/2013/02/C61-Tassin.pdf>

- Les fertilisants liquides, apportant généralement des éléments rapidement assimilables par la plante (exemple : purins, macérations à base de plantes riches en minéraux).
- Entre les deux, on retrouve enfin certains fertilisants solides, aux effets sur la plante plus rapides que les amendements classiques (exemples : lombricompost, bocashi, poudre de roche).

par exemple¹). Une technique de revitalisation de sols stérilisés par l'abus de produits chimiques consiste à introduire dans le sol des « micro-organismes efficaces », récoltés dans des écosystèmes « vierges » et ensuite multipliés en phase solide puis liquide et enfin « semés » dans le sol, permettant ainsi la régénération de la faune du sol.

Le bocashi

Il s'agit d'un engrais organique fermenté, dont la recette a été inventée au Japon. Parmi ses principaux ingrédients, on retrouve des matières organiques provenant des activités agricoles (essentiellement des déjections animales, riches en azote, complétées de paille ou de son pour favoriser l'aération et apporter du carbone), des micro-organismes efficaces en phase liquide (dont une partie se chargera d'effectuer la fermentation), de la mélasse¹ (source d'énergie, de sucre, favorable au processus de fermentation), de la terre (donnant corps à l'ensemble), des cendres (source de calcium et régulateur d'acidité) et de l'eau. En cas de non-disponibilité de certains de ces ingrédients, des substituts existent (exemple : levure en cas d'absence de micro-organismes efficaces). Des ingrédients supplémentaires sont parfois employés dans certaines recettes (poudre de roche, charbon de bois, etc.).

Une fois que le mélange est préparé, il faut le retourner régulièrement, pour éviter que la température du tas n'excède pas 50 degrés (ce qui serait nuisible à certains micro-organismes). La fréquence de l'opération (d'une fois tous les 2 jours à 2 fois par jour) dépend du climat et de l'épaisseur du tas. Certaines recettes incluent l'arrosage régulier du tas. D'autres l'excluent, ce qui favorise un ralentissement progressif de l'activité microbienne après quelques jours (le compostage est alors partiel, et l'activité microbienne peut reprendre après l'épandage dans le sol, avec un effet bénéfique contre les champignons pathogènes par exemple¹).

Après 2 à 3 semaines (parfois moins même), le bocashi est prêt à l'emploi. L'épandage se réalise à raison de 2 à 4 tonnes par hectare. Il existe différentes techniques, par exemple au fond du sillon juste avant de planter les pommes de terre, ou, dans le cas d'un repiquage, au fond du trou en évitant le contact direct avec les racines.

Parmi ses avantages, citons ses nombreux macroéléments et microéléments, la présence de micro-organismes activateurs de la vie dans le sol, ses effets sur les propriétés physiques du sol (porosité, pH proche de la neutralité). La rapidité de sa fabrication et la rapidité de ses effets en champ en ont aussi fait son succès.

¹ http://www.mag.go.cr/biblioteca_virtual_ciencia/brochure_gloria.pdf

a. Limiter voire proscrire l'usage de produits de synthèse.

En plus de leurs effets néfastes sur la vie dans le sol, ils contaminent l'environnement, notamment les eaux (cas des nitrates par exemple), et peuvent constituer un danger pour la santé humaine.

De plus, certains d'entre eux (en particulier le sulfate d'ammonium, mais aussi l'urée) acidifient les sols, bloquant notamment l'absorption par les plantes de certains minéraux comme le phosphore ou le calcium.

Certains courants de pensée agroécologique n'excluent toutefois pas le recours aux produits de synthèse, en dernier recours.

b. Privilégier les intrants locaux et le recyclage des sous-produits de l'exploitation (fumiers, déchets de culture) comme principale source d'intrants et la complémentarité productions végétales /élevage.

Les intrants locaux sont les mieux adaptés à l'écosystème, ils permettent de réduire les coûts de production et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Réduire la biomasse extraite au moment de la récolte à la partie utile de la plante (fruit, tubercule, etc.), en évitant l'élimination des sous-produits (par brûlage, pulvérisation, etc.), permet de limiter la perturbation sur la fertilité.

L'intégration agriculture-élevage permet de fournir des engrais pour les cultures (fumier) et des résidus de récolte pour les animaux, ce cycle aidant, lui aussi, à réduire la dépendance externe.

c. Favoriser le maintien de l'agrobiodiversité.

Par exemple via la rotation (alternance de différentes cultures sur une même parcelle) et/ou l'association de cultures (combinaison simultanée de différentes cultures sur une même parcelle).

L'échelonnement des activités agricoles tout au long de l'année est également favorisé (dans les zones où le climat le permet).

Une plus grande diversité de plantes limite l'invasion de pestes ; de plus différentes espèces peuvent « s'aider » ou se protéger entre elles. Par ailleurs, disposer d'une plus grande quantité de produits permet de mieux s'alimenter et de plus facilement répondre aux fluctuations des prix du marché.

d. Privilégier l'usage de variétés et races locales.

Ces variétés et races sont davantage adaptées aux conditions locales (résistance aux maladies, etc.) et sont culturellement acceptées.

Ça n'est pas nécessairement le cas des semences que certaines multinationales tentent d'imposer, sans même considérer d'autres dangers des variétés hybrides et autres OGM

(dépendance au fournisseur de semences, dépendance d'un itinéraire technique strict, contamination de la diversité du patrimoine local, dangers potentiels pour la santé, etc.).

La diversité génétique (au sein d'une même espèce) est également promue.

e. Minimiser les impacts de l'intervention humaine sur la structure naturelle des sols, notamment éviter la compaction et l'érosion.

L'agroécologie ne tourne pas le dos à la mécanisation agricole mais en proscrit les excès (engins de gros calibre compactant les sols, labour systématique et profond, etc.) ; l'application extrême de ce principe est le semis direct, sans travail du sol.

L'agroécologie promeut l'usage de techniques d'irrigation (dans les régions où la saisonnalité des pluies la rend nécessaire) qui, en plus d'économiser l'eau, ont un effet limité sur la structure du sol (goutte à goutte, aspersion, au contraire de l'irrigation par inondation ou gravité).

La limitation ou non-utilisation des produits de synthèse permet également le maintien de la faune du sol en charge de l'aération de ce dernier.

f. Augmenter la couverture du sol.

C'est le cas des plantes de couverture et des « engrais verts » (plantes utilisées en association avec la culture principale ou durant la période de jachère), du paillage (couverture par des résidus de récolte), de l'agroforesterie (introduction d'arbres dans les cultures). L'échelonnement des cultures au long de l'année permet aussi d'éviter de longues périodes sans couverture du sol, ces périodes étant considérées comme un non-sens par les lois de l'écologie et si on se réfère aux écosystèmes naturels.

Ces techniques ont divers avantages : limitation de l'érosion, meilleure filtration et rétention en eau des sols, fourniture d'azote (exemple : légumineuses qui captent l'azote atmosphérique), protection des cultures et des sols face au vent ou aux pluies violentes, diversification des produits de récolte, etc. L'usage de plantes répulsives (en contour) peut aussi favoriser le contrôle des ravageurs.

g. Favoriser la conservation des sols.

En plus des techniques déjà citées, ajoutons certaines techniques « physiques » de conservation des sols (notamment des sols pentus) : terrasses agricoles, demi-lunes autour de chaque arbre fruitier par exemple, barrières vives (file de plantes perpendiculaire à la pente), haies vives de contours, etc.

h. Ennemis naturels : prévention et contrôle des populations

L'agroécologie considère qu'il faut prévenir plutôt que guérir les maladies et ravageurs, en s'assurant que la plante ne soit pas perturbée dans son métabolisme. Ces perturbations sont généralement provoquées par un stress ou un déséquilibre environnemental (manque de matière organique, manque ou excès d'eau, pesticides, monoculture, etc.). Diverses techniques citées

ci-dessus (comme le maintien d'une couverture du sol ou de la biodiversité) favorisent donc la prévention des maladies ou ravageurs.

L'agroécologie considère également qu'il n'est pas judicieux de vouloir éradiquer la maladie ou le ravageur, mais bien contrôler sa population, comme ce qui se passe dans les écosystèmes naturels.

Parmi les techniques agroécologiques spécifiques au contrôle phytosanitaire, citons : les préparations végétales (exemple : « purin » ou macération de plantes au pouvoir répulsif ou parfois au pouvoir pesticide, comme l'oignon, l'ail, la prêle, le tagète, etc.), les préparations minérales (cendres, chaux, soufre, cuivre, etc.), le piégeage (exemple : plaque de couleur jaune contre de nombreux insectes), le sarclage, etc.

Le contrôle biologique (introduction d'un ennemi naturel du ravageur) est également envisageable. Cependant, si le contrôleur à introduire est étranger à l'écosystème local, cette technique est déconseillée en agroécologie car elle pourrait comporter des risques pour l'équilibre de l'écosystème.

2.2 ... Mais avec l'humain au centre des préoccupations (aspects socioculturels)...

Plusieurs techniques citées ci-dessus répondent au souci de (re)placer l'humain d'abord. Par exemple, le fait de limiter ou proscrire les produits chimiques répond à un souci de santé publique. Ou encore, le fait de favoriser les variétés ou les intrants locaux répond à une adéquation culturelle.

D'autres principes de l'agroécologie répondent à cette préoccupation, voyons-en quelques-uns.

a. (re)Valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels locaux et innovation.

Un des postulats de base de l'agroécologie est que la façon dont la terre a été travaillée traditionnellement sur un territoire donné est la première source de connaissances à utiliser pour établir un système agricole. Chaque peuple a, au fil des générations, identifié le potentiel des sols, les espèces bénéfiques, les variétés et races s'adaptant le mieux, etc., notamment par empirisme, mais aussi comme produit de leur réflexion. Ces savoirs ont conduit à des savoir-faire précieux.

L'agroécologie intègre donc l'étude de l'histoire et la sociologie pour remettre ces savoirs et savoir-faire en valeur.

Elle ne se ferme cependant pas aux acquis des sciences « dures », que du contraire puisqu'elle est notamment conçue comme une science basée sur les fondements de l'écologie et sur la compréhension du fonctionnement des écosystèmes ! De par ce fait même, elle proscrie les apports de la science non adaptés au contexte écologique et social local. Elle promeut une innovation technique qui concilie savoir traditionnel et apports de la science. Elle applique également le principe de précaution, notamment face aux pratiques potentiellement dangereuses

ou pour lesquelles les avancées des investigations ne permettent pas d'écarter tout danger (cas des OGM par exemple).

b. Pédagogie adaptée aux acteurs de terrain : les producteurs et productrices

Historiquement, le niveau d'instruction formelle des producteurs et productrices est généralement peu élevé, même si dans de nombreux pays cette réalité évolue. Or le système d'appui de la communauté scientifique et agronomique (secteur public et privé) envers les producteurs et productrices agricoles est généralement vertical et académique, c'est-à-dire peu adapté aux acteurs de terrain.

L'agroécologie souhaite inverser cette situation, via une pédagogie horizontale, basée notamment sur l'expérience de l'apprenant, l'échange, l'essai-erreur ou action-réflexion-action. Certaines méthodologies d'apprentissage, telles l'investigation-action participative ou la méthodologie « de Paysan à Paysan » (née en Amérique centrale via des producteurs et des productrices), se sont donc avérées être particulièrement adaptées à l'agroécologie.

Le Chilien Altieri¹⁹⁰, une référence mondiale en agroécologie, rappelle d'ailleurs que les pratiques paysannes sont souvent intensives en ... connaissances, ce qui montre l'importance d'*investir dans un réseau de partage de connaissance et de centres de formation vaste et puissant*¹⁹¹.

c. Autonomie et souveraineté des producteurs et productrices

L'agroécologie est une réaction au modèle dominant qui a rendu le producteur et la productrice dépendants des fournisseurs d'intrants (semences, produits de synthèse, etc.) et donc aussi des fluctuations de prix de ces intrants, cela allant jusqu'à une véritable soumission face aux entreprises qui imposent la variété à cultiver, les pesticides à appliquer, la date de récolte, etc. Le producteur n'est plus qu'un opérateur, avec des conséquences socioculturelles négatives (auto-estime, perte des traditions et repères, etc.).

Face à ces excès, l'agroécologie prétend, comme le rappelle le Belge Olivier de Schutter¹⁹², que l'agriculture ne peut être calquée sur les processus industriels (avec de simples inputs et outputs) et revendique la souveraineté du producteur et de la productrice dans le choix des cultures, le choix des technologies, la provenance des semences, etc. Diminuer la dépendance aux intrants externes est ainsi un des objectifs de l'agroécologie, comme on l'a vu plus haut.

¹⁹⁰ Altieri et al. 2012. *Agroecología: única esperanza para la soberanía alimentaria y la resiliencia socioecológica*. URL: <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/06/final2.pdf>

¹⁹¹ Pablo Servigne, 2012. *Une agriculture sans pétrole. Pistes pour des systèmes alimentaires résilients*. Barricade. URL : <http://www.barricade.be/IMG/pdf/2012servigne-agriculturesanspetrole-4.pdf>

¹⁹² <http://www.youtube.com/watch?v=tDvNrbwIAk8>

d. Agroécologie, agriculture familiale, main d'œuvre, relations de genre et intergénérationnelles

L'agroécologie n'est pas nécessairement familiale, mais ses résultats les plus probants sont souvent obtenus par des exploitations de type familial, et donc sur de petites surfaces, gérées par les membres d'une seule famille, avec peu ou pas de main-d'œuvre externe. Pourquoi ?

D'abord, parce que c'est au mode de gestion familiale que s'adaptent le mieux plusieurs principes de l'agroécologie, notamment l'échelonnement des productions au long du calendrier agricole (permettant une meilleure gestion de la main d'œuvre familiale) ou la diversification (au bénéfice du panier alimentaire familial).¹⁹³

L'agroécologie défend également l'équité, que cela soit entre genres ou entre générations. Elle insiste sur le rôle traditionnel de la femme dans de nombreux systèmes agricoles (traite du bétail, petit élevage, maraîchage, commercialisation, etc.) et sur l'importance de l'apprentissage entre générations pour la transmission du savoir. Or l'agriculture familiale, de par le maintien de riches relations intrafamiliales qu'elle engendre, est celle qui permet le mieux d'atteindre cette équité.

Par ailleurs, pour les défenseurs de l'agroécologie, placer l'humain au centre des préoccupations signifie aussi de dire non à la rentabilisation à outrance de la main d'œuvre via la réduction de son coût, comme c'est monnaie courante dans le modèle agricole dominant. C'est donc la monétarisation de la main d'œuvre qui est ici en débat. L'agroécologie accorde également une place importante aux conditions de travail décentes de la main d'œuvre. Or ces aspects sont souvent vus par l'agriculture industrielle comme des pressions, et c'est nettement moins le cas pour le mode de gestion familial, donnant ainsi une explication supplémentaire de la corrélation observée entre agroécologie et agriculture familiale.

La question de la main d'œuvre est d'ailleurs une des fréquentes critiques essuyées par l'agroécologie : il est un fait qu'elle est plus gourmande en main d'œuvre que d'autres modèles de production, surtout durant les premières années de gestion (lorsqu'il s'agit de récupérer la fertilité naturelle de sols épuisés par des pratiques non durables). Il faut reconnaître que fabriquer ses propres macérations de plantes répulsives ou désherber mécaniquement prend davantage de temps qu'acheter tel ou tel pesticide. Néanmoins, quel est le sens de diminuer la main d'œuvre pour l'envoyer dans des villes incapables de les absorber (ce qui est le cas dans les pays peu industrialisés) ? Cette main d'œuvre n'a-t-elle pas un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement rural, tout en y ayant de meilleures perspectives d'emploi ? Dans les pays industrialisés, cette question est également de mise, mais d'autres questions sont soulevées, comme celle émise par Guillou (ancienne présidente de l'INRA, en France) : l'État ne doit-il pas s'attacher à alléger les charges liées aux emplois des exploitations agroécologiques ?

¹⁹³ *Agroécologie: où en est-on?* Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire numéro 2, sept.2011. Inter-réseaux Développement rural et SOS-Faim. URL : http://www.sosfaim.org/pdf/publications/bulletin_veille/bds2-agroecologie-19.pdf

e. Destination de la production et chaîne alimentaire : santé nutritionnelle de la famille productrice et commerce local.

Rappelons tout d'abord que même si certains courants agroécologiques, notamment dans certains pays européens, confinent l'agroécologie aux aspects liés à la production, d'autres courants vont plus loin. Ainsi, l'agroécologie dans sa dernière définition donnée par Gliessman (qui parle de *construire des systèmes alimentaires durables*, voir plus haut) dépasse la seule sphère des aspects productifs et s'invite dans le débat sur la destination des aliments. Plusieurs mouvements latino-américains associent l'agroécologie à un mode de consommation plus locale. Altieri et Toledo¹⁹⁴, notamment, définissent un *système alimentaire agroécologique paysan* comme une *production d'aliments à échelle locale ou régionale et/ou orientée aux circuits de consommation proches*. Ils prétendent même que *l'agroécologie [...] est dirigée vers l'approvisionnement des marchés locaux qui raccourcissent les circuits de production et de consommation d'aliments*.

Ces mouvements agroécologiques considèrent que les produits de récolte doivent être destinés, en priorité, à la famille productrice, lui procurant des aliments « sains » (voir discussion ci-dessous) et diversifiés, équitablement distribués aux différents membres de la famille (enfants, parents, grands-parents, quel que soit leur sexe). Cela fait face au paradoxe que dans de nombreux pays, la population agricole est la plus pauvre et la moins bien nourrie (taux de malnutrition élevés), vendant à bas prix sa production et achetant un panier alimentaire de piètre qualité.

L'agroécologie promeut donc le repli sur soi ou l'autarcie ? Non ! Tout comme le fait la souveraineté alimentaire, l'agroécologie reconnaît l'importance cruciale du commerce agricole pour l'économie de la famille productrice et revendique son rôle bénéfique pour la santé du consommateur. Mais elle fait le constat des errances du modèle dominant : une chaîne alimentaire aux innombrables maillons, à la merci des règles du commerce international, avec à la clé des prix très bas et fluctuants pour le producteur ou la productrice. En réaction, elle privilégie les marchés locaux (puis nationaux), les circuits courts, réduisant ainsi les intermédiaires pour éviter le fossé entre prix obtenu par le producteur et prix au consommateur final, favorisant aussi un prix plus juste. Ce raccourcissement de la chaîne de production entraîne également une réduction des coûts environnementaux (transport). Les crevettes hollandaises emmenées au Maroc pour y être décortiquées à bas prix, puis rapatriées en Europe, par exemple en ... Hollande pour leur commercialisation¹⁹⁵, donnent un exemple des irrationalités ou du manque d'éthique permis par une chaîne alimentaire soumise aux seules lois économiques, et contre lesquelles l'agroécologie s'insurge.

Revenons un instant sur la notion d'aliments « sains ». Il est généralement admis que les produits biologiques ou ceux issus de l'agroécologie sont plus sains pour la santé que les

¹⁹⁴ Altieri et Toledo, 2011. *The agroecological revolution of Latin America: rescuing nature, securing food sovereignty and empowering peasants*. Journal of Peasant Studies.

URL: http://www.agroeco.org/socla/pdfs/Altieri_Toledo_JPS_38_03_2011.pdf

¹⁹⁵ Voir par exemple <http://www.arte.tv/fr/le-long-voyage-de-la-crevette/2847702,CmC=2847696.html>. Ou encore le site Internet d'une entreprise marocaine de décorticage : <http://www.malufra.ma>

produits de l'agriculture conventionnelle, au vu de leur production sans pesticides (ou sans OGM, bien que cela ne soit pas admis par tout le monde), et donc de l'absence de résidus pesticides sur ces produits (par exemple sur la peau des fruits). Les consommateurs de ces produits les vantent aussi pour leur saveur, bien qu'il s'agisse d'un thème également controversé parce que faisant intervenir une certaine subjectivité. Par contre, les études se concentrant sur une comparaison de la teneur en nutriments (par exemple en vitamines ou en minéraux) sont peu nombreuses et leurs conclusions de ne permettent pas de trancher facilement quant à une éventuelle meilleure valeur nutritionnelle des aliments bio ou agroécologiques. L'agence française de sécurité sanitaire des aliments a notamment réalisé une étude sur ce sujet en 2003¹⁹⁶.

2.3 Et la biodynamie ?

La biodynamie ou agriculture biodynamique considère que toute exploitation agricole est un organisme vivant diversifié. Comme le dit Florin¹⁹⁷, elle *assure la santé du sol et des plantes pour procurer une alimentation saine aux animaux et aux Hommes*. Elle défend une série de techniques agricoles également répandues en agroécologie : usage d'intrants produits sur l'exploitation, fabrication de remèdes à base de plantes et d'engrais à base de fumier, rotation des cultures, association cultures/élevages, travail du sol réduit, conservation des sols, etc.

Florin explique également que la biodynamie *considère que la nature est actuellement tellement dégradée qu'elle n'est plus capable de se guérir elle-même et qu'il est nécessaire de redonner au sol sa vitalité féconde indispensable à la santé des plantes, des animaux et des Hommes grâce à des procédés thérapeutiques*.

Ce sont justement certains de ces procédés qui font la spécificité de la biodynamie (comparée à l'agriculture biologique ou l'agroécologie par exemple). Nous citerons l'incinération de pestes suivie de l'épandage de leurs cendres à petite dose sur le champ ; la bouse de corne (bouse de vache introduite dans une corne puis enterrée pour l'hiver et enfin pulvérisée sur le sol et les plantes) ; ou encore la fermentation, dans un organe animal, de certaines plantes, avant leur ajout, à petite dose, au compost. Pour définir le calendrier de certaines pratiques, les rythmes cosmiques sont pris en compte.

Ces pratiques provoquent un certain dérangement et même le rejet d'une partie non négligeable de la communauté agronomique, et de certains agroécologues, qui les qualifient de scientifiquement infondées. Cela n'est certainement pas étranger au caractère mystérieux et ésotérique de certaines préparations, comme le reconnaît d'ailleurs Masson¹⁹⁸ : *si l'efficacité de la méthode semble bien démontrée, la source d'où est tiré l'ensemble des indications de départ n'est pas facilement compréhensible*. Il est un fait que la preuve, par empirisme, de

¹⁹⁶ <http://www.anses.fr/sites/default/files/documents/NUT-Ra-AgriBio.pdf>

¹⁹⁷ Jean-Michel Florin est coordinateur du Mouvement de l'agriculture biodynamique (France), voir www.biodynamie.org

¹⁹⁸ Pierre Masson, De l'agrobiologie à la viticulture biodynamique. URL : http://librairie.immateriel.fr/fr/read_book/9782759205028/e9782759205028_c04

l'efficacité d'une technique, quelle qu'elle soit, ne constitue pas une preuve de la nécessité de toutes les indications de départ prônées pour la préparation de la technique.

3 CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES...

Il existe une série de préjugés liés à l'agroécologie. Il est donc nécessaire de « mettre les pendules à l'heure » en les nuancant voire en leur... tordant le cou ! En voici quelques-uns.

3.1 L'agroécologie n'est pas l'agriculture du non-faire...

Le concept « d'agriculture naturelle » existe, c'est une agriculture sans intrants ni intervention humaine : pas de travail du sol, pas d'engrais, pas de pesticides, pas de désherbage, pas de taille.

Comme on l'a vu plus haut, l'agroécologie s'éloigne fortement de l'agriculture naturelle : elle imite la nature mais ne la laisse pas seule à son sort. Elle intensifie ses capacités. Elle suppose l'intervention humaine par le biais d'un ensemble de techniques de production. Il ne s'agit donc pas de ne rien faire parce qu'on n'en aurait pas les moyens.

3.2 ... ni le repli sur soi

On l'a également vu plus haut :

- Il ne s'agit pas de ne produire que pour l'autoconsommation, en marge du marché des produits alimentaires.
- L'agroécologie souhaite intégrer les acquis scientifiques dans le contexte socioculturel et écologique. Elle n'est donc pas fermée à la science, elle en est elle-même une. Ça n'est donc pas une agriculture archaïque.
- L'agroécologie n'est pas fermée à la mécanisation agricole, elle propose de mieux la réfléchir.

3.3 L'agroécologie n'est pas un synonyme d'agriculture biologique et ne se limite pas aux techniques

L'agriculture biologique trouve une partie de son origine dans les critiques du modèle de la révolution verte. L'IFOAM (Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique, sigle en anglais), la référence mondiale en agriculture biologique, en définit quatre principes¹⁹⁹ : la santé (des sols, des plantes, des animaux et des hommes), l'écologie (baser l'agriculture sur les cycles écologiques et les imiter, utiliser les ressources naturelles de façon durable), l'équité (dans les relations humaines, entre autres) et la précaution.

À première vue, ces concepts se rapprochent fortement de ceux de l'agroécologie.

Cependant, outre le fait que l'agroécologie est entre autres conçue comme une science et un mouvement social, alors que l'agriculture biologique est essentiellement une pratique, il existe, dans les faits, une grande différence entre les deux concepts : la majorité des règlements de

¹⁹⁹ http://classic.ifoam.org/pdfs/POA_folder_french.pdf

production biologique se limitent essentiellement à réglementer les techniques de production : restriction de l'usage de fertilisants et pesticides de synthèse, interdiction des OGM, spécifications quant à diverses techniques de production biologique, etc.

C'est notamment le cas du règlement CE 834/2007 émis par l'Union européenne²⁰⁰, une référence en la matière (le Service Public de Wallonie s'y réfère notamment sur son site internet pour définir l'agriculture biologique²⁰¹). Ainsi, celui-ci n'aborde pas les aspects socioculturels, tels que la main d'œuvre, les savoirs traditionnels, etc., ni la destination de la production.

Quant à la biodiversité, même si elle est abordée en tant que principe dans la définition donnée à l'agriculture biologique par le règlement, aucune règle contraignante n'y est associée. D'ailleurs, toute certification biologique est donnée pour une seule culture ou élevage, et non par exploitation.

En conséquence, un élevage de bovins occupant 100 hectares de « monoculture » de prairies (cas fréquent en Wallonie), dont 100 % de la viande est destinée aux supermarchés, pourra être certifié biologique, sans qu'aucune attention ne soit prêtée aux aspects sociaux ou de biodiversité. Même sort pour une monoculture de haricots verts bio du Kenya, ensuite exportés dans nos magasins belges... Cette agriculture biologique là, dont la principale voire la seule différence avec le modèle dominant est la substitution d'intrants, ne correspond pas à la notion d'agroécologie.

Les pratiques agroécologiques sont des pratiques d'agriculture biologique, mais l'approche globale de l'agroécologie est ce qui la différencie de l'agriculture biologique et toutes les agricultures biologiques ne répondent pas à l'agroécologie.

3.4 L'agroécologie est économiquement rentable ?

Analysons d'abord les rendements. L'augmentation durable de la fertilité naturelle des sols et les autres pratiques agricoles promues par l'agroécologie (ou par l'agriculture biologique non limitée à la substitution d'intrants, voir ci-dessus) permettent une augmentation de rendements qui est, selon de nombreux spécialistes, égale ou supérieure à l'agriculture conventionnelle.

Dans les régions tropicales et subtropicales n'ayant jamais appliqué l'entièreté du « paquet » intensif de la révolution verte, de nombreux exemples montrent une augmentation de rendements suite au passage à l'agroécologie. C'est d'ailleurs dans les tropiques humides qu'on observe les plus fortes hausses de rendements suite à la conversion à l'agroécologie. Citons notamment quelques exemples rappelés par *Altieri et al* en 2012²⁰² :

- Pretty et al (2003) ont documenté, notamment en Afrique, des augmentations de rendements de 73 % en céréales et de 150 % en production de tubercules via l'application de pratiques d'agriculture durable, dans leur étude étendue à près de 9 millions de foyers dans 57 pays. En 2011, le même Pretty a publié un rapport montrant

²⁰⁰ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:189:0001:0001:FR:PDF>

²⁰¹ http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/rubrique.php3?id_rubrique=54

²⁰² Altieri et al. 2012. *Agroecología: única esperanza para la soberanía alimentaria y la resiliencia socioecológica*. URL: <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/06/final2.pdf>

que sur une période de 3 à 10 ans, le rendement des cultures avait plus que doublé grâce à des pratiques telles que l'agroforesterie, la conservation des sols, la lutte intégrée, etc.

- Dans plusieurs pays d'Afrique, Garrity (2010) rapporte des augmentations de rendements du maïs via l'intégration de pratiques d'agroforesterie (8 tonnes par hectare, contre 5 en monoculture). Altieri rapporte même, dans des pays du sud de l'Afrique, une augmentation de 0,6 à 4,3 tonnes par hectare de maïs en passant d'un système conventionnel à des pratiques agroécologiques (Altieri et al, 2012).
- Stoop et al (2002) ont démontré que les techniques agroécologiques visant l'intensification en culture de riz (Asie) ont permis une augmentation de 20 à 30 % des rendements.
- En Amérique latine, Altieri (2009) a montré dans une étude étendue à près de 100 mille familles que l'intégration de pratiques agroécologiques avait permis une augmentation globale de rendements de 500 à 2000 voire 2500 kg par hectare.

Dans les régions tempérées et dans les régions arides, c'est plus nuancé (notamment de par l'existence d'une saison froide ou sèche limitant l'application de certains principes et techniques). Néanmoins, plusieurs sources rapportent, en Europe tempérée, des rendements similaires (de légèrement inférieurs à légèrement supérieurs) entre agroécologie et agriculture conventionnelle, sur de grandes étendues. Stéphane Le Foll, ministre français de l'Agriculture interviewé par Terra Eco²⁰³ en 2013, puis relayé par le journal Le Monde²⁰⁴, dit notamment : *Venez constater avec moi, sur le terrain, que l'on peut faire des rendements de 80 quintaux à l'hectare en blé ou 9 000 litres par an pour une vache laitière avec des systèmes écologiquement performants*. Dans le film « Les moissons du futur », de Marie-Monique Robin (2012), qui prétend démontrer qu'il est possible de résoudre la question alimentaire mondiale via l'agroécologie, et dont nous recommandons la visualisation, Friedrich Wenz, un agriculteur allemand adepte de l'agroécologie, prétend obtenir des rendements en soja similaires aux rendements de l'agriculture conventionnelle.

Les défenseurs du modèle dominant affirment par contre que les rendements conventionnels sont supérieurs, au moins dans les pays tempérés et industrialisés. « *Ne faisons pas croire aux Français que l'on pourra cultiver des pommes, des poires ou des fruits sans aucun pesticide : ça a toujours existé et ça continuera d'exister.* » C'est d'ailleurs cette phrase prononcée en 2011 sur le plateau de France 2 par Bruno Le Maire (alors ministre français de l'Agriculture) qui avait poussé Monique Robin à investiguer sur le thème.

Ce que personne ne nie par contre, c'est que le rendement énergétique (énergie produite dans les aliments, versus énergie consommée pour les produire) de l'agroécologie est nettement supérieur à celui de l'agriculture conventionnelle (de 5 à 15 fois selon les sources, voir notamment l'interview d'Altieri dans le film *Les Moissons du futur*). En effet, dans cette dernière, *la simplification des processus naturels induit des inconvénients propres aux systèmes immatures (incapacité à recycler les nutriments, conservation des sols, réguler les*

²⁰³ Article : Stéphane Le Foll : « J'ai choisi une autre voie, l'agroécologie », paru sur <http://www.terraeco.net/Stephane-Le-Foll-J-ai-choisi-une,48393.html> en 2013.

²⁰⁴ Article: *L'agroécologie est-elle l'avenir de l'agriculture française ?* http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/04/24/l-agroecologie-est-elle-l-avenir-de-l-agriculture-francaise_3152987_3244.html, 2013.

populations...). Le coût énergétique des intrants pour compenser cette fragilité est en conséquence très important.²⁰⁵ Heinberg et Bomford²⁰⁶ affirment même que si on considère les canaux de distribution aboutissant à l'assiette du consommateur, *chaque calorie d'énergie alimentaire produite et apportée sur la table représente en moyenne 7,3 calories d'intrants en énergie*, ce qui interpelle puisque *cela signifie que nous produisons à perte (énergétique), ce qui signifie que nous puisons dans les réserves d'énergie accumulées durant des centaines de millions d'années dans les sous-sols sous forme de pétrole et de gaz. Nous vivons donc à crédit (énergétique)*²⁰⁷.

Par ailleurs, indépendamment des rendements, une série de facteurs favorisent l'agroécologie face à l'agriculture conventionnelle dans l'analyse économique :

- La réduction des coûts en intrants, via la mise à profit des ressources naturelles locales et le recyclage des sous-produits, permet de diminuer les coûts de production. L'augmentation incessante des prix des intrants externes (notamment des produits agrochimiques dérivés de l'industrie du pétrole et/ou dont le transport nécessite l'usage de pétrole) ne fait que renforcer ce constat.
- La diversification des produits de récolte permet d'amortir les fluctuations aléatoires du prix de vente de certains d'entre eux ou les fluctuations de rendements suite par exemple à l'attaque d'un ravageur. Les risques économiques sont donc diminués.
- L'autoconsommation d'aliments sains et diversifiés contribue à une diminution des achats d'aliments et, à moyen terme, à une réduction des problèmes et donc des frais de santé.
- La promotion de chaînes de commercialisation courtes tend à des prix au producteur plus justes.

Bachmann et al²⁰⁸ ont comparé deux groupes de producteurs asiatiques : l'un converti à l'agriculture biologique et l'autre appliquant des méthodes conventionnelles. Outre des avantages en termes de sécurité alimentaire et de santé, cette étude a conclu que les revenus nets du premier groupe étaient supérieurs.

Le tendon d'Achille dans l'analyse strictement économique reste la main d'œuvre et le coût qu'elle représente (voir discussion antérieure). Les avantages cités plus haut, notamment la réduction des coûts en intrants, doivent donc être suffisants pour contrebalancer le surcoût en main d'œuvre.

²⁰⁵ Chaubet B., 1992. *Diversité écologique, aménagement des agro-écosystèmes et favorisation des ennemis naturels des ravageurs : cas des aphidiphages*. Le Courrier de la cellule Environnement de l'INRA numéro 18, 45-63. URL : <http://www7.inra.fr/dpenv/chaubc18.htm>

²⁰⁶ Heinberg R, Bomford M, 2009. *The Food and Farming Transition: Toward a Post-Carbon Food*

System. Post Carbon Institute, Sebastopol, USA.

²⁰⁷ Pablo Servigne, 2012. *Une agriculture sans pétrole. Pistes pour des systèmes alimentaires résilients*. Barricade. URL : <http://www.barricade.be/IMG/pdf/2012servigne-agriculturesanspetrole-4.pdf>

²⁰⁸ Bachmann, Cruzada et Wright, 2009. *Food security and farmer empowerment : a study of the impacts of farmer-led sustainable agriculture in the Philippines*.

4 L'AGROÉCOLOGIE, UN MOYEN POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Les paragraphes précédents démontrent que l'agroécologie est un moyen pour atteindre la souveraineté alimentaire et les droits défendus par cette dernière. Les deux concepts sont donc souvent associés, le premier constituant la base productive pour l'obtention du second. Nous pouvons résumer ce parallélisme par le tableau suivant :

Droits et dimensions de la souveraineté alimentaire ²⁰⁹	Contribution de l'agroécologie
Droit à une alimentation de qualité et en quantité suffisante, culturellement appropriée.	Production d'aliments sains et diversifiés ; santé nutritionnelle de la famille productrice d'abord. Variétés et races locales, culturellement appropriées. Rendements n'ayant rien à envier aux rendements conventionnels.
Droit à des revenus décents (notamment via les circuits courts).	Rendements n'ayant rien à envier aux rendements conventionnels. Réduction des coûts en intrants. Circuits de commercialisation courts, avec moins d'intermédiaires.
Droit d'accès aux moyens de production	Usage d'intrants locaux.
Droit de protéger et de réglementer la production et le commerce, pour qu'ils respectent notamment l'environnement	Dimension politique de l'agroécologie.
Politiques alimentaires et agricoles écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées au contexte	Établir des agrosystèmes durables aux points de vue productif, environnemental, social, culturel et économique. Revaloriser les savoirs et savoir-faire traditionnels locaux.
Favoriser et soutenir l'agriculture familiale durable	Établir des agrosystèmes durables. L'agroécologie est souvent une agriculture familiale et défend les relations de genre et intergénérationnelles.
Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sol), la santé des consommateurs et la biodiversité	Préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Production d'aliments sains et diversifiés.
Défense de la priorité aux marchés locaux	Circuits de commercialisation courts, marchés locaux, avec moins d'intermédiaires.

²⁰⁹ Inclus dans la définition de la souveraineté alimentaire proposée par la Plateforme Souveraineté Alimentaire belge francophone (voir chapitre 2).

Comme on l'a vu plus haut, la notion de souveraineté et d'autonomie est d'ailleurs omniprésente dans le concept d'agroécologie : celle-ci recherche en effet également la souveraineté énergétique (recyclage des sous-produits, intrants locaux, etc.), technologique, économique. Elle possède donc une forte résilience (ou capacité d'adaptation) à tous ces points de vue.

5 L'AGROÉCOLOGIE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'agroécologie possède de solides atouts tant pour contrôler que pour s'adapter aux changements climatiques.

D'une part, elle tend à atténuer les changements climatiques : haut rendement énergétique (peu d'énergie utilisée pour produire), peu d'émissions de gaz à effets de serre, et même stockage de carbone, que cela soit dans les sols (riches en matière organique) ou via la forte couverture végétale en place.

D'autre part, l'agroécologie est une agriculture qui présente une forte résilience (ou capacité d'adaptation et à maintenir l'équilibre) aux troubles et changements pouvant intervenir dans l'écosystème, notamment suite aux changements climatiques. Par exemple, le maintien d'une grande biodiversité, d'arbres dans les parcelles, d'une couverture du sol ou de la structure naturelle de celui-ci, pratiques défendues par l'agroécologie, permettent de mieux affronter des événements extrêmes comme des tempêtes, des pluies importantes ou une sécheresse. La comparaison des dommages engendrés par divers ouragans à des parcelles gérées de façon conventionnelle et agroécologique a permis de démontrer cette thèse à maintes reprises. Voir notamment Altieri ²¹⁰.

²¹⁰ Altieri et al. 2012. *Agroecología: única esperanza para la soberanía alimentaria y la resiliencia socioecológica*. URL: <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/06/final2.pdf>

6 DIFFICULTÉS ET DÉFIS DE L'AGROÉCOLOGIE

6.1 L'agroécologie au Nord et à grande échelle, c'est possible ?

En 1995, Altieri²¹¹ avait défini l'agroécologie comme *la science de la gestion des ressources naturelles au bénéfice des plus démunis confrontés à un environnement défavorable*.

Et il faut reconnaître qu'elle s'est davantage développée dans les pays en développement, notamment parce que le mode de gestion familial y est plus répandu (voir discussion antérieure sur le lien entre agroécologie et agriculture familiale), généralement dans des milieux marginaux (milieux ruraux pauvres, isolés, etc.) et sur de petites surfaces.

Par ailleurs, au Nord, les politiques publiques des pays industrialisés restent encore frileuses à son égard.

Il y a certes des exemples réussis de passage à une agroécologie à plus grande échelle, notamment au Malawi (agroforesterie), au Brésil, en Allemagne, en France, aux États-Unis, etc. En Belgique, on peut souligner l'existence du GIRAF (Groupe Interdisciplinaire belge de Recherche en Agroécologie, voir www.agroecologie.be), qui dépend du Fonds de la Recherche Scientifique (FNRS). Mais force est de reconnaître que les recherches sur ce changement d'échelle de l'agroécologie restent limitées et constituent une urgence.

Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations-Unies pour le droit à l'alimentation, a remis un rapport en 2011²¹², dans lequel il présente l'agroécologie comme la solution d'avenir pour nourrir la planète. Il cite un certain nombre d'exemples démontrant l'efficacité, y compris en termes de rendements, de la proposition agroécologique. Son rapport prétend également que le principal défi à relever est la transposition des expériences à une plus grande échelle. Pour y parvenir, il prône l'établissement de politiques publiques qui donnent la priorité à l'acquisition de biens publics (plutôt que de se borner à subventionner les intrants), d'investir dans la recherche agricole et les services de vulgarisation, dans des formes d'organisation sociale qui encouragent les partenariats, notamment la création de réseaux d'innovation reliant des fermes-écoles et des organisations d'agriculteurs, d'autonomiser les femmes et de créer un environnement macroéconomique favorable, notamment en reliant les exploitations agricoles durables à des marchés équitables. Voir son interview sur <http://www.youtube.com/watch?v=tDvNrbwIAk8>.

Sur ces questions de changement d'échelle, et sur bien d'autres questions en lien avec l'agroécologie, nous conseillons aussi la lecture de *Répondre aux défis du XXI^e siècle avec l'agroécologie : pourquoi et comment ?*²¹³, rapport élaboré en 2013 par les ONG GRET et AVSF dans le cadre de la Commission Agriculture et alimentation de Coordination Sud (coordination nationale des ONG françaises).

²¹¹ Altieri, 1995. *Agroecology: the science of sustainable agriculture*.

²¹² <http://www.srfood.org/index.php/fr/component/content/article/11>

²¹³ http://www.avsf.org/public/posts/1342/rapport_c2a_agroecologie_avsf-gret_janvier2013.pdf

Certains prétendent que le changement d'échelle nécessite l'automatisation de certains procédés (par exemple dans la préparation de certains engrais organiques) pour ne pas exploser la demande en main-d'œuvre, ou la spécialisation de certains producteurs (par exemple des producteurs qui prépareraient certains intrants organiques, d'autres les achetant). Cependant, certains principes sur lesquels se fonde l'agroécologie (comme la diversification des activités, l'association agriculture-élevage ou le rôle de l'agroécologie pour l'emploi en milieu rural) n'en seraient-ils pas atteints ?

Il est utile de réfléchir sur l'opportunité et la durabilité d'un modèle de développement qui conduit à une diminution de la population paysanne... Les paysans se trouvent davantage au Sud, c'est donc là qu'il y a le plus de savoirs et le plus d'agroécologie... Comme le rappelait la sociologue et documentariste Pérez-Vitoria dans un colloque en France (2011)²¹⁴, l'Union européenne a affirmé, lors de l'entrée des pays de l'Est dans l'Union, que ces pays comptaient « encore trop » de paysans... La question est ouverte : les pays tempérés pourront-ils faire de l'agroécologie si leur population paysanne continue à baisser ?

6.2 Des écosystèmes à réanimer, une tâche qui prend du temps

Une des difficultés majeures vient de l'historique des parcelles dans lesquelles l'agriculteur ou l'agricultrice initie l'agroécologie. L'usage préalable de produits chimiques durant de nombreuses années provoque souvent une stérilisation du sol (voir critère numéro 1 au point 6.3.2.1). Inverser cette tendance prend du temps et constitue un investissement. Généralement, les rendements sont inférieurs durant les premières années de « transition » vers l'agroécologie (durant 1 à 3 campagnes, généralement), car au lieu de fournir à la plante des solutions à court terme (exemple : engrais minéraux, « prédigérés »), on fournit au sol des intrants lui permettant de retrouver la vie, ce qui, à moyen et long terme, se répercutera sur la plante. Il existe des alternatives, par exemple utiliser de la poudre de roches (apports minéraux, et donc à effet rapide), ou encore privilégier les parcelles historiquement peu affectées par les techniques conventionnelles. Au niveau politique, la question de subsidier la période de transition, voire d'accorder des « crédits carbone » aux producteurs et productrices agroécologiques, est une question pertinente en débat (voire en application dans certains pays)... Dans ses propositions pour le ministre français de l'Agriculture, Guillou²¹⁵ propose plusieurs pistes pour favoriser la transition, notamment en termes de formation et de conseil, mais aussi des dispositifs d'accompagnement à la prise de risques liés au changement ou encore des incitants financiers sous la forme de certificats d'économie d'intrants.

Il existe également des débats quant à la possibilité « d'adoucir » les principes de l'agroécologie, par exemple de coupler ses techniques avec l'usage de doses minimales et

²¹⁴ L'agroécologie, une solution pour l'agriculture au Nord et au Sud ?

URL: http://www.lianecooperation.org/IMG/pdf/colloque_agroecologie_23mai2011-3.pdf

²¹⁵ Marion Guillou, 2013. *Le projet agroécologique: vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement*. URL :

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agroecologie_-_Rapport_double_performance_pour_le_MAAF_-_note_principale_et_annexes_-_VF_cle899e18.pdf

raisonnées d'engrais de synthèse (exemples : en les limitant à certains apports minéraux spécifiques en fonction des carences, ou en concentrant leur application dans la parcelle).

Un autre aspect limitant est l'appauvrissement de l'écosystème environnant : un agriculteur ou une agricultrice convaincu(e) par l'agroécologie fait face à un environnement dans lequel ses voisins et voisines continuent les pratiques du modèle dominant, et donc dans lequel on constate la rareté des ennemis naturels, l'abus de pesticides, etc., ce qui limite les possibilités de mise en œuvre de certaines techniques agroécologiques. Une conscientisation et une action collective sont nécessaires.

6.3 Autres difficultés : main d'œuvre, prix des produits, obstacles socioculturels et politiques, etc.

Le fort besoin de main-d'œuvre est un autre talon d'Achille de l'agroécologie. Cet aspect est abordé par ailleurs (point 2.2, sous-point 1).

Citons également certains obstacles socioculturels : certains préjugés infondés, notamment ceux liés à l'idée que l'agroécologie serait une agriculture archaïque ou signifierait le repli sur soi, provoquent un rejet par une partie des agriculteurs et agricultrices, « éduqués » selon l'idée que ce qui vient d'ailleurs est forcément mieux. Le côté empirique de certaines pratiques agroécologiques joue également en leur défaveur, provoquant un certain dénigrement ou limitant leur diffusion.

Il y a également des contraintes politiques. Le fait que l'agroécologie se soit développée davantage dans la petite agriculture et dans des milieux marginaux provoque un certain désintérêt à investir (par exemple dans la recherche ou dans la vulgarisation pour la diffusion). Divers questionnements posés par l'agroécologie (dont l'ouverture des marchés) font grincer des dents. De plus, les sociétés multinationales liées au secteur agricole et agrochimique effectuent des pressions en faveur du modèle conventionnel ou en défaveur de la diffusion de l'agroécologie.

La question des prix des produits agroécologiques sur les marchés est également un point clé. L'idée généralement admise est que les produits agroécologiques doivent être plus chers que les produits conventionnels, parce que l'agroécologie occupe davantage de main d'œuvre et/ou parce qu'elle a d'autres rôles que la simple fourniture quantitative d'aliments, comme la préservation de l'environnement ou de la santé publique. Or les consommateurs prêts à payer cette différence de prix sont encore une minorité, et les marchés de niche sont, par essence, limités.

Enfin, la disponibilité de certains équipements ou intrants liés à la mise en œuvre des techniques agroécologiques est parfois limitée, notamment par le désintérêt du secteur public et industriel.

Comme on le voit, les efforts de plaidoyer en faveur de l'agroécologie doivent être renforcés.

PROPOSITION MÉTHODOLOGIQUE POUR LE PROFESSEUR

▪ Vous ne disposez que de 1h ?

1. Lancer la question « *Qu'est-ce que l'agroécologie ?* ». Noter les différentes réponses sans y porter de jugement. 5 minutes.
2. Présentation (par le professeur) des principales notions liées à l'agroécologie (points 1 et 2 de cette partie), en se limitant à mettre en évidence le caractère global et multidimensionnel de l'agroécologie, sans s'attarder sur le détail des aspects technico-productifs (seulement les citer) et en insistant sur les aspects socioculturels (2.2 de cette partie). Faire référence aux notions mises en évidence ou oubliées par les élèves. 20 minutes.
3. Présentation (par le professeur) d'une sélection des sujets abordés dans les points 3 à 6 de cette partie (idées reçues, liens avec la souveraineté alimentaire et les changements climatiques, difficultés et défis), 35 minutes.

▪ Vous disposez de 2h30 ?

Une proposition pédagogique complète a été développée sur le site des « Jeunes agros et souveraineté alimentaire ». Il s'agit d'une animation d'environ 2h30, elle est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://jagros.be/ressources/fiche_agroecologie.pdf

Cette fiche propose, en outre, une série de documents et liens qui abordent l'agroécologie, notamment le site de Terre et humanisme (organisation lancée autour de Pierre Rabhi, www.terre-humanisme.org) ou celui de la Société scientifique latino-américaine d'agroécologie SOCLA (www.agroeco.org/socla).

Par ailleurs, nous proposons ici une alternative pédagogique combinant cette animation et le contenu du présent chapitre :

1. Lancer la question « *Qu'est-ce que l'agroécologie ?* ». Noter les différentes réponses sans y porter de jugement. 5 minutes.
2. Projection du film sur l'agroécologie diffusé sur le site des « Jeunes agros et souveraineté alimentaire » (http://jagros.be/?page_id=386), d'une durée de 10 minutes 45'', qui aborde essentiellement divers aspects techniques de l'agroécologie et qui comporte des extraits du film « Les moissons du futur ».
3. Présentation (par le professeur) des principales notions liées à l'agroécologie (points 1 et 2 de cette partie), en se limitant à mettre en évidence le caractère global et

multidimensionnel de l'agroécologie, sans s'attarder sur le détail des aspects technico-productifs (seulement les citer) et en insistant sur les aspects socioculturels (point 2.2 de cette partie). Faire référence aux notions mises en évidence ou oubliées par les élèves. 20 minutes.

4. Travail en 4 sous-groupes, à partir de questions de réflexion (dont des éléments de réponse se trouvent aux points 3 à 6 de cette partie), par exemple :

Sous-groupe 1 : *L'agroécologie ne signifierait-elle pas le repli sur soi ? Pourquoi ?*

Sous-groupe 2 : *Pensez-vous que l'agroécologie est rentable ? Pourquoi ?*

Sous-groupe 3 : *L'agroécologie contribue-t-elle à la souveraineté alimentaire ? En quoi ?*

Sous-groupe 4 : *Quelles pourraient être les principales difficultés liées à l'agroécologie ? Que faire face à ces difficultés ?*

30 minutes.

5. Séance plénière de présentation des réflexions et débat. 40 minutes.

6. Présentation (par le professeur) des points 3 à 6 de cette partie, en insistant sur les aspects non abordés durant la réflexion précédente. 45 minutes.